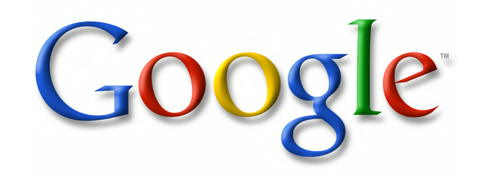
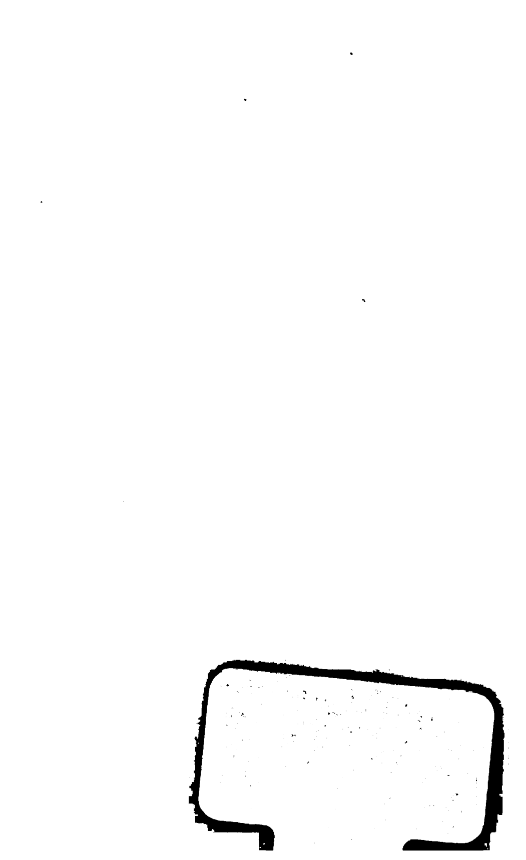






JOURNAL ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME VI.

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

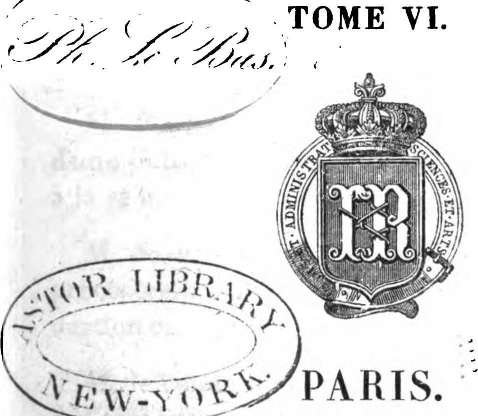
RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ED. BIOT, BORÉ, BROSSET, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, LOUIS DUBEUX, D'ECKSTEIN, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER, HASE, JACQUET, JAUBERT, STAN. JULIEN, S. MUNK, QUATREMÈRE, REINAUD, DE SCHLEGEL, SÉDILLOT, SILVESTRE DE SACY, DE SLANE, STAHL, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME VI.

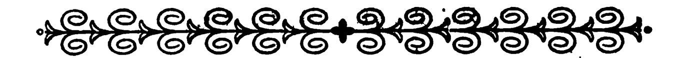


PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXVIII.



JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1838.

PROCÈS-VERBAL

De la séance générale de la Société asiatique du 25 juin 1838.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Amédée JAUBERT, président de la Société.

M. Eugène BURNOUF, retenu chez lui par suite d'une indisposition, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. STAHL, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance générale de 1837; la rédaction en est adoptée.

M. le comte DE LASTEYRIE propose qu'en raison de l'extension que prend chaque jour la bibliothèque de la Société, il soit nommé un bibliothécaire spécial, et que dorénavant cette fonction soit distincte

de celle du secrétaire-adjoint; cette proposition est adoptée.

Sont présentés et admis comme membres de la Société :

MM. Cottin, élève de l'école spéciale des LL. OO.
Segond, docteur en théologie, à Genève.
Le docteur Sernin, à Narbonne.
Le comte de Sorgo.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Par M. Cahen. *La Bible*, tome IX. — *Les Prophètes*, tome IV, par M. Cahen. 1 vol. in-8°.

Par l'auteur. *Guide de la conversation arabe*, ou *Vocabulaire français-arabe*, etc. par J. Humbert. 1 vol. in-8°. Bonn, 1838.

Par l'auteur. *Arabica analecta inedita e tribus manuscriptis Genevensibus in usum tironum* edidit Joh. Humbert. Paris, 1838. In-8°.

Par le traducteur. *Théâtre chinois*, ou *Choix de pièces de théâtre composées sous les empereurs mongols*, par M. Bazin aîné. Imprimerie royale, 1838. In-8°.

Par M. Loiseleur-Deslongchamps. Les dix-sept premières feuilles de l'*Amaracocha*.

Par l'auteur. *Manuel des verbes irréguliers, défectueux et difficiles de la langue grecque, avec des exercices*, par M. Henri Congnet. 1 vol. in-18. Paris, 1837.

Par l'auteur. *Marie honorée dans les classes*, ou *le*

Mois de Marie, en grec et en latin, extrait des Pères de l'Église grecque et des saintes Écritures, par M. Henri Congnet. Paris, 1837. In-8°.

Par l'auteur. *Grammaire chinoise*, par le père Hyacinthe. Saint-Pétersbourg, 1838. 1 vol. in-4° lithographié.

Par l'auteur. *Esquisse historique des peuples kalmouks*, par le père Hyacinthe. Saint-Pétersbourg, 1834. In-8°.

Par l'auteur. *Dictionary of the Hok-keen dialect of the chinese language, according to the reading and colloquial idioms, etc.* by W. H. Medhurst. 1 vol. in-4°. Macao, 1832.

Par l'auteur. *Translation of a comparative Vocabulary of the chinese, corean, and japonese languages.* Batavia, 1835. In-8°.

Par l'auteur. *An English and japonese, and japonese and english Vocabulary*, by W. H. Medhurst. Batavia, 1830.

Par l'auteur. *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord.*

Par l'auteur. *Vocabulaire oriental, français-italien, arabe, turc et grec, pour la seule prononciation*, par L. Victor Letellier, membre de la Société asiatique de Paris. Paris, 1838. 1 vol. in-8° oblong.

Par M. le chevalier de Paravey. *Documents hiéroglyphiques emportés d'Assyrie, et conservés en Chine et*

en Amérique, sur le déluge de Noé, les dix générations avant le déluge, l'existence d'un premier homme, et celle du péché originel, etc. et autres ouvrages sous presse du même auteur.

Par l'auteur. *Report on the physical condition of the Assam tea plant, with reference to geological structure soils, and climate*, by John M'Clelland, br. in-8°, cartes.

Par l'auteur. *Dissertation on the nature and character of the chinese system of writing*, by P. S. Duponceau. Philadelphie, 1838. In-8°.

Par l'auteur. *Proverbes arabes de Meïdani, publiés, traduits, et accompagnés de notes*, par M. Quatremère. (Extraits du Journal asiatique.)

Par l'auteur. *Mémoire sur les recensements des terres consignés dans l'histoire chinoise, et sur l'usage qu'on en peut faire pour évaluer la population totale de la Chine*, par Éd. Biot. (Extrait du Journal asiatique.)

Par les éditeurs et rédacteurs :

Divers numéros des quatre principaux journaux du Levant.

Bulletin de la Société de géographie, numéro de mai.

The quarterly Journal of the Calcutta medical and physical Society, n°s 3 et 4.

M. Stahl donne lecture du résumé des travaux du Conseil depuis la dernière séance générale.

M. EYRIÈS, au nom de MM. les Censeurs, rend compte de la comptabilité de la Société durant l'année 1837, et il propose que cette comptabilité soit arrêtée telle que la commission l'a adoptée; il fait l'éloge de l'ordre suivi dans les comptes, et il demande que l'assemblée vote des remercîments à la commission des fonds, et à M. LAJARD, trésorier. Cette proposition est adoptée, et l'assemblée vote de plus des remercîments à MM. les Censeurs et à M. LAJARD.

M. REINAUD donne lecture d'une notice biographique et littéraire sur M. le baron Silvestre de Sacy.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre la lecture de M. MARCEL, sur la dynastie des Toulounides.

On procède à l'élection des membres sortants du conseil, et le dépouillement du scrutin donne les nominations suivantes :

Président : M. Amédée JAUBERT.

Vice-présidents : MM. le comte DE LASTEYRIE et CAUSSIN DE PERCEVAL.

Secrétaire : M. Eugène BURNOUF.

Secrétaire-adjoint : M. STAHL.

Bibliothécaire : M. BAILLEUL.

Trésorier : M. F. LAJARD.

Commission des fonds : MM. Würtz, Feuillet, Mohl.

Membres du conseil : MM. Grangeret de Lagrange, le marquis de Clermont-Tonnerre, Eichhoff, Troyer, Langlois.

Censeurs : MM. Eyriès, Reinaud.

La séance est levée à trois heures.

Pour copie conforme :

STAHL,

Secrétaire-Adjoint.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 1838.

PROTECTEUR.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,

ROI DES FRANÇAIS.

PRÉSIDENT.

M. Amédée Jaubert.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le comte de Lasteyrie.
Caussin de Perceval.

SECRÉTAIRE.

M. Eugène Burnouf.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. Stahl.

TRÉSORIER.

M. F. Lajard.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Würtz.
Feuillet.
J. Mohl.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Eyriès.
Dubeux.
Bianchi.
Stanislas Julien.
Garcin de Tassy.
Fauriel.
Étienne Quatremère.
Reinaud.
De Slane.
Landresse.
Jacquet.
Grangeret de Lagrange.

Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE.
EICHHOFF.
TROYER.
LANGLOIS.
HASE.
BURNOUF père.
L'abbé DE LABOUDERIE.
JOUANNIN.
MARCEL.
AUDIFFRET.
BORÉ.

CENSEURS.

MM. EYRIÈS.
REINAUD.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. BAILLEUL, avocat.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. CASSIN, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

Sur les travaux du Conseil pendant les sept derniers mois de l'année 1837 et les six premiers de l'année 1838, fait à la séance générale de la Société, le 25 juin 1838, par le secrétaire-adjoint de la Société.

Messieurs,

Il n'est personne parmi nous qui n'ait senti la rapidité du temps qui s'écoule à ces réunions annuelles de la Société, lorsque le compte à rendre de l'exécution de projets et d'entreprises antérieurement conçues fait ressortir la vérité généralement admise, et néanmoins supposée ne pas exister pour des cas particuliers : que la volonté ne saurait lutter avec un succès complet avec les circonstances qui entraveront toujours sa marche, et obligeront de remettre à des temps ultérieurs l'achèvement de ce qui avait été résolu. Nous ne saurions être surpris, messieurs, si le sort général des humains est aussi notre partage; et ici, comme ailleurs, la pensée consolante reste, que si l'on n'a pu faire ce que l'on a voulu, du moins on a fait ce que l'on a pu sous l'influence de circonstances données et de ressources restreintes. Une marche ralentie a ses avantages aussi; elle est plus circonspecte, les expériences sont plus soigneusement mises à profit; et si une vigueur surabondante de jeunesse n'a pas tou-

jours mis un discernement sévère dans l'emploi de ses forces, nous pouvons nous féliciter que l'expérience, en premier lieu, et surtout la nécessité, nous aient instruits d'avance, plus lentement à la vérité, mais en même temps avec plus de garanties de succès. Il n'est aucune réunion savante qui n'ait été dans ce cas; et si elle survit à ces épreuves, elle peut regarder sa durée comme assurée. Ces réunions, pour être vraiment utiles, doivent choisir pour objet de leurs investigations, des régions scientifiques peu explorées où des difficultés de tout genre rendent nécessaire l'emploi de forces collectives pour les vaincre; des régions où les faits sont tellement épars et si difficiles à acquérir, que l'individu, bientôt rebuté parce qu'il ne peut compter que sur ses propres forces insuffisantes, se voit entraîné à substituer à la vérité objective des faits, ses propres conceptions, des hypothèses. Sous ce rapport, messieurs, nous pouvons nous glorifier de n'avoir pas choisi le sujet le plus facile à traiter, et non plus celui où une réunion de personnes désireuses de marcher vers le même but, fut inutile. En effet, si partout on voit d'un côté des individus plus portés à la recherche unique des faits, et de l'autre la prépondérance de la contemplation de leurs causes, de leurs liaisons et de leurs effets, la fusion de ces éléments hétérogènes qui seule peut en former une science, se fait plus facilement au sein d'une Société où les rapprochements sont si naturels, que par le procédé tardif de la marche or-

dinaire où sans doute aussi les extrêmes gravitent vers le point central. Il nous paraît déplacé, et vous ne l'attendez pas, messieurs, d'énumérer ici, sous ce point de vue, les diverses branches de la vaste littérature asiatique dans lesquels les travaux de la Société ont porté plus d'ordre, plus de clarté, plus de certitude, en assignant les divers degrés de parenté et de filiation, si je puis m'exprimer ainsi; ces résultats sont présentés au public dans notre journal, ce riche dépôt des recherches les plus variées, et qui, sous le rapport au moins de son étendue, peut soutenir le parallèle avec un recueil quelconque. Il a maintenu, dans l'espace de temps écoulé depuis la dernière séance, son caractère, et nous devons espérer que le zèle des collaborateurs ne se ralentira pas : nous avons à remarquer que les Sociétés asiatiques de l'Inde et de la Grande-Bretagne ont fini par donner à leurs Transactions le mode de publication que notre Société, dès l'abord, avait jugé le plus convenable; la savante Allemagne est aussi entrée en lice, et cette noble rivalité va contribuer encore à rendre plus rapides les progrès de ces parties de la littérature qui nous occupent.

D'impérieuses circonstances ont empêché qu'aucun des ouvrages publiés aux frais de la Société, la Géographie d'Aboulféda, par MM. Reinaud et le baron de Slane; le Radja-Taranguini, par M. le capitaine Troyer; et le Voyage de Schultz, sous la direction de M. Mohl, ne fût achevé. Indépendamment

de ce motif, vous le savez, messieurs, le retard dans des publications de ce genre est loin d'être un défaut; et même, si cela était, il serait amplement racheté par la valeur rehaussée de la publication même, qui ne peut que souffrir par une trop grande précipitation; la seule considération qui doive nous occuper, est celle de leur achèvement définitif, et celui-ci est garanti par la Société.

Nous remettons à une autre occasion la revue des divers ouvrages dont se sont enrichies les sciences orientales; et il ne nous reste qu'à ajouter que si la présente année est marquée par une perte dont on se ressentira longtemps encore, elle doit nous porter à doubler nos efforts pour la rendre moins sensible à la science. D'autres vous retraceront en détail les qualités rares de notre président honoraire; cette abnégation si difficile de soi-même, cette tendance à la fois si ardente et si calme, à vouer, pendant plus de quarante années, une grande partie d'un temps précieux à former des élèves avec un sentiment consciencieux qui doit exciter l'admiration; l'étonnante variété et la profondeur réunies dans les objets de ses recherches, et bien d'autres traits encore. Celui qui vous adresse ces paroles ne peut que déposer sur sa tombe le faible tribut de reconnaissance d'un élève dont il a bien voulu guider les pas incertains, et qui se sent heureux en ce moment de pouvoir l'énoncer en public. Que le souvenir de M. de Sacy s'allie d'une

manière indissoluble à la Société asiatique, et qu'elle honore toujours la mémoire du savant que la mort lui a enlevé !

ان الجديدين في طول اختلافهما
لا يفسدان ولكن يفسد الناس

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,

PROTECTEUR.

MM. **Ampère**, professeur de littérature française au Collége royal de France.

Antoine (l'abbé Joseph), prêtre du diocèse de Besançon.

Audiffret, employé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi.

Anhuri, professeur à l'école d'Abouzabel, en Égypte.

MM. Arnaud de Villeneuve, orientaliste.
Arri (l'abbé), membre de l'académie de Turin.

Bach (Julien).
Badiche (l'abbé), trésorier de la métropole.
Bailleul, bibliothécaire de la Société asiatique.
Bargès (l'abbé), professeur suppléant d'arabe au collége royal de Marseille.
Barucchi, directeur du musée, à Turin.
Bazin, avocat.
Bercy (l'abbé), professeur au grand séminaire du Mans.
Benary (le docteur Agathon), à Berlin.
Benary (le docteur Ferdinand), à Berlin.
Madame la princesse Belgiojoso.
MM. Belin (François-Alphonse).
Bertrand (l'abbé), curé, à Herblais (Seine-et-Oise).
Bergmann, docteur en théologie.
Bianchi, secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales.
Biot (Édouard).
Le duc de Blacas d'Aulps.
Blackburn (le général).
Blanadet (Jean-Joseph-Raymond).
Boilly (Jules).
Bodin, curé, à Cléré, près Langeais.
Bonnety, directeur des Annales de philosophie chrétienne et de l'université catholique.
Eugène Boré.

MM. Bresnier, professeur d'arabe à Alger.

Brosset, membre adjoint de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Burnouf père, membre de l'Institut, professeur au Collége royal de France.

Burnouf (Eugène), membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France.

Caussin de Perceval, professeur d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales vivantes, et d'arabe littéral au Collége de France.

Le comte de Cazalès.

Charmoy, conseiller d'état, ancien professeur à l'université de Saint-Pétersbourg.

Madame la comtesse Victorine de Chastenay.

MM. Le comte de Clarac, conservateur des Antiques du Musée.

Clément-Mullet (Jean-Jacques).

Le marquis de Clermont-Tonnerre, colonel d'état-major.

Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.

Collot, directeur de la Monnaie.

Congnet (l'abbé), ancien directeur de séminaire, à Soissons.

Conon de Gabelenz, conseiller d'état à Altenbourg.

Cook, ministre du S. Évangile, à Nîmes.

MM. Eugène COQUEBERT DE MONTBRET.

COR, à Constantinople.

COTTIN, élève de l'École spéciale des langues orientales.

COUSIN, pair de France, membre de l'Institut.

DAVID, conseiller d'état.

Le baron Benj. DELESSERT, membre de la Chambre des députés.

DELESSERT (François), banquier.

DÉSAUGIERS aîné, chef de division au ministère des affaires étrangères.

DESFORGES, propriétaire.

Le docteur DESNOYERS, membre de la Société asiatique de Calcutta.

DESGRANGES (Alix), professeur de turc au Collége royal de France.

DESVERGERS (Noël).

DESTAPPE (Adolphe).

DIETRICH, professeur en théologie au séminaire de Strasbourg.

DUBEUX (J. L.), conservateur-adjoint à la Bibliothèque du roi.

DUBOIS DE BEAUCHÊNE (Arthur).

DUREAU DE LAMALLE, membre de l'Institut.

DURSCH, professeur au séminaire d'Éhingen (Wurtemberg).

Le baron D'ECKSTEIN.

EICHHOFF, bibliothécaire de S. M. la reine des Français.

MM. Elliot (Charles-Boileau), membre de l'Académie royale.
Erdmann, professeur à l'université de Casan.
Ewald, professeur à Gœttingue.
Eyriès, géographe.

Falconer (Forbes).
Fauriel, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres.
Feuillet, bibliothécaire de l'Institut.
Fischer (Overmeer).
Fleischer, professeur, à Leipsick.
Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.
Fræhn, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.
Frank (Marc).
Fresnel (Fulgence).

Gady, juge au tribunal civil de Versailles.
Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Garnier, professeur de littérature grecque.
Glaire (l'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie.
Gorrezzio (l'abbé).
Grangeret de Lagrange, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.
Grenville-Temple (Sir).

MM. Guerrier de Dumast (Auguste-François-Prosper), secrétaire de l'académie, à Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Harriot, colonel.

Hase, membre de l'Institut.

Hassler (Conrad-Thierry), à Ulm.

Hodgson, secrétaire-interprète de la légation des États-Unis près la Sublime Porte.

Holmboe, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Jaubert (A.), membre de l'Institut, professeur de turc à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Jomard, membre de l'Institut, l'un des conservateurs-administrateurs de la Bibliothèque royale.

Jouannin, premier secrétaire-interprète du roi.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége royal de France.

Kapff (le docteur), à Tubingen.

Kazimirski, élève de l'École des langues orientales.

De Kerstein, conseiller de légation de S. A. le prince régnant de Schwartzbourg.

Kiriakoff, à Odessa.

MM. L'abbé DE LABOUDERIE, chanoine honoraire de Saint-Flour, vicaire général d'Avignon.

Le comte DE LAFERTÉ SÉNECTÈRE.

LAJARD (F.), membre de l'Institut.

LANDRESSE, sous-bibliothécaire de l'Institut.

LANGLOIS, membre de l'Institut, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le comte LANJUINAIS, pair de France.

LARSOW (S.), docteur en philosophie, à Berlin.

Le comte DE LASTEYRIE.

Le colonel LAZAREFF.

LE BAS, membre de l'Institut, maître des conférences de littérature grecque à l'École normale.

LENORMANT (Ch.), conservateur-administrateur de la Bibliothèque du roi.

LEPSIUS, docteur en philosophie.

LERMINIER (Eugène), professeur de législation comparée au Collége royal de France.

LIBRI, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences.

Le docteur LITTRÉ fils.

LOEWE (L.), docteur en philosophie, à Londres.

LOISELEUR DES LONGCHAMPS (Auguste).

Le baron MAC GUCKIN DE SLANE.

MARCEL, ancien directeur de l'Imprimerie royale.

MAURY (A.), employé à la Bibliothèque du roi.

Le baron DE MEYENDORFF.

MM. Mignet, membre de l'Institut, conseiller d'état.
Milon, sénateur, à Nice.
Mohl (Jules).
Mohn (Christian).
Mooyer, bibliothécaire à Minden.
Muller (l'abbé Jean).
Munk (S.), docteur en philosophie.
Le comte de Munster, pair d'Angleterre.

Nicard, employé à la Bibliothèque royale.
Nicolas (Nicolas), docteur en théologie.
Nully (de), secrétaire-interprète de la direction d'Alger au ministère de la guerre.

Sir Gore Ouseley, vice-président de la Société royale asiatique de Londres.

De la Palun, consul de France en Amérique.
De Paravey, membre du corps royal du génie.
Le docteur Parthey, à Berlin.
Le baron Pasquier, chancelier de France.
Le comte de Pastoret (Amédée), membre de l'Institut.
Pauthier, homme de lettres.
Pavie (Théodore), élève de l'École spéciale des LL. OO.
Perron, professeur à l'École de médecine du Kaire.
Pichard (Auguste).

MM. Pictet (Adolphe), à Genève.

Poley, attaché à l'ambassade de Prusse à Constantinople.

Portal, maître des requêtes.

Le comte Portalis, pair de France, premier président de la Cour de cassation.

Le général comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Londres.

Quatremère, membre de l'Institut, professeur d'hébreu au Collége royal de France, etc.

Le duc de Rauzan.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des LL. OO.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Richy, juge, à Pondichéry.

Ricketts (Mordaunt).

Ritter, professeur, à Berlin.

Rœdiger, professeur à l'université de Halle.

Rœth, docteur en théologie.

Rorbacher (l'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

Roustaing.

Sir John Ross, capitaine de la marine royale anglaise.

Royer, orientaliste.

Saint-Hilaire (Barthélemy), professeur au Collége royal de France.

MM. Le docteur E. de Salle, professeur d'arabe à Marseille.
Salisbury (Édouard).
Le vicomte de Santarem, membre de l'académie royale de Lisbonne.
Schulz (le docteur), de Kœnigsberg.
Sédillot, professeur d'histoire au collége royal de Henri IV.
Segond, docteur en théologie, à Genève.
Sernin, docteur, à Narbonne.
Sionnet (l'abbé).
Solvet, substitut du procureur du roi, à Alger.
Sommerhausen (Henri), à Bruxelles.
Le comte de Sorgo.
Stahl.
Sir Geo. Th. Staunton, membre du Parlement.

Teleky, de Szeh, à Pest.
Theroulde.
Le prince Théimouraz, à Saint-Pétersbourg.
Le colonel Tolstoï (Jacques).
Tornberg, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.
Le capitaine Troyer.
Tullberg, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

Uhlemann (Frédéric), docteur en philosophie à Leipsick.

MM. VAN DER MAELEN, directeur de l'établissement géographique.

VAUCEL (Louis), à Champremont (Mayenne).

VILLEMAIN, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

WARDEN, ancien consul général des États-Unis, correspondant de l'Institut.

WATSON, à Naples.

WEIL, bibliothécaire de l'université à Heidelberg.

WETZER (Henri-Joseph), professeur de littérature orientale, à Fribourg.

WOLFF, docteur en philosophie, à Rottweil.

WÜRTZ, négociant, à Paris.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. DE HAMMER-PURGSTALL (Joseph), conseiller actuel aulique, et interprète de S. M. l'empereur, à Vienne.

IDELER, membre de l'académie de Berlin.

Le docteur LEE, à Cambridge.

Le docteur MACBRIDE, professeur, à Oxford.

MM. Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.

Marshman (le rév. J.), missionnaire à Sérampour.

Fræhn (le docteur Charles-Martin), membre de l'académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

Van der Palm (Jean-Henri), professeur à l'université de Leyde.

Le comte Castiglioni (Carlo-Ottavio), à Milan.

Rickets, à Londres.

De Schlegel (A. W.), professeur à l'université de Bonn.

Gesenius (Wilhelm), professeur à l'université de Halle.

Wilken, bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse, à Berlin.

Peyron (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.

Freytag, professeur de langues orientales à l'université, à Bonn.

Demange, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Le colonel Lockett (Abraham).

Hartmann, à Marbourg.

Delaporte, consul de France à Mogador.

MM. Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'université d'Iéna.

Bopp (Fr.), membre de l'académie de Berlin.

D'Ohsson, ambassadeur de Suède à la cour de Berlin.

Sir Graves Chamney Haughton, à Londres.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Schmidt (L. J.), à Saint-Pétersbourg.

Habicht (Maximilien), docteur en philosophie, professeur d'arabe à Breslau.

Haughton (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

Humbert, professeur d'arabe à Genève.

Moor (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

Jackson (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique à Maroc.

De Speranski, gouverneur général de la Sibérie.

Shakespear, à Londres.

Gilchrist (John Borthwick), à Londres.

Othmar Frank, professeur à l'université de Munich.

Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Élout, secrétaire de la haute régence des Indes, à Batavia.

De Adelung (F.), directeur de l'institut oriental de Saint-Pétersbourg.

Le colonel Briggs, secrétaire de la Société asiatique de Londres.

MM. Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.
Harkness (le capitaine).
Prinsep (F.), secrétaire de la Société asiatique de Calcutta.
Hodgson (B. H.), résident à la cour de Népal.
Radja Radhacant Deb.
Radja Kali-Krichna Bahadour.
Manackji-cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.
Mahârâdja Randjit Singh, à Lahore.
Le général Allard, à Lahore.
Le général Court, à Lahore.
Le général Ventura, à Lahore.
Lassen (Chr.), professeur à Bonn.
Le major Rawlinson, à Téhéran.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Journal asiatique, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 133 fr. et pour les membres de la Société 100 fr. Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 8 fr. et pour les membres 6 fr.

Troisième série, vol. I à IV, 1836-1837; 50 fr.

CHOIX DE FABLES ARMÉNIENNES du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un volume in-8° grand-raisin vélin fort, collé et satiné; 3 fr. 50 c. et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825, 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 c. et 4 fr. pour les membres de la Société.

SUPPLÉMENT A LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8°, br.; 2 fr. et 1 fr. pour les membres de la Société.

ESSAI SUR LE PALI, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange; avec six planches lithographiées, et la notice des manuscrits palis de la Bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen. 1 vol. in-8°, grand-raisin, orné de six planches; 12 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

MENG-TSEU OU MENCIUS, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit en latin, avec des notes, par M. St. Julien. 2 vol. in-8° (texte chinois lithographié et traduction); 24 fr. et 16 fr. pour les membres de la Société.

YADJNADATTABADHA, OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. 1 vol. in-4°, orné de 15 planches; 15 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

VOCABULAIRE GÉORGIEN, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in-8°; 15 fr. et 5 fr. pour les membres de la Société.

POËME SUR LA PRISE D'ÉDESSE, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in-8°; 5 fr. et 2 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pracrit de Kâlidâsa, publié en sanscrit et traduit en français par A. L. Chézy. 1 fort volume in-4°, avec une planche; 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset jeune, membre de la Société asiatique de France; ouvrage publié par la même Société. Imprimerie royale. 1 vol. grand in-8°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Chrestomathie chinoise. 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Éléments de la langue géorgienne, par M. Brosset jeune, membre adjoint de l'académie impériale de Russie et de la Société asiatique. 1 vol. gr. in-8°. Imprimerie royale; 12 fr. et 7 fr. pour les membres de la Société.

Géographie d'Abou'lféda, texte arabe, par MM. Reinaud et le baron de Slane. In-4° (Première partie); 20 fr. et 12 fr. pour les membres de la Société.

OUVRAGES ENCOURAGÉS.

Tarafæ Moallaca, cum Zuzenii scholiis, edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

Tchoung-Young, autographié par M. Levasseur. 1 vol. in-18; 2 francs.

Lois de Manou, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Auguste Loiseleur des Longchamps. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque du roi, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol. de 56 p. Livraisons I-IX; 10 fr. la livraison pour les membres de la Société.

Yu-kiao-li, roman chinois, traduit par M. Abel-Rémusat, texte autographié par M. Levasseur. Édition dans laquelle on donne la forme régulière des caractères vulgaires, et des variantes, 1re livraison. in-8°. L'ouvrage aura 10 livraisons à 2 fr. 50 c.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. Mohl. Vol. I, in-8°; 7 fr. pour les membres de la Société.

CONTES ARABES DU CHEYKH EL-MOHDY, traduits par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes; 12 fr.

MÉMOIRES RELATIFS A LA GÉORGIE, par M. Brosset. 1 vol. in-8°, lithographié; 8 fr.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-TAMOUL ET TAMOUL-FRANÇAIS, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS VOCAUX DE L'ÉCRITURE CHINOISE, divisé en deux parties, par J. C. Levasseur et H. Kurz. 1 vol. in-8°; 3 fr.

SOUS PRESSE :

GÉOGRAPHIE D'ABOU'LFÉDA, publiée par MM. Reinaud et Mac Guckin de Slane. In-4°.

VOYAGE DE M. SCHULZ DANS LE KOURDISTAN.

CHRONIQUE DE KACHEMIRE, en sanscrit et en français, publiée par M. le capitaine Troyer. In-8°.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition, à l'agence de la Société, rue Taranne, n° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré, en vertu du règlement.

IV.

LISTE DES OUVRAGES

MIS EN DÉPÔT PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, POUR LES MEMBRES.

RAJA TARANGINI; Histoire de Cachemire. 1 vol. in-4°; 27 fr.

MOOJIZ EL-QUANOON. 1 vol. in-8°; 13 fr.

BÂSHA PARICHHEDA. 1 vol. in-8°; 7 fr.

LILAVATI (en persan). 1 vol. in-8°; 7 fr.
PERSIAN SELECTION'S. 1 vol. in-8°; 10 fr.
KIFAYA. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 38 fr. le volume.
INAYAH. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 38 fr. le volume.
ANATOMY DESCRIPTION OF HEART. 1 vol. in-8°; 2 fr. 50 c.
RAGHU-VANSA. 1 vol. in-8°; 18 fr.
ASHSHURH OOL-MOOGHNEE. 1 vol. in-4°; 38 fr.
THIBETAN DICTIONARY. 1 vol. in-4°; 27 fr.
THIBETAN GRAMMAR. 1 vol. in-4°; 22 fr.
MAHÂBHÂRATA. Tomes I et II. 2 vol. in-4°; 40 fr. le vol.
SUSRUTA. 2 vol. in-8°; 25 fr.
NAISHADA. 1 vol. in-8°; 22 fr.
FLORA INDICA. 3 vol. in-8°; 75 fr.
ASIATIC RESEARCHES. Tomes XVI et XVII. 2 v. in-4°; 34 fr. le volume.
Tome XVIII, 1re et 2e part. 1 vol. in-4°; 22 fr. chaque partie.
Tome XIX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 25 fr.
Tome XX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 22 fr.
Index. 1 vol. in-4°; 20 fr.
USEFUL TABLES. 1er et 2e cahiers. 2 vol. in-8°; 16 fr.
CARTES DE L'INDE, en anglais et en persan. 6 feuilles coloriées. Calcutta, 1837; 60 fr.



MÉMOIRE

Sur le goût des livres chez les Orientaux,
par M. QUATREMÈRE.

Les Arabes, après avoir étonné et effrayé les trois parties du monde par des exploits presque fabuleux, avaient senti, non pas s'éteindre, mais s'attiédir un peu ce zèle bouillant, cette ardeur impétueuse qui avaient transformé les enfants d'Ismaël en guerriers à peu près invincibles. Maîtres des plus belles provinces de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, entourés de nations civilisées, les Arabes connurent bientôt le prix des richesses, l'attrait des plaisirs, et les jouissances du luxe et de la magnificence, en un mot, tout ce cortége de besoins factices qui devinrent à leurs yeux des nécessités indispensables, auxquelles ces soldats farouches se soumirent sans beaucoup de répugnance. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que pour l'homme intelligent il est un bonheur d'un ordre plus élevé que celui qui provient uniquement de l'usage des objets matériels. Ils commencèrent à rougir de leur ignorance, et à sentir combien les peuples vaincus l'emportaient sur leurs conquérants. Ils soupçonnèrent que, malgré l'assertion d'Omar, l'Alcoran n'avait pas tout dit; que chez ces nations qui, aux yeux des Arabes, se composaient de bar-

bares, d'infidèles destinés à l'enfer, il existait des connaissances scientifiques et littéraires que les sectateurs de l'islamisme eux-mêmes pouvaient et devaient envier. Ils résolurent donc de demander aux peuples qu'ils avaient soumis des leçons et des modèles. Les Perses, mais surtout les Grecs, fournirent aux Arabes les premières bases de leur littérature. Des khalifes éclairés et jaloux de la gloire de leur nation favorisèrent cet essor, et bientôt la langue arabe reproduisit une foule d'ouvrages étrangers.

Il faut pourtant avouer que ces emprunts faits aux autres peuples ne furent pas toujours bien judicieusement choisis. Les premiers maîtres des Arabes furent, en général, des médecins syriens. Ces hommes, chargés de faire passer dans la langue arabe les productions grecques, consultèrent souvent moins la valeur intrinsèque des ouvrages que leur propre inclination. Familiarisés dès leur enfance avec les livres des médecins, des philosophes, des dialecticiens grecs, dont la lecture faisait leurs délices, ce fut dans cette classe qu'ils allèrent chercher, en général, les ouvrages destinés à former le goût des Arabes. Or des traités de ce genre sont, dans la langue originale, écrits trop souvent avec une concision désespérante; les raisonnements, quelquefois plus subtils que solides, présentent un enchaînement de périodes obscures dont le sens ne peut être saisi que par une attention soutenue et pénible; que l'on se représente donc ces ouvrages traduits,

pour la plupart, du grec en syriaque, et du syriaque en arabe, par des hommes qui n'étaient peut-être pas également versés dans la connaissance de ces trois langues, et l'on sentira qu'ils devaient nécessairement offrir aux Arabes une image bien incomplète et souvent bien fausse des sciences des Grecs. On peut donc admettre, ce me semble, que ces nombreuses traductions ne furent pas toujours pour les Orientaux des acquisitions aussi précieuses que l'on serait tenté de le croire. Elles eurent même sur l'esprit des Arabes une influence fâcheuse; elles leur inoculèrent le goût d'une logique subtile, pointilleuse, qui les rendit si redoutables dans la dispute, et leur fit un besoin de querelles de mots, et de controverses vives, opiniâtres et parfois interminables. Les écrivains musulmans remarquent avec l'expression d'une douleur amère, que l'introduction des écrits des philosophes grecs dans la langue des Arabes, changea ces hommes grossiers en esprits forts, et que de cette époque date la naissance de ces sectes si nombreuses dont les principes, souvent absurdes, portèrent le trouble et la discorde dans le sein du musulmanisme[1].

Mais si ces ouvrages, comme je viens de le dire, ne procurèrent pas toujours aux Arabes une instruction aussi solide qu'on était en droit de l'attendre, ils eurent, d'un autre côté, une influence extrêmement heureuse. Ils excitèrent, chez les sec-

[1] Makrizi, *Opuscules*, fol. 162, r. et v.; *Description de l'Égypte* (man. 682, fol. 482 v.).

tateurs de Mahomet, une louable émulation. Ceux-ci rougirent de tout devoir à des étrangers. Ils voulurent prouver qu'ils pouvaient faire autre chose que de se traîner servilement sur les traces des Grecs; ils essayèrent leurs forces, et bientôt la littérature arabe prit naissance, et s'enrichit d'une foule de productions originales sur les matières les plus diverses.

Le goût des lettres amène toujours avec lui le goût des livres; c'est un besoin indispensable de conserver et de propager des ouvrages estimables, que, sans un pareil soin, un même siècle verrait naître et périr. Aussi, dès que la culture intellectuelle fut devenue pour les Arabes une véritable passion, il se forma chez eux une foule de copistes habiles, de calligraphes distingués, qui s'attachaient, à l'envi les uns des autres, à multiplier par des transcriptions aussi élégantes qu'exactes les livres dont la nation avait droit de s'enorgueillir. L'histoire a conservé les noms de ces hommes remarquables qui contribuèrent puissamment aux progrès de la littérature arabe, et dont les copies, justement célèbres, conservèrent dans tous les temps une réputation méritée, excitèrent la convoitise des amateurs opulents, et allaient se placer avec honneur dans les palais des souverains. A côté de ces brillants calligraphes, d'autres, plus modestes, s'appliquaient à des ouvrages moins chers, et qui étaient plus en harmonie avec la médiocre fortune des gens de lettres. De cette manière, les exemplaires des

ouvrages arabes se multipliaient rapidement, et il se forma bientôt des collections de livres plus ou moins nombreuses. Les khalifes donnèrent l'exemple, qui fut suivi par les hommes riches, par les directeurs des mosquées, des colléges, et enfin par tous ceux qui joignaient au goût des lettres quelques moyens pécuniaires. Partout s'élevèrent des bibliothèques. Sans doute, chez les Arabes comme dans des contrées plus occidentales, l'amour de la littérature ne fut pas toujours le motif le plus réel qui produisit ces collections. Plus d'une fois l'ostentation, le plaisir de faire parade de ses richesses, engagea un homme marquant à réunir dans sa maison des livres somptueux, qui étaient pour lui plutôt un objet d'un vain luxe qu'un moyen d'enrichir son esprit de connaissances utiles. Plus d'une fois, comme chez nous, le solide fut sacrifié à l'agréable, et un ouvrage fut recherché, non parce qu'il était bon, mais parce qu'il était beau. Toutefois, ces collections, quel que fût le motif qui avait présidé à leur réunion, procurèrent des avantages immenses. 1° Elles encouragèrent les travaux et l'émulation des gens de lettres, en leur présentant l'espérance de placer d'une manière lucrative des ouvrages qui, sans cela, auraient été exposés à rester dans l'oubli, et à se perdre entièrement. 2° Elles excitèrent les copistes à multiplier les transcriptions des bons livres, dont ils étaient certains de trouver un débit prompt et assuré. 3° Enfin, elles offraient aux littérateurs instruits, mais peu opulents, la fa-

cilité de lire et de consulter à toute heure une foule d'ouvrages précieux, dont ils auraient été hors d'état de se procurer des copies.

L'histoire ne nous a point conservé de détails sur ces nombreuses bibliothèques, qui existaient dans toutes les villes de la domination musulmane. Malheureusement leur existence ne nous est presque jamais révélée qu'au moment où quelque accident funeste vient causer l'anéantissement ou la dispersion de ces collections précieuses. Si l'on se représente ces guerres sanglantes, qui, à toutes les époques, ont désolé l'Orient, ces villes saccagées avec tant de fureur, ces séditions si fréquentes, et accompagnées d'excès déplorables; ces incendies nombreux, qui souvent consument en un seul jour des quartiers tout entiers; si, d'un autre côté, on songe à la rapidité avec laquelle, dans ces climats brûlants, les livres sont dévorés par les termites et autres insectes destructeurs, on se persuadera sans peine combien de milliers de manuscrits ont dû périr successivement, sans qu'aucune force humaine eût pu en prévenir la perte.

Je n'ai pu ni dû songer à recueillir tous les faits qui concernent les bibliothèques de l'Orient. L'histoire ne nous offre là-dessus que peu ou point de renseignements. Je me suis borné à recueillir quelques détails qui suffisent pour attester avec quel goût et quel empressement des hommes riches ou lettrés s'appliquaient à la recherche des livres; et

prouver que, dans la vue de satisfaire ce noble penchant, ils n'épargnaient ni dépenses, ni sacrifices.

Le livre le plus parfait aux yeux des musulmans, celui qui doit chez eux former la base de toute bibliothèque est, à coup sûr, l'Alcoran. Aussi, depuis la naissance de l'islamisme, les exemplaires de ce monument révéré se sont multipliés à l'infini; et des hommes du plus haut rang, des khalifes, des sultans, ont tenu à honneur de copier de leur propre main le code fondamental de leur religion.

Le khalife Othman, troisième successeur de Mahomet, s'était occupé, avec un soin infatigable, à faire réunir en un seul corps les parties dispersées et incohérentes de l'Alcoran [1]; non content de ce service signalé qu'il avait rendu à la théologie musulmane comme à la littérature arabe, il s'était fait un devoir de transcrire de sa main plusieurs copies de cet ouvrage. Ces exemplaires, au nombre de quatre, furent envoyés en présent par le khalife à des villes importantes de l'empire musulman [2]. Au moment où ce prince fut assassiné par des sujets rebelles, il tenait le livre sacré entre ses mains, et en faisait la lecture [3]. L'exemplaire qui, dans ses derniers moments, avait fixé les regards du khalife, passa, après sa mort [4], à son fils Kha-

[1] *Moudjmel-attawarikh* (man. pers. 62, fol. 187 r.).

[2] Ebn-Khaldoun, t. VII, fol. 175 *r*.

[3] *Moudjmel-attawarikh*, fol. 186 *v.*; scolies sur le poëme *Akilah* (man. de Saint-Germain 282, fol. 27 *v.*).

[4] *Ibid.* fol. 23 *v.*

led, et ensuite à ses descendants. Sa famille s'étant éteinte, le volume disparut; mais, suivant le rapport de quelques docteurs de la Syrie, il existait dans la ville d'Antartous. Abou-Obaïdah-Kâm-ben-Selam, dans l'ouvrage intitulé *Kiraat*, القراات (les Lectures), disait, à cette occasion : « J'ai « vu un Alcoran qui, suivant la tradition, avait ap-« partenu au khalife Othman ben-Affan. Pour me « le montrer, on l'alla chercher dans la bibliothèque « d'un émir. C'est le même exemplaire qui était « dans les bras d'Othman au moment où il fut as-« sassiné; et j'ai aperçu, dans plusieurs endroits, « des traces du sang de ce prince. » Suivant un autre récit, on voyait à Cordoue, dans la principale mosquée, un Alcoran, dont quatre feuillets provenaient de l'exemplaire qu'avait transcrit le khalife Othman, et ils offraient encore des gouttes de son sang [1].

Le Schérif-Edrisi dans sa description de la mosquée de Cordoue, nous donne des détails intéressants sur ce manuscrit et sur les formalités qui s'observaient, toutes les fois que l'imam attaché à ce temple allait prendre cet exemplaire révéré, pour faire une lecture à la foule attentive qui remplissait l'édifice [2].

Au rapport d'Ebn-Khaldoun [3], à la bataille que le

[1] Makarri, *Histoire d'Espagne*, t. I (man. ar. 704, fol. 127 r. 138, 139, 140); Ebn-alwardi, *Traité de géographie* (de mon manuscrit, fol. 17 v.).

[2] Manuscrit d'Asselin.

[3] Tome VII, fol. 63 *v.* 64 *r.*

sultan Iagmarasen-ben Zian gagna contre Saïd, l'an 546 de l'hégire, il prit l'Alcoran qui venait de la bibliothèque de Cordoue, et qui passait pour avoir été écrit par le khalife Othman. Ce livre fut depuis déposé dans le trésor des Benou-Merin, à Fez; mais un autre exemplaire ne tarda pas à remplacer cette copie vénérable : car, suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun [1], lorsque Ebn-Ahmer vint à Fez trouver le sultan Abou-Iakoub, l'an 692, il lui offrit entre autres présents, un grand Alcoran, qui passait pour être un des quatre qui venaient du khalife Othman-ben-Affan, et que ce prince avait envoyés dans différentes contrées soumises à l'islamisme. Ce volume était conservé à Cordoue.

D'un autre côté, l'exemplaire de l'Alcoran qui avait appartenu au khalife Othman, se trouvait, disait-on, en Égypte, dans la principale mosquée de Fostat [2], et c'est probablement le même manuscrit qui, peu d'années avant l'expédition d'Égypte, fut retrouvé par Mourad-bey, dans un souterrain de cette mosquée. Un autre exemplaire du même genre, écrit de la même main, éprouva une destinée funeste. A la sanglante bataille de *Merdjj-Dabek*, qui vit crouler la puissance des mamelouks sous les armes victorieuses de Sélim, le sultan Kansouh-Gouri avait autour de lui quarante schérifs, qui portaient un égal nombre d'Alcorans enfermés dans des boîtes de soie jaune; et parmi ces manuscrits, on

[1] T. VII, fol. 175 r.

[2] Makrizi, *Description de l'Égypte* (man. ar. 673 c, t. III, f. 45).

distinguait un Alcoran copié de la main du khalife Othman[1]. Dans le tumulte et le désordre qui accompagnèrent la défaite des troupes égyptiennes, ces volumes furent foulés sous les pieds des chevaux de l'armée victorieuse, et l'exemplaire d'Othman disparut sans qu'on pût en avoir aucune nouvelle.

Un autre exemplaire, écrit par le même prince, se trouvait dans la ville de Maroc[2].

Au rapport d'un historien anonyme[3], il existait dans la ville de Tibériade un Alcoran qui avait été donné en présent à cette ville par le khalife Othman. L'an 507 de l'hégire, cet exemplaire fut, par ordre de l'atabek Togteghin, transporté dans la grande mosquée de Damas, et l'auteur d'une histoire de cette ville[4] en parle en ces termes :

« C'est une opinion universellement répandue parmi les habitants de Damas, que l'Alcoran qui existe dans la principale mosquée, dans la chambre du prédicateur, à la gauche du mihrab, est l'exemplaire qui a appartenu au halife Othman. C'est un très-ancien manuscrit que tout le monde considère avec un extrême respect. Il n'est point indiqué dans l'histoire de Damas d'Ebn-Asaker, mais Ebn-Zoraïk-Tenouki en fait mention. Au rapport d'Abou-

[1] Ebn-Aïas, *Histoire d'Égypte* (man. ar. 615 A, t. II, fol. 113 v.).

[2] Man. ar. 703, fol. 52 *v.* 53 *r.;* Ebn-Batoutah (man. ar. 825, p. 115).

[3] Man. de M. Marcel, aujourd'hui dans ma bibliothèque.

[4] Man. ar. 638 (an. 96).

Iali-Temimi, ce volume était déposé dans la ville de Tibériade, et il fut transféré à Damas à l'époque où la terre sainte tomba au pouvoir des Francs, l'an 492 de l'hégire. » Si l'on en croit l'historien Nowaïri [1], le sultan Bibars, souverain de l'Égypte, envoyant, l'an 661 de l'hégire, des présents à Bérékeh, khan mongol du Kaptchak, y joignit un Alcoran, qui, suivant la tradition, avait été écrit par Othman.

Ces assertions, à coup sûr, pourraient toutes être également véritables, puisque, comme nous l'avons vu, Othman s'était fait un devoir de copier de sa main plusieurs exemplaires de l'Alcoran; mais d'un autre côté, comme ces manuscrits, suivant toute apparence, ne portaient aucune date ni aucune autre indication, la tradition seule pouvait certifier leur origine. Il était sans doute fort possible que le khalife Othman ayant fait présent à quelque ville importante d'un Alcoran écrit par lui, cet exemplaire eût été conservé religieusement au travers des siècles et des révolutions; mais quand un manuscrit avait passé par bien des mains avant d'arriver dans la mosquée ou la bibliothèque qui en était dépositaire, on sent que les chances de certitude, ou même de probabilité diminuaient beaucoup. Il suffisait qu'un exemplaire fût fort ancien pour qu'on eût cherché à rehausser sa valeur en le représentant comme ayant été copié par le troisième successeur de Mahomet; et cette opinion,

[1] *Vie de Bibars* (man. d'Asselin, fol. 21 *r.*).

une fois admise, personne n'avait ni la volonté, ni les moyens de la contredire.

Dans une place de Syrie fondée par le khalife Omar ben-Abd-alaziz on conservait l'Alcoran de ce prince[1]. Le terrible Hadjadj ben-Iousouf avait copié de sa main plusieurs exemplaires de l'Alcoran et les envoyait en présent aux différentes villes de l'empire musulman. Il en fit remettre un à Fostat. L'exemplaire qui était déposé dans la principale mosquée de cette ville avait été écrit par ordre du khalife Abd-alaziz ben-Merwan[2].

Le sultan Ibrahim, fils de Mahmoud le Gaznévide, avait une fort belle écriture. Chaque année il copiait de sa main un exemplaire de l'Alcoran et l'envoyait à la Mecque[3].

Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun[4], le sultan africain Abou'lhasan envoya en présent à la ville de la Mecque un Alcoran écrit de sa main et qu'il avait fait orner avec une extrême magnificence. Le même prince[5] fit de ce livre une seconde copie, qu'il embellit comme la première et donna en présent à la ville de Médine. Il se proposait d'en faire une troisième, qui était destinée pour Jérusalem; mais il mourut avant de l'avoir achevée[6].

[1] *Moudjmel-attawarikh*, fol. 343 *v*.
[2] Abd-alhakam, *Conquête de l'Égypte* (man. ar. 755, p. 165).
[3] Mirkhond, *historia Gasnevidarum*, pag. 127.
[4] *Histoire*, t. VII, fol. 217 *v*.
[5] *Ibid.* fol. 218 *r*.
[6] *Ibid. v*.

Au rapport de l'écrivain qui a tracé l'histoire de la famille d'Ali [1], il existait à Meschhed-Ali un Alcoran composé de trois volumes et qui était de la main du khalife Ali. Cet exemplaire fut brûlé l'an 755 de l'hégire, à l'époque où ce monument devint la proie des flammes. On prétend qu'à la fin de ce volume on lisait ces mots : *C'est Ali, fils d'Abou-Taleb, qui l'a écrit.* Le même historien ajoute : « J'ai « vu dans le lieu de pèlerinage, au *meschhed* (mo- « nument) d'Obaïd-allah, fils d'Ali, un Alcoran for- « mant un seul volume et écrit de la main du prince « des croyants Ali. A la fin du livre, après ces mots : « *La copie du livre sacré se termine ici; au nom du* « *Dieu clément et miséricordieux*, on lisait : *Écrit par* « *Ali, fils d'Abou-Taleb.* Mais, depuis cette époque, « j'ai appris que ce monument d'architecture était « devenu la proie des flammes et que l'Alcoran avait « été entièrement consumé [2]. » Au rapport de Makrizi [3], il existait au Caire un exemplaire de l'Alcoran, qui, suivant la tradition, avait été copié par le khalife Ali.

L'auteur du *Kitab-alfehrest* [4] fait mention d'un exemplaire de l'Alcoran écrit par ce même prince. Un historien de Damas [5] parle d'un manuscrit du même genre, sur lequel il nous donne les détails suivants :

[1] *Omdat-ettalib* (man. ar. 636, fol. 3 *v*.).

[2] *Ibid.* fol. 3 *r*.

[3] *Description de l'Égypte* (man. ar. 673 c, t. II, fol. 114 *r*.).

[4] Man. ar. 874, fol. 35.

[5] Man. ar. 638 (an. 96).

« A Damas, dans une mosquée située au midi du « bain de Loulou, dans le quartier de Keschek, et « nommée la *mosquée de Dasch* مسجد الداش, existait « un Alcoran fort ancien, qui, suivant l'opinion vul- « gaire, est de la main d'Ali, fils d'Abou-Taleb. L'an « 645 de l'hégire il fut transféré de cet édifice dans « la mosquée d'Ali, qui fait partie de la grande mos- « quée des Ommiades. »

Si l'on en croit le témoignage de la Vie de Timour, écrite soi-disant par lui-même[1], Radi-eddin, gouverneur de la ville d'Amol, capitale du Tabaristan, envoya à ce prince, entre autres présents, un Alcoran écrit de la main du khalife Ali.

Au rapport d'un historien des Mongols de l'Inde[2], le fils de Behadur-schah, fils d'Aureng-Zeb, reçut en présent, d'Abd-almoudjid-khan, un Alcoran écrit de la main de l'imam Ali-Mousa-Ridâ.

Un auteur déjà cité[3], décrivant la nombreuse bibliothèque qu'avait réunie un particulier nommé Mohammed ben-Hosaïn, et surnommé Ebn-Ali-Narah, atteste que l'on y voyait un Alcoran écrit de la main de Khaled, fils d'Abou'lhaïadj, l'un des compagnons d'Ali. Il ajoute que cet exemplaire passa ensuite entre les mains d'Abou-Abd-allah-Djaïi.

Une des plus belles bibliothèques qu'un particulier, en Orient, ait jamais rassemblées, fut sans contredit celle d'Abou'lkâsem-Ismaïl ben-Abbad,

[1] Man. fol. 167 *v*.

[2] Man. pers. 74, t. II, fol. 201 *v*.

[3] Man. 874, fol. 54 *v*. 55.

vizir du prince bouide Fakhr-eddaulah. Suivant la tradition, il fallait quatre cents chameaux pour transporter ses livres[1].

L'historien de la famille d'Ali[2], faisant mention du schérif Ali, surnommé Mourtada-Alem-alhoda, nous donne sur lui ces détails : « Suivant ce que « j'ai lu dans quelques chroniques, cet homme avait « une bibliothèque qui renfermait quatre-vingt « mille volumes. Je n'ai jamais entendu parler de « rien de semblable, si ce n'est ce qu'on raconte « du vizir Ismaïl ben-Abbad. Ayant été mandé « par Fakhr-eddaulah, fils de Bouïah, qui voulait « lui confier les fonctions de vizir, il écrivit à ce « prince pour s'excuser d'accepter cet honneur. « Parmi les différents motifs qu'il faisait valoir, il « allégua qu'il lui fallait sept cents chameaux pour « le transport de ses livres. Si j'en dois croire le « scheikh Raïghi, cette bibliothèque se composait de « cent-quatorze mille volumes. Le kadi Fadel-Abd-« errahman-Scheïbani a surpassé, pour le nombre « des livres, tous ceux qui se sont occupés de ce « genre de recherches; car sa collection renfermait « cent quarante mille volumes. » Au rapport d'Ebn-Djouzi[3], l'historien Wakedi, qui habitait Bagdad, s'étant transporté sur la rive orientale du Tigre, il lui fallut cent-vingt chameaux pour transporter ses

[1] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. III, fol. 79 *v.*; Mirkhond, IV[e] partie (man. de l'Arsenal, fol. 50 *v.*).

[2] Man. ar. 636, fol. 124 *r.* et *v.*

[3] Man. ar. 640, fol. 61 *r.*

livres. Suivant un autre récit, il avait six cents caisses remplies de volumes. Le célèbre écrivain arabe Ishak-Mauseli, étant en voyage, avait porté avec lui dix-huit coffres remplis de livres; et il déclara que, s'il n'avait eu à cœur de rendre son bagage aussi léger que possible, il en aurait emmené le double[1]. Au rapport de l'historien Ebn-Khallikan[2], l'émir Nouh ben-Nasr, de la dynastie des Samanides, avait une bibliothèque extrêmement riche en livres de tout genre. Elle fut dévorée par un incendie. Lorsque le khalife abbasside Mostanser fit bâtir, dans la partie orientale de Bagdad, un collége magnifique appelé, de son nom, *Mostanseriah*, il y joignit une bibliothèque composée de livres extrêmement précieux[3]. Cette collection, au rapport d'un historien, renfermait quatre-vingt mille volumes; mais, à l'époque où cet auteur écrivait, c'est-à-dire dans le VIII[e] siècle de l'hégire, il n'en restait pas le moindre vestige[4].

Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun[5], Habeschi, fils de Moëzz-eddaulah, s'étant révolté contre son frère Bakhtiar, l'an 357 de l'hégire, fut surpris et fait prisonnier dans la ville de Basrah. Parmi les objets précieux qu'il possédait, on trouva dix mille volumes.

[1] *Kitab-alagâni*, t. I, fol. 344 *v*.
[2] Man. ar. 730, fol. 91 *v*.
[3] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. VII, p. 78.
[4] Man. ar. 636, fol. 124 *v*.
[5] Man. t. III, fol. 472 *v*.

Le sultan Mahmoud, fils de Subukteghin[1], s'étant emparé de la ville de Reï, détrôna et fit prisonnier Medjd-eddaulah, fils de Fakhr-eddaulah, l'un des émirs bouides. Il fit attacher à des potences un certain nombre de Bateniens qui vivaient à la cour de ce prince; après quoi, par ordre du sultan, on enleva des maisons de ces malheureux des livres formant la charge de cinquante ânes, et dans lesquels se trouvaient consignés les principes de l'astrologie, les dogmes des Râfedis, des Bateniens, des philosophes. Tout fut brûlé au pied des potences. Mais, si Mahmoud, dans cette occasion, se livra aux transports d'un zèle peu éclairé, du moins il ne poussa pas plus loin la barbarie; car les autres livres, qui composaient la charge de cent chameaux, furent, par ses ordres, transportés à Ghiznin ou Gaznah, capitale de ses états[2]. Cinq ans après cette époque, je veux dire l'an 425 de l'hégire[3], l'émir Abou-Sahl, s'étant emparé de la ville d'Isfahan, pilla les trésors du prince bouide Ala-eddaulah. Tous les livres furent transportés à Ghiznin et réunis à la bibliothèque de cette capitale. Mais dans la suite, cette riche collection fut livrée aux flammes par les troupes du prince gouride Hosaïn, fils de Hosaïn.

L'an 343 de l'hégire[4], Abou-Nasr-Sabour, fils

[1] *Moudjmel-attawarikh* (man. pers. 62, fol. 262 v.); Mirkhond, IV[e] partie, fol. 54 *r.*; Ebn-Khaldoun, t. IV, fol. 499 *v.*

[2] *Kâmel*, t. III, fol. 204 *v.*

[3] *Ibid.* fol. 235 *v.*

[4] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. III, fol. 75 *r.*

d'Ardeschir, ayant fait bâtir à Bagdad un édifice consacré à des exercices scientifiques et littéraires, y réunit une quantité considérable de livres, qui étaient destinés à l'usage des musulmans; on y comptait plus de dix mille quatre cents volumes de tout genre, parmi lesquels se trouvaient cent Alcorans écrits de la main du célèbre calligraphe Ebn-Moklah. C'est cette même bibliothèque dont les historiens Ebn-Athir[1], Imad-eddin-Isfahani[2] et Bondari[3] font mention en ces termes : « L'an 451 « un incendie consuma le faubourg de Karakh et « d'autres quartiers de Bagdad. La bibliothèque de « Sabour devint la proie des flammes. Une partie « des livres fut pillée. Le vizir Amid-almulk-Ken-« deri, étant survenu en ce moment, écarta la po-« pulace, fit un choix parmi les livres et s'appropria « tous ceux qui lui convinrent. Cette manière d'agir « indisposa tout le monde contre lui. Combien, « dans cette occasion, sa conduite fut opposée à « celle de son père, le vizir Nidam-almulk, qui, « dans toutes les provinces soumises à l'islamisme, « avait élevé des colléges, favorisé la copie des mo-« numents littéraires et consacré à l'utilité publique « des livres et des objets de tout genre! »

L'an 483 de l'hégire, la ville de Basrah ayant été livrée au pillage par les Arabes, les flammes dévorèrent deux bibliothèques qui renfermaient

[1] T. III, fol. 194 *v.*; t. IV, fol. 57 *v.*

[2] *Histoire des Seldjoucides* (man. de Saint-Germ. 327, fol. 15 *r.*).

[3] *Ibid.* (man. ar. 767 A, fol. 13 *v.*).

quantité de livres précieux [1]. Lorsque le khalife Naser-li-din-allah fit élever à Bagdad, l'an 589, le collége appelé *Nidamiah*, on y transporta, par son ordre, plusieurs milliers d'excellents livres [2]. L'an 548, les Gozz s'étant emparés de la ville de Nischabour, livrèrent aux flammes les bibliothèques [3]. Cinq ans après, dans une sédition dont cette ville fut le théâtre, cinq bibliothèques furent également brûlées [4].

L'an 555 de l'hégire [5], le kadi Ebn-Mokharram ayant été arrêté par ordre du khalife Mostandjid, on saisit ses livres, dont on brûla une partie dans la place publique de Bagdad. On livra aux flammes les ouvrages qui renfermaient les doctrines philosophiques, tels que le *Kitab-alschafa* (le Livre de la guérison), qui a pour auteur Ebn-Sina (Avicenne), le livre intitulé *Ikhwan-alsafa* (les Frères de la pureté) et autres du même genre.

J'ai parlé plus haut d'une nombreuse bibliothèque réunie par les soins d'un homme peu connu nommé Mohammed ben-Hosaïn, et surnommé Ebn-Abi-Narah. L'auteur du *Kitab-alfehrest*, qui avait visité cette collection, atteste y avoir vu, entre autres livres précieux, des pièces écrites par les deux imams Hasan et Hosaïn, des diplômes, des actes d'amnistie

[1] *Kâmel*, t. IV, fol. 130 *v*.
[2] *Ibid.* t. VI, p. 131.
[3] *Ibid.* t. V, p. 119.
[4] *Ibid.* p. 180.
[5] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. V, p. 170.

de la main du khalife Ali ou des divers secrétaires de Mahomet[1]. Nous lison, dans l'histoire d'Ebn-Khallikan[2], qu'il existait un calligraphe célèbre nommé Abou'ldorr-Iakout-Mauseli; cet homme avait transcrit de nombreuses copies du dictionnaire intitulé *Sihâh*, qui a pour auteur le grammairien Djevheri. Chacun de ces exemplaires se composait d'un seul volume.

Le célèbre écrivain arabe Abou-Temam, étant arrivé dans la ville de Hamadan[3], avait été reçu avec la plus haute distinction par Abou'lwafâ ben-Salamah. Comme il se préparait à partir, une chute de neiges considérable rendit pour longtemps les chemins impraticables. Abou'lwafâ conduisit le poëte dans la bibliothèque et la mit entièrement à sa disposition. Abou-Temam, entouré de ces trésors littéraires, oublia son voyage, lut avec avidité ces volumes précieux et consacra son temps à la composition de plusieurs ouvrages. Le recueil poétique intitulé *Hamasah* fut le principal fruit des recherches du docte écrivain et attesta le soin infatigable avec lequel il avait compulsé cette riche bibliothèque.

Au rapport de l'historien Kemal-eddin[4], Murtadi-eddaulah, prince d'Alep, ayant été forcé de quitter cette ville, son palais fut livré au pillage. On y

[1] Man. ar. 874, fol. 54 v. 55.
[2] Man. ar. 730, fol. 409 r.
[3] Tebrizi, *ad Hamasah*, p. 2, édit. Freytag.
[4] Man. ar. 728, fol. 56 v.

prit, entre autres objets, vingt-huit mille volumes, tous reliés, et dont il avait fait de sa main le catalogue.

Parmi les bibliothèques qui ont existé dans les états musulmans, une des plus belles et des plus nombreuses fut sans doute celle que les khalifes fatimites avaient rassemblée au Caire. Malheureusement nous ne possédons aucun détail sur l'origine et les accroissements successifs de cette collection, et nous ignorerions complétement son existence si l'on n'avait eu à regretter sa destruction. Cette bibliothèque était dans le grand palais. J'ai, dans un autre ouvrage, d'après le témoignage des auteurs orientaux et contemporains, donné des détails circonstanciés sur cette magnifique collection : elle se composait de dix-huit chambres, où se trouvait réuni un nombre prodigieux de livres; on y comptait dix-huit mille volumes consacrés à l'exposition des sciences anciennes, deux mille quatre cents Alcorans écrits par les plus habiles calligraphes et dont les reliures brillaient d'or et d'argent; vingt exemplaires de l'Histoire de Tabari, dont un autographe, cent du grand Dictionnaire d'Ebn-Doreïd, etc.

J'ai dit comment, à l'époque des troubles affreux qui désolèrent l'Égypte, dans le ve siècle de l'hégire, sous le règne du faible khalife Mostanser, ce riche dépôt des connaissances humaines fut livré au pillage; qu'un vizir, Abou'lfaradj-Magrebi, en fit enlever, en une seule fois, une masse de livres for-

mant la charge de vingt-cinq chameaux, et qui lui avaient été concédés, pour lui et pour ses adhérents, en payement des sommes dont le trésor leur était redevable; que la part du vizir lui avait été comptée pour cinq mille pièces d'or, tandis qu'elle valait au moins vingt fois autant; et ces livres mêmes ne trouvèrent pas là un asile sûr: car bientôt après, le vizir ayant été forcé de fuir pour se soustraire aux poursuites de ses ennemis, sa maison fut livrée au pillage et les livres partagèrent le même sort. Les généraux turcs, ne pouvant se faire payer des sommes exorbitantes auxquelles ils taxaient leurs services, se faisaient donner, au plus bas prix, les livres renfermés dans la bibliothèque du palais; d'autres, en grand nombre, devinrent la propriété d'Imad-eddaulah-ebn-Mohtarek, qui résidait à Alexandrie, et furent après sa mort transportés en Afrique. Une autre collection de livres du même genre, qui était expédiée pour cet officier, fut enlevée par les Lewatah, au moment où elle descendait le Nil. Ces volumes précieux, qui n'avaient pas leurs pareils pour l'exactitude, la beauté du caractère, la richesse de la reliure, devinrent la proie de ces barbares; ils les abandonnèrent à leurs esclaves mâles et femelles, qui prirent les couvertures pour en faire des chaussures et livrèrent les feuillets aux flammes. Ils alléguaient pour motif que ces livres, provenant de la bibliothèque du khalife, contenaient les doctrines des musulmans orientaux, qui étaient opposées à celles qu'ils professaient eux-mêmes. Beaucoup de

livres furent ensevelis sous les eaux, périrent d'une autre manière ou furent emportés dans les pays étrangers. Ceux que les flammes avaient respectés restèrent entassés sur le sol; et le vent y amoncelant la terre, il se forma deux collines qui conservèrent le triste nom de *Collines des livres*. Enfin tous les volumes qui se trouvaient dans les bibliothèques extérieures du palais furent enlevés et dispersés. Il n'échappa du naufrage que la bibliothèque intérieure, où personne ne pouvait pénétrer.

Cependant l'Égypte, à la suite de tant d'anarchie et de désordres, avait vu luire des jours plus heureux. Un général d'un caractère ferme et impérieux, que le faible Mostanser avait appelé à son secours, arriva en Égypte, sut, par une sévérité impitoyable, réprimer une soldatesque turbulente, fit périr par le glaive ces émirs insolents qui avaient été le fléau et l'effroi de leur maître. L'ordre se trouvant heureusement rétabli, on songea sans doute, en confisquant les biens des rebelles, à faire rentrer, autant que possible, dans le palais du prince, les objets précieux de tout genre qui en avaient été enlevés d'une manière si scandaleuse. Il est probable que, dans cette circonstance, beaucoup de livres furent réintégrés dans le dépôt dont ils avaient fait partie. Des présents, des acquisitions vinrent successivement réparer les pertes déplorables qu'avait éprouvées cette riche collection. Dans la succession d'Afdal, fils de Bedr-Djémâli, on trouva, entre autres objets précieux qui furent réunis au trésor du

khalife, une collection de cinq cent mille volumes[1]. Enfin nous voyons[2] qu'un siècle seulement après les désordres et l'anarchie du règne de Mostanser, la bibliothèque du palais des Fatimites renfermait, disait-on, deux millions six cent mille volumes : on y comptait douze cent vingt exemplaires de la Chronique de Tabari et une foule d'autres livres, qui étaient des chefs-d'œuvre de calligraphie. Mais il semblait qu'une sorte de fatalité poursuivait cette magnifique collection. Saladin, appelant à son secours la fourberie et la violence, avait détrôné les khalifes fatimites et s'était emparé de l'Égypte. Ce prince, excellent capitaine, mais peu lettré, fit vendre à l'encan les objets précieux réunis dans le palais du Caire, et entre autres la bibliothèque. Le kadi Fâdel, homme important et éclairé, joua dans cette circonstance le rôle d'un amateur rusé et peu délicat. Ayant été chargé de présider au choix et à l'estimation des livres, il mit à part tous ceux qui lui convenaient, en arracha la couverture et jeta ces volumes ainsi mutilés dans une citerne, qui probablement se trouvait à sec. Lorsque la vente fut terminée, il acheta à vil prix, comme imparfaits, tous les livres amoncelés dans le bassin; après quoi il les compléta. Ce fut ainsi qu'il parvint à former son immense bibliothèque.

Cinq ans après (année 572) on procéda à une nouvelle vente de la bibliothèque qui faisait partie

[1] Sakhâwi, *Histoire des Kâdis d'Égypte* (man. 690, fol. 38 *r.*).

[2] Ebn-Abi-Taï, ap. *Kitab-arraudhataïn* (man. 707 A, fol. 105 *v.*).

du palais des khalifes fatimites et qui renfermait cent vingt mille volumes. Un homme habile, un secrétaire de Saladin, Imad-eddin-Isfahâni, qui était présent à cette vente et qui y fit, comme on va le voir, des acquisitions importantes, nous donne à cet égard des détails intéressants [1]; mais, avant de les transcrire, je dois faire une observation. On vient de voir que la bibliothèque du palais des Fatimites avait été vendue à l'encan cinq années avant l'époque dont il est question; et maintenant une autre collection, renfermée également dans l'enceinte du palais, va être exposée en vente et dispersée. Mais il faut se rappeler que, comme on l'a dit plus haut, il existait dans l'intérieur du palais une bibliothèque particulière que sa position dans cet asile inaccessible avait, sous le règne de Mostanser, mise à l'abri des dévastations d'une milice indisciplinée et de généraux avides. Il est probable que ce fut cette collection que des vainqueurs ignorants exposèrent en dernier lieu aux regards des amateurs et des spéculateurs. Voici de quelle manière s'exprime l'historien Imad-eddin-Isfahâni [2]. « On procéda à la vente de la bibliothèque du pa-« lais; les enchères avaient lieu deux jours chaque « semaine, et tout se donnait aux plus bas prix. Les « livres étaient placés dans des armoires réparties « dans des chambres séparées par des arcades voû-« tées, et des catalogues en règle indiquaient le

[1] Man. 707 A, fol. 142 *v*. Ebn-Khallikan (man. 730, fol. 495 *r*.).
[2] *Kitab-arraoudatain*, fol. 142 *v*.

« contenu des volumes. On dit à l'émir Beha-eddin-« Karakousch, gouverneur du palais : Tous ces livres, « bons ou mauvais, sont rongés par les vers; il faut « absolument les tirer de leurs armoires, les ranger « par terre et les secouer. L'émir était un Turc qui « n'avait aucune connaissance des livres et qui était « entièrement étranger à la littérature. Les deux « courtiers qui avaient fait cette proposition avaient « dessein de mutiler et de mêler les volumes afin « de leur ôter toute leur valeur. On tira donc les « livres de leurs armoires, on fit disparaître l'ordre « admirable qui y régnait. Tout fut confondu : les « livres de littérature furent placés avec ceux d'as-« tronomie, ceux de théologie avec ceux de logique, « les livres de médecine avec les traités de géomé-« trie, les histoires avec les commentaires de l'Al-« coran, les volumes les plus inconnus avec les plus « célèbres. On y voyait des ouvrages considérables, « des livres historiques, dont chacun se composait « de cinquante ou soixante parties, uniformément « reliées, et dont un volume, s'il vient à se perdre, « ne se retrouve jamais. Eh bien, on eut soin de « tout mêler, de tout confondre. Le courtier mettait « en vente, dix par dix, des livres de tout genre et « incomplets, qui étaient estimés et adjugés aux prix « les plus modiques. Il savait très-bien le nombre et « la nature des livres que renfermait chaque paquet. « Il n'ignorait pas qu'il avait par devers lui les vo-« lumes qui leur correspondaient. Un autre courtier « l'assistait dans cette vente. Des livres qui lui avaient

«été adjugés au prix de dix pièces d'argent furent «revendus par lui pour une somme de cent pièces. «Lorsque je vis de quelle manière les choses se «passaient, je me présentai au palais et je me mis «à acheter comme faisaient ces hommes avides. Je «multipliai mes achats et me procurai ainsi une col-«lection de livres précieux sur toutes sortes de ma-«tières. Le sultan, informé des acquisitions que «j'avais faites, et qui formaient un total de deux «cents volumes, me les donna et me dispensa du «payement. Bientôt après il ajouta à cette libéralité «un nouvel acte de munificence : j'entrais un jour «en sa présence, et je vis devant lui une quantité «de volumes qu'on avait triés pour lui dans la bi-«bliothèque du palais; il était occupé à en regarder «quelques-uns; il m'invita à les prendre et me dit : «Tu désirais plusieurs livres dont tu avais donné «la note; s'en trouve-t-il quelqu'un dans cette col-«lection? Je lui répondis que tous ceux dont j'avais «fait choix étaient sous mes yeux et qu'aucun de «ces volumes ne pouvait m'être inutile. En même «temps je fis venir un porteur et j'enlevai toute «cette masse de livres.»

Ces ouvrages, du moins, tombèrent dans les mains d'hommes habiles, capables de les apprécier et d'en faire usage. Le kadi Fâdel déposa une partie de ses livres dans la bibliothèque du collége qu'il avait fondé au Caire; le reste formait sa collection particulière. Elle se composait, comme je l'ai dit, de cent quarante mille, ou, suivant

d'autres, de cent vingt-quatre mille volumes, parmi lesquels on comptait trente-cinq exemplaires du recueil poétique intitulé *Hamasah*[1]; mais elle ne resta pas longtemps dans la famille du propriétaire. En effet, l'an 626 de l'hégire, au rapport de Makrizi[2], on mit le séquestre sur la maison du kadi Aschraf-Ahmed, fils du kadi Fâdel. Toute la bibliothèque, composée de soixante-huit mille volumes, fut transportée au château de la Montagne. Les planches des armoires furent démontées et chargées sur quarante-neuf chameaux; cinquante-neuf de ces animaux portaient les livres. Mais bientôt après, une partie de ces livres, au nombre de onze mille huit cent huit volumes, avec les armoires, fut reportée du château à la maison du kadi Fâdel. Parmi les livres enlevés de cette collection, on distinguait celui qui a pour titre *Kîtab-alatabek ou-alosour* كتاب الاتابك و العصور (le livre de l'Atabek et des temps), qui a pour auteur Abou-'lala-Maarri, et qui forme soixante volumes. Sous la dynastie des sultans mameluks, le goût des livres s'était conservé en Égypte. Au rapport de l'historien Bedr-eddin Aïntabi[3] le kadi-alkodat Ala-eddin Ali-ben-Mahmoud, surnommé Ebn-Almogouli ابن المغلي, qui mourut l'an 628 de l'hégire, légua une partie de sa nombreuse collection de livres, c'est-à-dire cinquante volumes, à la bibliothèque du collége fondé au Caire, par Melik-

[1] Makrizi, *Descript. de l'Égypte* (man. ar. n° 673 c, t. III, f. 132 v.).
[2] *Kitab-assolouk* (man. ar. 672, p. 149, 150).
[3] Man. ar. 684, fol. 173 v.

Aschraf-Borsebaï. Nous apprenons de Makrizi[1], d'Abou'lmahâsen[2], et de Nowaïri[3], que le médecin Amin-eddaulah-Abou'ldjin, surnommé *Sâmeri* السامري (le Samaritain), qui avait été vizir de Melik-Saleh-Ismaïl, ayant été étranglé au Caire, l'an 648 de l'hégire, on trouva chez lui, parmi d'autres richesses, des livres précieux, au nombre de dix mille volumes, qui tous étaient l'ouvrage de calligraphes célèbres. Le kadi Soleïman ben-Ibrahim aimait à rassembler des livres, et en avait réuni une quantité considérable[4]. L'émir Seïf-eddin Scheïkhou était passionné pour les livres précieux de tout genre, et en achetait partout où il pouvait en trouver[5]. L'imam Nour-eddin Ali-ebn-Djaber, qui mourut au Caire, l'an 725 de l'hégire, avait rassemblé une collection de six mille volumes[6]. Le kadi Djémal-eddin-Abou-Thanâ-Mamoud, connu sous le nom de *Adjemi Roumi* العجمي الرومي, qui mourut l'an 799, laissa de très-beaux livres[7]. Le jurisconsulte Sohafeh ben-Ali, surnommé Kénani, se plaisait à réunir des livres. Il laissa, en mourant, dix-huit armoires remplies d'ouvrages précieux sur des matières de littérature, ou autres[8]. Dans le IXe siècle de l'hégire, nous voyons le sultan d'Égypte Djakmak

[1] *Kitab-assolouk*, t. I (man. ar. 672, p. 234).
[2] Man. ar. 661, fol. 162 *r.* et *v.* 163.
[3] 26e partie (man. de Leyde, fol. 178 *v.*).
[4] Abou'lmahasen, *Manhel-sâfi*, t. III, fol. 114 *v.*
[5] *Ibid.* t. III, fol. 174 *v.*
[6] Hasan-ben-Omar (man. 688, fol. 176 *r.*).
[7] Man. ar. 684, fol. 4 *v.*
[8] Abou'lmahasen, *Manhel-sâfi*, t. III, fol. 159 *r.*

faire demander à Schah-Rokh, comme un présent précieux, cinq ouvrages de sa bibliothèque[1].

L'an 826 de l'hégire, on destitua Fakr-eddin Othman, connu sous le nom de Moutaï المطاعي, qui était bibliothécaire du collége Mahmoudieh, situé en dehors du Caire. Il reçut la bastonnade en présence du sultan. Il avait été dénoncé comme mettant peu de soin à la conservation des livres donnés à cet établissement, et qui étaient au nombre des manuscrits les plus précieux. Cette collection avait été formée par le kadi Borhan-eddin Ebn-Djémaah, qui y avait consacré toute sa vie. Mahmoud ayant acheté les livres des héritiers du fils d'Ebn-Djémaah, en avait fait don au collége, en stipulant qu'aucun volume ne pourrait sortir de cet édifice. Il en confia la garde à son imam Seradj-eddin. Bientôt après celui-ci fut dénoncé par Othman, comme ayant perdu un grand nombre de livres. On vérifia le fait, et il se trouva qu'il manquait environ cent trente volumes. Siradj-eddin fut destitué, et sa place donnée à Othman, qui remplit ses fonctions avec vigueur, fermeté et énergie. Si un homme, grand ou petit, si un des courtisans ou des principaux personnages de l'état lui écrivait pour demander à emprunter un livre, il ne tenait aucun compte de cette requête; on avait beau lui offrir des sommes considérables, il persistait dans son refus. Cependant un individu le dénonça comme recevant des présents en cachette. On vérifia alors

[1] *Matla-assaadeïn*, fol. 177 r.

les livres, on en dressa le catalogue, et on trouva qu'il en manquait précisément le dixième; car sur quatre mille volumes, quatre cents avaient disparu. Othman fut condamné à en rembourser le prix, qui fut évalué à quatre cents dinars. Pour acquitter cette somme, il vendit son bien et son mobilier [1].

Au rapport d'Ahmed-Askalani [2], Ahmed ben-Mohammed, surnommé Kardah-Alwaïdh القردح الواعظ; qui mourut l'an 841, laissa une bibliothèque nombreuse qui contenait plus de mille volumes. Suivant le même historien [3], le grammairien Ali ben-Seif ben-Soleiman, qui tirait son origine de la tribu berbère de Léwatah, avait un goût passionné pour les livres. Ceux qu'il avait rassemblés furent dispersés à sa mort.

Le même écrivain [4] fait mention d'un libraire nommé Abd-Elkerim ben-Abd-Elkerim, qui vivait au Caire, et qui était, dit l'historien, un des hommes les plus distingués de sa profession. Il se plaisait à rendre service aux étudiants. Il achetait un grand nombre de livres, surtout les plus anciens, et les vendait à ceux d'entre les étudiants qui désiraient en faire l'acquisition, demandant, en outre de ses déboursés, un bénéfice qu'il fixait; il s'engageait, en même temps, si l'écolier voulait dans la suite vendre le livre, à lui restituer le prix

[1] Ahmed-Askalani, t. II, fol. 127 *v.*

[2] T. II (man. 657, fol. 227 *v.*).

[3] *Ibid.* fol. 27 *r.* et *v.*

[4] *Ibid.* fol. 68 *v.*

de premier achat. L'étudiant, après avoir pendant quelque temps fait usage du manuscrit, se rendait au marché, où il le faisait crier à l'encan. Si le prix offert dépassait celui d'achat, il le vendait; s'il était inférieur, il reportait le livre chez le libraire, qui le lui achetait pour sa valeur primitive.

Ahmed-Askalani[1], parlant d'un personnage nommé Mohammed-ben-Omar Tadj-eddin Scherabisi الشرابيسي, nous donne les détails suivants: « Quelques-uns de ses parents ayant pris sur lui un ascendant tyrannique, vendaient ses livres, après les avoir mis en pièces d'une manière déplorable. Ils volaient des volumes séparés, d'un grand nombre d'ouvrages, qu'il avait pris soin de faire copier et mettre en état; ils vendaient les parties détachées. Quant aux ouvrages qui n'étaient point reliés, ils vendaient les cahiers au poids. De cette manière, plusieurs cahiers se perdaient, et avec eux la valeur des ouvrages.

J'ai dit plus haut que la nombreuse bibliothèque des khalifes fatimites ayant été livrée au pillage: une partie des livres qu'elle renfermait fut transportée hors de l'Égypte, et alla enrichir d'autres collections; huit charges de livres passèrent en Syrie[2]. Il est probable que beaucoup de ces livres furent déposés dans la ville de Tripoly de Syrie. C'était là que s'était formée, sous le patronage des kadis de la famille d'Ammar, une académie célèbre, qui

[1] T. II (man. 257, fol. 217 v.).

[2] Djemâl-eddin-ben-Wâsel (man. non catalogué, fol. 32 v.).

possédait une bibliothèque composée de trois millions de volumes[1]. On y comptait cinquante mille Alcorans, et vingt mille commentaires sur ce livre. La famille d'Ammar entretenait dans cet édifice cent copistes qui touchaient un traitement annuel. De plus, elle envoyait dans toutes les provinces des hommes habiles, chargés d'acheter les meilleurs ouvrages qu'ils pouvaient trouver. Au rapport d'un historien arabe, lorsque Tripoly, l'an 503 de l'hégire, tomba au pouvoir des croisés, un prêtre chrétien entra dans la bibliothèque; la salle où il se trouvait était précisément celle qui renfermait les Alcorans. Ayant mis la main sur vingt manuscrits successivement, et rencontrant toujours le même livre, il déclara que cet édifice ne renfermait que des ouvrages hétérodoxes. D'après cette décision, les Francs y mirent le feu, et le réduisirent en cendres; il n'échappa qu'un petit nombre de volumes, qui furent dispersés en différents pays.

J'ai rapporté le fait tel qu'il nous est donné par les historiens orientaux; mais on peut supposer qu'il a été, sinon inventé, du moins dénaturé ou exagéré par l'esprit de parti. Les musulmans, auxquels on avait souvent reproché l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, auront sans doute été bien aises de faire retomber sur les chrétiens une accusation de barbarie du même genre.

Melik-Nâser-Iousouf, descendant de Saladin, et

[1] Ebn-Ferat (man. ar. de Vienne, t. I, p. 73, 74); *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, t. II, p. 506, 507.

souverain de Damas, ayant fait construire dans cette ville un collége qu'il avait nommé *Nâseriah*, y plaça une bibliothèque qui renfermait des livres extrêmement précieux [1]. Au rapport de Nowaïri [2], parmi les présents que Melik-Naser-Iousouf envoya au khalife de Bagdad, l'an 648 de l'hégire, se trouvaient trois cents volumes écrits par des copistes renommés, et parfaitement corrects. On y distinguait un magnifique Alcoran écrit de la main d'Ebn-Khâzin.

Suivant le témoignage du même historien [3], le vizir Aboulhasan-Ali-ben-Iousouf-Kofti, plus connu sous le nom de Kadi-Akram القاضى الاكرم (le kadi généreux), qui mourut l'an 646, aimait les livres, et se plaisait à former sa bibliothèque. Il réunit une collection supérieure à celles qu'avaient jamais rassemblées les hommes de son rang. Comme on connaissait partout sa passion pour les livres, et l'empressement qu'il mettait à les acheter aux plus hauts prix, on lui en apportait de tous les pays. Il parvint ainsi à réunir bien des milliers de volumes, qui tous étaient des chefs-d'œuvre de calligraphie, ou présentaient l'écriture de docteurs célèbres, ou étaient de la main des auteurs eux-mêmes. Toutes les fois qu'on lui apportait un bel exemplaire, loin d'en refuser l'acquisition, il en offrait toujours un prix assez élevé pour que le propriétaire eût tout

[1] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. VII, ou plutôt Ebn-Wasel, p. 315.
[2] XXVIe partie (man. de Leyde, fol. 191 *r.*).
[3] *Ibid.* fol. 183 *r.*

lieu d'être satisfait. Lorsqu'il avait acheté un livre, il le lisait en entier, puis le plaçait dans sa bibliothèque : dès ce moment il ne voulait plus l'en laisser sortir; et, jaloux de son trésor, il ne le montrait à personne. En mourant, il légua ses livres à Melik-Nâser-Salah-eddin Iousouf, prince de Damas. Cette collection était estimée cinquante mille pièces d'or. Dans un incendie qui eut lieu à Damas, l'an 681 de l'hégire, un libraire nommé Schems-eddin Ibrahim-Djézeri perdit quinze mille volumes reliés, sans compter les cahiers détachés [1].

Ahmed-ben Hamdan, qui mourut l'an 783 de l'hégire, après avoir rempli, tant à Damas qu'à Alep, des fonctions judiciaires, aimait passionnément les livres, et en avait rassemblé la collection la plus nombreuse qu'eût encore formée un particulier [2]. Au rapport d'un historien anonyme [3] et d'Ebn-Khaldoun [4], Sadakah ben-Mansour ben-Mézid, chef des Arabes, avait rassemblé une bibliothèque renfermant plusieurs milliers de livres précieux qui tous étaient l'ouvrage de calligraphes célèbres. Omar ben-Ali, surnommé Ebn-Moulakkin, avait aussi pour les livres un goût extraordinaire [5]. A sa mort les volumes qu'il avait réunis furent, pour la plupart, livrés aux flammes. Ibrahim ben-Abd-Ibrahim Kénani,

[1] Makrizi, *Solouk*, t. I, p. 426; Nowaïri (man. ar. 683, f. 41 *v.*).

[2] Ahmed-Askalani (man. ar. 656, fol. 43 *r.*).

[3] Man. de M. Marcel (sous l'année 501).

[4] T. IV, fol. 254 *v.*

[5] Ahmed-Askalani (man. ar. 656, fol. 193 *v.* 194 *r.*).

qui mourut l'an 790 de l'hégire [1], laissa une collection de livres précieux, telle qu'on en rencontre rarement de semblables. Passionné pour ce genre de richesse, il achetait avec empressement une copie d'un ouvrage, lorsqu'elle ne laissait rien à désirer pour la beauté de l'écriture. Ensuite, s'il trouvait du même livre un exemplaire autographe, il en faisait l'acquisition, en gardant l'autre copie. De cette manière il réunit une immense quantité de livres écrits de la main de leurs auteurs. La plus grande partie de cette collection échut à l'ostadar Djemal-eddin Mahmoud, qui la déposa dans le collége élevé à ses frais dans le quartier des faiseurs de balances. Les amateurs de science allaient librement faire usage de cette bibliothèque. Melik-Mouwaïad-Daoud, qui régna sur le Yemen depuis l'an 696 de l'hégire jusqu'en 721 [2], aimait à rassembler des livres, et en faisait chercher dans tous les pays. Sa bibliothèque renfermait, dit-on, cent mille volumes.

L'historien Ahmed-Askalani [3], parlant du fameux grammairien Mohammed-Firouzabadi, auteur du *Kamous*, s'exprime en ces termes : « Il avait amassé une grande fortune, et rassemblé des livres précieux; mais il était excessivement prodigue. Il ne voyageait jamais sans porter avec lui plusieurs char-

[1] Ahmed-Askalani (man. ar. 656, fol. 77. *v.*

[2] Abou'lmahasen, *Histoire d'Égypte* (man. ar. 663, fol. 114 *r.*), *Manhel-sâfi* (man. ar. 749, t. III, fol. 91 *r.*); Ibn-Khaldoun, t. VIII, fol. 434 *v.*

[3] T. II (man. ar. 657, fol. 51 *r.*).

ges de volumes. Partout où il s'arrêtait, il prenait ces livres pour les consulter, et les remettait en place au moment de son départ. Puis il les vendait lorsqu'il se trouvait gêné. »

Nous avons vu plus haut que, lors du pillage de la bibliothèque des Fatimites, une partie des ouvrages qu'elle renfermait fut transportée en Afrique. Ils servirent probablement à enrichir les bibliothèques des mosquées, des colléges, et sans doute aussi celles de quelques amateurs opulents ou instruits; mais nous possédons sur ce sujet fort peu de détails. J'apprends d'une histoire de la ville de Kaïrowan [1], qu'un kadi de cette ville, nommé Abou'lfadl-Ahmed, avait réuni une collection de livres qui, après sa mort, fut vendue pour une somme de mille pièces d'or.

Lorsque les Francs s'emparèrent de la ville de Sebtah (Ceuta) l'an 817 de l'hégire [2], ils emportèrent tous les objets qui se trouvaient dans cette place, jusqu'aux ouvrages scientifiques, qui étaient là en nombre prodigieux.

C'est surtout chez les Arabes d'Espagne que le goût des livres comme celui de la littérature paraît avoir été extrêmement vif. La ville de Cordoue se distinguait, en ce genre, parmi toutes celles de la contrée. Au rapport d'un historien judicieux, Abou'lfadl-Teifaschi [3], dans une discussion qui eut

[1] Man. ar. 752, fol. 55 *r*.
[2] Ahmed-Askalani, t. II (man. 657, fol. 49 *r*.).
[3] *Ap*. man. ar. 704, fol. 48 *r*. 111 *r*.

lieu en présence de Mansour-Iakoub, souverain du Magreb, entre le jurisconsulte Abou'lwalid-ebn-Roschd (Averroës) et le *reïs* Abou-ben-Zaher, le premier, voulant relever le mérite des habitants de Cordoue, dit à son antagoniste : « Je ne sais ce que tu veux dire; mais s'il meurt à Séville un homme savant, et que l'on veuille vendre ses livres, on les porte à Cordoue, où on en trouve un débit assuré; et si un musicien meurt à Cordoue, on va à Séville vendre ses instruments. » L'historien ajoute que Cordoue était, de toutes les villes soumises à l'islamisme, celle qui renfermait le plus grand nombre de livres.

Au rapport du même écrivain[1], le khalife espagnol Hakam-Mostanser était passionné pour les sciences, et se plaisait à honorer ceux qui les cultivaient. Il recherchait avec ardeur des livres de tout genre, et en avait formé la collection la plus nombreuse qu'aucun roi eût jamais réunie. Abou-Mohammed-ben Hazm, ou plutôt Ibn-Khaldoun[2], nous donne à cet égard les détails suivants. « Selon « ce que m'a raconté Talid, l'eunuque, qui rem« plissait les fonctions de bibliothécaire dans le pa« lais des princes de la famille de Merwan, les catalo« gues qui renfermaient l'indication des livres étaient « au nombre de quarante-quatre, dont chacun se « composait de vingt feuillets, et cependant ils ne « contenaient uniquement que les titres des ouvrages.

[1] *Ap.* man. ar. 704, fol. 95 *r.* et *v.* 97 *r.*

[2] T. IV, fol. 121 *r.*

«Mostanser, jaloux d'augmenter sa bibliothèque, «envoyait dans toutes les contrées des marchands «fidèles, auxquels il remettait des sommes considé-«rables, avec la mission de lui acheter des livres. «Il entretenait dans son palais des copistes habiles, «des hommes bien versés dans l'art de l'orthographe «et dans celui de la reliure. Il vint à bout de ras-«sembler une collection unique et immense d'ou-«vrages les plus précieux. Le nombre s'élevait, dit-«on, à quatre cent mille volumes. Cette bibliothèque «resta déposée dans le palais de Cordoue, jusqu'à «l'époque où les Berbères mirent le siége devant «cette ville. La plus grande partie des livres fut alors «vendue et enlevée, par ordre du chambellan Wa-«dih, l'un des affranchis de Mansour-ben-Abi-Amer. «Il fallut six mois entiers pour emporter cette masse «de livres. Le reste fut livré au pillage, au moment «où la ville fut prise d'assaut par les Berbères. Un «historien cité par Abou'lmahâsen, parlant du vizir «Abou'lwalid-ben-Zeïdoun [1], dit qu'il fut reçu par «lui dans sa bibliothèque; puis il ajoute : C'est la «première collection royale que j'aie jamais vue; «elle contenait plus de cinq mille ouvrages.»

Casiri[2] fait mention d'un ouvrage arabe, composé dans le VIe siècle de l'hégire, et qui contient la description des bibliothèques ouvertes au public, dans différentes villes d'Espagne; leur nombre s'élevait à soixante-dix.

[1] *Manhel-sâfi*, t. III (man. ar. 749, fol. 107 r.).

[2] *Bibliotheca arabico hispana*, t. II pag. 71.

Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun[1], le sultan de Maroc Abou-Iousouf ayant conclu la paix avec don Sanche, lui redemanda les livres de science qui se trouvaient entre les mains des chrétiens, et qu'il avait trouvés dans les villes conquises par eux sur les musulmans. Le prince espagnol fit rassembler un très-grand nombre de volumes de tout genre, formant treize charges, et les envoya au sultan. Ce monarque les donna au collége bâti par ses soins dans la ville de Fez, afin qu'ils pussent servir aux personnes qui se voueraient à l'étude des sciences.

Si nous retournons vers l'Orient, nous trouvons partout des bibliothèques plus ou moins nombreuses; mais partout aussi nous voyons ces réunions utiles exposées aux ravages de la guerre, de la barbarie, des incendies. Lorsque les Mongols, sous la conduite de Tchinghiz-khan et de ses fils, portèrent la dévastation dans toute l'Asie, que tant de villes florissantes furent saccagées avec une férocité épouvantable, on peut penser combien de milliers de volumes périrent sous les coups d'une soldatesque furieuse et ignorante. Nous voyons, lors de la prise de Bokhara et de Samarkand, des Alcorans, et sans doute bien d'autres ouvrages, déchirés impitoyablement, et les étuis qui les renfermaient convertis en crèches pour les chevaux. La ville de Bagdad étant tombée au pouvoir de Houlagou, et ayant été saccagée par ordre de ce conquérant farouche, les

[1] T. VIII, fol. 168 v. 169 r.

Mongols livrèrent aux flammes les livres nombreux qui traitaient de toutes sortes de matières scientifiques et littéraires. C'était la collection la plus riche qui existât au monde. On assure que ces volumes, employés en guise de briques, et mêlés avec de l'argile et de l'eau, servirent à construire un pont[1]. Lorsque, l'an 671 de l'hégire, la ville de Bokhara fut détruite par les ordres d'Abakâ-Khan, fils de Houlagou, le collége de Masoud-Beg, qui était le plus considérable et le plus florissant de tous ceux de cette cité, fut livré aux flammes, et l'incendie dévora une foule de livres précieux[2]. La ville de Hamâh ayant été prise par Houlagou, tous les livres que renfermait la bibliothèque du palais furent vendus aux plus vils prix[3]. Devletschah fait mention de Khodjah-Fakhr-eddin, qui avait rassemblé un millier de volumes persans ou autres, qu'il avait corrigés et collationnés lui-même[4].

Schah-Rokh, fils de Timour, montrait pour la littérature et les livres un goût aussi vif qu'éclairé; au rapport d'Abd-errazzak-Samarkandi, que j'ai cité plus haut, l'un des sultans mamluks de l'Égypte, fit demander cinq ouvrages de la bibliothèque du monarque Mongol[5].

Une anecdote assez singulière, qui arriva sous un

[1] Abou'lmahâsen (man. ar. 661, fol. 170 v.).
[2] Raschid-eddin (man. pers. 68 A, fol. 313 v.).
[3] Ebn-Athir, *Kâmel* (ou plutôt Ebn-Wâsel), t. VII, p. 301.
[4] Man. pers. 250, fol. 162 v.
[5] *Matla-assadeïn* (man. pers. de l'Arsenal 24, fol. 177 r.).

des successeurs de Schah-Rokh, mérite, je crois, de trouver place dans ce mémoire.

Suivant le témoignage de Khondémir[1], le célèbre Ali-schir, ayant député vers le sultan Iakoub-Mirza, un personnage nommé l'émir Hosaïn, le chargea de prendre dans sa bibliothèque un exèmplaire de la collection des ouvrages de Djami, ainsi que d'autres livres précieux, pour les offrir en présent au kadi Isa et à ses substituts. Le bibliothécaire Abd-alkerim, par une méprise étrange, remit au député un volume contenant l'histoire des conquêtes des musulmans, et qui, sous les rapports du format et de la reliure, ressemblait parfaitement au recueil des ouvrages de Djami. Hosaïn, sans autre examen, prit les livres, et les réunit aux autres présents dont il était porteur. Lorsqu'il fut arrivé à la cour du sultan Iakoub-Mirza, ce prince, avec une bonté obligeante, lui demanda si, dans un si long voyage, il n'avait pas éprouvé de l'ennui. Hosaïn répondit : « J'avais avec moi un compagnon dont la société ne laissait pas l'ennui approcher de moi. » Le sultan voulant savoir ce que cela signifiait, l'émir ajouta : « J'étais porteur d'un recueil des ouvrages de Djami, que l'émir Ali-schir envoie en présent au kadi; toutes les fois que l'ennui commençait à me gagner, j'ouvrais le livre, et j'en lisais des passages. » Le prince témoigna une extrême curiosité de voir cet important recueil. Hosaïn envoya chercher le

[1] *Habib-assiiar*, t. III, fol. 301 r.

volume; mais, à peine était-il ouvert, que l'erreur fut reconnue. Et l'on vérifia que le prétendu recueil des productions de Djami n'était en effet que l'histoire des conquêtes musulmanes. Le député, comme on peut croire, resta tout à fait déconcerté, et cette circonstance lui fit perdre la faveur dont il jouissait auprès d'Ali-schir.

Le goût des livres avait pénétré chez les princes musulmans de l'Inde. Le sultan Baber fait mention de la bibliothèque de Gazi-Khan[1]. Abou'lfazl, dans l'*Akbar-nameh*[2], parlant d'une rencontre où les bagages du sultan Humaïoun, fils de Baber, furent pillés par les soldats du Guzarate, continue en ces termes : « Dans cette circonstance, ce prince perdit la plus grande partie de ces livres, qui étaient ses véritables compagnons, et qu'il faisait porter constamment avec lui. De ce nombre était le *Timour-nameh*, exemplaire copié par Sultan-Ali, et orné de peintures par le célèbre artiste Behzad. Cet ouvrage est aujourd'hui dans la bibliothèque du sultan Akbar. » Le même historien nous donne, sur cette dernière collection, des détails malheureusement peu circonstanciés[3].

Je pourrais pousser mes recherches jusqu'à des époques plus rapprochées de nous. Je pourrais parler des bibliothèques qui existent à Constantinople et dans d'autres villes de l'Orient, de celle de Ti-

[1] Man. pers. de Leroy 4, fol. 167 *r*.
[2] Man. pers. de l'Arsenal 19, fol. 62 *r*.
[3] *Ayeen-Akbery*, t. I, p. 101 et suiv.

pou-Sultan, etc.; mais tous ces détails sont consignés dans d'autres ouvrages, et n'apprendraient rien de nouveau à mes lecteurs. En faisant ce travail, j'ai eu seulement à cœur de réunir quelques faits, qui constatent que, depuis les premiers siècles de l'islamisme, le goût des livres a toujours existé en Orient, et a souvent dégénéré en une véritable passion; que les habitants de ces contrées, quoique privés du secours immense que fournit, pour la propagation des livres, la découverte de l'imprimerie, n'avaient pas laissé de multiplier à l'infini les copies des bons ouvrages; que bien des souverains se faisaient gloire de réunir dans leur palais des bibliothèques nombreuses; que des hommes en place, que de simples gens de lettres partageaient ces nobles inclinations, et ne reculaient devant aucune peine, aucune dépense pour se procurer des collections de livres plus ou moins considérables, plus ou moins précieuses; enfin, nous avons vu quelle énorme quantité d'ouvrages de tout genre a péri successivement sous les coups de la barbarie, par la guerre ou des accidents fortuits. Dans ces terribles catastrophes, on a infailliblement dû voir disparaître une foule d'excellents livres dont on chercherait vainement des exemplaires, je ne dis pas seulement dans nos bibliothèques, mais même dans les plus riches collections de l'Orient.

NOTE[1]

Sur la langue hhymiarite[2].

...... Je viens de découvrir la langue que l'on parlait à la cour de la reine de Saba et que parlent encore les sauvages de Mahrah. J'espère vous en donner bientôt la grammaire et un vocabulaire[3].

Cette langue est sémitique, mais *sui generis*, et ne peut pas entrer dans les catégories de Gesenius. —Voici ce que dit votre illustre compatriote dans la préface de son Dictionnaire hébreu : « Der se« mitische sprachstamm theilt sich im Allgemeinen « in drey Hauptzweige : 1 das *Aramäische*.... 2 das « *Canaanitische* ..... 3 das *Arabische* wovon ein aechte-

[1] Extrait d'une lettre de M. F. Fresnel à M. J. Mohl, datée de Djedda, 12 décembre 1837.

[2] J'ai appelé cette langue *ehhkili* إِخْكِلِي pour ne rien préjuger sur la question philologique que doit faire naître son apparition dans le monde savant. *Ehhkili* est le nom de la race noble qui parle encore aujourd'hui cet idiome, dans la montagne de Hhacik, Mirbât et Zhafâr, sur la côte méridionale de la péninsule. Cette dénomination est opposée à *tsshhâri* ثْحَارِى, nom générique des *vilains* qui parlent la même langue.

[3] J'ai reçu, il y a peu de jours, de M. Fresnel, le commencement d'une lettre détaillée sur la grammaire hymiarite; elle paraîtra dans un des prochains cahiers du Journal asiatique. (J. Mohl.)

« rer Nebenzweig das *Aethiopische* ist. » Or la langue *ehhkili* ne peut se rapporter à aucun de ces trois *Hauptzweige;* elle en constitue un quatrième, et je crois qu'il suffit, pour prouver cette assertion, de vous donner la conjugaison d'un verbe.

PRÉTÉRIT.

Sôtk سُوطْكْ, verberavi.

Sôtk سُوطك, verberasti (m.).

Sôtés سُوطَس, verberasti (f.).

Sôt سُوط, verberavit (m.).

Sôtet سُوطَت, verberavit (f.).

Sôten سُوطَن, verberavimus.

Sôtkoum سُوطْكُمْ, verberastis (m.).

Sôtken سُوطْكَنْ, verberastis (f.).

Sôt سُوط, verberârunt (le féminin comme le masculin).

PRÉSENT ET FUTUR.

Éçôt أَسُوطْ, verberabo (c. g.).

Teçôt تُسُوطْ, verberabis (m.).

Teçît تَسِيطْ, verberabis (f.).

Yiçôt يِسُوطْ, verberabit (m.)

Teçôt تُسُوطْ, verberabit (f.).

Neçôt نُسُوطْ, verberabimus (c. g.).

Teçót تَسُوطْ, verberabitis (m.).

Teçóten تَسُوطْنْ, verberabitis (f.).

Yiçót يِسُوطْ, verberabunt (m.).

Teçóten تَسُوطْنْ, verberabunt (f.).

L'afformative de la première personne du prétérit est un *kâf*: vous le retrouvez, en hébreu, dans le pronom de la première personne אָנֹכִי, et en phénicien. (Rappelez-vous que selon Hérodote les Phéniciens étaient originaires du Yaman.)

L'afformative de la seconde personne est aussi un *kâf*, comme en éthiopien. — N'ayant point de grammaire éthiopienne sous les yeux, je ne puis pas pousser plus loin mes comparaisons. — Une chose remarquable est la suppression de la désinence plurielle dans les troisièmes personnes masculines. Ainsi on dirait en arabe ساطوا, *verberarunt*, يسوطون, *verberabant;* et en hébreu on ajouterait, comme dans l'arabe vulgaire, la terminaison ו à la troisième personne du singulier; mais, en ehhkili, la troisième personne singulière masculine est semblable à la troisième personne du pluriel du même genre. Dans l'arabe vulgaire, on parle à plusieurs femmes comme on parlerait à plusieurs hommes, et de plusieurs femmes comme de plusieurs hommes; dans l'ehhkili, les antiques distinctions de genre se sont conservées.

Cette langue n'est pas, à beaucoup près, aussi riche que l'arabe en formes dérivées; mais elle fait

un usage continuel du passif, que l'on obtient en changeant les voyelles. Voici pourtant une forme qui correspond à la 10ᵉ forme des verbes arabes, آسْخَبْرك ou إسْخَبُورْك (ُ vaut *o*), « je me suis informé ; » prononcez (si vous pouvez) *'skhbôrk;* ce mot correspond évidemment à l'arabe استخبرت. Au futur le *b* disparaît et l'on dit أُسْخَاوُرْ, prononcez *eskhéor*, « je m'informerai. » Or la racine de ces mots se trouve dans l'impératif خُـــــور *khôr,* « instruis ; » exemple : *khôrtò,* « apprends-moi, » en arabe أخبرني.

Il y a, en ehhkili, des mots hébreux et des mots syriaques ; exemple ; فَعم, *jambe;* en hébreu, ce mot veut dire *pied.* امْبَرا ou امْبَيرا *mbéra,* qui se réduit souvent à بِرْ *bér,* fils ; c'est le *bar* des Syriens.

L'article est le même qu'en phénicien ; c'est un أ *alif* hamzé avec redoublement de la première lettre du substantif, si ce redoublement est possible.

Voici une phrase traduite librement de la Bible arabe de Saadia, accompagnée de la traduction interlinéaire :

مَد آير يُوسَف بَرْ عُسَر شوع عيون بِدى رَقى

لما كان يوسف ابن عشرة سبع سنة كان يرعى

pascebat annorum septemdecim filius Joseph esset cùm

آرَنْ كَا غُهَاش بِتَا سَكَيْنِي كِين بلها

الغنم مع اخوته وهو مترى مع ابناء بلها

Belha filiis cum eductus et ille suis fratribus cum greges

بِرْن زِلفا إِينَت ظِيش

وابناء زلفا حريم ابيه

ejus patris uxorum Zelfa filiis et

Il est remarquable que اير *èr* signifie *erat*. Je soupçonne que dans *bédiréa*, *bed* est particule copulative avec *d* euphonique, et que le mot essentiel est *ira*, comme en arabe. *Kê ghohêsch*, avec ses frères; le ش est l'affixe de la troisième personne. *In* signifie *enfants; kîn*, *avec les enfants; bîn*, *et les enfants*. Dans *zzhîsch* il y a trois mots : le ظ indique la possession ou le génitif; le ي est ce qui reste de إب, *père*, et le ش est l'affixe de la troisième personne.

Je trouve dans le *Ssahâh*, à l'article ر م ح, un passage qui ne me laisse aucun doute sur le nom scientifique que l'on doit imposer à cette langue; on doit l'appeler *himyarite*. Voici le passage : وقوله مَنْ دَخَلَ ظَفَارِ حَمَّر اى تكلّم بِكلام حِمْيَر فأخرج مُخْرج الخبر وهو أمرٌ اى فليُحَمِّر « Celui qui entre à Zhafâr « *hammarize*, c'est-à-dire parle la langue de *Himyar*;

« cette phrase a la forme indicative (purement « énonciative d'un fait), mais doit se prendre dans « un sens impératif; c'est comme si l'on disait : que « celui qui entre à Zhafâr *himyarize.* »

Ce proverbe est encore vrai de nos jours.

Gesenius pense que l'éthiopien est l'ancienne langue homéritique. La question est facile à décider. Il n'y a qu'à prendre la grammaire et le dictionnaire de Ludolf, et voir si cette langue coïncide avec celle qu'on parle encore aujourd'hui à Hacik, Mirbât et Zhafâr, dans le pays de Mahrah.

La langue ehhkili a cela de particulier, qu'elle renferme trois articulations, le ض, le ظ et le سٖ, différent du س, qui doivent se prononcer du côté droit de la bouche, d'où résulte une contorsion qui détruit la symétrie du visage; exemple : عَسٖيرَت, *dix*, أرض, *terre*. Elle a toutes les voyelles nasales du français et du portugais, et des lettres *crachées* comme l'amharique; ce sont le ق et le ط. Elle est horrible à entendre et à *voir* parler.

F. FRESNEL.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

NÉCROLOGIE.

La Société asiatique vient de perdre l'un de ses membres les plus zélés et les plus actifs, M. Eugène Jacquet. Ce jeune homme, qui donnait les plus belles espérances, est mort, le 7 juillet dernier, à l'âge de vingt-huit ans, d'une maladie de poitrine. M. Jacquet s'était spécialement livré à l'étude des deux langues les plus importantes de l'Asie orientale, le sanscrit et le chinois; mais, depuis cinq ans surtout, il avait concentré presque tous ses efforts sur le sanscrit, qu'il lisait avec une grande facilité, et qu'il avait suivi dans les dialectes qui en dérivent. Doué d'une sagacité remarquable, il était déjà préparé pour l'interprétation des monuments épigraphiques que le zèle de la Société asiatique de Calcutta met chaque jour en lumière. Il avait entrepris de publier un recueil d'inscriptions indiennes, et ce projet, pour l'exécution duquel il n'avait trouvé d'encouragements que hors de France, l'avait conduit à des études fort approfondies sur la paléographie sanscrite, qu'il possédait peut-être à un plus haut degré qu'aucun autre savant du continent. Il s'était rendu maître des inscriptions déjà traduites dans divers recueils publiés en Angleterre et dans l'Inde, et avait commencé l'examen de plusieurs monuments du même genre encore inédits, dont il devait la communication à la libéralité des savants anglais de Calcutta. Les rapports suivis qu'il entretenait avec les orientalistes les plus éminents de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Inde prouvent le cas qu'on faisait de ses travaux et de son zèle, et l'estime qu'avait

inspirée son caractère. M. Jacquet a commencé et poursuivi ses études avec une ardeur extrême et un entier dévouement à la science, à travers les difficultés d'une position qui était loin d'être heureuse. Il est mort au milieu des médailles que M. Meifredy apporte en France de la part du général Court.

E. B.

TRADUCTION D'UNE LETTRE DE M. JAMES PRINSEP, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, ADRESSÉE AU MAJOR A. TROYER, AGENT DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DU BENGALE À PARIS[1].

Mon cher Monsieur,

J'ai donné dernièrement le reçu des 1500 francs, qui ont été placés à ma disposition par le ministre de l'instruction publique, dans le but de faire exécuter une copie complète des Védas pour la Bibliothèque nationale de France. L'argent m'a été donné par M. Bédier, administrateur des établissements français à Chandernagore, et c'est par lui que les reçus réguliers ont été transmis; mais j'ai saisi l'occasion d'informer le ministre, que j'aurai l'honneur de lui envoyer un rapport plus détaillé de toutes les mesures que j'ai prises relativement à la commission qui m'a été confiée, par votre intermédiaire, parce qu'ayant une parfaite connaissance du sujet, vous serez à même d'expliquer le tout à son Excellence beau-

[1] Nous croyons savoir que M. le ministre de l'instruction publique, auquel une copie de cette lettre avait été adressée, s'est empressé d'arrêter qu'une somme de 1500 francs serait affectée à la copie des Védas pour l'année 1838. On a lieu d'espérer qu'une allocation semblable sera faite pour les années suivantes jusqu'à l'achèvement complet de cette importante entreprise. (Réd.)

coup mieux que je ne saurais le faire en m'adressant au ministre, de cette distance et dans une langue étrangère.

C'est donc par vous que je communiquerai de temps en temps l'état de ce que je suis occupé à faire, en vous priant d'employer mes informations à tel usage que vous croirez convenable.

Mon premier soin a été de placer l'argent sur les livres de la Société asiatique, pour que, dans le cas où il m'arriverait un accident (et qui peut dans ce pays-ci être sûr d'une année ?), mon successeur se considérât comme lié à conduire à fin cette bonne œuvre.

Ma seconde mesure a été, de me procurer de mes amis, les Pandits de Bénarès, une liste des principaux ouvrages qui se rapportent à chacun des quatre Védas qu'on peut trouver dans la ville sainte. Je vous en joins ici une copie.

Je soumis alors cette liste au docteur Mill, afin que ce savant, qui certainement est le juge le plus compétent dans l'Inde, pût, avant de quitter ce pays, me donner quelques avis, quant à la marche et à l'ordre que je devrais suivre, pour m'acquitter de ma commission ; car il était bien évident que la somme mise à ma disposition ne pouvait me mener bien loin dans une masse si volumineuse de manuscrits. Voici la substance de son avis.

Le Pandit Yadunâtha dit qu'on peut se procurer neuf mille cinq cents distiques des quatre ouvrages des Védas à Bénarès. On peut en acheter quelques parties en bons caractères, au prix d'une roupie et demie, ou de 2 roupies les mille distiques ; mais il recommande de faire copier proprement les Sanhitas (ou traités), ce qui peut s'obtenir dans cette ville à raison de trois roupies les mille distiques ; quoiqu'il en coûte 4 roupies, ou 3 roupies et demie au moins à Calcutta.

J'avais déjà commencé (comme je crois vous l'avoir écrit) à faire copier le Rigvéda-sanhita à Calcutta, en employant le copiste du docteur Mill, et en prenant pour texte le manuscrit jaune, in-folio, du collége du Fort-William. J'ai sus-

pendu ce travail à la nouvelle que M. Guizot avait quitté le ministère; et à présent je suis un peu en doute si je dois reprendre, à raison de 4 roupies les mille distiques, un ouvrage qui peut se faire à meilleur marché à Bénarès, surtout parce que le manuscrit est plein de fautes; et pour corriger l'original et la copie (ce qui est absolument nécessaire), il en coûtera peut-être encore une fois autant, car il y a peu de Pandits capables d'une telle tâche; et Kamalakanta, que je choisirais, n'acceptera qu'un salaire régulier (par exemple, 40 roupies par mois), et non pas, une somme de, par mille distiques; ce qui cependant est la seule méthode certaine pour former une juste estimation de la dépense.

Je considère comme indispensable, que les manuscrits destinés pour la France soient strictement corrigés, dût-il en coûter le double du prix. Malheureusement il n'y a point d'Anglais à Bénarès auquel je puisse confier le contrôle des Pandits de cette ville. C'est pourquoi j'ai presque peur de leur laisser une telle discrétion, tandis que je pourrais m'en reposer sûrement sur Kamalakanta qui est sous mes yeux.

Toute considération faite, je suis disposé à continuer une partie de l'ouvrage, le Rigvéda, ici, et à faire exécuter à Bénarès la copie d'une autre partie, que je soumettrai à l'examen aussitôt qu'elle arrivera, ne payant que quand j'aurai obtenu l'attestation qu'elle est en général correcte.

J'enverrai à Bénarès, par le vaisseau à vapeur qui porte lord Aukland et sa suite, une provision de grand papier d'Europe, pour que tous les volumes soient du même format. Le docteur Mill s'accorde avec moi sur la grandeur convenable du papier que j'envoie.

Yadunâtha me dit que la copie entière pourrait être achevée en un an. Mais cette marche serait plus rapide que nous le demandons; car au lieu de 400 et quelques roupies, nous aurions besoin, dans ce cas, de 2,500 (6,250 fr.), pour faire face aux demandes dont je serais l'objet. La lettre du ministre ne dit pas si la subvention est annuelle ou non, et

cela dépendra, je présume, de la satisfaction qu'on lui donnera dès le commencement.

Je vais à présent copier la liste de Yadunatha, en y joignant une double liste en devanâgari, laquelle vous sera plus familière, quoique moins intelligible pour les autres lecteurs.

RIGVEDA.

	SLOKAS.	FRAIS DE COPIE.	FRAIS DE RÉVISION.
		A 4 C. roupies.	A 2 C. roupies.
1. Rigveda sanhitâ, 8 ashtaka*..	12,000	48	24
2. Pada....................	15,000	60	30
3. Krama..................	15,000	60	30
4. Jatâ....................	18,000	72	36
5. Mantra sanhitâ*..........	//	//	//
		A 3 C. roupies.	A 1 C. roupie.
6. Veda bhâshya*...........	60,000	180	60
7. Brâhmana*..............	20,000	60	20

A peu près 600 roupies, sans compter le papier.

8. Nirukta*.
9. Bhâshya*.
10. Aryamahautra[1].
11. Dvâdasâhahautra.
12. Nakshatreshtihautra.
13. Somahautra.
14. Kâtyâyanahautra.
15. Agnishtomahautra.
16. Sarvaprishtahautra.
17. Aschvalâyanasûtra.
18. Kausikâsûtra.
19. Ashtâdhyâyi.
20. Nighantu.
21. Bhâshya.
22. Sanskârapaddhati.
23. Prâyaschitta nârâyani.
24. Vidhânaratna.
25. Sarvânukrama.
26. Sâkhâyana.

A ce Véda se rapportent encore d'autres ouvrages qui ne sont pas énumérés ici; l'ensemble de ce qu'on peut trouver

* Les ouvrages marqués d'un astérisque sont considérés par le docteur Mill comme devant être copiés les premiers.

[1] Est-ce *Aryamahôtra?* (Réd.)

du Rigvéda à Bénarès, se monte environ à deux cent cinquante mille *slokas* ou distiques.

* YADJURVEDA.

27. Yajurveda sanhitâ *.
28. Purva, Kanvasanhitâ *.
29. Uttara, Brâhmana *.
30. Shatapatha brâhmana *.
31. Bhâshya prâtisâkhya *.
32. Bhâshya mantra *.
33. Bhâshya grihya *.
34. Mahîdharidîpika *.
35. Taittirîya hiranyakesî vyâkhyâ *.
36. Hariharabhâshya.
37. Gadâdharabhâshya.
38. Kudasiddhatîkâ.
39. Shodasasanskârapaddhati.
40. Kudakalpalata.
41. Gangâdharasmriti.
42. Devayâdjnikâ.
43. Karka bhâshya.
44. Srautadhâna.
45. Karkabhâvârtha.
46. Kâtyâyana.
47. Bhâshya.
48. Salvabhâshya.
49. Darsapaurnamâsî.
50. Sarvânukrama.
51. Brahmatattva.
*52. Sanskâra.
53. Sthalîpâka.
54. Rudrakalpa.
55. Lakshyahoma.
56. Grihahoma.
57. Asîrvâdasanhitâ.
58. Kâtyâyanarudra.
59. Mantrasanhitâ.
60. Kapicchala.
61. Mantrabhâgavata.
62. Nârâyanopanichadbhâshya.
63. Baudhâyanasûtra.
64. Apastamba.
65. Advilâ.

On peut se procurer environ deux cent mille distiques de ce Véda.

SAMAVEDA.

66. Samaveda sanhitâ, 4 gâna *.
67. Chhandasi *.
68. Bhâshya *.
69. Grihyabhâshya.
70. Nârâyanîkarmapradîpa bhâshya *.
71. Gobhiloktakarmapradîpa.
72. Vararâjîkalpasûtrabhâshya.
73. Lâdhâyanasûtrabhâshya.
74. Upagrantha.
75. Pratîhârabhâshya.
76. Pushpasûtrabhâshya.

* Le contenu des Yadjurvédas marqués d'un astérisque n'est pas

77. Shadvinsa brâhmana.
78. Uvadasa brâhmana[1].
79. Arsheya brâhmana.
80. Tadya brâhmana.
81. Kalpasûtra.
82. Upagrantha.

La totalité de ce Véda comprend environ cent mille *slokus* ou distiques.

ATHARVAVEDA.

83. Atharvana sanhitâ *.
84. Grihyasûtra.
85. Gopathabrâhmana *.
86. Pratyangirâ.

Ce Véda comprend environ vingt mille *slokas* ou distiques.

UPANISHADS.

87. Dasa upanishad *.
88. Bhâshya *.
89. Tîkâ *.

Les Upanishads comprennent environ deux cent mille *slokas.*

La totalité des quatre Védas avec les Upanishads forme un total de sept cent soixante-dix mille à huit cent mille distiques, qui pourront coûter 2,400 roupies, ou 6,000 fr. environ.

Dans la liste de Yadunâtha n'est pas compris, avec le Rig-véda, le Commentaire de Sankarâtchârya; mais il y est sans doute sous-entendu. C'est bien celui-là que j'ai commencé à faire copier, et qui, selon le conseil du docteur Mill, doit être de toute manière achevé le premier. Comme le Pada, Krama et Djatâ ne sont que des méthodes différentes d'arranger le texte pour le réciter et le chanter, le docteur voudrait qu'on les copiât les derniers. Il considère le Nirukta, qui est une sorte de lexique avec son commentaire, comme le second en importance, après lequel il me recommande de passer aux autres Védas, en laissant les Sûtras en arrière.

spécifié d'une manière positive; mais il excède probablement la moitié de l'ensemble des distiques de toute la liste, ou cent mille slokas.

[1] N'est-ce pas *Dvâdaça brâhmana?* (Réd.)

Le Yadjurvéda, ou Vâdjasaneyî-Sanhitâ, est très-court; il ne contient que deux sections de peu d'étendue, de vingt chapitres chacune; le dernier de ces chapitres est le célèbre *Içavâsya upanichad.* Après cela, le Brâhmana, portant le nom de *Kanva,* pourrait être copié; et puis le *Satapatha brâhmana,* qui est très-long. Le *Mahîdharidîpa* est un commentaire succint et précieux sur le Sanhitâ, et devrait être copié avec ce dernier.

On devrait prendre ensuite le *Yadjur veda* noir, ou Tâittirîya, comme il est marqué; ensuite le docteur Mill conseille de passer aux *Sâma* et *Atharva vedas,* dont il a marqué les parties par lesquelles il faudrait commencer préférablement aux autres.

Avec les Upanichads, ou avec les parties mystiques des Védas, il est absolument nécessaire d'avoir le commentaire du célèbre Sankarâtchârya, ainsi que les Tikas (commentaires) d'autres écrivains, sur son commentaire. Ils sont très-volumineux; mais on pourrait peut-être en acheter des exemplaires à meilleur marché que si l'on en faisait faire des copies nouvelles.

Sur ces points je compte écrire tout de suite à Yadunâtha, à Bénarès, et je vous communiquerai le résultat dans ma lettre prochaine.

Si vous, ou les membres de la Société asiatique de Paris, suggériez une réduction de cette formidable liste d'auteurs védiques, il y aura toujours assez de temps pour m'arrêter avant que je m'engage trop dans des dépenses inutiles; mais après tout notre maxime devrait être : *Carpe diem.* Sous le présent système, bientôt on ne trouvera plus un seul érudit sanskrit, ni un seul livre sanskrit dans l'Inde; nous devrions donc tâcher d'amasser une bonne provision d'érudition orientale là où elle sera conservée avec soin, et étudiée avec zèle et succès.

J'envoie cette lettre par un ami, à Londres, d'où je prierai l'ambassadeur français de l'affranchir pour Paris, parce qu'il n'y est question que de choses d'intérêt public.

Nous n'avons pas encore d'avis sur l'arrivée de nos grands envois de livres à Paris, et nous n'avons non plus rien en retour entre nos mains. J'attends avec impatience l'arrivée des premiers vaisseaux français du Havre.

N'oubliez pas de nous procurer les cahiers publiés de l'ouvrage de Jacquemont, qui est à présent en dépôt pour nous.

Je trouve qu'il y a eu quelque erreur commise relativement aux exemplaires du Mahâbhârata, que nous destinions à être offerts en présents. Tous les grands exemplaires ont été gardés par le docteur Burlini (conservateur de la bibliothèque de la Société asiatique de Calcutta, qui vient de mourir), tandis que notre intention était qu'ils servissent de présents; mais peut-être cela vaudra-t-il mieux, parce qu'ils pourront être présentés plus tard en série complète, quand le quatrième volume aura été terminé.

Croyez-moi, etc.

Signé JAMES PRINSEP,

Secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, etc.

Calcutta, appartements de la Société asiatique.

15 octobre 1837.

BIBLIOGRAPHIE.

Exposé de la religion des Druzes, tiré des livres religieux de cette secte, et précédé d'une introduction et de la vie du khalife Hakem-Biamr-Allah; par M. le baron Silvestre de Sacy; 2 vol. in-8°. Paris, Imprimerie royale.

Lors de la conquête de l'empire persan par les armées du khalife Othmân, ce peuple, accablé de son malheur, adopta, à regret, la religion du vainqueur; mais ces nouveaux convertis, imbus depuis leur naissance des doctrines d'un culte antique, et fidèles en secret aux dogmes de leurs pères, loin de devenir les partisans de l'islamisme, cherchèrent tous les moyens de se soustraire à son empire. C'est ainsi que les adorateurs d'Ormuzd se cachèrent sous le nom de Sabéens; et, grâce à cette dénomination, ils se trouvèrent compris dans la catégorie des *peuples du livre*, et obtinrent, comme dans la ville de Harrân, une tolérance précaire. Mais bien que les efforts des Persans pour maintenir leur nationalité fussent infructueux, la fusion ne devint jamais complète. La génération suivante avait conservé des souvenirs de l'ancienne religion de leur pays, et elle manifestait sa répugnance pour la domination étrangère en embrassant avec ardeur les différentes hérésies qui affaiblissaient l'islamisme, et en s'affiliant à des sectes qui cherchaient à le renverser. Elle avait deviné que, pour détruire l'autorité arabe, le plus sûr moyen était de saper les fondements de la religion qui en était l'appui. Aussi à peine l'islamisme avait-il jeté quelques racines dans ces lieux autrefois soumis à l'empire des Sassanides, qu'un schisme politique et religieux vint y allumer une guerre désastreuse. Les nouveaux musulmans se divisèrent en deux partis; l'un

soutenait les droits d'Ali au souverain pontificat, tandis que l'autre, après avoir préféré à Ali trois des compagnons du prophète, Abou-Becr, Omar et Othman, ne sut pas même demeurer tranquillement sous la dénomination de l'époux de Fatime quand la nation l'eut mis sur le trône auquel il avait tant de droits, et l'abandonna pour suivre le parti de Moawia, à qui l'ambition seule et la révolte avaient frayé les voies au pouvoir suprême [1]. Alors éclatèrent ces guerres si funestes à l'islamisme. Les schiis, partisans d'Ali et des imams de sa race, se montrèrent les adversaires implacables de Moawia et des khalifes ses descendants, et les persans, ne demandant que l'occasion de montrer leur opposition à l'autorité constituée qui leur était à charge, s'empressèrent d'embrasser le parti d'Ali, et de reconnaître bientôt l'union de la divinité à lui et aux imams. Ici reparaît un trait de l'ancien système de la religion des Parsis; en effet, les sectateurs de Zoroastre, accoutumés à voir dans leurs rois et leurs prêtres les descendants des dieux, des génies célestes, des divinités d'un ordre subalterne, ne durent pas avoir beaucoup de peine à transporter aux nouveaux chefs qu'ils reconnaissaient la vénération qu'ils accordaient précédemment à leurs souverains [2]. Ces tentatives contre le gouvernement établi furent longtemps infructueuses; et les partisans des imams, obligés de dissimuler leurs croyances, ne les propagèrent qu'en secret, et en s'adressant aux personnes du dévouement desquelles ils étaient assurés. Bientôt cet enseignement secret s'organisa, il avait ses missionnaires et ses degrés d'initiation: une fois établi, il ne cessa de menacer sourdement le khalifat jusqu'à ce que son but fut rempli dans l'accession d'un descendant d'Ali et de Fatime au trône de l'Égypte [3]; et pendant toute la durée de la dynastie des Fatemis, cette

[1] *Druzes*, introduction, p. XXVIII.

[2] *Ibid.*

[3] *Druzes*, introduction, p. CCXLVII et suiv. Le savant historien reconnaît les droits des khalifes Fatimis; il les regarde comme de la race d'Ali. (Introduction, p. LXVI, note.)

institution conserva son activité. Même dès son origine, ses avantages furent reconnus, et la postérité d'Abbas, visant au khalifat, emprunta aux partisans de la famille d'Ali cette même arme, et s'en servit avec succès. Le sanguinaire Abou-Moslem, le champion des Abbassides, fut *chef de la mission* صاحب الدعوة.

Déjà les Ismaëlis (une branche des Rafedhis) avaient répandu, au moyen de leurs missionnaires, la doctrine d'un attachement exclusif pour Ali et ses descendants, et d'une haine implacable contre Abou-Becr, Omar, Othmân, Moawia, qu'ils regardaient comme des usurpateurs; ils admirent sept imams, Ali, Hasan, Hoseïn, Ali Zeïn-al-Aabidin, Mohammed, fils d'Ali; Djafar-Sadik, fils de ce Mohammed, et Ismaïl, fils de Djafar. Ici ils s'écartèrent de l'opinion des schiis, qui reconnaissaient l'imamat à Mousa, fils de Djafar, et à ses cinq successeurs. Cette secte se propagea rapidement dans la Syrie et l'Arabie, et, pour les motifs que nous avons déjà indiqués, dans la Perse. Selon les livres des Druzes, Ismaïl fut le premier des sept imams cachés; les six autres étaient, son fils Mohammed, Ahmed, fils de Mohammed; Abd-Allah, fils d'Ahmed, de la race de Maimoun-Kaddah; Mohammed, fils d'Abd-Allah; Hosein, fils de Mohammed, de la race de Maimoun-Kaddah; et enfin Abd-Allah, père du Mehdi. Ces sept imams sont appelés les *imams cachés*, parce qu'ils étaient obligés de se tenir cachés pour se soustraire aux persécutions des Abbassides [1]. Le dogme principal des Ismaëlis était que Mohammed, fils d'Ismaïl, devait revenir sur la terre; que tout se faisait en son nom, et que c'était à son service qu'on s'enrôlait pour être prêt à le suivre lorsqu'il reparaîtrait. Après les sept imams cachés, le droit à l'imamat, et la participation à la nature divine, furent transmis à Obeid-Allah, premier khalife fatimi [2]. Il paraît que, jusqu'à Obeid-Allah, la secte des Ismaëlis n'avait été qu'une secte ordinaire des schiis, secte qui se distinguait des au-

[1] *Druzes*, introduction, p. LXVI et suiv.

[2] *Ibid.* p. LXVI.

tres en ce qu'elle reconnaissait pour dernier imam Mohammed, fils d'Ismaïl, et qu'elle professait la doctrine allégorique dont ce Mohammed, ou peut-être son aïeul Djafar-Sadik, avait été l'auteur; mais qu'Abd-Allah, devenu le chef des Ismaïlis, poussa les choses plus loin, et voulut établir le matérialisme sur la base de cette doctrine mystique, qui lui donnait un moyen facile d'anéantir tous les préceptes de la religion en les réduisant à de simples allégories [1]. Pour bien apprécier le système de doctrine formé par Abd-allah, et des moyens employés pour faire passer le néophyte de la foi au doute, et du doute à l'infidélité la plus absolue, il faut recourir à l'introduction du livre qui est le sujet de cette notice, et dans laquelle le savant auteur donne, d'après Nowaïri et Macrizi, l'explication des neuf degrés d'initiation par lesquels on passait avant de parvenir au grade d'adepte. On y trouvera ensuite une copie des instructions données à un daï ou missionnaire, dans lesquelles on lui indique les moyens particuliers qu'il doit employer avec les schiis, les sabéens, les mages, les juifs, les chrétiens, les dualistes, les sunnis, etc. pour les faire entrer dans cette nouvelle secte. Ces deux pièces, qui comportent beaucoup de détails, sont non-seulement très-curieuses, mais, comme documents historiques, sont d'une haute importance. Les Karmates s'offrent ensuite à notre attention; cette secte qui causa tant de maux à l'islamisme, en mettant en pratique ces doctrines de haine et de vengeance que les Ismaïlis entretenaient contre les sectateurs de Mahomet, était une branche de ceux-là. Le récit de son origine et de ses progrès occupe plus de quatre-vingts pages de l'introduction; et plutôt que d'en donner ici un abrégé trop succinct, nous renverrons le lecteur au livre lui-même. Après l'introduction dont nous avons essayé de donner une faible analyse, on trouve un chapitre sur l'origine des khalifes fatimis, auquel fait suite la vie de Hakim. C'est dans ces deux mor-

[1] *Druzes*, introduction, p. LXXIII.

ceaux précieux qu'on verra comment le mehdi Obeid-Allah, fils d'Abd-Allah, organisateur de la secte des Ismaïlis, parvint, au moyen de l'enseignement secret, à fonder une nouvelle dynastie dans le Maghreb. Son descendant, Moezz-lidin-Allah, troisième khalife fatimi, s'empara de l'Égypte et d'une grande partie de la Syrie et de l'Arabie. A son fils Azîz succéda Hakim-biamr-Allah, khalife insensé qui se fit passer pour la divinité, et dont les traits de tyrannie et de clémence, de sagesse et de folie se trouvent détaillés dans la Vie de Hakim, chef-d'œuvre de recherche et de rédaction, dans laquelle le vénérable auteur a employé, avec un grand bonheur, les livres des Druzes (documents regardés jusqu'ici comme inutiles à l'histoire), pour établir des faits et pour fixer des dates.

La dynastie des Fatimites avait toujours employé des missionnaires pour se faire des partisans, de même qu'elle entretenait des liaisons avec les Ismaïlis et les Karmates. Parmi les daïs de Hakim se trouvait Hamza qui, connaissant le désir du khalife de se faire passer pour dieu, travailla avec ardeur à lui procurer des adorateurs, dans l'intention sans doute de se faire chef de secte tout en gagnant la faveur de son maître. Grâce à son zèle et à la terreur qu'inspirait Hakim, cette nouvelle religion se propagea rapidement dans l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, et pénétra même dans l'Irac; mais, à la mort de l'objet de leur adoration, elle s'éteignit dans toutes ces contrées, excepté dans les montagnes du Liban, où les Druzes la conservèrent avec zèle. C'est ici le lieu d'exposer les doctrines de cette secte, telles que Hamza les enseignait, et nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire le sommaire que le vénérable M. de Sacy a donné au commencement de son introduction.

« Reconnaître un seul dieu, sans chercher à pénétrer la « nature de son être et de ses attributs; confesser qu'il ne « peut ni être saisi par les sens, ni être défini par les dis- « cours; croire que la Divinité s'est montrée aux hommes, à

« différentes époques, sous une forme humaine, sans parti-
« ciper à aucune des faiblesses et des imperfections de l'hu-
« manité; qu'elle s'est fait voir au commencement du v° siècle
« de l'hégire sous la forme de Hakem-biamr-Allah; que c'est
« là la dernière de ses manifestations, après laquelle il n'y en
« a plus aucune à attendre; que Hakem a disparu en l'an
« 411 de l'hégire, pour éprouver la foi de ses serviteurs,
« donner lieu à l'apostasie des hypocrites, et de ceux qui
« n'avaient embrassé la vraie religion que par l'espoir des ré-
« compenses mondaines et passagères; que, dans peu, il va
« reparaître plein de gloire et de majesté, triompher de tous
« ses ennemis, étendre son empire sur toute la terre, et
« rendre heureux pour toujours ses adorateurs fidèles; croire
« que *l'Intelligence universelle* est la première des créatures de
« Dieu, la seule production immédiate de sa toute-puissance;
« qu'elle s'est montrée sur la terre à l'époque de chacune des
« manifestations de la Divinité, et a paru enfin, du temps
« de Hakem, sous la figure de Hamza, fils d'Ahmed; que c'est
« par son ministère que toutes les autres créatures ont été
« produites; que Hamza seul possède la connaissance de
« toutes les vérités; qu'il est le premier ministre de la vraie
« religion, et qu'il communique immédiatement ou médiа-
« tement aux autres ministres et aux simples fidèles, mais
« dans des proportions différentes, les connaissances et les
« grâces qu'il reçoit de la Divinité, et dont il est l'unique
« canal; que lui seul a immédiatement accès auprès de Dieu,
« et sert de médiateur aux autres adorateurs de l'Être Su-
« prême; reconnaître que Hamza est celui à qui Hakem con-
« fiera son glaive pour faire triompher sa religion, vaincre
« tous ses rivaux, et distribuer les récompenses et les peines
« suivant les mérites de chacun; connaître les autres mi-
« nistres de la religion, et le rang qui appartient à chacun
« d'eux; leur rendre à tous l'obéissance et la soumission qui
« leur sont dues; confesser que toutes les âmes ont été créées
« par l'Intelligence universelle; que le nombre des hommes
« est toujours le même, et que les âmes passent successive-

« ment dans différents corps ; qu'elles s'élèvent, par leur at-
« tachement à la vérité, à un degré supérieur d'excellence,
« ou s'avilissent en négligeant ou abandonnant la méditation
« des dogmes de la religion ; pratiquer les sept commande-
« ments que la religion de Hamza impose à ses sectateurs,
« et qui exigent d'eux principalement la véracité dans les pa-
« roles, la charité pour leurs frères, le renoncement à leur
« ancienne religion, la résignation et la soumission la plus
« entière aux volontés de Dieu ; confesser que toutes les re-
« ligions précédentes n'ont été que des figures plus ou moins
« parfaites de la vraie religion ; que tous leurs préceptes cé-
« rémoniels ne sont que des allégories, et que la manifes-
« tation de la vraie religion entraîne l'abrogation de toutes
« les autres croyances. Tel est en abrégé le système de la re-
« ligion enseignée dans les livres des Druzes, dont Hamza est
« le fondateur, et dont les sectateurs sont nommés *unitaires*. »

Une telle doctrine ne devait pas subsister longtemps sans éprouver des altérations ; en effet, même du vivant de Hamza, et malgré ses efforts, l'immoralité commença à s'y introduire, et il paraît que le veau, emblème des ennemis de ce culte, est devenu, par une conversion étrange mais naturelle, un des objets de l'adoration des Druzes. L'auteur s'était réservé cette question pour un volume séparé, qui devait renfermer aussi plusieurs textes importants ; mais sa mort si inattendue et si fâcheuse nous a privé d'un nouveau chef-d'œuvre.

Dans la notice des manuscrits druzes qui fait partie du premier volume de l'ouvrage, l'illustre savant dont nous regrettons la perte, donne une courte analyse de chacune des deux cent vingt-trois pièces qui ont rapport à la religion des adorateurs de Hakim, et d'après lesquelles a été fait l'Exposé de la religion des Druzes, exposé qui occupe la fin du premier volume et la totalité du second. En le parcourant, le lecteur ne sait ce qu'il doit le plus admirer, ou cet esprit d'ordre qui règne dans tout le traité, ou la pénétration avec laquelle notre grand orientaliste a saisi et éclairci toutes ces

formes et expressions mystiques dont abondent les sources auxquelles il a puisé. Cette partie, comme tout le reste, porte l'empreinte de ce haut et admirable talent qui se reconnaît jusque dans les moindres morceaux sortis de la plume de l'auteur; et la lecture de ces deux volumes, fruit de travaux faits depuis vingt ans, et repris dans les deux dernières années de cette vie si longue, si active, et si utile au monde savant, ajoute encore, s'il est possible, aux regrets qu'on a éprouvés de la perte d'un homme aussi supérieur.

Il nous reste à reproduire ici quelques observations que nous nous étions proposé de soumettre à l'approbation du vénérable auteur, lorsque la mort vint l'enlever d'une manière si inattendue. La première porte sur les mots الله الله في أمري qui se trouvent dans l'extrait de Nowaïri, p. CCCCXLVII, dans lequel il est question d'un pèlerin qui, étant venu à Hira, se mit à pleurer le malheureux sort de Hoseïn, fils d'Ali; pendant qu'il donnait cours à sa douleur, un inconnu, un daï des Fatimis l'aborda, et lui révéla l'existence d'un descendant et successeur de l'infortuné Hoseïn. Cette communication excita au plus haut degré le désir du pèlerin de connaître cet imam dépositaire des droits de la sainte famille d'Ali, et sur le silence du daï, il s'écria : الله الله في أمري! *Dieu, Dieu, intervient pour moi*, abouchez-moi avec l'imam! M. de Sacy ajoute ici en note : « Je ne sais si j'ai bien « rendu ces mots; peut-être vaudrait-il mieux traduire ainsi : « *Par Dieu, par Dieu, occupez-vous de mon affaire!* » Avec toute la déférence que nous devons à notre savant professeur, nous lui aurions soumis que ces mots signifient : *J'invoque Dieu pour qu'il se charge de mon affaire.* C'est ainsi que dans les *Annales d'Aboulfedâ*, tome II, page 342, on rencontre une expression analogue, et à laquelle on ne saurait donner une autre explication. Il s'agit d'un homme qui se croit condamné injustement à la peine de mort, et qui termine ses protestations d'innocence par ces mots : فالله الله في دمي, *ainsi je prie Dieu de tirer vengeance de mon sang;* et c'est ainsi que Reiske les a entendus. Des expres-

sions analogues se retrouvent très-souvent dans la langue arabe; pour en donner quelques exemples, on pourrait citer les formules اللهَ اللهَ عِبادَ الله *adorez Dieu, ô serviteurs de Dieu;* الطريقَ الطريقَ *videz le chemin;* الاسدَ الاسدَ *gare le lion;* السرعةَ السرعةَ *hâtons-nous;* النجا النجا *prenons la fuite.* Dans toutes ces expressions, les deux mots sont mis à l'accusatif par l'influence d'un verbe sous-entendu; et l'auteur du *Molhât al-Irâb,* en parlant des cas où l'on peut énoncer ou sous-entendre indifféremment les verbes régissants, fait cette remarque : فان كرّرتَ الاسم قام تكريرُه مقامَ إظهار الفعل ولم يَجُزْ اظهارُه *mais si vous répétez le nom* (qui fait fonction de complément du verbe), *cette répétition sert à remplacer le verbe, qu'il n'est pas permis alors d'énoncer.* Man. arabe, page 177; voyez aussi l'Anthologie grammaticale de M. de Sacy, page 71, et son Commentaire sur l'Alfiyya, page 155.

La seconde observation que nous étions dans l'intention de soumettre à M. de Sacy, se rapporte à une lettre adressée par le mehdi Obeid-Allah au chef des Karmates, pour lui reprocher le sac de la ville de la Mecque, et le massacre d'une foule de pèlerins qui s'y trouvèrent, et pour lui ordonner de rapporter la célèbre pierre noire que ses sectaires avaient arrachée du mur de la kaaba pour la transporter chez eux. M. de Sacy avait regardé cette lettre comme un document précieux pour l'histoire des Karmates et pour celle des khalifes fatimis, et il croyait qu'elle eut pour résultat le renvoi de la pierre noire à la Mecque. Nous avouons que, tout en reconnaissant l'authenticité de cette lettre, nous partageons l'opinion d'Ibn-Khallikân, qui nie que cet écrit fut la cause qui porta les Karmates à rendre la pierre noire aux Mecquois; car le sac de la Mecque eut lieu l'an de l'hégire 317; le mehdi mourut l'an 322, et la pierre ne fut rapportée à son ancienne place que dans l'an 339, dix-

sept ans après la mort du fondateur de la dynastie des Fatimis. Ainsi il nous semble que cette lettre n'a pas eu l'effet auquel Obeid-Allah s'était attendu, et que telle ne fut pas la cause du renvoi de la pierre sacrée. La conjecture d'Almakin, citée par Reiske, paraît expliquer d'une manière assez probable le motif qui porta les Karmates à faire cette tardive restitution. Voy. Aboulfedâ, *Ann.* tome II, page 768.

Nous sommes très-porté à lire, à la page ccxvi de l'introduction : *les îles d'Awal* اوال, *Siraf, et autres,* à la place de : *les îles d'Adal* اذال, *Siraf, et autres.* L'île d'Awal, située dans le golfe Persique, est bien connue, tandis que Adal ne l'est pas ; on pourrait ajouter que le géographe Ibn-Saïd, mort l'an 673 de l'hégire, rapporte qu'il y avait encore des Karmates dans son temps.

Notre dernière observation tombe sur les mots اصحاب الكساء, page liv, où M. de Sacy s'exprime ainsi : « C'est-« à-dire, je pense, *les possesseurs de la noblesse.* » Nous nous empressons de faire observer ici que le vénérable auteur de cette note avait lui-même reconnu plus tard que ces mots signifiaient *les gens du manteau,* c'est-à-dire Mahomet, Ali, Fatime, Hasan et Hoseïn. Voyez Niebuhr, *Description de l'Arabie,* tome I, page 15, édition de Paris, 1779.

M. G. de S.

كتاب العلم النافع في تحصيل صرف ونحو تركي

Grammaire turque, etc. par Arthur Lumley Davids ; traduite de l'anglais par M[me] Sarah Davids, mère de l'auteur. Londres, 1836. In-4°. lxxix et 214 pages. Chez Dondey-Dupré, 2, rue Vivienne, à Paris.

Jusqu'en 1832, époque de la publication de l'édition originale de la Grammaire turque dont nous avons à entretenir les lecteurs du Journal asiatique, il n'existait point

sur cette langue de traité élémentaire écrit en anglais, si ce n'est une petite grammaire rédigée par Th. Vaughan, et publiée en 1709; mais cet ouvrage n'est, selon Davids[1], qu'un exposé sur les langues en général, et sur la langue turque en particulier. Un Anglais nommé Seaman, avait jadis édité une grammaire turque, mais elle est écrite en latin; et d'ailleurs celles d'Holderman, de Méninski, et de plusieurs autres l'avaient fait oublier depuis longtemps, même avant que notre honorable président, M. A. Jaubert, publiât la sienne[2]. Il était réservé à un jeune orientaliste de vingt ans, plein de savoir et de zèle, de remplir cette lacune; et son travail n'est pas un simple traité élémentaire, c'est un ouvrage complet sur la langue et la littérature turque; aussi a-t-il obtenu un brillant succès d'estime. C'est pour étendre davantage l'utilité de ce livre, que la mère de l'auteur, qui se distingue par une éducation soignée et une rare pénétration d'esprit, Mme Sarah Davids, en a donné une édition en français, parce qu'en effet la langue française est généralement plus connue que l'anglaise dans les échelles du Levant, et que la langue turque est plus cultivée en France qu'en Angleterre. Elle a eu soin de placer en tête de cette édition une notice biographique sur l'auteur; et cette notice, écrite avec sensibilité, dispose le lecteur à s'intéresser vivement tant à ce jeune homme si distingué par les qualités les plus précieuses de l'esprit et du cœur, qu'à son excellente et tendre mère dont il était le fils unique, et qui chaque jour lui donne encore des larmes, et va répandre des fleurs sur sa tombe. Lumley naquit en Hampshire le 28 août 1811. Il perdit son père à l'âge de neuf ans. Dès ses plus tendres années, l'étude des langues anciennes, de la philosophie, et des sciences les plus abstraites, ne lui semblait qu'un jeu, et à quatorze

[1] Je ne connais pas ce traité; je ne l'ai vu indiqué que sur des catalogues.

[2] Voyez le compte que j'ai rendu de cette grammaire dans ce Journal, numéro de juin 1823, p. 370 et suiv.

ans, des ouvrages de mérite étaient sortis de sa plume. Déjà il avait acquis la connaissance de la langue grecque, du latin, du français, de l'allemand et de l'italien. Il voulut y joindre celle des langues de l'Orient, de l'arabe, du persan, du turc. C'est ainsi qu'il réunit des matériaux pour le travail dont nons parlons, travail qu'on l'engagea à rendre public, et pour lequel sir Robert Gordon, ambassadeur anglais à Constantinople, obtint du Grand Seigneur qu'il en acceptât la dédicace. Malheureusement presqu'en même temps que le sultan en reçut une copie, il apprit que le jeune Davids venait de mourir, le 18 juillet 1832, avant d'avoir atteint sa majorité. Il s'empressa de faire témoigner à la mère de notre auteur toute la douleur qu'il éprouvait de ce cruel événement, et l'admiration dont il était pénétré pour les rares talents de son fils. Il ajouta à ces marques flatteuses d'intérêt, l'envoi d'une bague enrichie de diamants, que Mme Sarah Davids garde soigneusement, et qu'elle a montrée à l'auteur de cet article, pendant son dernier séjour en Angleterre, ainsi que la tasse de porcelaine ornée du portrait de Louis-Philippe, vase dont le roi, qui a accepté la dédicace de l'édition française de cet ouvrage, a aussi gratifié la digne mère du remarquable auteur de l'ouvrage dont il s'agit. On doit à Davids d'autres travaux, tous précieusement conservés par sa mère, et qui annoncent dans leur auteur un génie précoce et une grande facilité d'exécution. En parcourant le tableau de tout ce qu'il a fait, on ne peut s'empêcher de dire de lui :

In tempore brevi explevit tempora multa.

Le discours préliminaire, qui occupe soixante et dix-neuf pages, est sans doute la partie la plus curieuse de l'ouvrage, et celle qui intéresse un plus grand nombre de lecteurs. Davids y traite savamment, et dans un style brillant et élevé, heureusement rendu dans la traduction, de la langue et de la littérature des nations turques, et de beaucoup d'autres choses qui se rattachent à cet important sujet. On ne pour-

rait juger de la richesse de ce tableau par une courte analyse, sa lecture seule et sa lecture entière peut le faire justement apprécier [1].

Les règles de la grammaire turque [2] sont très-intéressantes à connaître. Elles offrent une analogie frappante avec celles de plusieurs autres langues qui n'ont aucun rapport de parenté avec les idiomes tartares, avec l'hindoustani, par exemple, qui compte à peine trente mots turcs parmi les milliers d'expressions qui le rendent un des idiomes les plus riches du monde. En turc comme en hindoustani, il n'y a pas d'article; il n'y a pas non plus de déclinaison proprement dite, mais les rapports des noms sont exprimés par des postpositions qui se placent après le terme conséquent. Ainsi, pour rendre les mots *le fils du derviche*, on dit en turc et en hindoustani *derviche-du fils*, درویشك اوغلی et درویشکا بیتا ; du reste la construction persane est aussi usitée dans les deux langues. Il y a en turc comme en hindoustani, le commoratif, cas nommé *local* ou *locatif* en sanscrit. Dans les deux langues on emploie, comme complément du verbe actif, le nominatif au lieu de l'accusatif, quand cette construction ne peut occasionner d'amphibologie, et dans un sens indéter-

[1] M. Davids, qui a reproduit dans cette introduction une partie de ma traduction de la Prise de Constantinople, par le célèbre historien Saad uddîn, me critique d'avoir rendu le mot البروج par *les remparts*, parce que, dans la surate de l'Alcoran à laquelle il est fait allusion, ce mot est pris pour les signes du zodiaque. Je le savais bien, puisque j'ai cité la surate dont il s'agit; mais c'est à dessein que j'ai employé le mot *rempart*, parce qu'il est évident que l'auteur a voulu jouer sur les divers sens du mot arabe, et le contexte exige l'emploi de *remparts*.

[2] Les grammairiens musulmans ont appliqué au turc, comme ils l'ont fait aux autres idiomes usités dans l'Orient musulman, les règles de la langue arabe; mais ces règles cadrent mal avec ces idiomes et ne servent souvent qu'à égarer l'étudiant. Voyez ma Notice des grammaires hindoustani originales publiée dernièrement dans ce journal.

miné. Ainsi on dit en turc آت الدم, *j'ai acheté un cheval*, et en hindoustani هم نى كهوڑا مول ليا. L'adjectif en turc et en hindoustani précède le substantif; ainsi on dit dans la première langue[1] ايو عورت, et dans la seconde اچهى عورت, *une bonne femme*. Il n'y a pas plus de forme comparative en turc qu'en hindoustani. Dans les deux langues l'adjectif se place dans cette circonstance après le substantif qu'il gouverne, mot qu'on met à l'ablatif. Pour exprimer *plus beau que lui*, il faut dire *lui-de beau*, اندن كوزل et اسّى خوبصورت. En turc comme en hindoustani, on met ordinairement au singulier les substantifs que des numératifs accompagnent; ainsi on dira *mille* FEMME, هزار عورت et بيك عورت, plutôt que بيك عورتلر et هزار عورتين, *mille* FEMMES. En turc comme en hindoustani, le pronom personnel de la troisième personne sert aussi de pronom démonstratif éloigné. Le verbe termine les phrases dans les deux langues, au lieu de les commencer comme en arabe, et dans les deux langues le participe passé conjonctif laisse en suspens le sens, et son sujet est déterminé par le verbe qui conclut la phrase. Ce participe, qui remplace nos deux points ou notre point et virgule, donne beaucoup d'énergie au discours. Au lieu de dire, par exemple, *l'empereur nous montra beaucoup d'égards et nous combla de bienfaits;* on dit en turc بزه پادشاه حضرتلرى التفات كوستروب وافر احسان[2] اتديلر, et en hindoustani حضرت پادشاه نى

[1] Dans la langue turque, comme dans la langue hindoustani, il y a une grande quantité de mots arabes qui y sont entrés à la suite des mots persans; et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'un bon nombre de ces mots ont, dans ces deux langues, de nouvelles significations inconnues aux Arabes : عورت, par exemple, se prend en turc comme en hindoustani pour *femme;* en arabe, il signifie *pudendum viri* aut *feminæ*.

[2] Cet exemple est emprunté à la grammaire de Davids, p. 114 de l'édition française, où l'on a imprimé par erreur احسن pour احسان.

التفات دكهلاكى هكو و افر احسان بخشا, ce qui signifie à la lettre : *l'empereur nous ayant montré des égards, nous conféra des bienfaits abondants.* Dans les deux langues les verbes composés d'un substantif et d'un verbe, surtout du verbe *faire* ou *être,* sont extrêmement usités.

En turc comme en hindoustani, on emploie ce qu'on nomme le pluriel respectueux, non-seulement à la deuxième personne, comme dans nos langues, mais à la première et à la troisième. Dans les deux langues on emploie le génitif pour exprimer la possession. Par exemple, au lieu de dire *à qui est cette maison?* on dit كيمك در بو ايو et كسكا وه كهرهى, à la lettre : *de qui est cette maison?* — Pour dire *une femme avait une poule,* on dit بر عورتك بر طاوغى وار et ايك عورت كى ايك مرغى تهى ايدى, à la lettre : *d'une femme une poule était.*

Je ne pousserai pas plus loin cette comparaison, les bornes que je me suis prescrites m'en empêchent, et ce que j'ai dit suffit d'ailleurs pour appeler sur ce point l'attention des philologues.

La grammaire de Davids offre cet avantage sur les autres grammaires turques, qu'elle contient les formes et les paradigmes non-seulement du turc proprement dit, mais de l'ouigour, et même des autres dialectes tartares. Le vocabulaire qui l'accompagne est très-copieux ; il est rangé par ordre méthodique, comme celui que le savant et zélé M. Humbert, de Genève, vient de publier pour l'arabe. L'ouvrage se termine par des dialogues, accessoire très-utile dans la grammaire d'une langue vivante, et par des extraits dans les différents dialectes tartares : ouigour, jagataï, kaptchak, et enfin osmanli, c'est-à-dire, turc de Constantinople, avec des *fac-simile* fort exacts. Les extraits ouigour sont tirés du *Mirâj* et du *Tezkireh-i Evliâ,* ouvrages que M. A. Jaubert nous a déjà fait connaître, et de deux autres livres, le *Bakhtyâr-Nâmeh,* dont on conserve un manuscrit à la bibliothèque Bodleyenne d'Oxford, ouvrage imité du persan ; et le *Caudat cû Bilîh,* ou

Traité de la science du gouvernement, ouvrage analogue à celui que j'ai traduit du turc et de l'arabe, et que j'ai publié dans le tome IV de la première série du Journal asiatique; et à *l'Akhlâqu-i Muhçinî*, traité persan dont j'ai dernièrement donné l'analyse dans le même Journal. Les extraits jagataï sont tirés, 1° du *Baber-Nâmeh*, ou Mémoires de Baber, ouvrage d'un grand intérêt, qui a été traduit en anglais par Leyden et Eskine; 2° de l'ouvrage d'Abû'lgâzî sur les *dynasties turques*; 3° de la Biographie des poëtes, par Mîr Alî-Schir-Nawâî. Il y a un seul extrait en kiptchak; il est tiré de l'Histoire de Jinguiz-Khan et de Timur, par Ibrâhîm-Khalifa. Enfin les morceaux turcs sont, 1° un gazal [1] de Baquî, célèbre poëte, dont M. le baron de Hammer-Purgstall a publié la traduction en allemand; 2° la pièce de Mécihî, sur le printemps, poëme que Jones a inséré dans ses *Commentarii poëseos asiaticæ*, et qui a été reproduit par Toderini et par d'autres écrivains; 3° un morceau des Guerres maritimes des Ottomans, par Hajjî-Khalifa, ouvrage dont la premièr epartie a été traduite en anglais par M. Mitchell, jeune orientaliste, ami de M. Davids, et comme lui mort à la fleur de l'âge; 3° un fragment des Annales de Naïma; 4° *idem* d'un manuscrit curieux du *British Museum*, intitulé *Ajâib Ulmakhlûcât*; 5° *idem* de la célèbre traduction de Kalîla et Dimna, intitulée *Humâyûn-Nâmeh*; 6° enfin de l'ouvrage qui porte le titre de *Siyâhat-Nâmeh*, par Evlya-Efendi, d'après un superbe manuscrit de M. de Hammer. Ce morceau me paraît offrir un exemple frappant des défauts et des bonnes qualités qu'on trouve souvent réunis chez les souverains musulmans, même de nos jours, et de l'honorable indépendance qui caractérise généralement les magistrats dans un pays où l'on ne s'attend

[1] Ou plutôt un gazal entier et trois vers d'un autre gazal, vers que M. Davids a été obligé de joindre aux premiers pour donner le fac-simile d'une page entière du beau manuscrit de Baquî qu'on trouve au *British Museum*; seulement il aurait bien fait d'en prévenir le lecteur.

à trouver que la plus basse servilité. Je terminerai cet article par la citation de ce fragment, d'après la traduction de Mme Sarah Davids.

« Mohammed II qui, ainsi que Djem, était un monarque « très-colère, réprimanda sévèrement son architecte de n'a« voir pas donné à sa mosquée la même hauteur qu'à celle de « Sainte-Sophie, et d'avoir raccourci des colonnes, dont cha« cune valait le revenu de Roum (Asie Mineure). L'archi« tecte s'excusa, en disant qu'il avait raccourci les deux co« lonnes chacune de trois coudées, afin de rendre le bâtiment « plus solide et plus fort contre les tremblements de terre si « fréquents à Constantinople, et que c'était ainsi que la mos« quée se trouvait moins élevée que celle de Sainte-Sophie. « L'empereur, peu satisfait de cette excuse, ordonna qu'on « coupât les mains à l'architecte; ce qui fut exécuté sur-le« champ. Le lendemain l'architecte se présenta avec sa fa« mille devant le tribunal du cazî, pour former des plaintes « contre l'empereur et réclamer la protection de la loi. Le « juge envoya de suite son officier pour assigner l'empereur « à comparaître devant le tribunal. Le conquérant, en rece« vant la sommation, dit : *Il faut obéir à la loi du prophète;* et, « s'armant d'une massue, et s'enveloppant dans son man« teau, il se rendit chez le cazî. Après avoir salué, il voulut « se placer sur le banc le plus élevé; mais le cazî lui dit : Ne « t'assieds pas, ô prince! mais tiens-toi debout, de même que « ton adversaire, qui a fait un appel à la loi. Alors l'archi« tecte présenta sa plainte en ces termes : « Monseigneur, je « suis architecte parfait, et mathématicien habile; mais cet « homme, parce que j'ai bâti sa mosquée trop basse et rac« courci deux colonnes, m'a fait couper les mains, ce qui « me prive des moyens de pourvoir aux besoins de ma fa« mille; c'est à toi de prononcer la sentence de la noble loi. » « Là-dessus le juge s'adressa à l'empereur : « Prince, » lui dit-il, « as-tu fait couper sans raison les mains à cet homme? » — « Par « le ciel! » répondit brusquement l'empereur, « cet homme a « mal bâti ma mosquée, et il a raccourci deux colonnes qui

« valaient chacune le revenu de l'Égypte, ôtant ainsi à ma mos-
« quée toute célébrité pour l'avoir construite si basse; c'est
« pour cela que je lui ai fait couper les mains. C'est à toi de
« prononcer la sentence, conformément à la loi. Le cazî ré-
« pondit : « Prince, la renommée est un malheur; si une mos-
« quée est bâtie dans une plaine, si elle est basse et ouverte,
« cela n'empêche pas qu'on n'y fasse l'office divin. Quand
« même chaque colonne eût été une pierre précieuse, elle
« n'aurait eu que la valeur d'une pierre; mais tu as privé cet
« homme de ses mains, dont il s'est servi pendant quarante
« ans pour subvenir à sa subsistance, au moyen de son habi-
« leté et de son travail. Il ne pourra plus rien faire à l'a-
« venir; c'est donc à toi, d'après la loi, à fournir à ses be-
« soins et à ceux de sa famille. Prince, qu'as-tu à répondre? »
« Le sultan Mohammed répondit : « Prononce la sentence
« prescrite par la loi. » — « La voici, » répliqua le cazî : « Si l'archi-
« tecte demande que la loi soit strictement appliquée, tu dois
« avoir aussi les mains coupées; car si quelqu'un fait une
« action que la loi ne permet pas, elle déclare qu'il sera puni
« selon son délit. » Le sultan offrit alors d'accorder à l'archi-
« tecte une pension sur le trésor public. « Non, » répliqua le
« juge, » il n'est pas légal de charger le trésor public de cette
« dette; car l'offense vient de toi personnellement. Ma sen-
« tence est donc que tu payeras, de ta bourse privée, à cet
« homme mutilé, dix *akcha* par jour. » — « C'est bien, » dit le con-
« quérant; « mettez l'amende à vingt akcha, mais que la perte de
« ses mains soit légalisée. » L'architecte, dans le contentement
« de son cœur, s'écria : « Qu'elle soit légale dans ce monde et
« dans l'autre! » Et ayant reçu le brevet de sa pension, il se
« retira. Le sultan Mohammed reçut aussi le certificat de sa
« décharge. Ensuite le cazî s'excusa de l'avoir traité comme
« un accusé ordinaire, s'appuyant sur l'impartialité de la loi,
« qui exige que justice soit rendue à tous sans distinction.
« Efendi, » dit le sultan avec emportement, « si tu m'avais fa-
« vorisé à cause que je suis le sultan, et que tu eusses dé-
« cidé contre l'architecte, je t'aurais écrasé avec cette massue; »

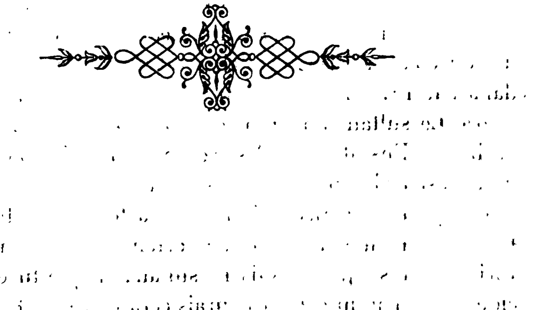
« et il la tira en même temps de dessous le pan de sa robe. « Et toi, prince, » répondit le cazî, « si tu avais refusé d'obéir à « la sentence prononcée par ma bouche, tu serais tombé « victime de la vengeance céleste ; car je t'aurais livré au dra- « gon caché sous ce tapis, pour qu'il te dévorât..... »

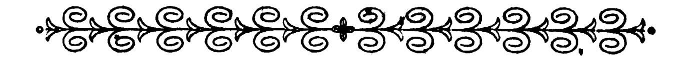
GARCIN DE TASSY.

The Shajrat ul Atrak or genealogical tree of the Turcs and Tartars, translated and abridged by colonel *Miles*. London, 1838. In-8°. Prix : 10 st. 6 p.

The history, antiquities, topography and statistics of Eastern-India, by Dr Francis BUCHANAN, abridged and published by M. Martin. In three volumes. Vol. I. Behar and Saahabad. London, 1838. In-8°.

Lecture on the nature and structure of the chinese language, by the Rev. S. KIDD. London, 1838. In-8°.





JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1838.

NOTICE

Historique et littéraire sur M. le baron SILVESTRE DE SACY, lue à la séance générale de la Société asiatique, le 25 juin 1838.

Messieurs,

Un des fondateurs de la Société asiatique, celui qui la présida pendant longtemps, et qui par son talent et sa réputation lui faisait le plus d'honneur, est descendu dans la tombe. Vous avez témoigné le désir d'être entretenus quelques moments sur la vie et les ouvrages d'un homme si illustre. Ce que j'ai à dire n'offrira rien de nouveau à plusieurs d'entre vous; néanmoins cet hommage était dû au mérite éminent de celui dont nous pleurons la perte. Peut-être mes paroles, consacrées par votre suffrage, acquerront une autorité qu'elles n'auraient pas obtenue par elles-mêmes; peut-être elles auront quelque re-

tentissement hors de cette enceinte, et contribueront à relever l'éclat des travaux habituels de la Société. Les hommes de la trempe de M. de Sacy n'apparaissent qu'à de longs intervalles ; n'est-il pas convenable, n'est-il pas utile d'appeler l'attention sur les services qui ont marqué leur passage sur la terre? C'est offrir une source d'enseignement aux personnes qui seraient tentées de les imiter.

Antoine-Isaac SILVESTRE DE SACY naquit à Paris le 21 septembre 1758. Son père Jacques-Abraham Silvestre exerçait les honorables fonctions de notaire. M. de Sacy avait deux frères; conformément à un usage suivi dans la bourgeoisie de la capitale, l'aîné conserva le nom tout court de Silvestre; M. de Sacy, qui était le second, reçut le nom de Silvestre de Sacy, et le troisième s'appela Silvestre de Chanteloup.

M. de Sacy, dès l'âge de sept ans, eut le malheur de perdre son père. Sa mère, qui était une femme sage et pleine de tendresse pour ses enfants, suppléa autant qu'il était en elle à une si cruelle absence. M. de Sacy apprit à lire et à écrire; ensuite il se livra aux études classiques; seulement, comme il paraissait d'une santé délicate, il travailla dans la maison maternelle sous un précepteur.

Les études classiques de M. de Sacy furent extrêmement brillantes. On en peut juger par la connaissance parfaite qu'il acquit des littératures latine et grecque. Cette connaissance était telle qu'elle aurait

suffi pour faire la réputation d'un homme moins célèbre à d'autres titres.

Dès l'âge de douze ans, M. de Sacy était dans l'usage, à ses heures de récréation, d'aller se promener avec son précepteur dans le jardin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. On sait qu'à cette époque l'abbaye Saint-Germain était occupée par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, classe de cénobites qui se livraient spécialement à la culture des lettres, et dont le nom rappelle tant de beaux monuments élevés en l'honneur de la religion et de la science. Parmi les religieux de l'abbaye, se trouvait dom Berthereau, alors occupé de préparer un recueil des historiens arabes qui ont parlé des guerres des croisades. Déjà M. de Sacy se faisait remarquer par le caractère à la fois prudent et décidé qu'on lui a connu depuis. Dom Berthereau le prit en amitié, et lui inspira le goût des langues orientales.

M. de Sacy ayant terminé le cours de ses études classiques, embrassa immédiatement la carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire. Il commença par l'étude de la langue hébraïque, appliquée à une connaissance plus intime de nos livres saints. Sa mère était une femme très-pieuse, et elle avait élevé ses enfants dans les principes de la religion la plus vive. De l'hébreu M. de Sacy passa au syriaque, au chaldéen, au samaritain, puis à l'arabe et à l'éthiopien. Ces six langues appartiennent à une même souche; et comme les peuples qui les parlèrent jadis descendaient de Sem, fils de Noé, on

les a appelées du nom général de langues sémitiques. Quand on en sait une ou deux, on a moins de peine à apprendre les autres; pour l'hébreu et l'arabe, M. de Sacy reçut des leçons d'un juif très-intruit qui se trouvait alors à Paris. On raconte que pour se rendre l'hébreu plus familier, il adopta l'usage de lire dans le texte hébraïque les prières de l'église qui sont empruntées à l'Ancien Testament.

A une étude aussi difficile par elle-même, M. de Sacy joignait celle de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais et de l'allemand. Ce qui prolongeait pour lui le temps qui est si court pour le commun des hommes, c'était le genre de vie qu'il menait. La mère de M. de Sacy qui ne s'était pas remariée, et qui concentrait toutes ses affections sur ses enfants, les avait habitués à ne pas sortir de la maison maternelle. On rapporte que M. de Sacy, pour se créer une espèce de société, avait élevé un serin, auquel il avait appris à prononcer quelques mots italiens.

Malheureusement M. de Sacy ne se contenta pas de travailler pendant le jour; ses livres ne le quittèrent plus pendant la nuit. Son ardeur excessive pensa avoir les suites les plus funestes; sa santé qui n'avait jamais été forte se dérangea; l'estomac cessa de faire ses fonctions accoutumées, sa vue s'affaiblit. Il fallut se modérer. M. de Sacy cessa désormais de travailler la nuit; mais toute sa vie il se ressentit des suites de cette secousse.

Cependant il était impossible qu'un homme aussi heureusement doué que M. de Sacy restât long-

temps inconnu au monde savant. A cette époque les études bibliques occupaient en Europe une place beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. C'était le temps où s'accomplissaient les grands travaux des Kennicott, des de Rossi, etc. De toute part on soumettait à un examen critique les manuscrits qui renferment nos livres saints. On comparait les manuscrits hébreux entre eux, afin de relever les variantes; on rapprochait le texte hébreu du texte grec des Septante; on vérifiait si telle version syriaque ou chaldéenne avait été faite sur le grec ou sur l'hébreu. Plusieurs recueils périodiques étaient consacrés à ce genre de recherches; dès qu'un orientaliste avait découvert un manuscrit important, il envoyait une notice du volume à l'un de ces recueils, et le monde savant en était sur-le-champ instruit. Le principal recueil de cette espèce se publiait en Allemagne, et était dirigé par le célèbre Eichhorn; il portait le titre de *Repertorium*[1].

Un orientaliste allemand passant à Paris, avait remarqué dans un manuscrit syriaque de la Bibliothèque royale[2], une version syriaque du quatrième livre des Rois; or la traduction paraissait avoir été faite sur la version grecque des Septante par Origène, et elle était accompagnée des variantes de plusieurs autres versions. Il devenait important de fixer le caractère de cette traduction, non-seulement à cause

[1] Le titre entier est *Repertorium für Biblische und Morgenlandische litteratur*. Le recueil se publiait à Leipzig.

[2] Ancien fonds, n° 5.

des variantes qu'elle pouvait offrir, mais parce que ce serait un moyen de s'assurer si le texte grec de l'édition d'Origène qui a cours maintenant, est bien le même que celui qui existait au moment où la traduction syriaque eut lieu. Un pareil examen ne pouvait être fait que par un homme versé dans les études orientales; ce fut M. de Sacy qui s'en chargea; on était alors en 1780, et il se trouvait dans sa vingt-troisième année. Il mit par écrit quelques notes qu'il envoya à Eichhorn, et d'après lesquelles celui-ci publia une notice du manuscrit[1]; plus tard même M. de Sacy copia le quatrième livre des Rois tout entier, et c'est en partie d'après cette copie qu'il a été donné il y a trois ans une édition du livre en Allemagne[2].

En 1783, M. de Sacy fixa son attention sur le texte hébreu de deux lettres qui avaient été adressées, vers la fin du XVIe siècle, par les Samaritains, à Joseph Scaliger. On sait que les Samaritains sont les restes des dix tribus des enfants d'Israël, qui après la mort de Salomon, se séparèrent de la tribu de Juda, et formèrent un état particulier. Les Samaritains qui maintenant sont bornés à un petit nombre de familles, et qui alors formaient encore plusieurs communautés à Naplouse et ailleurs, ont

[1] Tom. VII du *Repertorium*, p. 225 et suivantes; voyez aussi le Journal des Savants du mois de juillet 1837, p. 424.

[2] Voyez le *Codex Syriaco-Hexaplaris; liber quartus regum, e codice parisiensi; Isaïas, duodecim prophetæ minores, etc.* par M. Middeldorpf. Berlin, 1835; in-4°.

conservé les croyances et les préceptes de Moïse, tels qu'il sont exposés dans le Pentateuque; mais ils rejettent tous les livres qui sont venus après Moïse. De plus ils s'éloignent des pratiques juives en divers points. Scaliger, à une époque où la controverse entre les catholiques et les protestants était dans toute sa force, et où de part et d'autre on cherchait à retrouver chez les diverses communions juives et chrétiennes la confirmation des croyances qu'on avait adoptées, eut l'idée d'écrire aux Samaritains de Naplouse et à ceux d'Égypte, pour connaître au juste les rits de leur culte, et pour demander une copie de leurs livres, tels qu'ils avaient cours chez eux. Les Samaritains répondirent chacun de leur côté; mais la réponse n'arriva qu'après la mort de Scaliger. Plus tard le père Morin, de l'Oratoire, fit une traduction latine des deux lettres, et cette traduction fut publiée par Richard Simon[1]; mais la traduction manquait d'exactitude. M. de Sacy fit une copie du texte hébreu, qu'il accompagna d'une nouvelle version latine et de notes; et le tout fut publié par Eichhorn[2].

Indépendamment de ses études bibliques, études qu'il continua toute sa vie, M. de Sacy avait commencé à considérer l'Orient sous toutes ses faces, sous son aspect profane comme sous son aspect sacré, sous le rapport de sa géographie et de son histoire comme sous celui des diverses croyances qui y ont

[1] Voyez le recueil intitulé *Antiquitates ecclesiæ orientalis.*
[2] Tom. XIII du *Repertorium*, p. 257 sqq.

pris naissance. La connaissance de la langue arabe lui fut d'un grand secours à cet égard; en effet c'est dans la langue arabe que sont écrits les ouvrages les plus anciens et les plus instructifs sur la matière. Il ne tarda pas à joindre à la connaissance de l'arabe celle du persan et du turc, deux langues qui s'éloignent du génie des langues sémitiques, et qui exigeaient de sa part des investigations nouvelles.

M. de Sacy ne poussa jamais bien loin l'étude du turc. Pour l'arabe et le persan, il ne cessa plus de s'en occuper le reste de sa vie, et avec le temps il acquit de ces deux langues une connaissance jusque-là sans exemple en Europe. Mais à l'époque où M. de Sacy commença l'étude de ces langues, on n'avait pas les mêmes facilités qu'aujourd'hui, facilités qui sont en grande partie son ouvrage. Reiske, qui avait le plus approfondi l'étude de la langue arabe, était mort quelques années auparavant, sans avoir pu mettre au jour l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur[1]. Les Schultens père et fils, qui pendant un demi-siècle avaient jeté de l'éclat sur l'université de Leyde, étaient morts également, et leurs successeurs n'étaient pas en état de continuer ce qu'ils avaient commencé. Pour le persan, les élèves manquaient de textes corrects un peu étendus sur lesquels ils pussent s'exercer. On citait parmi les personnes qui cultivaient la littérature persane Williams Jones en Angleterre, et le baron de Rewiczky

[1] L'édition de la Chronique d'Abou'lféda, texte arabe, version latine et notes, n'a paru qu'en 1789 et années suivantes.

en Allemagne; mais l'un et l'autre s'étaient dispensés de remplir la lacune la plus sensible. M. de Sacy eut recours aux conseils de quelques personnes qui avaient longtemps séjourné dans le Levant. La personne dont il se louait le plus, dans la suite, était un secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales, nommé Legrand. Rien ne prouve mieux la pénurie de secours dont M. de Sacy eut à se plaindre, que la grande différence qui, sous le rapport philologique, existe entre les premiers ouvrages publiés par lui, et ceux qui ont marqué la fin de sa carrière.

Ce n'est pas que M. de Sacy fût absorbé par ses travaux scientifiques. Dès cette époque comme plus tard, il était parvenu à allier l'esprit des affaires à la culture des lettres. En 1781, il avait été pourvu d'une charge de conseiller en la cour des monnaies.

Le roi, en 1785, ayant créé une classe de huit associés libres dans le sein de l'Académie des inscriptions, M. de Sacy fut compris au nombre des huit associés. Aussitôt il s'occupa de la composition de ses deux mémoires sur l'histoire ancienne des Arabes et sur l'origine de leur littérature. La nation arabe remonte à la plus haute antiquité; mais par un effet de sa position géographique, elle a été presque toujours sans communication avec les nations voisines; c'est ce qui fait que les Grecs et les Romains n'en ont eu qu'une idée assez confuse. De leur côté les Arabes n'ont commencé que fort tard à avoir une littérature. Jusqu'à Mahomet, au VIIe siècle de

notre ère, les compositions arabes, si on excepte quelques listes de généalogie, se bornèrent à des poésies; ces poésies renfermaient des notions précieuses sur les guerres des tribus entre elles, sur les mœurs des Bédouins, etc.; mais au moment où Mahomet parut sur la scène, elles étaient encore récentes.

Dans le premier de ces mémoires[1], M. de Sacy cherche à fixer l'époque précise d'un événement qui tient une grande place dans les traditions de la presqu'île; c'est la rupture de la digue d'Irem, dans l'Arabie Heureuse. Cette rupture qui entraîna les plus affreux désastres, obligea un grand nombre de familles de s'expatrier à la Mecque, sur les bords du golfe Persique et jusqu'en Syrie et en Mésopotamie. M. de Sacy place cet événement, qu'il considère comme le point de départ des notions historiques du peuple de Mahomet, au IIe siècle de notre ère, et il donne ensuite un tableau des dynasties arabes qui se formèrent à la suite de l'émigration. Le deuxième mémoire[2] est consacré aux origines de la littérature arabe. M. de Sacy commence par indiquer les différents genres d'écriture qui paraissent avoir eu jadis cours dans la presqu'île, particulièrement l'écriture dont toutes les nations musulmanes se servent encore de nos jours; il fait voir par combien d'essais cette dernière écriture a passé avant d'arriver au point où elle est aujour-

[1] Ancien recueil de l'Académie des Inscriptions, t. XLVIII.
[2] *Ibid.* t. L.

d'hui; ensuite il donne un résumé des plus anciens monuments de la littérature arabe, monuments qui, comme je l'ai dit, consistent en poésies.

Ces deux mémoires, qui ne parurent que plus de vingt ans après leur composition, avec des corrections et des augmentations considérables, ont jeté beaucoup de jour sur un sujet qui en général n'avait été qu'effleuré. Néanmoins, tel est le champ de la littérature arabe, champ qui semble s'étendre chaque jour, que M. de Sacy, en 1830, fut obligé de donner un mémoire supplémentaire[1], et qu'il y aurait maintenant des matériaux suffisants pour en publier un second.

L'année où M. de Sacy rédigea ses mémoires sur l'ancienne Arabie, il se maria. La même année il fut nommé membre d'un comité qui avait été formé dans le sein de l'Académie des inscriptions, et qui était chargé de faire connaître par une analyse et des extraits plus ou moins étendus, les ouvrages inédits les plus importants de la Bibliothèque royale et des autres bibliothèques du royaume. Ces analyses et ces extraits devaient faire la matière d'un nouveau recueil publié par l'Académie des inscriptions, et intitulé *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques.* M. de Sacy se livra à l'examen de divers ouvrages arabes et persans. Parmi les morceaux qu'il fournit à cette époque au recueil des Notices, je me contenterai de citer un extrait de quelques biographies

[1] Nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, tome X.

de poëtes persans[1], et l'analyse de quatre ouvrages arabes relatifs à la conquête du Yémen ou Arabie Heureuse, par les Othomans, au seizième siècle de notre ère[2]. Pour l'occupation du Yémen par les Othomans, ce qui avait inspiré au gouvernement turc l'idée d'envahir une contrée si éloignée du siége de l'empire, ce furent les vastes conquêtes faites par les Portugais à cette époque, et la crainte que ce peuple audacieux ne tentât de subjuguer le berceau de la religion musulmane. Les ouvrages analysés par M. de Sacy donnent une idée exacte des événements qui eurent lieu alors en Arabie. Il paraît que M. de Sacy avait d'abord eu l'intention de publier ces relations en entier; car on a trouvé parmi ses papiers manuscrits une traduction complète de ces quatre relations.

Ce fut peu de temps après que M. de Sacy entreprit la composition de ses beaux mémoires sur diverses antiquités de la Perse. Outre les monuments gigantesques qui décoraient la ville de Persépolis et d'autres cités de l'ancienne Perse, il en existe quelques-uns qui remontent à une moins haute antiquité. Ce sont les bas-reliefs situés à quelque distance de Persépolis, au lieu appelé vulgairement Nacschi-Rostem. Ces bas-reliefs, outre deux genres d'inscriptions en caractères inconnus qui les accompagnent, ont l'avantage d'offrir des inscriptions grecques. A la renaissance des arts et des lettres, lorsque l'Orient commença à être exploré sous

[1] Tome IV du recueil. — [2] *Ibid.*

toutes ses faces, plusieurs voyageurs levèrent le dessin des monuments de Nacschi-Rostem; mais les dessins étaient si imparfaits, qu'il fut impossible d'en tirer aucune lumière. Enfin Niebuhr, qui s'est fait une réputation si belle et si juste par son esprit d'exactitude, dessina de nouveau les monuments, et M. de Sacy les examina à son tour.

M. de Sacy commença par rétablir les inscriptions grecques, et reconnut sur l'une d'elles le nom d'Artaxerxès, fondateur de la dynastie persane des Sassanides, au troisième siècle de notre ère. Le nom du roi était accompagné de celui de son père et de diverses épithètes empruntées en partie au culte de Zoroastre, culte qui avait perdu une grande partie de son lustre, par suite des conquêtes du grand Alexandre, et que les princes Sassanides se flattaient d'avoir rétabli dans son ancienne splendeur.

Ensuite M. de Sacy aborda la partie de l'inscription qui était en caractères inconnus. Tout portait à croire que cette partie était l'équivalent de l'autre; mais comment parvenir au déchiffrement d'une écriture dont il n'existait point d'alphabet? M. de Sacy commença par chercher le nom d'Artaxerxès et celui de son père, et les trouva; il releva chacune des lettres qui entraient dans la composition de ces noms et leur donna une valeur correspondante dans notre alphabet. Il fit de même pour les termes relatifs au culte de Zoroastre, qui avaient été reproduits d'une manière presque intacte dans la version grecque. Ayant ainsi dans les mains une grande partie

de l'alphabet qu'il cherchait, il passa aux mots dont le grec donnait un équivalent. Le hasard fit qu'une partie des inscriptions en caractères inconnus était dans la langue pehlvie, langue qui à certains mots particuliers à la Perse, joignait beaucoup de termes sémitiques, c'est-à-dire chaldéens, syriaques, etc. M. de Sacy n'eut pas de peine à reconnaître cette classe de mots. Le reste appartenait au zend, dialecte sur lequel plus tard les travaux de notre confrère M. Eugène Burnouf ont jeté une vive lumière : pour cette partie M. de Sacy s'aida des vocabulaires pehlvis, qui avaient été recueillis dans l'Inde par Anquetil-Duperron, lorsque ce savant aussi courageux qu'instruit, alla passer plusieurs années parmi les débris des vieux disciples de Zoroastre.

M. de Sacy s'y prit de la même manière pour expliquer les autres inscriptions du même genre qui se trouvent aux environs de Persépolis. Il devint alors facile de se rendre compte des sujets représentés sur les bas-reliefs, et qui offrent des figures de princes, les unes dans l'attitude du combat, les autres dans celle de la victoire.

Bientôt après M. de Sacy passa à l'examen d'un bas-relief analogue, situé aux environs de Kirmanschah, sur les frontières du Kurdistan. Une des deux inscriptions qui accompagnent le bas-relief est également en langue et en écriture pehlvies; M. de Sacy y lut les noms et les titres de Sapor II, si célèbre par ses guerres contre les Romains, et de son fils Bahram ou Vararanès.

Du reste, sur le monument de Kirmanschah comme sur ceux de Nacschi-Rostem, à l'inscription pehlvie est jointe une inscription dans une autre écriture, et qui évidemment se rapporte à une langue et à une écriture employées en Perse sous les princes sassanides, concurremment avec le pehlvi. Dans cette écriture plusieurs des lettres de l'alphabet ne se distinguent presque pas les unes des autres. En vain M. de Sacy essaya de la déchiffrer; elle attend encore un interprète.

Enfin l'attention de M. de Sacy se porta sur une classe assez nombreuse de médailles qui se trouvent dans nos cabinets. On avait présumé d'après le type général de ces médailles, qu'elles appartenaient à la dynastie des Sassanides; mais cette opinion avait besoin d'être confirmée par le contenu des légendes. A la première vue, M. de Sacy eut le plaisir de reconnaître les caractères et la langue pehlvie; il lut les noms des princes qui avaient fait frapper chaque pièce; et une classe entière de monuments fut ainsi rendue à la science.

Tels sont les principaux résultats des mémoires de M. de Sacy sur les antiquités de la Perse. Ces mémoires, au nombre de quatre, furent lus à l'Académie en 1787, 1788, 1790 et 1791. On ne sait ce qu'il y faut admirer davantage de l'étendue des recherches, de la sagacité des aperçus et de l'importance des conclusions. Il est bon de relever l'esprit de réserve dont M. de Sacy fut animé dans toute la suite de son travail. Cette réserve, écueil dangereux

pour certains savants, fut telle que quelques mots n'étant pas marqués d'une manière suffisamment distincte sur les dessins qui étaient sous ses yeux, il eut soin, pour cette partie de ses recherches, de se borner à émettre de simples conjectures; or ces conjectures se sont, plus tard, presque toutes vérifiées.

Les mémoires de M. de Sacy furent publiés en 1793, au plus fort de la tourmente révolutionnaire. Ils firent d'abord, ainsi qu'on devait s'y attendre, fort peu de sensation; mais à mesure que les idées se calmèrent, et que les esprits revinrent à des occupations si intéressantes, on fut partout frappé du mérite d'un pareil ouvrage, et on le plaça, d'un commun accord, parmi les plus beaux monuments qu'ait élevés l'érudition française[1].

Pendant ce temps M. de Sacy poursuivait ses travaux bibliques qui lui avaient été si utiles pour l'explication des mots sémitiques des inscriptions pehlvies. Il composa un mémoire sur la version arabe des livres de Moïse, à l'usage des Samaritains, et sur les manuscrits connus de cette traduction. Les Samaritains ont conservé jusqu'à ce jour une copie du Pentateuque en hébreu; mais cette copie diffère

[1] Le volume renferme d'autres matières que je dois me borner ici à indiquer. Voici le titre entier : *Mémoire sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides; suivis de l'histoire de cette dynastie,* traduite du persan de Mirkhond. Paris, 1793; 1 vol. in-4°. Plus tard M. de Sacy publia un mémoire supplémentaire dans le nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, t. II.

en quelques points du texte suivi par les juifs; d'ailleurs elle est dans un genre d'écriture qu'on appelle écriture samaritaine, et qui paraît être celle dont se servaient aussi les juifs avant la captivité de Babylone. De plus les Samaritains possèdent une copie du Pentateuque dans un dialecte particulier, qui tient du chaldéen et du syriaque, et qu'on s'est accordé à appeler du nom de samaritain; cette version est très-ancienne, et paraît remonter aux premiers siècles de notre ère. Enfin il existe une troisième traduction en arabe à l'usage des Samaritains; cette version semble avoir été rédigée dans le onzième siècle de notre ère, à une époque où l'arabe avait pris la place des dialectes propres aux diverses populations juives et chrétiennes de la Syrie. Le mémoire de M. de Sacy a pour objet de faire connaître le caractère particulier de chacune de ces versions. L'on y trouve de plus l'indication de quelques variantes importantes pour l'interprétation de nos livres saints[1].

M. de Sacy, à l'âge de trente-deux ans, pouvait être considéré comme un savant du premier ordre. De plus il jouissait d'une position sociale fort honorable. En 1791, il fut nommé par le roi l'un des commissaires généraux des monnaies; l'année sui-

[1] Ce mémoire fut originairement écrit en latin et inséré dans le recueil dirigé par M. Eichhorn, lequel avait succédé au *Repertorium* et portait le titre de *Allgemeine bibliotheck für biblisch litteratur*, t. X. Plus tard M. de Sacy le reproduisit en français, avec des corrections et des additions, dans le tome XLIX de l'ancien recueil de l'Académie des inscriptions.

vante, une place de membre titulaire étant venue à vaquer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fut élu à la pluralité des suffrages.

Mais déjà la révolution française avait pris une direction qui menaçait toute espèce de société; la France en particulier était à la veille d'une subversion totale. M. de Sacy, qui voyait avec douleur la tournure des affaires, voulut protester autant qu'il était en lui contre les changements qui s'étaient opérés, et contre les changements encore plus grands qui se préparaient. Bien que père de famille et réduit à une fortune médiocre, il n'hésita pas à renoncer à toute fonction publique. Au mois de juin 1792, il donna sa démission de commissaire général des monnaies; et comme l'Académie des inscriptions, ainsi que les autres corps savants et littéraires, ne tardèrent pas à tomber sous le niveau révolutionnaire, il se trouva condamné à vivre dans la retraite la plus absolue.

Ce fut peut-être cette retraite qui le sauva. Avec son caractère décidé et inflexible, il aurait été exposé plus qu'un autre à la fureur des tyrans qui opprimaient la France. M. de Sacy se retira avec sa famille dans une petite maison de campagne, à quelques lieues de la capitale. Là il partagea son temps entre ses travaux scientifiques et la culture de son jardin; on le voyait tour à tour manier la plume et écheniller ses arbres, se livrer aux études les plus ardues et donner des soins à ses légumes. Cependant ses recherches scientifiques l'obligeaient

à venir toutes les semaines à Paris; c'était en effet dans ces tristes circonstances qu'il faisait imprimer ses mémoires sur les antiquités de la Perse. Ces mémoires avaient été destinés au recueil de l'Académie des inscriptions; mais l'Académie n'existait plus, et il était à craindre que le monde savant ne fût à jamais privé des fruits d'un travail qui avait coûté tant de peine. M. de Sacy se rendait de sa maison de campagne dans la capitale, à pied, un bâton à la main et une bouteille de bière dans la poche, afin d'étancher sa soif.

Quel touchant exemple de l'homme de courage aux prises avec l'adversité! Les paysans eux-mêmes, ses voisins des champs, quoique alors fort exaltés, furent sensibles à tant de force d'âme. Le dimanche et les fêtes, comme les églises étaient fermées, M. de Sacy faisait dire publiquement la messe chez lui. Il y avait des peines extrêmement sévères contre quiconque violait ainsi les lois de l'époque; mais personne ne chercha à inquiéter M. de Sacy. Une fois M. de Sacy fut requis pour aller battre du blé en grange avec tous les paysans de la contrée. Ce nouveau genre de corvée était alors fort commun; le régime politique qui avait triomphé se faisait un jeu d'attenter à la liberté, à la fortune et à la vie des citoyens; et ce régime, pour se maintenir, était obligé de recourir aux mesures les plus vexatoires. Les paysans qui avaient appris à connaître M. de Sacy, se chargèrent de réclamer en sa faveur; ils représentèrent que M. de Sacy, avec sa petite taille

et la faiblesse de sa vue, ne ferait que gêner les travaux, et ils offrirent de s'acquitter de sa tâche.

M. de Sacy, dans ses moments de loisir, s'occupa principalement de son grand travail sur le système religieux des Druzes. On sait que les Druzes forment encore une population assez nombreuse dans les chaînes du Liban. Cette population professe des doctrines particulières, et ces doctrines qui se rattachent aux croyances répandues en Perse et dans le reste de l'Orient, pendant les premiers siècles de notre ère, n'ont commencé à faire un corps régulier qu'à la fin du xe siècle de notre ère, sous le règne du khalife d'Égypte, Hakem-biamr-allah. Celui qui donna une forme à ces doctrines, fut un sectaire appelé Hamza, aidé par son disciple Moctana. Le principal article de foi consistait à croire que la divinité s'était incarnée dans la personne de Hakem, et que l'Intelligence universelle, qui renferme en elle-même tous les dogmes, toutes les vérités de la religion, s'était manifestée sous les traits de Hamza.

En 1700, un médecin syrien vint en France, et présenta à Louis XIV quatre volumes arabes qui renfermaient une grande partie de ces doctrines. Le gouvernement chargea Pétis de Lacroix, secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales, de faire une traduction française des quatre volumes. La version fut faite; mais une traduction ne suffisait pas pour des écrits rédigés dans un langage mystique et qui étaient fort difficiles à entendre. D'ailleurs cette version était restée inédite, et le manuscrit était égaré.

M. de Sacy fit une nouvelle traduction française des quatre volumes arabes; il accompagna sa version de celle de divers passages d'auteurs arabes qui se rapportent aux Druzes, et qui pouvaient jeter du jour sur la matière. Il remonta même jusqu'à la première origine des croyances druzes; recherchant dans les annales de toutes les sectes qui ont déchiré le mahométisme, notamment les Carmathes, les opinions philosophiques et les causes politiques qui avaient contribué à l'établissement d'un corps de doctrine si étrange. Enfin, comme les divers matériaux présentaient un ensemble très-confus, il en rédigea un abrégé méthodique et critique.

Malgré cette masse de documents, il était à craindre pour M. de Sacy, qu'il n'eût pas encore réuni toutes les notions indispensables. Des traités arabes analogues et qui n'avaient jamais été traduits, se trouvaient à Oxford et dans d'autres bibliothèques de l'Europe. On en annonçait d'autres de Syrie, pays où les doctrines druzes ont continué, du moins en partie, à être professées. M. de Sacy crut devoir remettre à un autre temps la publication d'un ouvrage qui lui avait servi de distraction dans des jours bien mauvais.

Cependant l'esprit de violence qui avait signalé le régime de la terreur, avait commencé à se calmer; et les idées semblaient vouloir revenir vers ces travaux qui ont tant contribué à relever l'éclat de la France. Le 2 avril 1795, un décret de la Convention établit auprès de la Bibliothèque royale, dite

alors nationale, une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce. M. de Sacy, dès l'origine, fut chargé de l'enseignement de l'arabe. Pour la chaire de persan, elle fut confiée à M. Langlès, qui, à cette époque, était en crédit, et qui avait puissamment contribué à la fondation de l'école.

Jusque-là M. de Sacy, comme tous les orientalistes de son temps, s'était contenté d'une connaissance superficielle de l'arabe. Quand il eut été nommé professeur, il sentit le besoin de se rendre un compte exact du génie de la langue et de ses idiotismes. D'ailleurs un article du décret de la Convention portait que les professeurs composeraient en français une grammaire de la langue qu'ils étaient chargés d'enseigner, et M. de Sacy n'était pas homme à se contenter de répéter ce qui avait été dit avant lui.

Il existait plusieurs traités relatifs à la grammaire des Arabes. Les plus anciens avaient été rédigés par des missionnaires catholiques dans le Levant. Quelques-uns de ces ouvrages n'étaient pas sans mérite; ils avaient l'avantage d'être disposés d'après le système grammatical des Arabes; et quel moyen plus efficace de pénétrer dans le génie d'une langue, que de s'initier au système d'analyse, imaginé par les nationaux eux-mêmes? Mais ces ouvrages n'étaient pas assez développés, et l'on en avait trouvé la lecture peu commode. Le livre qui depuis longtemps était en possession de servir de guide aux élèves, était la

grammaire d'Erpenius, écrit méthodique et d'un usage facile, mais insuffisant pour une étude approfondie.

M. de Sacy fut obligé de recourir aux écrits des grammairiens indigènes. Or le système grammatical des Arabes a été fixé au moyen âge, à une époque où la scolastique dominait en Orient comme en Occident; et il n'a pas changé depuis. Ce système est extrêmement compliqué. Il a un langage particulier et un style qui lui est propre. Les Orientaux eux-mêmes ont besoin, pour se le rendre familier, de se livrer à des études spéciales, et il n'y en a pas beaucoup parmi eux qui parviennent à l'entendre complétement. Ce système, qui se subdivise en plusieurs systèmes différents, notamment ceux des docteurs de Koufa et de Bassora, forme à lui seul un genre de littérature très-vaste; on ne peut s'expliquer le nombre véritablement prodigieux d'écrits auxquels il a donné naissance, que par l'espèce de culte que les Arabes ont voué de tout temps à leur langue. Plusieurs d'entre eux se sont imaginé que leur langue, grâce en partie à l'Alcoran, a quelque chose de divin, et que chercher à en pénétrer les mystères, c'est travailler à se rendre digne du paradis. Il est vrai que d'autres, frappés surtout de l'esprit subtil et raisonneur de certains docteurs, ont pris en dégoût leurs écrits; et que pour eux les termes de grammairiens et de rêveurs sont devenus synonymes.

C'est d'après ce même système que sont rédigés les commentaires philologiques et littéraires sur les

poésies et les autres écrits d'un genre élevé. Les mots techniques de la grammaire ne se trouvent pas seulement chez les grammairiens de profession; on les rencontre assez souvent chez les historiens et les moralistes. C'est un genre de goût analogue à celui qui a longtemps régné chez nos pères, et qui portait les prédicateurs et les avocats à surcharger leurs discours de citations latines et grecques. Il y a plus; le langage grammatical des Arabes a été adopté par les écrivains persans et turcs, pour l'étude raisonnée de leur propre langue.

L'expérience avait montré que tant qu'on ne se serait pas rendu compte de ce langage, une grande partie de la littérature orientale serait inaccessible pour nous. M. de Sacy se sentit en état d'opérer cette importante réforme; et avec le temps il parvint à se rendre ce système familier, plus familier peut-être qu'il ne l'est à aucun Arabe de nos jours. Mais privé comme il était de tout conseil, il rencontra d'abord les plus grandes difficultés. En attendant il consacra une partie de ses leçons à dicter aux élèves les observations qu'il recueillait chaque jour.

A la même occasion M. de Sacy se livra d'une manière suivie à l'étude de la grammaire générale. Cette étude lui était devenue indispensable pour reconnaître dans les écrits des grammairiens arabes ce qui se rattachait d'une manière quelconque à la théorie du langage, et ce qui était uniquement fondé sur l'esprit de système: avec sa manière de concevoir prompte et lucide, il ne pouvait qu'y faire de

grands progrès. En 1799, il publia la première édition de ses Principes de grammaire générale. Cette édition était un simple extrait de ce qu'il avait remarqué de plus clair et de plus satisfaisant dans la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, dans la Grammaire générale de Beauzée, dans l'Histoire naturelle de la parole et dans la Grammaire universelle de Court de Gebelin. Mais dans la deuxième édition qui parut en 1804, M. de Sacy, qui avait eu le temps de mûrir ses idées, remonta davantage aux principes. On trouve dans les chapitres qui traitent des cas des noms, des temps et des modes des verbes, des vues qui lui sont propres. Cet ouvrage a paru à la fois si savant et si simple, qu'on s'en sert encore à présent dans plusieurs écoles primaires[1].

Cependant une loi du 25 octobre 1795 avait rétabli les anciennes académies sur des bases nouvelles. Le corps unique qui devait les représenter toutes, était divisé en trois classes et portait le nom d'Institut national; M. de Sacy fut admis, dès l'origine, dans la classe appelée classe de la littérature et des beaux-arts. Mais à cette époque le gouvernement exigeait de toute personne qui était revêtue d'un titre quelconque, ce qu'on appelait le serment de haine à la royauté. M. de Sacy, qui pensait que la royauté;

[1] Une troisième édition a paru en 1815. Le titre est: *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*. Paris; 1 vol. in-12. La première édition avait été traduite en danois; la deuxième le fut en allemand; la troisième a été traduite, il y a quelques années, en anglais, dans les États-Unis d'Amérique.

ou, ce qui revient à peu près au même, le gouvernement d'un seul, rendrait à la France sa gloire et sa prospérité, refusa le serment, et dès avant l'installation du nouveau corps, il envoya sa démission. Mais il était en même temps professeur d'arabe, et on ne tarda pas à lui demander le serment à ce second titre; il déclara verbalement qu'il ne le prêterait pas, mais qu'il continuerait à donner ses leçons jusqu'à ce qu'on lui eût nommé un successeur. Il n'était pas facile à remplacer, et on le laissa tranquille.

Enfin l'Institut ayant été réorganisé au mois de janvier 1803, et l'Académie des inscriptions ayant été rétablie sous le titre de classe d'histoire et de littérature anciennes, M. de Sacy reprit son ancienne place.

Quelques savants avaient, à diverses époques, émis l'opinion qu'il existait dans les archives de la ville de Gênes des ouvrages orientaux de la plus haute importance. On supposait qu'à l'époque où le pavillon génois flottait sur toutes les côtes de l'Archipel, de la mer Noire et de la mer Méditerranée, une foule de manuscrits précieux avaient été recueillis à Gênes, et que là peut-être se trouvait la solution d'une foule de questions intéressantes pour l'histoire du moyen âge. Ce qui donnait un nouveau crédit à ce bruit, c'est que jusque-là le gouvernement génois avait refusé l'entrée de ses archives à tout savant étranger. En 1805, la ville de Gênes se trouvant sous la dépendance directe de la France, l'Institut pensa que le temps était venu

d'éclaircir ce doute. M. de Sacy fut désigné au gouvernement impérial, comme l'homme le plus capable de donner une idée exacte des richesses littéraires de l'ancienne république de Gênes. M. de Sacy se mit donc en route. C'était la première fois qu'il se séparait de sa famille, et ce fut la dernière. M. de Sacy, avec ses goûts de cabinet et sa vie intérieure, n'aimait pas à se déplacer. Pendant tout le reste de sa vie, ses voyages se bornèrent à aller de temps en temps avec sa famille, passer quelques jours à la campagne, à quelques lieues de la capitale, et cela le plus souvent, non pas pour se reposer, mais pour travailler avec plus de suite.

On était alors dans les derniers mois de 1805. M. de Sacy ne trouva pas à Gênes les manuscrits dont on avait parlé. Ou ces manuscrits n'avaient jamais existé, ou bien ils avaient péri au milieu des déchirements auxquels la république se trouva plus d'une fois en proie. Néanmoins M. de Sacy prit note d'un grand nombre de pièces importantes pour l'histoire du gouvernement et du commerce de la république au moyen âge; il copia même les pièces qui lui parurent les plus intéressantes. A son retour à Paris en 1806, il fit un rapport à l'Académie sur ces diverses pièces[1]; plus tard il en publia quelques-unes en entier[2].

Pendant que M. de Sacy se trouvait encore à Gênes, la chaire de persan et de turc au collége

[1] Nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, t. III.

[1] Recueil des Notices et Extraits, t. XI.

de France vint à vaquer. Chose singulière! la même personne jusque-là avait été chargée d'enseigner deux langues si différentes. Le gouvernement impérial jugea avec raison que chaque langue devait avoir son professeur; la chaire fut partagée en deux, et, le 4 avril 1806, M. de Sacy reçut la chaire de persan. Il eût été impossible de faire un meilleur choix. Ce n'est pas que M. de Sacy n'eût beaucoup à acquérir lui-même, avant de donner à cette chaire tout le lustre convenable; mais avec son esprit ardent et éclairé, il ne tarda pas à faire pour le persan ce qu'il avait commencé à faire pour l'arabe, et les deux cours devinrent bientôt également remarquables.

La même année, parut sous le titre de Chrestomathie arabe un choix d'extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, avec une traduction française et des notes. Cet ouvrage, composé de trois volumes in-8°, était le premier fruit des travaux entrepris par M. de Sacy, en sa qualité de professeur d'arabe. Voici comment il s'exprime dans la préface : « Le principal objet que je me suis proposé « en formant ce recueil, a été de fournir aux élèves « un moyen de s'exercer sur les différents genres « de compositions arabes; j'ai multiplié et varié les « extraits, afin de présenter des exemples de diverses « sortes de style; j'ai disposé ces extraits de manière « que les difficultés ne s'accrussent que peu à peu. « Le même motif d'utilité pour de jeunes étudiants, « dont la plupart se destinent au service de la diplo-

«matie, m'a inspiré le désir de joindre aux extraits «de simples prosateurs, d'orateurs et de poëtes, «quelques correspondances et autres pièces diplo«matiques.» Les notes qui accompagnent ces extraits étant fort nombreuses, et quelques-unes très-étendues, M. de Sacy continue ainsi : «Parmi les «notes, les unes ont pour but d'éclaircir le texte, de «fixer le sens de certains mots, de dissiper les dif«ficultés que présente la construction grammati«cale, enfin de rendre raison de la traduction. Les «notes historiques, critiques et philologiques sem«bleront peut-être ou trop multipliées, ou d'une «trop grande étendue; peut-être me reprochera«t-on aussi de m'être plus d'une fois jeté dans des «détails peu nécessaires, ou arrêté sur des objets «qui n'avaient pas un rapport bien direct avec le «texte qui y donnait lieu : si en cela j'ai commis une «faute, j'avoue que je l'ai commise sciemment et «de dessein prémédité. La littérature arabe, sur«tout dans la partie de l'histoire littéraire, offre un «champ si vaste et jusqu'aujourd'hui si peu défriché, «les occasions de mettre en valeur quelques por«tions de ce terrain inculte se présentent si rare«ment, que j'ai cru [illegible] devoir pas me renfermer «dans les bornes que le goût m'aurait prescrites si «j'eusse eu à commenter un auteur grec ou latin.»

Les morceaux qui composent la Chrestomathie arabe étaient inédits, et étaient en général tirés des manuscrits de la Bibliothèque royale. Tous ont un grand intérêt philologique; la plupart peuvent, de

plus, intéresser les gens du monde. Quant aux notes, on a vu, par les paroles de M. de Sacy, quel était le plan qui l'avait dirigé. Le fait est que l'ouvrage remplit l'objet que M. de Sacy s'était proposé : aussi ce recueil, qui était destiné spécialement aux élèves de l'école des langues orientales, ne tarda pas à être adopté dans toutes les universités de France et de l'étranger où les mêmes études étaient cultivées. J'ajouterai qu'une partie des notes, surtout en ce qui concerne les poésies, consistent dans des passages textuels des principaux dictionnaires arabes, ou dans des extraits des scoliastes. En effet, la poésie arabe, comme les autres poésies orientales, s'éloigne encore plus que la prose de notre manière d'exprimer nos idées; et souvent, sans le secours des scoliastes, il serait impossible de reconnaître le sens. Les élèves, à l'aide de ces notes, se mettent en état de se familiariser avec le langage des grammairiens. Du reste, il convient de dire que si M. de Sacy, dans sa Chrestomathie, aborda franchement tous les genres de difficultés, il n'était pas encore en état de les lever toutes, et qu'il ne tarda pas lui-même à découvrir dans son travail un assez grand nombre de fautes.

On a vu que tout le temps que dura le gouvernement républicain, M. de Sacy s'était fait scrupule de remplir aucune fonction politique et administrative. Il s'était borné aux devoirs du professorat et aux travaux académiques; encore même il y aurait renoncé, si on avait exigé de lui le moindre

acte contraire à ses principes. Mais M. de Sacy avait une activité d'esprit qui lui permettait d'allier les occupations en apparence les plus disparates. Il paraît de plus, à en juger par les travaux de toute sa vie, que son esprit avait besoin de changer souvent de sujet. En 1808, M. de Sacy fut élu par le département de la Seine, membre du corps législatif. Il est vrai que tout le temps que dura le gouvernement impérial, il prit rarement la parole. Qu'aurait-il dit ? on ne connaissait pas encore en France le gouvernement représentatif; d'ailleurs M. de Sacy, avec ses principes, devait répugner à soulever des discussions qui auraient pu amener de nouveaux bouleversements.

En 1810, parut la première édition de la Grammaire arabe. Cet ouvrage, qui forme deux gros volumes in-8°, était le fruit de quinze années de recherches et de méditations. M. de Sacy s'exprime ainsi dans sa préface : « C'est en profitant des écrits « de tous ceux qui m'ont précédé, et en y joignant la « lecture des grammairiens et des scoliastes arabes « les plus célèbres, que j'ai pu espérer d'offrir aux « étudiants, et même aux savants, un ouvrage plus « complet et plus méthodique. J'ai ramené, autant « qu'il m'a été possible, le système de la langue « arabe aux règles générales de la métaphysique du « langage, bien convaincu que toutes les langues « n'ayant qu'un même but, les divers procédés par « lesquels elles parviennent à atteindre ce but, « quelque éloignés qu'ils paraissent les uns des au-

« tres, peuvent néanmoins être rapprochés bien plus « qu'on ne le pense communément. L'étude des « langues n'appartient pas uniquement à la mémoire; « le jugement peut et doit y intervenir pour beau-« coup; et plus on parvient à appliquer le raisonne-« ment et l'intelligence à cette étude, plus on l'abrége, « et on la rend facile et accessible aux bons esprits. »

Le premier volume de la Grammaire est consacré à la partie étymologique; le second renferme la syntaxe, traitée d'après nos méthodes, et de plus un précis de la grammaire arabe, d'après le système des nationaux. Dans la plupart des cas, M. de Sacy cite les dénominations particulières aux Arabes. Ces dénominations sont fort utiles à connaître, afin de se guider dans la lecture des traités originaux. La Grammaire de M. de Sacy est le tableau le plus savant et le plus méthodique de la langue arabe qui eût jusque-là paru en Europe. On y remarque une connaissance bien plus intime de la langue que dans la Chrestomathie, publiée quatre ans auparavant. C'est de plus, au jugement des hommes les plus compétents, un monument très-remarquable d'analyse grammaticale; néanmoins l'auteur y reconnut bientôt dans les détails des fautes et des lacunes.

La même année où parut la Grammaire, M. de Sacy publia la traduction française d'une relation arabe sur l'Égypte, accompagnée de notes[1]. L'au-

[1] Voici le titre : *Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif, médecin arabe de Bagdad; suivie de divers extraits d'écrivains orientaux et d'un état des provinces et des villages de l'Égypte dans le

teur de cette relation était un médecin de Bagdad, appelé Abd-allatif, qui florissait à la fin du XII[e] siècle de notre ère et au commencement du XIII[e]. Abd-allatif visita l'Égypte une première fois sous le règne du grand Saladin, et plus tard sous son frère Malek-Adel. Versé dans les sciences naturelles et philosophiques, Abd-allatif avait voulu contempler de ses yeux les merveilles de tout genre qu'offre le sol de l'Égypte : observateur éclairé, philosophe religieux, mais exempt de préjugés, rien n'a échappé à son attention. Il décrit le climat de l'Égypte, ses productions naturelles, le phénomène de la crue du Nil, les monuments de l'antiquité; et, à l'époque où il parcourait l'ancienne patrie des Pharaons, il restait encore bien des monuments que les ravages du temps, ceux de la superstition et de la cupidité ont fait disparaître depuis. Les notes qui accompagnent la traduction se rapportent à la géographie, à l'histoire naturelle, et aux autres matières traitées dans l'ouvrage. M. de Sacy, pour ce qui concerne les sciences naturelles, prit la précaution de s'aider des conseils de M. Desfontaines, de M. Cuvier, et d'autres savants. La relation est complétée par une biographie en partie inédite de l'auteur, biographie qui jette beaucoup de jour sur la manière dont se faisaient alors les études dans les universités musulmanes. Le volume entier, qui était le fruit d'environ dix années de travail, est

XIV[e] siècle; le tout traduit et enrichi de notes historiques et critiques. Paris, 1810; 1 gros vol. in-4°.

exécuté avec un soin extrême; et, malgré les progrès qu'ont faits depuis les sciences orientales, il serait maintenant impossible de faire mieux.

On voit que M. de Sacy menait de front plusieurs travaux différents; et cependant ce n'était là qu'une partie de ses occupations habituelles : M. de Sacy était de ces hommes qui se délassent en passant d'un sujet à un autre. Pendant qu'il composait les ouvrages dont je viens de parler, et dont un seul aurait suffi pour absorber les loisirs d'un savant ordinaire, il prenait une part très-active aux travaux de l'Académie des inscriptions; il fournissait des notices au recueil des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale, et il était un des collaborateurs les plus zélés du Magasin encyclopédique, des Mines de l'Orient, des Annales des voyages, etc.

Parmi les mémoires que M. de Sacy composa, vers cette époque, pour l'Académie des inscriptions, je me bornerai à citer ses trois mémoires sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête du pays par les musulmans, au VII[e] siècle de notre ère, jusqu'à l'expédition des Français, il y a quarante ans[1]. Montesquieu, dans son Esprit des lois, parlant des excès du despotisme qui ont exercé une si funeste

[1] Le premier de ces mémoires fut lu en 1805 et a été inséré dans le nouveau recueil de l'Académie, t. I; le deuxième fut lu en 1815 et parut dans le tome V; enfin le troisième fut lu en 1818 et parut dans le tome VII.

influence sur l'Orient, s'exprime ainsi : « Je ne sais « sur quoi, dans les états despotiques, le législateur « pourrait statuer ou le magistrat juger. Il suit de ce « que les terres appartiennent au prince, qu'il n'y a « presque point de lois civiles sur la propriété des « terres. Il suit du droit que le souverain a de suc-« céder, qu'il n'y en a pas non plus sur les succes-« sions. Le négoce exclusif qu'il fait dans quelques « pays, rend inutiles toutes sortes de lois sur le « commerce. Les mariages que l'on y contracte « avec des filles esclaves font qu'il n'y a guère de « lois civiles sur les dots et sur les avantages des « femmes [1]. »

Montesquieu, en traçant un tableau si sombre d'une partie des contrées mahométanes, parlait uniquement de ce qui se passait de son temps, et non d'une chose qui aurait été l'effet naturel des institutions musulmanes. Car il dit ailleurs, au sujet des impôts de toute nature qui, au VIIe siècle, avaient lassé la patience de certains peuples chrétiens : « Ce « furent ces tributs excessifs qui donnèrent lieu à « cette étrange facilité que trouvèrent les mahométans « dans leurs conquêtes. Les peuples, au lieu de cette « suite continuelle de vexations que l'avarice subtile « des empereurs avait imaginées, se virent soumis « à un tribut simple, payé aisément, reçu de même ; « plus heureux d'obéir à une nation barbare qu'à « un gouvernement corrompu, dans lequel ils souf-« fraient tous les inconvénients d'une liberté qu'ils

[1] *Esprit des lois*, liv. VI, chap. I ; voyez aussi au livre V, chap. XIV.

« n'avaient plus, avec toutes les horreurs d'une ser-
« vitude présente [1]. »

Mais quelques écrivains voyant un droit dans ce qui n'était qu'un abus, n'avaient pas hésité à dire qu'en Asie et en Afrique le gouvernement est légalement le propriétaire de tous les biens immeubles, et que les propriétés particulières ne peuvent être regardées que comme des concessions faites à de certaines conditions, et toujours révocables à volonté. Anquetil-Duperron, dans sa Législation orientale, avait cherché à faire la part des abus et des institutions considérées en elles-mêmes. Mais il n'avait examiné la question que sous le point de vue politique et philosophique; d'ailleurs son ouvrage se rapportait surtout à l'Inde, pays où un séjour de plusieurs années avait dû lui fournir des données plus sûres.

M. de Sacy résolut de traiter la question sous le point de vue purement historique, et il choisit l'Égypte pour l'objet de ses recherches. Ce pays n'a pas cessé d'entretenir des relations de commerce et de science avec l'Europe, et par conséquent est mieux connu de nous que la plupart des autres. D'ailleurs la propriété territoriale a nécessairement reçu de plus fréquentes atteintes en Égypte que partout ailleurs. En effet, le Nil, par ses débordements annuels, semble se faire un jeu d'effacer les limites de toutes les propriétés, et chaque année il faut que l'autorité publique procède à un nouveau

[1] *Esprits des lois*, liv. XII, chap. XVI.

partage. De plus l'Égypte, par sa situation dans une vallée, n'offre aux habitants aucun abri contre la tyrannie de ses oppresseurs. Si donc l'on montrait que, même en Égypte, les musulmans, en entrant dans le pays, laissèrent certains droits aux vaincus, et que l'état actuel de cette contrée n'est que la suite des révolutions sans nombre qui l'ont affligée, l'on opposait la réponse la plus péremptoire.

M. de Sacy fait voir, les textes des auteurs à la main, que lorsque les Arabes envahirent l'ancien empire des Pharaons, les habitants restèrent en possession de leurs propriétés, et que les vainqueurs se bornèrent à les soumettre à la capitation et à des charges régulières. Ce ne fut qu'avec le temps, qu'à la suite de guerres intestines et de famines épouvantables, une partie des campagnes se trouvant désertes, on fit venir des tribus d'Arabes nomades. Plus tard, dans la dernière moitié du XIIe siècle, Saladin et ses descendants introduisirent le système féodal, c'est-à-dire le système des bénéfices militaires qui avait été apporté récemment par les Turks seldjoukides, des plaines de la Tartarie dans la Perse, la Mésopotamie et la Syrie. A cette occasion M. de Sacy combat l'opinion des écrivains qui prétendaient que le système féodal en Égypte était un reste de l'administration des Pharaons, et que ce système s'était maintenu presque intact sous la domination des Perses, des Grecs et des Romains. Arrivé à la domination des sultans othomans, M. de Sacy montre comment déjà la

plus grande partie des propriétés territoriales avait passé entre les mains du gouvernement, et comment ce système, à travers la variation des intérêts et des préjugés, s'était maintenu jusqu'à la fin du dernier siècle.

Ce peu de mots suffiront sans doute pour donner une haute idée des mémoires de M. de Sacy; ces mémoires qui, réunis ensemble, formeraient un gros volume in-8°, sont devenus encore plus importants depuis que le vice-roi actuel, ne respectant pas même les barrières que les sultans les plus tyranniques avaient conservées, non-seulement a retiré toutes les anciennes concessions, mais encore s'est emparé des biens des mosquées. Il est à regretter que la lecture de ces mémoires n'ait pas été rendue plus attrayante; M. de Sacy a commencé son travail par la fin, c'est-à-dire par l'état de l'Égypte tel qu'il existait au moment de l'arrivée des Français; et, suivant un ordre inverse des événements, il finit à la première invasion musulmane.

Entre autres notices, M. de Sacy a fourni, à l'époque dont il est question ici, celle de plusieurs ouvrages arabes qui traitent de la manière d'orthographier et de lire à haute voix l'Alcoran[1]. On sait que Mahomet n'a pas publié lui-même l'Alcoran, tel qu'il nous est parvenu. Lorsqu'il mourut, une partie seulement du livre par excellence des musulmans avait été mise par écrit; le reste était conservé dans la mémoire de ses disciples. Ce furent

[1] Recueil des Notices, t. VIII et IX.

les premiers khalifes qui firent rédiger l'Alcoran en corps d'ouvrage. Mais déjà certaines expressions, certains passages n'étaient plus intelligibles. D'ailleurs la copie qui en fut faite ne contenait que les consonnes; les consonnes elles-mêmes étaient privées des points qui en fixent la valeur. Les musulmans ne tardèrent pas à se diviser sur la manière de lire certains passages. On compte sept systèmes de lecture qui sont orthodoxes, sans compter ceux qui ne le sont pas. Or ces différents systèmes forment une science à part qui n'a pas pour nous le même intérêt que pour les musulmans, mais qui peut servir à montrer de quelle manière certaines lettres se prononçaient jadis à la Mecque et à Médine.

Le Magasin encyclopédique est le nom d'un recueil scientifique qui fut fondé par Millin en 1795, et qui se continua jusqu'en 1816; ce recueil paraissait tous les mois sous forme de cahier. Venu à une époque où le Journal des Savants et la plupart des recueils littéraires et scientifiques de l'ancien régime avaient disparu, il contribua puissamment à rétablir le goût des études sérieuses. M. de Sacy se distingua entre tous ses rédacteurs. Il s'était chargé de la partie qui répondait aux études orientales. Peu de cahiers paraissaient sans un article de lui : tantôt c'était l'analyse d'un ouvrage qui venait d'être publié, tantôt c'était une nouvelle qui lui était venue à l'aide d'une correspondance aussi vaste que bien entretenue. On a fait le compte de tous les articles que M. de Sacy a fournis au Magasin encyclopé-

dique, et on a calculé que ces articles occupaient seize cents cinquante-huit pages. Tous ces articles ne sont pas également importants; quelques-uns sont surannés. Mais combien de faits qui ne se trouvent que là? et combien les personnes qui ont vécu à cette époque devaient lui savoir de gré de ce qu'il voulait bien les tenir au courant des détails qui les intéressaient!

Quelquefois M. de Sacy rendait compte d'écrits étrangers à ses études habituelles, par exemple, des publications de M. Grotefend, sur les inscriptions cunéiformes; et cependant il parvenait ordinairement à se faire sur chaque question, des idées qui lui étaient personnelles, des idées qui ont servi à d'autres pour aller plus loin. C'est ainsi, dans un autre genre, que, dans sa lettre adressée à M. Chaptal[1] sur l'inscription de Rosette, il émit des vues qui plus tard n'ont pas été inutiles aux personnes vouées spécialement à la culture de l'archéologie égyptienne.

Ce que j'ai dit du Magasin encyclopédique s'applique aux Mines de l'Orient, recueil publié à Vienne sous la direction de M. de Hammer, et qui forme maintenant six volumes in-fol.; aux Annales des voyages, publiées à Paris par feu Malte-Brun, etc.

Il est bon d'ajouter que M. de Sacy, pendant presque toute sa vie, a été à la fois homme d'affaires autant qu'homme de science. Son esprit de netteté et d'exactitude, son infatigable activité, l'art

[1] *Lettre au citoyen Chaptal.* Paris, 1802; in-8°.

qu'il avait de rester toujours maître de sa parole; enfin l'adresse consommée qu'il savait employer dans l'occasion, lui permettaient de se mêler à tout, de parler sur tout. S'agissait-il de rédiger un rapport sur un objet quelconque, de faire quelque démarche, il était toujours prêt; et, ce qu'il y a de plus merveilleux, ses travaux, pendant ce temps, continuaient presque, comme s'il n'eût pas fait autre chose.

En 1814, les Bourbons rentrèrent en France. M. de Sacy salua leur retour avec enthousiasme: on ne peut pas dire qu'il entrât dans sa conduite aucun calcul personnel. Si l'ancien régime rappelait à M. de Sacy des souvenirs agréables, ces souvenirs étaient balancés par ceux que lui laissait le régime impérial. Les opinions de M. de Sacy étaient sincères, et tous ceux qui l'ont vu de près, peuvent attester qu'il aimait du fond du cœur la France. M. de Sacy était de ces hommes qui, sous tous les gouvernements, je veux dire les gouvernements réguliers, et non pas l'anarchie, sont sûrs de se créer une position avantageuse. Du reste on remarqua au corps législatif que, depuis ce moment, il prit une part très-active à la discussion des projets de loi qui étaient soumis aux Chambres.

M. de Sacy avait reçu du gouvernement impérial, en 1813, le titre de baron, qu'il avait si noblement acquis. Au mois de février 1815, le gouvernement royal le nomma à la place de recteur de l'université de Paris; cette place avait été occupée par Rollin et d'autres personnages célèbres; M. de Sacy

n'était pas au-dessous de ces noms illustres. A ne le considérer même que sous le rapport de ses connaissances dans la littérature classique, il n'était pas déplacé à la tête des humanistes les plus distingués, des professeurs qui avaient pâli sur les poëmes immortels d'Homère et de Virgile.

Pendant les cent jours M. de Sacy vécut dans la retraite, uniquement occupé de ses travaux scientifiques. Les Bourbons n'ayant pas tardé à rentrer, il fut nommé, au mois d'août, membre de la commission de l'instruction publique, qui prit plus tard le nom de conseil royal de l'instruction publique. Chose singulière! aucun des membres du conseil ne se sentant en état de suivre les détails de la comptabilité, ce fut M. de Sacy qui s'en chargea. M. de Sacy n'était étranger à aucun détail de l'administration, et sous sa direction la comptabilité du ministère de l'instruction publique acquit un caractère de régularité qu'elle n'avait pas eu jusque-là.

Au milieu des préoccupations politiques et administratives, la science poursuivait son cours accoutumé. C'est même à cette époque qu'il faut placer un genre de recherches, qui a été une espèce d'ère nouvelle pour les études orientales, et qui honorera à jamais la mémoire de M. de Sacy. Je veux parler de l'étude du système prosodique et métrique des langues arabe et persane.

Il existe une prosodie et un système de versification chez les Arabes, comme chez tous les peuples

qui ont eu une poésie. Ce système fut rédigé dans l'état où il est maintenant, au VIII[e] siècle de notre ère, c'est-à-dire près de deux siècles après Mahomet; mais depuis longtemps il était mis en pratique, puisqu'on le retrouve jusque dans les poésies antérieures au prophète. Quelles étaient les règles de ce système, et en quoi consistait le caractère prosodique de la langue?

On sait de quel secours la connaissance de la métrique des Latins et des Grecs a été dans la littérature classique. Cette connaissance était encore plus nécessaire pour la poésie arabe, poésie où l'on n'écrit ordinairement que les consonnes. En effet, comment se fixer alors sur la manière de lire? Dans la prose on est guidé par le sens et les règles de la construction; mais dans la poésie, où se pressent les idées les plus opposées, où abondent les tournures elliptiques, ce moyen est insuffisant. En pareil cas la connaissance du mètre est le guide le plus sûr. Une fois qu'on sait quel doit être le nombre des syllabes et des pieds, on voit quelle lettre doit être redoublée, quelle autre doit être supprimée.

En 1661, Samuel Leclerc publia en Angleterre un traité latin de la métrique arabe[1]. Ce traité était rédigé d'après les écrits des nationaux, et les mots arabes techniques étaient transcrits en latin. Il est possible que Leclerc se fût réellement rendu compte du sujet sur lequel il écrivait; mais personne autre

[1] *Scientia metrica et rhythmica, seu tractatus de prosodia arabica ex authoribus probatissimis eruta.* Oxford, 1661; in-12.

n'y comprit rien; et, jusqu'à ces derniers temps, deux ou trois Européens seulement qui avaient séjourné en Orient, avaient été initiés, par les docteurs du pays, à une étude aussi importante. Le croira-t-on? Le célèbre Williams Jones, qui du reste était un excellent littérateur, et qui avait composé un traité spécial de la poésie asiatique, n'était pas en état de scander un seul vers. Il a accompagné certains fragments de poésie qu'il cite, d'un tableau indiquant leur valeur métrique; mais ce tableau, il l'a tiré des commentateurs nationaux, sans y rien comprendre.

Les études auxquelles M. de Sacy se livra à cet égard, remontent à l'année 1814. C'est en cette même année que je commençai à suivre ses leçons. Je rencontrai, parmi les élèves anciens, M. Grangeret de Lagrange, aujourd'hui sous-bibliothécaire à l'Arsenal, et M. Charmoy, professeur de persan et de turk à Saint-Pétersbourg; je vis arriver successivement M. Freytag, en ce moment professeur d'arabe à l'université de Bonn; M. Humbert, professeur d'arabe à Genève, et M. Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'école spéciale des langues orientales. M. de Sacy commença par la métrique arabe, et procéda d'abord avec beaucoup de réserve; ce ne fut qu'après un grand nombre d'essais, qu'il parvint à saisir le fil conducteur.

Alors il passa à la métrique persane. Il était facile de voir que la métrique des Persans était imitée de celle des Arabes; et néanmoins, dans un

grand nombre de cas, les deux métriques ne s'accordaient pas. A la fin, M. de Sacy reconnut qu'il existe en persan deux ou trois lettres qui, placées au bout d'une syllabe, n'ont qu'une valeur orthographique, et dont on ne tient aucun compte en poésie; en pareil cas des syllabes qui, en arabe, seraient nécessairement longues, restent douteuses, c'est-à-dire quelles sont longues ou brèves à volonté. De plus, M. de Sacy s'assura que certains mots étaient susceptibles de s'allonger ou de se contracter suivant le besoin du rhythme. Dès ce moment la métrique persane se trouva fixée; et, comme cette métrique a été adoptée, à peu d'exceptions près, par les Turks et les peuples de l'Inde qui écrivent en hindoustani, on se trouva en possession du système de versification de toutes les nations musulmanes qui ont une littérature.

Les observations de M. de Sacy furent aussitôt accueillies par les principaux orientalistes de l'Europe. On reconnut que toutes les poésies arabes et persanes qui avaient été publiées jusque-là, avaient plus ou moins besoin d'être réformées. Pour M. de Sacy, il se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude des grammairiens et des scoliastes arabes et persans. Tant qu'il n'avait pas connu le système prosodique et métrique de ces écrivains, une partie de leurs ouvrages était restée pour lui inintelligible. Maintenant que le voile était entièrement levé, il pouvait plonger son regard scrutateur jusqu'au fond de l'abîme. C'est dans le cours des années 1814,

1815, 1816 et 1817 que les idées de M. de Sacy achevèrent de se fixer, et qu'il devint non pas le premier des orientalistes, car il l'était depuis longtemps, mais de beaucoup supérieur à ce qu'il avait été jusque-là, en un mot tel que ses admirateurs aiment à se le représenter.

L'influence de ces progrès ne se fit pas sentir seulement dans les ouvrages que M. de Sacy publia par la suite; ses cours d'arabe et de persan, déjà si remarquables, acquirent un intérêt qu'ils n'avaient pas au même degré.

C'est ici le lieu de considérer M. de Sacy comme professeur. M. de Sacy, qui réunissait des talents si divers et si brillants, était peut-être plus distingué comme professeur que sous tout autre rapport. Il faut avoir assisté à ses leçons pour se faire une idée de son mérite : doué d'une parfaite lucidité d'esprit, ayant eu le temps de méditer sur tous les mystères de la théorie du langage, et possédant les langues qu'il était chargé d'enseigner mieux que ne les avait possédées personne avant lui, il joignait à ce précieux avantage beaucoup de sang-froid et une présence d'esprit imperturbable. S'élevait-il quelque difficulté; il prenait la parole, et allait droit au fait, disant tout ce qu'il fallait et rien que ce qu'il fallait. Aussi ses cours étaient devenus les cours par excellence, non-seulement de la France, mais de toute l'Europe. On voyait constamment à ses leçons des hommes qui avaient parcouru le cercle entier de leurs études, qui quelquefois s'é-

taient signalés par des ouvrages importants, et qui venaient soumettre leur savoir au sien. M. de Sacy sentait bien que là était une partie de sa gloire; aussi il mettait une importance extrême à remplir tous les devoirs du professorat. Il était dans l'usage de graduer ses leçons, de manière à les faire profiter aux élèves les plus avancés et à ceux qui l'étaient moins. Aux premiers il donnait à expliquer des ouvrages extrêmement difficiles; et quand il s'agissait d'un livre qu'il n'avait pas encore étudié à fond, il préparait d'avance sa leçon chez lui; il revoyait le texte sur les manuscrits qui étaient à sa disposition, il éclaircissait les points qui étaient restés obscurs. Quand le moment de la leçon venait, il était prêt à rendre raison de tout. Quelquefois cependant il s'élevait des difficultés qu'il n'avait pas prévues; alors il avouait son embarras: car il n'était pas de ces hommes qui voudraient faire croire qu'ils savent tout; mais rentré chez lui, il examinait la question, et ordinairement, à la leçon suivante, il donnait la solution désirée. Tous ses élèves étaient touchés de la peine qu'il prenait pour eux; tous étaient frappés d'admiration de sa prodigieuse instruction; mais les élèves nés en France éprouvaient de plus un certain sentiment de fierté pour l'honneur qui en revenait à la patrie.

Ceux d'entre vous qui n'ont pas été à même de voir M. de Sacy de près, seront peut-être curieux de connaître de quelle manière il disposait de sa journée. Il se levait vers les sept heures et demie,

et à huit heures il se rendait à son cabinet. Les lundi, mercredi et vendredi, entre neuf et dix heures, il faisait son cours de persan au Collége de France; les mardi, jeudi et samedi il faisait son cours d'arabe à la Bibliothèque, entre dix heures et demie et midi et demi. Après sa leçon il allait soit au conseil de l'instruction publique, soit à l'Institut, soit dans les ministères. A six heures il dînait ordinairement en famille. Après dîner il se rendait tantôt au bureau de charité de son arrondissement, dont il était membre, soit dans une réunion savante, soit chez quelque ami ou quelque ministre. Quand il ne sortait pas, ce qui lui était habituel, il entrait à huit heures dans son cabinet, et travaillait jusqu'à onze. Le dimanche et les fêtes il assistait régulièrement aux offices de l'église. Il allait de préférence à Saint-Sulpice, sa paroisse: cette église se trouvait à quelque distance de sa demeure; mais un de ses grands-pères, qu'il avait connu étant enfant, avait été enterré là, et il lui semblait toujours l'y revoir. M. de Sacy ne sortait jamais que pour un but déterminé; afin de faire quelque exercice, il allait ordinairement à pied.

Pendant que M. de Sacy se trouvait chez lui, sa porte était la plupart du temps ouverte à tout le monde. Le matin, à son lever, il recevait ordinairement, comme membre du bureau de charité, les femmes pauvres de l'arrondissement, qui venaient chercher des cartes pour obtenir des secours. Il n'était pas rare, quand on se présentait chez lui à

cette heure, de trouver l'escalier et l'antichambre encombrés de ces infortunées. Le reste du temps il recevait des personnes qui venaient lui demander des renseignements, des candidats qui avaient à solliciter son suffrage, des professeurs qui désiraient être placés. M. de Sacy était assis devant son bureau, écrivant ou tenant un livre à la main. Quand vous entriez, il quittait la plume ou le livre, et vous écoutait. Vous pouviez le mettre sur le sujet que vous vouliez; il vous laissait parler : ensuite il prenait la parole, et vous répondait avec l'esprit aussi présent que si depuis longtemps il s'était préparé à ce qu'il avait à vous dire. Puis il reprenait son livre ou son papier, et continuait jusqu'à ce qu'une autre personne vînt l'interrompre.

Quelqu'un de vous demandera peut-être comment M. de Sacy s'y prenait pour composer ces ouvrages qui ont exigé une si minutieuse attention. Je répondrai que M. de Sacy mangeait peu; que tout le temps qu'il ne dormait pas, il avait l'esprit au travail. D'un côté M. de Sacy était animé de cette ardeur continue qui dispense de tout repos, et qu'on pourrait véritablement appeler le feu sacré; de l'autre, il possédait le don si rare de passer continuellement d'un sujet à un autre, sans transition, sans perte de temps. Quand il se rendait quelque part, s'il devait y trouver une heure, un quart d'heure de libre, il avait soin de se munir d'un livre ou de quelques feuilles de papier, et il utilisait ce moment, quelque court qu'il fût. Jugeons-nous

nous-mêmes. N'est-il pas vrai que ce qui abrége le temps pour nous, ce ne sont pas seulement les instants que nous employons à remplir notre tâche; ce sont encore les moments que nous perdons à nous y préparer, ensuite quand nous sommes dans la disposition convenable, à nous y maintenir?

Mais revenons aux travaux de M. de Sacy. De peur de fatiguer votre attention, je réduirai le plus que je pourrai les détails.

En 1816, le Magasin encyclopédique cessa de paraître, et le gouvernement rétablit le Journal des Savants. M. de Sacy, dès le principe, fit partie du comité de rédaction; et, suivant son habitude, il se distingua entre tous les rédacteurs par sa fécondité. Jusqu'à sa mort il a paru peu de cahiers sans un article et quelquefois sans deux, de lui. Les articles de M. de Sacy prirent alors un caractère qu'ils n'avaient pas eu au même degré dans le Magasin encyclopédique; ce fut la grande place qu'il donna aux discussions philologiques. Le journal s'imprimant à l'Imprimerie royale, dans un établissement unique dans son genre par le nombre et la variété de ses caractères d'impression, c'était pour M. de Sacy une occasion toute naturelle de faire part au public du trésor d'observations de tout genre que sa longue expérience avait mis en sa possession. Quelques personnes ont trouvé certaines de ses observations un peu minutieuses; d'autres ont dit que plus d'un de ses articles ne s'élevaient pas au-dessus du simple extrait. Il convient de juger ces articles d'a-

près la nature d'occupation des personnes auxquelles ils s'adressaient. L'objet principal de M. de Sacy était de mettre l'Europe savante au courant de tout ce qui tenait de plus ou moins près à ses études. On dit que ses articles étaient extrêmement goûtés dans certaines contrées, notamment en Allemagne. Il faut d'ailleurs juger ces articles non dans leurs détails, mais dans leur ensemble. Combien n'y a-t-il pas de ces notices qui sont très-importantes, non pas seulement par leur étendue, mais par les faits qui y sont contenus, et qu'on chercherait vainement ailleurs? Je me bornerai à citer les articles consacrés à l'exposition des doctrines mystiques des moines contemplatifs de l'Orient, appelés du nom de Sofis, à l'analyse des livres des Sabéens, autrement appelés chrétiens de saint Jean, etc. Il y a tels de ces articles qui ont exercé une très-grande influence. Qu'on se rappelle les obstacles que Champollion le jeune rencontra d'abord dans ses études sur la vieille Égypte : sans les articles que M. de Sacy consacra à l'exposition de ses travaux, serait-il venu à bout de faire admettre ses résultats?

En 1816, M. de Sacy publia, sous le titre de *Calila et Dimna,* le texte arabe des fables de Pidpaï. Vous avez tous lu ces récits naïfs mis dans la bouche de certains animaux, et où se trouve le tableau le plus vrai des avantages et des inconvénients de la puissance et de la faiblesse, de la gloire et de l'obscurité. Ces contes, nés sur les bords du Gange et de l'Indus, pénétrèrent en Perse dans le VIe siècle

de notre ère, puis furent traduits en arabe et en grec, enfin se répandirent dans tout l'Occident. M. de Sacy prépara un texte correct de l'ouvrage, et le mit entre les mains des élèves. Le volume est précédé d'un mémoire sur l'origine de ce livre, et sur les diverses traductions qui en ont été faites; ce mémoire est le résumé de plusieurs mémoires très-considérables que M. de Sacy avait insérés dans le recueil des Notices et extraits [1]. Le volume est terminé par la *Moallaca* de Lebid, texte et gloses en arabe, avec une traduction française et des notes. Vous savez que par le mot *Moallaca* on désigne certains poëmes arabes qui furent composés un peu avant Mahomet. Lebid, auteur de celui-ci, vécut en partie avant l'islamisme et en partie après; jusque-là sa *Moallaca* était restée inédite. C'était donc un service que M. de Sacy rendait aux amateurs de la littérature arabe.

Je viens de dire que M. de Sacy avait inséré dans le recueil des Notices plusieurs mémoires sur les fables de Pidpaï; à la même époque il publia [2] la notice d'un ouvrage arabe intitulé *Tarifat* ou Définitions. Les dictionnaires arabes les plus célèbres, tels que le *Sehah* et le *Camous*, ne renferment que les termes de la littérature classique et les mots courants. On n'y trouve pas les mots d'arts et métiers, les termes de métaphysique et de sciences naturelles. Ils sont, à cet égard, comme était naguère notre Dictionnaire de l'Académie française. On est

[1] Tom. IX et X. — [2] Tome X.

donc embarrassé, quand on rencontre un mot technique, et ce cas se présente souvent dans la langue arabe, dans la langue d'un peuple qui, au moyen âge, était aussi raisonneur et aussi porté aux subtilités que nos pères, et qui n'a pas d'autre littérature que celle qu'il avait alors. Le traité intitulé *Tarifat* est destiné à suppléer en partie à cette lacune. M. de Sacy crut devoir publier tous les mots appartenant à la première lettre de l'alphabet, accompagnés d'une traduction française. L'entreprise était difficile, et lui seul pouvait s'en charger: plus tard il manifesta des doutes sur quelques-unes de ses interprétations; on ne doit pas moins lui savoir gré d'avoir ouvert la marche.

L'année 1819 vit paraître le *Pend-Nameh*, ou Livre des conseils, en persan, en français, et avec des notes. Le *Pend-Nameh* est un petit traité de morale en vers, qui fut composé par un scheikh ou chef de sofis de Perse, appelé Féryd-eddin Attar. Ce scheikh vivait dans les XII[e] et XIII[e] siècles de notre ère. M. de Sacy avait déjà publié une traduction française de ce traité, dans les Mines de l'Orient; il profita des progrès récents qu'il avait faits dans la connaissance du persan, pour rendre sa traduction plus correcte, et il l'accompagna du texte; il y joignit des extraits de divers poëtes persans, notamment de ceux qui avaient excellé dans la peinture des doctrines des sofis. Ce volume est un des meilleurs qu'on puisse placer entre les mains des élèves. De plus certains passages intéresseront vive-

ment les personnes qui s'adonnent à l'étude des doctrines philosophiques de l'Orient. Il est bon d'ajouter qu'en tête du volume est une préface en persan, rédigée par M. de Sacy lui-même.

Cependant la littérature orientale, prise dans son extension la plus grande, avait fait depuis quelques années en Europe des progrès qu'on n'aurait pas osé espérer. L'hébreu, le syriaque et les autres langues bibliques continuaient à être cultivés, surtout en Allemagne. L'enseignement de l'arabe et du persan, grâce aux travaux de M. de Sacy, avait reçu une vie nouvelle. Bientôt la paix dont jouissait alors l'Europe, faisant refluer vers le vieil Orient les pensées de quelques esprits actifs, on avait joint à l'étude de l'hébreu, de l'arabe, du persan et du turc, celle de l'arménien, du samscrit, du chinois et de toutes les langues un peu célèbres de l'Asie ancienne et moderne.

Dans ces circonstances quelques personnes eurent l'heureuse idée de réunir en corps à Paris tous les amateurs de la littérature orientale, n'importe la branche qu'ils avaient prise pour l'objet de leurs recherches; et de réunir autour de ce centre les personnes des départements et des pays étrangers qui partageaient les mêmes goûts : telle fut l'origine de la Société asiatique.

On était alors en 1822. Vous vous rappelez, messieurs, quelle fut la part de M. de Sacy dans un événement qui devait exercer une influence si favorable sur les lettres orientales. On peut dire

que lui et une personne qui déjà était célèbre par ses travaux sur la langue et la littérature chinoises, M. Abel-Rémusat, furent les principaux fondateurs de la Société. Aussi lorsqu'il fut question de constituer la Société, M. de Sacy fut nommé président, et M. Abel-Rémusat secrétaire. Le mérite de ces deux hommes si distingués, bien qu'à des titres divers, est présent à vos esprits. Le premier avait dépassé soixante ans; mais il avait encore toute l'ardeur de la jeunesse, et on ne s'apercevait de son âge qu'à son ton grave et mesuré; le second n'avait guère plus de trente ans, et conservait encore quelque chose de la légèreté de son âge; mais déjà il avait touché aux questions les plus sérieuses que l'Orient puisse offrir à nos méditations, et il est facile de comprendre jusqu'où il serait allé, s'il lui avait été donné de vivre une vie ordinaire. Il faut le confesser, messieurs, c'est en grande partie à l'influence de ces deux hommes que la Société asiatique est redevable de la considération qu'elle acquit dès l'origine, et dont elle n'a pas cessé de jouir depuis. Ce furent ces deux hommes qui imprimèrent au journal de la Société le caractère à la fois bienveillant et sévère qui en a fait le succès. Il n'est pas besoin d'ajouter que M. de Sacy prit une part active à la rédaction du journal, qui reçut de lui plusieurs communications importantes.

M. de Sacy avait publié sur ces entrefaites son édition des Séances de Hariri, en arabe, avec un commentaire également en arabe; un volume

in-folio. Hariri est le nom d'un écrivain originaire de Bassora, lequel florissait dans le XIe siècle de notre ère. Ses Séances sont des espèces de drames, au nombre de cinquante, où le même personnage est constamment mis en scène, mais où on le fait passer par les diverses situations de la vie. L'auteur a profité de ce cadre pour faire apparaître tour à tour les expressions les plus élégantes de la langue arabe, les tournures les plus recherchées, les locutions proverbiales les plus usitées. On peut dire que cet ouvrage est un inventaire de la langue de Mahomet. Tantôt c'est le narrateur qui parle, tantôt c'est le personnage en question; tantôt le récit est en vers, tantôt en prose. Mais dans la prose l'auteur emploie un style cadencé où les divers membres d'une même phrase se répondent pour ainsi dire, et riment ensemble; où les mots qui ne diffèrent que par quelque lettre ou quelque signe orthographique sont mis en opposition les uns avec les autres. Les Arabes regardent les Séances de Hariri comme le meilleur sujet d'étude, pour bien se pénétrer du génie de leur langue. Cet ouvrage leur tient lieu de dictionnaire des synonymes, de traité des tropes, etc. De plus, en bien des endroits, il est d'une lecture vraiment attachante.

Le style habituel de Hariri et ses jeux de mots ont rendu la lecture du livre très-pénible, et les Arabes eux-mêmes ont besoin de s'aider d'un commentaire; à plus forte raison un commentaire était-il nécessaire pour les Européens. Plusieurs commen-

taires de ce genre existent à la Bibliothèque royale. C'est à l'aide de ces écrits, et des traités analogues qu'il était parvenu à se procurer d'ailleurs, que M. de Sacy composa le sien. Son but était de faire servir son édition à la fois aux Orientaux et aux Européens : voilà pourquoi il s'abstint de toute remarque en français, et se borna à extraire ce qu'il avait trouvé de meilleur dans les ouvrages nationaux. Quelquefois seulement les scoliastes arabes ne répondant pas tout à fait à sa pensée, il rédigea lui-même des notes en arabe; mais, ainsi qu'il le dit dans sa préface, ces cas sont fort rares. Du reste, le volume tout entier est exécuté avec beaucoup de soin, et quelques exemplaires, suivant leur destination, étant allés en Égypte et en Syrie, les hommes les plus instruits du pays se prosternèrent devant le savoir de l'orientaliste français.

Il semble, d'après cela, que M. de Sacy, en publiant son édition de Hariri, eut non-seulement le mérite de mener à fin une entreprise fort difficile, mais fit une chose utile aux progrès de la littérature arabe. Néanmoins, dans l'origine, quelques personnes contestèrent l'utilité de cette publication. Il est certain que l'ouvrage, au fond, est d'un intérêt assez léger. Mais M. de Sacy avait répondu d'avance à ce reproche dans sa préface, quand il disait : « Il me « suffira de dire que la lecture des Séances de Hariri « doit surtout être envisagée comme un moyen d'ac- « quérir une profonde connaissance de la langue « arabe, et que le mérite de ces compositions est

« bien moins dans les sujets qui y sont traités, que « dans les formes dont l'auteur a su les revêtir. » On opposa encore le manque de goût de Hariri; on rapela ses jeux de mots et la licence de quelques-uns de ses tableaux; on lui reprocha de se donner quelquefois une peine infinie pour envelopper une pensée qui, exprimée simplement, serait tout de suite venue au bout de sa plume. M. de Sacy avait déjà fait la même observation, à propos de ce genre d'ornement qui, dit-il, peut bien quelquefois arracher un sourire, même aux hommes de bon sens, mais, qui répété jusqu'à la satiété, devient fatigant.

Une fois la polémique engagée, des personnes qui n'étaient pas uniquement mues par un intérêt scientifique et littéraire, prétendirent qu'il fallait proscrire en masse Hariri et tous les écrivains qui l'avaient imité. Ces personnes ne songèrent pas que Hariri n'est pas l'inventeur de son style; que ce style avait été employé avant lui comme il l'a été après, et cela non pas seulement par des philologues et des rhéteurs, mais par des géographes et des historiens; que, de plus, ce style a de tout temps formé la tissure des lettres et des correspondances des chancelleries orientales; que par conséquent, si l'on négligeait de se mettre au courant de ce style, une grande partie de la littérature arabe, persane et turque deviendrait inintelligible.

On ne s'arrêta pas là; du style de Hariri on passa à la poésie orientale, et pendant quelque temps il devint de mode de déclamer contre les poëtes de

l'Arabie et de la Perse. Il faut convenir que la plupart de ces poëtes ne sont pas des modèles de goût, et que leurs vers, comme ceux de certains poëtes qui ne demeurent pas si loin de nous, abondent trop souvent en rapprochements forcés, en images fausses, en expressions bizarres; mais toute la poésie orientale n'est pas dans le même goût. D'ailleurs, à ne considérer la poésie des Arabes, des Persans et des Turcs que comme un instrument pour atteindre à un autre genre de connaissance, combien d'événements importants de l'histoire orientale dont le souvenir ne se retrouve que dans les poésies contemporaines, et qui ne nous seront dévoilés que lorsque ces poésies auront été révélées au grand jour!

Cette polémique qui se prolongea pendant quelques années, causa de grands chagrins à M. de Sacy. C'est une justice à lui rendre, que pendant tout le débat, il fit preuve de modération. Vous vous souvenez du discours qu'il prononça devant vous, dans la séance générale de la Société, en 1826, et qui roule sur l'utilité de l'étude de la poésie arabe. Ce discours, qui était un excellent morceau de critique littéraire, fut inséré dans le Journal asiatique [1]; la question me paraît y avoir été présentée sous son véritable point de vue, et avoir été parfaitement résolue. Du reste M. de Sacy n'avait pu voir sans une profonde douleur s'élever un ordre d'idées qui à la longue aurait détruit les résultats des travaux d'une

[1] Voyez le Journal asiatique du mois de juin 1826.

grande partie de sa vie. Dans la préface d'un volume qu'il publia en 1829[1], il s'exprime ainsi : « Je se-« rais bien tenté de croire que ceux qui regardent « comme perdu ou mal employé le temps qu'on « met à étudier les grammairiens, les poëtes et leurs « commentateurs, ne les jugent avec tant de sévé-« rité, que par ce qu'ils ne les comprennent point, « et qu'ils n'ont pas pu ou n'ont pas voulu surmonter « les difficultés que présente cette étude. »

En 1826 et 1827, M. de Sacy donna une deuxième édition de sa Chrestomathie arabe; l'ouvrage fut purgé des fautes de détail qui le déparaient; de plus il reçut des additions considérables. M. de Sacy, en 1829, accompagna les trois volumes de l'édition originale, d'un volume supplémentaire, intitulé *Anthologie grammaticale arabe*. Il savait par expérience combien le système grammatical des Arabes, système, qui comme je l'ai dit, sert également aux Persans et aux Turcs, est vaste et obscur; arrivé près de la fin de sa carrière, il voulut épargner aux personnes qui viendraient après lui, une partie des difficultés qu'il avait eu tant de peine à vaincre. Dans ce volume comme dans les trois autres, les textes, qui tous se rapportent à des questions de grammaire, sont accompagnés d'une traduction française et de notes. Il est certain que la Chrestomathie et l'Anthologie forment un tout inséparable. On ne saurait trop en recommander la lecture aux élèves; les maîtres eux-mêmes les reliront avec profit. Quiconque a

[1] L'Anthologie grammaticale arabe.

étudié ces quatre volumes avec l'attention qu'ils méritent, est en état d'aborder toute sorte de livres. Les morceaux qui sont susceptibles d'intéresser les gens du monde, auraient pu être rendus plus accessibles; mais sous le rapport philologique, l'ouvrage a acquis toute la perfection du genre.

Immédiatement après, M. de Sacy mit sous presse une deuxième édition de sa Grammaire arabe, laquelle parut en 1831. Il s'exprime ainsi dans sa préface : « Pendant les vingt années qui séparent les « deux éditions, l'étude de la langue arabe a pris en « France, en Allemagne et dans tout le nord de « l'Europe un développement plus grand qu'on n'au- « rait osé l'espérer; une multitude d'ouvrages ont été « publiés, par le secours desquels la littérature an- « cienne et moderne des Arabes a été rendue acces- « sible à beaucoup de jeunes gens que la rareté des « manuscrits et la difficulté de se les procurer au- « raient détournés de cette carrière. L'Inde anglaise « a pris une part active à ce mouvement, et l'intro- « duction de l'imprimerie en Égypte doit faire con- « cevoir les plus heureuses espérances. La faveur « dont jouit aujourd'hui en Europe cette branche « des études orientales, m'imposait l'obligation de « ne rien négliger pour perfectionner un ouvrage « qui a pu contribuer à répandre ce goût parmi « nous et chez les nations voisines. Aussi puis-je me « rendre ce témoignage, que dans le cours, tant « de mes études personnelles que de mon ensei- « gnement, je n'ai laissé échapper aucune occasion

« soit de perfectionner, soit de rectifier mon pre-
« mier travail. C'est surtout en ce qui concerne l'em-
« ploi des formes temporelles des verbes et les divers
« usages des particules qu'on peut regarder cette
« seconde édition comme un ouvrage tout nouveau.
« La syntaxe aussi a été enrichie d'un grand nombre
« d'observations importantes, et a reçu des déve-
« loppements qui n'échapperont pas aux lecteurs
« attentifs. »

M. de Sacy fait ensuite observer qu'il a cru devoir placer à la suite de l'ouvrage, un traité élémentaire de la prosodie et de la métrique des Arabes, devenu indispensable depuis les progrès qu'avait faits la critique orientale : « Je me suis, dit-il, attaché
« à présenter sous les formes les plus simples le
« système métrique des Arabes, et à faire dispa-
« raître les difficultés plus apparentes que réelles
« qui jusqu'ici avaient éloigné plusieurs savants
« très-estimables d'une étude que je regarde comme
« indispensable. »

Il termine ainsi sa préface : « Près d'atteindre à
« la fin de mon quinzième lustre, je ne me flatte as-
« surément point que dans un travail éminemment
« systématique, où la mémoire la plus fidèle doit
« constamment venir au secours du jugement et de
« l'esprit d'analyse, il ne me soit échappé aucune er-
« reur, aucune omission; j'avais vivement désiré que
« la Providence me conservât assez longtemps pour
« suppléer moi-même à ce qui manquait à mon pre-
« mier travail, et en faire disparaître les défauts

« que je connaissais mieux que personne. Mes vœux « ont été exaucés, et je dois en témoigner publique- « ment ma reconnaissance à l'auteur de tout bien. « Mais c'est la dernière fois qu'un semblable travail « sortira de mes mains, et je lègue le soin de per- « fectionner celui-ci aux hommes qui parcourront « après moi une carrière dans laquelle mon unique « désir a été de me rendre utile, et de contribuer aux « progrès des lettres et à l'honneur de ma patrie. »

La langue arabe présente bien peu de difficultés, dont la grammaire de M. de Sacy ne renferme la solution. Cependant ce serait manquer à ce que vous avez droit d'attendre de moi, si je n'exprimais pas toute ma pensée. En 1830, lorsque M. de Sacy fit imprimer la deuxième édition de sa grammaire, il était dans toute la force de sa tête et de son talent. La première édition était un ouvrage très-remarquable, un ouvrage glorieux pour la France; la deuxième édition l'est à plus forte raison. Néanmoins, si je ne me trompe, M. de Sacy, dans cette deuxième édition, ne fit pas tout ce qu'on aurait désiré qu'il fît, tout ce qu'il pouvait faire. Il fallait procéder à une refonte presque totale, et il paraît s'être borné le plus souvent à intercaler les nombreuses observations de détail qu'il avait recueillies. On a vu qu'il signale dans sa préface les longs développements qu'a reçus le chapitre de la théorie des temps des verbes. Mais le principe fondamental autour duquel les faits de détail devaient se grouper, lui a échappé, ou du moins ne lui est venu à l'esprit qu'après coup, et

lorsque ce chapitre était imprimé; ce qui l'a obligé de rejeter le principe hors de sa place, dans une note. Il résulte de là que le chapitre de la théorie des temps est à la fois incomplet et trop long. On pourrait encore indiquer un certain nombre de questions, qui sont morcelées dans plusieurs chapitres différents, et qui probablement, traitées tout d'une fois, auraient été d'un accès plus facile[1].

Il serait possible que ces observations fussent trop sévères. Peut-être aussi M. de Sacy, avec son habitude de suivre un grand nombre de travaux à la fois, s'exposait, malgré son talent éminent, à négliger les considérations d'ensemble. Quoiqu'il en soit, sa Grammaire arabe restera comme un ouvrage capital, un ouvrage que les élèves ne doivent pas quitter des mains, et qui est indispensable aux maîtres.

[1] Une autre remarque que je me permettrai est relative aux index des mots techniques cités dans l'ouvrage, et qui accompagnent chaque volume. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler du champ immense qu'offre le système grammatical des Arabes, et de la peine qu'on a à se familiariser avec les termes propres à ce système. On ne doit donc rien négliger dans des ouvrages de cette nature, pour faciliter aux élèves la parfaite intelligence de ces termes. Il me semble donc que des deux index il eût mieux valu n'en faire qu'un, et au lieu de classer les mots d'après la forme sous laquelle ils se trouvent cités dans l'ouvrage, les réduire à leur forme radicale. Par là ces mots auraient été beaucoup plus aisés à retrouver. Un autre avantage, c'est que M. de Sacy aurait eu la facilité d'y intercaler, dans un ordre logique, les termes grammaticaux les plus usités, qu'ils fussent cités dans l'ouvrage, ou qu'ils ne le fussent pas. M. de Sacy se fiait à cet égard à son enseignement oral, et il était impossible de se mieux acquitter de cet enseignement; mais maintenant qu'il n'est plus, la lacune est devenue bien sensible.

Parmi les morceaux que M. de Sacy fournit vers cette époque au recueil des Notices et extraits, est la collection des pièces originales de la correspondance entretenue par les Samaritains de Syrie avec quelques savants d'Europe. On a vu que M. de Sacy, au début de sa carrière scientifique, avait fait connaître les deux lettres les plus anciennes en date, celles qui avaient été adressées à Scaliger. Celles-ci sont postérieures et se prolongent jusqu'à ces dernières années. La nation des Samaritains est sur le point de s'éteindre. M. de Sacy pensa avec raison qu'il était bon de sauver de l'oubli des documents qui, peut-être dans quelques siècles, seront les seuls à attester la longue durée de ce peuple. L'homme cherche naturellement à connaître quiconque d'entre ses semblables a joué un rôle sur la scène du monde. Quel intérêt ne doit pas s'attacher à une nation qui fut témoin des merveilles du règne de Salomon, qui vit passer devant elle les Assyriens, les Babyloniens, les Perses, les Grecs et les Romains, et qui disparaît à son tour! Les lettres sont accompagnées d'une traduction française et de notes.

Un autre morceau fourni par M. de Sacy au même recueil, c'est un extrait de la vie des principaux sofis, par Djami, en persan, en français et avec des notes : j'ai déjà dit que les sofis étaient des espèces de religieux musulmans, adonnés en général à la vie contemplative. Les doctrines des sofis sont obscures ; mais telle était la lucidité d'esprit de M. de Sacy et sa connaissance de la langue persane,

que rien ne restait caché pour lui. Je vous citerais quelques exemples de son habileté en ce genre, si cette notice n'était déjà trop longue.

Sur ces entrefaites s'opéra en France un mouvement qui aurait pu réagir sur le monde entier; je veux parler de la révolution de juillet. Depuis longtemps M. de Sacy avait quitté la sphère politique. Dès 1823, il avait donné sa démission de membre du conseil royal de l'instruction publique. Il est vrai que presque immédiatement après, il fut nommé administrateur du Collége de France et de l'école spéciale des langues orientales; mais ces deux places qu'il conserva jusqu'à sa mort, et qu'il remplit du reste avec beaucoup de sagesse, n'avaient rien que de scientifique. Néanmoins, au mois de novembre 1827, au moment où les dissensions politiques s'aigrissaient plus que jamais, il essaya de faire entendre sa voix aux personnes qui, tout en différant d'opinion, s'entendaient pour la conservation du gouvernement. L'écrit qu'il publia portait le titre de : *Où allons-nous et que voulons-nous? ou la vérité à tous les partis;* il était signé *par un ancien membre de la Chambre des députés*. Dans cet écrit M. de Sacy cherchait à faire voir qu'au fond de toutes les querelles de l'époque s'agitait la question de l'ordre social, et que si les gens de bien ne se faisaient pas des concessions réciproques, la France et une grande partie du reste de l'univers étaient menacés d'une subversion totale.

La révolution de juillet trouva M. de Sacy oc-

cupé de ses travaux scientifiques. Sincèrement attaché à l'ordre et à la paix, il craignait le retour d'excès dont il avait eu à souffrir autant que personne. Quand il vit les droits de la morale et de la sécurité publique suffisamment garantis, il se rallia franchement au nouveau gouvernement. En 1832, le roi ayant fait une nouvelle promotion de pairs, lui et l'illustre Cuvier furent du nombre des pairs nouveaux. Ce double choix honorait autant le gouvernement qui l'avait fait que ceux qui en étaient l'objet. On voulait récompenser le mérite, et nulle part le mérite n'était plus frappant que dans les deux brillants flambeaux qui pendant si longtemps jetèrent de l'éclat sur notre belle patrie.

Peu de temps après, par suite des nombreux décès occasionnés en partie par le choléra, M. de Sacy fut nommé presque simultanément inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale et secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. A ne considérer que les titres acquis, personne ne méritait mieux que M. de Sacy ces distinctions accumulées; mais ses amis s'étonnaient de cette ardeur dévorante, et se demandaient comment, à son âge, il supporterait un tel fardeau. Il est vrai que la Bibliothèque royale eut rarement l'avantage de profiter de la collaboration de M. de Sacy. Pour tout le reste, il sembla se multiplier et il suffit à sa tâche. Toutes les fois que sa présence à la Chambre des pairs pouvait être de quelque utilité,

il ne manquait aucune séance; il parlait même quelquefois. Il faisait régulièrement ses cours d'arabe et de persan; on eût dit que sans cela sa journée n'aurait pas été complète. Il s'acquittait de tous ses devoirs de secrétaire perpétuel de l'Académie; et certes ces devoirs n'étaient pas légers; il s'agissait de dresser le procès-verbal des séances, de tenir la correspondance au courant, de suivre les intérêts de l'Académie auprès du gouvernement et des particuliers, de stimuler le travail des diverses commissions choisies dans le sein de l'Académie, de composer l'éloge des membres morts, de surveiller l'impression des mémoires. Quand M. de Sacy fut investi des fonctions de secrétaire perpétuel, une partie de ces travaux était arriérée; quand il mourut, tout se trouvait au courant. M. de Sacy mit le même esprit de conscience dans sa manière de remplir les fonctions d'inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale. Indépendamment de l'inspection proprement dite, qui ne lui demandait pas beaucoup de temps, il lisait les épreuves de tous les ouvrages arabes et persans qui s'exécutaient dans ce magnifique établissement; et l'on peut dire sans indiscrétion que tous les ouvrages de ce genre qui pendant les six dernières années, sont sortis des presses de l'Imprimerie royale, ont plus ou moins gagné à cette savante révision.

M. de Sacy était arrivé au degré le plus élevé auquel un homme de sa profession pût prétendre: que lui manquait-il? la gloire? Il était universellement

regardé comme l'orientaliste le plus distingué qui eût jamais existé, et considéré comme savant, à prendre le mot dans son sens général, c'était lui, depuis la mort de Cuvier, que la France opposait avec le plus d'orgueil aux savants de tous les autres pays. Les honneurs? Il était pair de France, baron, grand-officier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs ordres étrangers, membre des principales Académies de l'Europe et de l'Asie. L'argent? Il touchait une trentaine de mille francs de ses places, et, grâce à son esprit d'économie, il était loin de dépenser toute cette somme. Mais il avait son tribut à payer à l'humanité. En 1819, il avait perdu sa mère, âgée de quatre-vingt-six ans : j'ai dit que c'était sa mère qui avait soigné son éducation; et M. de Sacy eut toujours pour elle le plus tendre attachement. A la fin de 1834, madame de Sacy tomba dangereusement malade. Quarante-huit ans s'étaient écoulés depuis qu'ils étaient unis ensemble, et cette union avait toujours été heureuse. La maladie de madame de Sacy se prolongea pendant plus de deux mois. Tant que la crise dura, M. de Sacy manifesta la plus vive inquiétude; son agitation était si visible, qu'il ne paraissait pas devoir survivre à la perte qui le menaçait. Madame de Sacy mourut au mois de février 1835; M. de Sacy, pendant quelque temps, parut ébranlé de cette secousse. Mais peu à peu il se remit, et au bout de quelques mois il parut tel à peu près qu'auparavant; il se plaignait seulement de ne plus trouver sa mémoire aussi fidèle que par

le passé. Quelques personnes crurent voir dans cette force de caractère la marque d'une sécheresse de cœur. Ces personnes se trompaient. Les hommes de la trempe de M. de Sacy ne doivent pas être jugés comme le reste des mortels. Faibles roseaux que nous sommes! le moindre vent qui souffle nous fait courber la tête. Mais il est des hommes d'élite qui résistent à la tempête, et qui, du moins en apparence, sont insensibles aux coups du sort. M. de Sacy était de ces hommes. Son goût pour le travail, qui ne l'avait jamais quitté, avait pris le dessus, et une ardente passion s'était trouvée balancée par une autre passion non moins vive. On rapporte un fait analogue au sujet de Cuvier, lorsque ce grand homme perdit le dernier enfant qui lui restait[1].

Ce qui contribuait à soutenir la fermeté de M. de Sacy, c'était la fixité de ses idées relativement à la vie qui suit celle-ci. Depuis la perte de sa femme, il parlait assez souvent du coup qui le menaçait lui-même; mais c'était sans affectation, et comme un homme qui s'y était préparé. Il avait pris l'habitude de commencer sa journée par aller entendre la messe. Ayant rédigé lui-même son testament, le 3 août 1835, il le fit précéder de ces mots : « Avant « de régler rien de ce qui concerne mes affaires « temporelles et les intérêts de ma famille, je re- « garde comme un devoir sacré pour moi qui ai « vécu dans un temps où l'esprit d'irréligion est de-

[1] Voyez la notice de Georges Cuvier lue à la Chambre des pairs par M. le baron Pasquier.

« venu presque universel et a produit tant de cata-« strophes funestes, de déclarer en présence de ce-« lui aux regards de qui rien n'est caché, que j'ai « toujours vécu dans la foi de l'église catholique, et « que si ma conduite n'a pas toujours été, ainsi que « j'en fais l'humble aveu, conforme aux règles saintes « que cette foi m'imposait, ces fautes n'ont jamais « été chez moi le résultat d'aucun doute sur la vé-« rité de la religion chrétienne et sur la divinité de « son origine; j'espère fermement qu'elles me se-« ront pardonnées par la miséricorde du Père cé-« leste, en vertu du sacrifice de Jésus-Christ, mon « sauveur, ne mettant ma confiance dans aucun « mérite qui me soit propre et personnel, et recon-« naissant du fond du cœur que je ne suis par moi-« même que faiblesse, misère et indigence. »

Mais quel était le nouvel ouvrage qui intéressa assez vivement M. de Sacy pour le distraire de sa douleur? Ce fut le Tableau des doctrines religieuses des Druzes. J'ai dit que plus de quarante ans auparavant, au plus fort des orages révolutionnaires, M. de Sacy avait recueilli des matériaux fort considérables sur un sujet aussi important pour l'Histoire des croyances religieuses que pour celle de la philosophie. Craignant de manquer de documents suffisants pour tracer ce tableau dans tout son ensemble, il avait fini par y renoncer. C'était sa femme qui de temps en temps le pressait de faire jouir le monde savant d'un ouvrage qui lui avait coûté beaucoup de peine, mais qui avait adouci pour lui l'amer-

tume de jours bien mauvais; cet ouvrage était devenu pour elle comme un enfant qui s'est formé au milieu des souffrances les plus vives, et auquel on ne s'en intéresse que davantage. Cette considération ne fut probablement pas étrangère à la détermination que prit enfin M. de Sacy. Mais il restait à soumettre le manuscrit à une révision sévère; il restait à l'enrichir des faits qui dans l'intervalle avaient été mis en lumière.

Le tableau a paru en deux volumes in-8°, au commencement de la présente année [1]. Voici comment M. de Sacy s'exprime dans sa préface, qui porte la date du 25 décembre 1837 : « Je ne puis « me dissimuler que, si cet ouvrage eût paru après « moi tel qu'il avait été rédigé primitivement, et sans « que les traductions fussent revues sur les textes « originaux, il aurait laissé beaucoup à désirer. Je « ne veux point dire que, dans l'état où je le livre « aujourd'hui au public, il soit entièrement exempt « de fautes. Dans une matière aussi obscure, et où « les auteurs originaux emploient souvent des ex« pressions détournées de leur sens ordinaire et pour « ainsi dire énigmatiques, ce n'est que par la com« paraison d'un grand nombre de passages qu'on peut « espérer d'entrer complétement dans leur pensée, « et de pénétrer dans le fond de leur doctrine. Je « n'ai rien négligé pour y parvenir. »

[1] Le titre est : *Exposé de la religion des Druzes*, tiré des livres religieux de cette secte, et précédé d'une introduction et de la vie du khalife Hakem-biamr-allah.

M. de Sacy poursuit ainsi : « Lorsque je parle du « système religieux des Druzes, j'entends par-là le « système de religion établi par Hamza du vivant « de Hakem, et enseigné après lui sans aucun chan- « gement notable, par son disciple Moktana. C'est « l'objet spécial et presque unique des deux volumes « que je publie. Mon intention est de réunir dans « un troisième volume divers documents relatifs à la « croyance actuelle des Druzes, et dont quelques-uns « ont déjà été publiés ailleurs. Peut-être même y join- « drai-je en original, et avec des traductions, quel- « ques-uns des écrits d'après lesquels j'ai composé « mon Exposé de la religion des Druzes; mais quand « même je ne pourrais point réaliser ce projet, l'ou- « vrage que je publie aujourd'hui n'en devrait pas « moins être regardé comme complet. »

La préface se termine ainsi : « Il me reste un de- « voir à remplir; c'est de remercier la Providence, « qui m'a permis de terminer ce travail à un âge où « l'on peut à peine compter sur le lendemain, et « de souhaiter qu'elle fasse servir ce tableau de l'une « des plus insignes folies de l'esprit humain, à ap- « prendre aux hommes qui se glorifient de la su- « périorité de leurs lumières, de quelles aberrations « est capable la raison humaine laissée à elle-même. »

Hélas! ces deux volumes sont tout ce qu'on avait à recevoir de M. de Sacy. Le troisième volume de l'Exposé des Druzes, et d'autres ouvrages projetés par lui, sont descendus avec lui dans la tombe. M. de Sacy était entré dans sa quatre-vingtième an-

née. Depuis quelque temps on remarquait un affaiblissement dans ses forces physiques. L'année dernière, se trouvant à la Chambre des pairs, il fit une chute, qui probablement était l'effet d'une attaque d'apoplexie. Le hasard fit qu'en tombant, il donna de la tête contre une marche; la tête saigna beaucoup : ce fut vraisemblablement ce qui le sauva. Le lundi 19 février de la présente année, il avait fait, le matin, son cours de persan au Collége de France; à midi il vint à la Bibliothèque royale, où nous passâmes ensemble environ une heure, occupés à examiner des manuscrits orientaux dont on proposait l'acquisition à la Bibliothèque. Rien ne faisait présager comme si prochain le coup dont la France et tout l'univers scientifique allaient être frappés. En sortant de la Bibliothèque, M. de Sacy se rendit à l'Institut; de là il s'achemina vers la Chambre des pairs, où il avait à prononcer un discours. Après la séance il retournait à pied chez lui, lorsqu'étant encore dans la rue de Tournon, il sentit ses jambes défaillir. Il eut à peine le temps de faire signe de la main au cocher d'un fiacre qui était dans le voisinage. On le releva et on le mit dans le fiacre; une personne qui passait et qui le reconnut, donna son adresse, et on le transporta chez lui. En vain on recourut aux divers moyens que fournit l'art de guérir; il expira le mercredi 21 février, à quatre heures et demie de l'après-midi.

Ainsi s'éteignit cette puissante intelligence, qui

pendant soixante ans avait remué tant de faits et tant d'idées, qui s'était mêlée à tant d'affaires diverses. Il avait demandé à être enterré auprès de sa femme, au cimetière du Père Lachaise. Ceux d'entre vous qui assistèrent à ses funérailles, se souviennent des louanges qui furent décernées à sa mémoire. L'éloge le moins touchant ne fut pas celui de l'un de ses gendres qui, en ce moment suprême, à l'instant où la tombe allait se refermer pour jamais, rendit un hommage éclatant aux bons exemples que M. de Sacy avait donnés à sa famille.

Les funérailles eurent lieu le vendredi 23 février. L'Académie des inscriptions, dont les séances se tiennent le vendredi, voulant consacrer par un témoignage public et extraordinaire la mémoire d'un de ses membres les plus illustres, vota, ce même jour, une médaille en son honneur. De son côté le gouvernement a commandé un buste de M. de Sacy en marbre, et ce buste sera placé dans la bibliothèque de l'Institut.

J'ai essayé de retracer devant vous les diverses qualités d'un homme célèbre à tant de titres. Je ne prolongerai pas davantage cette notice, et je me bornerai à quelques traits généraux.

M. de Sacy était petit de taille, mais d'une taille bien prise. Il avait la vue courte et paraissait délicat; néanmoins sa constitution était excellente, et, grâce à une vie régulière, il se maintint presque constamment en bonne santé.

Sa physionomie n'avait rien que d'ordinaire; ses préoccupations habituelles lui donnaient quelquefois une apparence de sévérité; néanmoins quand il voulait se rendre agréable, sa figure s'épanouissait, et il prenait un air charmant.

M. de Sacy avait l'abord froid et réservé; du moins c'est ainsi que le jugeaient les personnes qui n'avaient pas de rapports suivis avec lui. Il est certain que l'esprit de réserve était sa disposition habituelle. Toujours occupé non-seulement de recherches scientifiques, mais d'affaires qui intéressaient un grand nombre d'individus et des corps entiers, il se croyait obligé à une extrême circonspection. Cependant il était constamment poli, et même quelquefois affectueux. Il consentait à se dérider dans l'occasion; il prenait même un ton jovial; et, à la vivacité de ses réparties, on voyait qu'il n'eût tenu qu'à lui de briller dans un salon. On dit que toute sa vie il éprouva du plaisir dans la société des jeunes femmes qui à la sensibilité de leur âge joignaient un esprit délicat.

Les volontés de M. de Sacy étaient décidées. Quand une idée était arrêtée dans sa tête, il consentait à prendre patience, jusqu'à ce que le temps d'agir fût arrivé; mais il changeait très-difficilement. Cette disposition d'esprit pouvait avoir des inconvénients pour les individus; mais en général les corps dont M. de Sacy faisait partie y gagnaient. Du moment qu'il se trouvait à la tête d'un corps quelconque, le bien du corps devenait le sien propre. Vous vous

rappelez, messieurs, le zèle qu'il mit à défendre les intérêts de la Société, tout le temps que nous eûmes le bonheur de l'avoir à notre tête. Il agissait de même pour les individus qui montraient du talent, et dont il voulait encourager les travaux. Que n'a-t-il point fait pour M. Abel-Rémusat? M. Abel-Rémusat manquait de livres pour ses premières études chinoises. M. de Sacy écrivait à Berlin et à Saint-Pétersbourg pour faire venir des livres chinois. M. Abel-Rémusat, qui commençait une étude nouvelle et difficile, avait besoin d'un point d'appui dans le monde; M. de Sacy était toujours prêt à le soutenir de sa haute position sociale et scientifique. Sous l'empire, à l'époque où M. de Sacy était membre du corps législatif, il s'était mis sur le pied d'offrir à ce corps essentiellement politique, un exemplaire de ses ouvrages, au fur et à mesure qu'ils paraissaient; à cette occasion il prononçait un petit discours; et le corps législatif, qui alors n'avait rien de mieux à faire, l'écoutait patiemment. Mais il y avait aussi un petit discours pour les écrits que M. Abel-Rémusat commençait à publier, et qu'il améliora beaucoup depuis.

L'influence que M. de Sacy a exercée non-seulement sur les études de l'arabe et du persan, mais sur toutes les branches de la littérature orientale, a été fort considérable. Ses relations directes avec le gouvernement lui permettaient de dire son avis sur tout ce qui tenait de près ou de loin à ces études; d'un autre côté ses ouvrages, son enseignement oral,

sa vaste correspondance, ses élèves qui, successivement, étaient admis à occuper les principales chaires de l'Europe, et peut-être non moins que tout cela, son active collaboration dans les principaux recueils scientifiques du temps, mettaient le public dans la confidence de toutes ses idées. Ce fut lui qui, au commencement de la restauration, profita du crédit dont il jouissait, pour faire créer les chaires des langues chinoise et sanscrite au Collége de France; ce fut lui également qui fit créer la chaire d'hindoustani à l'école spéciale des langues orientales. Le crédit dont M. de Sacy jouissait auprès des gouvernements étrangers n'était pas moindre. Vous connaissez l'essor prodigieux que les diverses branches des études orientales ont pris depuis vingt-cinq ans en Prusse et en Russie. L'empereur de Russie et le roi de Prusse consultaient habituellement M. de Sacy sur les chaires qui étaient à fonder, et les professeurs qui devaient les remplir.

M. de Sacy aimait les livres par goût. Les orientalistes de tous les pays qui publiaient quelque ouvrage, avaient ordinairement l'attention de lui en faire hommage; mais il achetait tout écrit important qui paraissait et qu'on ne lui donnait pas. La bibliothèque qu'il a laissée en livres imprimés et en manuscrits est peut-être la plus riche bibliothèque qu'aucun particulier possède maintenant à Paris. Du reste il n'était pas avare de ses livres; il les prêtait à tous ceux qui en avaient besoin. Il y avait constamment certains ouvrages rares de sa biblio-

thèque qui circulaient dans les diverses parties de l'Europe.

J'ai dit que pour les ouvrages d'un style difficile, qui étaient expliqués dans ses cours, il était dans l'usage de les lire d'avance. Ordinairement il faisait placer des feuillets blancs entre les feuillets imprimés, et c'était sur ces feuillets blancs, en regard du passage en question, qu'il écrivait ses observations. Ces observations étaient rédigées en latin, et dans un latin qui ne manquait pas d'élégance. M. de Sacy, en mourant, a légué ces volumes au dépôt des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale; ainsi ces notes se trouveront à côté même des livres qu'elles éclaircissent ordinairement, et serviront à l'instruction des élèves pour lesquels elles avaient surtout été rédigées. Quelques-uns de ces volumes renferment des observations très-importantes, et qui ne manqueront pas de porter leurs fruits. Il est bon cependant que le public soit averti de la différence qui existe entre ce que M. de Sacy a annoté dans la première période de sa carrière scientifique, et ce qui n'est venu que plus tard.

M. de Sacy à été de ces hommes qui, dans quelque position que la Providence les eût placés, n'auraient pas tardé à se distinguer entre leurs pareils; on peut même dire qu'il est né peu d'hommes aussi heureusement doués que lui. J'ai montré combien ses occupations ont été diverses, et combien cependant il a laissé d'écrits. Il serait possible néanmoins que cette multiplicité d'occupations devînt inutile

pour sa gloire, et que la postérité ne lui rendît pas toute la justice qui lui est due. Il a été successivement membre des deux principaux corps politiques de l'État; mais sa carrière législative, quelque honorable qu'elle ait été, n'offre rien qui la distingue decelle de la plupart de ses collègues[1]. Sa haute position dans le monde a fini avec lui. Son admirable talent de professeur n'a jamais eu pour théâtre qu'une sphère extrêmement bornée. Ses traductions, ses notes, ses commentaires, sa grammaire ne cesseront pas d'être entre les mains des orientalistes; mais la classe des orientalistes, toute respectable qu'elle est, ne sera jamais très-nombreuse.

M. de Sacy semblait être né pour faire faire à la littérature orientale les progrès qu'elle a faits, et de plus pour ériger un de ces monuments qui sont à la portée de toutes les classes de personnes, et qui suffisent pour honorer éternellement tout un peuple. Que lui a-t-il manqué pour cela? Il lui a manqué la patience, non pas la patience telle que l'entend le vulgaire, et qui consiste à rapprocher des témoignages et des noms d'auteurs, mais la patience dont parlait Buffon, et qui donne à un homme la force nécessaire pour fixer sa pensée sur une même idée, pendant un jour, une semaine, un mois, des années entières. On demandait à Newton

[1] Les écrits de M. de Sacy relatifs à sa carrière politique et les autres écrits analogues qui sont antérieurs à l'année 1823 furent publiés par lui sous le titre de : *Discours, opinions et rapports sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de littérature.* Paris, 1823; 1 vol. in-8°.

comment il avait fait pour arriver à ces découvertes qui ont à jamais immortalisé son nom; et il répondait : *en y songeant toujours*. Il paraît que M. de Sacy ne pouvait longtemps songer à la même chose; on en peut juger par la multitude presque incroyable d'objets dont il s'occupait à la fois. Les mêmes reproches ont été adressés au grand Cuvier. Mais Cuvier a eu l'avantage d'avoir choisi, pour l'objet de ses recherches, des sciences d'une application immédiate, des sciences devenues à la mode, des sciences qui touchent à des professions universellement répandues, telles que celles de la médecine et de la chirurgie.

Quoi qu'il en soit, il serait à désirer pour le monde savant, et pour la Société asiatique en particulier, qu'il naquît de temps en temps des Silvestre de Sacy, n'y en eût-il jamais qu'un à la fois. Pour nous, messieurs, livrés par goût à des études modestes, mais qui ne sont pas dénuées d'utilité, nous n'avons rien de mieux à faire que de suivre les leçons et les exemples de notre ancien président. Sans doute il existe des moyens plus faciles et plus prompts pour arriver à la renommée. Nous vivons dans un temps où ce n'est pas toujours ce qui est vrai qu'on recherche, mais ce qui amuse. Néanmoins la mode change à tout instant d'objet; et la vérité, quand elle s'est fait jour, ne change plus.

Certes, quand on songe à l'étendue des pertes que la Société asiatique a faites depuis quelques années, on éprouve involontairement une espèce de

découragement; mais, à mesure que la réflexion vient, on se rassure, et l'on voit que l'avenir n'a jamais été plus riche d'espérance. L'impulsion donnée par M. de Sacy, et par quelques anciens membres de la Société, continue toujours. Dans toutes les parties de l'Europe on voit apparaître des ouvrages dont l'exécution, il y a seulement trente ans, aurait semblé impossible. Pour ne parler que des publications de textes arabes et persans, dont la spécialité rentre dans le domaine de M. de Sacy, il suffira de vous citer l'édition du Dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfa, publiée en arabe et en latin, à Leipsig, par M. Flügel, aux frais du Comité de traductions de Londres; l'édition de la Chronique arabe de Tabari, imprimée également à Leipsig, en arabe et en latin, par M. Kosegarten. A Paris, sur le théâtre même des travaux de M. de Sacy, notre confrère M. Quatremère publie l'Histoire des Mongols, de Raschid-eddin, en persan, en français, et avec des notes; un autre de nos confrères, M. de Slane, fait imprimer le texte arabe du Dictionnaire des Hommes illustres de l'islamisme, par Ibn-Khallikan. On pourrait encore citer l'édition du texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, qui paraît sous vos auspices, et d'autres ouvrages non moins dignes d'intérêt. Une circonstance que je ne dois point passer sous silence, c'est que tous ces ouvrages sont mis au jour par des élèves de M. de Sacy, et qu'une partie du mérite de l'exécution lui en reviendra de droit.

L'état de prospérité dans lequel se trouvent les études orientales intéresse spécialement la Société asiatique et la France entière. C'est de la France qu'est parti le mouvement qui anime maintenant toutes les universités de l'Europe. C'est M. de Sacy qui a donné une nouvelle vie à l'enseignement de l'arabe et du persan; c'est M. Abel-Rémusat qui a facilité l'étude du chinois; c'est M. Chézy qui a répandu sur le continent la connaissance du sanscrit. L'héritage laissé par ces hommes illustres appartient à la France, et la France en a placé le dépôt dans nos mains. Conservons ce dépôt sacré, et qu'il serve à ceux qui viendront après nous. La Société asiatique, par la réunion imposante de ses membres, par son journal et ses autres publications, contribue autant et plus qu'aucun autre corps littéraire, à diriger et à propager les études orientales. D'un autre côté, la Bibliothèque royale, par ses richesses inépuisables, continue à faire le fond de la plupart des publications analogues qui ont lieu dans les diverses parties de l'Europe. Poursuivons une tâche qui n'a pas été sans honneur pour notre patrie, et qui tend à devenir de plus en plus glorieuse.

REINAUD,

Élève de M. de Sacy, et son successeur dans la chaire d'arabe.

QUATRIÈME LETTRE

Sur l'Histoire des Arabes avant l'islamisme,
par Fulgence FRESNEL.

(Suite.)

TRADITION RELATIVE À MOUDÂD, FILS D'AMR, ROI DE LA MECQUE.

(Extrait et traduit du *Kitâb-alaghâniyy.*)

Moudâd, roi de la Mecque et du Hhidjâz, était fils d'Amr, fils de Hhârits, fils de Moudâd, fils d'Amr, de la tribu de Djourhoum. Son bisaïeul Moudâd avait donné sa fille en mariage à Ismaïl, fils d'Ibrâhîm (Ismaël, fils d'Abraham), l'ami de Dieu. De cette union naquirent douze enfants mâles dont les aînés étaient Ckaydhâr et Nâbit. Le mariage d'Ismaïl avec Ralah, fille du roi djourhoumide, avait été ordonné par Ibrâhîm, et voici à quelle occasion. Après qu'il eut bâti la Mecque et y eut établi son fils, il venait le voir de temps en temps. Dans une de ces visites il l'entendit parler arabe avec des Djourhoumides qui étaient venus trouver Ismaïl dans la nouvelle ville. (Abou'lféda nous apprend que les Djourhoumides *postérieurs* habitaient le 'Hhidjâz avant l'arrivée d'Ismaël.) La

langue arabe plut à Ibrâhîm; il la trouva belle et ordonna à son fils de prendre femme chez ses voisins. Ismaïl épousa donc la fille de Moudâd, fils d'Amr (roi du Hhidjâz).

[L'auteur de l'*Aghâniyy* raconte tout ce qui précède de son chef et sans citer ses autorités, parce que cette tradition avait cours chez les musulmans, de son temps comme à présent. Maintenant voici ce qu'il nous apprend d'après deux filiations de docteurs qui aboutissent l'une et l'autre à Mouhhammad, fils d'Ishhâck :]

Après la mort d'Ismaïl, Nâbit son fils prit l'intendance de la maison de Dieu (la Kabah), qu'Ibrâhîm avait bâtie. Après la mort de Nâbit, son aïeul maternel Moudâd, fils d'Amr le Djourhoumide, s'empara de l'intendance de la Kabah [les uns disent violemment, les autres par arrangement de gré à gré avec les Ismaëlites] et incorpora dans sa tribu la postérité d'Ismaïl.

Or la tribu de Djourhoum s'était établie, avec son roi Moudâd, sur la partie la plus élevée du terrain où Ibrâhîm bâtit la Mecque; et Ckatoûrâ, avec son roi Samayda, dans la partie basse et le quartier que l'on nomme Adjyâd. Ces deux tribus étaient venues du Yaman. C'était leur coutume de ne se mettre en voyage qu'avec un roi à leur tête. Lors donc que les deux hordes errantes se trouvèrent devant la Mecque, elles virent une belle

ville avec de l'eau et des arbres [1], et s'y établirent. Les deux rois tombèrent d'accord sur le partage du terrain, et chacun demeura content de son lot. Moudâd levait la dîme sur ceux qui entraient à la Mecque par en haut, et Samayda sur ceux qui venaient d'en bas. Pendant quelque temps la bonne intelligence subsista entre eux, aucun des deux n'empiétant sur le domaine de son voisin.

Mais cet état de choses eut un terme : la rivalité se mit entre les deux princes; il y eut conflit de pouvoir, usurpations réciproques, et enfin la guerre éclata entre Djourhoum et Ckatoûrâ. Or l'intendance de la Kabah appartenait à Moudâd à l'exclusion de Samayda. — Moudâd commandait un escadron muni d'armes affilées dont le cliquetis (*ckackaah*) était devenu proverbial; et l'on dit que le mont *Ckouyckiân*, l'un des monts sur lesquels la Mecque est bâtie, ne fut ainsi nommé que par allusion au cliquetis qui s'y faisait entendre. — Samayda sortit du ravin d'Adjyâd à la tête de ses cavaliers, qui montaient d'excellents chevaux (*djiyâd*); c'est de là, dit-on, que vient le nom du ravin. — Le choc des deux armées eut lieu à Fâdihh, près la Mecque, où l'on se battit avec acharnement. Samayda fut tué et la tribu de Ckatoûrâ humiliée (*foudihhat*); de là le nom de *Fâdihh*.

Aussitôt après la victoire de Moudâd, les deux tribus entrèrent en pourparler et se rendirent à Matâbikh pour y traiter de la paix. Matâbikh est

[1] L'aspect des lieux a bien changé depuis ce temps-là.

un ravin situé au haut de la Mecque; c'est celui que l'on nomme aujourd'hui le ravin d'Ibn-Amir. La paix fut conclue en ce lieu et le gouvernement de la Mecque conféré à Moudâd. Une fois qu'il se vit sans rival et seul maître de la Mecque, il fit égorger des chamelles et des moutons pour un banquet public, et les viandes furent préparées sur le lieu même où la paix avait été conclue (*fatabakhoû hounâka*); de là le nom de Matâbikh que portait anciennement le ravin. — On dit que cette bataille entre Moudâd et Samayda est le premier exemple de la violation des priviléges du territoire sacré[1]. Voici des vers dans lesquels Moudâd, fils d'Amir, célèbre sa victoire :

Nous avons tué le chef de cette tribu par la force ouverte. Après ce coup la tribu était bouleversée, en proie aux plus vives alarmes.

Elle n'avait jamais songé à se donner un autre roi que nous jusqu'au moment où parut Samayda.

Samayda goûta les fruits de son attentat à nos droits, et, au lieu de la royauté qu'il prétendait nous ravir, reçut de nous un morceau qui lui resta dans le gosier; il lui fallut dévorer sa colère.

C'est nous qui avons entretenu en bon état la maison de Dieu. C'est nous qui en avons l'intendance, et nous saurons repousser ceux qui voudraient s'en charger.

Quelle famille, si ce n'est la nôtre, prétendit jamais à ces fonctions? Nous ne les avons point usurpées; nous n'avons point de prédécesseurs à la Mecque.

[1] Il y a donc bien des générations omises entre le Moudâd beau-père d'Ismaïl et le Moudâd en qui finit la dynastie djorhoumide?

Nous sommes rois de père en fils depuis des siècles, — rois, héritiers de rois, qui ne se laissent pas dépouiller.

[Avant d'aller plus loin, je ne saurais m'empêcher de faire observer que ces vers mettent les Ismaëlites hors de cause et sont en contradiction manifeste avec la prose que nous venons de citer. Voici le texte de l'avant-dernier vers :

وَمَا كَانَ يَبْغِي ذَاكَ فِي ٱلنَّاسِ غَيْرُنَا
وَلَمْ يَكُ حَيٌّ قَبْلَنَا ثَمَّ يَمْنَعُ

Il y a plus, ce vers serait en contradiction avec un de ceux que je rapporte plus loin et dont voici le texte :

نَحْنُ وُلَاةُ ٱلْبَيْتِ مِنْ بَعْدِ نَابِتٍ
نُمَشِّي بِهِ وَٱلْخَيْرُ إِذْ ذَاكَ ظَاهِرُ [1]

[1] Ce dernier vers ne doit point être isolé du suivant, dont voici la véritable leçon :

وَأَنْكَحَ جَدِّي خَيْرَ شَخْصٍ عَلِمْتُهُ
وَأَبْنَاؤُهُ مِنَّا وَنَحْنُ ٱلْأَصَاهِرُ

et dont le sens le plus naturel est celui-ci : « Mon aïeul donna sa « fille en mariage au plus noble que je sache ; ses fils (c'est-à-dire « les descendants de ce dernier) font partie de notre famille et « nous sommes leurs beaux-pères (leurs alliés). » — Les Ckouraychides, voulant établir historiquement leurs droits éternels et imprescriptibles à l'intendance de la maison de Dieu, dirent aux Arabes : « Le *Nabît* dont il est fait mention dans ce poëme est fils « d'Ismaïl, fils d'Ibrâhîm, l'ami de Dieu, le fondateur de la Kabah,

Si l'on admettait, avec les docteurs musulmans, que Nâbit représente le fils d'Ismaël; mais je n'en vois pas la nécessité, et j'aime mieux supposer que Nâbit est un des ancêtres du roi qui parle. Les fragments de poëme sont nos véritables archives, et j'aime mieux les supposer d'accord que de chercher à les concilier avec une prose inventée après

«notre ancêtre. L'aïeul du poëte djourhoumide est Moudâd l'Ancien; le personnage qu'il désigne par ces mots, خير شخص (le «plus illustre que je sache), est Ismaïl, et ses descendants sont les «Ckourayschides.» Mais tout cela avait besoin de preuves; il ne suffisait pas de remarquer que le *Nabît* des Arabes était identique avec le *Nebâyôt* de la Genèse, et il n'était pas facile de démontrer que le poëte djourhoumide avait eu Ismaïl en vue dans le second vers. Pour mettre la chose hors de doute, ils changèrent (assez maladroitement selon nous) le premier hémistiche de ce second vers, et le lurent ainsi :

وكنا لإسمعيل صهرا وجيرة
وأبناؤه منا ونحن الأصاهر

sans s'inquiéter de la répétition *kounnâ ssihran* et *nahhnou 'lassâhirou*, «nous sommes les beaux-pères et les hôtes d'Ismaïl, etc.» Cette falsification est consignée dans l'ouvrage de Schultens intitulé *Monum. vetust. Arabiæ*, p. 9.

Voilà le point de vue d'où j'envisage le procès, tout en reconnaissant qu'à la distance où nous en sommes et avec les pièces que nous avons en main, il est difficile de le juger d'une manière inattaquable. — Quoi qu'il en soit, les deux vers du poëme où il est question de Nâbit ne nous permettent pas de douter que, sous la dynastie djourhoumide, il n'y eut à la Mecque une famille très-illustre, distincte de la famille régnante et alliée avec elle par un mariage. Mais il résultera toujours du rapprochement de ce poëme avec celui où il est question de Samayda, qu'il n'y eut jamais conflit d'autorité ou seulement rivalité entre les deux familles.

coup. — Je suis très-peu porté à croire que ce nom de *Nâbit*, que les juifs d'Arabie ont identifié avec le *Nebâyôth* de la Bible (*Genèse*, xxv, 13), parce que ces deux noms ont les mêmes lettres radicales, est le chaînon au moyen duquel les premiers musulmans s'efforcèrent de rattacher leurs annales à celles des Hébreux. Quant à *Ibrâhîm*, *Ismaïl* et *Ckaydâr*, il n'y a pas de danger qu'on les rencontre dans les vieux poëmes arabes, — non plus que la tribu soi-disant yamanite de *Ckatoûrâ*, qu'on chercherait en vain dans les généalogies du Yaman, et qui semble vouloir représenter la postérité d'Abraham par Cetura; car le nom soi-disant arabe de mon texte est évidemment transcrit de l'hébreu. — Enfin le fatras étymologique dont je vous ai donné la traduction fidèle prouve que c'est un *docteur* qui parle et non un Arabe de la vieille roche. — Mais continuons.]

Outhmân, fils de Sâdj, rapporte dans son Histoire, sur le témoignage d'un docteur qu'il ne nomme pas, qu'un torrent ayant pénétré dans la Kabah, renversa l'édifice. Les Djourhoumides rebâtirent la maison de Dieu sur le plan d'Abraham. L'architecte fut un homme de leur tribu nommé Amr et surnommé *Djâdir* (constructeur de murs, maçon) — ou *Abou'ldjadara* (le père des maçons), parce que sa postérité est connue sous ce nom de Djadarah. [Suivant le *Ssahhâhh*, les Djadarah sont de la tige d'Azd.]

Dans la suite des temps les Djourhoumides commencèrent à traiter légèrement et avec irrévérence les choses de la maison de Dieu. Le saint lieu fut profané et par une tentative de vol et par un acte impudique. De la Kabah dépendait un trésor; c'était un puits situé dans l'intérieur de l'édifice et où l'on entassait depuis des siècles tout le mobilier des offrandes. A cette époque le puits était sans fermeture. Cinq hommes de la tribu de Djourhoum complotèrent de dérober tout ce que la piété y avait entassé. Quatre d'entre eux se postèrent aux quatre coins de la maison, et le cinquième s'aventura dans le puits; mais Dieu (dont le nom soit exalté!) le retourna bout pour bout, en sorte qu'il tomba la tête en bas, les pieds en l'air, et se tua. Les quatre autres prirent la fuite. — On rapporte qu'Içâf (ou Açâf) et Nâïlah étant entrés dans la maison de Dieu et s'y étant livrés à la fornication, Dieu les transforma en deux pierres (ou statues?), que l'on retira ensuite et qui furent posées en dehors de la Kabah. D'autres disent qu'Içâf n'avait point commis avec Nâïlah le péché de fornication, mais qu'il s'était borné à l'embrasser. — Le même auteur, Outhmân, fils de Sâdj, rapporte, sur la foi d'Abou'-zzinâd, qu'Açâf était fils de Souhayl (c'est le nom de l'étoile Canope), et Nâïlah fille d'Amr, fils de Dhib (le Loup, constellation australe), et selon d'autres fille immédiate de Dhib. — Les deux pierres furent donc enlevées de la Kabah et érigées en dehors, comme un monument des vengeances

divines devant servir d'épouvantail à tous ceux qui le verraient. — Lorsque ensuite la tribu de Khouzâah se fut emparée de la Mecque, on oublia l'histoire d'Içâf et Nâïlah; et l'un des rois de cette tribu, Amr, fils de Louhhayy, invita les Arabes au culte de ces deux pierres (ou statues), leur disant : « Ces « deux pierres n'ont été érigées en ce lieu que parce « que nos pères les adoraient. » Ckoussayy, fils de Kilâb, de la tribu de Ckouraysch, ayant obtenu dans la suite des temps l'intendance de la Kabah, transféra les deux pierres en face de l'édifice, sur l'emplacement du puits de Zamzam, qui devint le lieu des sacrifices.

[Voici ce que dit Djawhariyy touchant ces deux idoles :

وَإِسَافٌ وَنَائِلَةُ صَنَمَانِ كَانَا لِقُرَيْشٍ وَضَعَهُمَا عَمْرُو بْنُ لُحَيٍّ عَلَى
ٱلصَّفَا وَٱلْمَرْوَةِ فَكَانَ يُذْبَحُ عَلَيْهِمَا تُجَاهَ ٱلْكَعْبَةِ وَزَعَمَ
بَعْضُهُمْ أَنَّهُمَا كَانَا مِنْ جُرْهُمٍ إِسَافُ بْنُ عَمْرٍو وَنَائِلَةُ بِنْتُ
سَهْلٍ (sic) فَفَجَرَا فِى ٱلْكَعْبَةِ فَمُسِخَا حَجَرَيْنِ ثُمَّ عَبَدَتْهُمَا
قُرَيْشٌ

Selon cet auteur, qui a été suivi par celui du *Ckâmoûs*, on immolait les victimes *sur* Içâf et Nâïlah. Suivant la tradition d'Outhmân, fils de Sâdj, on les immolait *auprès, à côté*. Ces deux pierres étaient-elles deux statues? Avaient-elles l'une la forme d'un homme, l'autre la forme d'une femme,

ou simplement la forme d'un autel? C'étaient peut-être deux statues, chacune avec un piédestal servant d'autel. — La tradition dit qu'Içaf et Nâïlah furent changés en *pierres*, rien de plus. Or le culte des pierres brutes était si bien établi en Arabie, que nous en voyons encore une trace manifeste dans la profonde vénération des musulmans pour la pierre noire fixée à l'un des angles de la Kabah[1]. — Cette question me paraît difficile à décider.]

Le narrateur revient à l'histoire de la décadence et de la chute de la monarchie djourhoumide.

« Lors donc, dit-il, que les profanations se furent « multipliées à la Mecque, le prince qui régnait en « ce temps-là, Moudâd, fils d'Amr, fils de Hhârith, « fils de Moudâd, c'est-à-dire l'arrière-petit-fils du « beau-père d'Ismaël [suivant la tradition apocryphe « par laquelle nous avons débuté], harangua en ces « termes le peuple qu'il gouvernait :

[1] J'ai changé d'opinion sur la pierre noire depuis le retour d'un jeune esclave que j'envoyai à la Mecque, lors du dernier hhadj, pendant mon séjour à Djeddah. Le témoignage d'un enfant me paraît préférable à celui d'un adulte sur une question aussi délicate; il est d'ailleurs confirmé par celui d'un autre enfant et de deux renégats. Mon petit eunuque avait vu au Caire un buste en marbre chez le docteur Pruner, et m'assura, à son retour de la Mecque, que la pierre noire était du même genre; que les yeux et le nez étaient encore visibles, et que la bouche seule avait disparu (sans doute sous les baisers des fidèles). Je pense donc que cette pierre était originairement une tête d'idole, et je ne doute plus qu'Içaf et Kâilah ne fussent deux statues *.

* Note envoyée postérieurement. — J. M.

« O mon peuple! gardez-vous de la prévarication; « car le prévaricateur ne dure point. Souvenez-« vous de ce qui advint aux Amalécites du temps « de vos pères. Ils traitèrent avec mépris le Hharam « [les lieux inviolables, le territoire sacré]; ils ne « respectèrent point ce qui est saint; aussi la dis-« corde entra-t-elle dans leur camp, tant qu'à la fin « vos pères devinrent les plus forts et les chassèrent « de notre pays. Après cela Dieu les dispersa dans « le monde. Ne violez donc point les lois du terri-« toire sacré. N'outragez point par votre irrévérence « la sainteté de la maison de Dieu. Ne traitez point « d'une manière inique celui qui vient à cette maison « plein de respect pour ses priviléges, ou tel autre « qui vient à la ville sainte pour vendre ses mar-« chandises, ou tel autre qui demande une de vos « filles en mariage. Que si vous persévérez dans « l'iniquité, je crains que vous ne soyez enfin réduits « à sortir de ces lieux d'une sortie misérable et « ignominieuse, et d'une sortie sans retour, — à tel « point que vous n'aurez pas même la permission « de visiter cette maison, votre forteresse et votre « asile, un asile où l'oiseau même est en sûreté; « — à tel point que vous n'oserez plus mettre les « pieds sur le territoire sacré qui l'environne.

« — Et qui nous en bannira? demanda un Djour-« houmide nommé Midjdâ; ne sommes-nous pas « la tribu la plus riche, la plus puissante, la plus « inattaquable de toutes les tribus arabes?

« — Lorsqu'arriveront les choses que je vous

«annonce, répartit Moudâd, ce que vous dites «maintenant aura cessé d'être vrai. Vous avez vu «[des yeux de l'esprit] comment Dieu traita les «Amalécites?»

Le narrateur continue ainsi : «La tradition rap-«porte que les Amalécites ayant violé les priviléges «du territoire sacré, Dieu tout-puissant suscita «contre eux des fourmis de la plus petite espèce «(*naml*), qui les forcèrent à évacuer la Mecque[1]. «Ensuite Dieu leur envoya la sécheresse et la fa-«mine, leur montrant à l'horizon des pâturages «verdoyants. Ils marchaient sans cesse vers ces pâ-«turages et les voyaient devant eux sans pouvoir «jamais les atteindre, poussés par la sécheresse «qui était toujours à leurs trousses. Dieu les ra-«mena ainsi jusqu'à leur terre natale, où il leur «envoya le *Toûfân*.» [Le narrateur fait observer que ce mot signifie ici la *mort;* il se prend ordinairement dans le sens de *déluge*[2].]

[1] Je ne sais pas si Ælius Gallus se plaint des fourmis dans la relation que Strabon nous a transmise de son expédition; mais je puis certifier que le *naml* est une des plaies du Tihâmah. Dans les maisons qui en sont infestées, comme la mienne, on a toutes les peines du monde à s'en garantir. A mon entrée ici, la première chose que j'ai dû faire a été d'isoler mes provisions et tout mon mobilier, en faisant plonger les pieds des lits, des tables, des *sarîr* ou lits de repos dans des jattes pleines d'eau salée.

[2] Le mot *ghayth*, que j'ai rendu par celui de *pâturage*, signifie aussi *la pluie* et *le nuage* qui l'apporte : c'est même la signification primitive; mais je ne crois pas qu'il soit ici question du mirage. premièrement parce que le narrateur se serait exprimé différemment s'il avait voulu parler de ce phénomène; deuxièmement parce

Moudâd, voyant les hommes de sa tribu persévérer dans le crime, prit le trésor le plus précieux de la maison de Dieu; c'étaient deux gazelles d'or et des sabres (*gladii*) de Mardj-alckalaah [nom d'un lieu du désert d'où l'on tirait les bons sabres, selon le *Ssahhâhh* et le *Ckâmoûs;* mais, si cela est exact, Mardj-alckalaah devait être un entrepôt du commerce de l'Inde. Ailleurs le *Ckâmoûs* dit qu'il y a dans l'Inde une ville nommée Ckalah, de laquelle on tire des sabres et du cuivre ou du plomb (*rassâss*), appelés *ckaliques* pour cette raison. Le mot du texte, *ckalaïyyahh* ou *ckaliyyah*, ckaliques ou ckalaïques, peut se rapporter à l'un ou à l'autre de ces lieux]. Ayant creusé une fosse à l'endroit même où se trouve le puits de Zamzam, il y enfouit les gazelles d'or et les sabres.

Sur ces entrefaites arrivèrent les tribus mises en déroute par la rupture des digues de Marib, ayant avec elles la prophétesse Tarîckah, qui leur avait annoncé ce désastre, et à leur tête Mouzayckiyâ, le même qu'Amr, fils d'Amir, fils de Thalabah, fils d'Amroulckays, fils de Mâzin, fils d'Azd,

que le mirage n'a rien de miraculeux et qu'un Arabe ne peut pas concevoir qu'on prenne cela pour de l'eau, quoiqu'il reconnaisse avec nous la ressemblance de ces deux aspects. En Arabie et en Égypte, le mirage ne fait illusion à personne, pas même aux enfants. Mais il est très-possible que les Romains d'Ælius Gallus aient été, comme les Français de l'armée d'Égypte, les misérables jouets d'un semblant que tout étranger prend, au moins la première fois, pour une réalité, et que ce fait ait donné lieu à la fable de mon texte.

fils de Ghawth, fils de Nabt, fils de Mâlik, fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ, fils de Yaschdjoub, fils de Yaroub, fils de Ckahhtân[1].

Lorsqu'elles furent près de la Mecque, Tarîckah leur dit : « J'en jure par mes propres paroles, et « nul autre que le sage des sages, le seigneur de « tous les peuples, des Arabes et des Barbares, ne « m'inspire ces paroles. » — Le peuple lui dit : « Qu'y « a-t-il de nouveau, Tarîckah? » — Elle reprit ainsi, prophétisant sur le mètre radjaz :

« Prenez un chameau à la bouche bien fendue ;
« Baignez-le dans son propre sang ;
« Vous aurez la terre de Djourhoum,
« Et serez les hôtes de SA maison sainte. »

Arrivées aux portes de la Mecque, les tribus firent halte, et Amr (Mouzayckiyâ), leur chef, députa aux habitants son fils Thalabah, qui leur parla ainsi au nom des tribus émigrantes :

« Sortis de notre patrie et réduits à en chercher « une autre, nous n'avons point encore trouvé de « canton dont les habitants aient consenti à se serrer « un peu pour nous faire place et à nous donner

[1] Il est évident que l'auteur de l'*Aghâniyy* a la louable prétention de nous donner tous les degrés entre Mouzayckiyâ et Ckahhtân, et je crois que le meilleur généalogiste du Yaman, au temps de Mahomet, n'aurait pas pu fournir un degré de plus que l'auteur de l'*Aghâniyy*. Mais si le Sabâ des Arabes est le même que celui de la Bible, ce dont je ne doute point, il y a nécessairement un nombre très-considérable de générations omises et à jamais perdues entre lui et Mouzayckiyâ. — Maintenant où commencent les lacunes? jusqu'où va la filiation continue? C'est ce que j'ignore.

« l'hospitalité en attendant le retour de nos explo-« rateurs ; car nous avons envoyé des hommes à la « recherche d'un territoire propre à notre établisse-« ment. Veuillez donc bien nous accorder un peu « d'espace sur vos terres et nous permettre d'y rester « le temps de reprendre haleine, — jusqu'à ce que « nous sachions de nos éclaireurs si nous devons « aller au nord ou à l'orient. Dès que nous aurons « appris de quel côté nous avons le plus de chances « de repos, nous nous dirigerons incontinent de ce « côté-là. Nous espérons que notre séjour chez vous « sera très-court. »

Les Djourhoumides répondirent à cette prière par un refus grossier, et, persuadés, dans leur orgueil, qu'ils n'avaient point de ménagements à garder avec les nouveaux-venus, ils leur dirent : « Non, « de par Dieu, nous ne nous mettrons point à l'étroit, « nous et nos bêtes, pour le plaisir de vous rece-« voir. Allez où vous voudrez ; nous n'avons que « faire de vous. »

Mouzaycкiyâ, informé de cette réponse, leur envoya un second message ainsi conçu :

« Il faut absolument que je passe chez vous une « année entière en attendant le retour des messagers « que j'ai expédiés pour explorer le nord et l'orient. « Si vous me laissez prendre pied et me recevez de « bonne grâce, je vous en saurai gré et nous nous « partagerons les pâturages et les eaux ; mais, si « vous vous refusez à cet accommodement, je m'é-« tablirai chez vous malgré vous. Alors, quand vous

«ferez paître vos troupeaux sur nos terres, vous «n'aurez que les restes de notre propre bétail; et, «si vous voulez boire à nos puits, vous n'aurez «que la vase. Si vous tentez de me repousser «par la force, je me battrai avec vous, et, si je «suis vainqueur, je prendrai vos femmes et tuerai «vos mâles; et de ceux qui se sauveront, je n'en «laisserai pas approcher un seul du territoire sa-«cré.»

Les Djourhoumides, pour toute réponse, envoyèrent une armée contre Mouzayckiyâ; et l'on se battit trois jours, durant lesquels le courage et la fermeté furent portés au comble, tant d'un côté que de l'autre, avant que Dieu, qui soutenait les combattants, dispensât la victoire. Enfin les Djourhoumides furent mis en déroute et très-peu des leurs échappèrent à la mort.

Or Moudâd, fils d'Amr, n'ayant point approuvé cette guerre, n'y avait pris aucune part. Voyant ses sujets déconfits, —«Je vous l'avais bien dit,» s'écria-t-il. [Le roi Moudâd est le roi Dagobert de la Mecque.] Ensuite il partit, lui, sa femme et ses enfants, et alla s'établir à. . . . .[1] et aux environs, où sont encore aujourd'hui les restes de ce peuple jadis si puissant. Tous les autres périrent par l'épée.

Les Khouzâîtes, conduits par Mouzayckiyâ, étant entrés en possession de la Mecque, les descendants

[1] Il y a dans mon texte *Foutoûna*, et le mot est répété deux fois; mais je ne trouve point ce nom dans le *Ckâmoûs* et ne sais à quel lieu il se rapporte.

d'Ismaël leur représentèrent qu'ils n'avaient pris aucune part à la guerre des Djourhoumides et demandèrent la permission de rester dans le Hhidjâz avec les vainqueurs. Cette permission leur fut accordée.

Cependant Moudâd, fils d'Amr, fils de Hhârith, avait un violent désir de revoir la Mecque sa patrie, autrefois son royaume; et, ayant été informé de la permission accordée aux Ismaëlites, il députa un message aux Khouzaïtes à l'effet d'obtenir la même faveur. Il faisait valoir, à l'appui de sa demande, ses efforts pour détourner son peuple de la concussion envers les pèlerins, et, en dernier lieu, de la guerre à laquelle il n'avait point voulu participer. Mais Khouzâah, la tribu victorieuse, refusa de le recevoir et lui interdit, à lui et à sa famille, et à ce qui restait des Djourhoumides, l'entrée du territoire sacré. — Amr, fils de Louhhayy, le nouveau roi de la Mecque[1], dit à son peuple : « Celui « de vous qui rencontrera un Djourhoumide dans « le voisinage du Hharam peut le tuer; on ne re- « demandera point le sang d'un Djourhoumide. »

Or il advint que les chameaux appartenant au roi exilé éprouvèrent le désir, naturel à ces animaux, de revoir les lieux où ils avaient accoutumé de paître, et quittèrent les pacages de Foutoûnâ, se dirigeant sur la Mecque. Le roi Moudâd courut après eux, et, les suivant à la piste, arriva jus-

[1] Voilà encore un anachronisme. Amr, fils de Louhayy, est arrière-petit-fils d'Amr-Mouzayckiyâ.

qu'aux montagnes qui avoisinent la Mecque du côté d'Adjyâd. Parvenu sur le mont Abou-Ckoubays, il aperçut ses chameaux dans la vallée de la Mecque; mais, n'osant y descendre, il eut le chagrin de les voir égorger et manger. De retour dans sa famille, il chanta les vers suivants [fragment de poëme]:

Comme s'il n'y eût point eu d'habitants heureux de leur habitation entre Hhadjoûn et Safâ! Comme s'il n'y eût point eu à la Mecque de causeries nocturnes!

Comme s'il n'y eût point eu des gens établis à Wâcit et aux environs, jusqu'au point où s'infléchit la vallée d'Arâkah!

C'était nous, c'était nous qui habitions ces lieux chéris! Mais les vicissitudes des nuits et la fortune contraire nous en ont expulsés.

Au lieu de cette patrie, mon Seigneur (Dieu) nous a assigné une demeure étrangère où l'on entend les hurlements du loup, où l'ennemi nous menace nuit et jour.

Voici ce que je dis, alors que l'homme exempt de soucis se livre au sommeil et que moi je veille en présence de la constellation du Lion: Vivent à jamais Souhayl et Amir!

Au lieu de leurs figures amies, j'ai maintenant pour vis-à-vis des figures odieuses, celles de Hhimyar et de Youhhamir.

[Ce vers prouve que les restes de Djourhoum se retirèrent dans le Yaman, ce qui est conforme à une tradition rapportée par Schultens.]

Mais, quand le monde entier nous repousserait de son sein, quand nous n'aurions que des ennemis sur la terre et que nos vies devraient se passer à haïr et à combattre,

Nous n'en sommes pas moins et nous n'en serons pas moins les intendants de la maison de Dieu, les successeurs de Nâbit; c'est à nous qu'il appartient de faire tourner les

pèlerins autour de la Kabah, et notre noblesse n'est pas douteuse.

Mon aïeul donna sa fille en mariage au plus noble que je sache; les descendants de ce dernier font partie de notre famille; nous sommes leurs beaux-pères.

Mais le roi tout-puissant nous a exilés de sa maison; c'est ainsi que le Destin bouleverse les conditions humaines.

Nous sommes devenus la fable des nations après en avoir été l'envie. C'est ainsi que les années nous ont mordus en se succédant.

Oh! oui, nous avons raison de pleurer au souvenir de l'asile inviolable, et des lieux consacrés, et de cette maison dont les passereaux et les colombes n'ont rien à craindre de l'homme.

Qui donc nous a remplacés sur le mont Adjyâd, et au bord du ravin, et sur les hauteurs environnantes?

La vallée de Mina est déserte; on dirait que Moudâd et les deux tribus d'Adiyy ne l'animèrent jamais de leur présence.

Que me vaudront l'Espérance et le Calme? Me donneront-ils un seul des biens que je souhaite? Que me vaudront l'Impatience et la Crainte? Me sauveront-elles d'un seul malheur?

On rapporte encore à Moudâd les vers suivants:

Marche, marche, ô peuple heureux! Un jour viendra où tu ne marcheras plus de l'avant.

Ce que vous êtes, nous le fûmes; mais la fortune nous a changés, et ce que nous sommes aujourd'hui, vous le deviendrez à votre tour.

Poussez vos montures et rendez-leur la bride, et terminez vos affaires avant que la Mort ne vous atteigne.

Pour nous, le Temps nous a accablés de ses rigueurs, il nous a écrasés; et nous ne sommes plus aujourd'hui que les membres épars d'un corps qui a péri.

Et pourtant nous fûmes les rois des nations, et avant vous nous habitions le territoire sacré; nous en étions les hôtes et les maîtres.

Suivant une tradition que l'on fait remonter à Abd-alazîz, fils d'Imrân (je ne connais pas la valeur de ce témoignage), un peu avant l'islamisme, Abou-Salamah, fils d'Abd-alaçad le Makhzoûmide, s'était mis en route pour le Yaman avec quelques hommes de la tribu de Ckouraysch, et racontait ainsi un incident remarquable de son voyage :

« Nous perdîmes la route et fûmes surpris par la « soif. Je dis à mes compagnons : Ma chamelle me « résiste et ne veut pas aller où je la pousse; si je « la laissais aller pour voir où elle nous mènera? « — A la bonne heure, me répondit-on. — Nous « nous laissâmes donc mener par ma chamelle, qui « nous conduisit à un puits près duquel se trou- « vaient des habitations. Nous demandâmes à boire, « et l'accès des eaux nous fut accordé. Quand « nous nous fûmes désaltérés, un homme vint « à nous et nous dit : A quelle tribu appartenez- « vous? Nous répondîmes : A Ckouraysch. L'homme « qui nous avait interrogés retourna aussitôt sur « ses pas et alla au pied d'un arbre situé près du « puits. Là il eut quelques instants d'entretien avec « un personnage invisible; puis il revint à nous « et nous dit : Qui de vous veut venir avec moi « jusque-là, à deux pas? — Sur cette invitation, je « me détachai de la bande et le suivis jusqu'au pied « de l'arbre, où j'aperçus comme un nid suspendu

« aux branches. Mon guide, s'étant arrêté, cria : « O père! Alors je vis un vieillard décrépit sortir « du nid une tête branlante. — De quelle tribu es- « tu? me demanda le vieillard. — De Ckouraysch. « — De quelle branche? — Des Banoû-Makhzoûm. « — De quelle famille? — Je suis, lui répondis-je, « Abou-Salamah, fils d'Abd-alaçad, fils de Hilâl, « fils d'Abdallâh, fils d'Amr, fils de Makhzoûm, fils « de Yackzhah. — Halte-là, me dit le vieillard; « Yackzhah et moi sommes du même âge. Sais-tu « quel est l'auteur de ces vers si connus :

« Comme s'il n'y eût point eu d'habitants heureux de leur « habitation, etc.

« — Je l'ignore. — C'est moi, me dit-il; je suis Amr, « fils de Hhârith, fils de Moudâd le Djouroumide. « — Sais-tu pourquoi Adjyâd fut ainsi nommé « Adjyâd? — Non. — Parce que le sang y coula par « flots (*djâdat biddimâ*) le jour où les guerriers de « Ckatoûrâ nous livrèrent bataille. Sais-tu pourquoi « le mont Ckouayckiân fut ainsi appelé? — Non. — « A cause du cliquetis que firent entendre nos ar- « mures (*tackackou*) quand nous nous élançâmes de « cette montagne pour aller à leur rencontre. »

NOTES.

Quelque peu de fond que l'on puisse faire sur ces traditions, elles se rapportent à une époque si intéressante et si peu connue, qu'il est de notre devoir de les éplucher avec soin pour en tirer historiquement tout le parti possible. —

J'ai déjà fait observer que *Ckatoûrâ* est un nom biblique; c'est celui de *Ceturâ*, seconde femme d'Abraham. Il est assez remarquable que le nom de *Ṣamayda*, roi des Ckatoûrides, est tout à la fois arabe et biblique; car *Schemîda* est le nom d'un des enfants de Galaad, et *Schamayda* se trouve dans un fragment de poésie arabe. Mais, pour Ckatoûrâ, c'est en vain qu'on le chercherait dans les monuments de la littérature dont je m'occupe, c'est-à-dire de la littérature païenne, ou même dans le *Ssahhâhh* de Djawhariyy. La tribu de Ckatoûrâ n'est point du nombre de celles dont les généalogistes du Yaman ou de Moudar ont fait mention; et cependant ceux du Yaman remontent fort haut, puisqu'ils parlent de Sabâ, qui est bien certainement le Schebâ de la Genèse.

Mais, me direz-vous, ce n'est point dans les généalogies dont le souvenir s'était conservé au temps de Mahomet qu'il faut chercher les noms bibliques; car, de l'aveu même des Arabes, ces généalogies n'ont aucune certitude au delà du vingtième aïeul de Mahomet pour ce qui concerne les Arabes moustarides ou maaddides; et quant aux Yamanites, quoiqu'ils remontent fort haut, leurs généalogies offrent d'immenses lacunes. Interrogez plutôt les docteurs qui vous ont transmis quelques traditions sur les tribus primitives.— C'est ce que je fais; mais je vous avoue que j'ai peu de foi à la plupart de ces traditions. Je crains qu'elles n'aient été forgées au commencement de l'islamisme pour rattacher à la Bible l'histoire ancienne de l'Arabie.

Ce que je crois, sur la foi de Ssouyoûtiyy, c'est que les Arabes, au temps de Mahomet, avaient conservé les noms des principales tribus qui constituaient la population primitive de la péninsule. Voici ces noms :

Ad, Thamoûd, Oumayyim, Abîl, Tasm, Djadîs, Amlîck, Djourhoum, Wabâr, Djâcim.

Où sont leurs correspondants bibliques? Je ne vois dans tout cela que Amlîck qui saute aux yeux; c'est bien le mot hébreu dont nous avons fait les Amalécites. Avec un peu de complaisance, *Letoûschim* et *Leoummîm*, deux enfants de

Dedân, fils de Yockschân, fils de Cethura, seconde femme d'Abraham, deviennent *Tasm* et *Oumayyim* par la suppression du *lâm* de l'article arabe, et un petit changement dans ce que nous appelons *la forme* et ce que les grammairiens arabes nomment *le poids;* à cela près il est certain que les radicales sont les mêmes dans l'hébreu et l'arabe. Voilà donc trois noms arabes sur dix que je retrouve dans la Bible. Procédons maintenant d'une manière inverse; prenons les noms bibliques des enfants d'Ismaël et de Cethura, et cherchons leurs correspondants en arabe. Voici ces noms d'après le système de transcription que j'ai adopté pour les mots arabes :

Enfants de Cketoûrâh : Zimrân, Yockschân, Medân, Midyân, Yischbock, Schoûhh.

Enfants de Yockschân : Schebâ, Dedân.

Enfants de Dedân : Asschoûrîm, Letoûschîm, Leoummîm.

Enfants de Midyân : Ayfâh, Ayfer, Hhanoûkh ou Hhanôk, Abîdâ et Aldââh.

Enfants d'Ischmaéél : Nebâyôth, Ckéédâr, Adbéél, Mibsâm, Mischma, Doûmâh, Massâ, Hhadar, Thaymâ ou Téémâ, Yetoûr, Nâfisch, Ckéédmâh.

J'ai déjà dit que Nebâyôt a été identifié avec le *Nâbit* des Arabes. Les radicales sont bien les mêmes dans les deux mots, mais les formes ne se ressemblent pas. On peut en dire autant, je l'avoue, de *Letoûschîm* et de *Leoummîm*, que j'ai identifiés avec Tasm et Oumayyim (ce dernier mot est probablement le Ἀλλουμαιῶται de Ptolémée, moins l'article arabe, dont il a doublé le *lâm*). Quant à Schebâ, qui est bien certainement le Sabâ des Arabes, il est remarquable que la Bible nous donne le choix entre trois extractions différentes de ce même personnage, qui, comme on sait, représente tout à la fois un homme et une nation. Quand les Arabes, devenus musulmans, ont voulu calquer leurs généalogies sur celles de la Genèse, ils ont adopté pour Sabâ la généalogie du chapitre x, vers. 25 et suivants, d'après laquelle ce personnage serait issu de Yocktân; alors ils ont

identifié hardiment leur prophète Hoûd avec Éber, et leur Ckahhtân avec Yocktân. Dans la portion du *Kitâb-alickd* qui est consacrée aux généalogies, on trouve la liste complète des enfants de Ckahhtân (supposé le même que Yocktân ou Joctân), évidemment transcrite du chapitre x de la Genèse, mais avec des variantes assez remarquables. Je n'ai plus en ce moment le texte d'Ibn-Abd-rabbouh sous les yeux. Je me rappelle seulement d'une manière très-distincte que Hadôrâm est remplacé par Djourhoum.

Dedân est concomitant de Schebâ dans deux généalogies bibliques, celle du chapitre x, verset 7, et celle du chapitre xxv, verset 3. Schebâ ou Sabâ représente le sud de l'Arabie, et Dedân le nord. Autrefois, comme à présent, il devait y avoir un mot pour le Yaman ou la population civilisée du midi, et un mot pour la population errante du désert, parce que ces deux grandes divisions tiennent à la nature même du sol et de ses productions. Depuis longtemps on se sert abusivement du mot Hhidjâz pour représenter tout ce qui est au nord du Yaman, et l'on dit le Hhidjâz et le Yaman comme on disait autrefois Sabâ et Denân; car vous savez qu'il n'y a pas de mot arabe correspondant au mot français *Arabie*. Or plusieurs races se sont succédées dans le Hhidjâz, le Nadjd, etc. A laquelle de ces races appartient la dénomination de Dedân? Je suppose que c'est à la dernière ou celle des Arabes moustaribes, qui descendaient tous de Adnân, fils d'*Oudad*. Oudd et Oudad sont les plus anciens noms moustaribes ou maaddiques que nous connaissions de science certaine, et la terminaison *ân* est une désinence grammaticale de la langue hébraïque. On peut donc dire que les radicales sont les mêmes, à un *hamzah* près, dans l'hébreu et l'arabe, — c'est-à-dire dans le mot *Dedân* et le mot *Oudad*. Ceci est le point de vue étymologique, auquel je me borne pour le moment. Sous le point de vue généalogique, Sabâ et Dedân sont frères, et selon une tradition rapportée par Aboulféda, Djourhoum, qui régna sur le Hhidjâz, était frère de Yaroub, fils de Ckahhtân, qui régna sur

le Yaman. Yaroub représente Sabâ, qui est un de ses descendants, et Djourhoum peut représenter Dedân. Sous ce point de vue Djourhoum serait une peuplade moutaarribe ou joctanide. Je reviendrai sur ce dernier point.

Voici la liste biblique des enfants de Yocktân :

Almôdâd, Schâlef, Hhadarmâweth, Yârahh, Hadôrâm, Oûzâl, Dicklâh, Awbal, Abimâêêl, Schebâ, Ofir, Hhawîlâh, Yôbâb.

Awbâl a les mêmes radicales qu'*Abîb*, qui est, selon les Arabes, une des tribus primitives. — Schebâ est toujours le Sabâ des Arabes, et *Hhadarmâweth*, le même mot lettre pour lettre que *Hhadramawt*, nom d'un pays qui s'appelle encore aujourd'hui comme il s'appelait du temps d'Abraham. Mais *Hhadramawt*, étant un nom de terre et non pas un nom d'homme, n'a rien à faire ici, non plus que *Yaman*, *Hhidjâz*, *etc*.

Ainsi que je vous l'ai dit, Ibn-Abd-rabbouh, ou l'auteur qu'il a suivi, identifie le Hadôrâm de la Bible avec le Djourhoum des Arabes. A lui permis. Quant à *Amâlêêck*, qui ne figure point parmi les noms bibliques que j'ai relatés, la Genèse le considère sous deux points de vue totalement différents : — ou comme un rejeton d'Esaü, ou comme un peuple de la plus haute antiquité et qui existait déjà du temps d'Abraham. Cette dernière opinion est celle des Arabes. Pour compléter cette revue, je devrais transcrire ici la liste des enfants d'Esaü ; mais j'aime mieux vous renvoyer au chapitre XXXVI de la Genèse, où je ne crois pas que vous trouviez les noms antiques d'*Ad*, *Thamoûd*, *Djadîs*, *Djourhoum*, *Wabâr* et *Djâcim*, — à moins qu'*Ad* ne soit *Adâh*, femme d'Esaü ; mais je puis vous certifier que les Arabes n'ont jamais considéré Ad comme une femme.

Ainsi les noms les plus fameux de l'antique Arabie, Ad et Thamoûd, dont il est si souvent question dans l'Alcoran, ne se retrouvent point dans la Bible.

Parmi les noms bibliques que j'ai cités, *Doûmâh* et *Taymâ* peuvent donner lieu à des rapprochements assez plausibles.

—Vous les trouverez dans le dictionnaire de Gesenius.—
Cependant je suis porté à croire que Taymâ ou Téémâ est plutôt تَيْمُ ٱللّٰه, c'est-à-dire عَبْدُ ٱللّٰه, que toute autre chose. Quant à *Mischmâ*, c'est bien un nom arabe maaddique, mais un nom moderne;—je ne le connais pas comme nom de tribu.

Le nom de Djâthir (Gether) ne se trouve point dans le *Ssahhâhh*, non plus que la racine *djîm-thâ-râ*. Il se trouve dans le *Ckâmoûs*, mais évidemment emprunté à la Bible.— On peut en dire autant d'Awss ou Awd, père des tribus d'Ad et Abîl.

Relativement à ce nom d'*Awd*, je trouve dans le *Ssahhâhh* un renseignement assez curieux que je consigne ici pour mémoire.—Awd est le nom d'une idole à laquelle les Banoû-Bakr-ibn-Wâïl rendaient un culte;—et *Saïr*, écrit de la même manière que le *Seïr* de la Bible, était une idole particulière aux Anazah. Je ne crois pas que Pococke ait parlé de ces deux divinités. Or, selon la Bible, Seïr n'est pas seulement le nom d'une contrée montagneuse, c'est aussi le nom d'un chef horréen père de plusieurs tribus (*Genèse*, chap. XXXVI, v. 20). Il en est de même de عَوْض, en hébreu עוץ (Us) : c'est tout à la fois un nom de pays et un nom d'homme dans la Genèse. En arabe, c'est celui d'une idole. Voici un vers où se trouvent ces deux noms :

حَلَفْتُ بِمَائِرَاتٍ حَوْلَ عَوْضٍ
وَأَنْصَابٍ تُرِكْنَ لَدَى ٱلسَّعِيرِ

J'en juré par les ruisseaux de sang qui coulent autour d'Awd et par les pierres levées (ou monuments) laissés près de Saïr.

Il appartient à l'Aschâ,—ou peut-être à Djarîr. Ces deux noms arabes représenteraient-ils les deux personnages bibliques transformés en dieux ?

(*La suite dans un prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 13 juillet 1838.

On lit une lettre de M. Ch. Melville, par laquelle il annonce que la Cour des directeurs de la Compagnie des Indes a bien voulu donner les ordres nécessaires pour que la médaille d'or offerte par la Société à M. H. Hodgson, lui soit transmise dans l'Inde.

On lit une lettre de M. J. Prinsep, par laquelle il adresse au conseil les remercîments de la Société asiatique de Calcutta, pour la part que la Société de Paris a prise aux efforts faits par celle de Calcutta, afin de répandre en Europe les grandes compositions des littératures sanscrite et arabe.

Pareille lecture est faite de deux autres lettres de M. Prinsep, qui remercie le conseil de l'envoi de la Géographie arabe d'Abulféda, et des Éléments de la langue géorgienne, et qui lui adresse les trois premiers numéros du Journal asiatique de Calcutta, pour l'année 1837.

Un membre annonce que le secrétaire de la Société de géographie de Londres a exprimé le désir d'obtenir le Journal de la Société asiatique depuis 1830, contre un exemplaire du Journal de la Société de géographie, dont la publication a commencé en 1830. M. Mohl est chargé de vérifier si l'état des collections du Journal permet cet échange, qu'il est autorisé à conclure, s'il la reconnaît comme possible.

Le secrétaire, en son nom et au nom de M. Mohl, fait son rapport sur les titres littéraires de M. le major Rawlinson,

et propose de l'admettre comme membre étranger de la Société. Cette proposition est adoptée.

M. Bailleul, bibliothécaire de la Société, demande au conseil qu'une commission lui soit adjointe à l'effet de vérifier l'état actuel de la bibliothèque, et de déterminer, s'il y a lieu, le nouvel ordre dans lequel devront être classés les livres qui la composent. Le conseil adoptant cette proposition, nomme MM. Mohl et Eugène Burnouf membres de cette commission. M. Bailleul demande encore à être autorisé à faire rentrer tous les livres actuellement prêtés avant de procéder au classement projeté. Cette autorisation lui est accordée.

Le conseil, conformément au règlement, procède au renouvellement de la commission du Journal. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : MM. Landresse, G. de Lagrange, Reinaud, Mohl et Eugène Burnouf; en conséquence le membres dont les noms précèdent sont nommés membres de la commission du Journal pour l'année 1838-1839.

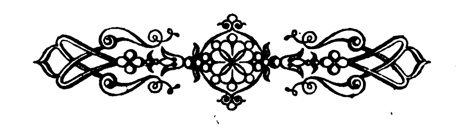
Le conseil procède ensuite au renouvellement de la commission des impressions de la Société. Cette commission est formée comme il suit : MM. Jaubert, G. de Lagrange et Stahl.

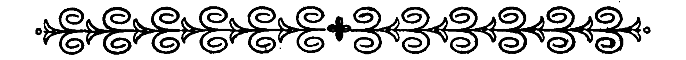
M. le chevalier de Paravey communique au conseil un mémoire de M. le comte de Sorgo, ayant pour titre, *Observations sur les langues, les littératures et les nations slaves, servant de préambule à l'analyse du poëme illyrien-osman*. M. le comte de Sorgo reçoit les remercîments du conseil pour cette communication, qu'il est prié de vouloir bien continuer dans la prochaine séance.

On annonce que le lieutenant Luch a recueilli des vocabulaires étendus des dialectes *Balotchi* et *Barahoui*.

M. W. H. Wathen, premier secrétaire du gouvernement de Bombay, vient de publier une grammaire du dialecte sindhi. M. Wathen n'a jamais visité le pays de Sindh; mais il a emprunté tous ses secours à des hommes de ce pays qui, dans ces vingt ou trente dernières années, ont émigré de Tatta pour venir se fixer à Bombay. Un vocabulaire assez étendu suit la partie grammaticale de l'ouvrage.

M. Lane, connu par son excellent ouvrage intitulé *the modern Egyptians,* vient de publier, à Londres, le premier cahier d'une nouvelle traduction des *Mille et une nuits,* accompagné d'un commentaire étendu. L'ouvrage entier formera 3 vol. in-8°. (Le prix du cahier est de 1 sh.)





JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE 1838.

QUATRIÈME LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme,
par Fulgence FRESNEL.

(Fin.)

TRADITION RELATIVE À MOUDÂD, FILS D'AMR, ET ROI DE LA MECQUE.

(Suite des notes.)

Je reviens à mon sujet et je me résume.

Parmi tous les noms bibliques des enfants de Cethura, d'Ismaël et d'Esaü, je n'en vois pas plus de trois ou quatre qui appartiennent *bien évidemment* à l'ancien fonds des traditions arabes; et plus ce fonds est pauvre, plus je m'étonne de ne pas le retrouver tout entier dans la Bible.

Je passe aux observations que me suggère la dernière tradition relative à Moudâd.

Le vieillard mis en scène dans cette tradition est Amr, fils

de Hhârith, fils de Moudâd. Assurément il ne s'agit pas ici du père du roi détrôné, quoique cette dénomination lui convienne. Nous supposerons donc que c'est son petit-fils; car le roi détrôné s'appelait Moudâd comme son bisaïeul. Or ce petit-fils, qui vit encore un peu avant l'islamisme (*ckoubayla-'lislâm*), a vu sept générations. Il est inutile de s'arrêter devant l'impossibilité d'une pareille longévité; mais il est utile d'en chercher le sens. Sept générations représentent deux cent trente-trois ans. Le grand-père du vieillard fut donc détrôné et la monarchie djourhoumide anéantie deux cent soixante-six ans au moins, et trois cents ans au plus avant l'islamisme. Le commencement de l'islamisme date de l'an 610 ou 611 de l'ère chrétienne. Ainsi, d'après cette tradition, la monarchie djourhoumide aurait pris fin vers le commencement du IV[e] siècle. M. de Sacy place cet événement au commencement du III[e]; mais je ne puis pas discuter cette date, n'ayant pas sous les yeux le mémoire de cet illustre savant.

Dans l'article de l'*Aghâniyy* que vous venez de lire, Outhmân, fils de Sâdj, raconte assez au long l'histoire des deux idoles Içâf et Nâïlah. Si l'on en croit une tradition que j'ai rencontrée dans un ancien manuscrit sur les priorités de tout genre, il s'en fallut peu que le père du prophète ne fût immolé sur leur autel. Voici le fait.

Abd-almouttalib, grand-père de Mahomet, ayant retrouvé le puits de Zamzam, qui était obstrué depuis des siècles et dont on ne connaissait plus l'emplacement, eut beaucoup à souffrir de la jalousie des gens de sa tribu, les Ckouraychides, qui voyaient avec dépit tout le monde déserter leurs propres puits pour aller s'abreuver à celui de Zamzam, tant à cause de sa situation dans l'enceinte sacrée, que parce que c'est le puits d'Ismaïl, sur qui soit la paix! Dans sa douleur, Abd-almouttalib fit ce vœu, que s'il lui naissait dix enfants mâles qui atteignissent tous les dix l'âge de puberté sous les yeux de leur père, en sorte qu'ils fussent en état de le défendre et de le faire respecter des gens de sa tribu, il en

sacrifierait un à Dieu près de la Kabah. Son souhait fut exaucé : Dieu lui donna dix enfants mâles. Lorsque le plus jeune fut parvenu à l'âge de puberté, Abd-almouttalib assembla ses fils, les instruisit de son vœu et les invita à concourir à son accomplissement. Ils se résignèrent et dirent à leur père : « Que faut-il « que nous fassions ? » Abd-almouttalib répondit : « Que chacun « de vous prenne une flèche non empennée, écrive son nom « dessus et me l'apporte. » Ce qu'ils firent.—Le père, ayant reçu les dix flèches, emmena ses fils auprès de (la statue appelée) *Houbal*, la plus considérable des idoles révérées par les Ckourayschides, idole sous les auspices de laquelle ils consultaient le sort dans leurs nécessités. [Selon Abou'l-féda, cette idole était posée *sur* le faîte de la Kabah ; selon le *Ckâmoûs*, elle était *dans* la Kabah.]

Arrivé sur le parvis, Abd-almouttalib dit au gardien du temple en lui remettant les flèches : « Consulte le sort au « sujet de mes fils que voici. » Et étant entré dans la Kabah, il invoqua Dieu.

Le gardien du temple procéda aussitôt au tirage, et il mit les dix flèches dans un sac de peau [1], les battit (en

[1] J'ai parlé, dans ma première Lettre, de cette manière de consulter le sort. Quant à la divinité appelée Houbal, je crois me rappeler que Pococke l'identifie avec Saturne. Ce qu'il y a de certain, c'est que Zouhhal (la planète Saturne) était adorée à la Mecque, au moins par les Sabéens, et il est probable que Amr, fils de Louhhayy, eut égard à la dévotion de ses concitoyens ou sujets lorsqu'il choisit Houbal, entre toutes les divinités syriennes, pour l'installer dans la Kabah. Saturne ou le Temps (*Addahr*) est effctivement, chez les Arabes, synonyme de *Fortuna in sola inconstantia constans*, et c'est un des sens du mot hébreu הֶבֶל *Hèbèl*, qui s'applique aux divinités païennes en général. Je m'étonne que Gesenius n'ait point parlé de Houbal à l'article הֶבֶל. Il cite un passage de l'Ecclésiaste, *Kol schebbâ hâbèl* : « Tout avenir est « nuage, incertitude. » La conséquence immédiate de ce principe, c'est que, pour connaître l'avenir, il faut consulter le dieu *Nuage*

agitant le sac) et en amena une au hasard. Or la flèche qui sortit portait le nom d'Abd-allah (le père de Mahomet), celui de tous ses fils qu'Abd-almouttalib aimait le mieux. Il l'avait eu, ainsi qu'Abou-Tâlib (père d'Aliyy), de Fâtimah, fille d'Amr, fils d'Aïd le Makhzoûmide. Abd-almouttalib prit donc Abd-allah par la main, et, s'étant muni d'un coutelas, il le conduisit entre Içâf et Nâïlah (dans l'espace qui est entre Ssafâ et Marwah) dans le dessein de l'immoler. Içâf et Nâïlah, ajoute le narrateur, étaient deux idoles près desquelles les Ckourayschides avaient coutume d'égorger leurs victimes. — Mais, lorqu'elles virent Abd-almouttalib prêt à sacrifier son fils, elles élevèrent la voix et lui dirent : « Par « Dieu, nous ne souffrirons point que tu répandes le sang « de ce jeune homme avant d'avoir consulté la sybille du « Hhidjâz : si nous te laissons faire, ton exemple sera suivi et « les sacrifices humains se perpétueront dans le monde. Va « donc consulter la sybille sur le rachat de ton fils ; car, « dussions-nous le racheter de tous nos biens, nous le ra- « chèterons. »

Abd-almouttalib alla trouver la sybille dans le désert. — « Quel est chez vous le prix du sang ? lui demanda-t-elle. — « Dix chameaux, répondit Abd-almouttalib. — Retourne à la « ville, reprit la sybille, et offre à Dieu le choix entre ton fils « d'une part et dix chameaux de l'autre. Dieu choisira par la « voix du sort. S'il désigne ton fils, ajoute dix chameaux aux « dix premiers, et offre à Dieu le choix entre ton fils d'une « part et vingt chameaux de l'autre, et continue ainsi jusqu'à « ce que le sort désigne les chameaux. Tu connaîtras alors « que Dieu accepte la rançon d'Abd-allah, et tu immoleras « les chameaux à sa place. Par ce moyen ton seigneur sera « satisfait et ton fils sauvé. »

Abd-almouttalib retourna aussitôt à la Mecque et fit ce que la sybille lui avait prescrit ; mais le sort ne cessa de

ou la déesse *Incertitude*, c'est-à-dire Hèbèl ou Houbal, — et c'est ce que les Arabes ont fait.

tomber sur son fils jusqu'à ce que le nombre des chameaux eût été porté à cent. Lorsqu'il eut complété ce nombre, il tira pour la dixième fois et la flèche des chameaux sortit de l'outre.

Alors les Ckourayschides s'écrièrent: « Il n'y a plus lieu à « un nouveau tirage; la rançon d'Abd-allah est acceptée! »

« — Par Dieu, dit le père, je ne commettrai point cette « injustice envers mon seigneur! Neuf fois le sort est tombé « sur Abd-allah, et je ne l'ai point immolé; et j'immolerais les « chameaux à sa place parce que le sort les désigne une fois? « Non, de par Dieu! A tout le moins que je tire encore trois « fois. » — Ce qu'il fit; et trois fois de suite le sort tomba sur les chameaux. Ils furent en conséquence immolés, et leurs corps livrés aux hommes et aux bêtes.

Cinq ans après cet incident naquit le prophète de Dieu, sur qui soient les faveurs et la paix de Dieu!

SUITE DES EXTRAITS DU KITÂB-ALICKD.

Première journée de Koulâb.

Selon Abou-Oubaydah, lorsque les plus téméraires d'entre les Bakrides avaient la haute main dans leur tribu; que le peuple cédait à leur impulsion et que les liens du sang étaient rompus, les princes de Bakr tinrent conseil et dirent:

« Aujourd'hui les mauvaises têtes se sont empa- « rées du gouvernement; le fort mange le faible, « et, notre autorité étant méconnue, nous ne pou- « vons pas rétablir l'ordre. En cette conjoncture « nous n'avons qu'un parti à prendre, c'est de nous

« donner à un roi auquel nous payerons un tribut « en brebis et chameaux, et qui saura prendre au « fort pour donner au faible, et contraindre l'oppres- « seur à dédommager l'opprimé. Or ce roi ne peut « être choisi dans l'une de nos familles, parce que « les autres refuseraient de le reconnaître, et nos « dissensions n'en deviendraient que plus irremé- « diables. Nous irons donc trouver le toubba (le « roi du Yaman) et lui ferons notre soumission. » Ils allèrent en effet à la cour du toubba et lui exposèrent leur situation et leurs vœux. Le toubba, les ayant entendus, leur donna pour *malik* (ou plutôt pour gouverneur; — mais les Arabes donnent à tous leurs vice-rois le titre de *malik*, roi, comme aux princes indépendants) Hhârith, fils d'Amr, surnommé Akil-almourâr, de la tribu de Kindah [1].

Hhârith, fils d'Amr, vint donc prendre possession de son gouvernement ou de son royaume à Batn-Ackil. Il marcha ensuite, à la tête des Bakrides, contre les Lakhmides de Hhîrah, et ensuite contre les Ghassânides de Syrie, leur enleva tout ce qu'ils possédaient dans l'Arabie centrale et les repoussa jusqu'aux frontières extérieures de leurs provinces; après quoi il fut frappé d'un coup de lance au cœur, — c'est-à-dire qu'il mourut de sa belle mort.

[1] Nowayriyy nous apprend que le toubba en question est Sahban, fils de Mouhharrith, et que Hhârith Akil-almourâr était fils d'un oncle maternel de ce prince. Ce renseignement place l'événement dont il s'agit environ cent cinquante ans avant la naissance de Mahomet.

(C'est le narrateur lui-même qui donne la phraséologie antique et son explication.)

Ses deux fils, Scharahhbîl et Salamah, n'ayant pu s'accorder sur le partage du pouvoir, convinrent de vider leur différend dans une bataille et se donnèrent rendez-vous à Koulâb.

Scharahhbîl se présenta à la tête de Dabbah et de toutes les familles alliées qui portaient le nom collectif de Ribâb ou Arribâb. C'étaient, selon Djawhariyy, les cinq familles de Dabbah, Thawr, Oukl, Taym et Adiyy. (Selon Fayroûzâbâdiyy, Oukl était le nom de la nourrice d'Awf, fils d'Abd-Manâh. Ce nom de femme, étant devenu le sobriquet d'Awf, passa à sa postérité.) Dans les rangs de Scharahhbîl figuraient encore les Banoû-Yarboû de Tamîm et la tribu de Bakr-ibn-Wâïl.

Salamah vint avec les tribus de Taghlib, de Bahrâ, de Namir-ibn-Qâcit et quelques Tamîmides de la branche de Mâlik-ibn-Hhanzhalah. Ces derniers étaient commandés par Soufyân, fils de Moudjâschi.

[La généalogie de Moudjâschi est donnée par Djawhariyy. La voici : Moudjâschi, fils de Dârim, fils de Mâlik, fils de Hhanzhalah, fils de Mâlik, fils d'Amr, fils de Tamîm, etc. (le reste est connu). Cette généalogie place Soufyân, fils de Moudjâschi, au temps de Kilâb, cinquième aïeul de Mahomet, c'est-à-dire un siècle et demi environ avant la naissance du prophète, ce qui s'accorde parfaite-

ment avec les dates indiquées pour le règne de Ssahbân, fils de Mouhharrith, dans le tableau chronologique des rois du Yaman donné par M. de Sacy. Ainsi tous les événements que cette tradition rappelle sont fort antérieurs à l'époque de Koulayb; et cependant nous voyons déjà la tribu de Bakr dans un camp et celle de Taghlib dans le camp opposé. Il est donc probable que l'inimitié de ces deux tribus datait déjà de loin quand la guerre de Baçoûs éclata, ce qui est confirmé par une observation d'Abou-Oubaydah.]

La tribu de Taghlib était commandée par Saffâhh, qui fut ainsi nommé *Saffâhh* (verse eau) parce qu'il ouvrit les outres de ses cavaliers et en répandit le contenu en leur disant: « Allez boire à la « citerne de Koulâb. » Et de fait ils y arrivèrent avant les autres et prirent position auprès du puits. Abou-Oubaydah fait observer en cet endroit que les Bakrides ne se rangèrent du côté de Scharahhbîl qu'en haine des Taghlibides.

Sitôt que les deux armées furent en présence, l'engagement commença et les troupes de Salamah tombant sur les Yarboûïdes, en firent un grand carnage. Abou-Hhanasch chargea Scharahhbîl et le tua. Scharahhbîl avait tué son fils Hhanasch. Après cet exploit, Abou-Hhanasch eut l'idée d'offrir à Salamah la tête de son frère; mais, craignant que ce présent-là ne fût pas bien accueilli, il chargea un esclave de la lui porter.

Lorsque Salamah vit la tête de Scharahhbîl, les larmes coulèrent de ses yeux.

« C'est donc toi qui l'as tué? dit-il à l'esclave.

« — Non; c'est Abou-Hhanasch.

« — La récompense est due à celui qui l'a tué. »

Instruit de ces circonstances, Abou-Hhanasch comprit les intentions de Salamah et s'enfuit au plus vite.

C'est à cet événement que se rapportent les vers suivants du roi Salamah :

Porte ce message à Abou-Hhanasch; dis-lui : « Pourquoi « donc ne viens-tu pas recevoir ta récompense? »

Apprenez que le meilleur des hommes a cessé de vivre. Ils l'ont tué sur les pierres de Koulâb.

Les Djouschamides (Taghlibides) se sont jetés sur lui, et les misérables enfants de Ribâb l'ont abandonné.

NOTES.

Il n'est peut-être pas, dans toute l'histoire dont je m'occupe, de partie plus inextricable que celle des rois de la tige de Kindah. Vous ne trouverez pas deux auteurs qui la présentent de la même manière, et les discrépances entre eux sont énormes. Ainsi, comme nous venons de le voir, Nouwayriyy rapporte les événements dont parle Abou-Oubaydah dans cette tradition au règne de Ssahhbân, fils de Mouhharith. Mais selon Hhamza d'Ispahan, la soumission des Bakrides et des autres tribus maaddiques aux rois du Yaman remonterait beaucoup plus haut; car il la rapporte au règne de Toubba le Jeune. Voici son texte :

ثُمَّ مَلَكَ تُبَّع بن حسّان بن كُلَيكَرِب بن الاقرن وهو تبع

الاصغر آخر التبابعة فملّك ابنَ اختِه الحارث ابن عمرو بن
حُجْر الكِنْدِيّ على معدّ وبعث اليهم وهو صاحب الحيرة
وصاحب مكّة والمدينة

« Post eum regium culmen tenuit Tobbäa Hassani, filius « nepos Tobbäæ, pronepos Colaicarbi, abnepos Alakrani. Hic « est Tobbäa junior, postremus eorum qui isto titulo præful- « sere. Is sororis suæ filium Harethum, filium Amri, nepotem « Hogjri, Candæi, regem imposuit Maadditis, exercitu illuc « immisso. Idem dominus fuit Herinsis provinciæ, dominus « quoque Meccæ et Medinæ. »

Or ce neveu du toubba, Hhârith, fils d'Amr, fils de Hhoudjr, est bien certainement le même personnage que celui dont parle Abou-Oubaydah dans la tradition qu'on vient de lire, — le même dont parle Nouwayriyy dans ce passage de son histoire :

قال فبعث عُمّالَهُ على ارض العرب واستعمل على ولد معدّ
بن عدنان آبنَ خاله الحارثَ بن عمرو بن معاوية بن كِنْدَةَ
بن عدِىّ بن مُرّةَ بن زيد بن مَذْحِج بن كهلان وكان
الحارث يلقّب بآكل المُرار

Abou-Oubaydah, en cela d'accord avec Nouwayriyy, donne à ce Hhârith le surnom d'*Akil-almourâr*. Selon le *Ssahhâhh*, ce sobriquet appartiendrait à un de ses ascendants ou de ses descendants nommé *Hhoudjr*. Il y a mieux; le *Ssahhâhh* attribue à Madicarib les vers qu'Abou-Oubaydah met dans la bouche de Salamah. Ce Madicarib figure dans une autre version de la même histoire rapportée par Abou'lféda (*Hist. anteislam.* p. 182).

Je n'ai pas la prétention de juger entre des rapports aussi contradictoires, soutenus d'autorités aussi respectables; mais, comme il faut bien s'accrocher à quelque chose, je m'ac-

croche à la généalogie de Moudjâschi, qui commande les Banoû-Mâlik-ibn-Hhanzhalah dans cette guerre des frères ennemis. Ainsi que je l'ai dit, sa généalogie (extraite d'un excellent manuscrit du *Ssahhâh*) placerait l'événement cent cinquante ans avant la naissance de Mahomet, en comptant les générations de Tamîm à raison de trois par siècle.

Selon Nouwayriyy, ce serait cette guerre qui aurait amené la révolte des tribus du désert contre les rois du Yaman, et par suite la bataille de Khazâz. Ce qu'il y a de certain, c'est que Koulayb-Wâïl n'est venu qu'après la déconfiture des rois de Kindah.

Journée de Nibâdj et Taytal.

Suivant une tradition qui remonte à Abou-Oubaydah, Ckays, fils d'Assim, se mit un jour en course à la tête des trois hordes qui portaient dans le paganisme le nom collectif de *Mouckâïs*. [Selon le *Ssahhâhh*, Mouckâïs était le surnom de Hhârith, fils d'Amr, fils de Kab, fils de Sad, fils de Zayd-Manâh, fils de Tamîm.] C'étaient les descendants de Ssârim, de Rabî et d'Oubayd; tous trois fils de Hhârith, fils de Kab, fils de Sad, etc. Avec lui marchait Salâmah, fils de Zharib, fils de Namir le Hammânide, à la tête des hordes nommées collectivement *Akhârith*; c'étaient les enfants de Hammân, de Rabîah, de Mâlik et d'Aradj, tous quatre fils de Kalb, fils de Sad, etc.

Les deux bandes combinées allèrent attaquer la tribu de Bakr-ibn-Wâïl, et trouvèrent à Nibâdj et Thaytal, lieux voisins l'un de l'autre, les Banou-

Dhouhl-ibn-Thalabah-ibn-Oukâbah avec les Lahâzim [cette dernière dénomination comprenait deux familles, les descendants de Ckays et de Taym-Allât, tous deux fils de Thalabah], et leurs alliés les Banou-Idjl-ibn-Loudjaym et les Anazah-ibn-Açad-ibn-Rabîah.

La position des Bakrides [toutes les familles énumérées dans le paragraphe précédent étaient bakrides, à l'exception des Anazah-ibn-Açad] sur deux points peu distants l'un de l'autre, mais non contigus, donna lieu à une contestation sur l'attaque entre les deux chefs tamîmides, Ckays, fils d'Assim, et Salâmah, fils de Zharib. Cependant ils parvinrent à s'entendre, et il fut convenu que Ckays se porterait sur Nibâdj et Salâmah sur Thaytal.

Ckays envoya dans la nuit, au camp de Nibadj, un explorateur nommé *Ahtam*, qui remplit heureusement sa mission et lui fournit les renseignements qu'il désirait.

Bien avant l'aurore il fit boire les chevaux. Quand les chevaux furent abreuvés, il laissa couler ce qui restait dans les outres et répandit sur le sable toute la provision d'eau de sa petite armée. Cela fait, il dit à ses Bédouins : « Battez-vous bien, car vous « avez devant vous l'ennemi et derrière vous le dé- « sert. » Et l'escadron qu'il commandait se porta aussitôt sur Nibâdj.

Parvenus près du camp des Bakrides, les Tamîmides entendirent un groom qui disait à son confrère : « Ckays, mène les chevaux à l'abreuvoir. »

Ckays était le nom du chef tamîmide. La ressemblance du nom et la coïncidence fortuite de l'invitation du groom avec la marche de Ckays, fils d'Assim, parut aux Tamîmides un présage de succès. Sans perdre de temps, ils tombèrent avant l'aurore sur les Bakrides, et, après un combat opiniâtre, les mirent tous en déroute. Dans cette affaire Ahtam fit prisonnier Hhimrân, fils de Bischr, fils d'Amr, fils de Marthad, et les Tamîmides recueillirent un butin immense.

Alors Ckays s'écria : « Point de sieste avant la « prise de Thaytal ! Partons ! » Et lui et les siens arrivèrent à Thaytal avant Salâmah, qui n'avait point encore mis sa division en mouvement. Ckays fut aussi heureux dans la seconde attaque qu'il l'avait été dans la première, et, ayant mis les Bakrides de Thaytal hors de combat, leur enleva un grand nombre de chameaux.

Salâmah, étant enfin arrivé, dit à Ckays et aux siens : « Vous avez envahi mes terres; l'attaque de « Thaytal m'appartenait ! »

Il s'ensuivit une altercation que Ckays, fils d'Assim, termina en abandonnant à Salâmah et à sa bande tout le butin fait à Thaytal.

Journée de Ssafeckah et seconde journée de Koulâb.

Selon Abou-Oubaydah, qui s'appuyait de l'autorité d'Abou-Amr, fils d'Alalâ, la seconde journée de Koulâb fut une conséquence de la journée de Ssa-

feckah et la suivit de près. Dans la journée de Ssafeckah, le roi Kisrâ s'était jeté sur les Banou-Tamîm, avait pris leurs troupeaux et emmené en captivité leurs femmes et leurs enfants dans la ville de Hadjar, pour les punir de l'enlèvement d'un convoi de musc, ambre gris et bijoux qui lui appartenait.

[Cette affaire, dont il serait si intéressant de connaître les détails, n'est ici qu'indiquée par le narrateur. Au reste, dans ces deux mots sur la bataille de Ssafeckah, Abou-Oubaydah dit trop et trop peu. Il est probable, il est même certain que tout le bétail des Tamîmides ne fut pas enlevé; que toutes leurs femmes et tous leurs enfants ne furent pas emmenés en captivité; il est également probable qu'ils firent quelque résistance au roi de Perse et que leur tribu ne se trouva si affaiblie, après l'affaire de Ssafeckah, que parce qu'un grand nombre de leurs cavaliers y périrent. Mais il me paraît évident que les Arabes n'ont pas voulu conserver le souvenir de leurs défaites.

Je ne saurais assigner d'une manière précise la date des événements dont vous allez lire le récit: mais je les crois très-voisins de l'islamisme, attendu que plusieurs des personnages qui figurent dans le conseil de Tamîm ont été contemporains de Mahomet devenu prophète; quelques-uns même lui ont survécu : ainsi le Kisrâ ou Chosroès dont il s'agit ici ne peut être que Khosrou-Parwîz. La généalogie d'Ahtam, extraite du *Ssahhâhh*, est très-

incomplète. Comptant sur l'exactitude de ce savant lexicographe et réduit à cette seule donnée généalogique, j'avais été conduit d'abord à une date fort éloignée de la vérité.]

Après cette catastrophe les Tamîmides se consultaient sur les moyens de rétablir leurs affaires. L'un d'entre eux, homme intelligent, prit la parole et dit : « Vous avez irrité le roi; il est tombé « sur vous et vous a humiliés; vous êtes maintenant « du nombre des faibles; votre déconfiture est connue « de toutes les tribus; vous ne faites plus peur à « personne, et vous n'êtes pas même à l'abri d'un « coup de main des brigands (*dhibân*, loups, race « de Bédouins qui a existé de tout temps, mais qui « s'est beaucoup accrue depuis l'établissement de « l'islamisme). » Effrayés de leur propre situation, les Tamîmides réunirent en conseil sept de leurs chefs pour délibérer sur les mesures à prendre. Les sept membres du conseil étaient Aktham, fils de Ssayfiyy, de la branche d'Ouçayd; Yazîd, fils de Mourrah, surnommé *Abas*, de la branche de Mâzin; Ckays, fils d'Assim, de la famille de Minckar; Oubayr, fils d'Issmah le Taymide, Noumân, fils de Hboushhâs le Taymide; Oubayr, fils d'Amr, de la branche de Sad, et Zibrickân, fils de Badr, de la même maison.

Le peuple, les ayant rassemblés, leur dit : « Donnez « votre avis sur l'état des affaires. »

Akthàm, fils de Ssayfiyy, qui avait pour surnom *Abou-Hhanasch*, prit la parole et dit :

« On sait partout notre déconvenue, et nous « avons lieu de craindre qu'on ne cherche à nous « enlever le peu qui nous reste. » Puis, faisant passer et repasser la paume de sa main sur son cœur, il continua ainsi : « Pour moi, j'ai franchi les soixante-« dix ans; or mon cœur fait partie de mon corps, « et mon corps étant usé, mon cœur l'est également. « (Chez les Arabes le cœur est considéré comme « le siége de l'intelligence.) Je crains donc que ma « pensée n'arrive pas d'elle-même au conseil salu-« taire. Les temps sont bien changés. Auparavant « vos travaux étaient exécutés ou par l'esclave ou « par le mercenaire; aujourd'hui vous n'avez que « vos filles pour garder vos troupeaux. Voilà votre « situation. Affaibli par les ans, je ne hasarderai pas « d'avis sur le parti que vous avez à prendre; — « mais, continua-t-il en s'adressant aux membres « du conseil, que chacun de vous donne le sien et « propose ce que son esprit lui suggère. Si quel-« qu'un ouvre le bon avis, je le reconnaîtrai aussitôt « et vous le signalerai. »

Les membres du conseil proposèrent l'un après l'autre ce qu'ils jugeaient expédient. Cependant Aktham gardait le silence. Hhishhâs, s'étant levé, prit la parole et dit :

« Mes frères, cherchez un puits dont l'eau vous « suffise, qui soit éloigné de toute habitation et au-« tour duquel vous puissiez rester à l'insu de tout le « monde, en sorte que l'on vous oublie jusqu'à ce « que votre fracture soit réduite et que vos faibles

«soient devenus forts. Or je ne sache que le puits «de Ckouddah qui remplisse ces conditions. Allez «donc à Ckouddah.» (Ce lieu est encore appelé *Koulâb.*)

Quand Aktham eut entendu ce discours, «Voilà, «dit-il, le conseil qui nous sauve. Partons!»

Les Tamîmides se mirent aussitôt en route et ne s'arrêtèrent qu'à Koulâb. La longueur de ce vallon est d'une journée de chemin. La partie haute regarde le Yaman et la partie basse fait face à l'Irâck (littéralement, la partie haute *confine* au Yaman et la partie basse à l'Irack. Selon Abou'lféda, ce lieu serait situé entre Coûfah et Bassrah). Les sous-tribus de Sad et Ribâb s'établirent en haut et les familles issues de Hhanzhalah se mirent en bas.

—Abou-Oubaydah continue ainsi:

Les Tamîmides n'avaient aucune attaque à redouter pendant toute la durée de l'été, leur vallon se trouvant au milieu d'un désert que nul voyageur ne traverse à cette époque de l'année à cause de la chaleur et du manque d'eau. Ils y demeurèrent donc cachés pendant toute la saison chaude, sans que personne sût ce qu'ils étaient devenus. Cependant l'été prit fin, et Dieu envoya de ce côté-là un voyageur nommé *Dhou'laynayn* (l'homme aux deux yeux), qui était de Hadjar et retournait dans son pays. En passant près du vallon, il aperçut le bétail des Tamîmides. Arrivé à la ville, il dit à ses compatriotes : «Qui de vous est tenté d'acquérir «une fille vierge, une pouliche de race et une cha-

« melle rouge? Tout cela est à votre portée; il n'y « a qu'à vouloir. — Et à qui prendrons-nous tout « cela? demandèrent-ils. — Aux Tamîmides que j'ai « trouvés blottis dans la vallée de Ckouddah. — « Oui, par Dieu! » s'écrièrent les Hadjarites; et ils s'excitèrent les uns les autres à dépouiller les Banou-Tamîm.

L'expédition fut résolue. Quatre chefs, qui portaient tous les quatre le nom de *Yazîd*, furent mis à la tête de quatre corps de deux mille hommes chacun. C'étaient Yazîd, fils de Hawbar, Yazîd, fils d'Abd-Almoudân, Yazîd, fils d'Almamour, et Yazîd, fils de Mouhhazzam, tous hhârithides (*hhârithiyyoûn*). Abd-Yaghoûth, de la même famille, prit le commandement général. Leur armée, forte en tout de huit mille hommes, est la plus nombreuse dont les traditions du paganisme arabe aient conservé le souvenir, après celle qui se trouva réunie dans la journée de Schib-Djabalah, et celle de Kissrâ (Khosrou-Parwîz) à la journée de Dhoûckâr.

Les Hadjarites se mirent en marche. — Lorsqu'ils furent arrivés sur le territoire occupé par la tribu de Bâhilah, un homme de cette tribu, nommé *Djouz*, fils de Djouz, dit à son fils : « Mon enfant, « veux-tu t'illustrer par une bonne action? — De « quoi s'agit-il? — De rendre un service insigne à « nos voisins les Tamîmides. Ils se croient en sûreté « autour du puits de Ckouddah, et je viens de re-« connaître les traces d'une armée qui marche contre « eux. Monte mon dromadaire arhhabide; mets-le

« au petit trot pendant la première heure de la nuit ;
« ensuite fais-le accroupir ; lâche ses deux cordes
« (les deux sangles) ; couche-toi à plat ventre, la
« tête appuyée sur ton bras, et prête l'oreille. Lors-
« que tu l'auras entendu ruminer et pisser, et que
« les callosités sur lesquelles son corps repose au-
« ront été inondées de son urine, alors serre les
« cordes et donne du fouet tant que tu voudras, —
« ton dromadaire n'a rien à te refuser en fait de
« vitesse, — et donne du fouet jusqu'à ce que tu
« arrives chez les Tamîmides, qu'il faut réveiller
« avant l'aurore. »

Le jeune homme suivit de point en point les instructions de son père, et racontait ainsi la fin de son voyage :

« J'arrivai à Ḳoulâb avant l'armée hadjarite, et,
« apercevant à l'orient le fils de Dhoukâ, c'est-à-dire
« l'aube, car Dhoukâ est le nom propre du soleil
« [remarquez bien que c'est le narrateur lui-même
« qui nous donne cette glose dans le courant de son
« récit], — je fis entendre ce cri, *Yâ ssabâhhâ* (ô
« matinée !) — Les Tamîmides m'environnèrent aussi-
« tôt et me demandaient : Qui es-tu ? lorsqu'un des
« leurs, qui appartenait à la famille de Schackîck,
« arriva monté sur un poulain qu'il avait pris dans
« la vallée et sur lequel il s'était élancé en courant.
« Parvenu près de nous, il fit entendre le cri *Yâ*
« *ssabâhhâ !* et ajouta : L'ennemi enlève notre bétail ;
« puis il repartit au galop, se dirigeant sur l'armée.
« Le premier qu'il rencontra fut Abd-Yaghoûth, qui

« se trouvait en tête de la cavalerie, et lui porta un « coup de lance au haut de l'estomac. Le lait en « sortit avant le sang; — le Tamîmide venait de « boire son coup du matin. — Alors Abd-Yaghoûth « (frappé sans doute du courage aveugle de ce Bé- « douin) dit à ses hommes : Croyez-moi, bornez- « vous à enlever le bétail, et laissez les vieillards « de Tamîm mourir de leur belle mort. — Oui, « mais après que nous aurons fait connaissance avec « leurs filles, fut la réponse des cavaliers.

« Alors le devin Damrah, fils de Labîd, hhâri- « thide de la tribu de Madh'hhidj, prit la parole et « dit : Remarquez bien comment ils se comporte- « ront quand vous chasserez leurs troupeaux devant « vous : si leur cavalerie vient par détachements, « — que le premier attende le second pour faire sa « jonction avec lui, — le second, le troisième, etc. « — vous aurez bon marché des Tamîmides; mais « s'ils courent après vous sans s'attendre et vont « droit au bétail pour lui faire rebrousser chemin, « alors comptez sur un engagement sérieux.

« Les premiers cavaliers qui se montrèrent furent « ceux de Sad et de Ribâb. Courant à la débandade, « ils atteignirent les ravisseurs, et, sans se tourner « de leur côté, sans avoir l'air de songer à eux, ils « lancèrent leurs chevaux à la tête du bétail. Les « cavaliers de Ribâb étaient commandés par Nou- « mân, fils de Hhishhâs, et ceux de Sad par Ckays, « fils d'Assim (chef de toute la tribu de Tamîm, « selon l'opinion des plus doctes).

« Enfin les cavaliers de Tamîm se trouvèrent « face à face avec ceux de Hadjar, et l'on en vint « aux coups. Le premier qui tomba fut Noumân, « fils de Hhishhâs. La bataille engagée se continua « jusqu'à la fin du jour, et chacune des deux armées « conservant son terrain, la nuit seule mit entre « elles une barrière.

« Au point du jour elles étaient sous leurs dra- « peaux. Ckays fit alors entendre son cri de guerre, « *Yâ-la Sad* (ô gent de Sad)! Abd-Yaghoûth, chef « de l'armée ennemie, cria comme lui *Yâ-la Sad!* — « Le premier avait en vue Sad, fils de Zayd-Manâh, « et le second *Sad-alaschîrah.* — Ckays, l'ayant en- « tendu, substitua à son premier cri de guerre *Yâ-* « *la Kab!* Abd-Yaghoûth cria comme lui *Yâ-la Kab!* « — Ckays voulait dire Kab, fils de Sad, et Abd- « Yaghoûth Kab, fils d'Amr, chacun d'eux nommant « chaque fois un de ses aïeux. Alors Ckays cria *Yâ-* « *la Mouckâïs.*

« Ce cri étant parvenu aux oreilles de Walah, « fils d'Abd-allah le Djarmide, qui portait l'étendard « des Yamanites [c'est-à-dire des Hadjarites, qui « étaient d'origine yamanique], il en tira un mau- « vais augure, jeta son étendard et prit la fuite [1].

« Ce fut le signal de la déroute. Les cavaliers de

[1] Le mot *tuka'ous*, qui est de la même racine que *mouckâïs*, signifie *reculer;* en sorte que Wa'lah vit dans le cri *Ya-la-mouckâïs* une invitation à la fuite. La coïncidence des mots, du sens et de l'événement étant fortuite, l'invitation à la retraite impliquée dans le dernier cri de guerre ne pouvait être qu'un avertissement du ciel.

« Sad et de Ribâb, tombant sur les Hadjarites, en « vinrent aisément à bout. Ckays, fils d'Assim, fit « alors publier cet ordre : « O Tamîmides, ne frap- « pez que le cavalier; vous êtes déjà maîtres du « piéton. » — Puis il prononça ces trois vers du « mètre radjaz :

« Lorsque leurs bandes en désordre nous tournaient le « dos,
« Je jurai de ne point donner un coup de lance qui ne fût « pour un cavalier;
« Et je fis bien. »

Abou-Oubaydah continue ainsi sa narration :

Ckays ordonna à ses hommes de poursuivre les fuyards sans s'amuser à les tuer, mais de se borner à leur couper les jarrets, afin de ne point retarder la poursuite. Cet ordre fut exécuté. C'est à cette circonstance que le poëte Faralah fait allusion dans les vers suivants :

O Tamîmides ! quand je pense à votre journée de Koulâb, à cette belle journée des jarrets coupés, il me semble que je donnerais au besoin toute ma tribu pour votre rançon, y compris mon père et ma mère.

Nous allons (dit l'auteur) écrire les circonstances de cette déroute selon la vérité.

Abd-Yaghoûth protégeait efficacement la retraite de l'escadron qui se trouvait sous ses ordres immédiats, en sorte que les Tamîmides n'avaient pas encore pu l'entourer, lorsque Massâd, fils de Rabîah, fils de Hhârith, qui s'était attaché à la poursuite

d'Abd-Yaghoûth, réussit à l'atteindre, lui asséna un coup de lance, et, l'ayant démonté du coup, le fit prisonnier. Après lui avoir lié les mains derrière le dos, il le prit en croupe et détala. Mais Massâd avait reçu auparavant un coup de lance au jarret, et, la veine étant ouverte, le sang coulait abondamment de sa blessure. Affaibli par la perte de son sang, le vainqueur commençait à pencher de côté sur son cheval; le prisonnier, s'en étant aperçu, rompit ses liens, acheva le cavalier mourant et s'enfuit sur la monture devenue sienne.

Ceci eut lieu au matin du second jour; mais le soir de ce même jour Abd-Yaghoûth fut repris par un homme de Sad, avec les circonstances que nous allons relater tout à l'heure.

Cependant la poursuite se continuait avec vigueur, et ce cri partit de l'armée tamîmide, «Les «Yazîd sont tués!» [C'étaient les quatre chefs hadjarites qui portaient le nom de Yazîd.] — Aussitôt Ckabîssah, fils de Dirâr le Dabbide, chargea le devin Damrah, fils de Labîd, et, l'ayant jeté à bas de son cheval, lui adressa cette question: «Ton génie fa«milier t'avait-il annoncé ta chute d'aujourd'hui?»

Voici comment Abd-Yaghoûth fut repris: la disparition de Massâd avait été remarquée, et on le cherchait partout sans pouvoir le trouver. Issmah, fils d'Oubayr le Taymide, rencontre enfin le corps de Massâd étendu sans vie. Or il avait vu le matin Abd-Yaghoûth prisonnier entre les mains de celui qu'il voyait mort en ce moment. Il en conclut qu'il

n'y avait qu'Abd-Yaghoûth qui pût l'avoir tué, et, ayant reconnu la piste du cheval de Massâd, sur lequel Abd-Yaghoûth s'était sauvé, il la suivit rapidement et atteignit le général ennemi.—« Écoute, « lui dit-il aussitôt qu'il l'eut joint, je suis un ama- « teur de lait, et, à tout prendre, je vaux mieux « pour toi que le désert et la soif. » [C'est-à-dire j'aime mieux recevoir des chamelles laitières pour ta rançon que de verser ton sang en expiation de celui de Massâd : rends-toi donc prisonnier; tu as plus de chances de salut en te livrant à moi qu'en cherchant à traverser un désert où tu seras privé d'eau.] — « Qui es-tu? demanda Abd-Yaghoûth.— « Je suis Issmah, fils d'Oubayr.—Et y a-t-il sûreté « chez toi (c'est-à-dire y serai-je à l'abri de la ven- « geance des parents du mort)? — Oui. » Abd-Yaghoûth mit sa main dans celle d'Issmah en signe d'adhésion et de confiance, et Issmah l'emmena avec lui. Il le déposa chez Ahtam, en promettant au dépositaire une part dans la rançon du captif. Ahtam le donna à garder à sa femme, qui était Abschamide, c'est-à-dire de la famille d'Abd-Schams. Cette femme fut frappée de la bonne mine et de la haute stature d'Abd-Yaghoûth. Or celui qui l'avait fait prisonnier, Issmah, fils d'Oubayr, était un tout jeune homme.—« Qui es-tu? lui dit-elle.—Le chef « de l'armée.—Que Dieu t'enlaidisse! » [C'est-à-dire te rende aussi laid que tu es beau. Les lois du décorum, à présent comme autrefois, ne permettent pas d'exprimer d'une manière directe l'admiration

que l'on éprouve à l'aspect d'un objet quelconque lorsqu'on est en présence du propriétaire.] « Que « Dieu t'enlaidisse! dit l'Abschamide; celui qui t'a « pris n'est pas plus haut que cela. »

C'est à cette circonstance qu'Abd-Yaghoûth fait allusion dans le vers suivant :

La matrone abschamide rit en me voyant. Je suis apparemment le premier prisonnier yamanite qui ait été offert à ses regards.

Quand on sut la capture d'Abd-Yaghoûth, toute la tribu de Ribâb afflua autour d'Ahtam, lui demandant à grands cris l'extradition du prisonnier. « Notre vengeance est entre tes mains, disaient-ils; « les ennemis nous ont tué Massâd et Noumân; « livre-nous donc Abd-Yaghoûth. » Ahtam s'y refusa, et la guerre allait éclater entre les tribus amies de Ribâb et de Sad, lorsque Ckays, fils d'Assim, survint. Il était de la même famille qu'Ahtam, le dépositaire du prisonnier, et, feignant une grande colère contre lui : « Crois-tu que je vais, à cause de « toi, rompre le pacte qui unit Tamîm à Ribâb? » — Et en même temps il le frappa de son arc au milieu du visage et lui cassa une dent; de là le surnom d'*Ahtam* (édenté dans les incisives) par lequel il fut désigné dans la suite; car son nom était Sinân.

Cependant Ahtam tint bon. « Celui qui m'a con-« signé le captif, dit-il, est Issmah, fils d'Oubayr, « et je ne le remettrai qu'à celui qui me l'a consi-

« gné. Qu'Issmah vienne donc et qu'il le reprenne ! » — Les Ribâbites allèrent aussitôt trouver Issmah et lui dirent : « Issmah, ton prisonnier a tué notre chef « Noumân et notre cavalier Massâd; notre ven- « geance est entre tes mains; tu peux la satisfaire. « Pourquoi donc veux-tu laisser la vie à cet homme ? » —Issmah leur répondit : « Écoutez. J'étais pauvre; « j'étais comme une terre sans eau. Maintenant je « suis riche, et ma richesse, c'est mon prisonnier. « Je ne puis pas de gaieté de cœur renoncer à mon « prisonnier. »

On comprit ce qu'il voulait dire, et la famille de Hhishhâs, une des plus riches de Ribâb, lui acheta son captif pour le prix de cent chameaux. — Selon Roubah, fils d'Adjjâdj, il se contenta de trente chameaux des plus petits; — et le prisonnier fut livré à ceux qui demandaient son sang.

La première chose que firent les Ribâbites devenus maîtres d'Abd-Yaghoûth fut de lui lier la langue avec une courroie, dans la crainte qu'il ne les chansonnât; mais il leur dit (quoique avec beaucoup de difficulté, je suppose) : « Hommes de « Ribâb, vous allez me tuer sans nul doute; laissez- « moi donc la consolation d'exhaler mon ressenti- « ment contre mes compagnons et de chanter mon « chant de mort.

« —Tu es poëte, lui dirent-ils, et nous craignons « que tu ne lances une satire contre nous. »

Sur sa promesse de n'en rien faire, ils lui dé-

lièrent la langue, et il chanta le poëme qui commence ainsi :

Épargnez-moi les reproches, c'est assez de ceux que je me fais à moi-même ; et vous n'avez, non plus que moi, rien à gagner aux reproches.

Si je me plains aujourd'hui de mon frère, ce n'est pas que mon cœur soit naturellement porté à la récrimination ; mais il faut que justice soit faite.

O voyageur! si tu vas vers l'Aroûd, dis à mes compagnons de table, à Nadjrân, que nous ne devons plus nous revoir. Porte ce message à Abou-Carib, aux deux Agham et à Ckays le Yamanite, dans le haut Hadramaut.

Que Dieu couvre d'opprobre les gens de ma tribu, grands et petits, esclaves et maîtres, en vue de la journée de Koulâb ;

Car il ne tenait qu'à moi de prendre les devants sur une jeune jument qui eût laissé bien loin derrière elle tous leurs coursiers au poil ras.

Mais je protégeais leur retraite, et toutes les lances de l'ennemi furent dirigées contre le protecteur.

Esclaves de Dieu, est-il juste que je meure privé des honneurs funèbres que la poésie rend aux héros ?

Je dis aux vainqueurs, lorsque déjà ils avaient lié ma langue avec une courroie : « O Taymides ! rendez la liberté à « ma langue. »

O Taymides ! vous êtes maîtres de ma personne ; mais traitez-moi noblement ; car ce n'est pas par mollesse que je me suis rendu prisonnier.

Moulaykah, celle qui partagea mon destin, sait qu'assaillant ou assailli, je suis un lion dans le combat.

J'ai fait traverser aux dromadaires des plaines désertes où personne ne passe. J'ai immolé mainte victime à mes hôtes.

J'ai immolé jusqu'à ma monture pour régaler des buveurs généreux, et j'ai déchiré en deux mon manteau pour le partager entre deux chanteuses.

Lorsque les lances de l'ennemi harcelaient nos cavaliers, je dédaignai de détourner la lance dirigée contre moi.

Combien de fois n'ai-je pas soutenu avec la mienne le choc d'une nuée de chevaux semblable à une nuée de sauterelles !

Mais aujourd'hui on dirait que je n'ai jamais enfourché un cheval, que je n'ai jamais commandé une charge ou conduit une bataille,

Que je n'ai jamais acheté une outre de vin, que je n'ai jamais recommandé à des joueurs généreux de raviver les feux nocturnes qui invitaient les passants au banquet [1].

Abou-Oubayda termine ainsi son histoire :

Au moment où on lui coupait la tête, la fille de Massâd cria : « Meurs pour Massâd !

« — Ah! maudit enfant, dirent les fils de Nou« mân; nous l'avons acheté de nos biens, et il sera « dit que son sang aura coulé pour le tien! »

Et une querelle des plus vives s'engagea entre la famille de Noumân et celle de Massâd; mais elle n'eut pas de suite.

L'honneur de la journée de Koulâb appartient tout entier à Ribâb et à Mouckâïs. Ribâb donna pour Tamîm, et Mouckaâïs pour Sad.

[1] Les Arabes aimaient beaucoup les jeux de hasard; mais autant la passion du jeu est honteuse en Europe, autant elle était honorable en Arabie. Le *maysar* des anciens Arabes était une espèce de loterie au profit des pauvres et sans profit pour les joueurs; on jouait à qui payerait ou ne payerait pas une chamelle qui devait être dévorée par le peuple. Pockocke, dans son *Specimen*, a exposé la manière dont on procédait au tirage des billets représentés par des flèches non empennées. Voyez ma première Lettre à M. B. Duprat. J'ai parlé dans la même lettre des feux allumés par les hommes généreux pour appeler les voyageurs à leur table.

[La version de l'*Aghâniyy* est fort différente de celle du *Kitâb-alickd*, et je crois devoir la donner ici, parce qu'elle offre un commentaire satisfaisant des premiers vers du poëme d'Abd-Yaghoûth.]

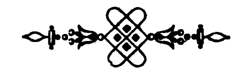
Selon l'*Aghâniyy*, celui qui fit Abd-Yaghoûth prisonnier était un jeune homme des Banou-Amr-ibn-Abd-schams, qui l'emmena chez ses parents. Ce jeune homme était contrefait, mal bâti. Lorsque sa mère eut envisagé Abd-Yaghoûth, le plus bel homme qui se fût jamais présenté à ses yeux, — « Qui es-tu? lui dit-elle. — Je suis le chef de l'armée. « — Que Dieu t'enlaidisse, ô chef de l'armée, qui te « laisses prendre par ce petit tortu! » — Ce fut alors qu'Abd-Yaghoûth prononça le vers que nous avons rapporté plus haut; puis il lui dit : « O noble femme! « veux-tu rendre ta situation meilleure? — Comment « cela? — Je donnerai cent chameaux à ton fils s'il « veut me conduire chez Ahtam, parce que je crains « que vous ne soyez pas de force à me protéger « contre les familles de Ribâb. » — La proposition fut acceptée, et il envoya sur-le-champ un exprès aux Banou-Hharîth, qui lui expédièrent les cent chameaux. Le jeune homme les ayant reçus, conduisit son prisonnier chez Ahtam et le lui livra. Atham était (comme nous l'avons dit) de la maison de Sad. Alors les sous-tribus de Ribâb se rassemblèrent autour d'Ahtam. « Enfants de Sad, dirent « les Ribâbites, nous avons perdu un cavalier dans « la mêlée; vous, vous n'avez perdu aucun des

« vôtres; livrez-nous votre prisonnier. » — Ahtam le leur livra.

Issmah, fils d'Oubayr le Taymide, s'en étant emparé, l'emmena chez lui. Alors Abd-Yaghoûth s'écria : « O enfants de Taym! tuez-moi d'un ho« micide généreux! — Que veux-tu dire par un ho« micide généreux? — Donnez-moi du vin à boire « et laissez-moi chanter mon chant de mort. — A la « bonne heure, » dit Issmah; et, après lui avoir ouvert la veine du bras, il le laissa avec deux de ses enfants. L'un d'eux lui dit : « Tu as rassemblé contre « nous les hommes du Yaman; tu as voulu nous « exterminer, et le bon Dieu t'a puni. » — Ce fut alors qu'il dit :

Épargnez-moi les reproches, etc.

[Quoique cette version ait le mérite de rendre compte du premier vers, il est impossible de lui donner la préférence sur celle du *Kitâb-alickd;* et je m'estime heureux de pouvoir terminer mes extraits de ce dernier recueil par une tradition qui offre tous les caractères d'une vénérable antiquité, le langage, la naïveté du récit, la richesse des détails, etc.]



MÉMOIRE

Sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens, par M. Édouard Biot.

Depuis l'origine des temps historiques, la Chine a fréquemment éprouvé des révolutions importantes qui ont amené sur le trône de nouvelles dynasties. A son avénement, chacune d'elles annonçait en général la prétention de conserver les grands principes établis par les anciens princes, et d'après lesquels l'empereur devait gouverner ses sujets avec l'autorité illimitée d'un père envers ses enfants. Mais ces principes de despotisme absolu ne pouvaient pas être exactement suivis. En réalité, l'histoire montre des modifications importantes dans les diverses parties de l'organisation sociale de ce vaste empire, quoique les usages représentés par les anciens livres sacrés se retrouvent en grande partie dans les temps actuels. Ainsi la répartition des terres a été sujette à de grandes variations, comme le mode d'imposition auquel elles ont été soumises. Dans l'origine, l'empereur était seul propriétaire de toutes les terres : peu à peu, les grands ont participé aussi à ce droit d'être propriétaire. L'idée d'une propriété territoriale assignée au peuple n'a commencé à naître que trois siècles avant l'ère chrétienne; et quand ce nouveau principe a été reconnu par l'état, son applica-

tion a été gênée par les usurpations fréquentes des grands. Aux époques de troubles, chaque homme puissant cherchait à envahir les terres de ses voisins et à les mettre dans sa dépendance par un véritable servage. A chaque invasion du nord sur le midi, par les suites inévitables de la conquête, une grande quantité de terres changea de maîtres, et un nouveau règlement intervint pour fixer le genre de taxe que la propriété devait à l'autorité supérieure; souvent aussi, sans qu'il y ait eu changement de dynastie, et par des règlements particuliers de cette même autorité supérieure, le système de l'impôt foncier a éprouvé des modifications notables.

Dans la première section de son *Wen-hian-thong-khao*, Ma-touan-lin s'est occupé spécialement du sujet que je me propose d'examiner. Il a réuni dans cette section tous les documents historiques qu'il a pu trouver sur la répartition des terres et leur mode d'imposition; et pour cette partie, comme pour toutes les autres de sa vaste compilation, nous sommes fort heureux qu'il se soit chargé de ce grand travail, qu'il nous serait impossible de faire aujourd'hui, puisqu'une grande partie des ouvrages qu'il a consultés n'existe pas même en Europe. Mais cette première section du *Wen-hian-thong-khao* est fort étendue. Elle comprend sept cahiers: deux, il est vrai, contiennent l'histoire des travaux faits pour les irrigations et les colonies militaires; mais la traduction des cinq autres embrasserait encore plus de 300 pages de texte chinois. Cette traduction littérale

serait, de plus, fort difficile, parce qu'il se présente dans les textes cités par Ma-touan-lin des passages très-obscurs, et souvent même tronqués. M. Stanislas Julien a bien voulu me communiquer un abrégé de Ma-touan-lin qu'il possède, et j'ai examiné l'extrait qui s'y trouve de la section du partage des terres. On pourrait croire que cet abrégé serait facile à traduire : malheureusement il est fait purement avec des ciseaux, comme toutes les compilations ou encyclopédies chinoises, et l'abréviateur a retranché beaucoup de passages fort utiles comme éclaircissements, de sorte que son abrégé est par fois encore plus obscur que le texte. En mettant de côté la difficulté d'une traduction exacte et complète, entreprise qui serait au-dessus de mes forces, je crois qu'une analyse raisonnée de cette première section de Ma-touan-lin sera peut-être, au moins pour le moment, aussi utile qu'une traduction ; car celle-ci serait toujours empreinte du caractère de désordre et de vague qui est sensible dans la compilation chinoise, et, comme le texte, elle présenterait beaucoup de répétitions inutiles. Enfin les documents compilés par Ma-touan-lin ne peuvent être adoptés sans discussion. L'histoire chinoise, comme on le sait, a été écrite par des lettrés sectateurs de Confucius, et leur respect pour les doctrines du maître a pu souvent les rendre injustes envers les empereurs qui se montraient moins disposés à les protéger.

Pendant la période de temps qui s'étend depuis

les commencements de la monarchie chinoise jusqu'au IIIe siècle avant notre ère, et qui comprend les premières dynasties, celles des Hia, des Chang, des Tcheou, l'empereur était reconnu seul propriétaire légal de toutes les terres; comme tel, il les divisait en groupes d'une certaine étendue, sur laquelle il établissait un certain nombre de familles : celles-ci cultivaient cette étendue, et vivaient de ses produits, à la charge, par elles, d'en cultiver une portion pour le compte de l'empereur; cette portion s'appelait *kong-tien* (le champ de l'état) et formait du dixième au neuvième de l'étendue totale du terrain cultivé : son produit servait à nourrir l'empereur et les officiers chargés de la gestion des affaires publiques, lesquels ne pouvaient pas cultiver par eux-mêmes. Ce système était, comme l'on voit, une sorte de bail à partage de produits entre l'empereur et ses sujets, et ce bail n'était même qu'annuel; car des recensements avaient lieu fréquemment pour constater l'état de la population; et, dès qu'il y avait sur un point plus d'individus que l'état de la culture ne permettait d'en nourrir, ou encore dans les temps de sécheresse, de famine locale, l'empereur changeait les colons de pays, et leur donnait d'autres terres à cultiver. La possession exclusive du sol par l'empereur qui dispose de tout et transporte à volonté ses sujets d'un point sur un autre, est le caractère distinctif de cette longue période, et c'est ainsi que paraissent commencer toutes les civilisations. Dans les tribus des peuples pasteurs de la Bible comme parmi

les nations naissantes de la mer du Sud, le chef se trouve maître absolu de tout ce qui est propriété. Seulement, à la Chine, comme cette partie civilisée était déjà très-étendue, l'empereur se trouvait obligé de déléguer son autorité sur les provinces éloignées du centre, à des officiers spéciaux soumis à son inspection annuelle. L'obéissance de ces officiers aux ordres de l'empereur régnant était-elle parfaite de manière à conserver dans sa pureté ce système de despotisme bienveillant? c'est ce dont il est permis de douter fortement, surtout si l'on réfléchit à l'extrême difficulté des communications. L'histoire nous présente successivement les Hia détrônés par les Chang, les Chang par les Tcheou; et ces deux révolutions, éloignées, il est vrai, de plus de six siècles, ne se firent qu'après un commencement de désorganisation générale, dans laquelle les principaux officiers se rendaient indépendants. Alors la dynastie régnante se trouve condamnée par les historiens comme indigne de régner; et de fait, elle est renversée par le plus fort des chefs insurgés. Dès que la vigueur des premiers fondateurs de dynastie se relâchait, chaque petit prince ou grand officier agissait presque pour son propre compte; mais alors il ne faisait que se mettre à la place de l'empereur dans son district, et devenait réellement maître de toute la propriété. C'est ce que l'on voit clairement dans les temps de la décadence des Tcheou, époque où l'histoire se dégage de son ancienne obscurité.

Le mode de répartition des terres entre les co-

lons a subi quelques légères modifications sous les trois dynasties Hia, Chang, Tcheou. La méthode des Hia s'appelait *kong*. Chaque individu recevait 50 meou [1] à cultiver, et réservait le produit de 5 meou pour le *kong*, c'est-à-dire pour la taxe due à l'empereur. On voit que dans ce temps la taxe était le 10e du produit brut de la terre, quelle que fût sa qualité, et se payait en nature. Un ancien auteur, cité par Meng-tseu, prétend que le montant de la taxe était réglé d'après le rendement moyen de plusieurs années consécutives; mais il n'y a rien de cela dans les textes cités par Ma-touan-lin. Un carré de cinq cents *li* sur chaque côté formait l'étendue de terrain spécialement réservé à l'empereur et gouverné directement par lui comme le domaine particulier de sa résidence. Jusqu'à cent *li* de distance, on prenait, pour le payement du *kong*, le blé avec les racines entières (le blé sur pied). Plus loin, jusqu'à une distance de deux cents *li*, le kong se payait en blé moissonné (le blé coupé et

[1] D'après les auteurs chinois, la mesure agraire appelée *meou* était un rectangle de 100 *pou* de côté sur un *pou* de large. Le *pou* est évalué à 6 *tchy* ou pieds chinois, dans une citation du XIIe siècle, avant l'ère chrétienne, que nous trouverons plus loin. C'est la valeur que lui assigne le dictionnaire de Khang-hy; mais d'autres ouvrages portent le *pou* à 5 *tchy* seulement. Le *tchy* le plus généralement usité à la Chine paraît avoir été sensiblement le pied de la dynastie Chang, estimé par Amyot 318 millimètres : mais des mesures prises avec soin sur des étalons d'ivoire, apportés à Paris, ne donnent que 306 millimètres. En prenant cette dernière valeur, qui est adoptée par M. Morrisson, et supposant le *pou* de 6 *tchy*, le *meou* des premiers temps équivaut à 3,24 ares.

en bottes). De là jusqu'à trois cents *li*, le payement se faisait en grain sans écorce (en grain battu). Les colons éloignés de trois à quatre cents *li*, remettaient du millet; ceux de quatre à cinq cents *li* remettaient du riz. Ainsi la nature de l'impôt se trouvait modifiée suivant le plus ou moins d'éloignement du centre, et conséquemment d'après la difficulté du transport des matières.

Sous les Chang, qui remplacèrent les Hia vers l'an 1800 avant notre ère, la grande division territoriale fut le *tsing* qui contenait 630 *meou*. Autour était tracé un fossé ou rigole (*kia*), et l'intérieur du tsing était partagé en neuf *kia*, dont chacun représentait 70 meou. Le *kia* du milieu était le champ de l'état, *kong-tien*. Les huit autres étaient répartis entre huit familles dont chacune cultivait le sien, et toutes ensemble cultivaient par corvées le champ de l'état. Les produits de ce champ revenaient à l'empereur qui n'exerçait du reste aucun droit de prélèvement sur les champs particuliers des huit familles. Ce système de division territoriale s'appelait le *tsou*, d'un caractère qui signifiait *aider*, et qui fait probablement allusion à la culture par corvées du champ de l'état. On voit que les Chang percevaient comme impôt le 9e du produit des terres.

Vers le XIIe siècle avant l'ère chrétienne, les règlements établis par les Chang n'étaient plus respectés : l'autorité de cette race dégénérée était méprisée, et l'empire se trouvait dans la plus grande confusion. Alors on voit paraître Wen-Wang, l'un

des petits princes ou vice-rois les plus puissants de cette époque, et duquel sortit la famille impériale des Tcheou. Wen-Wang, dont la sagesse passe à la Chine pour exemplaire, s'occupa principalement de régler la distribution des terres, et posa les bases d'un système féodal semblable à celui de notre moyen âge. Il régla que l'empereur, les princes, les officiers auraient tous leurs terrains particuliers, et constitua l'hérédité des titres et apanages, hérédité dont jusque-là il n'existe aucune indication précise dans l'histoire. Chaque petit prince dut gouverner ses sujets avec l'autorité d'un père sur ses fils, comme représentant l'empereur; et seulement à deux époques de chaque année, il dut se rendre à la cour impériale pour y rendre compte de son administration, et y apporter une offrande obligée. De même, à deux époques différentes, en été et en automne, l'empereur devait faire deux tournées dans toute l'étendue de ses états, entendre les plaintes de tous ses sujets, et rétablir l'ordre partout où il serait nécessaire.

L'empire chinois, proprement dit, comprenait alors environ 1,100,000 kilomètres carrés ou plus de deux fois la surface de la France; ce chiffre s'établit aisément, en appliquant les mesures des missionnaires chrétiens à la portion de la Chine soumise aux Tcheou (voyez les tableaux de l'Asie par M. Klaproth). D'après cette étendue, d'après la difficulté des communications et de la transmission des ordres supérieurs, Wen-Wang paraît avoir jugé qu'il

valait mieux diviser l'empire en principautés héréditaires dont les chefs, issus tous d'une même famille, auraient entre eux un lien naturel pour vivre en bonne intelligence. Toutefois il sentit que l'apanage réservé en propre à l'empereur devait être de beaucoup le plus considérable, pour que celui-ci eût toujours la prépondérance convenable au milieu de ces petits potentats. Ceci se vérifie dans Meng-tseu qui donne (page 62, II[e] partie, édit. de M. Julien) la gradation des dignités sous les Tcheou et les apanages attribués à chacune. L'empereur avait un apanage de 1000 *li* de circuit, lequel pouvait fournir 10000 chars de guerre. Les deux premières dignités, celle de *kong* et d'*heou*, correspondaient à un gouvernement de 100 *li* de circuit, et à 1000 chars de guerre. La troisième dignité, celle de *pe*, correspondait à un gouvernement de 70 *li* et à 100 chars de guerre. Les deux dernières, celle de *tseu* et de *nan*, correspondaient à un gouvernement de 50 *li* et à 10 chars. Les nombres de chars de guerre et les nombres de *li* ne sont pas en proportion exacte, de sorte qu'on peut douter de l'exactitude parfaite de ces nombres. Je ne chercherai pas non plus à établir ici la valeur du *li*; mais l'on voit que l'apanage de l'empereur était de beaucoup le plus considérable.

Au bout de quelques siècles, les règlements de ce système furent mal observés. Les tournées de l'empereur n'eurent plus lieu : parmi tous ces petits princes ou *regulos* comme les appelle Gaubil, un chef

fut choisi pour servir d'intermédiaire entre eux et l'empereur. Ce chef des regulos était assez semblable aux maires de palais des Mérovingiens, et aux chefs de guerre que se choisissaient les Germains indépendamment de leur roi. Il accapara bientôt aux dépens de l'empereur une partie de l'autorité. De gré ou de force, les petites principautés furent englobées peu à peu par les plus puissantes; en un mot tout le système féodal des Tcheou se désorganisa.

Wen-Wang avait institué de nouvelles mesures agraires, parmi lesquelles on comptait : 1° le *meou* comprenant 100 *pou*, chacun desquels avait 6 *tchy* de long, ce qui faisait 3,600 *tchy* carrés; 2° le *fou* composé de 100 *meou;* 3° le *tsan* composé de 3 *fou* ou de 300 *meou;* 4° le *tsing* composé de 3 *tsan* ou de 900 *meou*. Ensuite venaient le *tchong* de 10 *tsing*, le *tching* de 10 *tchong*, le *tsong* de 10 *tching*, et enfin le *tong* de 10 *tsong*. Celui-ci était un carré de 100 *li*. 10 *tsong* faisaient un *tay*, et 10 *tay* un *ky*. Ce *ky* correspondait à un carré de 1000 *li* de côté et représentait la quantité de terrain assignée à l'empereur [1].

Dans chaque principauté, les terres devaient être distribuées de la manière suivante. En général, chaque chef de famille recevait 100 *meou* à cultiver. Pour les arrondissements très-peuplés, les colons étaient groupés par dix, et la totalité de leurs terres

[1] Ce carré de 1000 *li* de côté représentait 900,000,000 *meou*: si cette dernière mesure équivalait alors à 3,24 ares, comme je l'ai admis plus haut, on déduit de là que le *li* équivalait à 537 mètres : ce qui s'éloigne peu de la valeur qu'on lui attribue actuellement.

entourée d'un canal. Dans ce cas, on suivait la méthode *kong* des Hia, ce qui signifie que chaque particulier remettait à l'état le 10ᵉ du produit brut de sa terre. Pour les arrondissements moins peuplés, on employait la méthode *tsou* des Chang : huit familles recevaient un *tsing* à cultiver. Quand la récolte était faite, le produit était séparé en neuf parties dont huit appartenaient aux familles des cultivateurs, et une revenait à l'état. Le *tsing* étant alors de 900 *meou*, chaque famille se trouvait cultiver pour sa part 112 *meou* 50, et jouir du produit de 100 *meou;* tandis que dans le premier cas, elle n'avait réellement pour sa consommation que le produit de 90 *meou*. La répartition des terres était exécutée par des employés de l'état, désignés par le nom de *Souy-jin* (hommes de rigoles) et de *tsiang* (ouvriers). Les premiers paraissent avoir été chargés de compter le nombre de familles et de fixer la position des rigoles. Les seconds devaient les exécuter manuellement. Les grandes divisions au-dessus du *tsing*, que j'ai rapportées plus haut, devaient être comme lui entourées d'un canal, dont la section était proportionnée à leur étendue; les petites rigoles se déchargeaient dans les grands canaux, et ceux-ci aboutissaient aux grands cours d'eau naturels de manière à former un système complet d'irrigation. Je ne rapporterai pas ici les noms divers assignés à ces canaux ou rigoles, suivant l'espace qu'ils entouraient : on trouve ce détail fort au long dans Ma-touan-lin avec l'indication des profondeurs et

largeurs. J'observerai seulement que les montagnes et les bois, n'étant pas regardés comme terre cultivable, n'entraient pas dans le cadre de ces dispositions, et restaient la propriété du chef de la province ou du district. Du reste, la division régulière des terres que le texte indique, devait être très-souvent modifiée par les circonstances locales, quoique la partie de la Chine qui formait l'empire de cette première époque soit en général un pays très-plat.

Ces circonstances locales amenèrent plusieurs règlements secondaires de diverse nature (kiv. I, pag. 103). D'après le premier, on diminuait la population accumulée dans les bonnes terres, et on faisait des colonies dans les mauvaises terres ou pays plus difficiles à cultiver. Suivant ce mode, dans la terre *sans repos* ou sans jachère, qui pouvait produire tous les ans, chaque famille devait cultiver 100 *meou*. Cette terre, d'un produit annuel, était probablement celle des plaines et parties basses soumises à une irrigation régulière. Dans la terre *d'un repos*, laquelle avait un an de jachère et qu'on ensemençait ensuite, chaque famille recevait 200 *meou*; dans la terre de deux repos, laquelle se reposait deux ans sur trois, chaque famille recevait 300 *meou*. Une autre citation relative au même système porte que les *souy-jin* opéraient la division des terres de la manière suivante. Dans les terres de qualité supérieure, la portion de chaque famille se composait de 100 *meou* en culture, et de 50 *meou* en pacages ou jachère. Dans les terres moyennes,

la part de chaque famille comprenait 100 *meou* de terre en culture, et 100 de la seconde espèce. Dans les terres inférieures, la répartition était : 100 *meou* de la première espèce, 200 de la seconde. Il faut reconnaître que les indications de ces anciens textes sont assez vagues et ont besoin des interprétations des commentateurs.

Le second système était un peu différent du premier. Alors là quantité de terre de chaque famille était fixe; mais sa qualité variait suivant le nombre d'individus compris dans la famille. Ainsi, en terre de qualité supérieure, un lot ordinaire de terres représentait une famille de sept individus, et trois contribuables. Dans la terre moyenne, la même quantité de terrain représentait une famille de six individus, et deux familles se réunissaient pour faire cinq contribuables. Dans les terres inférieures, la même quantité représentait une famille de cinq individus, et deux contribuables. Suivant ce mode, les familles nombreuses recevaient les bonnes terres, et les familles peu nombreuses recevaient les mauvaises.

Enfin il y avait un troisième système qui se trouve cité dans *Meng-tseu*, comme établi par les Tcheou (IIe livre, page 611, édition Stanislas Julien); mais il n'était plus suivi à son époque où chaque petit prince gouvernait d'une manière indépendante. Suivant ce troisième système, chaque cultivateur recevait 100 *meou*, avec le produit desquels le cultivateur des bonnes terres devait nour-

rir neuf individus; le cultivateur des terres de deuxième classe devait en nourrir huit; le cultivateur de troisième classe devait en nourrir six; enfin le dernier en nourrissait cinq. Dans ce système, chaque cultivateur se trouvait chargé de l'entretien de plus d'individus que dans les systèmes précédents. A ces dispositions se joignait un règlement général, par lequel tout individu mâle, à seize ans, recevait 25 *meou* de terre à cultiver. D'après Meng-tseu, il s'appelait alors *iu-fou*, le colon séparé: c'était l'homme non marié qui était classé à part du *fou* ou colon chef de famille. Le soldat, l'artisan, le commerçant recevaient aussi des terres.

La taxe du dixième était établie sur les terres désignées par le nom de terres rapprochées des confins, ce qui paraît indiquer les terres voisines de chaque chef-lieu d'administration. Les domaines particuliers désignés par le nom de domaines des princes, et qui comprenaient les domaines particuliers des princes et grands officiers héréditaires, se composaient de grands parcs et de jardins, et ne payaient qu'un sur 20 de revenu. Les terres éloignées des confins payaient 3 sur 20 ou $\frac{1}{7}$ environ du revenu; conséquemment leur taxe était plus forte que celle des terres rapprochées. Un commentateur explique cette différence, en disant que les colons des terres rapprochées étaient plus chargés de corvées, de service personnel, *&c.* et cette conjecture est assez vraisemblable, puisque ceux-là se trouvaient mieux sous la main de l'officier. Les étangs

et bois payaient une taxe de 5 sur 20, ou le quart du revenu. Comme ce genre de propriété n'exigeait pas d'entretien, il était le plus fortement imposé.

Le recueil sacré intitulé *Tcheou-li*, ou rites des Tcheou, contient des prescriptions spéciales contre la paresse et le vagabondage. Tout colon qui n'avait pas d'herbes, c'est à dire tout colon qui ne plantait pas de mûriers, ne cultivait pas de chanvre, et ne pouvait ainsi payer sa proportion de taxe en étoffe de soie ou en toile, était puni d'une amende appelée *li-pou* ou la toile de vingt-cinq maisons : ceci signifie sans doute que l'amende était égale à vingt-cinq fois la taxe ordinaire de chaque famille. Tout colon qui ne labourait pas son champ, était puni d'une amende égale à la taxe en grains de trois familles. Toute famille libre et imposable dont le chef n'était pas dans l'administration, devait contribuer en soldats, en chars de guerre, pour le service personnel.

En outre, parmi les agriculteurs, quiconque ne nourrissait pas de bœufs était privé du droit de présenter des bœufs aux sacrifices; quiconque ne labourait pas son champ, ne pouvait présenter des céréales; quiconque n'ensemençait pas sa terre, devait être enterré sans cercueil : ce qui était une peine extraordinaire pour un peuple aussi soigneux de sa sépulture. Quiconque n'élevait pas de vers à soie ne devait porter aucun vêtement de soie. Toutes ces prescriptions avaient pour but direct de diriger l'attention du peuple vers l'agriculture.

Dans la suite, lors de la décadence des Tcheou, le principe de ces règlements fut méconnu, et à l'époque désignée par le nom de guerre des royaumes, les amendes imposées par les Tcheou furent converties arbitrairement en impôts réguliers.

Cette époque de guerre intérieure et de désorganisation commença vers le VIIIe siècle, et continua jusqu'au milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Le nombre des petits gouvernements disséminés sur la surface de l'empire s'était réduit, vers le Ve siècle, à une dizaine de royaumes indépendants : chaque prince de ces royaumes gouvernant à sa guise, on ne pouvait s'attendre à voir durer longtemps cette sorte d'administration patriarcale, d'après laquelle tous les ans le revenu de l'état se trouvait proportionnel au produit général de la moisson. Les princes du royaume de *Lou* paraissent les premiers qui aient institué une taxe fixe sur la terre : l'essai de ce nouveau mode remonte à la cinquième année du règne de Suen-kong. Suivant les commentateurs, ce prince ayant mécontenté son peuple, celui-ci se prêtait difficilement à la culture du champ de l'état; et, pour subvenir aux frais de ses expéditions, Suen-kong préleva, outre le produit du champ de l'état, la meilleure partie de la récolte des champs particuliers, outre la proportion de 1 sur 10. Ce prélèvement reçut le nom de *tien-fou* (taxe des champs).

Sous un autre roi du pays de Lou, Ngai-kong, (480 av. J.-C.), on retrouve ce même système du *tien-fou*. Avant lui, un autre prince du même pays,

Tching-kong, paraît avoir établi un système de division appelé *keou-kiao* : le *kiao* était une division des terres qui comprenait 64 *tsing*, et le *keou* en comprenait 16 seulement. Le prince tirait ordinairement du *kiao* comme impôt extraordinaire un char de guerre, quatre chevaux, dix têtes de bœufs, trois cavaliers cuirassés, soixante-douze soldats de pied. Tching-kong appliqua ce même impôt au *kieou*, ou quadrupla le taux ordinaire de cette taxe. Confucius, qui vivait sous Ngai-kong, lui rappela, mais sans succès, que l'ancienne taxe ne dépassait pas le simple dixième des produits. Plus tard, au IVe siècle avant notre ère, Meng-tseu renouvela les mêmes représentations et essaya inutilement de faire revivre le système du champ de l'état. Les princes du royaume de Wey établirent aussi un règlement particulier, et exigèrent par *meou* trois dixièmes de boisseau.

Tout ceci est assez obscur, à cause des différents termes employés pour les divisions, termes que les commentateurs ont interprétés comme ils ont pu. En général, d'après eux, l'institution *permanente* d'une taxe territoriale *fixe* par chaque *meou* se rapporte au prince de Thsin, Hiao-kong (360 av. J.-C.) et à son ministre Chang-yang. Ce ministre fit ouvrir entre les champs des divers colons des chemins de séparation, et exigea de chaque champ séparé une taxe fixe en nature de produits. Les historiens conviennent que par ce système de division, toutes les terres des Thsin qui occupaient le nord-ouest de la Chine furent bien cultivées, et que leur royaume devint

capable de lutter avec avantage contre les autres puissances. Néanmoins, Chang-yang est chargé de leurs reproches pour avoir aboli le système des grandes divisions Tsing, et avoir imposé chaque famille à qui il donnait un terrain à cultiver. Suivant quelques auteurs, Chang-yang fixa la taxe territoriale à un sur deux tiers du produit brut; ce qui serait fort dur pour l'époque. Ce ministre paraît aussi avoir vendu des terres aux particuliers qui voulaient les avoir en propriété, et ces nouveaux propriétaires eurent le droit de vendre et d'acheter des terres, droit interdit auparavant au peuple.

Quand Thsin chi hoang-ty se fut rendu seul maître de tout l'empire, vers l'an 230 avant J.-C. il étendit à toutes ses provinces le système du royaume de Thsin. Conséquemment l'empereur vendit aux particuliers les terres cultivables, dont les rites des Tcheou l'instituaient seul propriétaire: chaque famille dut payer la taxe territoriale du *tsou* et la taxe personnelle du *fou* ou du recensement. Les auteurs chinois disent que cette taxe par individu n'empêchait pas le prince d'exiger du peuple de nombreuses corvées analogues à l'ancien service personnel *iu;* que la taxe territoriale avait été établie sans égard au produit réel de la terre; qu'en résumé les Thsin négligèrent les champs, et imposèrent les hommes. L'énoncé de ces mesures despotiques indique suivant moi, 1° que la taxe territoriale avait été établie sur un rendement moyen de la terre, et non d'après la quotité du produit annuel estimé

par des inspecteurs, comme cela avait précédemment lieu; 2° que l'impôt personnel avait été rendu obligatoire pour tous les individus capables de travailler, afin de les contraindre tous d'avoir des terres, et supprimer cette classe de gens errants, vivant de rapines, que font naître les guerres civiles, et qui reparaissent trop souvent dans l'histoire chinoise. Quant à la dernière assertion, que les Thsin négligèrent les terres et imposèrent les hommes, il résulterait de là que la taxe personnelle était non-seulement obligatoire, mais considérable par rapport à la taxe territoriale. Ceci, au premier abord, ne semble admissible que dans le cas où chaque famille aurait eu exactement la même quantité de terres; mais cette égalité était impossible, puisque le peuple avait la faculté de vendre et d'acheter. On peut croire plutôt que tout homme riche et propriétaire de terres étendues payait au gouvernement l'impôt personnel pour lui et pour tous ceux qui travaillaient à son compte. Le texte parle d'individus qui n'ayant pas le moyen d'acheter des champs, cultivaient ceux des gens riches, et leur payaient comme rente cinq sur dix, ou la moitié du produit de la terre. D'après le taux de cette rente, il est vraisemblable que le propriétaire payait l'impôt pour ces fermes, et c'est la seule manière d'expliquer comment alors l'impôt personnel formait une partie considérable des contributions. La dépendance du cultivateur envers le propriétaire, pour l'acquittement de cette charge, semble le commen-

cement du système de servage qui fut établi plus tard.

Sous les premiers Han, l'impôt personnel exista toujours conjointement avec l'impôt territorial. Le premier empereur de cette dynastie, Kao-tsou, paraît avoir fixé la taxe de la terre, ou le *tsou*, au quinzième du produit brut: car, sous le deuxième empereur Hiao-ty, on retrouve une ordonnance qui *rétablit* cette taxe du quinzième. Le troisième empereur, Hiao-wen-ty, dans de mauvaises années, remit au peuple la moitié de cette taxe, ou n'exigea que le trentième du revenu brut. La treizième année de son règne, il défendit même de percevoir le *tsou* en totalité, et il paraît que cette défense subsista pendant treize ans, jusqu'à l'avénement de King-ty, qui rétablit la taxe *tsou*, et la fixa au trentième du revenu brut. Mais, d'après les historiens chinois, ces diminutions ne parvenaient qu'indirectement à soulager le bas peuple; en effet, pendant les troubles qui précédèrent l'avénement des Han, et après la conquête, par les concessions que dut faire Kao-tsou à ses officiers, beaucoup de terres appartenant au petit peuple furent envahies par les familles puissantes, et les propriétaires dépouillés devinrent leurs fermiers, à raison de cinq sur dix du produit: ainsi la masse du peuple agriculteur ne ressentit l'effet de ces diminutions ordonnées par le prince, qu'autant que ses maîtres voulurent lui faire une réduction analogue; et, en définitif, elle paya plus que sous les anciennes dynasties.

L'impôt personnel se divisait en deux espèces, comme je l'ai exposé dans mon Mémoire sur les variations de la population de la Chine. Le premier était l'impôt des bouches, *keou-fou*, qui se percevait de l'âge de trois ans à celui de quinze, et s'élevait à 20 deniers par an. Le second était le *Souan-fou*, ou impôt du compte, lequel se percevait sur les individus âgés de quinze à cinquante-six ans. Au delà de cette limite on ne payait plus rien. Ce *Souan-fou* fut d'abord de 120 deniers payables tous les trois ans; ensuite Wen-ty le réduisit à 40 deniers, ce qui ne représentait plus par an, que 13 deniers $\frac{1}{3}$. Du reste, il n'était plus question de *Kong-tien*, de *champ de l'état;* le revenu de l'état se composait des produits de la taxe personnelle et de la taxe territoriale, plus du produit des droits perçus sur les denrées, aux barrières des provinces et dans les marchés.

De cette importance de la contribution personnelle, il résultait que tous les individus privés de terres, ou hors d'état de payer en général, se rendaient fermiers des terres des riches, *lesquels se chargeaient de payer pour eux,* comme l'usage en avait très-probablement commencé sous les Thsin, et se mirent par le fait dans leur dépendance. Cette agglomération des familles pauvres autour des familles riches, ou en général la réunion par un seul individu d'une étendue de terres supérieure à celle qu'il pouvait cultiver par lui-même, est désigné dans les historiens par le nom de *kien-ping*, agglomération. Les terres que le possesseur ne pouvait cultiver par

lui-même, s'appelaient *ming-tien* (les champs nominaux), et ces agglomérations déplaisaient extrêmement aux souverains. Divers ministres réclamèrent, dans leurs rapports, contre ces accaparements de propriétés qui créaient dans l'état une foule de petits seigneurs, presque indépendants du souverain; ils demandèrent qu'on ôtât au peuple le droit d'acheter et de vendre, afin d'arrêter le mal. Mais ce rêve du despotisme ne pouvait plus être réalisé, et sans aucun doute, la culture n'avait pu que gagner en somme, depuis que le peuple était attaché à la terre d'une manière fixe, et pouvait légalement devenir propriétaire foncier. A partir de cette époque, la lutte contre l'inégalité des propriétés continua toujours entre le prince et les hommes riches. A Rome, c'était le peuple qui, par l'organe de ses tribuns, demandait la loi agraire, pour rabaisser tout à son niveau; en Chine, c'étaient les chefs de l'administration qui voulaient tout niveler sous les pieds du souverain.

Le général Wang-mang, qui usurpa le trône vers l'an 9 de notre ère, tenta de rétablir les *Tsing* : il se déclara seul propriétaire de la terre, comme empereur, et déposséda, par ordonnance, tous les propriétaires particuliers. Cet édit brutal fut révoqué au bout de trois ans, et il dut contribuer à accélérer la chute de Wang-mang, comme les innovations absurdes qu'il avait faites dans le système monétaire.

Quant au taux de l'impôt personnel, il varia

suivant les besoins de l'état. L'auteur du *Khan-chou-pi-kao* (Examen de divers ouvrages), dit que sous Wou-ty le *keou-fou*, ou la taxe des bouches, fut porté à 23 deniers, et que le *souan-fou*, la taxe des individus valides, s'éleva à 20 deniers par mois. Ceci est probablement fort exagéré, quoique Wou-ty eût dépensé beaucoup dans ses guerres contre les Hiong-nou. Plus tard, Tchao-ty permit que l'impôt personnel fût acquitté en nature de grains, ou de plantes légumineuses, au lieu de monnaie. Tchao-suen fit, dit-on, une réduction sur le même impôt.

Après Wang-mang, le chef de la deuxième dynastie de Han, Kouang-wou rétablit le système d'impôt de la première dynastie. En général, Ma-touan-lin et les auteurs qu'il cite estiment que sous les Han, une famille recensée payait annuellement 200 deniers. Si l'on regarde chaque famille comme composée de cinq individus contribuables, ainsi que le porte la moyenne des dénombrements des Han, la taxe personnelle de chacun d'eux étant estimée 13 *tsien* $\frac{1}{5}$, on a pour les cinq un total de 66 $\frac{2}{5}$; restent donc environ 133 deniers $\frac{1}{5}$ pour le montant de la taxe territoriale. Or, d'après les recensements des terres qu'on trouve sous les Han, chaque famille pouvait alors posséder moyennement 70 à 75 *meou*, ce qui donnerait un peu moins de 2 *tsien* pour la taxe par *meou*. Un document qui paraît se rapporter au temps d'Yuen-ty (48-30 avant J.-C.), et que j'ai cité dans mon Mémoire sur le système monétaire des Chinois, conduirait à des

nombres différents. Le cultivateur y est supposé avoir 100 *meou* et payer ses impôts avec 15 *chy* de grain dont chacun est évalué 30 *tsien;* ainsi, il devrait payer 450 *tsien* pour sa famille entière, au lieu de 200, et, en faisant la séparation des taxes personnelle et territoriale, le *meou*, proprement dit, serait taxé à 3 *tsien* $\frac{1}{2}$. Néanmoins, les historiens chinois s'accordent à dire que la taxe sous les Han était modérée, et que par cette raison, le peuple ne se dérobait pas au recensement, comme il le fit plus tard. Il leur paraît en conséquence qu'on peut avoir confiance dans les dénombrements des terres et des individus opérés sous cette dynastie [1].

L'an 78 de notre ère, Tchang-ty divisa les terres en trois classes, suivant leur production, et régla

[1] Dans le kiv. 8 du *Wen-hian-thong-khao*, section des monnaies, page 10, on trouve un passage qui indique le produit des recettes de l'empire sous Yuen-ty (48-30 avant J. C.). Voici la traduction du texte : « Dans le livre des Han, à l'article biographique de Wang-kia, on lit ce qui suit : Du temps d'Yuen-ty, il existait en monnaie métallique :

Dans les villes principales.	400,000 ouan.
A la balance de l'eau (nom du grand trésor public.	150,000
Au petit trésor (trésor particulier de l'empereur).	180,000
Total.	730,000 ouan.

Chaque ouan représente 10,000 pièces de cuivre. Ainsi le total monte à 730,000,000 pièces. La pièce de cuivre ou *tsien* ayant peu varié, cette quantité au taux actuel du change à Canton, représenterait 46 millions de francs. Elle paraît très-faible à Ma-touan-lin, comparativement au produit des recettes dans les temps postérieurs.

la taxe *tsou* de ces trois classes : cette taxe dut être payée en toile de chanvre et en étoffe de soie. Le commentateur annonce que cette mesure fut prise par suite de la cherté des céréales et de la dépréciation de la monnaie.

Dans les années 165 et 185, les derniers Han, Houan-ty et Ling-ty portèrent à 10 *tsien* ou deniers, la taxe par *meou*. D'après les évaluations rapportées plus haut, la taxe se trouva ainsi quintuplée ou au moins triplée. Cette augmentation d'impôt fut accompagnée de falsifications opérées par le gouvernement sur la monnaie. Joignez à ceci la peste qui désola la Chine, de 170 à 175, les hordes de brigands et de révoltés qui dévastaient la plupart des provinces, la faiblesse des empereurs occupés, suivant l'histoire, à construire des statues du dieu Fo, et l'on en aura assez pour expliquer la chute rapide de la dynastie de Han, à une époque où la puissance chinoise était respectée encore dans toute l'Asie centrale.

Pendant la période des trois royaumes, de 220 à 280, l'histoire est toute remplie par le récit des guerres intérieures. Au milieu de cette époque désastreuse, on trouve cependant un règlement des impôts, celui de Wou-ty, prince du royaume de Wey, lequel ordonne la perception de deux taxes : la taxe territoriale *tsou* consistant en $\frac{4}{10}$ de boisseau de grain par *meou*, et la taxe des familles consistant en deux *py* ou pièces de taffetas, et deux *kin* ou livres chinoises de soie par famille. La ra-

reté des valeurs monétaires dans ces temps orageux, avait forcé de renoncer au payement en monnaie. Si d'après le document du temps d'Yuen-ty que je viens de citer, nous admettons 1 *chy* $\frac{1}{2}$ ou 15 boisseaux pour le rendement du *meou*, la taxe territoriale aurait représenté, sous les Wey, les $\frac{4}{150}$ du produit brut, soit le $\frac{1}{37}$ environ. Ainsi elle serait à peu près la même que sous les Han, qui demandaient $\frac{1}{30}$; mais le rendement de 15 boisseaux est probablement trop fort pour cette époque de guerres, et même, dans le premier cahier de la section du partage des terres, on trouve, du temps de Han Wou-ty, le produit du *meou* évalué en gros à 1 *chy* et un peu plus.

Les Wey finirent, comme on le sait, par conquérir les deux autres royaumes du midi et de l'ouest, nommés royaumes de Ou et de Chu; alors ils changèrent de nom et fondèrent la dynastie impériale des Tçin, en 280. Wou-ty, le premier empereur de cette nouvelle dynastie, déclara que toutes les familles libres devraient avoir des terres à cultiver, et comme règle du recensement des familles contribuables, il ordonna que celles qui comprenaient des individus mâles, *ting* ou valides, payeraient seules l'impôt entier; l'impôt fut donc gradué suivant le nombre de *ting* que les familles contenaient :

Les individus au-dessous de 12 ans ou au-dessus de 66, furent exemptés de toute espèce de taxe.

Les familles qui comprenaient des *ting* mâles de

la première classe devaient payer en taffetas ou étoffe forte de soie trois *py* ou pièces; en soie fine, trois *kin* ou livres. Les familles qui ne comprenaient que des femmes ou des mâles de la deuxième classe ne payaient que moitié des premiers. Un individu mâle en général (probablement un chef de famille) reçut en terres 70 *meou;* une femme en général (probablement une mère de famille) reçut 30 *meou,* ceci fut leur propriété fixe sur le produit de laquelle ils vivaient avec leur famille. En dehors de cette allocation, le mâle *ting* de la première classe reçut 50 *meou* pour l'acquittement d'une taxe appelée *ko,* littéralement *examen :* la femme *ting* reçut 20 *meou* pour la même taxe. Dans la deuxième classe, chaque mâle reçut moitié (du mâle de première classe); la femme de cette même classe était exemptée de la taxe *ko.* Sur les frontières, le payement de cette taxe était réduit de $\frac{1}{3}$ ou de $\frac{2}{3}$: et souvent on payait en toile de chanvre, au lieu de soie. Les barbares éloignés du centre, qui n'avaient pas de *champ pour faire le ko* ou de terres propres à la culture du mûrier et du chanvre, payaient en riz, et devaient livrer par famille 30 boisseaux. Ceux qui étaient plus éloignés payaient 5 boisseaux, et ceux qui étaient plus loin encore payaient en monnaie 28 deniers par homme (probablement par chef de famille). Le mot *riz* doit désigner ici toute espèce de grain.

Une note de Ma-touan-lin, à ce sujet, fait remarquer que sous les Han il y avait deux impôts, celui

des terres, montant au $\frac{1}{30}$ du produit brut, et celui qu'on appelait *souan-fou*, l'impôt personnel, établi sur les familles et les individus. « Sous les Tçin au « contraire, dit-il, les deux impôts furent confondus « en un seul, basé sur le produit de la terre. » D'après cette note, il paraît que cet impôt unique se payait, par les uns en soie ou en toile de chanvre, et s'appelait *ko*, et pour les autres qui n'avaient pas de terre propre à cette culture, on percevait soit une portion du produit brut en céréales, soit une somme de monnaie par chaque chef de famille : la taxe se trouvait donc établie autrement que sous les Wey, qui percevaient à la fois une taxe en grain et une taxe en étoffe de soie. Ici il n'est plus question de taxe *tsou;* mais la quantité de soie qui forme le *ko* est plus forte de moitié que sous les Wey, et fait probablement compensation, si les mesures pondérales étaient les mêmes : la livre était plus faible sous les Tçin que sous les Han. Quant à ceux qui payaient en blé, sous les Tçin, le taux de la taxe varie de 30 à 5 boisseaux par famille, et cette variation dépend probablement de la nature du sol imposé.

Plus tard, en 328, l'empereur Tching-ty établit un autre système appelé *tou*, littéralement *mesure*, et déclara qu'il percevrait le dixième du produit brut : ceci se rapproche des anciens usages. Dans ce temps la taxe fut fixée à trois *ching* ou $\frac{3}{10}$ de boisseau par *meou*. Ainsi le *meou* n'aurait été censé produire que 3 boisseaux, ce qui est bien peu, en com-

paraison de l'évaluation donnée sous les Han, et en général pour le rendement de l'étendue de terre représentée par le *meou*, qui est au moins de 5 à 6 ares. Dans les mauvaises années, cette taxe des trois dixièmes supportait une réduction. Sous l'empereur Y-ty, elle fut réduite à $\frac{2}{10}$ de boisseau par *meou*. Au surplus, on ne peut assurer que ces règlements fussent exactement suivis dans la majeure partie de la Chine. Depuis la mort du fondateur de la dynastie Tçin, l'empire fut agité par de violentes révoltes intérieures. Le premier Tçin avait rétabli le système féodal des Tcheou, et donné des apanages perpétuels à chaque membre de sa famille, ou à ses officiers. Tous ces petits seigneurs se disputèrent d'abord entre eux; ensuite les plus puissants firent la guerre aux empereurs dont l'autorité n'était plus guère respectée.

En 377, quand les Tçin eurent été repoussés au delà du Kiang, l'empereur Hiao-wou-ty *abandonna le système du* tou *et revint à celui du* tsou. Depuis les premiers dignitaires tel que le *wang*, le *kong*, tous les individus contribuables durent payer 30 boisseaux. Le règlement des corvées personnelles du service *iu* resta en outre *le même qu'auparavant*, suivant les divisions de *ting* rapportées plus haut. Ainsi toutes les charges furent établies par individu, tandis que dans le système *tou*, la taxe était établie par mesure de terre. En 384, la taxe *tsou* fut portée à 50 boisseaux de riz par individu.

Relativement à ces derniers règlements, Ma-

touan-lin fait l'observation suivante : « Dans le premier système des Tçin, un homme (chef de famille) recevait en terre 70 *meou*, et par *meou*, on « percevait soit $\frac{5}{10}$ de boisseau, soit $\frac{2}{10}$; dans le « premier cas, la taxe individuelle revenait, par individu taxé, à 21 boisseaux; dans le second, à 14. « Maintenant on ôta ce système modéré ou de mesure (*tou*). Par individu, la taxe s'éleva de 20 boisseaux à 30 et 50, ce qui la rendit très-lourde. » Cette observation a rapport au système *tou* qui date de l'an 328. Le payement de l'impôt en soie était prescrit pour les peuples les plus voisins du centre, sous les premiers Tçin, cette dénomination doit désigner les peuples voisins des grandes vallées du fleuve Jaune et du Kiang où le mûrier croît bien. Il est probable que ce payement se faisait mal, ce qui aura engagé Tching-ty à prendre de nouveau les céréales pour représenter l'impôt.

Quant à l'extension de la taxe annuelle à 50 boisseaux par individu contribuable, nul doute que dans ce temps cet individu contribuable ne représente plusieurs familles. Ainsi, dans l'appendice consacré aux esclaves, à la fin de la section de la population, il est dit que du temps des Tçin, les familles *kouan*, ou de magistrats, avaient le droit d'avoir dans leur dépendance un certain nombre de familles dont les individus étaient nommés *tien-ke* ou cultivateurs étrangers; ces familles se chargeaient de la culture des champs de leurs seigneurs, et n'étaient sujettes ni à la taxe *ko*, ni au service *iu*. Les

familles de première classe avaient jusqu'à quarante de ces familles subordonnées; et en général, comme l'observe Ma-touan-lin, dans le système des Tçin, tout individu reçut des terres qu'il dut cultiver ou faire cultiver, tandis que sous les Han, les princes et les officiers supérieurs étaient nourris par une contribution spéciale levée sur le district qu'ils gouvernaient. Il remarque à ce sujet que sous les Han, une famille de princes englobait dans sa dépendance jusqu'à mille familles subordonnées, tandis que sous les Tçin le maximum était fixé à quarante familles : mais ceci était-il observé rigoureusement? on peut en douter.

Depuis l'an 302, le pays de Chu, qui répond à peu près à la province actuelle de Sse-tchuen, s'était séparé de l'empire, et il reçut des lois particulières de Li-hiong. Chaque *ting* (mâle) devait payer par an 30 boisseaux de grain, et la femme *ting* ne payait que moitié de cette quantité. En outre, on trouve cité l'impôt *tiao*, qui répondait à la taxe *ko*, et qui s'acquittait en une certaine longueur d'étoffe forte de soie, et une certaine quantité d'onces de soie fine. Le service personnel était très-modéré. Suivant l'histoire, le peuple fut très-heureux dans ce pays de Chu, pendant un siècle environ qu'il resta soumis à un pouvoir indépendant. On voit que là aussi l'impôt était établi par individu.

Au commencement du v[e] siècle, la Chine fut divisée en deux empires, celui du nord et celui du midi. Ce dernier fut gouverné successivement par

quatre dynasties, les Soung, les Tsy, les Leang, les Tchin, qui tombèrent l'une après l'autre; et l'histoire de ces temps malheureux ne donne pas de renseignement bien net sur la division ou le mode d'imposition des terres. On voit seulement qu'au milieu de ces fréquentes révolutions, les pauvres cultivateurs s'étaient placés sous la protection des familles puissantes du voisinage; que celles-ci s'emparaient d'une grande étendue de terres, et les faisaient cultiver par des individus qui n'en avaient pas, et qui probablement étaient souvent les propriétaires dépossédés eux-mêmes: conséquence naturelle des désordres qui déchirèrent continuellement cet empire du midi.

La plus grande partie du nord était soumise aux Heou-wey, dont la dynastie dura plus d'un siècle et demi, de 384 à 554. Sous ces Heou-wey, on trouve plusieurs règlements relatifs aux terres, lesquels diffèrent en quelques points de ceux des Tçin. Un édit attribué à l'empereur Tai-wou-ty, qui régnait de 425 à 430, ordonne de remettre les terres en culture, de planter des mûriers, et distingue les familles qui cultivent avec des bœufs, et celles qui cultivent sans bœufs. Celles-ci devaient y suppléer par un certain nombre d'esclaves, comme on le verra plus loin. Un homme fait (probablement tout individu mâle ou femelle en âge *ting*) devait ensemencer 20 *meou* et payer, par la force de son travail, le produit de 7 *meou*. Ceci faisait donc une taxe de 35 pour 100 environ. Quant aux individus

trop âgés ou trop jeunes, ils sont portés dans l'état comme devant ensemencer 7 *meou*, et remettre à l'état le produit de 2 *meou*. Les moindres familles étaient considérées comme composées de cinq individus contribuables : ainsi, en supposant qu'elles comprissent deux individus de la première classe et trois de la deuxième, chaque famille aurait possédé 60 *meou*, et payé à l'état le rendement de 20 *meou* : la taxe moyenne était donc d'environ un tiers du produit. D'après un autre document, sous les mêmes Wey, conjointement avec cette taxe, on en trouve une autre appelée *tiao* (inspection), et, suivant ce document, à l'époque de ces inspections, chaque citoyen (*fou*) et sa femme devaient payer en soie fine une pièce ou rouleau (*py*); en millet ou grain, deux boisseaux. Pour les individus de treize ans, lesquels n'étaient pas mariés, quatre payaient la quote-part d'un homme ou d'une femme, c'est-à-dire qu'un seul payait le $\frac{1}{4}$ des individus de la classe précédente. Un homme et une femme mariés ensemble, eurent le droit d'avoir dans leur propriété huit esclaves, dont les mâles labouraient et les femelles tissaient les étoffes. Un individu non marié ne put avoir que quatre esclaves. Pour le labour, dix têtes de bœufs correspondaient à huit têtes d'esclaves. Dans les pays qui ne cultivaient pas de mûriers, la soie était remplacée par la toile de chanvre pour le payement de la taxe. Un citoyen et sa femme payaient en toile de chanvre, une pièce ou rouleau. Au-dessous, on payait moitié, c'est-à-dire que les

individus non mariés payaient moitié des précédents.

Un troisième document qui se rapporte à l'an 484 (*Tai-ho,* huitième année), annonce qu'on commença vers cette époque à donner aux officiers de l'état des appointements, qu'ils n'eurent plus l'obligation de faire cultiver une certaine quantité de terre pour leur entretien, comme sous les Tçin. Ce document porte qu'auparavant les familles étaient divisées en neuf classes, dans les états des Wey, que chaque famille payait comme *tiao*, en soie fine, 2 rouleaux; en soie grossière, 2 livres; en grain, 200 boisseaux. Ici le *tiao* comprendrait l'impôt entier, et si l'on admet que les 200 boisseaux représentaient le produit de 20 *meou*, ce qui serait un peu moindre que l'évaluation faite sous les Han, les nombres précédents s'accorderaient assez avec le premier règlement, d'après lequel chaque famille aurait payé moyennement le produit de 20 *meou*.

En 485, on trouve un nouvel édit d'Hiao-wou-ti sur la répartition des individus et des terres. Il y est dit que parmi les mâles, tout citoyen âgé de 15 ans recevra 40 *meou* de *champs de rosée* (terres qu'on ne labourait pas, d'après le commentateur); parmi les femmes, chacune recevra 20 *meou* de ces mêmes terres. Les esclaves mâles et femelles seront répartis suivant la proportion des individus libres. Quand un de ces individus viendra à l'âge du *ko* (à l'âge où l'on était passible de cette charge), il recevra des terres de *rosée;* quand il sera vieux, il les

rendra; mais les esclaves lui resteront comme propriété immuable. Ces champs de rosée devaient être spécialement consacrés à la culture des mûriers.

Ma-touan-lin examine cet édit et le rapproche du système des premières dynasties, suivant lequel l'état faisait cultiver le champ public pour le payement des impôts, et de celui des Tçin qui avaient ordonné qu'une partie de la propriété territoriale appartiendrait, d'une manière constante, aux cultivateurs, et qu'une partie serait affectée au payement des charges envers l'état. D'après Ma-touan-lin, les Wey firent une loi agraire, laquelle fixa la quantité de terrain que devait posséder chaque famille, et le surplus constitua les champs de rosée : ce terme désignait aussi des terres vagues, sans possesseur connu, des propriétés d'exilés, d'individus morts sans héritier direct, desquelles l'état s'emparait; mais ceci, dit-il, fut bien différent de ce qu'avait fait Wang-mang, lorsqu'il déposséda, tous les propriétaires au profit de l'état. Toutefois il est difficile de croire que ce système ait pu être exécuté sur chaque point, à moins d'un déplacement forcé de la population. Il est probable que l'édit d'Hiao-Wou-ty s'appliquait principalement aux terres récemment conquises, et qu'il les répartit à son gré entre ses sujets. Mais ce que l'on doit surtout remarquer, c'est qu'ici, comme dans le premier règlement de l'an 425, l'impôt est représenté, non plus par une quantité fixe, suivant le mode des Tçin, mais par le produit variable d'une portion de terre, ainsi que dans

les anciens temps. De plus, l'état se trouve propriétaire d'une certaine quantité de terrain qu'il loue à ses sujets, et que ceux-ci, conséquemment, n'ont pas le droit de vendre. Ces champs de rosée s'appellent plus tard *champ du ko*, et reproduisent ainsi le nom de la taxe instituée sous les Tçin.

En 526, un autre empereur de ces *mêmes* Heou-wey, nommé Hiao-ming, imposa aux terres du district de la cour à une taxe *tsou* montant à $\frac{3}{10}$ de boisseau par *meou*. Ici la taxe est fixée à une quantité constante. Cette même ordonnance nomme les individus qui ont pris à loyer le champ de l'état, lesquels payeront par *meou* un boisseau. Le loyer de ce fermier ne semble pas élevé, quand même le *meou* n'eût rendu que 3 boisseaux : il s'agissait probablement de terres confisquées qui devaient être remises en culture.

Quoi qu'il en soit, cet usage de donner des champs à cultiver aux individus *ting* (dans l'âge du travail), et de les retirer, quand ces individus ont atteint l'âge du repos, se trouve encore sous les Petsy qui succédèrent aux Heou-wey. Les Heou-tcheou qui remplacèrent les Pe-tsy, et ensuite les Souy, ne firent que continuer ce même système pour les individus de l'âge *ting*. Sous les Heou-tcheou, l'âge *ting* comprit depuis dix-huit jusqu'à soixante ans. Dans les bonnes terres, un homme (chef de famille) avait une étendue de 140 *meou*, et payait par an, en étoffe de soie, une pièce ou *py;* en soie filée, huit onces; en grains, 50 boisseaux : celui qui

était *ting*, mais seul, n'avait que 100 *meou* et ne payait que moitié du précédent. Dans les terres sans mûriers, le cultivateur de 140 *meou* remettait par an une pièce de toile et 10 livres de chanvre (outre les 50 boisseaux de grains); et celui qui était *ting*, seul, ne payait que moitié de cette quantité. De plus, il y avait la taxe du *tse*, laquelle correspondait à ce que l'on appelait précédemment le *ko*. Pour cette taxe *tse*, une réunion de dix individus recevait 5 *meou*; une réunion de sept individus en recevait 4; une réunion de cinq en recevait 3 seulement. Ces nombres d'individus indiquent très-probablement le nombre de personnes comprises dans chaque famille. Suivant qu'elles étaient plus ou moins nombreuses, l'état leur donnait plus ou moins de terrain à cultiver pour son compte.

Le fondateur de la dynastie Souy, Wen-ty, ordonna que depuis les princes, les hauts dignitaires de l'état, jusqu'aux hommes du peuple, tous ses sujets recevraient des terres à cultiver pour le *ko* ou pour le compte de l'état. Ces terres furent désignées sous le nom de *tching-nie-tien*, *champs du parfait devoir*[1], ou encore sous l'ancien nom de *champs de rosée*; la répartition s'en fit par tête d'individu mâle, *ting*, complet ou moyen : on suivit en général le

[1] Le caractère *nie* (Basile, 4,394) signifie *devoir*, et aussi *propriété patrimoniale*. Il me semble que cette dernière signification lui est venue de l'institution des *Tching-nie-tien* rapportée ici dans le texte. Ces terres étant devenues plus tard propriété non amovibles, l'on aura consacré la première désignation.

système des Pe-tsy. Ces champs du devoir devaient être plantés en mûriers ou en essences de bois ordinaire. On donna 1 *meou* par trois bouches, ce qui doit, ce me semble, se rapporter comme précédemment au nombre des individus des familles.

Sous ce même empereur, en 589, après la conquête de l'empire du midi, un édit exempta du *tsou*, pendant dix ans, les pays récemment soumis au delà du Kiang, et que la guerre avait dévastés. Il est dit que parmi le peuple, tout individu de quinze ans acquittera l'*yong* : c'est le nom qui désignait alors le service personnel : on cessa de se servir du terme *in*. Ainsi sous les Souy, comme sous les Héou-tcheou, il y avait le *tsou*, le *ko*, l'*yong*, qui formaient trois genres de charges distinctes.

En 624, le premier empereur de la dynastie Thang établit un nouveau règlement territorial. Dans la totalité de l'empire, tout mâle *ting* qui avait au moins dix-huit ans, reçut 100 *meou* de terres sur lesquels il devait nourrir sa famille, plus 20 *meou* qui furent le champ du devoir, le *tching-nie-tien*. Le peuple était groupé par *hiang* (arrondissement ou canton). Tout individu qui désirait sortir des *hiang* de peu d'étendue et passer dans ceux qui comprenaient plus de terres, avait le droit de vendre, et sa propriété de 100 *meou*, et le champ du devoir; mais alors on ne lui en donnait plus (il était obligé d'acheter une nouvelle propriété dans le pays où il se transportait). Quand un individu était mort, son champ (probablement le champ du

devoir, et non la totalité de sa propriété), revenait à l'état et était donné par celui-ci à un autre individu qui n'en avait pas : ainsi dans ce temps comme sous les Wey, l'état était propriétaire d'une partie considérable de la terre et la louait à vie aux cultivateurs. En général la répartition des terres se faisait à la dixième lune. Ceux qui recevaient des champs à l'âge *ting* (à l'âge du travail), payaient par an 20 boisseaux de millet ou de riz non battu, à titre de *tsou* ou de taxe territoriale : ce qui faisait $\frac{2}{10}$ de boisseau par *meou*. Quant à la taxe des champs du devoir, le produit d'un *hiang* était établi chaque année, et, suivant ce produit, chacun devait remettre en taffetas et étoffe forte de soie, de 20 à 24 *tchy*, en soie légère, 2 onces. Ceux qui n'avaient pas de soie (dans les provinces sans mûriers) remettaient en chanvre filé 3 *kin*, ou livres chinoises. On appelait cette taxe le *tiao*, et malgré l'obscurité du texte, il est évident qu'il s'agit ici de la taxe individuelle payée par chaque cultivateur pour le produit du champ du devoir. Les corvées pour le service public furent réduites à vingt jours par an; on ajouta deux jours de plus pour les lunes intercalaires. Ceux qui n'acquittaient pas cette charge en travail personnel, payaient, par jour de corvée, 3 *tchy* de taffetas, soit 60 *tchy* pour l'année; cette charge s'appelait l'*yong* comme sous les Soui. Au commencement du troisième kiven de la section du partage des terres, on trouve que l'empereur Huen-tsong, la huitième année de la période *hay-*

yuen, ou l'an 720 de notre ère, établit le système de l'*yong* et du *tiao*. De là il ne faut pas conclure que cette institution date de cette époque, mais seulement qu'il remit en vigueur le système déjà négligé; d'ailleurs, comme on l'a vu, le *tiao* était ce que l'on appelait auparavant le *tse* ou le *ko;* l'*yong* était ce que l'on appelait auparavant l'*iu*. Ces sortes de charges publiques existaient, dès l'origine de la dynastie *Thang*, comme elles existaient sous les Wey, sous les Souy, mais avec d'autres dénominations.

Commencé par les Tçin et continué par leurs successeurs, ce système qui obligeait chaque particulier valide à cultiver par lui-même une portion déterminée de terre pour le compte de l'état, était un retour vers les anciennes coutumes, et par là le gouvernement pouvait espérer de reconquérir la propriété du sol, comme il l'avait autrefois, ou, du moins, il mettait dans sa dépendance immédiate une grande partie de la propriété territoriale, et la dynastie gouvernante se rendait respectable aux yeux de tous les grands vassaux et petits princes dont l'empire était couvert. Mais la division déjà grande des propriétés devait rendre très-difficile cette allocation de terres cultivables pour l'état à chaque individu en âge *ting*. Ce texte dit bien que les officiers durent choisir, à cet effet, les terres incultes, dont les propriétaires étaient morts; mais comment chaque cultivateur pouvait-il s'astreindre à se déplacer momentanément, pour aller soigner un champ, souvent assez éloigné du sien? En général,

le *champ du devoir* devait être planté en mûriers ou en chanvre; il exigeait toujours une surveillance. De plus, chaque année, une révision devait être faite pour changer le cultivateur qui avait fini son temps de *ting*, et le remplacer par un nouveau contribuable : or ces mutations de fermier devaient s'opérer d'une manière assez difficile. Ce n'était plus le temps des premières dynasties, sous lesquelles la population était peu considérable par rapport aux terres disponibles, et passait d'un pays dans un autre, comme un peuple pasteur. Par le développement de la civilisation, la population était devenue nombreuse, attachée au sol qu'elle cultivait, et très-avide de posséder quelques mesures de terres. Cette reprise des anciens usages ne pouvait donc réussir; et par la difficulté de ces mutations de cultivateurs, il arriva que beaucoup de terres louées à terme par l'état, se transmirent directement de père en fils; puis elles se vendirent, par transaction, comme propriété particulière. En outre, les individus qui servaient sur la frontière comme soldats, se trouvaient exempts du *tiao* ou du *ko*, pendant toute la durée de leur service de six ans : ces individus, portés sur le registre public comme ayant l'âge *ting*, souvent mouraient ou désertaient : en un mot, on les perdait de vue, et cependant leurs noms restaient sur le registre, pour indiquer qu'ils étaient passibles des charges du cultivateur. D'autres, qui se trouvaient sans terres par suite de malheurs ou pour toute autre cause, restaient néan-

moins passibles des charges personnelles imposées par l'état, et, ne pouvant les remplir, ils devenaient *feou-ke*, étrangers flottants, sans domicile fixe, et allaient se faire fermiers des familles riches, qui les recevaient dans leur dépendance, et payaient alors leurs charges personnelles. De tout ceci il résulta une confusion sensible dans le registre des contribuables. En vain le ministre principal d'Huent-song, nommé Wen-yong, s'opposa de toute ses forces à cette agglomération des pauvres autour des hommes puissants, qui s'en faisaient une sorte de serfs; en vain, l'année huitième de la période *kai yuen* (720), il fit rechercher les familles sans domicile qui échappaient au recensement, et s'efforça de les établir dans les terres en friche, pour les soumettre au payement de l'impôt personnel: ses ordres étaient mal exécutés, et chaque petit seigneur était déjà trop puissant dans son canton, de sorte que le mal ne fut pas arrêté.

Dans un règlement de la 25ᵉ année, période *Kay-yuen* (736), Wen-yong fixa à 20 ans l'âge où l'on devait être soumis à la taxe *ko*, et il en exempta les vieillards, les infirmes, les femmes, les esclaves. Le nombre d'individus exemptés devint par là considérable, et ainsi, dans le dénombrement général des individus contribuables, qui se rapporte à la 14ᵉ année de la période *tien-pao* (année 755), sur 52,919,390 individus recensés, 44,700,988 sont exempts de la charge personnelle *ko*, et seulement 8,208,321 sont soumis à cette charge. Un

autre dénombrement très-incomplet, il est vrai, de l'an 760, ne donne que 2,370,799 individus passibles du *ko*, sur 16,990,386 recensés, ce qui est une proportion encore plus faible. De guerre lasse, on abandonna donc peu à peu cette taxe personnelle, le *ko*; et ainsi, quoique le gouvernement tendît toujours à l'institution des charges personnelles, pour égaliser tout sous lui, la force des choses le ramenait aux charges territoriales.

Après les troubles sanglants qui signalèrent le règne de Szu-tsong, de 758 à 762, on trouve, sous son successeur Tai-tsong, une ordonnance de la première année *kouang-te* (763), d'après laquelle toute famille qui contient trois individus *ting*, évite pour un de payer la taxe *yong*. La taxe de la terre est conservée à $\frac{2}{10}$ de boisseau par *meou*. L'âge *ting* est fixé de 25 à 55 ans. On reconnaît dans cette mesure une tendance évidente à réduire les charges personnelles.

La première année *ta-ly* (766), une ordonnance fixa la taxe à 15 *tsien* ou deniers par récolte d'un *meou*: ceci fut un changement, puisqu'auparavant on payait en nature. La perception de la taxe en monnaie paraît avoir souffert des difficultés, et les recettes se trouvèrent insuffisantes pour couvrir les dépenses de l'état[1]. En automne, les contribuables

[1] Un document cité par Ma-touan-lin page 37, section des monnaies, porte le produit du *meou*, sous les Thang à $\frac{1}{2}$ *chy*, soit 5 *teou*. Sous Huen-tsong en 723, nous avons vu que la taxe était de $\frac{2}{10}$ par *teou*. Maintenant nous voyons qu'elle est de 15 *tsien*; si l'on rapproche

présentèrent en payement le blé non battu, et de là on appela cette taxe le denier de la moisson verte. —Il y eut aussi le denier de la terre en elle-même, lequel montait à 20 deniers par *meou*. Une ordonnance suivante divise les terres en deux classes, pour la perception de cette taxe d'automne. Les terres de première qualité doivent payer, par *meou*, un boisseau; celles de deuxième qualité doivent payer 6 dixièmes de boisseau; les plus mauvaises sont taxées à 2 dixièmes : ainsi l'impôt était fortement augmenté.

Enfin, une troisième ordonnance de l'an 769 (5[e] de la période *ta-ly*) établit définitivement la perception de deux taxes, l'une d'été, l'autre d'automne. Pour celle d'été, les terres de première qualité sont taxées, par *meou*, à $\frac{6}{10}$ de boisseau; celles de deuxième, à 4 dixièmes. Pour la taxe d'automne, les terres de première qualité sont imposées de cinq dixièmes de boisseau par *meou;* celles de deuxième sont imposées de $\frac{3}{10}$ de boisseau, et les mauvaises terres sont rangées dans cette dernière classe. Ainsi, pour l'année entière, le *meou* de première qualité payait $\frac{11}{10}$ de boisseau, et celui de la seconde, sept dixièmes. Ici on ne parle plus du denier de la terre, cité dans l'ordonnance de 766.

Vers cette même époque, les familles du peuple se trouvaient divisées en trois classes, dont chacune

ces nombres, on en déduit $\frac{3}{10} \times 5$ *teou* = 15 *tsien* d'où le prix du *teou* = 15 *tsien*. — Un document consigné dans le *Che-ho tchy* porte 13 *tsien*, ce qui n'est pas très-différent.

comprenait trois sections. Dans la première classe, chaque famille, suivant sa section, payait 4000, 3500 et 3000 deniers; dans la seconde classe, chaque famille était imposée de 2500, de 2000 et de 1500 deniers; enfin, dans la troisième et dernière classe, les taxes respectives étaient 1000, 700, 500 deniers. Les familles des officiers en exercice étaient de même séparées en neuf classes, dont la première était assimilée à la première section des familles du peuple, et ensuite la taxe décroissait progressivement, de manière que la dernière classe des familles d'officiers était imposée comme la dernière section des familles du peuple. Il résulte de ces divers règlements: 1° que l'état ne donnait plus de terres à cultiver pour son compte; 2° que l'impôt était devenu très-considérable, comparativement aux anciens temps: nous avons vu que, sous les Han, une famille ne payait moyennement que 200 *tsien* par an, tandis qu'ici les dernières familles en payent 500. Mais à l'époque où nous sommes de la dynastie *Thang*, la partie de la nation enregistrée comme contribuable était bien moins nombreuse que sous les Han. C'est au plus si les recensements de cette époque s'élèvent à 3,000,000 de familles; or ces familles recensées avaient dans leur dépendance toutes les familles pauvres, sans domicile fixe; les *feou-ke*, qui cultivaient pour elles, ce qui élevait le chiffre de leur taxe individuelle.

Ce système dit *des deux taxes* devint général en 780, sous l'empereur Te-tsong, et par l'influence

de son ministre Yang-yen. La première taxe dut être payée, en été, à la sixième lune au plus tard; la deuxième dut être payée, en automne, au plus tard à la onzième lune. Mais ceci n'est qu'un règlement accessoire. Ce qu'il y eut d'important dans le nouveau système d'établissement de l'impôt, c'est que l'on renonça à distinguer les classes des *demi-ting* et des *ting* complets, lesquels, à 16 et à 21 ans, puis ensuite à 25 ans, recevaient des terres à cultiver pour le compte du gouvernement. On ne distingua plus, pour le payement de l'impôt, que les individus riches ou pauvres. Les familles non propriétaires, dites *ke* 客, étrangères, furent rattachées au domicile qu'elles occupaient momentanément chez le riche dont elles étaient locataires, et l'impôt devint complétement foncier. Il n'y eut plus besoin de rechercher les familles qui échappaient au recensement, de leur donner des terres, de surveiller les empiétements des riches, de modifier chaque année les registres d'inscriptions. Ce nouveau mode fut accueilli avec faveur, probablement, surtout par les petits seigneurs, qui se trouvaient ainsi débarrassés des inspections continuelles du gouvernement; mais, en même temps, celui-ci perdit beaucoup de son autorité directe sur le peuple, et de cette époque date la décadence de la dynastie Thang.

Les deux taxes d'été et d'automne ayant remplacé les taxes connues auparavant sous les noms de *tsou*,

de *ko*, *d'yong*, de *tiao*, le peuple proprement dit n'en fut pas plus heureux, et la perception ne s'opéra pas encore d'une manière légale et régulière. Les deux taxes étant payables en monnaie, une forte partie de numéraire entra ainsi dans les caisses de l'état et n'en sortit plus. Suivant les historiens, les souverains entassaient des trésors considérables, et réduisaient en même temps la quantité de pièces fondues annuellement. En résumé, la proportion de monnaie circulante diminua sensiblement, et cette diminution fit baisser le prix des matières vendables. Alors les contribuables se trouvant obligés de payer en nature de produits, faute de monnaie, les officiers chargés de la perception durent évaluer le prix des produits présentés : ils eurent soin d'estimer bas en recevant des contribuables, et d'estimer haut en transmettant au trésor de l'état; de sorte qu'ils retinrent entre leurs mains une portion des produits livrés, et s'enrichirent aux dépens de l'état et des contribuables. Le mal augmenta encore, lorqu'en 806, l'empereur Hian-Tsong établit en sus trois nouvelles taxes dont la première s'appelait le *chang-kong* (l'offre à l'empereur); la deuxième le *song-sse* (le présent), et la troisième le *lieou-tcheou* (partie retenue pour les districts). Ces deux dernières taxes paraissent avoir été destinées à payer les dépenses de chaque district, sans en sortir : par le conseil de Pey-tseu, que l'empereur choisit pour ministre, il fut ordonné que l'on ferait une estimation générale du montant de ces taxes

pour tout l'empire, et que tout gouverneur qui ne trouverait pas dans son district la quantité de produits correspondante à sa part d'imposition, pourrait compléter ce déficit sur les districts dépendants du premier. On conçoit combien un mode aussi irrégulier de lever l'impôt devait vexer le peuple.

A cette même époque se rapportent les édits d'Hian-tsong qui fixent quelle quantité de cuivre chaque particulier pourra garder dans son domicile, et qui instituent les bons au trésor de la couronne (*fey-Tsien*), délivrés sur le dépôt de matières métalliques ou d'autres objets d'une facile vente.

La quatorzième année du règne de Mo-tsong, vers l'an 835, ces trois taxes additives existaient encore : le peuple souffrait extrêmement par l'estimation injuste des matières présentées en payement de l'impôt; et la monnaie était devenue si rare que l'on achetait huit *pièces* ou *py* d'étoffe de soie pour la même somme en deniers de cuivre qui représentait autrefois deux *pièces* et demie. Mo-tsong engagea ses conseillers à délibérer sur les moyens de remédier au mal, et, d'après l'avis donné par le président du bureau de l'intérieur, il déclara que le payement des taxes s'effectuerait directement en grains et en étoffes, sans estimation, et que les officiers transmettraient directement à l'autorité supérieure les matières qu'ils recevraient. Par suite des vexations et des fraudes de ces agents de l'autorité, le désordre était extrême; quantité de terres

restaient sans culture, et beaucoup de villages étaient déserts. L'édit de Mo-tsong supprima la cause principale de ces vexations, et en 841, pour ranimer l'agriculture, son successeur Wou-tsong accorda une exemption générale de taxe, pendant cinq ans, à ceux qui cultiveraient les terres stériles et défricheraient les marais. Après ce délai de cinq ans, ils devaient payer en nature de produits, suivant l'édit de 835.

En 852, Suen-tsong supprima les impôts additifs en dehors des deux taxes d'été et d'automne; mais l'estimation des produits présentés fut rétablie partiellement sur les quantités fractionnaires des mesures légales, qui étaient le boisseau pour les grains, le *py* ou la *pièce* de certaine dimension pour les étoffes. Suivant Ma-touan-lin, cette autorisation partielle ouvrit encore la porte aux fraudes des officiers.

Après cette époque, l'histoire ne mentionne plus de nouveaux règlements établis par les Thang pour la perception des impôts. Le payement continua à se faire en nature, bien que le montant des deux taxes d'automne et d'été eût été fixé en quantité de deniers : ceci indique, comme nous l'avons dit, une rareté sensible de numéraire en circulation. Cette rareté ne pouvait qu'être augmentée de plus en plus par les prohibitions légales contre les détenteurs de cuivre, et l'avidité des gouvernants qui accumulaient dans leur palais toute espèce de matière métallique. Dans les derniers temps de la dé-

cadence des Thang, la Chine se trouvait plongée dans la plus profonde misère. Presque toutes ses provinces étaient ravagées par des hordes immenses de brigands ou d'individus révoltés par suite de misère; ces deux mots sont synonymes dans l'histoire chinoise. La capitale Lo-yang fut prise jusqu'à quatre fois. Au milieu de cette anarchie, on ne peut espérer de rencontrer aucune mesure équitable.

Le désordre continua pendant toute la première moitié du xe siècle. Les cinq dynasties désignées par le nom de postérieures parce qu'elles prirent chacune le nom d'une dynastie précédente, se succédèrent rapidement les unes aux autres, et leur autorité précaire ne s'étendait même que sur une faible partie de la Chine. L'empire entier était divisé entre un certain nombre de chefs militaires qui ne songeaient qu'à se consolider par la force, et à piller les peuples qu'ils avaient asservis. Vers 930, sous les Heou-thang, un chef du Hoai-nan rétablit le payement en monnaie de la taxe territoriale, le *tsou* et des taxes *tiao* et *ko*. A défaut de monnaie, des officiers percevaient les produits de la terre et les revendaient ensuite aux contribuables à un prix trop élevé, ce que l'on appelait convention amiable. On voit que dans ce temps la terre était taxée par *king* ou centaine de *meou*, la première qualité à 2100 deniers, la deuxième à 1800, la troisième à 1500. Les étoffes de soie qui valaient 500 et 600 deniers le *py*, étaient fixées par la taxe à 1700 et 2400, c'est-à-dire au triple

de leur valeur. Tous les officiers gagnaient en percevant l'impôt, et les chefs supérieurs ne réprimaient point des abus dont eux-mêmes profitaient.

Du temps des Heou-tçin, en 940, dans les provinces du sud-est, que les Heou-thang avaient conservées sous le nom de *Thang méridionaux*, la taxe d'automne fut déclarée payable en nature de produits sans estimation; mais par chaque dizaine de boisseaux de grain, on exigea un surplus de trois boisseaux, contre lesquels le gouvernement remettait trois livres de sel, dont il s'était réservé l'exploitation. Cette espèce d'échange forcé fut renouvelée souvent dans la suite.

Sous les Heou-han, en 948, les exactions et les fraudes ne firent qu'augmenter. En 951, un empereur des Heou-tcheou, la dernière dynastie postérieure, Tay-hou, défendit l'exportation du cuir hors de ses états, et il paraît que chez les *Thang méridionaux* cette exportation était punie de mort.

En 954, Tcheou-chi-tsou voulut repeupler son royaume, et accorda des remises de taxe proportionnées pendant quinze ans aux individus errants qui reviendraient cultiver les terres; mais ses officiers firent trafic de ces exemptions en les vendant à des cultivateurs qui ne s'étaient pas éloignés de leurs travaux. La Chine était si malheureuse, si épuisée, qu'elle devait se soumettre aisément au premier chef qui parviendrait à renverser tous ces petits tyrans qui la dévoraient; ce chef fut un ministre des Heou-tcheou, qui, en 960, déposa son

maître, fonda la dynastie impériale des Soung, et conquit la Chine entière en moins de quinze ans.

Dès son installation, ce nouvel empereur chercha à rétablir l'ordre, à réformer tous les abus criants des officiers, qui souvent percevaient la taxe en masse sur un district comme une contribution levée par la force, enfin à ramener le peuple à la culture des terres. Un édit de 961 créa des inspecteurs chargés de parcourir les provinces et de détruire les taxes illégales. Un autre édit de la même année prescrit de planter, de semer des espèces de graines déterminées. Ceci fut ensuite laissé à la volonté des cultivateurs, parce que la généralité des indications de l'ordonnance s'appliquait mal aux divers terrains. Sous les cinq dynasties, les poids et mesures avaient été altérés : on rétablit les anciennes mesures, et il fut reconnu que l'unité des payements en monnaie serait le *tsien* ou denier exact, et celle des payements en grain le *ching* ou dixième de boisseau; celle des payements en étoffe forte de soie dut être le *tchy* ou pied exact; celle de la soie en fil ou en étoffe légère fut l'once; celle du petit bois et des herbes fut la botte ordinaire; enfin l'unité de payement, pour l'or et l'argent, fut le dixième d'once exact. L'impôt dut se percevoir en ces matières, et non en objets de luxe, comme le rappelle une ordonnance de 970; les officiers probablement avaient précédemment remis au trésor des objets de luxe, en les estimant, pour l'état, bien au-dessus de leur valeur réelle.

Pour répartir l'impôt, en 963, il fut ordonné que chaque année, les officiers de l'état, tels qu'officiers supérieurs de paix et de guerre, jusqu'aux chefs de district appelés *tcheou* et *hien*, appelleraient en personne les individus de chaque famille à la porte de la maison occupée par cette famille, et percevraient ainsi directement le montant des taxes d'été et d'automne. Ceux qui ne pourraient ou ne voudraient pas payer auraient un demi-mois pour délai. Ce terme fut ensuite reculé à un mois entier par une ordonnance de 987. L'appel des familles sur le seuil de leur maison se retrouve aussi dans une ordonnance d'Yang-ty, de la dynastie Souy, vers 609 (*Wen-hian-thong-khao*, xe kiven, p. 20). D'après ce rapprochement, on voit que c'était la manière ordinaire de faire le recensement.

Une ordonnance de 975 déclare qu'à défaut de quantité suffisante d'étoffe de soie, toute famille imposée devra remettre le complément en monnaie. On ne permit plus que plusieurs familles réunissent ensemble les fractions de leur cote d'imposition, comme elles le faisaient auparavant, pour compléter la mesure légale d'un *py*, pièce ou rouleau d'étoffe.

Reste à savoir à combien s'élevait alors la taxe sur les produits de la terre. Le *Khun-chu-pi-khao*, vol. III, page 41, au chapitre sur les impôts, dit positivement qu'à l'avénement des Soung, la taxe fut réduite à 1 sur 20 du produit des terres, et qu'ainsi les charges du peuple étaient légères. Mais de cette évaluation générale on ne doit pas conclure

qu'on ait suivi alors le système de la perception proportionnelle au produit. D'après les documents que fournit Ma-touan-lin, d'après la division des terres en cinq classes qu'il indique, il paraît bien plus probable que l'impôt était fixé par *meou*, à un chiffre déterminé de deniers, comme nous l'avons vu sous les Heou-thang. Mais, par suite de la rareté du numéraire, il était admis que le payement serait fait en cinq espèces d'objets principaux, tels que monnaie, grain, étoffe forte et mince de soie, toile et métaux : le prix en monnaie de ces quatre dernières espèces d'objets était fixé par le gouvernement; mais comme la qualité du grain, de la soie, de la toile, est très-variable, il y avait lieu à estimation de la part des officiers, et dès lors cause de fraude. Il est très-singulier que, malgré la quantité considérable de pièces de cuivre fabriquées à cette époque, les propriétaires ruraux n'aient pas pu acquitter leur taxe en monnaie : ceci me paraît indiquer une grande imperfection dans les moyens de communication à l'intérieur, ainsi qu'on le voit encore en France dans les pays où l'on ne peut louer qu'à moitié grains. L'officier supérieur chargé de la perception de la taxe territoriale portait même le nom de préfet des transports par eau et par terre. Il devait recevoir les matières au chef-lieu de son district, et faisait alors de gré à gré des conventions avec les contribuables qui ne voulaient pas porter jusqu'à ce chef-lieu : ceci donnait souvent lieu à beaucoup de difficultés. Je rapporterai plus

loin les quantités détaillées des divers objets qui formaient le total de la taxe dans les années 998, 1022, 1077 : je les donnerai telles qu'elles se trouvent rapportées par le texte même, et l'on verra qu'une faible partie seulement de ce total se payait alors en monnaie.

L'empire ayant été désolé, en 987, par une sécheresse générale, les années suivantes présentent des ordonnances pour le rappel du peuple dispersé, auquel l'état promet une réduction d'impôt. Quelque temps avant ces ordonnances, un certain Pao-tchy présenta une requête où il dépeint la grande diminution des familles agricoles, la fuite fréquente du cultivateur, quand la récolte était mauvaise, et l'injustice des officiers percepteurs qui chargeaient indistinctement d'autres familles du montant de ce que devaient les fuyards. Il conclut que cette dette doit être reportée sur les parents des fuyards, plutôt que sur leurs voisins. Ce système de solidarité entre les parents fut donc mis en vigueur; mais il donna lieu à beaucoup de plaintes, et fut bientôt abandonné.

En 995, se trouve une autre ordonnance motivée sur l'abandon de beaucoup de terres par suite de mauvaises années. Les recherches des percepteurs n'ayant pu faire rentrer dans l'ordre les gens errants, il leur est offert de cultiver les terres abandonnées à titre de *tching-nie* avec exemption d'impôt pendant trois ans; au bout de ce temps, ils doivent remettre 1 sur 2. L'état paraît s'être emparé

des terres abandonnées, et ainsi s'explique la taxe considérable qu'il perçoit au bout de trois ans. Cette taxe comprenait la rente au propriétaire, en sus de l'impôt ordinaire.

Vers cette époque, il fut reconnu que dans le district de Kaï-fong-fou, qui portait le nom de district de la cour, il manquait sur les recensements précédents, 10,283 familles, lesquelles s'étaient enfuies par suite de condamnations pour défaut de payement. Cette fuite laissait sans culture beaucoup de terres qui par là ne rendaient aucune taxe au gouvernement, jusqu'à ce que les voisins les achetassent ou s'en emparassent par usurpation. Pour faire cesser cet état de choses, un inspecteur général fut envoyé sur les lieux, avec quatorze employés, pour faire un relevé exact des terres abandonnées. Un délai d'un demi-mois fut accordé aux propriétaires enfuis pour faire leur déclaration, et on leur promit une exemption de tout ce qu'ils pouvaient redevoir à l'état. Le délai passé, on dut probablement vendre les terres à des conditions semblables à celles de l'ordonnance précédente. Cette amnistie fit rentrer beaucoup de familles.

En 997, Y-tchin-tsong, qui occupait la charge de grand historien impérial, adressa à l'empereur une requête analogue sur les terres abandonnées, et demanda que l'état s'en emparât et les cédât à de nouveaux individus pour une rente déterminée.

Ma-touan-lin fait un rapprochement entre cette proposition et le système établi dans le ve siècle par

l'empereur Hiao-wen des Yuen-wey. Dans les deux cas, l'état s'emparait des terres vagues sans propriétaire, et les cédait à de nouveaux colons, Mais les Yuen-wey imitaient le système des Tcheou. Ils donnaient à cultiver des terres pour le temps seulement de l'âge imposable, de l'âge *ting*. Une fois hors de cet âge, le cultivateur devait rendre sa terre à l'état qui la transmettait à un nouveau colon. Suivant la proposition d'Y-tchin-tsong, l'état cédait des terres pour une rente déterminée, mais sans se réserver de redevenir propriétaire, au bout d'un certain nombre d'années; *cette cession était donc une aliénation complète*, sauf la redevance. De plus l'état s'obligea envers les nouveaux colons à leur faire l'avance de bœufs et de semences, et à n'en exiger le remboursement que cinq ans après; ce remboursement occasionna beaucoup de difficultés, et l'état perdit une partie du capital avancé.

D'après une ordonnance de l'an 1000, on avait déjà reconnu, à cette époque, que ces exemptions accordées aux individus errants pour les rappeler au travail avaient donné lieu à un grand nombre de fraudes. Beaucoup de cultivateurs abandonnaient leurs terres, pour en demander de nouvelles, comme gens errants, et jouir du bénéfice de l'exemption d'impôt pendant trois ans.

Des instructions expresses furent envoyées, à ce sujet, aux fonctionnaires de l'an 1004 à 1008; une charge spéciale de *promoteur de l'agriculture* fut créée, et l'on permit au peuple de compléter sur le paye-

ment de l'automne ce qui serait resté en déficit sur la taxe d'été. Pour cette taxe d'été, le délai du payement s'étendait jusqu'à la dixième lune, et pour la taxe d'automne, le délai se prolongeait jusqu'à la deuxième lune de l'année suivante. Chaque année, les inspecteurs devaient faire à l'avance une estimation de la récolte de leurs districts, et, suivant le résultat de cet examen, ils pouvaient modifier en plus ou en moins la quantité de l'impôt : on voit que les revenus du gouvernement étaient toujours assez incertains.

Depuis l'an 973, on avait fait revivre un impôt additif sur la quantité d'objets fournis par les contribuables; cet impôt avait été établi sous les Heou-thang, vers les années 928, 930, pour le payement des officiers chargés de la perception. Alors il était de 7 deniers par 1000 deniers de monnaie, d'un denier par chaque *cho* ou dix bottes de foin ou de blé. Sous les Soung, le produit de cet impôt, appelé le denier, *tsien-teou*, fut divisé en deux parties dont l'une revint à l'état et entra au trésor : l'autre fut affectée aux dépenses des officiers, comme Ma-touan-lin l'explique dans une note. Alors on perçut, en sus, par 1000 deniers en monnaie, 7 deniers; par chaque *py* ou mesure d'étoffe forte de soie, 8 ou dix deniers; par chaque once de fil de soie, livre de thé, *cho* de foin ou blé, un denier.

En 1040, tout ce denier additif dut entrer au trésor de l'état, et en 1069, on exigeait en sus (pour le payement des officiers), 5 deniers par 1000 deniers

en monnaie, ou par chaque *chy* (décuple boisseau) de grain. En 1116, on perçut encore en sus 5 deniers par chaque mille deniers, once de soie, *chy* de blé, *py* d'étoffe. Une autre addition de 5 deniers eut encore lieu en 1134, de sorte qu'à cette époque, chaque valeur de 1000 deniers dans l'acquittement de la taxe, était, en sus du payement, imposée de 23 deniers, dont 10 étaient affectés aux inspecteurs ou receveurs. Plus tard en 1140, le même *denier additif* montait à 43 par 1000 sur la valeur des objets perçus.

Après ces divers détails, Ma-touan-lin rapporte trois recensements des terres, assez incomplets, lesquels furent exécutés dans les années 975, 996 et 1021. J'ai donné les nombres indiqués pour ces recensements, dans mon Mémoire sur les recensements de la Chine. Il les fait suivre d'un exposé des divers objets qui entraient dans le payement du *tsou* et du *choue*, ou des impôts payables en produits de la terre et en monnaie. Le *tsou* est, comme nous l'avons toujours vu, la taxe territoriale que chaque famille devait payer en grains. Le *choue* devait comprendre le reste de l'impôt direct payable en monnaie par chaque famille, et ceci me semble évident, d'après une longue note où Ma-touan-lin divise ces deux impôts réunis, *tsou, choue* en cinq sections, comme on peut le voir ci-après.

SECTIONS DE L'IMPÔT.	OBSERVATIONS.
1° Taxe des terres de l'état.	Cette branche de revenu se composait d'une partie du produit des domaines impériaux et terres colonisées ou cultivées par les soldats. Les colons de ces diverses terres payaient une rente qui constituait la taxe des terres de l'état.
2° Taxe des terres du peuple.	C'était la taxe prélevée sur les terres cultivées par chaque famille du peuple.
3° Taxe des enceintes et des réunions d'habitations.	C'était la taxe sur les habitations et les terres comprises dans l'intérieur des villes.
4° Taxe des objets divers.	Sous ce nom étaient compris les droits sur les peaux de bœuf, sur le sel à manger et à ver à soie, les droits qui se percevaient suivant la nature d'objets que produisait chaque famille, et qui faisaient aussi partie de l'impôt direct.
5° Taxe des individus *ting* ou valides.	Dans chaque famille on comptait les individus *ting* ou valides (de 20 à 60 ans), et chacun d'eux était taxé d'une certaine quantité de riz pour l'acquittement de sa contribution personnelle.

D'après cette note, il me paraît évident que la réunion du *tsou* et du *choue* représentait la totalité des impôts *directs* perçus à cette époque. Ma-touan-lin a donné le détail du *produit* du *tsou choue* dans les années 997 et 1021 : comme ces tableaux n'ont été traduits dans aucun ouvrage, je crois qu'ils seront lus ici avec quelque intérêt. Pour avoir le revenu total de l'empire chinois à ces mêmes époques, il faudrait ajouter à ces tableaux le produit des impôts indirects perçus aux barrières des douanes provinciales et des marchés.

PREMIER TABLEAU

PRÉSENTANT LE PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS VERS L'AN 997.

(Fin de la période *Tchi-tao*.)

NOMS DES MATIÈRES.	TAXE.	
Grains.	21,707,000	chy environ. (Mesure de dix boisseaux, pesant 120 livres chinoises.)
Monnaie de cuivre.	4,656,000	kouan, enfilade de mille deniers. — (Chaque mille deniers valant approximativement une once d'argent.)
Taffetas, étoffe forte en soie.	1,625,000	py ou rouleaux environ.
Étoffe en soie plus fine.	273,000	py.
Toile de chanvre.	282,000	py.
Soie en fil.	1,410,000	onces.
Gaze ou *mien*.	5,170,000	onces.
Thé.	490,000	livres.
Foin et herbes sèches.	30,000,000	bottes (*oey*).
Grandes herbes.	2,680,000	bottes.
Bois à brûler.	280,000	falourdes (*cho*).
Charbon de terre.	530,000	*tching* (balance).
Plumes d'oie et autres.	620,000	"
Bois de flèche.	890,000	"
Fer.	300,000	livres.

On n'a compris dans le tableau précédent que les matières qui se comptaient par dix mille; le reste a été négligé. Ceci indiqué par une note.

SECOND TABLEAU

PRÉSENTANT LE PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS VERS L'AN 1021.

(Fin de la période *Tien-tchy*.)

NOMS DES MATIÈRES.	TAXE.
Grains....................	22,782,000 chy environ.
Monnaie de cuivre..........	7,364,000 kouan ou enfilades.
Taffetas, étoffe forte de soie..	1,615,000 py environ.
Étoffe en soie plus fine......	181,000 py.
Soie en fil................	905,000 onces.
Toile de chanvre...........	340,000 py.
Gaze, étoffe de soie très-fine.	3,995,000 onces.
Thé......................	1,668,000 onces.
Foin......................	28,995,000 bottes.
Grandes herbes............	1,680,000 bottes.
Charbon de terre..........	26,000 tching.
Bois à brûler.............	〃 〃
Plumes d'oie et autres......	670,000 〃
Cuirs.....................	816,600 〃
Chanvre brut.............	370,000 livres.
Sel......................	577,000 chy.
Papier....................	123,000 〃

A cette même fin de la période *tien-chy* (vers 1020 ou 1021) se rapporte le recensement le plus étendu des terres cultivées, qui ait été opéré sous la dynastie Soung. Il présente 5,247,584 *king*, 32 *meou*, et quoique ce chiffre soit bien inférieur à ceux des Han et des Thang, il est beaucoup plus considérable que celui des recensements précédents des Soung : ce qui prouve que l'appel aux cultivateurs n'avait pas été inutile. En 1023, on trouve une nouvelle ordonnance par laquelle des étrangers sont appelés dans le King-si et le Tang-ky, pour cultiver les terres vagues. Ces provinces étaient situées au nord-ouest, près du prince indépendant d'Hia et des Tartares qui les dévastaient par leurs incursions, dès que les empereurs Chinois mettaient quelque retard à leur payer le tribut convenu.

Le reste de l'empire, d'après l'histoire, était alors assez bien cultivé; mais les propriétaires et les cultivateurs s'opposaient fortement au dénombrement des terres. Les deux recensements suivants, des années 1052 et 1064, ne présentent plus que 2,280,000 et 3,400,000 *king* de terres cultivées, ce qui fait une réduction énorme sur le chiffre de 1021. Les conseillers impériaux reconnaissaient l'existence d'un déficit énorme qu'ils n'évaluaient pas à moins de 7 sur 10, de sorte que l'impôt se trouvait réparti de la manière la plus inégale, et que la grande majorité des terres ne payait rien au gouvernement.

Sous l'empereur Chin-tsong, en 1072, son ministre principal, Wang-ngan-chy, entreprit hardiment la réforme de ces abus. Un édit impérial ordonna que l'on commencerait un arpentage exact des terres cultivées de l'empire, et qu'elles seraient divisées suivant une nouvelle mesure appelée *fang tien*, le champ carré, laquelle était un carré de 100 *pou* de côté, et contenait 41 *king*, 66 *meou*, 80 *pou*. Les inspecteurs chargés de fixer la taxe, durent distinguer deux qualités de terres : celles de couleur noire et celles de couleur rouge, et l'impôt fut réglé d'après cette couleur, qui indiquait le plus ou moins de fertilité de la terre. Mais ce règlement cadastral ne s'exécuta que lentement, au milieu des réclamations de toutes les familles riches ou dignitaires de l'état, contre lesquelles Wang-ngan-chy lutta pendant toute la durée de son ministère. En 1085, Chin-tsong mourut : la régente qui gouverna pendant la minorité de Tchi-tsong, s'effraya des oppositions nombreuses contre le cadastre exact des terres, et ordonna de suspendre ce travail.

Sous Chin-tsong, l'an 1077 (dixième de la période *Chy ning*), on trouve un troisième tableau qui présente le produit des deux taxes d'été et d'automne, ou le produit des impôts directs de l'empire, puisque ces deux taxes se percevaient sur chaque famille individuellement, comme nous l'avons vu plus haut. Je rapporterai ici ce nouveau tableau.

TABLEAU

DU PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS EN L'AN 1077.

NOMS DES MATIÈRES.	TAXE D'ÉTÉ.	TAXE D'AUTOMNE.	TOTAL.
Onces d'argent.........	31,940	28,197	60,137
Enfilades ou milliers de deniers.............	3,852,817	1,733,002	5,585,819
Grains en chy (dix boisseaux)............	3,435,785	14,451,472	18,202,287
Étoffe forte de soie en py.	2,541,300	131,023	2,672,323
Fil de soie et étoffe légère en onces............	5,844,861	5,497	5,847,358
Herbes en bottes (*cho*)..	〃	16,754,844	16,754,844
Divers objets en livres, onces, chy, mêlés ensemble, et comprenant thé, sel, farine, son, cire, huile, papier, fer, charbon de terre, carthame, cuir, chanvre, etc.	1,255,992	1,944,301	3,200,293

Dans ce compte général, il est très-singulier de voir ajoutées sous le titre *divers objets*, des quantités d'ordre tout à fait différent, telles que des livres, des onces, des mesures de dix boisseaux, etc. Le tableau du texte offre de plus l'addition de tous les nombres portés pour la taxe d'été et la taxe d'automne. Or le résultat de cette addition ne peut être qu'un chiffre tout à fait insignifiant; car on ne

peut admettre que ces diverses quantités eussent la même valeur, et fussent ainsi toutes égales comme prix à l'once d'argent. Si les mesures de riz portées dans ce tableau désignent du riz nettoyé, on trouve dans le petit abrégé d'arithmétique et de géométrie, que Tchu-hi, auteur de ce temps, a inséré dans son Y-li, que le riz nettoyé vaut 0,9 once pour un *chy*. De là à une once la différence ne serait pas grande; mais le caractère employé pour les quantités d'herbes, et que je traduis ici par bottes, ne paraît pas désigner une forte quantité, dont le prix puisse atteindre une once, et enfin, cette même égalité de prix ne pourrait exister entre toutes les quantités comprises au titre de divers objets.

Pendant les quinze années de la minorité de Tchi-tsong, jusqu'à sa mort qui arriva en 1100, l'organisation administrative de la Chine s'affaiblit très-sensiblement. La cour s'occupait de discuter sur l'interprétation des *king*, bien plus que de gouverner, et les officiers chargés de la perception étaient peu surveillés. Seulement, en 1086, l'officier désigné sous le nom d'*historien impérial* fit observer, dans une requête, qu'un des officiers préposés au transport, ce qui était le titre des percepteurs, avait perçu dans son arrondissement un droit exorbitant pour le transport des produits livrés en payement de la taxe; qu'il avait taxé chaque famille indistinctement à dix-huit deniers. L'affaire fut examinée au tribunal des peines, et les familles du peuple furent taxées suivant leur

rang et la distance du transport. Une autre ordonnance de 1094 est relative aux terres dont le propriétaire n'était pas connu, et qui souvent étaient vendues pour le compte de l'état, sans enquête suffisante.

En 1104, un nouvel empereur, Chy-tsong, ordonna de reprendre l'arpentage des terres suivant le système des *Fang tien;* et l'opération dut recommencer par le Kiang-si et le Kiang-pe-lou. Ces *Fang tien* étaient, comme je l'ai déjà dit, des carrés de 1000 *pou :* certains employés de l'arpentage faisaient croire au peuple que les parcelles détachées hors de ces carrés perdaient de leur valeur, et les achetaient à vil prix. On réprima cette fraude; mais l'opération en elle-même n'avançait que lentement : car pendant les vingt ans d'interruption, les registres des mensurations établies de 1072 à 1085 avaient disparu, les limites fixées pour les propriétés avaient été détruites. En 1106, l'empereur ordonna que l'arpentage s'exécutât simultanément dans tout les districts de l'empire; mais, dès l'année 1108, beaucoup de doutes s'élevèrent sur l'exactitude des opérations déjà achevées. On cessa quelque temps, puis on reprit en 1110, et ce travail continua pendant le ministère de Tsaï-king, jusqu'en 1120, où il fut interrompu définitivement. L'arpentage ayant prouvé qu'un nombre considérable de terres ne payaient pas de taxe, et les terres arpentées ayant été soumises probablement à une taxe trop forte, beaucoup de fa-

milles s'étaient dispersées et avaient abandonné la culture. En 1120, elles furent engagées à reprendre leurs travaux, avec remise complète de tout ce qu'elles pouvaient devoir. Dans les provinces où l'arpentage n'avait pas été exécuté, l'impôt dut se percevoir en masse sur chaque district, comme une véritable contribution militaire.

De 1125 à 1130, les Soung furent dépouillés par les Kin de toutes les provinces du nord-est jusqu'au Kiang, et ils ne se relevèrent pas de ce coup terrible. Les dépenses nouvelles exigées par la longue guerre qu'ils durent soutenir contre les Kin ou les autres Tartares, vinrent augmenter l'embarras de leurs finances, et la perception des impôts se fit sans aucun ordre régulier. Tantôt le gouvernement créait de nouvelles taxes pour parer au déficit du trésor, et ses officiers estimaient trop bas les matières offertes en payement, afin d'augmenter la somme levée sur les contribuables; tantôt, dans les districts où le cultivateur, accablé de misère, avait abandonné ses terres et s'était fait brigand, l'empereur parlementait avec ces brigands, et leur accordait amnistie entière et exemption des impôts arriérés, à la seule condition qu'ils reviendraient cultiver leurs terres. Quand les Kin faisaient une invasion dans les provinces qui restaient aux Soung sur la rive gauche du Kiang, le résultat en était toujours une transaction par laquelle l'empereur chinois s'engageait à payer un tribut aux Kin, et en même temps il devait accorder des dé-

lais de payement aux diverses provinces ravagées par l'invasion ou épuisées par les frais de la guerre. Ce fut à cette époque qu'eut lieu l'émission abusive des divers papiers-monnaie désignés sous le nom de *Kiao-tseu*, d'*Hoei-tseu*, *etc*. par lesquels l'état voulut solder ses dépenses; et même, dans le prélèvement de l'impôt, les officiers firent de faux billets qu'ils remettaient au peuple en payement des différences qui pouvaient lui revenir sur le prix des matières présentées. Puis l'état finit par ne plus payer les billets mêmes qu'il avait émis, comme on peut le voir dans mon Mémoire sur le système monétaire des Chinois. L'administration était dans le plus complet désordre, le peuple aussi malheureux qu'on peut l'imaginer; et si la dynastie usée des Soung conserva l'empire du midi jusqu'en 1275, le délai de sa chute dépendit uniquement des guerres qui s'élevèrent au nord, entre les divers peuples tartares, et du temps qu'il fallut aux Mongols pour subjuguer les Kin.

D'après le *Khun-chou-pi khao*, dans les derniers temps de la dynastie Soung, sous Li-tsong, de 1225 à 1260, le principal ministre de ce prince, Kia-ssetao, imagina de rétablir l'institution du *kong-tien* ou champ de l'état. Suivant les passages cités dans la continuation de Ma-touan-lin, ce ministre aurait seulement cherché à rétablir exactement les limites des propriétés toujours incertaines, et mis plus de sévérité dans la perception des taxes. Ce même Kia-ssetao, vers 1260, ne sachant comment pour-

voir aux frais de la guerre, créa un autre papier-monnaie aussi peu remboursable que ceux qui étaient tombés en discrédit, et espérait faire accepter ce papier par la force. Ce ministre, qui dirigea toutes les affaires sous Li-tsong, est maudit des historiens chinois comme un traître qui vendit sa patrie aux Mongols; mais ceux-ci étaient bien assez forts pour n'avoir pas besoin de pareils secours. Que si Kia-sse-tao ne cherchait qu'à s'enrichir aux dépens du peuple, comme le prétendent ces mêmes historiens, il faisait en grand ce que les autres officiers faisaient en petit. En général, dans ces temps malheureux, le caractère chinois présente si peu d'amour de la patrie et un si grand développement de l'intérêt matériel, qu'il était comme nécessaire que ce peuple démoralisé fût un peu retrempé par la conquête des Tartares.

Parmi les peuples qui s'agrandirent aux dépens de l'empire chinois, les premiers furent les Liao qui, dès le xe siècle de notre ère, occupaient les provinces septentrionales connues sous le nom de *Leao-tong* et de *Pe-tche-ly*. Jusque-là, habitués à la liberté de la vie nomade, les Liao commencèrent à se fixer et à s'occuper de l'agriculture. Une ordonnance d'un de leurs chefs, datée de l'année 1027 (septième de la période *tay-phing*), présente divers règlements sur la culture des terres. Celles qui étaient cultivées par des colonies militaires, *tun-tien*, devaient appartenir à l'état; le grain qui en provenait ne pouvait se vendre

librement. Ceci, dit le texte, était le règlement du *kong-tien*, du champ de l'état. Quant aux terres vagues incultes, les pauvres gens qui en entreprenaient le défrichement avaient une exemption d'impôt pendant quinze ans. Ceux qui cultivaient les délaissés du fleuve Jaune ou d'autres rivières, ne durent payer la taxe *tsou* qu'au bout de dix ans. Ce règlement, analogue à celui des terres vagues, semble prouver que l'état s'était aussi déclaré propriétaire des délaissés. Enfin il y avait le règlement des terres des particuliers, lesquelles étaient divisées par *meou* et imposées proportionnellement. Les montagnes n'étaient pas taxées. L'impôt se percevait comme chez les Soung, par les officiers de chaque district, et se consommait dans ce même district : le produit seul de la taxe du vin était envoyé à la cour.

Après les Liao vinrent les Althoun-khan, appelés *Kin* par les Chinois, lesquels, en 1125, repoussèrent les Soung jusqu'au Kiang, s'emparèrent de leur capitale Kay-fong-fou, et possédèrent pendant plus d'un siècle presque tout le pays au nord du Hoei. Le continuateur chinois de Ma-Touan-Lin dit que pour la mesure des terres, les Kin fixèrent la valeur du *pou* à 5 *tchy*, celle du *meou* à 240 *pou*, celle du *king* à 100 *meou* [1]. Il ne fut pas interdit au

[1] Ces deux valeurs des *king* et des *meou* sont conformes à celles des Soung. On peut présumer de là que la valeur du *pou* portée à 5 *tchy* était aussi la valeur ordinaire. L'historien ne dit pas, il est vrai, que ces valeurs étaient conformes à celles des Soung; mais la

peuple de vendre ou de mettre en gage ses terres. La taxe dut être payée suivant les produits du sol, et on recommanda spécialement la plantation des mûriers. Les Kin passent dans l'histoire pour avoir épuisé le pays qu'ils occupaient. Ces conquérants inhabitués au travail ne songeaient qu'à s'enivrer, qu'à se procurer des habits somptueux et des objets de luxe. Le peuple était maltraité par eux, et la culture des champs était généralement négligée.

Les Mongols furent le troisième peuple tartare qui s'établit en Chine. Sous Tchingkis, ils vainquirent les restes des Liao; sous Ogodai, ils vainquirent les Kin; et enfin, en 1275, Koblaï-khan fit la conquête de tout l'empire des Soung. Dès que les Mongols se civilisèrent, ils imitèrent les règlements des Chinois. Le célèbre ministre chinois d'Ogodai, Ye-liu-tchou-tsaï, substitua dans les provinces du nord, la taxe personnelle à la taxe territoriale; ce qui, dit l'auteur chinois, était une imitation des taxes appelées *tsou*, *yong*, *tiao*, par les Thang. La taxe personnelle fut divisée en deux parties : chaque famille dut payer $\frac{1}{2}$ livre de soie pour les dépenses générales de l'état; et en outre, par cinq familles, on exigea le payement d'une livre de soie dont le prix était employé aux dépenses particulières des officiers du district. Pour la taxe de la terre, on dis-

discussion que j'ai présentée dans mon Mémoire sur les recensements des terres en Chine, montre avec beaucoup de probabilité que le *pou* généralement usité dans les mesures agraires était alors effectivement de 5 *tchy*.

tinguait trois classes. Les terres de première qualité furent imposées à $\frac{5}{10}$ de boisseau par *meou;* celles de seconde à $\frac{2}{10}$ et demi; celles de qualité inférieure à $\frac{2}{10}$ seulement. Les terres soumises à une irrigation régulière étaient considérées à part, et taxées à $\frac{5}{10}$ de boisseau par *meou*. Au lieu de cette taxe fixe par chaque espèce de *meou*, le P. Gaubil, dans l'Histoire des Mongols, rapporte que Ye-liu-tchou-thsai établit une taxe de $\frac{1}{10}$ sur le riz et les autres grains. Si ceci est exact, le ministre chinois ne comptait le produit moyen du *meou* que pour deux boisseaux et demi : ce qui est extrêmement peu. Probablement cette évaluation trop faible avait pour but de réduire l'impôt momentanément, afin de laisser respirer les provinces nouvellement conquises. D'après le père Gaubil et le texte chinois cité par le continuateur de Ma-touan-lin, la taxe sur les marchandises en circulation fut fixée à un droit de 1 sur 30.

Ce système d'impôt fut ensuite modifié : les familles furent taxées par individus *ting* ou valides; les vieillards et les enfants étant exemptés. Chaque individu arrivé à l'âge de *ting* complet dut payer 10 boisseaux de grain. Ceux qui étaient immédiatement au-dessous (tel est, selon moi, le sens qu'on doit donner à l'expression *yen ting* ou *ting* examinée du texte) ne payaient que 5 boisseaux. Toute famille nouvellement établie ne payait que moitié. Dans la perception de l'impôt, on admit des compensations. Les familles qui avaient beaucoup de terres

et qui comprenaient peu ou point d'individus en âge *ting*, payaient la taxe territoriale. Les familles dans la position contraire payaient la taxe *ting*. On soumit à la taxe les terres des artisans et des bonzes, tant de la secte de Fo que de celle du Tao.

Quand les provinces au midi du Kiang furent conquises, la perception de la taxe se fit à deux époques différentes, en été et en automne, ce qui était une imitation des Thang, comme dit le texte chinois.

Sous Koblaï-khan ou Chi-tsou, l'impôt fut augmenté dans une proportion sensible. Une ordonnance de l'an 17e de son règne contient des règlements particuliers pour les familles de diverses classes. Dans la première classe, chaque individu *ting* complet dut remettre 3 *chy* ou 30 boisseaux de grain : chaque individu *yen ting* dut remettre 1 *chy* ou 10 boisseaux pour la taxe de la terre, chaque *meou* fut taxé à $\frac{5}{10}$ de boisseau. Dans la deuxième classe, pour la taxe *ting*, chaque individu *ting* payait 10 boisseaux de grain : il paraît que l'impôt territorial restait le même. Les familles nouvellement *réunies* ne payaient, la première année, que 5 boisseaux; et l'on augmentait chaque année, de sorte que la cinquième année, la taxe se trouvait de 17 boisseaux $\frac{5}{10}$; la sixième année ces familles se trouvaient rangées parmi les familles ordinaires. D'autres familles s'aidaient entre elles pour la taxe; c'étaient probablement les familles les

plus pauvres. Pour celles-là, la taxe personnelle était fixée à 10 boisseaux par chaque *ting*[1], la taxe de la terre à $\frac{3}{10}$ de boisseaux par *meou*. La difficulté du transport des produits obligea d'établir des estimations comme sous les Soung. Le *chy*, ou décuple boisseau de grain, était évalué à 2 onces en *tchao*. Comme les *tchao* avaient été émis à moitié perte, une once en *tchao* ne représentait qu'une $\frac{1}{2}$ once d'argent, qu'un $\frac{1}{2}$ millier de deniers : 2 onces en *tchao* représentaient donc une once d'argent, et le prix du *chy* de grain se rapporterait avec la valeur qui lui est assigné dans les relevés des Soung. Pour les frais du transport et la perte dans les greniers publics, on allouait par chaque *chy*, $\frac{3}{10}$ de boisseau, de perte, soit 3 pour o/o.

La culture des mûriers était toujours l'objet de l'attention spéciale du gouvernement. Dans le Hoai-sy, les familles de première classe devaient planter en mûriers 10 *meou;* celles de seconde classe, 5 *meou;* et les dernières, 2 *meou* seulement. Ce n'est que pour ce genre de culture que le gouvernement mongol intervenait dans le mode d'aménagement des terres.

L'histoire est fort concise sur les règlements des Ming en général. On trouve dans la continuation de Ma-touan-lin quatre dénombrements des terres cultivées qui se rapportent aux années 1360, 1502, 1542, 1578; ils sont présentés sans explication et diffèrent singulièrement entre eux. Un auteur chinois attribue ces discordances à des réticences vo-

lontaires, à des friponneries de la part des officiers, et cette conjecture semble en effet la seule admissible. Le dénombrement de 1360, au commencement de la dynastie, est accompagné d'un tableau du produit de la taxe que je transcrirai ici pour qu'on puisse le comparer avec les tableaux précédents.

NOMS DES MATIÈRES.	TAXE D'ÉTÉ.	TAXE D'AUTOMNE.	TOTAL.
Grains	4,702,900 chy.	24,730,450	29,433,350 chy.
Monnaie en pièces de cuivre et papier-monnnaie (tchao)	39,800 ting de 10 onces.	5,530	45,330 ting de 10 onces.
Étoffes de soie	288,487 py ou pièces.	59	288,546 pièces.

D'après le silence de l'histoire, il ne paraît pas que le gouvernement Ming se soit réservé aucun droit de direction supérieure sur le mode de culture des terres, ni qu'il ait rendu aucun règlement pour limiter la propriété individuelle comme sous les dynasties précédentes.

Ceci paraît indiquer que le gouvernement respecta alors sensiblement les droits des propriétés consacrés par le temps; mais de là on ne doit pas conclure que le droit de propriété foncière ait été dès lors en Chine libre et indépendant, que chaque

particulier ait pu disposer de sa terre à son gré, comme dans notre France. En effet, aujourd'hui, sous la dynastie mantchoue, divers articles du code pénal limitent les droits de la propriété particulière, et ce code, pour ces articles comme pour la presque totalité de ses autres règlements, paraît n'être que la reproduction du code établi par les Ming. La Bibliothèque royale ne possède, à dire vrai, que la table et le premier cahier de ce code des Ming; mais la collation des tables des deux ouvrages ne m'a offert qu'une dizaine au plus de titres différents, et le texte des articles qu'on peut comparer au premier cahier est exactement identique. Tout porte donc à croire que la législation des Mantchoux est la même que celles des Ming, relativement aux terres possédées par les Chinois. Le seul cas différent est celui des terres confisquées et inféodées par les Mantchoux à leurs soldats, d'après leur coutume nationale.

Voici ce que rapporte Amyot à ce sujet dans une note, page 27 de l'Art militaire des Chinois, t. VII des Mémoires des missionnaires : « Après que les « Tartares Mantchoux se furent emparés de la Chine, « le nouvel empereur, sans toucher aux terres du « peuple, se saisit de toutes celles qui étaient in- « cultes, celles qui appartenaient aux princes et aux « grands toujours liés au parti de l'ancienne dynas- « tie, et en général, celles de tous les individus cou- « pables de rébellion envers le vainqueur. Il en fit « l'apanage des hommes de sa nation auxquels il les

« distribua toutes. Les huit bannières sous lesquelles sont rangés toutes les familles mantchoues, « reçurent alors des fonds de terre déterminés dont, « à proprement parler, elles ne sont que les usu« fruitières, car le droit d'aliénation (libre), ne leur « appartient pas. Un particulier (de cette classe) « pouvait bien vendre le fonds de terre dont il était « possesseur, mais seulement à un autre particulier « de la même bannière que lui. Néanmoins, les « Chinois trouvaient les moyens de se rendre peu à « peu maîtres de ces terres, soit en les achetant sous « des noms empruntés, soit en trompant de mille « manières ces nouveaux venus qui n'avaient pas en« core perdu leur ancienne bonne foi et leur sincé« rité naturelle. Les empereurs mantchoux ont fait « chacun des règlements pour tâcher de remédier « à ces abus; mais il paraît que ces règlements n'ont « pas obtenu tout le succès d'abord espéré. L'empe« reur régnant, Kien-long, a publié un édit par « lequel il permet aux descendants des proprié« taires des terres aliénées hors de la bannière, de « prendre ces terres, en rendant seulement le prix « du premier achat. »

Le traducteur du code pénal actuel, sir G. Staunton, a examiné avec soin les divers articles du code relatifs à la disposition des propriétés à la Chine, et joignant à cet examen les informations qu'il avait pu recueillir pendant son séjour de vingt années sur le littoral chinois, il en a conclu (Appendice de sa traductlon, note) que la condition du proprié-

taire chinois était comme intermédiaire entre celle du propriétaire anglais, et celle du propriétaire de l'Inde, qui n'est réellement que fermier du sol. Je rapporterai ici l'extrait de sa note et terminerai ainsi ce mémoire, en remarquant qu'à côté du texte rigoureux des lois chinoises, il y a toujours une grande tolérance dans l'exécution; qu'en Chine toutes les infractions légales se rachètent avec de l'argent, et que cette voie doit être employée avec succès auprès des officiers civils par quiconque veut s'assurer la libre disposition de sa propriété foncière.

« Il sera longtemps douteux, dit sir G. Staunton, « si, en Chine, le titre des terres est un titre de « franchise (*free hold*) et investit sans bornes celui « qui en jouit, ou si le souverain est, dans le droit, « le propriétaire universel, celui qui jouit du sol « ressemblant au zermendar de l'Inde, qui n'est que « l'intendant de son maître. Je présume que la vé« rité doit être entre les deux extrêmes. Des négo« ciants chinois possèdent autour de Canton des « terres considérables, et les regardent comme la « partie la plus sûre de leurs biens. Les mission« naires européens établis à Pékin ont eu des biens« fonds. De plus, la contribution ordinaire pour le « revenu de l'état est supposée ne pas dépasser « le dixième du produit des terres : ce qui est diffé« rent de la contribution du ryote, le cultivateur de « l'Inde, et laisse à ceux qui sont propriétaires non « cultivants une forte partie du revenu. C'est sur ce « revenu que vivent les officiers du gouvernement

« qui ont acquis la vétérance; les négociants retirés, « les familles tartares, et enfin tous les cultivateurs « ou fermiers nominaux.

« D'un autre côté, d'après le code, la propriété « du sol est d'une nature particulière et sujette au « contrôle du gouvernement, à un degré inconnu « même dans les monarchies despotiques d'Europe. « Par la section LXXVIII, le propriétaire d'une terre « ne paraît pas pouvoir en disposer à volonté. Par « la section LXXXVIII, les héritiers doivent partager « la terre suivant des proportions établies. Par la XC^e, « on confisque les terres que leurs propriétaires n'ont « point fait inscrire comme contribuables, ou en- « core, dans certains cas, on confisque celles qui ne « sont pas tenues en état suffisant de culture. Par « la XCV^e section, une hypothèque n'est point légale, « à moins que le revenu de la terre dont l'hypo- « thécaire s'empare ne lui soit transporté, et qu'il « ne se rende responsable personnellement des « taxes. Excepté ce cas, personne autre que le pro- « priétaire ne peut s'engager au payement des taxes « dues, et ainsi cet engagement est, jusqu'à un cer- « tain point, une preuve de propriété. »

Ainsi, dans cette Chine où la terre est si estimée, le droit de propriété foncière est légalement incertain et révocable, et cette législation vague nous paraît étonnante à nous autres Français, dont les droits sont établis par un code régulier; mais nous devons nous rappeler que ce code date de moins de quarante ans. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,

chacune de nos provinces suivait sa coutume particulière, et pour plusieurs, cette coutume n'était pas même écrite. Il y avait des domaines royaux engagés et non engagés, et, avant l'édit de 1779, le seigneur pouvait poursuivre par toute la France son tenancier main-mortable, pour le ramener à sa terre. Sans parler de la Russie, où le paysan ne devient jamais propriétaire; de la Hongrie, où il ne peut acquérir qu'avec le consentement de son seigneur, auprès de nous, en Espagne, la législation écrite ne se compose que d'un amas de lois ajoutées les unes aux autres, sans s'abroger; les anciennes servitudes de la terre existent, et les transactions pour la mutation des propriétés comme pour toute opération légale, sont sujettes à une foule d'abus tolérés. Tel est à peu près l'état de la législation en Angleterre même, où il n'existe pas de code général de jurisprudence. Celle-ci y suit les coutumes des provinces, et les édits royaux, tant anciens que modernes. Pour ce qui regarde la propriété seule, à côté du *free holder* qui possède sa terre en franchise, et que sir G. Staunton cite dans sa note, se trouve le *copy holder* dont le seul titre de possession est la *copie d'un ancienne inscription comme tenancier sur les registres du manoir :* d'après ce titre et l'usage, il peut vendre sa terre, mais à la charge d'une redevance perpétuelle envers son seigneur, et ne jouit pas du droit de voter pour les élections du parlement. Tant que la législation sera ainsi

entravée par les coutumes ou altérée par des conventions tacites dans la plupart des royaumes de l'Europe civilisée, nous ne devons pas nous étonner que toutes les conditions de l'ordre légal ne soient pas mieux établies en Asie.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Cours d'histoire ancienne, professé à la Faculté des lettres, par M. Ch. Lenormand, l'un des conservateurs-administrateurs de la Bibliothèque royale. Première partie : introduction à l'histoire de l'Asie occidentale. Paris, 1837, un vol. in-8°.

L'histoire de l'antiquité ne cesse pas d'occuper l'attention des peuples modernes de l'Europe chrétienne. Dès notre enfance nos oreilles ont été frappées des noms de Jérusalem et du Jourdain, de Thèbes et de Memphis, de Ninive et de Babylone, d'Athènes et de Lacédémone, de Rome et de son peuple héroïque. Nous nous intéressons aux aventures d'Abraham et de David, de Nabuchodonosor et de Cyrus, de Sésostris et des Ptolémées, de Miltiade et d'Alexandre, de Romulus et de César, comme nous nous intéressons à notre propre histoire.

Les souvenirs de ces temps reculés existent en-

core dans les immortels écrits d'Hérodote, de Thucydide et de Xénophon, et dans ceux de Tite-Live et de Tacite. De plus quelques traits non moins précieux que touchants nous ont été conservés dans nos livres saints. On reproduit chaque jour des compilations plus ou moins intéressantes, et où les faits principaux sont rapportés exactement. Mais, il ne faut pas se le dissimuler, depuis un demi-siècle, la science historique, comme les autres sciences, a fait d'immenses progrès. Des médailles et des sculptures, arrachées des entrailles de la terre ou du sein des ruines, une exploration plus attentive des lieux où les événements se passèrent, une étude mieux dirigée des textes anciens, ont jeté un jour tout nouveau sur des questions qu'on croyait ou entièrement résolues, ou tout à fait insolubles.

Il était temps que la science de l'histoire profitât de ces nouvelles richesses; il était temps qu'on fît servir les nombreux résultats des études modernes à l'éclaircissement des points de croyances, de mœurs, d'usages et de gouvernement restés jusqu'ici dans le doute : à cet égard personne ne se présentait avec plus d'avantages que M. Charles Lenormant. M. Lenormant, déjà préparé à ces importants travaux par d'excellentes études classiques, s'occupe depuis plus de quinze ans de recherches de philologie, d'art, d'histoire et d'archéologie. Les textes et les dessins des monuments lui ont passé successivement sous les yeux; il a même pu fouler le sol de l'Italie, de la Grèce, de l'Égypte,

de la Nubie, et s'inspirer en présence des monuments eux-mêmes.

Le cours d'histoire ancienne que M. Lenormant professe à la faculté des lettres, est fixé par le programme suivant : « Exposer les origines de la civilisation grecque, et spécialement l'histoire de l'Asie « occidentale et de l'Égypte. » M. Lenormant s'exprime en ces termes, dans le discours placé en tête du volume : « Le développement de la société grecque « doit être considéré comme récent, si on le compare à l'établissement des grandes monarchies « orientales. Avant la société européenne des Hellènes, il a existé des civilisations asiatiques et africaines dignes d'un certain respect et surtout d'une « sérieuse attention. L'Égypte, Babylone, la Phénicie, « la Lydie, la Phrygie se présentent, dès l'abord, à « notre esprit sous un aspect imposant; et ce serait « pousser le scepticisme au delà des limites raisonnables, que de dénier toute confiance aux traditions « qui établissent les rapports des Hellènes avec ces primitives monarchies. C'est le propre d'ailleurs des « sociétés constituées à un certain degré, que d'influer immédiatement sur les sociétés moins développées qui les approchent; et du moment qu'on « croit au contact, l'influence se préjuge nécessairement. Voilà ce qui nous fait croire à l'origine « orientale d'une partie de la civilisation grecque[1]. »

M. Lenormant, voulant indiquer la mine qui a été ouverte par les travaux de Champollion, s'ex-

[1] Page 5 du volume.

prime ainsi : « L'étude de l'Orient est devenue pour « l'helléniste une obligation rigoureuse. Il ne s'agit « plus maintenant d'une question limitée comme « celle des langues : quand on aura démontré que « le grec et le latin ont des affinités étroites avec la « langue sacrée de l'Inde et l'idiome primitif de la « Perse, ce sera sans doute une preuve qu'une com- « munauté quelconque d'origine existe entre une « partie des peuples de l'Europe et une partie de « ceux de l'Asie; mais ces rameaux si éloignés d'un « tronc primitivement barbare auront-ils porté la re- « ligion, les mœurs, les lois dans tous les lieux? au- « ront-ils fidèlement conservé un dépôt si fragile? « grandes questions pour lesquelles la linguistique « est muette. En revanche, ce que l'Égypte nous « promet, c'est mieux qu'une langue, c'est toute « l'encyclopédie d'une société naissante. Depuis les « détails les plus minutieux des arts industriels et de « la vie commune jusqu'aux limites des connais- « sances astronomiques et des croyances religieuses, « l'Égypte des Pharaons ne conservera, pour ainsi « dire, aucun secret. La nature même de l'esprit de « ce peuple, profondément empreint d'exactitude « et de régularité géométrique, contribuera à rendre « cette révélation aussi positive qu'elle est étendue; « le climat enfin qui a conservé ces peintures naïves « d'un état de société si reculé, en permettant aussi « que tant d'instruments et de débris de la même « civilisation nous fussent transmis; la constance « non moins grande des phénomènes de la nature

« qui détermine la constance des habitudes de « l'homme dans les mêmes lieux, et l'asservit en « quelque sorte aux mêmes actes que ceux qui se « passaient sur cette terre à l'origine des temps his- « toriques : toutes ces causes réunies feront du ta- « bleau de l'Égypte la partie la plus claire à nos yeux « de l'antiquité [1]. »

Après quelques autres considérations, l'auteur poursuit ainsi : « Des voyages plus multipliés, des « observations plus exactes, des dessins plus fidèles « ont accru, dans ces derniers temps, d'une ma- « nière très-remarquable, la masse de nos connais- « sances sur les pays habités par les premières races « humaines. Nous pouvons dire presque toujours « maintenant quelque chose de certain sur la con- « figuration du sol, sur la direction des montagnes « et des cours d'eau, sur les productions naturelles « des diverses contrées; par ce moyen, le témoi- « gnage des deux écrivains à la fois si véridiques et « si éclairés qu'on rencontre au portique de la litté- « rature grecque, les témoignages d'Hérodote et « d'Hippocrate, se trouvent merveilleusement con- « firmés : nous sommes ainsi encouragés à faire un « usage plus confiant des assertions de ces écrivains, « en ce qui concerne les particularités que les voya- « geurs modernes n'ont pas encore vérifiées. La to- « pographie antique n'a pas fait de moindres pro- « grès : la position des villes a été fixée, leurs « monuments relevés et souvent fouillés. Depuis

[1] Page 9.

« Méroé jusqu'à Babylone et Persépolis, nous pou« vons désormais parcourir, en quelque sorte par « étape, tout ce vaste terrain, témoin des plus im« portantes révolutions qui aient bouleversé la race « humaine [1]. »

L'auteur ajoute : « Je vais indiquer l'ordre pro« gressif que je me suis tracé. Comme le berceau de « la race hellénique appartient, sans aucun doute, « à l'Asie, c'est pour moi une obligation de com« mencer par cette partie du monde.... C'est aux « rives de l'Euphrate et du Tigre, lieux que l'on a con« sidérés dans tous les temps comme le siége des « plus anciens empires de l'Asie, que nous porte« rons d'abord nos pas. Babylone d'abord, Ninive « ensuite, seront pour nous l'objet d'études impor« tantes; nous nous attacherons à caractériser les « différences essentielles qui séparent ces deux villes, « objets d'une trop fréquente confusion. L'Aram des « Hébreux, contrée désignée par les Grecs sous le « nom de Syrie, se lie étroitement, en raison des « rapports naturels et des conséquences politiques « de ces rapports, avec Ninive et la Chaldée; nous « ne connaissons guère l'état primitif des pays Ara« méens que par les Juifs et les Phéniciens [2]. »

Le volume se compose de sept chapitres; voici le sommaire de chacun de ces chapitres : Ier constitution physique de l'Asie occidentale; IIe routes, races et langues de l'Asie occidentale; IIIe Asie

[1] Page 14.
[2] Page 17.

moderne; IV[e] et suiv. examen du chapitre x de la Genèse, sous le rapport de l'exégèse, c'est-à-dire, de la manière dont l'école moderne de l'Allemagne a considéré la Genèse et la Bible en général, et sous le rapport de la dispersion des enfants de Noé dans les différentes parties du monde.

Cette simple indication donnera une idée suffisante de la nature et de l'importance des questions traitées dans ce volume. A la vérité, l'auteur étant appelé, par la marche de son cours, à revenir sur les principes posés dans cette introduction, et se bornant pour le moment à tracer le programme de la marche qu'il se proposait de suivre, aurait pu, ce nous semble, se dispenser d'entrer dans les détails et les discussions. En effet, une partie des observations contenues dans ce premier volume se représentera nécessairement dans les volumes suivants; et certaines questions, soumises à un nouvel examen, seront peut-être résolues d'une manière un peu différente. L'auteur lui-même, dans son avertissement, s'est cru obligé de demander excuse au lecteur pour les premiers chapitres. On n'en est pas moins frappé, à la lecture, de l'étendue des recherches et de la nouveauté des aperçus [1]; et l'auteur ne nous paraît pas sortir des limites de la

[1] Par une rencontre singulière, la question relative à l'établissement des Éthiopiens en Asie et en Afrique, question qui paraissait manquer de données plausibles, se trouve traitée de la même manière par M. Lenormant et par M. Fresnel. Comparez le volume de M. Lenormant, page 240, et la quatrième lettre de M. Fresnel, qui est datée des côtes d'Arabie, ci-dessus, cahier de juin, p. 532 et 533.

modestie, quand il dit : « Nous ferons en peu de « temps beaucoup de chemin; notre voyage res- « semblera à ces courses hâtées dans lesquelles on « regrette à chaque instant de ne pouvoir s'arrêter « aux mille détails de la route, et dont pourtant on « rapporte une impression vive, forte et durable. Si « je renonce à résoudre les énigmes, j'aurai du « moins appelé l'attention sur la gravité des pro- « blèmes; si je ne communique pas la science, je « tâcherai de faire la méthode; et la méthode semée « en de bons esprits, contient en germe toute la « science[1]. »

Maintenant nous nous contenterons de citer deux nouveaux passages qui achèveront de faire con- naître la manière de l'auteur et l'esprit qui l'a animé dans le cours de son travail. Ces deux passages ap- partiennent au chapitre IV, qui traite de l'exégèse, et des difficultés élevées dans ces derniers temps contre l'authenticité du Pentateuque.

« L'imprudence de l'exégèse et l'audace de ses con- « clusions tiennent à une situation des esprits qui ne « peut être que momentanée. La propagande anti-re- « ligieuse y a eu beaucoup de part, même à l'insu « des graves et religieux auteurs qui ont prêté les « mains à cette attaque. L'impatience de tout savoir « en un jour sur cet Orient dont on venait de de- « viner l'importance historique, n'a guère exercé « moins d'influence sur les esprits de cabinet, qui, « sans voyager et vivant loin des monuments, n'ont

[1] Page 24.

« pu s'apercevoir à quel point le secours isolé des « documents littéraires était insuffisant pour arriver « à la vérité. Heureusement, ces esprits, limités « dans l'application de leur sagacité, ne sont pas « les seuls qui s'occupent de l'Orient. L'étude plus « lente, mais bien plus certaine des monuments, « avance par degrés; ce que l'on connaît déjà de « l'Égypte jette une vive lumière sur les livres de « Moïse. On peut désormais apprécier chez l'histo- « rien l'exactitude du costume, la sincérité des cou- « leurs; cette naïveté de peinture est tellement frap- « pante, que toute supposition d'une supercherie « et d'une composition postérieure tombe d'elle- « même, et qu'on se prend à sourire quand on voit « le laborieux Hartmann accumuler les rapproche- « ments les plus forcés et les arguments les plus « subtils pour démontrer que la couleur égyptienne « de la Genèse et de l'Exode peut être le résultat des « rapports que les rois de Juda entretinrent avec « l'Égypte pendant les derniers siècles de leur em- « pire. Pour nous, au moins, la majeure partie du « Pentateuque nous semble désormais dans un asyle « inexpugnable, à l'ombre des grands monuments « pharaoniques. Sans doute les monuments de la « Chaldée prêteront à Moïse le même secours, « quand le voile qui couvre encore l'écriture baby- « lonienne aura cédé aux efforts de l'esprit d'ana- « lyse, comme le voile qui nous cachait le sens des « hiéroglyphes [1].

[1] Page 167.

« Telles sont les considérations qui nous rangent « du bord des exégétistes modérés, et qui nous « font adopter la croyance vulgaire à l'authenticité « des livres de Moïse. Cette confiance, nous l'avons « conquise comme les doctes exégétistes sur les- « quels nous nous appuyons, en ne contestant à la « critique aucun de ses droits, en ne lui demandant « compte d'aucune de ses témérités. Si donc nous « ajoutons maintenant que des traces de restaura- « tion apparaissent dans le livre de Moïse, notre « témoignage ne sera pas désormais suspect, et nous « ne ferons que rentrer dans l'opinion ingénument « énoncée par saint Jérôme il y a déjà quinze siècles. « Personne, on vient de le voir, n'accorde plus de « confiance que moi à la puissance de la tradition « chez les peuples ; rien de plus clair et de plus na- « turel pour mon esprit que la fidélité d'une nation « à conserver, malgré les siècles et les bouleverse- « ments, ses monuments littéraires et historiques, « surtout quand il s'agit d'une nation qui, comme « la nation juive, a donné de telles preuves de fidélité « à ses institutions et à ses souvenirs. Mais je trouve- « rais absurde de supposer que des monuments lit- « téraires qui ont passé par tant de mains, aient pu « parvenir jusqu'à nous sans la moindre trace d'al- « tération ; et quand il est si facile d'expliquer les « vestiges de remaniement qu'on remarque dans « le Pentateuque, par les gloses des copistes ou l'in- « fluence pressante de certaines circonstances, je « pense que la foi religieuse emprunte des armes

« dont elle n'a pas besoin pour sa défense, en appe-« lant, comme elle le fait sans cesse, à son secours, « la croyance au don de prophétie appliqué à des « événements particuliers, et d'autres agents surna-« turels, qui, traduits du génie oriental dans le « nôtre, se réduisent, la plupart du temps, à de « simples formes de langage[1]. »

Les leçons d'histoire ancienne qui ont donné naissance à ce volume, remontent à l'année scholaire 1835-1836. Depuis cette époque le savant professeur a successivement traité de l'histoire de Babylone et de l'Assyrie, des souvenirs historiques conservés dans les livres religieux des Parses, et de l'état de l'Égypte aux temps primitifs; en ce moment il expose à ses auditeurs le tableau de la civilisation des Phéniciens et de leurs nombreuses colonies. Ces divers cours seront successivement imprimés.

REINAUD.

[1] Page 170.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 10 août 1838.

M. Saweliepf (Paul), attaché à l'Académie impériale des sciences à Saint-Pétersbourg, est présenté et admis membre de la Société.

M. Princep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, écrit pour offrir, de la part de la Société, le troisième volume du *Mahabharata*, le deuxième volume de l'*Inayah*, le *Khasanat ul ilm*, et deux catalogues de livres sanskrits, persans, turcs, arabes et hindoustani.

M. Paul Sawelieff, attaché à l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, adresse plusieurs publications relatives à la géographie et à l'histoire orientales, et annonce qu'il tiendra la Société au courant des travaux que publiera la presse orientale en Russie.

M. Eyriès, banquier au Havre, transmet à la Société la caisse de livres annoncée par M. Princep, de Calcutta, et qui vient d'arriver par le navire *l'Irma*.

M. Mohl fait une proposition au sujet de la publication d'un corps de *mémoires, textes orientaux et traductions,* qui remplacerait plus avantageusement les publications isolées que la Société a été jusqu'ici dans l'usage de faire; et il demande que le conseil nomme une commission à laquelle il soumettra ses vues à cet égard. Cette proposition étant appuyée, M. le président désigne pour commissaires MM. les membres du bureau, et M. Eyriès, le baron de Slane, Mohl, à laquelle sera adjoint M. Bailleul, bibliothécaire.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 août 1838.

Par l'auteur. *Discours prononcé à l'assemblée générale de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, par M. Brosset, académicien extraordinaire; 1838. In-4°.

Par la Société asiatique de Calcutta. *Khazanat ul ilm, or the treasury of science, being a course of instruction in the various branches of mathematics*, by Dewan-Kann je, of Patna, a Hindu of the Mathar-Kaïth caste. Calcutta, 1837. In-4°.

The Mahabharata, an epic poem written by the celebrated Veda Vya'sa Ridhi. Calcutta, 1837. In-4°. Vol. III.

عناية *Inayah, a commentary on the Hidayah, a work on Muhammedan-Law, compiled* by Muhammad Akmuloóddeen Ibn-Muhmood, Ibn-Ahmudonil Hanufee; edited by Moonshee Ramdhun Sen. Calcutta, 1837. In-4°. Vol. II.

Borhân-ed-dîni es-sernudji Enchiridion studiosi denuo arabice edidit, latine vertit, etc. Carolus Caspari. Præfatus est Henricus-Orthobius Fleischer. Lipsiæ, 1838. In-4°.

Catalogue de livres sanskrits offerts par la Société asiatique du Bengale.

Catalogue de livres arabes, persans, turcs et hindoustani offerts par la Société de Calcutta.

Par M. Paul Sawelieff. *Sur les relations des Européens avec l'Asie;* discours prononcé à la séance solennelle de l'Université de Kasan, par M. le professeur Kowalewoky. Saint-Pétersbourg, 1837. 24 pages in-8°. (En langue russe.)

Notices statistiques sur Chine, communiquées à l'Académie impériale des sciences, par le R. P. Hiacynthe. Saint-Pétersbourg, 1837. 19 pages in-8°. (En langue russe.)

Notice sur la vie et les travaux scientifiques de Vassyf-Efendi, par M. Saweliepp. Saint-Pétersbourg, 1837. 7 pages in-8°. (En russe.)

Sur les antiquités géorgiennes, et les travaux de MM. Dubois

et Brosset, par M. Sawelieff. Saint-Pétersbourg, 1837. 16 pages in-8°. (En russe.)

Sur les Oupanichads, publiés à Paris par M. Poley. Écrit par ordre du ministre de l'instruction publique, par M. Petroff. Saint-Pétersbourg, 1837. 11 pages in-8°. (En russe.)

La ville de Boukhara en 1835, *et les derniers voyageurs qui ont visité cette capitale,* par M. Sawelieff. Saint-Pétersbourg, 1836. 26 pages in-8°. (En russe.)

Aperçu de l'histoire politique des Khazars, par M. Grigorieff. Saint-Pétersbourg, 1835. 34 pages in-8°. (En russe.)

Histoire des Mongols depuis les temps les plus reculés jusqu'à Tamerlan, traduit du persan de Khondémir par M. Grigorieff. Saint-Pétersbourg, 1834. 158 pages in-8°. (En russe.)

Par l'auteur. *Notice historique et littéraire sur M. le baron Silvestre de Sacy,* par M. Reinaud. (Extrait du Journal asiatique.)

DISCOURS PRONONCÉ LE 20 JUIN 1838, À L'OUVERTURE DU COURS DE LANGUE PERSANE AU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE, PAR M. AMÉDÉE JAUBERT.

Messieurs,

L'étude des langues n'a pas seulement pour objet de satisfaire la curiosité qui nous porte à désirer de savoir d'une manière générale par quels procédés plus ou moins ingénieux l'homme est parvenu non-seulement à manifester ses vœux, ses craintes, ses espérances, mais encore à transmettre à son semblable l'expression de sa pensée la plus intime colorée des plus fugitives nuances. Une telle étude serait cependant philosophique et attrayante alors même qu'elle se bornerait à la recherche des mots, car un mot révèle souvent l'existence d'un fait important.

Mais combien est plus curieux encore le mécanisme d'un

antique idiome qui, né probablement dans les montagnes septentrionales de l'Inde, étendit ses rameaux jusqu'aux extrémités de la Germanie, s'agrandit ensuite par les innombrables emprunts qu'il fit aux souches sémitiques, et devint enfin l'un des langages les plus classiques, les plus doux, les plus harmonieux qui existent dans l'univers! Combien est-il plus instructif et plus utile d'étudier dans les sources originales l'histoire politique et religieuse, les mœurs, les habitudes, les croyances d'un peuple brave, spirituel et passionné, dont la domination s'étendit sur des contrées tellement vastes, que ses souverains purent se croire autorisés à prendre la qualification de rois des rois, mais qui maintenant, courbé sous le joug d'un despotisme sans contrôle, n'exerce plus sur les destinées du monde que l'influence résultant d'une civilisation surannée et de la puissance des souvenirs !

De tous les moyens propres à apprécier cette influence, à déterminer les limites jusqu'auxquelles elle se fit ressentir autrefois et s'exerce encore aujourd'hui, la connaissance de la langue persane est sans doute le plus puissant. Toutefois, hâtons-nous de le dire, le but que nous nous proposons n'est pas, pour employer une comparaison orientale, de démêler dans le tissu de fables dont se compose l'histoire ancienne de la Perse les fils qui pourraient nous conduire à la découverte de la vérité. Hommes de notre époque, et positifs comme elle, notre intention est de ne mettre sous vos yeux que des documents d'une date certaine, que des faits dont l'authenticité ne soit point douteuse, que des pensées à peu près exemptes d'emphase et d'exagération; et si quelquefois nous venons à faire quelques excursions dans le domaine de l'imagination, à nous égarer, pour ainsi dire, dans les sentiers du romantisme, nous ferons en sorte de ne choisir, parmi les nombreuses et brillantes productions des poëtes persans, que des écrits recommandables par cette espèce de style dont la grâce et l'élégance n'excluent ni l'exactitude, ni la clarté. Car vous le savez, messieurs, ce qui

est obscur et difficile à comprendre vaut rarement la peine d'être traduit.

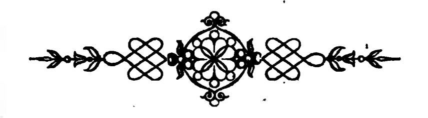
Parmi les historiens sur lesquels nous appellerons votre attention bienveillante, nous choisirons d'abord Mirkhond, et parmi les ouvrages de cet auteur, le remarquable fragment contenant l'histoire de ces rois pasteurs qui, durant le XI[e] siècle de notre ère, fondèrent, selon l'expression de Gibbon, un empire solide et puissant qui s'étendait de Samarcande aux frontières de la Grèce et de l'Égypte. L'époque des fils de Seldjuok fut en effet mémorable par la chute des Ghaznévides, par l'abaissement de la puissance des khalifes de Bagdad, et par les premières victoires des Turks dans l'Asie Mineure, victoire qui présageait dès lors les futurs progrès de ces nomades, les prochains résultats de la bataille d'Ancyre, et enfin l'anéantissement total de ce vieux colosse qui jadis domina le monde, et qui, chez les Persans modernes, porte encore de nos jours le nom d'empire romain.

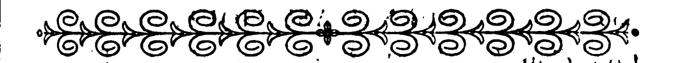
Tel sera, messieurs, le premier objet de nos leçons. Si nous n'avions consulté que nos forces, nous aurions laissé à de plus savants, à de plus habiles le soin de remplacer l'orientaliste à jamais regrettable, qui sut si bien faire voir tout ce qu'il est permis d'attendre de glorieux et d'utile des travaux de l'érudition; mais, disciples d'un si grand maître, de bonne heure entraînés par l'étude des langues à celle de la politique, de l'histoire et de la géographie de l'Orient, animés du désir ardent de seconder vos efforts, et tenant à honneur de vous consacrer tous les nôtres, nous avons osé croire qu'à défaut de lumières bien vives, nous pourrions vous offrir du moins les fruits d'une longue expérience, de quelques lectures, de lointains voyages, et vous préparer ainsi la voie à de nombreux et honorables succès.

AVIS

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

La Société vient de recevoir un certain nombre d'exemplaires du troisième volume du *Mahabharata*, imprimé aux frais de la Société asiatique de Calcutta. Elle prie les souscripteurs à cet ouvrage de faire retirer au bureau ce volume, et invite les bibliothèques publiques, les corps savants et les membres de la Société de lui faire parvenir leurs demandes. Le prix de chaque volume est de 40 fr. L'ouvrage formera quatre volumes, dont le dernier est sous presse. La Société espère que le public savant du continent prouvera à la Société de Calcutta qu'il sait apprécier le service immense qu'elle a rendu à la science par cette publication que personne n'aurait espéré voir entreprendre il y a dix ans.





JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE 1838.

LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, de l'époque du petit Tobbà, du siége de Médine et de l'introduction du judaïsme dans l'Yaman, par M. PERRON, D. M. P. professeur de chimie et de physique à l'École de médecine du Caire, médecin à l'hôpital de Ckassr-al-Ayniyy.

A M. CAUSSIN DE PERCEVAL,
Professeur d'arabe, à Paris.

Monsieur,

L'histoire d'Ohhayhhah que, sous vos auspices, j'apporte au Journal asiatique, n'est pas une histoire complétement neuve; mais justement c'est dans ce qu'il y a de moins neuf, c'est-à-dire dans le siége de Médine par le dernier Tobbà, et quelques autres circonstances, qu'il y a une triple ques-

tion d'un grand intérêt chronologique : l'époque de l'existence de ce Tobbà, l'époque du siége de Médine, et l'introduction du judaïsme dans l'Yaman.

Je ne sache pas qu'Ohhayhhah, en particulier, soit connu. Dans ce que j'ai vu de récits du siége de Médine, par le Tobbà-Açàd-Abou-Kariba, il n'est pas fait mention du fils d'Al-Djoulâhh. Son nom n'est même pas cité dans les *Ansâb*, ou Généalogies, que j'ai lues; il ne se trouve, je crois, dans Maydâniyy, qu'à l'article du proverbe : « Cher, bon « marché, on vend à tout prix, » انّ البيع مرتخص وغالٍ. Et cependant, d'après l'Aghâniyy, c'est Ohhayhhah qui fit bâtir deux des forteresses qui furent les points de retranchement aux environs de Médine lors de la guerre du Tobbà.

Mais d'abord voyons à quelle époque vivait cet Ohhayhhah.

Ohhayhhah, dit l'auteur de l'Aghâniyy, était fils d'Al-Djoulâhh, fils d'Al-Hharysch, fils de Djahhdjabà, fils de Koulfah, fils d'Auf, fils d'Amr, fils d'Auf, fils de Mâlik, fils d'Al-Aus. Or Al-Aus et Khazradj, qui sont la double souche des *Anssâr*, étaient, comme on le sait, fils de Hhârithah, fils de Thàlabah, fils d'Amr, fils d'Amir. Et à l'article de Moudhâd, fils d'Amr, poëte, je lis dans l'Aghâniyy, qu'Amr-Mouzaykyâ, fils d'Amir, *gouvernait les tribus qui étaient à Mârib, vers l'époque de l'inondation des digues, et lors de la dispersion de ces tribus*, que suivit, dans

leur émigration, la devineresse *Tourayckah*, طَرِيفَة; ensuite que cet Amir était fils de Thàlabah, fils d'Imrōu'lckays, fils de Mâzin, fils d'Al-Azd, fils d'Al-Ghauth, fils de Nabt, fils de Mâlik, fils de Zayd, fils de Kahlan, fils de Sabâ, fils de Yaschdjoub, fils de Yaroub, fils de Ckahhtân. Après Mâlik, Abou'l-fadà donne un degré de plus que l'Aghâniyy; il dit: Mâlik, fils d'Oudah, fils de Zayd; mais il omet celui d'Imrōu'lckays : de sorte que dans les deux versions le nombre des ascendants est le même.

Nous voyons, d'après cette généalogie d'Ohhayhhah, qu'il y a neuf degrés ou générations depuis lui jusqu'à Al-Aus; ensuite quatre générations de Al-Aus à Amir; puis treize de Amir à Ckahhtân; en tout, vingt-six générations depuis Ohhayhhah jusqu'à Ckahhtân.

Maintenant, à quelle époque vivait Ohhayhhah, par rapport à Mahomet?

Lorsque le Tobbà-Açàd-Abou-Kariba était aux environs de Médine, l'eau d'un puits qu'il avait fait creuser, se corrompit. Il tomba malade. Une femme khazradjide, des Banou-Zorayck, Fak-hah (فكهة), vint à son camp, et, voyant l'état du roi, elle alla lui chercher de l'eau à Raumah. Elle continua ainsi tous les jours jusqu'au départ du Tobbà qui, alors, en récompense du service qu'elle lui avait rendu, lui laissa toutes les provisions et tous les bagages qui restèrent au camp; et Fak-hah vécut ensuite la plus riche de toute sa tribu *jusqu'à l'apparition de l'islamisme*.

L'indication donnée ici par ces derniers mots de l'Aghâniyy, peut déjà servir à déterminer, à peu de chose près, et l'époque du dernier Tobbà, et l'époque de l'expédition avortée contre Médine, et l'époque de l'importation du judaïsme dans l'Yaman; car ce sont là, comme je l'ai déjà annoncé tout à l'heure, les trois faits capitaux qui ressortent de cette histoire d'Ohhayhhah; c'en est l'essence chronologique. Les détails et les réflexions qu'ajoute l'auteur, sous le rapport religieux, sur la terre de prédilection de l'islamisme, sur la manière dont Dieu depuis longtemps protégeait le sol sacré de la Mekke et de Médine, et le réservait à la gloire de la religion de Mahomet qui devait y jeter ses racines premières, tout cela est de foi musulmane, et nous intéresse assez faiblement. Ce que le cherche, c'est la détermination de certaines époques chroniques qui servent de jalons pour les investigations et les fouilles historiques à faire dans ces déserts, dans les anciennes tribus et sous-tribus des temps antéislamiques.

Que l'histoire de Fak-hah soit vraie ou fausse, nous en avons la même conclusion. Tout le sens du fait et de son époque est dans ces mots : « On dit « qu'elle vécut jusqu'à l'apparition de l'islamisme. » Or « cette femme, » ajoute l'auteur, « était robuste. » On peut donc lui supposer alors dix-huit à vingt ans, âge auquel une femme arabe est dans toute sa force; et, en lui concédant ensuite, même comme grâce du ciel, pour lui permettre de voir les pre-

miers jours de l'islamisme, le privilége de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans encore pour le reste de sa vie, il s'ensuivrait que l'expédition du dernier Tobbà contre Médine, etc. n'a guère qu'un siècle avant la prédication du prophète. Du reste, le calcul des degrés de la généalogie de Fak-hah donne exactement le même chiffre que celui de la généalogie d'Obhayhhah, ce qui la place à la même époque que lui; car elle était dans les mêmes conditions de vie, et par conséquent les durées des générations de l'un et de l'autre doivent être considérées comme isochrones. Fak-hah était fille de Zayd, fils de Hhamdah, fils d'Amir, fils de Zorayck; et Zorayck était fils d'Abd-Hhârithah, fils de Mâlik, fils d'Adhb, fils de Djouscham, fils de Khazradj, frère d'Al-Aus. Neuf générations [1].

Je n'attache pas une grande importance à cette histoire de Fak-hah. Les autres faits qui suivent sont plus acceptables et plus expressifs parce qu'ils sont plus simples. Toutefois il n'y a rien de bien extraordinaire à supposer que cette femme soit morte centenaire; c'est une grâce qui peut être accordée à quelques musulmans comme à d'autres. En somme, l'expression générale de ce fait est que l'apparition du Tobbà sous les murs de Médine ne précéda pas de longtemps la prédication de Mahomet.

[1] Le Zorayck cité dans cette généalogie n'est pas le père de la branche des Banou-Zorayck. En effet, les Banou-Zorayck descendaient de Zorayck, fils d'Amir, fils de Zorayck, fils d'Abdhhârithah, etc.

Voici une autre circonstance bien plus frappante et plus décisive.

Ohhayhhah eut pour femme Salmà, qui lui donna un fils nommé Amr. Salmà ne se maria jamais qu'à condition d'être libre de sa personne, et de quitter l'époux qu'elle prenait, quand elle trouverait en lui quelque chose qui lui déplût. Or l'Aghâniyy dit positivement que cette même Salmà, de famille illustre, devint aussi femme de Hâschim, et fut mère d'Abd-al-Mouttalib, père d'Abd-Allah, père de Mahomet. Nous voilà donc rapprochés, par ce fait, de l'époque de l'islamisme; et la concordance de la coévité de Hâschim, de Salmà et d'Ohhayhhah, nous pose une triple base de comput pour l'âge de l'événement que nous discutons, et confirme un synchronisme important. De là, encore une fois, le siége de Médine, l'existence du dernier Tobbà, et l'introduction du judaïsme dans l'Yaman, ne dateront que d'environ un siècle avant la prédication de Mahomet; car enfin on ne peut guère admettre une durée plus longue entre Abd-al-Mouttalib, fils de Salmà, et cette prédication de Mahomet, fils d'Abd-Allah, fils d'Abd-al-Mouttalib [1].

[1] En examinant le tableau généalogique que j'ai construit à la fin de cette lettre, vous verrez que le nom d'Amir correspond à celui de Moudhar, et se trouve à dix-huit générations au delà de Mahomet; et en représentant chaque génération, comme je le dirai bientôt, par trente ans trois quarts, l'inondation causée par la rupture des digues de Marib se trouve être à cinq cent cinquante-trois ans avant Mahomet, c'est à-dire au commencement de l'ère chrétienne, et

Un troisième fait de l'histoire d'Ohhayhhah semble encore rapprocher davantage, au premier coup d'œil, le siége de Médine, etc. de l'époque de Mahomet. L'Aghâniyy rapporte que Ckays, fils de Zohayr, fils de Djazymah, le cavalier du cheval Dâhhis, célèbre par la guerre de quarante ans, qui prit son nom, vint, après le meurtre de son père, par Khâlid-ibn-Djàfar, demander du secours à Ohhayhhah, contre les Banou-Amir, et le prier de lui vendre ou de lui donner une cuirasse extraordinaire qu'il avait en sa possession......... De deux choses l'une, ou la guerre de Dâhhis est plus ancienne que la naissance de Mahomet, époque à laquelle on la place, ou l'existence d'Ohhayhhah, et conséquemment celle du petit Tobbà est très-rapprochée de l'apparition de l'islamisme. J'examinerai tout à l'heure le résultat généalogique.

reculée de plus d'un siècle sur l'époque de cent cinquante à cent soixante-dix de Jésus-Christ, où on la place généralement. D'autre part Ckahhtân (Joctan), étant fils d'Abir (Heber), le prophète Houd des musulmans, et cet Abir étant fils de Schalikh (Sale), fils d'Arfakhschaz (Arphaxad), fils de Sâme, fils de Nouhh (Noé), il s'ensuivrait que le déluge biblique a eu lieu à la cinquième génération au delà de Ckahhtân. Dès lors, comme on calcule sur des degrés maaddiques et ckahhtaniques, ceux-ci étant un peu plus longs, on peut laisser toutes les générations, depuis Mahomet à Noé (trente-six générations), à chiffre égal de durée, c'est-à-dire à trente-trois ans l'une; il y aura alors trente-six fois trente-trois ans entre Mahomet et le déluge : = onze cent quatre-vingt-huit ans. Otez-en les cinq cent soixante-onze qui sont entre Mahomet et Jésus : = six cent dix-neuf ans avant l'ère chrétienne. Mais qui sait ce qu'il faut croire des siècles de vie qu'on accorde ou accordait à nos vieux pères postdiluviens qui, à ce qu'on prétend, ne vivaient pas vite?

Donnons un quatrième fait : une des forteresses où se retranchèrent les *Ansar*, pour résister au roi Hhimyarite, fut assiégée par l'ennemi ; on leur lança tant de flèches, que les murs de cette forteresse en restèrent hérissés, et pour cela elle fut appelée *la Chevelue*. « Ces flèches étaient encore là « lors de l'arrivée de l'islamisme. » Cette indication, quoique n'étant qu'une phrase, peut cependant faire accepter que le siége de la ville n'a pas été plus ancien que nous ne l'avons annoncé précédemment; car comment ces flèches, si on s'en tient aux données chronologiques admises jusqu'à présent, auraient-elles duré plus de trois siècles sur les flancs de la forteresse? Ainsi de partout, l'auteur est en accord avec lui-même pour la simultanéité des faits qu'il rattache à l'histoire d'Ohhayhhah, et tout converge à ne pas donner plus d'un siècle, avant l'islamisme, à l'apparition du Tobbà sous les murs de la ville aujourd'hui encore sacrée.

Voilà donc le récit de l'Aghâniyy qui bouleverse tous les calculs posés jusqu'à nos jours sur l'époque du petit Tobbà. Voilà toute la série des rois hhimyaro-yamaniques troublée, presque déchirée; les données généalogiques et synchroniques de Hamzah d'Ispahan poussées hors du probable, accusées d'erreur. Il y aurait, pour replacer les rois descendants de Hhimyar, sur un numéro d'époque qui pût être près du vrai, à constituer la chaîne généalogique de chacun d'eux. J'espère un jour tenter cette résurrection chronologique ; mais

il me faut accroître encore mes études sur les *Ansâb*; il me faut comparer, collationner les uns par les autres les traités et les passages des livres qui offrent des citations certaines sur ces généalogies. Bien plus, il me faudrait avoir lu tout l'Aghâniyy, extraire, examiner et compléter par cette lecture tout ce que j'ai de généalogies. Il m'est impossible à moi seul de faire un si long dépouillement, de composer la minute d'un aussi énorme inventaire, depuis Hhyrah jusqu'à Hhadhramaut; mais, comme nul travail ne m'effraye, j'ai déjà commencé l'œuvre. J'ai traduit les Ansâb du Kitâb-al-Ickd; je les compare aux généalogies décousues d'Ibn-Ckotaybah; et de plus, tout ce que, par la suite, je trouverai dans mes lectures de l'Aghâniyy et d'autres, sera rapporté à son point de famille et de tribu, et mis en parallèle ou en complément avec ce que j'ai dans mon Collier; تعلموا من النسب ما تعرفون به احسابكم وتصلون به ارحامكم.

C'est par ces études des généalogies plus que par toutes les autres lumières fournies par les auteurs arabes, plus que par tous les synchronismes indiqués par leurs livres, qu'on peut prétendre à mettre un ordre acceptable dans la grande galerie de la gentilité arabe; car il est bien reconnu, bien répété par M. de Sacy, répété aussi par Reiske, que la contemporanéité des faits et des hommes est jetée généralement comme un coup de dé dans les annales des écrivains musulmans, et c'est à bon droit que Hamzah, par exemple, est accusé de faire,

pour ainsi dire, à discrétion, des synchronismes. Malheureusement c'est à lui surtout, qu'on est obligé de recourir pour en trouver. « Telle est, » ajoute M. de Sacy, « telle est la négligence de la plupart « des historiens arabes, qu'ils mêlent sans aucune « critique les récits les plus évidemment contradic- « toires. » Aussi le comput des généalogies me paraît devoir être le jugement en dernier ressort de la véracité de ces synchronismes; car une fois les filiations posées, il faut bien accepter qu'il a fallu aux hommes qui les composent, le temps de vivre. Et c'est justement ici le dernier mot, la preuve tranchante, برهان قاطع, de la question en litige, la ratification décisive de tout ce que j'ai à exposer dans ces observations pour le chiffre de la date du Tobbà.

Voici en effet ce que me fournit sur ce roi le livre des Ansâb du Kitâb-al-Ickd, 1° à l'article des Tobbà, ou mieux des Tabâbi :

Le petit Tobbà est Açàd-Abou-Kariba; son véritable nom est Tabbân, fils d'Abou-Malik, ou Maliky-Kariba, qui est le premier Tobbà, fils de Ckays, fils de Zayd, fils d'Amr-Zou'lazàr, fils d'Abrahah-zou'lmanâr, fils de Hhârith-al-Râysch, fils de Ckays, fils d'Amr-Ssayfiyy. Huit générations.

2° A l'article des Banou-Sodjayhh, qui précède celui des Tobbà, Sodjayhh est le cinquième descendant de Ssayfiyy, fils de Sabâ-al-Assghar, (ou le petit) fils de Kàb, fils de Zayd, fils de Sahl. Quatre générations.

3° A l'article de la branche des Hhadhourides, qui précède celui des Banou-Sodjayhh, qui n'en sont qu'un rameau, Hhadhoûr est le quatrième arrière-petit-fils de Sahl, fils d'Amr, fils de Ckays, fils de Moâwiyah. Trois générations.

4° A l'article des Banou-Scharàb, autre branche Hhimyarite, Scharàb, qui en est le père, est petit-fils de ce Moâwiyah, fils de Djoucham, fils d'Abd-schams. Deux générations.

5° A la branche Hhimyarite des Bàdanides, Bàdân est le petit-fils des Abd-schams, fils de Wayl, fils de Ghauth, fils de Ckâtân, fils d'Aryb. Quatre générations.

6° A l'article Hhimyar, qui est en tête de tous les précédents, Arib est un des onze fils de Hhimyar, fils de Sabâ, fils de Yaschdjoub, fils de Yàroub, fils de Ckahhtân. Cinq générations.

Ainsi toute la lignée du Tobbà-Açàd-Abou-Kariba comprend, jusqu'à Ckahhtân inclusivement, vingt-six générations. C'est juste le chiffre que nous avons trouvé à la lignée d'Ohhayhhah. Nous avons donc pour tous deux, exactement la même distance, de leur époque à Ckahhtân et à la prédication de Mahomet. Il y aurait tout d'abord à conclure de là, en comparant les faits et les degrés généalogiques, que de Hâschim à Ckahhtân il y a aussi vingt-six générations; à trente-trois ans chacune, huit cent cinquante-huit ans. Mais de Hâschim à Ckahhtân, je trouve vingt-huit générations au lieu de vingt-six. Je vous dirai tout à l'heure comment

j'y arrive; toutefois le tableau généalogique que je vous transcris à la fin de ma lettre peut dès à présent vous en donner une idée.

Il résulte de là qu'Ohhayhhah et le dernier Tobbà se trouvent, en liste, vis-à-vis de Ckossay, aïeul de Hâschim, et que nous avons un déficit de deux degrés. C'est peu de chose, à mon avis, sur une masse de vingt-huit générations; et, pour tout rectifier, et mettre en équilibre les trois tiges hhimyarique, kahlanique et adnanique, il n'est besoin que de consentir à un peu plus de durée dans les deux premières, et de les mettre chacune à trente-cinq ans et demi; ou bien, on pourrait laisser les générations à trente-trois ans dans les deux descendances de Hhimyar et de Kahlân, et accorder trente ans trois quarts à celle de la ligne maàddique. Rien ne répugne à l'acceptation de ces différences proportionnelles; c'est, du reste, à peu près le chiffre qui est fixé par mon savant ami M. Fresnel. Mais pour plus d'aisance dans les calculs, je les laisse toutes à trente-trois ans; car on comprend facilement qu'il ne faut que quelques noms qui aient eu une vie très-longue pour combler le déficit des deux degrés qui nous manquent. Cette dernière hypothèse me semble très-admissible, puisque les faits cités dans la vie d'Ohhayhhah exigent, de force, sa contemporanéité avec Tobbà et avec Hâschim.

D'autre part, si j'admets pour ascendance d'Amir celle qu'indique l'Aghâniyy à l'histoire de Ckays, fils d'Al-Hhaddâdiyyah, j'aurai (voyez le tableau)

Amir, fils de Hhârithah, fils de Ghitryf, fils d'Imrou'lckays-Batryck, fils de Thàlabah, fils de Mâzin, etc.; et ainsi la série ascendante d'Ohhayhhah est augmentée de deux générations, et le nom d'Ohhayhhah arrive précisément auprès de celui de Hâschim.

Ainsi, mon cher professeur, par la confrontation des faits et la confrontation des calculs généalogiques, Ohhayhhah et le petit Tobbà étaient contemporains, et ils ont dû exister du temps de Hâschim, bisaïeul de Mahomet. Bien plus, pour la fixation du règne de Tobbà, n'eussé-je eu que la lignée généalogique de ce roi, sans l'histoire d'Ohhayhhah, il eût été évident pour moi, à priori, d'après la longue suite des générations qu'elle comporte, qu'il devait vivre beaucoup plus près de l'islamisme qu'on ne l'avait pensé et reçu jusqu'aujourd'hui.

Un autre avantage ressort encore de la fixation de ces deux généalogies, celle du fils d'Al-Djoulâhh et celle du fils de Malikykariba; c'est que, par le comput des degrés, il sera facile de poser les voisinages chronologiques d'autres faits et d'autres personnages historiques, dans l'histoire des Arabes maàddiques, et dans l'histoire des Hhimayrites, des Kahlanides, etc. Mais pour cela, il faut chercher à fixer quelle est la généalogie de Mahomet au delà d'Adnân.

Et, dit-on, le point obscur est là; mais voici ce que j'établis par la compulsation de mes Ansâb

d'Ibn-Abd-Rabbouh, et par un court passage du Ssahhâhh. Le Ssahhâhh dit au mot Adnân : *Adnân, fils de Oudd, est père de Maàdd.* Mais au mot *Add*, Djauhariyy ne donne que *Oudd, fils de Tabikhah, fils d'Ilyâs, fils de Moudhar;* et il est évident que ce *Oudd* ne peut être père d'Adnân, puisque Adnân est le quadrisaïeul d'Ilyâs. Il faut donc que j'adopte, avec Ibn-Ckotaybah, *Odod* (qu'il faut lire Oudad), donné d'ailleurs dans les trois variantes ou opinions qu'il relate sur la filiation d'Adnân; il faut donc encore que j'adopte le *Oudd* ou Oudad du Ssahhâhh, dit *fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ, fils de Hhimyar* [1], et le *Oudad* que je rencontre à plusieurs fois dans mes Ansâb du Kitâb-al-Ickd. Je laisse toute la filiation d'Oudad transmise par Ibn-Ckotaybah, parce qu'elle m'offre plusieurs noms qui ne sont cités nulle part dans toutes les généalogies du livre des Ansâb du Kitâb-al-Ickd, qui est beaucoup plus complet et mieux lié que le sien, et mérite par-là même une foi plus implicite; mais il faut remarquer que deux des trois *Riwâyah* que cite Ibn-Ckotaybah présentent le nom de Yaschhhoub (c'est-à-dire Yaschdjoub), et l'autre le nom de Aschdjoub, qui est évidemment le même, sauf erreur des copistes. De plus, dans deux de ces Riwâyah se trouve le nom de *Yàroub*, qui est père de Yaschdjoub, mais qui, dans l'une de ces

[1] Remarquons en passant qu'il y a erreur dans le rapport de ces deux derniers noms; Hhimyar est fils de Sabâ, et non Sabâ fils de Hhimyar.

Riwâyah, est donné comme fils de ce même Yaschdjoub. Or, nulle part dans les ansâb ou généalogies, *Yàrouh* et *Yaschdjoub* ne se trouvent que sur la ligne de Ckahhtân, de même que dans la Genèse. Il y a donc ici une indication à saisir, c'est qu'au delà d'Adnân on arrive par force dans la descendance de Ckahhtân.

Abou'lfada dit bien que Oudd est fils d'Oudad, mais je crois que c'est une erreur; je n'ai pas une seule fois : Oudd, fils d'Oudad. Ce que j'ai, dans le Collier, c'est *une fois* la version du Ssahhâhh, à l'article où Ibn-Abd-Rabbouh explique les sens des termes généalogiques *Djoumdjoumah* et *Rahhâ*. Il fournit là justement un exemple de Djoumdjoumah, qui a trait à la question que nous tenons en litige. Il dit : « Les deux Djoumdjoumah de l'Yaman sont, « 1° les enfants de Mazhhidj, ou Mâlik, fils d'Oudad, « fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ; 2° les « enfants ou la postérité de Ckodââ, fils de Mâlik, « fils de Zayd, fils de Mâlik, fils de Hhimyar, fils « de Sabâ. »

En reconnaissant ces ancêtres d'*Oudad* ou *Oudd*, qui ne sont que le même nom, comme on le voit à la racine de ce mot dans le Ssahhâhh (car il répète la même indication à *Adnân* et à *Oudd*), c'est-à-dire en prenant la version la plus généralement admise, je trouve deux variantes d'ascendances dans mes Ansâb. Les voici.

Si, directement et sans omission, Oudad était fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ, Sabâ

étant fils de Yaschdjoub, fils de Yàroub, fils de Ckahhtân, je n'aurais au delà d'Adnân jusqu'à Ckahhtân que sept générations, ce qui me fournirait depuis Ckahhtân à Mahomet vingt-huit générations seulement. Mais je dois faire remarquer que l'auteur des Ansâb du Kitâb-Alickd, quand il ne donne pas les générations en tête d'un chapitre, ou dans le lieu où elles doivent être exactes et complètes, le plus souvent abrége en passant d'un nom à un autre, laissant au lecteur le soin de retourner au point principal de départ, à l'article premier, pour remplir les degrés qu'il omet volontairement. Or, dans l'article *de l'explication des termes Djoumdjoumah et Rahhâ*, il n'est pas nécessaire que l'auteur écrive la suite généalogique de Mazhhidj tout entière; il suffit qu'il l'abrége; il l'exposera à sa place.

En effet, à l'article des Mazhhidjides, il dit: « Parmi les enfants d'Oudad, fils de Zayd, fils de « Yaschdjoub, fils d'Aryb, fils de Zayd, fils de « Kahlân, fils de Sabâ, fut Mâlik ou Mazhhidj, etc.; » à l'article des Kindides : « Les Kindides sont issus « de Kindah, fils d'Ofayr, fils d'Adiyy, fils d'Al-« Hhârith, fils de Mourrah, fils d'Oudad, fils de « Zayd, fils de Yaschdjoub, fils d'Arib, fils de Zayd, « fils de Kahlân; » à l'article des Tayydes ou Banou-Tayy : « Tayy, fils d'Oudad, fils de Zayd, fils de « Yaschdjoub, fils d'Arib, fils de Zayd, fils de « Kahlân; » à l'article des Amilides ou descendants d'Amilah : « Les Amilides sont la même postérité que

« celle d'Al-Hhârith, fils d'Adiyy, fils d'Al-Hhârith, « fils de Mourrah, fils d'Oudad, fils de Zayd, fils « de Yaschdjoub, fils d'Aryb, fils de Zayd, fils de « Kahlân, fils de Sabâ, etc. etc. » Nous avons donc, depuis Oudad inclusivement jusqu'à Ckahhtân, dix générations; dès lors, en partant de Hâschim, nous avons vingt-huit générations jusqu'à Ckahhtân; en y ajoutant les générations de Hâschim, d'Abd-al-Mouttallib et d'Abd-Allah, père de Mahomet, nous aurons trente et une générations.

Par suite, la lignée ascendante d'Adnân se trouve fixée; car au-dessus de lui, la question se trouve réduite à lui admettre pour père Oudad au lieu de Oudd; et d'ailleurs au delà d'Adnân il ne se trouve qu'un Oudad, et il est fils de Zayd, fils de Yaschdjoub, etc.

Mais il résulte encore de tout cela un autre fait remarquable, c'est l'*unité d'origine ckahhtânique* de tous les Arabes, de la branche appelée Maaddique, et de la branche dite Yamanique. Et en acceptant la filiation que j'ai donnée, tous reviennent à Sem par Sabâ et Ckahhtân, au lieu d'y revenir seulement par Abir, père de Ckahhtân. Cette contradiction, avec toutes les croyances reçues à cet égard jusqu'aujourd'hui, tombe déjà en partie d'elle-même, si l'on se rappelle que la ligne arabe depuis Adnân et au delà est, dans l'opinion des auteurs musulmans, enveloppée d'incertitudes et de doutes. Il semble que les *Adnâniques* se sont mis comme d'emblée et par inspiration, et même en quelque

sorte par choix de caprice, dans la descendance d'Ismaël. On peut m'objecter qu'il est étonnant que les historiens arabes n'aient jamais posé leurs rapports stemmatiques au delà d'Adnân; j'admets même que cela est plus qu'étonnant, mais enfin ils ne l'ont pas fait. Les Arabes ne connaissaient et ne connaissent pas encore l'art de vérifier les dates par les calculs des générations; et tout de premier aperçu, on pourrait ajouter d'abord (tout à l'heure j'entrerai dans d'autres considérations) que peut-être les écrivains et les historiens arabes, surtout depuis l'islamisme qui les a vus naître presque tous, ceux du moins qui pouvaient avoir entre les mains des généalogies même complètes, se sont contentés d'accepter à priori l'idée anciennement promulguée et reçue en opinion sanctionnée, que la généalogie ascendante d'Adnân était absolument incertaine, et ont passé condamnation là-dessus; que peut-être aussi ceux qui auraient voulu chercher à renouer le fil, se trouvaient sans listes assez complètes de généalogies des deux branches arabes admises; que peut-être enfin, et ceci paraît le plus plausible, ne trouvant pas, dans le recensement des généalogies, de lignée qui les conduisît droit à Ismaël, que, dans la branche maaddique, ils voulaient avoir à toute force pour père, ils ont laissé le trajet au delà d'Adnân comme une route qu'ils ont inscrite *route fausse* ou *route perdue*, parce qu'elle ne les menait pas où ils croyaient devoir aller. Ce qui corrobore surtout cette dernière opinion, c'est

que l'on sait que ce n'est guère que depuis l'islamisme qu'on a recueilli par écrit, en une sorte de corps, et les généalogies diverses, et les événements antéislamiques. De plus, la croyance même du prophète voulait Ismaël pour aïeul antique et primitif; et comme il le disait à titre de parole venue de Dieu dans le Coran, il n'a pas été possible, en recevant les versets du Coran sous la rubrique du ciel, d'accuser d'erreur ces paroles divines, et d'oser dire : « Adnân est issu en dixième génération « de Ckahhtân. » Il a fallu dire, pour rester dans la donnée coranique : « Il manque au delà d'Adnân « la trace qui mène de lui à Ismaël; le chemin est « brouillé, coupé quelque part; tout est incertain « au delà de ce père des Maaddiques, car Dieu ne « peut pas se tromper; et, malgré tout, nous sommes « Ismaëlites aussi bien que notre prophète. » Il en est de même encore actuellement, des affaires de foi musulmane; et on prouverait par *a* plus *b*, à tous les musulmans l'un après l'autre, qu'Adnân est très-directement de la famille de Ckahhtân, que tous n'en voudraient pas moins être de celle d'Ismaël. Le prophète n'a-t-il pas dit : « Au delà d'Adnân « les généalogistes mentent? » Mahomet voulait être d'Ismaël, même sans pouvoir le prouver. Il le dit, et on le crut quand même. Mahomet connaissait bien les généalogies données par la Genèse, et il avait probablement cherché à continuer les ascendances d'Adnân, et à le renouer, selon la tradition arabe, à la souche d'Ismaël. En partant d'Ismaël

pour arriver à Adnân; il suivit bien, dans le livre de Moïse, Agar et son fils dans le désert; il vit bien au vingt-cinquième chapitre de la Genèse, qu'Abraham, sentant son grand âge (cent soixante-quinze ans), après avoir donné son patrimoine à son fils légitime Isaac, avait fait de larges présents aux enfants de ses concubines, puis les sépara d'Isaac. Il y vit bien que les douze fils d'Ismaël allèrent fonder, dit Moïse, des villes et des lieux de défense, et devinrent pères et chefs de douze tribus; mais au delà il ne vit plus rien; il ne trouva plus de route dans les déserts pour marcher vers Adnân. Chaydar (Cédar), deuxième fils d'Ismaël, choisi comme premier degré, resta sans lien avec un nom suivant; il y eut vide.

Remontant d'Adnân vers Ismaël, Mahomet venait face à face avec Ckahhtân; et une ancienne antipathie entre les Maadites et les Yamanites avait fait croire, avec le temps, que ces deux branches devaient avoir chacune une tige séparée. C'était, du temps de Mahomet, un fait qu'on ne songeait seulement pas à soumettre à l'examen.

De tout cela il fallait donc, comme on l'avait déjà décidé depuis longtemps, conclure à l'impossibilité de constituer la généalogie ascendante d'Adnân; il fallait conclure au vide, à l'erreur. C'est ce que fit Mahomet; et lui et toute la nombreuse postérité d'Adnân et de Maad descendirent, sans qu'on sût ni comment, ni par où, du sang de l'esclave d'Abraham.

Mais, voyons comment constater jusqu'à la dernière ligne, la filiation généalogique que j'assigne à tous les Arabes ensemble de Maadd et de Ckahhtân. Pour ces lointaines époques, je ne m'appuie et ne peux m'appuyer que sur les textes génésiques, acceptés d'ailleurs par les musulmans. Le Kitâb-al-Ickd commence les généalogies des Arabes yamaniques par la liste des degrés qui font remonter Ckahhtân à Noé, et de là à Adam. Depuis ce Ckahhtân ou Joctan jusqu'à Adam, ce sont les noms de la Bible, à très-peu d'arabisme près, et exactement le même nombre de générations, c'est-à-dire quatorze. Or nous avons vu que depuis Ckahhtân jusqu'au Tobbà-Açàd, il y a vingt-six générations de trente-cinq ans et demi chacune; nous avons vu aussi que de Ckahhtân, en passant par Oudad, Adnân et Maadd, il y a jusqu'à Hâschim vingt-huit générations de trente-trois ans chacune. La liste se trouve alors pleine jusqu'à Noé; et Adam est séparé de Mahomet par quarante-cinq générations, dont voici les quatorze premières : Ckahhtân, fils d'Abir (Héber), fils de Schâlikh (Sale), fils d'Arfakhschaz (Arphaxad), fils de Sâm (Sem), fils de Nouhh (Noé), fils de Lâmak (Lamech), fils de Moutawaschlikh (Mathusalem), fils de Khanoukh ou Akhnoukh (Hénoch) ou Idrys, prophète, fils d'Yard ou Yarid (Yared), fils de Mahlâlyyl (Malaleel), fils de Kaynân (Caïnan), fils d'Anousch (Énos), fils de Schyth (Seth), fils d'Adam.

Or toutes ces générations, hhimyarites et maad-

diques, depuis l'époque de Mahomet, doivent représenter de mêmes durées, sinon en face l'une de l'autre, et dans le numéro d'ordre des listes au moins en masse, de sorte que tout l'espace d'existence pour les deux lignes soit, en somme, identique et égal; et dès lors le passage direct d'Adnân à Oudad, fils de Zayd, se trouve justifié. (Voyez le tableau à la fin de cette lettre.)

J'ai dit aussi que pour aller d'Adnân à Ismaël, on ne trouve pas de route certaine. J'ai dû prendre alors une contre-marche, et j'ai calculé les degrés depuis Noé, par exemple, à Ismaël, afin de voir quel espace me resterait entre Adnân et le fils d'Agar. Or de Noé à Ismaël il y a onze générations : Noé, père de Sem; père d'Arphaxad, père de Salé, père d'Héber, père de Phaleg, père de Reu, père de Sarug, père de Machor, père de Taré, père d'Abraham, père d'Ismaël; et Ismaël se trouve arriver à être le trisaïeul d'Adnân, en laissant celui-ci le vingt et unième aïeul de Mahomet. De Mahomet, en passant par la ligne de Ckahhtân, on trouve, comme je l'ai déjà dit, quarante-cinq générations jusqu'à Adam. Par quelque ligne qu'on passe, autre que la ligne de Ckahhtân, on ne doit pas trouver plus de ces quarante-cinq générations; car on ne peut aller au delà d'Adam. Eh bien, c'est justement ce qui a lieu, si l'on admet ou les huit, ou les quatre générations qu'Ibn-Ckotaybah place, selon les trois opinions qu'il expose, entre Adnân et Ismaël. On n'a plus où colloquer tout entières ces quatre

ou huit générations, à moins de dépasser les quarante-cinq générations qui séparent Adam de Mahomet. Si on part d'Adam pour venir à Mahomet, en passant d'Abir à Ismaël, on a, selon qu'on accepte l'une ou l'autre des versions d'Ibn-Ckotaybah, ou une ou cinq générations de trop. Alors Adnân vient en liste ou à la place de Maadd ou à celle de Moudrikah, c'est-à-dire ou vis-à-vis Moâwiyah, dans la série hhimyarique, ou vis-à-vis Zayd, fils de Sahl. Et ainsi la ligne hhimyarite qui est bien déterminée, de même que celle de Kahlân, serait trop longue; l'âge du monde genésien serait plus grand dans l'Yaman que dans les tribus maaddiques. Bien plus, si l'on réfléchit aux longévités énormes accordées par la Genèse à Abraham, à Ismaël, et à tous ses autres aïeux jusqu'à Abir, père de Ckahhtân, on sera obligé de porter Adnân à plusieurs degrés plus bas; dès lors les époques connues de l'histoire de l'Yaman sont rejetées au delà de toutes bornes, et par suite, l'histoire yamanique contemporaine de l'islamisme est reléguée à plusieurs générations avant Mahomet; car il n'est pas dit que Ckahhtân et ses descendants aient été gratifiés tous de longévités étonnantes comme son frère Phaleg et les autres ancêtres d'Abraham.

En recevant au contraire la filiation que j'ai posée pour la ligne Mahomet et pour les lignes Hhimyar et Kahlân, tout se trouve parallèle, comparable, rationnel, genésique même. Les siècles de vie des ascendants d'Ismaël gâtent tout.

Mais je veux clore ici ces observations, trop longues pour une lettre, trop courtes pour leur importance. Il me reste encore deux circonstances à préciser, ou, pour mieux dire, deux généalogies à établir; car il me faut démontrer que tous les récits du siége de Médine concourent à prouver qu'il eut lieu à peu de distance de l'époque de l'islamisme.

J'ai, dans l'histoire d'Ohhayhhah, sept vers à la louange d'Amr, fils de Tallah; et de plus, l'épisode de la visite de Ckays, fils de Zohayr, dont le nom se rattache à la guerre de Dâhhis.

Amr, fils de Tallah, disent les auteurs Ibn-Hischâm, Tabari, etc. était à la tête des Médinois lors du siége de Médine par Tobbà. La généalogie du fils de Tallah aurait dû faire voir qu'il était impossible qu'il eût vécu longtemps avant l'islamisme; elle est d'ailleurs donnée dans plusieurs auteurs. Amr, fils de Tallah, était des Moâwiydes ou descendants de Moâwiyyah, appelé aussi Adiyy. Les Moâwiydes formaient un rameau de même origine que les Nadjdjâr, qui étaient, comme on le sait, Khazradjides. Amr, fils de Tallah (pag. 590 et 652 du mémoire cité de M. de Sacy), était dit fils de Tallah, du nom de sa mère. Il était fils de Moâwiyyah, fils d'Amr, fils de Amir ou Mahdoul [1], fils de Mâlik, fils d'Al-Nadjdjâr, fils de Thàlabah,

[1] Dans M. de Sacy, à la citation qu'il donne extraite du Syrat-al-Raçoûl, il y a *Mabdoul*. Dans le Kitâb-al-Ickd, ce nom est omis à la généalogie de Moâwiyyah. Je l'ai remis en sa ligne et place. Mais j'ai dans ce même Kitab-al-Ickd, parmi les rameaux qui suivent les

fils d'Amr, fils de Khazradj. Voilà donc huit générations jusqu'à Khazradj, frère d'Al-Aus. Pour Ohhayhhah, nous en avons eu neuf jusqu'à Al-Aus. Il y a donc ici un degré de différence. Mais la somme générale jusqu'à Adnân ne s'en trouve pas de beaucoup diminuée; et supposé même qu'il ne nous manque pas *un* nom dans la généalogie ascendante de Amr, fils de Tallah, nous n'en sommes pas moins très-près de l'époque que nous avons assignée au siége de Médine. Du reste, Amr-ibn-Tallah était vieux quand il commandait les Médinois. J'en ai la preuve dans ce vers :

Mais sa jeunesse était évanouie, etc.

et dans ce premier hémistiche du dernier vers :

Dieu, donne-lui (à Ibn-Tallah) de longs jours encore pour la conservation de ses frères :

فيهم عمرو بن طلة لاهمّ فامنح قومَه عمرَه

Dans cette hypothèse, la neuvième génération se trouve en partie remplie, et nous arrivons ainsi à côté d'Ohhayhhah et en face de Tobbâ.

Pour ce qui regarde Ckays-ibn-Zohayr, on sait comment survint par lui la guerre de Dâhhis; on sait aussi, comme vous le signalez dans votre savant et trop court mémoire, où vous avez examiné la lettre de M. F. Fresnel sur l'histoire des Arabes

Bânou-l-Nadjdjâr, les Mandoulides, issus de Mandoul ou Amir, fils de Malik, fils d'Al-Nadjdjâr.

avant l'islamisme (*Journal asiat.* décembre 1836); que cette guerre « fut terminée par l'entremise de « Harith, fils d'Auf, fils d'Abou-Haritha, et de son « cousin Harim ou Kharidja, fils de Sinân, fils d'A- « bou-Haritha, dont la libéralité est passée en pro- « verbe. Ces deux personnages étaient issus de « Ghaïzh, fils de Mourra, fils d'Auf, fils de Saad, « fils de Dhoubyân, fils de Baghîdh..... » Il y a donc là depuis Hharith et Harim, petit-fils d'Abou-Hharit-hah, jusqu'à Baghîdh inclusivement, huit générations; ensuite Baghîdh étant fils de Rayth, fils de Ghatafân, fils de Ckays, fils d'Aylân, fils de Moud-har, fils de Nizâr, fils de Maadd, fils d'Adnân, il y a là encore huit générations. Ainsi d'Adnân à Harim et Hharith, il y a seize degrés. Par conséquent les noms de Harim et de Hharith arrivent juste, dans la série où ils sont, collatéraux de ceux d'Ohhayh-hah et d'Abou-Kariba. (Voyez le tableau généalogique.) Nous voilà donc encore, par le calcul du temps où vivait Ckays-ibn-Zohayr, portés à l'époque d'Ohhayhhah; et l'auteur de l'Aghâniyy se trouve justifié dans les circonstances synchronitiques qu'il indique au récit des aventures d'Ohhayhhah, c'est-à-dire la contemporanéité de ce fils d'Al-Djoulâhh, du Tobbà-Açàd, d'Amr-ibn-Tallah, de Salma, de Hâschim, de Fak-hah, de Ckays-ibn-Zohayr, du siége de Médine par les Yamanites.

Mais le fait le plus saillant est ceci : la fixation de l'époque du Tobbà, et les conséquences historiques et chronologiques qui en dérivent. J'y re-

viendrai encore tout à l'heure, toujours en me resserrant le plus possible. Je veux auparavant dire deux mots sur les vers du Tobbà, et sur quelques circonstances du siége de Médine, cités dans l'histoire d'Ohhayhhah.

Ce sont de pauvres vers que les vers du Tobbà. Ce roi qui, selon le Kitâb-al-Djoumân (citation de M. de Sacy dans son mémoire), « était un homme « savant, rempli d'intelligence, de talents et de bra« voure. . . . profondément versé dans la connais« sance *des livres anciens*... » n'était pas fort en poésie; témoins les vers qu'il fit, dit-on, tout inspiré qu'il devait être par des émotions religieuses et par la pensée de Dieu, du temple et du prophète, il eût dû produire quelques hémistiches qui sentissent l'enthousiasme, ou l'animation poétique. Rien moins que cela. Les vers du Tobbà, comme dit notre patriarche arabe de Paris, « sont une prose « rimée, sans la moindre apparence de poésie, qui « ne méritaient pas assurément de trouver place dans « ce recueil (de Schultens), et qu'on doit renvoyer « avec la prétendue lettre du même Tobbà à Ma« homet. » Il y a de quoi s'étonner en effet que ces vers aient été gratifiés par Schultens de sept cents ans d'antiquité avant Mahomet; le style seul de ces vers aurait dû lui prouver qu'ils datent d'une époque assez voisine de l'islamisme. Qu'ils soient apocryphes, ou qu'ils soient réellement tombés de la bouche royale du Tobbà (ce qu'il est impossible de déterminer), ils sont presque contemporains du

conquérant Hhimyarite; ils sont du langage ckorayschite; alors, et comme fait absolu, et comme conséquence de toute cette lettre, il n'y a plus lieu à leur vouloir donner quelque antiquité dans le paganisme. M. de Sacy d'ailleurs les a jugés en dernier ressort, page 364 de son mémoire sur l'origine et les anciens monuments de la littérature parmi les Arabes.

Mais ces vers ne sont pas les seuls enfantés par la verve d'Abou-Kariba; nous en avons un autre composé à l'occasion d'une sangsue qui s'arrêta au gosier de ce roi. Il n'est pas plus poétique que ceux dont nous venons de parler. Nous en avons encore trois autres, mais un peu meilleurs que ceux-là, et produits par la douleur paternelle du Tobbà lorsqu'il repartit de Syrie pour venir venger sur Yathrib le meurtre de son fils. Tous ces vers d'ailleurs ont tout à fait la couleur, le genre et le flegme de la plupart de ceux d'Ohhayhhah; c'est une ressemblance physiognomonique qu'il est bon de signaler.

Quant aux incidents particuliers du siége de Yathrib, racontés par l'auteur de l'Aghâniyy, ils sont à très-peu près identiques à ceux qu'on lit dans les autres historiens, et qu'a cités M. de Sacy. Seulement aucun de ces historiens ne prononce le nom d'Ohhayhhah, et ne mentionne le meurtre des Zayd et l'épisode de Fak-hah. Dans mon Kitâb al-Ickd, aux Ansâb, le siége de Médine est indiqué, mais il n'y est pas non plus question d'Ohhayhhah.

Il y est dit simplement : « Que le Tobbà somma les « Anssâr de se rendre à lui. Ils lui répondirent par « deux vers injurieux, dont le dernier hémistiche « est : Que le messager qui nous est venu, aille « mordre *carunculam genitalem matris illius qui eum* « *ad nos venire jussit :* عض الرسول بظر امّ المرسل.
« Aboukariba marcha contre les Anssâr. Mais pen-« dant le jour, ils le combattaient; et le soir, ils lui « envoyaient des vivres. » « Non, dit Abou-Kariba, « je n'ai jamais vu d'hommes plus généreux; ils « nous combattent le jour, et au soir ils nous en-« voient à souper. Retournons-nous-en. » « Et ils « repartirent. »

L'Aghâniyy rapporte que ce fut Ohhayhhah lui-même qui faisait porter ces vivres aux assiégeants.

Je ne m'étendrai pas davantage à cet égard. Il est facile, en lisant l'histoire d'Ohhayhhah, de voir en quoi diffèrent les récits. — Je reviens au complément de l'histoire de Tobbà-Açàd-Abou-Kariba, c'est-à-dire, au placement des princes qui ont gouverné après lui. Pour ce qui est relatif à ses prédécesseurs, autres noms qui seraient à examiner et à placer, je le laisse pour un autre temps. Du déplacement du Tobbà Abou-Kariba, doit résulter un remaniement et une restauration générale de toute la royauté hhimyarique. La nature de ce travail ne me le permettrait pas, supposé même que j'eusse des matériaux nécessaires pour aborder cette importante question, et entrer avec quelque lumière

dans les ténèbres qui restent encore sur ces premiers âges yamaniques. — Je serai aussi bref que possible.

En donnant la généalogie d'Abou-Kariba, j'ai implicitement indiqué quels sont ceux de ses successeurs, présumés jusqu'à présent, qu'il faut transporter au nombre de ses antécesseurs. — Ce que l'histoire déclare, c'est que Tobbà laissa en mourant trois fils : Hhaçan, Amr-zou-l-awâd et Zéra (qu'il faut lire Zorâh) ou Zou-nowâs; et ce que l'histoire déclare encore, c'est que de ces trois princes, les deux premiers régnèrent l'un après l'autre, et que le troisième fut séparé du règne d'Amr par celui de Zou Schanâtir. Cependant dans les derniers tableaux généalogiques donnés, on met entre Amr et Zoràh, un espace de 230 ans, c'est-à-dire qu'on déshérite ce dernier du titre de fils de Tobbà. Au contraire, dans la fixation que j'ai posée pour l'époque d'Abou-Kariba, Zou-nowâs devient fils de ce Tobbà et son successeur médiat, c'est-à-dire que la tradition donnée par Tabary, et que cite en entier M. de Sacy dans son mémoire, se trouve justifiée, ramène l'existence des trois Tobbà près de l'époque que je lui assigne, et rapproche les règnes des fils du dernier Tobbà, des temps de Ckobad.

Je viens de vous dire *les trois Tobbà*. Dans la liste généalogique que j'ai dressée, le grand et le petit Tobbà sont seuls nommés. L'autre est, selon Ibn-abd-Rabbouh, plus ancien qu'eux, et est fils d'Al-

Raysch, fils de Ckays, fils de Ssayfiyy. Il y a donc encore ici une donnée contraire à celle qui met les trois Tobbà l'un après l'autre sur le trône. J'admets de préférence l'opinion d'Ibn-abd-Rabbouh; car, pour moi, jusqu'à présent, il est le plus complet et le plus savant sur ces questions. Je ne veux pas relever ici les incertitudes de l'auteur du Kitâb-al-Djoumân, ni les erreurs de celui du Syrât-al-Raçoûl, ni celles de Hamzah, d'Abou'l-Fâdâ, etc. (Voyez M. S. de Sacy, pag. 590, 591, etc.; 652, 657, etc. mémoire cité.) La liste généalogique que j'ai construite, répond aux unes et aux autres; les filiations se trouvent par là délimitées et posées; il n'y a plus de Tobbà du milieu, etc.

Arrivons, mon cher professeur, à la succession du trône après la mort d'Açad-abou-Kariba. Il laissa, avons-nous dit, trois fils en bas âge et incapables de régner. Alors Rabiyâh, fils de Nassr le Lakhmide, prit la royauté, et un an après il envoya tous ses enfants à Hhyrah. Quelques années ensuite il mourut, et les Yamanites donnèrent le trône à Hhaçan, l'aîné des fils de Tobbà. Il y régna cinq ans, et prit aussi le nom de Tobbà. Il fut tué par son frère Amr, qui ne conserva la royauté que très-peu de temps. Après lui Zou-Schanâtir, de la famille royale, usurpe la couronne. Il est assassiné par Zoràh encore *jeune*, et qui est élu roi à sa place. Des mains de Zoràh, l'empire de l'Yaman passa à celles des Éthiopiens. — Pour tous ces événements, et d'après ce qu'indiquent, en sens général,

les récits des auteurs, je ne vois pas qu'on puisse admettre une durée de plus de trente ans : quatre ou cinq ans pour Rabiyah Ibn-Nassr; cinq ans pour Hhaçan, selon les historiens; deux ou trois ans au plus pour Amr; quinze ou seize ans pour Zou-Schanâtir et Zou-Nowas; puis, pour la durée de l'empire des Éthiopiens dans l'Yaman, soixante-douze ans : nous voilà à un siècle. Mais il faut remarquer que Mahomet avait trente ans lorsque leur empire finit dans la presqu'île Arabique. Dès lors, nous venons en accord avec ce que j'avançais au commencement de cette lettre, ou environ cent ans que je place entre Tobbâ et l'époque de l'islamisme, c'est-à-dire depuis la seconde moitié inclusivement de la génération de Hâschim, où je suppose que le Tobbâ partit de la Mekke, jusqu'à l'islamisme; et si l'on voulait croire que Hâschim, Abd'al-Mouttalib et Abd-Allah ont, à eux trois, vécu plus de la durée de trois générations ordinaires (ce qui ne répugne en rien, car le calcul de deux ou trois générations n'a plus un résultat aussi exact que quand on en suppute un grand nombre), on aura un plus large intervalle pour colloquer les hommes et les faits à ranger depuis le Tobbâ Açàd-abou-Kariba, jusqu'à Mahomet.

Ainsi, de toute façon, se remplit facilement l'espace qui me restait entre le prophète et le petit Tobbâ. Je reste dès lors conforme aux récits arabes, et, de partout, se trouve légitimée la place de ce Tobbâ à l'époque de Hâschim. De plus, la filiation,

le nom et l'époque des trois principaux Tobbà de l'Yaman sont déterminés.

Cette lettre est beaucoup plus longue que je ne le voulais d'abord, mon cher professeur; mais en marchant, l'espace ne diminuait pas devant moi. J'ai eu, en commençant, illusion d'optique, comme j'en vois dans le désert, surtout entre les monts de sable; on croit n'être qu'à cent pas d'un point dont on est éloigné de plus d'un quart d'heure.

Agréez, mon cher professeur, toute ma reconnaissance.

PERRON.

(La suite à un prochain cahier.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Examen critique de l'ouvrage intitulé : *Die altpersischen Keilinschriften von Persepolis, etc.* von D[r] Chr. Lassen.

(Suite.)

Ici viennent se placer les *Cappadociens* [1]. Attendu dans cette partie du catalogue, leur nom serait facile à reconnaître, s'il ne se présentait sous une forme

[1] J'insiste ici encore sur l'ethnique qui me paraît mieux représenter la forme du mot original que le nom de la contrée.

insolite et archaïque, probablement originale, qui doit exciter moins encore notre étonnement que notre désir de rechercher son origine et sa signification. Je ne doute pas que la science philologique ne parvienne un jour à trouver la raison de cette forme dans son étymologie, et ne suffise par sa seule autorité à la légitimer et à la faire recevoir entre les plus anciens ethniques ; mais déjà la présence du mot sur ce marbre est une preuve d'authenticité à laquelle rien ne peut ajouter [1]. Si, dans l'attente indéfinie des secours philologiques nécessaires pour traiter une question aussi difficile, secours dont quelques-uns, sans doute, doivent nous manquer toujours, nous ne pouvons espérer d'entrer présentement dans cette recherche avec quelque succès, déjà cependant nous pouvons observer que le nom de Cappadoce résulte évidemment d'une assimilation euphonique des deux lettres *t* et *p* de la forme originale $k^a tp^a th^a uk^a$, et de plus que la première partie de ce nom se reproduit dans celui de *Καταονία*, nom d'une des provinces de la Cappadoce, qui me semble formé de ce thème et du suffixe arménien *ouni;* quant à la signification du thème, je n'ose former aucune conjecture [2]. Je crois que le nom de Cappadoce appartient à une

[1] Si Wahl eût connu cette forme originale du nom de la Cappadoce, il eût sans doute évité de s'épuiser en conjectures malheureuses sur l'étymologie de ce nom géographique. (*Vorder und Mittelasien*, p. 274.)

[2] J'ose à peine indiquer l'analogie de sons qui existe entre le mot cappadocien et le mot sanscrit *kâta*, rocher.

haute antiquité, et qu'il n'était pas originairement celui d'une faible rivière, mais bien que la rivière a reçu son nom du sol qu'elle traversait. Il est remarquable qu'Hérodote, qui semble préférer les noms archaïques dans son énumération des satrapies, désigne les Cappadociens sous le nom de Σύροι, qui se trouve placé à côté de celui des Maryandiniens; ce qui sert peut-être à obscurcir plus encore la véritable valeur ethnographique de ce nom. Strabon, originaire de ces contrées, rappelle la dénomination employée par le célèbre historien, et sans rechercher les causes qui l'ont mise en usage, y ajoute une épithète distinctive qui semble confirmer la notion générale; il nomme les Cappadociens Λευκόσυροι ou *Syriens blancs*[1]. Désireux de savoir si quelque trace d'une dénomination semblable, dont Hérodote semble attribuer exclusivement l'usage aux Grecs, s'était conservée dans quelqu'autre des anciens monuments de l'histoire, je me suis livré à des recherches étendues et diverses que je crois n'avoir pas été sans succès, mais aux résultats desquelles je n'oserais accorder qu'une faible confiance, s'ils n'obtenaient d'abord celle des savants auxquels je les soumets.

Les limites de l'Arménie et de la Cappadoce, bien qu'elles semblent naturellement tracées par l'Euphrate, ont toujours été vagues, et on peut observer que le plus grand dissentiment existe entre

[1] Pline confirme ce témoignage ou le copie : *anteà Leucosyri dicti*, dit-il en parlant des Cappadociens, *Hist. Nat.* l. VI, III.

les récits des historiens et les systèmes des géographes, les premiers rapportant, d'après des témoignages à peu près concordants, des faits actuels, sans s'inquiéter souvent de leur connexion avec ceux qui les ont précédés dans le temps; les autres comparant des documents de plusieurs âges différents et essayant quelquefois de les concilier au moyen de concessions réciproques. Cette variation n'est nulle part plus sensible que dans l'attribution de la *Sophène*. Cette contrée est désignée dans la géographie de Ptolémée comme faisant partie de la grande Arménie[1]; sa position est indiquée avec assez de précision à l'endroit où le cours de l'Euphrate commence à s'écarter de sa ligne et à fléchir vers l'Occident : *πρὸς αὐτῇ τῇ ἐκτροπῇ τοῦ ποταμοῦ*. Strabon, qui devait être pour ces contrées mieux informé que les autres géographes, indique, autant qu'il nous est permis d'en juger, avec une grande exactitude l'étendue et les limites de cette contrée qu'il réunit aux provinces de la grande Arménie. Elle est, suivant lui, située dans une large vallée formée par l'Antitaurus et le Taurus qui la sépare de la Mésopotamie supérieure; la capitale de la contrée est *Carcathiocerta*[2]. On retrouve dans Pline

[1] C'est à tort que Wahl compare la division politique en grande et petite Arménie, avec l'antique division naturelle de cette contrée en *première et seconde* ou septentrionale et méridionale, dont Moyse de Chorène fait mention dans son histoire.

[2] *Βασίλειον δὲ τῆς Σωφηνῆς Καρκαθιόκερτα*. D'Anville était persuadé que Carcathiocerta n'était pas autre que *Amida*, aujourd'hui قراجيد, et ici encore on eût suivi avec confiance son autorité;

les éléments d'une description semblable; mais il paraît n'en avoir pas compris la disposition. Par une de ces contradictions qui lui sont si familières, le géographe latin, qui n'ignorait sans doute pas que *Carcathiocerta* était la principale ville de la Sophène, la place dans la grande Arménie, près du Tigre, ce qui semble naturellement engager l'auteur à marquer la place de la contrée dans les mêmes régions. Mais dans tous les autres passages qui concernent la Sophène, Pline la détache complétement de l'Arménie, particulièrement dans un texte remarquable par sa précision, où il l'isole entre les montagnes [1]. Deux anciens auteurs, Cyrzile de Pharsale et Medios de Larisse, semblent la représenter comme une contrée étrangère à l'Arménie; ils lui donnent même, dans une haute antiquité,

mais l'accord constant des auteurs arméniens à présenter le nom d'*Amida* comme ayant succédé à celui de *Tigranocerte*, nous oblige de chercher un autre emplacement pour la capitale de la Sophène. Je conjecture avec une grande réserve que nous le trouvons dans la ville de *Hemkifo*, ou le château du rocher, espèce de *Patra*, également située sur le *Schat el-Arab* ou le Tigre : ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que la première syllabe de *Carcathiocerta* semble présenter dans le mot Քար la traduction arménienne du syrien *kifo*, pierre, rocher, et qu'il ne serait peut-être pas impossible de compléter cette traduction, bien que tous mes efforts n'aient pu y réussir. Peut-être encore le mot syriaque *karkaph* ou *karkaphta*, montagne, représenterait-il avec vérité la première partie de *Carcathiocerta?* La position convient généralement, mais je ne présente néanmoins ma conjecture, je le répète, qu'avec une extrême réserve.

[1] Claudunt eam (Armeniam) ab oriente montes, sed non statim Ceraunii, nec Adiabene regio. Quod interest spatii Spheni tenent, etc. *Hist. Nat.* l. VI, x.

pour pays tributaire, une province arménienne, l'Acilisène. L'historien Dion, qui, ainsi que Procope, écrit *Sophanène* pour Sophène, considère cette contrée comme indépendante de l'Arménie qu'elle limite[1]. Il y a enfin une dernière attribution de la Sophène moins attendue que les précédentes, celle-là encore de Pline, que je réserve de produire dans la discussion. Aucun passage de Strabon n'autorise d'ailleurs, comme l'a cru Wahl[2], et comme on l'a répété après lui, l'identification de la Sophène avec la Cataonie, la plus méridionale des provinces de la Cappadoce: c'est là une notion qui n'est que mal exposée et qui doit s'expliquer par le rapprochement des textes; les deux termes ont été à diverses époques des synonymes géographiques, l'un cependant plus compréhensif que l'autre.

Je crois utile de fixer d'abord la position de la Cataonie. Dans un de ces passages où Pline aime à faire briller sa concision dans le choc des noms propres, il assigne un ou plusieurs des cantons de la Cappadoce comme frontières de l'une des nombreuses contrées qui y confinent, et dans cette dé-

[1] Voici le texe de Dion : Σωφανηνὴ χώρα τοῖς Ἀρμενίοις πρόσορος (l. XXXVI).

[2] On a peine à concevoir par quelle singulière préoccupation Wahl avait cru découvrir, après une lecture inattentive de Strabon, que la Sophène et l'Acilisène étaient deux noms différents de la même province, et que la Cataonie couvrait d'une synonymie étendue ces deux contrées qu'elle semblait absorber. Il n'y a aucune trace d'erreurs semblables dans Strabon, mais il est facile de reconnaître les textes qu'a rapprochés Wahl pour en tirer les siennes.

limitation il oppose la Cataonie à la Commagène [1], ce qui est exact : aussi a-t-on peine à concevoir que le même auteur se mette plus loin en contradiction avec lui-même et avec la vérité en déplaçant la Commagène pour la rejeter à gauche des frontières de la Cappadoce, et en faisant descendre la Cataonie jusqu'à la Cyrrhestique, dans la Syrie [2], ce qui suppose ou un ancien état de choses où les Cataoniens auraient étendu leur domination sur la Commagène, ou bien simplement une omission de cette contrée dont l'auteur paraît tenir peu de compte : on peut toujours induire de ce texte que la Cataonie confinait à la Commagène. Nous savons d'ailleurs, par le témoignage de Strabon, que les limites de la Cataonie ont été, à une certaine époque, portées très-avant à l'orient par des circonstances qui nous restent inconnues; car les chefs arméniens Artaxias et Zariadres lui enlevèrent l'Acilisène et la contrée qui s'étend au-dessous de l'Antitaurus, c'est-à-dire la Sophène [3]. La Cataonie donnait peut-être alors

[1] Cappadociæ pars prætenta Armeniæ majori, Melitene vocatur, Commagenæ Cataonia, etc. (L. VI, III.)

[2] Longissime hæc ponticarum omnium introrsus recedens, minorem Armeniam majoremque et Commagenem lævo suo latere transit.... et usque ad Cyrrhesticam ejus regionem, parte sua, quæ vocatur Cataonia, contendit (l. VI, VIII).

[3] C'est là un des passages dont Wahl a si singulièrement abusé; voici celui qui lui a suggéré son opinion sur l'identité de la Sophène et de l'Acilisène. Deux historiens, Cyrsile de Pharsale et Medios de Larisse, qui avaient suivi l'expédition d'Alexandre, rapportaient que quelques-uns des compagnons d'Armenus se fixèrent dans l'Acilisène qui avait été jusque-là soumise à la Sophène, τὴν ὑπὸ τῆς Σωφηνῆς

son nom à ces pays tributaires, comme dans d'autres temps la Sophène étendit son nom avec sa domination au delà de l'Euphrate, n'ayant au midi d'autres frontières que celles de la Cataonie, mais toujours distincte de la province cappadocienne. C'est dans le sens de cette grande extension, que Pline, définissant la position de la Sophène, la lie d'un côté à la grande Arménie, sur la ligne qui fait face à la Commagène, et de l'autre à l'Adiabène où commence l'Assyrie [1]. Une importante notion est encore celle que nous devons à Strabon sur l'état politique de la Sophène avant la domination romaine; il nous la représente soumise à l'autorité d'un dynaste, tantôt alliée aux autres états arméniens, tantôt détachée de ses alliances, dans tous les cas politiquement indépendante [2]. Quant au nom original de la Sophène, les auteurs arméniens nous le présentent sous la forme Ծոփք *Dzoph* [3]. Ce nom doit être ancien, il doit avoir été mêlé à de grands événements dans l'antiquité; touchant à tant de frontières à la fois, la Sophène doit avoir été partagée entre des intérêts divers; les guerres doivent l'avoir assaillie de toutes parts. Il faut croire qu'elle s'y est heureusement signalée, puisque les plus an-

πρότερον οὖσαν (l. XI). Cette phrase ne peut signifier que la Sophène et l'Acilisène fussent à cette époque une même contrée.

[1] Voici cet important passage : « Armeniæ majori, a frontis parte, quæ vergit in Commagenem Sophene (ut diximus) copulatur, eique Adiabene Assyriorum initium. » (L. VI, XVI.)

[2] *Strab. Géograph.* l. XII.

[3] *Géographie du Pseudo-Moyse de Chosrène*, éd. S. Martin.

ciens témoignages que nous puissions recueillir des auteurs grecs sur cette contrée, nous la montrent déjà puissante et nous la font connaître sous un nom et dans une position qu'elle a gardés pendant plusieurs siècles. Ce nom n'est pas resté obscur dans la haute antiquité, on doit en retrouver des traces dans l'histoire. Je n'hésite pas à la rapprocher du צובא *Tsoba* de l'écriture auquel la critique biblique n'a pas su jusqu'à ce moment assigner une position certaine; la moins invraisemblable des conjectures exégétiques est celle de Michaëlis, fondée sur l'autorité des interprètes syriens, qui signalent *Tsoba* dans Nisibe[1]; une vaine analogie de forme ne saurait néanmoins donner autorité à cette opinion. Mais entre *Dsoph* et *Tsoba* l'analogie est complète; si cette analogie ne suffit pas, la convenance générale des positions, vérifiée par la comparaison des textes, prouvera avec évidence l'identité des deux contrées : mais *Tsoba*, observe-t-on, n'est qu'une division de la vaste contrée d'Aram, dont le nom domine le sien, ארם צובא; quand la Sophène a-t-elle fait partie de la Syrie? où le nom de la Sophène se lit-il réuni à celui de cette contrée? Que ce ne soit pas une objection. Il existe un texte unique, inconnu comme s'il était inédit, concis, car il est de Pline; qui n'a pas appelé l'attention des critiques profanes, qui a échappé à toutes les recherches des exégètes bibliques, un texte qui, s'il avait été bien appliqué, eût pu prévenir, il y a déjà

[1] *Commentationes*, t. I, p. 57 sqq.

trois siècles, toutes les conjectures vaines, toutes les recherches mal dirigées, toutes les pertes d'érudition faites sur ce point, et déterminer l'une des positions les plus importantes de l'Asie antérieure, puisqu'autour de *Tsoba* se groupent un grand nombre d'autres noms géographiques qui en dépendent. Le texte a trop de valeur pour que je ne le cite pas en entier : « Juxta Syria littus occupat, quondam « terrarum maxima et pluribus distincta nominibus. « Namque Palæstina vocabatur, qua contingit Ara- « bas, et Judæa et Cœle, dein Phœnicæ; et qua « recedit intus Damascena : ac magis etiam num « meridiana Babylonia : et eadem Mesopotamia in- « ter Euphraten et Tigrin : *quaque transit Taurum*, « *Sophenæ* : citra vero etiam Commagene : et ultra « Armeniam, Adiabene Assyria ante dicta et ubi « Ciliciam attingit, Antiochia [1]. » Le témoignage est unique, mais l'autorité n'en sera révoquée par personne. La *Syrie Sophène* est la traduction absolument exacte de ארם צובא ; elle est la confirmation inattendue de la mention des Σύροι, dans Hérodote, et de celle des Λευκόσυροι, dans Strabon [2]; et il faut observer que les Syriens méridionaux comprenaient, sous le nom de la première contrée, située au delà du Taurus, les contrées plus septentrionales qui

[1] *Hist. Nat.* l. V, XIII.

[2] Il ne faut pas néanmoins se persuader que tout se traduise complétement dans ce rapprochement, et que la signification d'*Aram Tsoba* se retrouve nécessairement dans celle de Λευκόσυροι : nous ignorons d'ailleurs ce que signifie proprement *Dzoph* dans l'ancienne langue de l'Arménie.

leur étaient moins connues, mais auxquelles ils étendaient également le nom de Syrie, ce qui nous fait presque atteindre les limites de la Syrie d'Hérodote. Je remarque, dans un livre d'une autorité secondaire, il est vrai, les *Chroniques* (l. I, ch. xix, v. 6), le nom de Syrien[1] appliqué à un peuple que les livres de Samuel nomment simplement gens de *Maghakah* : je reviendrai bientôt sur ce nom. Je rassemble d'abord dans le meilleur ordre possible les rares notions qu'on peut recueillir de l'Écriture sur la position et sur quelques faits de l'histoire du royaume de *Tsoba*. C'est encore au livre des Chroniques, à cet utile commentaire d'autres livres plus respectés, que j'emprunterai des indications d'ailleurs peu satisfaisantes sur le premier point; *Tsoba* y est désigné dans la proximité de Hamat צובה חמתה[2]; il faut avouer que la valeur du ה paragogique a ici une singulière étendue : ce qui est remarquable, c'est qu'on trouve dans le même livre des Croniques un passage semblable dont les termes sont renversés : חמת צובה, Hamat, dans la proximité de *Tsoba*[3]: rien n'indique d'ailleurs si c'est au nord ou au midi de cette contrée qu'il faut chercher notre royaume; mais le rapprochement d'autres passages ne laisse aucun doute sur ce sujet. Les textes qui me paraissent désigner le plus nettement la position de l'*A*-

[1] Voici le texte : מן ארם נהרים ומן ארם מעכה : le nom de *Tsoba* suit immédiatement sans être accompagné du nom d'*Aram*.

[2] I *Chronic.* xviii, 3.

[3] II *Chronic.* viii, 3.

ram Tsoba, sont certainement deux passages de la version vulgate de l'histoire de Judith; car je ne pense pas qu'on hésite à reconnaître *Tsoba* dans le *Sobal* de la Vulgate. C'est ici le concours des autres noms qui place celui de *Tsoba;* l'ordre dans lequel se suivent les diverses contrées citées simultanément est régulier et indique implicitement la position de *Tsoba*. Voici le premier passage : « Tunc « miserunt legatos suos universarum urbium ac « provinciarum reges ac principes, Syriæ scilicet « Mesopotamiæ, et Syriæ Sobal, et Libyæ atque Ci- « liciæ, etc. [1]. » Le second passage est ainsi conçu : « Pertransiens autem Syriam Sobal et omnem « Apameam, omnemque Mesopotamiam, venit ad « Idumæos, etc. [2]; » ce dernier texte surtout est explicite. Les dynastes de ces deux contrées entretenaient des guerres continuelles, ce qui suppose que l'un des deux et, avec toute vraisemblance, celui de *Tsoba*, étendait sa domination sur les contrées intermédiaires qui le séparaient de son ennemi. Les livres de *Samuel* et ceux des *Chroniques* ne s'accordent pas sur les noms des principales villes de *Tsoba;* les premiers font mention de *Bethakh* בטח, et de *Berotai* ברתי [3]; les seconds ne parlent que de *Thibekhat* טבחת, et de *Coun* כון [4]. Je crois reconnaître dans *Berotai* Βέῤῥοια ou Βεῤῥόη de la Cyr-

[1] *Judith*, ch. III, 1.
[2] *Judith*, ch. III, 14.
[3] II *Samuel*. VIII, 8.
[4] X *Chronic*. XVIII, 8.

rhestique, la moderne Haleb; elle était sans doute connue sous ces deux noms, comme la *Beryte* de Phénicie qu'Eusèbe nomme *Berœa* dans sa chronique; on peut conclure de ce rapprochement que la Sophène avait déjà conquis la Commagène et la Cyrrhestique. *Thibekhat* paraît être une variante fautive pour *Béthakh*. *Koun* m'est tout à fait inconnu, à moins que ce ne soit un synonyme de *Berotai*. Les textes de l'Écriture permettent d'estimer quelles étaient les richesses et la puissance de la Sophène; les masses d'or et d'airain qui furent enlevées de ses villes par David et consacrées par Salomon, devinrent, peu de temps après, la proie de Schechank, roi d'Égypte. La cause de la première guerre des Juifs contre *Tsoba* n'est pas explicitement exposée; on ne sait pas quel était l'intérêt des enfants d'Israël à empêcher le roi de *Tsoba* de porter les limites de sa contrée jusqu'à l'Euphrate[1]; on ignore également quel intérêt engageait les Syriens de Damas à venir au secours de ceux de la Sophène[2]; on pourrait du moins conjecturer avec vraisemblance que les nombreux envahissements et les attaques incessantes du roi de la Sophène contre le roi de Hamat inquiétaient les dynastes des autres parties de la Syrie occidentale, celui de Damas excepté, qui était sans doute lié par des intérêts convenus au projet de conquête de Hamat. Ces dynastes invitèrent vraisemblablement le roi d'Israël à se

[1] II *Samuel*. VIII, 3.
[2] II *Samuel*. VIII, 5.

joindre à eux pour contenir, dans les limites de l'Euphrate, cette ambition menaçante: le succès de l'expédition de David est connu. Ainsi s'expliquerait mieux encore l'empressement que mit le roi de Hamat à envoyer son fils féliciter David de sa victoire et lui offrir des vases d'or et d'argent. On voit dans la seconde guerre le puissant royaume de la Sophène fournir à la race d'Ammon des troupes auxiliaires à prix d'argent; mais les défaites successives qu'éprouvèrent ses armées affaiblirent bientôt son autorité et détachèrent un grand nombre de peuples de son alliance; tel est le récit biblique [1]. Plus tard un des serviteurs du roi de *Tsoba* se détacha de lui, forma un parti, s'empara de Damas, et prit le titre de roi; Rezôn fut le chef de cette dynastie syrienne de Damas, sophénienne d'origine, qui fit au royaume de Juda une guerre continuelle et désastreuse, et que Tiglatpileser éteignit dans la personne du roi Radzin qui avait porté ses armes jusqu'à l'Arabie Nabatéenne et sur les bords du golfe d'Élath [2]. Il ne me reste plus qu'à rechercher la synonymie des noms des états alliés à celui de *Tsoba.* Je ne parlerai pas ici de l'*Aram bet rehob*, parce que je me propose de discuter ailleurs sa position ou plutôt son identité avec un autre nom géographique. *Thôb* ne me rappelle aucun nom qu'on puisse en rapprocher. Mais quant à *Maghakah,* j'hésite à peine à y reconnaître la ville de *Mazaca* de Cappadoce, à laquelle les Armé-

[1] II *Samuel.* x, 19.

[2] X *Reg.* xi, 23 sqq.; II, xvi, 9.

niens accordent une haute antiquité. Les seules lettres qui diffèrent dans ces deux noms, sont permutables de leur nature et ont pu représenter des nuances de prononciation dans des idiomes différents; l'analogie des termes est encore plus évidente quand on substitue à la transcription grecque la forme originale Մաժաք *Majakh*. Un exemple absolument semblable suffirait pour dissiper les derniers doutes sur l'identité des deux noms; l'exemple est connu et a été plus d'une fois cité : il est impossible de ne pas reconnaître dans l'ancienne et célèbre contrée de *Sinnaar* שנער la région de *Singara* des auteurs classiques et le pays de *Sindjar* des Arabes; or ces diverses permutations sont exactement identiques à celles qui s'observent entre *Majakh* et son antique forme hébraïque.

Mes recherches ne pénètrent pas plus avant, et peut-être ont-elles déjà été poussées trop loin; mais si cette longue digression a dépassé les limites qui sont ordinairement accordées à ces discussions occasionnelles, ce sera peut-être mon excuse d'en avoir profité pour résoudre une question géographique qui n'était pas sans difficultés, et qui par cela même devait être traitée dans toute son étendue pour avoir tout son intérêt. Je ne regretterai donc pas les détails dans lesquels je suis entré, si ces recherches peuvent obtenir l'approbation des savants que leurs études spéciales appellent à les juger.

En revenant à l'examen de l'analyse de M. Lassen, j'ai vu avec surprise qu'il abandonnait subite-

ment la ligne géographique qu'il avait si heureusement suivie jusqu'à l'Halys, pour se porter au nord de la Médie avec une hardiesse qui me paraît moins heureuse. On ne peut nier que le nom de *Σάπειρες*, ou plutôt *Σάσπεαρες*, ne présente une ressemblance remarquable avec le nom de *$Ç^{a}p^{a}rd^{a}$* qui se lit dans l'original; le défaut du *d* final s'excuserait aisément; mais il ne peut s'agir ici de la dix-huitième satrapie d'Hérodote[1]: une semblable décision sera sans doute considérée comme téméraire, quand celui qui la porte n'a pas un seul nom classique à substituer à ceux qu'il déplace; je n'y persiste pas moins. Je renonce d'ailleurs à faire aucun usage du texte unique qui présente le nom de ספרד, parce qu'il est trop incertain, et que je ne veux pas ajouter à la confusion des interprétations et des commentaires. Le nom qui se lit dans l'inscription paraîtrait, à en juger par leur silence, avoir été inconnu aux auteurs grecs, bien qu'ils ne l'aient certainement pas ignorée. Le souvenir ne paraît pas s'en être plus fidèlement conservé chez les peuples de l'Orient, à qui le nom et sa signification sont également inconnus. Un seul peut-être, le moins littéraire de tous, a-t-il retenu le nom antique en l'altérant légèrement; je n'ose rien affirmer; les faits

[1] Entre les noms des peuples que rassemble cette satrapie, je remarque celui d'*Alarodiens* *Ἀλαρόδιοι*; je crois pouvoir facilement restituer sa forme originale en [illegible] *Hararaodha*, peuple contenu, resserré dans les montagnes. C'était sans doute quelque tribu montagnarde de Carduques.

prouveront par eux-mêmes; je ne puis que les exposer. L'auteur de l'Histoire arménienne des Orbélians, empruntant, dans son premier chapitre, son autorité aux chroniques géorgiennes, fait mention de la *mer de Séper* մինչև ի ծովն Սպերայ, que les Géorgiens considèrent comme la mer Grecque ou le Pont-Euxin; mais cette détermination ayant été contestée par quelques savants, entre lesquels est M. Saint-Martin [1], je ne citerai point de texte en preuve. Il est du moins constant que les Géorgiens, dans l'antiquité de leur histoire, dont l'authenticité n'est pas d'ailleurs ici en question, ne désignent pas la Grèce par un autre nom que celui de *Sberdznethi* საბერძნეთი, dans lequel, lorsqu'on a retranché les formatives, il est facile de reconnaître une transcription du nom de *Çaparda* aussi fidèle qu'on peut l'attendre de l'idiome géorgien [2]. Il se peut en effet que le nom soit antique, et ait été, pour ainsi dire, naturalisé dans l'idiome par l'altération même que la langue a fait subir à sa désinence; des documents les moins authentiques dans leur ensemble, et les chroniques géorgiennes sont de ce nombre, la critique peut quelquefois tirer des faits vrais, des faits qu'elle chercherait vainement peut-être dans

[1] *Mémoire sur l'Arménie*, t. II, p. 57 et p. 80.

[2] Afin de ne laisser aucun doute sur la synonymie géographique de *Sberdznethi*, je ferai observer qu'on lit dans les fabuleuses chroniques des Géorgiens qu'Alexandre faisant, au moment de mourir, le partage de son empire à trois de ses favoris, donna de *Sberdznathi* (la Grèce) et les pays du nord à Byzinthios, qui, depuis, fonda Byzance.

les autorités les plus respectées. Je suis d'ailleurs disposé à croire que *Sberdznethi* ne désignait pas la Grèce proprement dite, mais bien plutôt la Thrace. Il est temps de produire contre cette détermination deux objections : la première se tire de la nature même du monument; ni la Thrace, ni la Grèce n'était tributaire du roi des rois, aucune d'elles ne pouvait donc trouver place sur ce marbre; la seconde est tout entière dans l'immense lacune, s'étendant de la Cappadoce à l'Ionie, qui interrompt la continuité si remarquable du fragment ethnographique expliqué par M. Lassen. On serait heureux de pouvoir remplir cette lacune par le nom même de *Çaparda;* mais rien jusqu'à présent ne nous autorise à concevoir la plus légère espérance à ce sujet.

L'ethnique suivant sur lequel je me repose avec ce plaisir que l'on éprouve à retrouver des noms connus, a été pour M. Lassen le sujet d'une laborieuse discussion dans laquelle son érudition, toujours présente et toujours habile à saisir tous les rapports dont elle peut profiter, s'est déployée avec plus d'éclat que de succès; car c'était une pénible épreuve que de défendre la leçon de *Humâ.* Celle de *Yunâ,* résultant de la différence de valeur d'une seule lettre, a le mérite de présenter le nom d'un peuple qui, loin d'être une diffficulté géographique ou chronologique, est appelée si naturellement à cette place, que son absence serait considérée comme une lacune. Les *Ioniens*, on les a déjà reconnus, situés

à l'extrémité de l'empire des Achéménides, terminent la série d'ethniques si bien suivie, qui nous a conduits de la Susiane jusque sur les bords de la mer Ionienne. On ne trouve au contraire que difficultés à essayer de placer les *Hunâ* dans l'Asie avant leur temps; je n'indiquerai point le résultat des recherches de M. Lassen, parce que je pense que ce savant a déjà renoncé et à sa lecture et au système ethnographique, un peu trop semblable à ceux de Gatterer, qu'il avait créé sous l'urgence de cette lecture.

Je regrette d'autant plus que M. Lassen n'ait pas reconnu le nom des *Yunâ*, que, poursuivant de fallacieuses analogies de noms sur les limites mêmes du Caucase, il n'éprouve pas le besoin que nous éprouvons, arrivés à l'une des extrémités de l'Asie, de recevoir une nouvelle direction, et d'apprendre dans quelles nouvelles contrées nous allons être transportés. La chose a été jugée assez importante pour que deux lignes du texte aient été consacrées à nous en avertir; autant qu'il m'est possible d'en juger, on y désigne par un nom de position les contrées qui viennent d'être énumérées, et on y annonce par un autre nom de position celles qui vont l'être. Je crains que l'intention du texte n'ait échappé à la sagacité de M. Lassen, qui découvre dans cette partie de l'inscription deux nouveaux noms de peuples, les *Oxiens* et les *Dranges;* je m'étonne que l'entourage grammatical des noms qu'il transforme ainsi ne l'ait pas averti, que son attention n'ait pas

été éveillée par le changement de construction, par tant d'autres circonstances. Mais je dois réserver ces observations pour le moment où j'expliquerai cette phrase dont le sens me paraît être sans incertitude, un seul mot excepté. Ce sera alors aussi l'occasion de présenter quelques considérations sur l'ethnographie des peuples montagnards de la Perse et de la Médie.

M. Lassen se rattache avec empressement à la nouvelle série de contrées qui s'ouvre dans le texte à la suite de cette phrase, et remarque ingénieusement que cette division de l'énumération semble répondre, et à celle qui existe naturellement dans la position des contrées, et en même temps à celle qu'on remarque dans les sculptures où les figures correspondent sans doute aux ethniques dans l'ordre où elles sont disposées. Comment n'a-t-il pas reconnu dans le texte l'idée première de cette division dont il devine et développe si bien les conséquences! C'est peu de savoir que la direction de la nouvelle série éthnographique est en sens contraire de la première; est-elle aussi précise, aussi bien suivie, marquée par des noms de peuples aussi célèbres? On ne saurait le nier de la plus grande partie de ce fragment; mais il faut avouer aussi que le dernier nom reste douteux, et que l'incertitude s'attache aux deux premiers qui ne sont ni assez nettement désignés par les géographes classiques, ni assez bien orientés par le texte lui-même; il est en effet difficile de savoir si

l'emplacement des *Parûtya* doit être cherché sur les limites de la Perse ou sur les bords de la mer Caspienne. Examinons quelle utilité il est possible de tirer des textes antiques pour l'éclaircissement de cette question. Les Ἀπαρύται[1], réunis par Hérodote aux Gandariens, dans la septième satrapie, sont évidemment ici hors de question. Les Grecs ont connu plus tard, et Ptolémée a décrit un autre peuple nommé Παρυῆται ou Παροῦται, qui occupait une ligne de montagnes du même nom, Παρυῆται[2], appartenant à l'âpre contrée des Paropamisades, et pénétrant jusque dans l'Asie; car on trouve dans la description de cette province une mention des Παροῦται, confinant aux Paropamisades[3]: situé trop

[1] On a toujours expliqué vulgairement ce nom d'Ἀπαρύται, comme celui d'*Amardis* et quelques autres peut-être, par la simple addition d'un *a* prothétique qui laissait au thème sa valeur originale; c'est certainement ici une erreur; il ne faut qu'avoir rapidement parcouru les axiomes de *Pânini* sur la préposition *á*, pour se persuader que cette préposition se détache fictivement du mot παρύται pour le régir et former un nouveau sens; je pense que [zend], *âpôurutô*, en zend, et आपर्वत: *âparvata*, en sanscrit, doivent signifier: *près des montagnes*, situé au pied des montagnes; ce qui est très-différent de l'interprétation vulgairement admise, montagnard. Cet emploi de la préposition *á* et quelques autres semblables sont d'ailleurs plus fréquents dans la langue antique que dans la langue moderne.

[2] C'est ainsi qu'il faut corriger la leçon vicieuse Παρσυῆτοι qui se lit dans le texte; plus bas Παριῆται se trouve pour Παρυῆται. *Ptol. Géog.* l. VI, ch. XVIII. On a voulu rapporter à la même question géographique le mot Παργυῆται; mais ce mot appartient à une autre partie de l'ouvrage, et n'est que la variante fort suspecte d'un nom qui s'éloigne également par sa position et par sa forme de celui des Παρυῆται. *Ptol. Géog.* l. VI, ch. XX.

[3] *Ptol. Géogr.* l. VI, ch. XVII.

à l'orient, ce peuple n'est pas celui que cherche M. Lassen. M. E. Burnouf a le premier mis en lumière le nom géographique *Pôurutô*, qui, dans le texte où il se lit, est suivi des noms de *Môuru* et de *Harôyu*, mais dont rien ne détermine d'ailleurs la position à l'égard de ces lieux. Je n'hésite pas à croire que nous ne devions rapporter le nom de contrée *Pôurutô* à l'emplacement du peuple des Παρυῆται; il me semble qu'associer ainsi deux noms identiques, dont l'un est indéterminé, c'est satisfaire à toutes les conditions de la critique. M. Lassen a mieux aimé appliquer ce nom à la région montagneuse qui s'étend au nord de l'Arie, et qui porte depuis les premiers siècles de notre ère le nom de *Kôhistân*, ou pays de montagnes; c'est une opinion qui ne peut être critiquée, parce que la discussion manquerait de motifs suffisants, et qu'il n'y aurait que des conjectures à opposer à des conjectures. Je dois observer ici, ce que j'aurais dû faire plus haut, que le nom de *Parûtya* lui-même est une restitution due à M. Lassen, restitution à laquelle il me paraît impossible d'en substituer une plus satisfaisante. Je n'aurais plus rien à observer sur ce nom si sa désinence ne suscitait quelques doutes dans mon esprit; l'analogie seule appellerait ici un ethnique comme aux autres places; mais l'ethnique est annoncé par la forme même du mot *Parûtya*; on devait donc lire *Parûtyâ* au pluriel : j'avais d'abord pensé que la suppression de l'*a* final avait pour motif d'éviter la rencontre de deux *a*, cette voyelle

étant l'initiale du mot suivant; mais j'ai bientôt abandonné cette conjecture, en reconnaissant que le *sandhi* extérieur n'est pas moins étranger à la langue persique qu'à la langue zende : il ne faut donc probablement considérer l'omission de l'*a* que comme une faute du graveur.

L'ethnique qui suit se lit sans difficulté *Açagarta;* c'est encore un nom sur lequel je n'ai point d'opinion, parce que je ne saurais adopter celle de M. Lassen, quelque ingénieuse qu'elle soit, et que je n'ai pu réussir, dans l'éloignement des temps et dans l'absence des renseignements, à m'en former une qui me satisfasse mieux. Je n'ai donc d'autre intention que d'exposer quelques-uns des motifs de mon opinion négative : la première objection, qui paraîtra peut-être bien légère, porte sur une circonstance qui n'a pas même arrêté l'attention de l'auteur sur l'existence, dans *Açagarta*, d'un *a*, qui ne se trouve pas dans le nom de Σαγάρτιος, et qui n'est pas cependant un *a* prothétique, puisque M. Lassen ne l'omet pas dans l'analyse étymologique de *Açagarta;* si le rapprochement des deux mots est fondé, Hérodote se trouve ici en faute, et Ptolémée, à plusieurs siècles de distance, renouvelle son erreur. Ce n'est certainement pas cette analyse qui a pu suggérer l'idée d'associer les *Açagarta* aux Sagartes : *Aça* paraît représenter dans la langue des Perses l'ancien sanscrit *atchtchha*, grand, étendu [1], qu'on chercherait vainement dans la langue

[1] Je n'ignore pas que *tchtchha*, médial sanscrit, se change plus

moderne; *garta* a, comme l'établit M. Lassen, le sens de trou, de grotte, puis encore celui de cours d'eau d'un moindre volume que le *nadî;* l'étendue en est définie dans le *Tchhândôgya upanichad*. *Açagarta* signifiait donc vraisemblablement peuple de la grande rivière ou de la grande grotte; or il n'est pas probable que les noms qui indiquent une résidence habituelle aient pu être ceux d'un peuple nomade, comme l'étaient les Sagartes. Une dernière objection me paraît plus grave que les précédentes; M. Lassen l'expose lui-même, mais sans s'y arrêter: les Sagartes étaient originairement une tribu persane qui appartenait à la division nomade de la nation; ils s'étaient avancés au nord, et bien qu'ils eussent retenu l'usage de la langue persane, leurs mœurs s'étaient légèrement modifiées par le contact d'autres peuples. Leur émigration les avait-elle exclus du privilége de leur origine? C'est ce que ne remarque pas Hérodote, et ce qui d'ailleurs n'est pas probable; or s'ils n'avaient pas cessé d'être Perses, ils ne pouvaient être compris au nombre

fréquemment en *ch*; il y a néanmoins assez d'exemples de la permutation en *ç* pour que ma conjecture soit considérée comme parfaitement régulière sous le rapport philologique.

[1] Je n'examine pas ici, parce que j'espère le faire ailleurs, dans un mémoire particulier, avec plus de détails et d'ensemble, une question qui a exercé inutilement l'érudition des géographes depuis un ou deux siècles, celle de l'existence réelle et de la position du fleuve Ἄκης: M. Lassen ne fait d'ailleurs que l'indiquer dans le cours de ses recherches. Si mes conjectures ne me trompent pas, le récit d'Hérodote se rapporte à un des faits les plus considérables de la géographie physique.

des peuples tributaires, et leur nom ne pouvait être inscrit sur ce monument. Ces observations, je le sais, ne font pas faire de progrès à la question, mais elles me paraissent la ramener à des principes de discussion plus sérieux ou plus vrais.

L'ethnique suivant, l'un des plus célèbres de l'antiquité, fixe enfin l'incertitude de notre position; à nos recherches est assuré un point central d'observation d'où elles peuvent s'étendre à toutes les parties de l'Asie. Qui ne reconnaîtrait, dans ce passage de l'inscription, le nom des Parthes? Mais sur la lecture même de ce nom il peut naître des difficultés; je renouvellerai à M. Lassen les objections que je lui ai déjà faites à l'occasion d'autres noms, contre une valeur de sa lecture qui me paraît inadmissible : c'est d'ailleurs le seul point sur lequel j'aie le regret de ne pas m'accorder avec lui.

Ici ce n'est pas seulement de la conformité de ma lecture avec celle de M. Lassen que j'ai lieu de me féliciter, mais d'une concordance plus heureuse encore entre ses recherches et les miennes, de la découverte faite par chacun de nous dans des idiomes différents d'une particularité philologique qui serait déjà intéressante par elle-même, mais qui reçoit un intérêt nouveau et une valeur plus considérable lorsqu'elle est trouvée presque à la fois dans plusieurs langues d'origine différente représentées par les systèmes graphiques les plus divers, et que partout elle a le même caractère, qu'elle s'applique suivant les mêmes règles. N'est-ce pas un

fait remarquable, que la suppression de la nasale enclitique devant les consonnes dentales et gutturales, depuis si longtemps reconnue dans les langues sémitiques, et qui n'avait été observée dans aucune autre, se produise dans des idiomes nouveaux recueillis de monuments pour la première fois copiés ou rendus au jour dans le cours de ce siècle, dans l'ancienne langue des Perses, où M. Lassen en a constaté plusieurs exemples; dans la langue des légendes inscrites au revers des médailles gréco-bactriennes, où elle est particulièrement fréquente; et enfin dans un dialecte que je pourrais nommer le prakrit du zend, et dans lequel sont tracées les légendes des médailles indo-scythiques [1]. Si le siècle dernier n'a rien trouvé de semblable, c'est que ses recherches se sont arrêtées à la surface, à des éléments de langues nouveaux où tout est effacé; c'est qu'elles n'ont point creusé le sol, qu'elles n'ont pas même donné attention aux monuments antiques qui le couvraient. A notre âge est sans doute réservée cette œuvre, de fouiller profondément, de l'Asie Mineure aux bords de l'Indus, une région sur laquelle ont passé tant de générations de langues, qui a été à peine encore explorée, et qui doit rendre à nos efforts, à notre étude, à la science les nombreux et précieux débris d'anciennes langues qu'elle conserve dans son

[1] L'effet est peut-être d'autant plus étrange dans ce dernier dialecte qu'il est constamment transcrit en caractères grecs légèrement altérés.

sein. Ces restes de divers âges, dont les plus récents sont encore antiques, une fois rassemblés et classés, il sera facile de les étudier comparativement, d'établir les différents ordres de leurs analogies, de distinguer nettement celles qui existent entre des langues de la même famille, et qui sont à peu près contemporaines; et celles qui se trouvent entre des langues de races différentes, et qui sont, les unes d'un âge primitif, si je puis ainsi m'exprimer, les autres d'un âge inférieur, introduites par l'adoption ou par des causes qui doivent nous rester à jamais inconnues. Ces analogies s'appellent quelquefois des contrées les plus éloignées, comme dans le cas qui nous occupe; ce sont, pour ainsi dire, des rocs dont la chaîne intermédiaire a disparu ou s'est affaissée; ces rocs, si je puis continuer la comparaison, sont les ruines d'un monde ancien, mais, il faut bien se le rappeler, non pas celles d'un monde primitif. Je n'insisterai pas plus sur la haute utilité de cette étude dans laquelle la philologie se continuerait avec les mêmes principes, mais avec des éléments plus anciens, et ferait attendre des résultats d'un ordre plus élevé.

L'ethnique auquel se rattachent ces considérations, se lit dans le texte $Z^{a}r^{a}k^{a}$ pour *Zaranga*[1]; les

[1] Si quelque chose peut ajouter à l'intérêt que doit inspirer ce mot, aux philologues, c'est assurément une circonstance particulière qui paraît avoir échappé à l'attention de M. Lassen, et qui était digne de l'appeler, l'emploi de la forte *k* au lieu et avec la valeur de la tenue *g* à la fin du nom de $z^{a}r^{a}k^{a}$: l'usage de la forte

Zaranges, les *Ζαράγγοι* ou *Ζαραγγαῖοι* des historiens d'Alexandre, les *Zarangæ* de Pline. Il est difficile d'ajouter au rassemblement de faits relatifs à ce peuple qu'on trouve dans une des notes du commentaire sur le Yaçna; les faits rassemblés y sont discutés avec l'érudition et la critique auxquelles nous a habitués M. E. Burnouf. L'auteur croit que les noms de *Dranges* et *Zaranges* sont deux variantes d'un même ethnique, dont la première est vraisemblablement d'une forme plus moderne; j'essayerai d'apporter ailleurs quelques nouveaux éclaircissements à cette question[1].

M. Lassen ne doute pas non plus que *Dranges* et *Zaranges* ne soient deux leçons différentes d'un même nom; mais il me semble qu'il s'est trop pressé de rapporter la seconde au *bactrien* des temps anciens, et la première à l'ancien persan; car notre texte porte *Zaraṅga*[2]. L'auteur tire de son opinion des inductions précisément contraires aux conclusions de M. E. Burnouf, et suppose que le partage

avec la valeur de sa tenue correspondante est également régulier à la fin d'un mot dans la langue des légendes inscrites au revers des médailles gréco-bactriennes; il me serait facile d'en citer plusieurs exemples.

[1] Je crois qu'on n'a pas encore remarqué que les noms de *Ζαράγγοι* et de *Δράγγαι* ont été employés l'un pour l'autre par le même auteur dans des passages parallèles. L'exemple se trouve dans Arrien *Anab.* l. VI, XV, et l. VI, XVII.

[2] On pourrait conjecturer que la forme *Dranges* a été empruntée au dialecte même de ce peuple, à moins cependant que les deux formes n'aient été simultanément et indifféremment employées par toutes les nations soumises au grand roi.

du nom en deux variantes n'est que le signe et le résultat du partage de la nation en deux corps distincts; l'illusion qui lui a fait trouver des noms de peuples et particulièrement celui des *Dranges* dans une autre phrase, se prête heureusement à ses conjectures; les *Zaranges* se placent au nord des montagnes qui s'étendent au-dessus du lac Zareh, et les *Dranges* au sud, sur les bords de ce lac. Je ne puis admettre en preuve de ces assertions un passage de Strabon qui me paraît indiquer seulement que la Drangiane inclinait plus au midi qu'au nord, où elle ne touchait à l'Arie que par un petit nombre de points. Mon intention n'est pas d'entrer dans la discussion, mais de m'abstenir.

Je partage l'étonnement de M. Lassen sur l'omission dans l'inscription d'un ethnique aussi célèbre, que celui des Hyrcaniens et des autres peuples compris dans la treizième satrapie d'Hérodote. Ces catalogues de peuples, outre le mérite qu'on ne saurait leur refuser, de révéler les formes originales des plus célèbres ethniques, ont encore celui de faire juger de l'importance qu'obtenaient les divers peuples de l'Asie à la cour de Persépolis, et le rapprochement de notre inscription avec l'énumération des satrapies d'Hérodote, semble indiquer déjà que la richesse du sol ou de la civisisation, représentée par la valeur du tribut, n'était pas le principal élément de cette appréciation. Il y avait enfin une autre raison d'espérer que le nom des Hyrcaniens se produirait dans l'inscription, c'est que

l'Hyrcanie est citée par Ormuzd dans son émumération des contrées arianiennes ou sacrées.

Il ne s'attache pas au nom de peuple appelé à cette place un moindre intérêt philologique qu'à celui des Zaranges; les plus intimes procédés de l'euphonie de la langue persique s'y déploient; il en résulte des règles que les autres mots feraient seulement deviner; l'analyse est d'autant plus intéressante que le nom se retrouve sous sa forme zende dans le Vendidad, et qu'il est ainsi facile de reconnaître les différences des deux formes. Il en est une, qui existe du moins dans la transcription de M. Lassen, sur laquelle je ne saurais partager son opinion; je crois que le nom des *Ariens* a la même lettre initiale en zend et dans l'ancienne langue des Perses, et que cette lettre n'est pas un *a;* la nouvelle valeur que je propose pour le caractère initial, ne peut manquer de satisfaire M. Lassen, puisqu'elle lui offre une connexion plus intime des deux dialectes sur ce point, et qu'elle confirme de plus en plus la distinction établie pour la première fois par M. E. Burnouf entre Haroyu et ses dérivés, et les mots, particulièrement les noms historiques, qui empruntent les éléments de leur formation au thème *ârya* ou *âirya :* ce dernier nom est pour M. Lassen l'occasion d'introduire celui de l'Ἀ*ρίανα* de Strabon, et de toucher une question géographique que j'annonce l'intention de traiter d'une manière étendue et complète, celle des diverses valeurs géographiques qu'ont données au nom d'*Ariane*, les divers

auteurs de l'antiquité classique. Une simple observation de M. Lassen sur la forme originale du nom primitif des Mèdes, qui doit s'écrire Ἄριοι et non Ἄρειοι, préviendra sans doute le retour de cette confusion.

Au nom des *Bactriens* se rattachent un si grand nombre de questions géographiques et historiques, que vouloir en traiter ici quelques-unes seulement, ce serait ou les réduire aux proportions les plus exiguës, et presser sans ordre en quelques pages ce qui a été depuis deux siècles le sujet de tant de controverses, ou s'engager dans des discussions immenses, dont les limites ne seraient bientôt plus autres que celles de l'Asie, et qu'il ne serait pas toujours facile de rappeler des digressions où elles auraient été entraînées. Aussi mon intention est-elle d'imiter la prudente réserve de M. Lassen, qui, après avoir renvoyé pour les questions géographiques aux belles recherches de M. E. Burnouf, et avoir proposé pour le passage altéré d'Hérodote relatif aux Bactriens une conjecture ingénieuse, se contente de lire rapidement sur l'inscription le nom des *Sogdiens*, et de rappeler que leur contrée est désignée sous la forme de *çughdhô* dans le Vendidad. Il valait peut-être la peine de remarquer que l'accord des deux leçons originales confirmait, après tant de siècles, la lecture Σουγδία de Denys le Périégète, d'Appien et de Ptolémée, contre celle de *Sogdii*, qui a été adoptée par tous les autres écrivains de l'antiquité.

Si entre toutes, une découverte de M. Lassen mérite nos éloges par l'ingénieux emploi de l'érudition qui l'a préparée, appelle notre admiration par l'inspiration réfléchie, que l'on me permette cette expression, qui a heureusement dirigé ses recherches, c'est certainement celle de la valeur que reçoivent les deux caractères *u* et *w*, réunis dans cet ordre, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots; car nos inscriptions présentent des exemples de ces trois cas. Si l'on considère ce qu'il a fallu ou de patientes méditations, ou de soudaine spontanéité, pour découvrir cette lecture, on éprouve un sentiment d'admiration pour un esprit si solide, si prompt, si étendu. M. Lassen expose simplement comment il est parvenu à reconnaître la valeur commune des deux caractères; cette exposition même me laisse soupçonner que la véritable origine philologique du fait, qu'il a si ingénieusement découvert, a échappé moins à son étude qu'à son attention; mais ces détails d'une minutieuse délicatesse demandent une discussion particulière qui viendra plus tard.

C'est à l'application de cette découverte que nous devons de lire sur le monument le nom des *Chorazmiens*, *qârazamiya*, fidèlement transcrit par les Grecs Χοράσμιοι. Ici se présente une grave question, sur laquelle je regrette de ne pas connaître l'opinion de M. Lassen : M. Burnouf, qui a déjà restitué tant de noms qu'avait laissés s'effacer l'incurie des Parses, a retrouvé celui de Kharizm, sous la forme *qâirizĕm*

dans l'Iescht de Mithra, précédé comme dans l'inscription, du nom de Sôghd; le savant philologue a été rappelé par l'analyse, avec une certaine indécision, à l'interprétation même des Parses, « lieu délicieux, » interprétation qui ne peut pas paraître d'abord assez justifiée par des raisons philologiques. Le mot persique a évidemment la forme d'un adjectif; abstraction faite de cette forme, on observe encore entre ce mot et le nom zend une différence, qui bien qu'elle paraisse purement grammaticale, peut cependant intéresser la signification même du mot. *Qâiri*, que j'aimerais à lire avec M. Burnouf *qâirya*, si la teneur même du nom géographique le permettait, me paraît difficile à expliquer : *qâra* semble plus régulier; il représente pour moi le sanscrit *suvâra* ou *svâra* et doit se comparer au védique *svarya*, qui signifie *bon*, *excellent*, et qui est fait du même radical, modifié par un autre suffixe; je n'hésite pas à considérer *qâra* comme une expression équivalente à *svarya*; mais je ne dois pas dissimuler que la voyelle longue de ce mot, dont je ne puis me rendre compte, me laisse quelques doutes sur sa forme réelle. Je n'en conserve d'ailleurs aucun sur la signification de *qârazam*, qui doit avoir été celle de « contrée excellente, heureuse, » εὐδαίμων dans le sens géographique; ce qui me donne surtout cette confiance, c'est que le même mot existait chez les Parthes avec le même sens; c'est du moins ce qu'il me paraît permis d'induire de ce passage de Pline : « Mox ejusdem Parthiæ amœnissimus sinus

« qui vocatur Choara. » Je ne m'arrêterai pas à prouver l'identité de *qarâ* et de *Choara*; mais qu'il existe dans l'intérieur de la Parthie une région délicieuse, qui semble réunir tous les avantages et tous les agréments des autres contrées, et que cette région porte le nom de *Choara*, heureuse, délicieuse, ce ne peut être certainement une rencontre fortuite, une application de nom sans intention. Et n'était-il pas aussi bien attribué, ce nom, à la Chorasmie des anciens, riche contrée, dont de larges fleuves entretenaient l'inépuisable fertilité, à laquelle la proximité de la mer assurait une température toujours saine et modérée?

Je voudrais n'avoir point à parler de l'ethnique suivant, parce que c'est un des points sur lesquels je ne puis partager l'opinion de M. Lassen sans en avoir moi-même une à proposer. Peut-être serais-je plus habile ou plus heureux, si le nom n'était mutilé par une lacune. M. Lassen la répare pour lire un nom qu'il suppose être l'équivalent de celui des Sattagydes qu'Hérodote réunit dans la septième satrapie aux Gandares, aux Dadices et aux Aparytes. Un pareil résultat, quelque peu attendu qu'il fût, n'en aurait pas moins été reçu avec faveur; mais admise la lecture de M. Lassen, et le premier signe est entre nous le sujet d'un dissentiment qui s'est déjà produit plus haut, il me semble que *jattagudus* ne serait qu'une représentation bien imparfaite du nom des *Sattagydes*; le déplacement des voyelles dans la dernière partie du mot est surtout un fait

grave qui me paraît écarter toute idée de rapprochement.

Je ne ferai qu'une mention succinte d'une conjecture qui, je le déclare, n'a pas mon approbation, mais à laquelle je puis au moins accorder quelques regrets. Conservant l'ingénieuse restitution de la lacune proposée par M. Lassen, j'ai essayé de retrouver, quelque imparfaitement que ce fût, dans la lecture *thrataghadus* à laquelle ne pouvaient d'ailleurs manquer les objections, le nom des Gédrosiens précédé de l'épithète de *soumis*, *thrata* irrégulièrement pour *thrâta*; mais les anomalies et les difficultés de ma lecture étaient trop nombreuses et trop graves pour qu'il ne fallût pas céder à la nécessité, cette fois armée d'un clou de marbre, et dissiper des illusions que j'avais approchées de trop près pour les reconnaître. Mais entre les objections qu'on avait faites à ma conjecture, quelques-unes étaient d'un ordre général, qui peuvent être encore examinées avec intérêt, peut-être avec opportunité: on reprochait à mon interprétation de supposer, et c'en était en effet le sens, que le grand roi ne possédait qu'une partie et vraisemblablement peu considérable de la Gédrosie; je crois que cette opinion peut se défendre et appeler en sa faveur plusieurs preuves dont je ne citerai que les plus remarquables : le nom de la Gédrosie manque dans l'énumération des satrapies; j'avais cru d'abord que les noms, déjà inconnus au temps de l'expédition d'Alexandre, des Outiens, des Thamanéens et des

Myces pouvaient être attribués à la Gédrosie; mais je n'ai pas tardé à reconnaître que la Carmanie également absente du livre d'Hérodote et certainement mieux connue, devait avoir plus de droits à réclamer ces ethniques. Mais un argument qui me paraît décisif, est le voyage d'exploration de Scylax de Caryandre; si Darius avait connu l'étendue exacte de la Gédrosie, s'il avait mesuré les déserts de cette contrée par les marches de ses armées, ou qu'il l'eût fait parcourir par ses inspecteurs pour en relever les positions et en déterminer les limites, il eût aussi connu avec précision tout le cours de l'Indus inférieur, et le voyage d'exploration de Scylax de Caryandre fût devenu inutile; la possession de la Gédrosie inférieure eût été pour lui un plus précieux renseignement qu'aucun de ceux qu'il eût pu recevoir de ses navarques. Ce ne serait donc pas une trop grande témérité que de supposer que la Gédrosie n'appartint pas à l'empire persan, au moins sous la domination de Darius, si nous ne trouvions sur ce sujet, dans Pline, le témoignage le plus positif que l'on puisse désirer pour former sa conviction; on peut s'étonner que le passage ait été lu par tant de personnes sans qu'aucune d'elles ait songé à l'employer dans l'intérêt de l'histoire de la géographie; mais les éditeurs eux-mêmes n'y ont pas attaché leur attention, se hâtant dans leur œuvre. Le témoignage de Pline est explicite : « Ori-gens : flumen « Carmaniæ Hytanis portuosum et auro fertile . . . . . « Achæmenidas usque illo tenuisse. Æris et ferri

« metalla et arsenici et minii exerceri. Inde promon-« torium Carmaniæ est. » L'extrême limite de l'empire persan était donc à l'occident la Carmanie, et les notions que l'on acquit dans la suite sur la Gédrosie furent dues exclusivement aux Grecs. Je regrette de ne pouvoir suivre M. Lassen dans une savante discussion ethnographique où il a réuni, avec une érudition et dans un ordre remarquable, tous les passages des auteurs anciens relatifs aux *Gandares*, et où il applique, en les distinguant, les divers textes aux diverses contrées qui ont été connues sous ce nom; c'est un travail particulier dont profitent également la géographie et la philologie comparatives, un travail dont le mérite ne doit pas s'apprécier par l'étendue, parce que les faits s'y pressent en abondance; si des doutes subsistent encore sur des points où ils semblent sans cesse renaître, je les exposerai dans un mémoire sur la géographie de ces contrées, où je me propose d'examiner plusieurs questions qui ont encore à peine été reconnues.

M. Lassen est très-succinct sur le nom des *Arachosiens;* je ne le serai pas moins, puisqu'à une autre partie de ce mémoire appartient le débat qui existe entre nous sur la valeur du premier caractère.

Le retour du même caractère au commencement du nom des *Indiens* me présenterait toujours une occasion d'engager cette grave discussion, si elle n'était réservée tout entière pour une épreuve où elle peut seulement trouver des juges. Je n'essayerai

pas de tracer même rapidement l'histoire des variations du nom de l'Inde, et de signaler les diverses contrées auxquelles ce nom a été successivement, quelquefois simultanément attribué; nous avons sur ce sujet d'excellentes observations, mais nous ne faisons que recueillir les premiers matériaux d'une grande étude; ce serait une haute témérité de prétendre terminer en un jour une œuvre qui demande plus que des années. Comme je dois retrouver les mêmes difficultés que M. Lassen à déterminer la valeur précise d'un des caractères de notre ethnique, je ne partagerai pas la discussion en la commençant ici sur un nom propre, et en la continuant ailleurs sur des mots inconnus.

Le nom des *Gandares* devait être attendu ici après celui des Indiens auquel il est si fréquemment associé : entre toutes les contrées qui sont en possession de ce nom, M. Lassen n'a pas eu sans doute longtemps à hésiter; la Gandarie qui s'étend sur les bords de l'Indus, la Gandarie septentrionale était seule digne d'être inscrite au nombre des provinces tributaires du grand roi. Ce que j'ai dit de l'Inde s'applique également aux *Gandhâras;* le recueil des traditions antiques de ce peuple ne serait pas moins intéressant à produire que celui de l'Inde, mais les difficultés ne sont pas moins considérables : ici même bien que la matière soit aussi riche, on a moins essayé, on a moins entrepris pour l'explorer; le travail est cependant facile, les trésors de l'antiquité sont rassemblés dans les ruines, les moyens de les

produire au jour restent seuls encore dispersés par notre incurie.

J'imiterai la sage réserve de M. Lassen au sujet du nom des *Saces*. Rien en effet n'est plus à dire, ou tout est à reprendre dès l'origine dans ces questions d'une étendue presqu'illimitée, dont on est maintenant en possession de dire ce qu'il plaît, parce que les textes manquent, ou parce qu'on s'excuse de ne les avoir pas connus.

Nous touchons aux termes de la recherche, nous sommes parvenus au dernier ethnique; mais autant sa lecture est facile, autant son application géographique offre d'incertitudes et d'occasions d'erreur. M. Lassen conjecture très-ingénieusement que le nom de *Makâ*, qui se lit sur le monument, doit se retrouver dans l'ancienne leçon *Μέκων* pour *Μύκων* de l'énumération des satrapies, et dans les *Maci* de Pline, voisins du Caucase. Mais dans Pline comme dans Hérodote, ces noms si courts, si faciles à s'altérer, sont précédés d'autres noms également inconnus qui ne peuvent donner autorité à celui qu'ils accompagnent, surtout lorsque les leçons des anciennes éditions ne s'accordent pas entre elles. Encore incertain sur la position de la contrée qu'il vient d'adopter sans la connaître, M. Lassen suppose que des peuples situés à l'extrémité du Caucase bactrien et les îles de la mer Érythrée, où étaient relégués les prisonniers politiques, ont été rapprochés par les besoins de l'administration dans la quatorzième satrapie, ce qui paraît d'abord con-

firmé par le texte d'Hérodote, où se lisent tous ces noms, mais ce qui ne fait en réalité que contredire l'opinion de l'auteur sur la position géographique des noms liés à celui de *Mécia* : pour moi, j'avoue que je ne comprends pas d'intérêt financier qui puisse justifier une pareille anomalie; ce ne peut être qu'une méprise. Quant au nom même qui se lit sur le monument, je n'ose adopter la conjecture de M. Lassen, mais je ne saurais d'ailleurs en imaginer une qui soit plus convenable.

Je n'insisterai pas sur l'analyse philologique du nom *Ghaôn* ou *Ghôanu* que M. Lassen avait renvoyée à cette partie du mémoire. J'ai dit plus haut que j'avais une autre lecture et une autre valeur à proposer. Ces explications suffisent, je pense, pour donner la raison de mon silence.

M. Lassen revient sur quelques-unes des observations qu'il a présentées plus haut; il rappelle la nécessité de distinguer le caractère réel de chacun des monuments qu'il a rapprochés dans son travail, l'un politique et ethnographique, l'autre administratif et de comptabilité : il serait donc injuste de comparer trop rigoureusement les données de l'un et de l'autre pour les mettre en contradiction[1]. Il y avait à faire une autre observation qui paraît avoir échappé à l'attention de M. Lassen, c'est que l'absence du nom de l'Égypte signale ce monument comme antérieur au voyage de Darius dans cette

[1] Je ne dirai rien de la question du nombre des satrapies, parce que je me propose de la traiter ailleurs avec plus de développement.

contrée, dont il assura la conquête, et en même temps comme antérieur à la rédaction officielle de l'énumération des satrapies qu'Hérodote a traduite dans son troisième livre. Ces inductions s'accordent avec toutes les autres circonstances pour reporter cette précieuse inscription, avec les sculptures qu'elle explique et le palais dont elle orne le marbre, aux premières années de Darius Hystaspide[1].

[1] Ici s'arrête le manuscrit de M. Jacquet; on n'a pu retrouver dans ses papiers aucune trace de la suite de cet intéressant travail. (*Note du rédacteur.*)

E. Jacquet.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 13 septembre 1838.

M. Hodgson écrit à la Société, pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait en lui adressant une médaille d'or pour les découvertes faites par lui au Népal. Il sera fait mention de cette lettre au procès-verbal.

On entend la lecture du rapport de M. Marcel et de M. G. de Tassy, sur les titres littéraires de M. Vullers; les conclusions de ce rapport, tendant à ce que M. Vullers soit admis au nombre des membres étrangers de la Société, sont adoptées.

M. Marcel offre à la Société, au nom de M. de Villeneuve, un dessin de l'hippogryphe de Pise, et présente quelques observations sur les inscriptions cufiques qui accompagnent ce monument.

Un membre annonce qu'une partie des Védas, que M. Prinsep, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, s'est chargé de faire copier pour le gouvernement, vient d'arriver à la Société.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 septembre 1838.

Par la famille de l'auteur. *Voyage dans l'Inde*, par Victor Jacquemont, pendant les années 1828 à 1832. 19e livraison, in-fol.; 1836.

Par l'auteur. *Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe*, par A. Loiseleur-Deslongchamps. Paris, 1838. In-8°.

Par l'auteur. *Essai historique sur les Contes orientaux et sur les Mille et une Nuits*, par M. Loiseleur-Deslongchamps (extrait du Panthéon littéraire). Paris, 1838.

Par les éditeurs et rédacteurs. N°s 55 et 56, juillet et août, du Bulletin de la Société géographique.

Jahrbücher der Literatur, avril, mai, juin.

A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL ASIATIQUE.

Monsieur,

Dans le Journal asiatique du mois de juin dernier, pages 517 et 518, je lis dans la lettre de M. Fresnel, le passage suivant, qui renferme un malentendu qui, je crois, mérite d'être rectifié. « Aboulféda suppose que la ville de Zhafâr, si- « tuée, selon lui, au fond d'un golfe, se trouvait primitive- « ment sur la côte générale de l'Océan, ou mer Méridionale, « mais qu'elle s'était ensuite avancée dans l'intérieur, et avait « ensuite marché vers le nord jusqu'à une distance de cent « milles du point de départ. » Or les paroles d'Aboulféda signifient, bien certainement, *Zhafâr est une ville située sur le bord d'un golfe qui sort de l'océan Méridional et qui avance vers le nord jusqu'à cent milles dans les terres*. Si c'était la ville qui eût avancé, l'auteur aurait écrit خرجت *elle s'avança*, et non pas خرج *il (le golfe) s'avança*. Je m'empresse de relever cette légère inadvertance, d'autant plus qu'Aboulféda évite presque toujours de citer de ces faits miraculeux qui déparent les ouvrages de Kazwini, et d'autres géographes arabes.

Je dois ajouter que l'expression خرج الجون من البحر الى البر se retrouve plusieurs fois dans la géographie d'Aboul-

féda, ainsi il ne peut rester aucun doute sur son véritable sens.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

M. G. DE S.

BIBLIOGRAPHIE.

Arabica analecta inedita, in usum tyronum, edidit Joh. HUMBERT. Paris, Imprimerie royale, 1838. In-8°, pages 194.

Le savant professeur de Genève M. Humbert est toujours infatigable dans ses efforts pour aplanir les obstacles qui s'opposent à l'étude de la langue arabe en Europe. Toutes les personnes qui s'occupent de la littérature orientale connaissent ce charmant recueil de poésies si bien choisies et si bien expliquées, que M. Humbert publia il y a quelques années sous le titre d'*Anthologie arabe*. Ces morceaux, aussi remarquables par la grâce de la pensée que par l'élégance de l'expression, se trouvent en grande partie dans les Mille et une Nuits, bien qu'ils ne soient pas de l'auteur de ces Contes; ils avaient été tirés par lui de différents ouvrages célèbres pour être intercalés dans la prose assez plate de son recueil. On sait que Galland a omis de traduire ces fragments de poésie; il croyait peut-être qu'ils offraient peu d'intérêt : mais telle n'est pas, sans doute, l'opinion des lecteurs de l'Anthologie arabe; ils doivent au contraire reconnaître un grand mérite à la plupart de ces petits vers, tant dans la pensée que dans le style. Il est certain qu'on les apprécie hautement dans l'Orient, puisque le recueil de M. Humbert a eu les honneurs d'une contrefaçon à Boulac, sans qu'on y fît mention cependant de l'éditeur européen. La même chose est aussi

arrivée à l'édition de Kalila et Dimna, qu'a donnée l'illustre M. de Sacy; une preuve de plus en faveur du mérite de ces deux ouvrages et du talent de leurs éditeurs. Dans cette nouvelle publication, M. Humbert a eu en vue de donner aux personnes qui commencent l'étude de la langue arabe, des extraits écrits dans un style facile, et présentant assez d'intérêt pour soutenir l'attention du lecteur. Le choix des douze fables placées en tête du volume remplit complétement ce but; et, dans la troisième section, les anecdotes historiques (les Aventures d'Ibrahim-bin-al-Mehdi surtout) seront lues avec intérêt par les personnes mêmes qui ont une connaissance étendue de la langue. Ce recueil se termine par les Amours d'Al-Werd et d'Ons-al-Wodjoud, conte tiré des Mille et une Nuits, et déjà publié dans l'édition de M. Habicht. Il est à regretter cependant, que le manuscrit dont M. Humbert s'est servi, offre plusieurs fautes. Le savant éditeur aurait peut-être bien fait de ne s'être pas astreint à suivre le texte de ce manuscrit jusque dans les parties qui en sont altérées; il aurait pu faire les corrections que le sens exige, sans se borner à adopter la leçon fautive ou non de son manuscrit; car c'est surtout dans un traité destiné aux élèves qu'on doit s'efforcer de donner des textes aussi corrects que possible, autrement l'étudiant est exposé à prendre des anomalies pour des règles. On pourrait même étendre cette remarque à plusieurs des pièces renfermées dans ce volume, en ce qu'on y rencontre souvent des locutions et des tournures de langue vulgaire, irrégularités qui choquent le lecteur accoutumé à la langue littérale, et qui, du reste, sont souvent en opposition avec la grammaire et la logique. On doit toujours craindre que l'étudiant n'accepte d'avance toutes ces expressions comme de bon arabe, et que dans la suite cela ne nuise à ses progrès quand il s'occupera d'ouvrages plus importants. D'ailleurs les Arabes d'aujourd'hui tâchent d'éviter dans leurs écrits ces constructions irrégulières de la langue vulgaire, et ils font tous leurs efforts pour écrire correctement, en se conformant aux règles de l'arabe littéral.

On pourrait ajouter que plusieurs de ces fausses locutions ne sont pas généralement reçues. Les unes ont cours dans la Syrie, les autres dans l'Égypte, et d'autres encore différentes dans l'Algérie. Cette considération à elle seule suffirait pour faire exclure ces formes vulgaires de tout livre élémentaire destiné à enseigner les principes généraux de la langue, et non pas ses irrégularités. Le travail de M. Humbert est du reste digne d'éloge, et il devrait être mis entre les mains de tout commençant, plutôt que les prétendues Fables de Locman, triste recueil, dépourvu de style et d'esprit, et qui bien certainement n'a pas été composé par un Arabe. Il est vraiment étonnant qu'une telle production ait pu servir de base, pendant tant d'années, à l'étude de l'arabe ; un ouvrage qui, depuis la première phrase jusqu'à la dernière, est écrit au mépris des règles de la langue et en dépit du bon sens.

Pour en revenir au travail de M. Humbert, j'ai remarqué, à la page 140, un mot sur lequel je prendrai la liberté de faire une observation. Il s'agit d'un homme dont la tête avait été mise à prix par le khalife Mansour, et qui venait d'être arrêté par une personne qui voulait obtenir la récompense promise.

En voyant l'arrestation de cet homme, Maan, personnage célèbre par sa générosité, s'approcha de lui, et l'aida à s'évader. L'autre, qui l'avait arrêté, appelle au secours, et s'écrie : حال بينى وبين بغية امير المؤمنين. M. Humbert lit : حالٌ, au nominatif, en regardant ce mot comme un « nom; et il ajoute en note, « حال بينى i. e. *res* non ad te « attinet verum *ad me.* » Je ne crois pas ceci exact; le mot حال est ici, selon moi, un verbe au prétérit, et le sens de la phrase est : « Celui-ci *s'est mis* entre moi et l'homme que « le commandant des croyants fait rechercher, » c'est-à-dire : « il m'a séparé de lui, il l'a fait évader. » C'est ainsi que dans le Koran, sour. XI, vers. 45, on lit : وحالَ بينهما الموجُ فكان من المغرقين « et la lame de mer s'interposa entre « eux deux (*entre Noé et son fils pervers*), de sorte qu'il fut

« du nombre des noyés. » On dirait encore aujourd'hui en arabe, حال الليل بيننا وبين العدو « la nuit s'interposa « entre nous et l'ennemi », c'est-à-dire : « la nuit a mis fin au « combat en nous séparant. » On dit aussi, حيل بينهما « on « les a séparés. » Cette observation, minutieuse peut-être, n'ôte rien du reste au mérite du travail de M. Humbert ; il a fait un livre bon et utile, et il a droit aux remercîments de tous ceux qui prennent intérêt au progrès de l'étude des lettres arabes en Europe.

M. G. de S.

Journal of the asiatic Society of Bengal, edited by James Prinsep. Vol. VI; 1837. 1105 pages, avec 57 gravures.

Ce volume contient, comme les précédents, des mémoires sur la géographie, les antiquités et l'histoire naturelle de l'Orient. M. Prinsep y a déposé entre autres les résultats de ses beaux travaux sur les anciennes inscriptions indiennes que personne avant lui n'a pu déchiffrer, et par le moyen desquelles il est parvenu à assigner une date à un grand nombre de monuments d'une haute antiquité. Ce recueil est un des meilleurs qui aient jamais paru, et ne devrait manquer dans aucune bibliothèque en Europe.

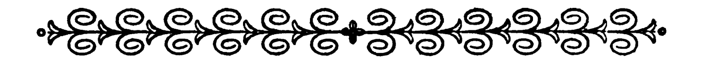
M.

Taberistanensis annales regum atque legatorum Dei arabice edidit, et in latinum transtulit J. G. L. Kesegarten. Volumen secundum. Gryphisvaldiæ, 1838. 300 pag. in-4°.

Dans ce second volume, qui vient de paraître, l'auteur raconte d'abord l'expédition de Khaled-ben-el-Walîd, faite dans le Sewâd ou la Mésopotamie méridionale, dans l'année 12 de l'hégire ; l'occupation des bourgs Bârasûma et Bânikija, habités par les Syriens chrétiens, et la défaite du général persan Hormos, près de Kewâdem ; les batailles de Madsâr, Walad-

scha et Ellis, et la soumission de Hîra. Tabari donne aussi les traités conclus entre Khaled et les chrétiens, habitants de ces provinces. Suivent les soumissions d'Anbâr, de Ain-Ettamr et Doumet-el-Dschandal; l'invasion des Arabes dans la Palestine, et la bataille de Jarmouk, livrée aux troupes de l'empereur Héraclius. L'auteur raconte très en détail ce qui se passa aux environs de Jarmouk et Wâkoussa, et il fait souvent mention de Tedârik, frère de l'empereur Héraclius, et d'autres généraux grecs. Puis il passe au récit de la mort d'Abou-Bekr et de ses funérailles, et de l'inauguration d'Omar. Après cela il revient aux événements de la guerre, et raconte la prise de Damask, de Fahl, Beissân et Tabarijja dans l'année 14 de l'hégire. De là le récit se reporte aux événements de la Mésopotamie; l'auteur raconte les combats livrés aux Persans par Abou-Obeid-ben-Mesûd et El-Mothanna-ben-Hâretha, près d'Ennamârik et Sakatijja; les dissentions à la cour persane, surtout entre les généraux persans Sijâhwurksch et Ferruksâds; la défaite des Arabes près de Kirkîs, appelée *la bataille du Pont*; la victoire remportée par les Arabes près de Boweïd; le pillage des marchés de Khanâfissa et Bagdâd. Puis il traite du couronnement de Jesdedscherd, qui ordonne au général Rustem de renouveler la guerre contre les Arabes. Le général arabe Saad ben-Abi-Wakkâs envoie une ambassade à la cour persane, qui propose au roi d'embrasser l'islamisme ou de se soumettre. Les discours prononcés à cette occasion de part et d'autre sont rapportés. Le roi répond par un refus, et donne aux Arabes un sac rempli de terre, qu'ils regardent comme un bon augure pour la conquête future de ce pays. Deux astrologues, Dschâbân et son esclave, persuadent au roi qu'il convient de faire avancer Rustem vers Kâdessijja, et d'attaquer là les Arabes, quoique Rustem conseille toujours l'attaque. Le récit de ces négociations finit le volume.

K.



JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE 1838.

LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme; de l'époque du petit Tobbà, du siége de Médine et de l'introduction du judaïsme dans l'Yaman; par M. Perron, D. M. P. professeur de chimie et de physique à l'École de médecine du Caire, médecin à l'hôpital de Ckassr-al-Ayniyy.

(Suite et fin.)

OHHAYHHAH.

(Traduction de l'Aghâniyy al-Kâbyr.)

ARIETTE.

L'amour enchaîne mon cœur auprès de Moulaykah; que ne peut-elle ce soir répondre à mes amoureux désirs!

Qu'il est beau le beau cou de Moulaykah! que belle est sa poitrine! que belle est la gorge qui la pare!

Dieu! que ne puis-je l'avoir encore cette nuit, quand tout repose endormi, quand le chien vigilant dort aussi;

Une nuit, ou nul passant ne nous voie, nul que l'œil brillant des étoiles!

Ces vers sont d'Ohhayhhah, fils d'al-Djoulâhh; et le chant est d'Ibn Souraydj, qui le composa sur le rhythme *Ramal*, joué sur la corde du petit doigt, suivi et accompagné sur la même corde par l'annulaire[1]. Mâlik le chantait sur un autre ton, d'après Yoûnous.

HISTOIRE D'OHHAYHHAH,

FILS D'AL-DJOULAHH.

SA GÉNÉALOGIE. — SES AVENTURES. — CIRCONSTANCES QUI ONT DONNÉ LIEU À LA COMPOSITION DE L'ARIETTE PRÉCÉDENTE.

Ohhayhhah était fils d'al-Djoulâhh, fils d'al-Hhârysch, fils de Djahhdjabâ, fils de Koulfah, fils d'Auf, fils d'Amr, fils d'Auf, fils de Mâlik, fils d'Al-Aus[2]. Ohhayhhah avait encore le surnom d'Abou-Amr.

[1] الشعر لأحيحة بن الجلاح و الغناء لابن سريج رمل بالخنصر في مجرى البنصر. — Il paraît qu'on accompagnait le chant sur une sorte de guitare à plusieurs cordes, et que chaque corde devait être touchée par tel ou tel doigt, selon les différents airs.

[2] Ohhayhhah, d'après la ressemblance de sa généalogie avec ce que je trouve dans le Kitâb-al-Ickd, était de la branche des Ami-

Voici ce que m'a raconté al-Hharamyy, fils d'Abou'l-Alâ : Al-Zobayr, fils de Bakkâr, me rapporta, d'après Abd-al-Rahhman, fils d'Abd-Allah, fils d'Abd-al-Azyz, qu'un jour Al-Walyd, fils d'Abd-al-Malik, monta à cheval et alla visiter les mosquées. Arrivé à celle d'Al-Assabah, il y fit sa prière; puis s'adressant à Al-Ahhwass qui était près de lui : « Où est Zaurâ, dit-il, ce lieu sur lequel Ohhayhhah, « votre contribule, a fait ces vers[1] :

J'irai fixer mon séjour à Zaurâ ; je le cultiverai, je l'embellirai; car l'homme de bien, aux yeux du monde, c'est le riche.

Zaurâ, à ses alentours, a trois puits où viennent s'abreuver des troupeaux de chameaux[2].

rides issus de la tige des Aucides ou Banou-al-Aus. Voici ce que je lis dans le Kitâb-al-Yatymah-Fy-Naçab-al-Arab-Wa-Fadâyli-Ha, une des vingt-cinq parties du Kitâb-al-Ick-al-Faryd : « Branches sorties d'al-Aus et de Khazradj, les Amirides sont les descendants d'Amr, fils d'Auf, fils de Malik, fils d'al-Aus. » Je n'ai pas besoin d'ajouter d'après cela, qu'Ohhayhhah était Amsride, de la tige des Aucides, et par conséquent de la souche des Azdides ou descendants d'Azd, fils d'al-Ghauth, fils de Nabt, fils de Mâlik, fils d'Oudad, fils de Zayd, fils de Kahlân, fils de Sabâ, fils de Yaschdjoub, fils de Yâroub, fils de Ckahhtan.

[1] On lit dans le Ssahhâhh : *Zaurâ* زوراء est le nom d'une propriété d'Ohhayhhah.

[2] Je traduis le mot عَقَبٌ par le terme général de *chameaux*, mais j'ai ajouté le mot de *troupeaux*, pour me rapprocher de plus près du sens que l'auteur de l'Aghâniyy donne à cette expression, d'après Zobayr, et qu'il transcrit : قال الزبير العَقَبُ الذى فى اول المال عند مدخل الماء والطَّلَبُ الذى فى آخره « Par « عَقَبٌ on désigne les premiers chameaux qui sont en tête d'un trou-

Sois riche, ou meurs; né d'une famille illustre, ne va pas follement mettre tes espérances dans les bienfaits d'un cousin, d'un oncle paternel, d'unonc le maternel. »

Alors Ahhwass lui montrant Zaurâ du doigt : « Le « voilà là-bas, dit-il; si vous eussiez un peu cédé la « bride à votre rouge coursier, il y serait allé seul. »

« Abou-Amr, reprit Al-Walyd, se faisait un titre « de richesse de ce domaine. »

A ce nom d'Abou-Amr, tous les assistants demeurèrent surpris. On s'étonnait que Al-Walyd (comme prince) se fût appliqué à l'étude des sciences (historiques), et qu'il sût qu'Ohhayhhah eût eu le surnom d'Abou-Amr.

Des trois vers que je viens de citer, on mit le dernier dans ce chant :

Sois riche, ou meurs; né de famille illustre, ne va pas follement compter sur les bienfaits d'un cousin, d'un oncle paternel, d'un oncle maternel.

Ils détournent sans pitié leurs richesses des mains de leurs proches, de leurs familles; et cependant, s'il est un droit étranger sur ces richesses, c'est bien le droit de parenté.

Ces vers furent chantés la première fois par al-Hózalyy, avec accompagnement sur la corde, du doigt médius, et sur le rhythme *Ramal*, d'après la composition d'Al-Hischâmiyy et d'Amr, fils de Bânah.

« peau qui va s'abreuver, et par طَلَبٌ on désigne les derniers cha- « meaux du troupeau. »

CIRCONSTANCES QUI ONT DONNÉ LIEU À LA COMPOSITION DE L'ARIETTE D'OHHAXHHAH.

Voici ce que rapporte Ahhmad, fils d'Obayd al-Mokattab, et il le rapporte d'après Mohhammâd le Kalbide, fils de Yazyd, qui le lui raconta d'après Hischâm, fils de Mohhammad; et cet Hischâm avait donné son récit d'après Al-Scharckiyy, fils d'Al-Ckotâmiyy, et d'après son père, qui le tenait d'un Ckorayschide. Ce Ckorayschide, à son tour, le lui avait conté d'après Abou-Obaydah, fils de Mohhammad, fils d'Ammâr, fils de Yâcir, qui le donnait sur la foi d'Abd-al-Rahhman, fils de Solymân l'Ansaride. Tous exposèrent les faits comme il suit :

Le dernier ou petit Tobbà, Abou-Kariba, fils de Hhasçân, fils de Tobbà[1], appelé encore Açàd, Hhi-

[1] Le mot de Kariba est un ism mabniyy اسم مبني. Voyez le Ssahhâhh au mot كرب. — Dans le livre des généalogies du Kitâb-al-Ickd, on lit : « *Le petit Tobbà est le même que Açàd-abou-Kariba, fils de Maliky-Kariba* (et c'est là la version vraie et la plus généralement reconnue); *il porte aussi le nom de Tabbân, issu de Maliky-Kariba, qui est le premier grand Tobbà, fils de Ckays, fils de Zayd, fils d'Amr.... Et les Tobbà sont au nombre de neuf,* » au lieu de trois qu'on compte ordinairement. Ainsi, selon que l'observe le savant Silvestre de Sacy, plus on rencontre, dans les auteurs arabes, de passages où sont cités les Tobbà, plus on trouve leur détermination obscure et difficile. — Quant à la filiation indiquée dans l'Aghâniyy, par ces mots : *Aboukariba fils de Hhasçân*, elle me semble erronée. Ce Hhasçân est fils du petit Tobbà; c'est la tradition admise par les auteurs, qui n'ont pas accepté à cet égard la généalogie fautive de Hamzah. Hamzah dit : ثم ملك تبع بن حسان بن تبع بن كليكرب ابن الاقرن وهو تبع الاصغر اخر

myarite et roi de l'Yaman, se mit en route pour aller du côté de l'Orient, selon que l'avait fait avant lui les autres Tobbà. Il passa près de Médine, y laissa son fils et passa outre. Il arriva en Syrie, puis dans l'Irâck, et descendit à Mouschackckar[1]. Il était encore à Mouschackckar quand il apprit que son fils avait été tué, par trahison, à Yathrib ou Médine. Il part aussitôt, se dirigeant à la hâte sur cette ville. Et il exprimait son dépit dans ces vers :

O toi avec qui les chagrins semblent avoir fait un pacte, tes yeux ne cesseront donc pas de s'enflammer d'un rouge de douleur, ou de se couvrir de squammes maladives ?

Mais (non, mon œil n'est point malade) ceux qui m'ont privé de sommeil, qui, pas une seule heure, ne laissent

التبابعة. — Du reste, M. de Sacy a donné l'histoire de ce Hhasçân, dans son savant Mémoire sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme, page 680.

Je crois donc qu'il faut dire, selon les indications du Kitâb-al-Ickd, que je préfère ici à l'Aghâniyy, le dernier Tobbà-Asad-abou-Kariba, le Hhimyarite, roi de l'Yaman, etc. — Il est vrai que son fils Hhasçân prit aussi le nom de Tobbà; mais il ne lui a pas été laissé comme nom distinctif, pas plus qu'à plusieurs autres rois Hhimyarites.

Pour le nom de Colaycarb, il n'en est nulle part question dans le Kitâb-al-Ickd; je n'y trouve que le mot *Malikykariba*. Les autres noms, tels que مليكيلكرى مليكيكوى كيلكوس كيكلرب, et même كليكرب, me semblent être une adultération de copistes, ou une fausse lecture de copistes; et je pense que ce mot مَلِيكِكَرِب, formé visiblement de deux mots, à la manière de معديكرب, et autres, a été travesti sous plusieurs formes.

1 Place forte, dit le Sahhâhh, dans le Bahhreyn.

clore ma paupière, ce sont ces Arabes bâtards, ces Nabat de Yathrib qui là sont dans le calme et la paix (eux qui ont tué mon fils)[1].

Que ta main ne me présente plus la coupe de vin jusqu'à ce que cette Yathrib ait senti les coups de mes armes, et ait vu coupés jusqu'aux plus petits de ses palmiers.

Tobbâ arriva aux environs de Médine, résolu de ruiner la ville, de couper tous les palmiers, d'égorger les habitants, et d'emmener les enfants en esclavage. Il campa au pied du mont Ohhod, et fit creuser là un puits, qui jusqu'aujourd'hui a conservé le nom de puits du roi (Tobbâ).

Il manda à son camp les principaux de la ville. Parmi ceux qu'il appela, étaient Zayd, fils de Dhoubayâh, fils de Zayd, fils d'Amr, fils d'Auf; son cousin paternel Zayd, fils d'Omayyah, fils de Zayd; et un autre cousin, Zayd, fils d'Obayd, fils de Zayd; on les appelait collectivement les Zayd ou Azyâd; enfin, Ohhayhhah, fils d'Al-Djoulâhh[2]. Quand les Zayd apprirent l'arrivée de l'envoyé de Tobbâ à Médine : « Tobbâ, dirent-ils, nous appelle près « de lui pour nous confier l'autorité souveraine « dans Yathrib. »

« Je vous le jure par le nom de Dieu, dit Ohhay« hhah; ce n'est pas pour vous bien faire qu'il vous

[1] Les Nabat, pour les Arabes, sont ceux qui ne sont pas de sang arabe pur, mais mélangé. Voyez le savant mémoire de M. Quatremère sur les Nabatéens.

[2] Ohhayhhah et les Zayd étaient tous de la même tribu-mère, car ils descendaient tous de Zayd, fils d'Amr, etc.; mais les Zayd étaient de la branche des Banou-Dhoubayâh, qui sont aussi Ansârs.

« appelle. Pour ma part, je demande seulement à « Abou Kariba, que pour tout le bien qu'il nous veut, « il éloigne de nous ses cavaliers. » Et ce mot passa en proverbe. Du reste la justesse de toutes les prévisions d'Ohhayhhah faisait dire qu'il avait toujours auprès de lui un démon inspirateur, qui lui donnait le pressentiment des conséquences des choses. Tout ce que son œil pénétrant lui faisait apercevoir et présager à ses concitoyens, s'accomplissait selon sa parole.

Les Zayd vont au camp du Tobbà. Ohhayhhah part aussi, mais accompagné d'une jeune chanteuse son esclave, et emportant une tente et du vin. Il dresse sa tente, et y laisse la chanteuse et le vin. Il se rend ensuite auprès de Tobbà et demande à être introduit. On l'introduit, et Tobbà le fait asseoir sur le même tapis que lui. Puis entrant en conversation, il lui demande quelles sont ses richesses et ses propriétés. Ohhayhhah les lui énuméra; et à chaque fois qu'il en indiquait une nouvelle, Tobbà disait : « Tout cela est maintenant ici sur ce tapis. » Il voulait indiquer par là que son dessein était de tuer Ohhayhhah (et de s'emparer de tous ses biens). Ohhayhhah le comprit. Il sort; de retour à sa tente, il se met à boire, et sa verve poétique échauffée, il fait chanter à sa chanteuse des vers qu'il improvisa alors. Les gardes de Tobbà étaient autour de la tente d'Ohhayhhah. — La chanteuse s'appelait Molaykah. C'est alors qu'Ohhayhhah lui improvisa ces vers :

L'amour enchaîne mon cœur auprès de Molaykah; que ne peut-elle ce soir répondre à mes amoureux désirs! etc.

Mais il y avait de plus les trois vers suivants, qui ne furent jamais chantés :

Que la chanteuse et son luth me pleurent; que me pleurent le vin et mes joyeux buveurs;

Que la chamelle me pleure, et quand on la selle à l'heure du départ, et quand ses hautes épaules disparaissent dans les vastes déserts;

Que les hommes me pleurent dans leurs assemblées: l'homme sait-il jamais le destin qui l'attend?

Molaykah chanta tout le reste du jour et presque toute la nuit. Quand les gardes apostés à la tente furent endormis : « Je pars, dit Ohhayhhah à Molaykah; je retourne à Yathrib. Ferme bien la tente « sur toi; et quand l'envoyé du roi viendra m'appeler, réponds : Il dort. Si, à toute force, on me veut « éveiller, dis alors : Il est parti; mais il m'a chargé « d'un message pour le roi. Si l'on te conduit à Tobbà, « tu lui diras ceci : Ohhayhhah te dit : Satisfais ta « traîtresse vengeance sur une chanteuse, ou laisse-« la (c'est comme tu voudras; elle est à ta discré-« tion). » Puis Ohhayhhah partit. Il alla se réfugier dans la forteresse de Dhahhyân.

Cette même nuit, Tobbà envoya saisir les Zayd, et les fit tuer sur une des hauteurs de cette contrée à pierres noires. Il envoya aussi prendre Ohhayhhah pour le mettre à mort; mais la chanteuse s'approchant de l'entrée de la tente, dit aux émissaires de Tobbà : « Il dort. » Ils s'en allèrent, puis

revinrent, et revinrent encore; et toujours Molaykah leur disait : « Il dort. » Enfin : « Éveille-le, « lui dirent-ils, ou nous entrons de force. » — Il « est parti, répondit alors Molaykah; mais il m'a « chargé d'un message pour le roi. » On la conduisit à Tobbà; arrivée devant lui, il lui demanda où était Ohhayhhah. Elle dit qu'il était enfui; « mais, « ajouta-t-elle, il te dit ceci : Satisfais ta traîtresse « vengeance sur sa chanteuse (si cela te plaît), ou « laisse-la. » Ce mot passa en proverbe.

Tobbà dépêcha aussitôt une troupe de cavaliers à la poursuite d'Ohhayhhah. Mais ils le trouvèrent en état de défense dans sa forteresse. Ils l'assiégèrent pendant trois jours entiers. Ohhayhhah combattait pendant le jour à coups de javelots et de pierres, et la nuit il leur jetait des dattes sèches. Les trois jours passés, ils revinrent trouver Tobbà : « Tu « nous as envoyés, lui dirent-ils, contre un homme « qui nous combat le jour et qui nous nourrit la « nuit. » Et Tobbà renonça à l'assiéger, mais il fit brûler ses palmiers. Alors une lutte violente s'engagea entre Tobbà et les habitants de Yathrib, Banou-Aus, Khazradjides et Juifs. Ils s'étaient mis tous en défense dans les forteresses.

Un homme de la suite de Tobbà vint du côté des Banou-adyy, Ibn al nadjdjar[1], qui étaient dans

[1] Je trouve dans le Kitâb-al-Ickd, la branche des Moâwydes ou des descendants de Moâwyah, qui est le même que Adyy, fils d'Amr, fils de Mâlik, fils d'Al-Nadjdjâr, fils de Thalabah, fils d'Amr, fils de Khazradj. — Entre Amr et Mâlik, Ibn-Hischâm, dans le Syrat-al-Raçoûl (cité page 590 et 652 du mémoire de M. de Sacy), met

une forteresse située dans la direction de la Ckiblah de leur mosquée. Cet homme entre dans une des plantations, et gravit au haut d'un dattier pour en couper les dattes. Un des Banou-adiyy, appelé Ahhmad, ou Ssakhr, fils de Solymân et des Banou Salamah, l'aperçoit du haut de la forteresse. Il sort, va droit à lui, le frappe de son large cimeterre[1], le tue et le jette dans un puits en disant : « Il est venu « couper nos dattes; mais le dattier appartient à qui « l'a élevé. » Et cela devint proverbe.

Quand Tobbà fut informé de ce fait, sa colère augmenta. Il expédia de suite une troupe de cavaliers contre les Banou-nadjdjar. Ceux-ci les combattirent, commandés par Amr, fils de Tallah; des descendants de Moâwyah[2], fils de Mâlik, fils d'al-Nadjdjâr. Une partie de ces cavaliers de Tobbà vint attaquer les Banou-adiyy, enfermés dans la forteresse qui était placée près de la mosquée. Les Yamanites les assaillirent d'une grêle de traits; mais les traits tombèrent à la surface extérieure de la forteresse, et les murs en furent tout hérissés. De ce jour, cette forteresse reçut le nom de *la chevelue*.

avec raison Amir; je l'ai déjà remarqué dans mes observations préliminaires.

[1] Je traduis *mankhal* منخل par *cimeterre* au lieu de *faulx* ou *faucille*. Ce mot peut avoir ces deux sens, mais on trouve dans le Ssabhâhh : والمنخل بفتح الخاء لغة فيه مثل المُنصُل و المُنصَل والمنصل والمنصل السيف.

[2] Selon le Kitâb-al-ickd, il manque ici un nom. Voyez l'avant-dernière note.

Ces traits y demeurèrent fichés jusqu'à l'époque où le dieu de gloire et de grandeur envoya l'islamisme au monde.

D'autres soldats vinrent du côté où étaient les Banou-al-Hhârith, Ibn Khazradj[1]. Ils coupèrent les dattiers par le milieu, et de ce moment ces dattiers furent appelés *djouzmân* (coupés). Mais les Banou-Hhârith coupèrent le nez aux chevaux des cavaliers de Tobbà. Et Tobbà dit à ce sujet : « Ce que m'ont « fait les Yathribiens, nul ne me l'a jamais fait. Ils « ont tué mon fils; ils ont tué un homme de ma « suite (sur le dattier), et ils ont coupé le nez à mes « chevaux. »

Mais tandis que Tobbà se préparait à ruiner Médine, à traîner ses enfants en esclavage, à détruire ses palmiers; voilà que lui vinrent deux juifs, docteurs de la loi. « Prince, lui dirent-ils, partez « de ce pays; c'est une terre protégée de Dieu; « presque à toute page nous la trouvons citée dans « nos livres; elle doit être un jour le lieu de refuge, « après sa fuite, d'un prophète issu du sang d'Is- « maël, et dont le nom sera Ahhmad; il sortira de « ce côté, de cette contrée sainte, du côté du temple « sacré de la Mekke. Ici sera sa demeure et son « dernier asyle (son tombeau[2]). Une foule des siens « le suivront dans sa fuite. »

[1] Les Banou-al-Hhârith sont une branche Anssaride, mentionnée dans le Kitâb-al-Ickd, comme elle l'est ici : « Les Banou-al-Hhârith sont les descendants d'al-Hhârith, fils de Khazradj. »

[2] تكون دارَه وقرارَه. Je traduis قرار par *son dernier asile ;* ce mot

Tobbà étonné de ces paroles, renonça à tout ce qu'il avait résolu contre Médine et ses habitants. Il ajouta foi aux récits des docteurs juifs, et changea tous ses projets. Il cessa la guerre et entra en pleine conciliation. Les Médinois se mêlèrent à ses troupes, et celles-ci, à leur tour, se répandirent dans la ville.

C'est au sujet de cette guerre qu'Amr, fils de Mâlek, des Banou Nadjdjar, a dit les vers suivants, à la louange d'Amr, fils de Tallah[1] :

S'est-il éveillé, ou bien est-il encore occupé de ses tristes pensées d'amour? a-t-il obtenu de son amante les voluptés qu'il désire?

Mais sa jeunesse est évanouie; il n'y pense même plus à cette jeunesse, à ce bel âge qu'il n'a plus.

Oui, cette guerre terrible que nous avons eue avec les Yamanites, servira d'exemple aux hommes.

Demande, demande aux Imrân ou aux Açad ce que fut cette guerre qui, à l'apparition de l'étoile du soir, fit fondre l'ennemi sur nous.

Armée immense de cet Abou-Kariba, ce lion au corps tout

arabe veut dire *lieu où l'on se fixe pour y rester;* il ne paraît pas être ici une redondance du mot دار qui le précède. C'est aussi l'avis du schaykh Mohhammad-Ayyâd et d'autres.

[1] Il y a dans le texte طلحة *talhhah* qui du reste est un nom connu, mais qui se rapporte à une autre époque. J'ai préféré, avec le schaykh Mohhammad-Ayyâd le nom de Tallah, parce qu'il est deux fois cité ainsi dans ce passage, et que le mot *talhhah* ne s'y rencontre qu'une fois. Du reste nos deux volumes sont en cela conformes l'un à l'autre et semblent avoir été copiés sur le même texte, bien que l'un soit en caractère ordinaire et l'autre en caractère mogrébin. Dans tous les cas, c'est là une variante de peu d'importance, et le nom de Tallah est cité dans tous les récits du siége de Médine.

plein d'une repoussante odeur! Et ses soldats disaient: «Qui «osera venir devant nos lances? sont-ce les Benou-Aus, ou les «enfants d'Al-Nadjdjâr?»

«Enfants d'Al-Nadjdjâr, nous avons au cœur le feu de la «haine contre vous, le feu de la vengeance.» Et contre eux se sont avancés des bataillons à longues cuirasses, et qui s'allongeaient comme des nuées pleines de tonnerre et de grêle;

Ils avaient avec eux Amr, le fils de Tallah, Dieu, donne-lui de longs jours encore pour le salut de ses frères! Chef illustre, plus grand que les rois! Qui demanda les bienfaits d'Amr, ne lui trouva jamais la main fermée.

Un juif a dit aussi ces vers à propos de cette guerre:

Le chagrin m'accable lorsque je songe aux palmiers coupés à Açâwyf et à Massnaâh;

Palmiers que défendaient les Malikides contre les soldats de l'affreux Aboukariba.

Ohhayhhah exprime ses regrets dans ces vers, qu'il fit comme éloge funèbre des Zayd égorgés par Tobbà:

Douleur pénible, poignante, douleur immense m'accable l'âme au souvenir des victimes égorgées sur les hauteurs!

Ils ont passé leur dernière route, ils ne sont plus! Et je reste comme un triste héritage laissé au milieu d'hommes égoïstes et méchants,

Hommes de rien, incapables de rien, et de plus indociles à la voix de qui pourrait les diriger.

Tobbà, avons-nous dit, renonça à continuer la guerre contre les Médinois; ceux-ci se mêlèrent

sans crainte à ses soldats. On avait consenti de part et d'autre à la paix; on était en rapports d'amitié.

Cependant Tobbà s'aperçut que l'eau du puits qu'il avait fait creuser s'était corrompue. En effet, cette eau l'avait rendu malade (mot à mot : l'avait fait plaindre du ventre). Alors vint le trouver une femme des Banou-Zorayck[1]; c'était (Fak-hah) فكيهة, fille de Zayd, fils de Hhamdah[2], fils d'Amir, fils de Zorayck. Elle était robuste, et d'une famille illustre de sa tribu. Il se plaignit à elle de l'infection de l'eau de son puits. Cette femme alors prit des outres qu'elle chargea sur deux ânes, et alla chercher au roi de l'eau à Raumah. Il en but et la trouva excellente. « Apporte-moi encore de cette « eau, » lui dit-il. Et tous les jours elle allait à Raumah lui en chercher. Il la buvait et la trouvait toujours excellente.

Quand Tobbà fut sur le point de partir, il appela cette femme et lui dit : « Fak-hah, je n'ai maintenant ni jaune, ni blanc (ni or, ni argent); mais « je te donne tout ce que nous laisserons ici de provisions et de bagages. » Tobbà partit. Fak-hah

[1] Banou-Zorayck, issus de Zorayck, fils d'Amir, fils de Zorayck, fils d'Abd-Hhârithah, fils de Mâlik, fils d'Adhb, fils de Djouscham, fils de Khazradj.

[2] Nous avons dans un texte خَلْدَة et dans l'autre حَمْدَة. Ce dernier nous paraît préférable; nous n'avons pas vu de noms qui se rapprochassent de *Hhaldah*, tandis que *Hhamdah* est une racine qui en fournit beaucoup d'autres. De plus, à peu de distance ensuite, se lit le mot جلدة *robuste;* c'est probablement le voisinage de ce mot qui a fait écrire au copiste خلدة au lieu de حمدة.

emporta tout ce qu'il avait laissé de provisions et de bagages, et on dit qu'elle vécut la plus riche de toute sa tribu jusqu'à l'apparition de l'islamisme.

Tobbâ regagnait l'Yaman, accompagné des deux docteurs juifs qui lui avaient défendu de toucher à Médine. En sortant du lieu où il avait campé, il dit : « C'est ici le *ckanât* (le canal) de ces contrées. » Et le nom resta. Puis passant à l'endroit appelé actuellement *Djourouf*, il dit : « C'est ici les Djourouf « (les bords) (même sens que حروف Hhouroûf) de « ce pays. » Et le nom fut conservé. Il indiquait par là que ce lieu étoit plus élevé que le précédent. Ensuite passant par une contrée découverte et sans habitations, et qui portait le nom d'al-Salyl, il dit : « C'est ici le *Ardhah* de cette région. » Et le nom de Ardhah lui resta. Il descendit de là dans un autre lieu (dont le sol était rougeâtre) : « C'est ici, dit-il, « le Ackyck (l'agathe) de ces pays. » Et le nom de Ackyck lui fut laissé. Il continua sa route et arriva à Backy (lieu de sépulture). Il y campa auprès d'un étang appelé l'étang de *Barâdjim*. Il y but, et une sangsue lui entra au gosier. Dans la douleur qu'il en ressentit, il exprima sa plainte en ces mots qu'Abou-Miskyn rapporte dans ce vers :

J'ai bu une gorgée d'eau à Barâdjim, et je faillis en perdre le reste de mes jours.

Il passa outre et vint à Hhamdân. Là, des Banou-Hozayl[1] se présentèrent à lui et lui dirent : « Pro-

[1] Descendants de Hozayl, fils de Modrikah, fils d'Ylyâs, fils de

« mets-nous une récompense, et nous te condui« rons à un temple rempli de richesses et de trésors, « de perles, de rubis, d'émeraudes, d'or et d'argent. « Les hommes qui le gardent sont incapables d'en « défendre l'abord, et ce sont des gens sans nom. » Tobbâ leur promit ce qu'ils désiraient. Alors ils ajoutèrent : « C'est le temple de la Mekke. » Leur but était de perdre Tobbâ. Ce roi se dirige du côté de la Mekke; mais voilà qu'il est bientôt environné d'épaisses ténèbres, et il ne lui est plus possible de continuer sa route. Il appelle alors ses deux docteurs juifs, et leur demande ce que cela signifie. « Les motifs de ce miracle, lui disent-ils, ce sont « les projets que tu as conçus contre ce temple; « Dieu le protége contre toi, et tu n'y arriveras pas. « Prends garde que ne tombent sur toi les mal« heurs réservés à ceux qui violent ce que Dieu « veut laisser inviolable. Ceux qui t'ont conseillé « veulent te conduire à ta perte; car nul n'a jamais « songé à porter une main coupable sur ce temple « saint, que Dieu ne l'ait anéanti. Va, honore ce « temple de Dieu; va faire alentour les stations « pieuses et rase-toi la tête. »

Tobbâ renonça à tout ce qu'il avait projeté contre la Kaâbah. Mais avant d'aller plus loin, il se

Moudhar, fils de Nizâr, fils de Maadd. Les descendants de Modrikah sont rattachés à la tige de Khindif; tels sont les Hozayl, les Kinânah-Ibn-Khozaymah-Ibn-Modrikah, les Açad-Ibn-Khozaymah, etc. Ils sont rapportés par là, généalogiquement, à leur mère Khindif, mère unique de tous les fils d'Ilyâs.—Nous verrons ces observations plus complètes dans le livre des généalogies du Kitab-al-Ickd.

fit amener les Hozayl et leur fit couper les pieds et les mains. Il se mit en route et arriva bientôt près de la Mekke. Il campa dans le ravin de la vallée où se trouve la ville. Il fit ses stations pieuses, se rasa la tête, et revêtit le temple d'étoffes de khassaf (étoffes communes de diverses couleurs).

Hischam ajoute la tradition suivante qu'il avait reçue, et d'Ibn-Djàryr le Badjlide, fils de Yazyd, qui la tenait de Djàfar, à qui son père Mohhammed l'avait communiquée, et de son père qui l'avait reçue d'Abou-Sâlehh, qui la lui avait rapportée au nom d'Ibn-Abbâs. Après avoir renvoyé dans l'Yaman les nobles Arabes qu'il avait avec lui, Tobbà se mit en marche pour aller ruiner la maison sainte; le soir il se coucha en pleine santé, et le lendemain matin il avait les deux yeux hors des orbites et tombés sur les joues. Il convoqua aussitôt les devins, les sorciers et les astrologues: «Que m'est-il arrivé? leur dit-il; par Dieu! je me suis couché en bonne santé; je n'avais absolument rien, et aujourd'hui me voilà comme vous voyez. — Prends, lui dirent-ils, des idées de bien; renonce aux projets de mal que tu avais conçus contre le temple de Dieu, et tu guériras.» Il le fit, et recouvra la vue. Il revêtit le temple de khassaf ou étoffes de l'Yaman.

Telle est la tradition de Djàfar, reçue de son père Mohhammad. Mais Abbâs ajoute à cette tradition : Tobbà vit en songe un homme qui lui dit: «Couvre le temple d'étoffes plus précieuses que

celles dont tu l'as revêtu. » Tobbà le couvrit de *wassayl*, qui sont des étoffes dont on fait les *bourd*, appelés *bourd-al-àssab* (sortes de manteaux de l'Yaman). Les wassayl sont appelés ainsi (du mot *wassala*, unir, *rapporter*), parce que ce sont des étoffes formées de pièces *rapportées* et réunies les unes aux autres.

Tobbà resta six jours à la Mekke, distribuant au peuple des nourritures, et égorgeant chaque jour mille chameaux. Il reprit ensuite le chemin de l'Yaman, prononçant ces vers :

J'ai égorgé au ravin six mille victimes, pour que le peuple, voyant cette immolation, y vînt comme à une source d'eau vive (puiser une abondante nourriture).

J'ai paré le temple que Dieu a sanctifié, de moulâa [1] variés de couleurs, et de bourd précieux.

J'y suis resté six jours du mois, et j'y ai mis une porte (nouvelle).

Puis je suis parti, et je me suis dirigé du côté de la brillante étoile de Canope, levant dans les airs mon étendard noué au bout de sa lance.

Tobbà ensuite, à l'instigation des deux rabbins qui le suivirent, embrassa le judaïsme, et les Yamanites imitèrent son exemple.

[1] Grands voiles rayés ordinairement de bleu et de blanc, et dont se couvrent, pour sortir, les femmes de moyenne condition et parfois les esclaves des personnes riches. Ce voile tombe en forme de manteau depuis le sommet de la tête jusqu'aux pieds. Souvent aussi les Arabes des campagnes et les Bédouins s'en drapent en le jetant sur eux en manière de baudrier, ou en le rabattant en croisé sur la poitrine, et de là sur les épaules. En langue vulgaire on l'appelle *m'lâyeh* ou *mélâyeh*.

Voici ce que m'a raconté Mohhammad, fils de Mazyad, d'après Hhammâd, fils d'Ishhâck, qui en tenait le récit de son père, lequel à son tour l'avait entendu d'Aboul'Bohhtoriyy, à qui l'avait conté Abou-Ishhâck, et cet Abou-Ishhâck le donnait sur la foi d'Ayyoûb, fils d'Abd-Al-Rahhman :

Un homme des Banou-Mâzin, ou descendants de Mâzin, fils d'Al-Nadjdjâr[1], et appelé Kâb, fils d'Amr, épousa une femme de la tribu de Sâlim, fils d'Auf[2], et chaque jour il allait chez elle et revenait. Une troupe des Djahhdjabâ[3] l'attendit un jour sur le chemin, tomba sur lui, le battit, et le laissa presque mort; des caravanes le trouvèrent, et le recueillirent. La nouvelle de cet outrage vint aux oreilles de son frère Assim, fils d'Amr. Il réunit les Banou-al-Nadjdjâr, et se mit en marche pour en tirer vengeance. Ohhayhhah, fils d'Al-Djoulâhh, partit à la rencontre des Nadjdjarides, à la tête des Banou-Amr-ibn-Auf. Les deux partis se rencontrèrent à Al-Rahhâbah; ils se battirent à toute outrance. Ohhayhhah, fils d'Al-Djoulâhh, tua le frère d'Assim, appelé par sobriquet Wahhwahhah; il l'atteignit au milieu de ses compagnons en déroute.

Mais à la suite de cette affaire, Assim se mit à la piste d'Ohhayhhah; il venait même jusque près

[1] Les Mazinides sont issus de Mâzin, fils d'Al-Nadjdjâr, fils de Thâlabah (Kitâb-al-Ickd).

[2] Les Sàlimides, issus de Sàlim, fils d'Auf, fils de Khasradj.

[3] Nom d'un des ancêtres d'Ohhayhhah.

de sa demeure. Un jour il l'aperçoit sur sa [illegible], il lui lance un trait; Ohhayhhah rentre tout à coup, et le trait se fiche dans la porte.

Assim disparut aussitôt avec ses compagnons; mais, quelques jours après, il revient de nuit épier Ohhayhhah, résolu de le tuer, fût-ce même dans sa demeure. Ohhayhhah fut informé des courses nocturnes de son ennemi. On vint lui dire que, la veille, on avait vu rôder Assim auprès de Dhahhyân et dans Ibâbah. Dhahhyân était le nom d'un donjon ou forteresse appartenant à Ohhayhhah, et Ibâbah était une de ses terres.

Ohhayhhah était alors chef de sa tribu, branche des Banou-al-Aus. Il avait du métier dans l'art de faire fructifier l'argent: il était plus qu'économe, et trafiquait de ses richesses à haut intérêt dans Médine; aussi était-il parvenu à englober dans ses possessions toutes les propriétés de la ville. Il avait quatre-vingt-dix-neuf puits qui arrosaient ses terres. A Djourouf il avait de nombreux plans de jeunes palmiers qu'il allait visiter presque tous les jours; il avait de plus deux forteresses; une parmi ses contribules, appelée *Al-Moustatyl* (la longue), où il s'était retranché et mis en défense, quand il soutint les attaques du Tobbà-Hhimyarite-Açàd-Abou-Kariba. L'autre était celle de Dhahhyân, à Assabah, dans sa terre de Ibâbah. Cette forteresse, il l'avait bâtie en pierres noires; il y avait construit un puits en pierres blanches comme de l'argent, qui dépassait le sommet des murs de toute la hauteur même

de la forteresse, et qu'on apercevait à distance de près d'un jour de marche à cheval. Ces forteresses furent, pour la tribu d'Ohhayhhah, des monuments de gloire et des remparts de défense. C'est là qu'on se retranchait contre les attaques des ennemis.

On prétend que, quand il eut fini de bâtir la seconde, il monta au sommet avec un de ses serviteurs, et que, regardant d'en haut, Ohhayhhah dit à ce serviteur : « J'ai construit là une forteresse inexpugnable; nul, que je sache, n'en a fait de plus forte et de plus célèbre; mais j'y connais une pierre tellement placée, que, détachée, tout s'écroulerait. — Et moi aussi, dit le serviteur, je la connais. — Voyons, mon ami, montre-la-moi. — La voilà. » Et il la lui indiqua d'un signe de tête. Alors Ohhayhhah, voyant qu'il savait où était cette pierre, le précipita du haut des murs de la forteresse. Le malheureux tomba la tête la première et se tua. Ainsi, le seul motif de sa mort fut qu'Ohhyahhah ne voulait pas que personne sût où était sa pierre secrète.

Quand Ohhayhhah eut terminé cette construction, il fit ces vers :

Après la Moustatyl, j'ai bâti la Dhahhyân;
Je l'ai bâtie du seul revenu de mes biens.
Les objets secrets doivent être gardés loin de la foule
(c'est là où j'enferme les miens contre nos ennemis);
Et je me défie de tout ce que je vois venir au loin, à pied ou à cheval.

Ohhayhhah, à l'approche de la nuit, s'asseyait

ordinairement devant la forteresse de Dhahhyân, se tenant ainsi en garde contre tout ennemi qui voudrait le surprendre et le frapper. Assim, fils d'Amr, vint rôder aux alentours de cet endroit où se reposait Ohhayhhah ; il cherchait à venger dans son sang le sang de son frère. Il avait pris avec lui des dattes sèches pour les jeter aux chiens, et les faire taire quand ils viendraient à aboyer à son approche. Mais Ohhayhhah n'entendant pas la voix des chiens, se met sur le qui-vive ; il se lève et rentre dans la forteresse. A ce moment Assim lui lance une flèche ; la porte fit office de bouclier à Ohhayhhah, et reçut la flèche. Ohhayhhah en entend le coup sur la porte ; il crie à l'alarme, on se rassemble ; mais Assim s'était enfui, abandonnant même ses compagnons ; il regagna sa tribu.

Alors Ohhayhhah forma le projet d'aller fondre à l'improviste sur les Banou-Nadjdjâr ; il fixa le jour du départ à ses gens.

Ohhayhhah avait pour femme Salma, fille d'Amr, fils de Zayd, fils de Labyd, fils de Khidâsch. Elle était des Banou-Adiyy-ibn-al-Nadjdjâr, et Ohhayhhah avait d'elle un jeune fils appelé Amr. Plus tard, Salma devint aussi mère d'Abd-al-Mouttalib, fils de Hâschim ; car après avoir quitté Ohhayhhah, elle devint femme de Hâschim. Elle était de sang illustre ; et jamais elle ne se maria qu'à condition de rester libre de sa personne, c'est-à-dire que si quelque chose lui déplaisait dans celui qu'elle prenait pour mari, elle le quitterait quand elle voudrait.

Voici ce qu'Ibn-Ishhâck racontait de Salma, d'après Ayyoûb, fils d'Abd-al-Rahhman, et qui était de la famille de cette femme; toutefois ce dernier donnait encore son récit sur la foi d'un schaykh de sa tribu:

Ohhayhhah avait résolu de venir fondre à l'improviste sur les Banou-Adiyy-ibn-al-Nadjdjâr, tribu de Salma; Salma avait avec elle le fils d'Ohhayhhah. Il était alors sevré, ou sur le point de l'être, et Salma se trouvait dans la forteresse avec Ohhayhhah. Elle prit son fils, puis, le liant avec une corde, elle le serra assez fort pour que la douleur le fît crier, et elle le laissa ainsi. L'enfant pleura toute la nuit; elle, elle le prenait sur ses bras (pour le calmer). Ohhayhhah passa avec elle la nuit sans sommeil, et il lui répétait: « Qu'a donc mon fils, ma chère amie? — Mon Dieu, disait-elle, je n'en sais rien. » Le jour venu, elle délia le marmot qui alors s'endormit. On raconte même que Salma lui avait lié l'extrémité du pénis. L'enfant calmé, la mère se mit à se plaindre de mal de tête. « Par Dieu, lui dit Ohhayhhah, cela ne vient certainement que de la veillée de la nuit. » Et Ohhayhhah passa encore la nuit suivante sans sommeil, à lui bander la tête; et il lui répétait : « Ce ne sera rien. » Vers la fin de la nuit : « Va, lui dit-elle, va dormir un peu; je me sens bien maintenant. Je n'ai plus rien, mon mal de tête est passé. » Elle n'avait d'autre but, dans tout cela, que de lui fatiguer l'esprit par une longue veille, et de l'obliger à un profond sommeil. Oh-

hayhhah une fois endormi, Salma va prendre une forte corde et l'attache solidement au haut de la forteresse; puis elle s'y suspend, descend en bas, court de suite à sa tribu, et y jette l'alarme en annonçant les projets d'Ohhayhhah et des siens. On se prépare, on se met en armes, on se rassemble. Ohhayhhah arrive avec les guerriers de sa tribu; mais il trouve l'ennemi sur ses gardes et bien disposé à le recevoir. La rencontre fut peu sanglante. Ohhayhhah s'en retourna, et l'ennemi aussi.

Avant son départ, au matin, Ohhayhhah ne s'était pas informé de Salma. Mais quand il vit la tribu en armes : « C'est-là, dit-il, l'œuvre de Salma; elle m'a trahi, elle en est venue à son but. »

De ce jour, Salma fut surnommée dans sa tribu *Al-Motadalliyah* (la suspendue), parce qu'elle s'était suspendue à la corde pour descendre de la forteresse.

Ohhayhhah, dans les vers suivants, fait allusion à la conduite de Salma :

Sache comprendre (les projets des autres), ô homme simple et crédule, et ne te laisse pas tromper par les vues d'un perfide.

La crédulité aveugle est d'un poids léger et facile à porter, mais la perspicacité pénétrante est un faix plus pénible à manier.

Et dans ces autres vers :

Non, par la vie de ton père, je n'ai pas besoin, pour la dignité de mon rang parmi les hommes, de cette femme sans intelligence, et qui m'a quitté.

Dormeuse perpétuelle, qui ne savait seulement pas (comme toutes les autres femmes, prendre sur ses bras et)

apaiser son fils laissé seul sur le haut de la forteresse, couché durement sur la pierre;

Et cependant cet enfant suivait sa mère partout où elle allait, comme le jeune chameau suit sa chamelle.

Toute cette nuit où je passai mes heures à lui bander la tête, elle était là, pour moi, couchée comme une fièvre fatigante.

Il semble en vérité que tes soins pour elle, dans cette nuit, ne devaient t'apporter d'autre fruit que la guerre, et la conduire à aller effrayer sa tribu de tes projets.

Et cependant, mais l'esprit de l'homme ne lui sert pas toujours, j'avais su me préparer contre les vicissitudes de la fortune (la trahison de Salma a tout détruit).

Il y encore ces deux autres vers :

La demeure de mon bonheur est anéantie, ses ruines mêmes sont disparues, ce sont ruines perdues dans le désert.

Demeure frappée par le malheur, elle qui avait d'heureux habitants, frappée par la main de Salma, lorsqu'elle s'enfuit comme la bondissante gazelle.

Ces vers font partie d'un long poëme, et on dit que ces deux derniers étaient chantés en ariette.

Un autre événement m'a été raconté par Mohhammad, fils de Hhaçan, fils de Dorayd, qui l'avait appris de son oncle, auquel l'avait communiqué Abbâs, fils de Hischâm, et Abbas le tenait de son père, qui en rapportait le récit à Abou-Maskyn.

Ckays, fils de Zohayr, fils de Djazymah [1], vint trouver Ohhayhhah, fils d'Al-Djoulâhh, lors de l'af-

[1] Le cavalier du célèbre cheval Dâhhis, qui donna son nom à la guerre de Dâhhis. On sait qu'il était Abside et par conséquent de Ghatafân.

faire malheureuse qui eut lieu entre sa tribu et celle des Banou-Amir. Ckays, après le meurtre de son père Zohayr par Khâlid, fils de Djarfar, se rendit donc à Médine pour demander du secours à Ohhayhhah contre les Banou-Amir. « Abou-Amr, lui dit-il, j'ai appris que tu as eu entre les mains une cuirasse qui n'a pas sa pareille dans tout Yathrib. Si tu l'as encore, vend-la moi, ou donne-la moi.

— Enfant des Banou-Abs, dit Ohhayhhah, ce n'est pas un homme comme moi qui vend des armes ou qui les laisse chez lui sans but (il en a toujours besoin). Cependant s'il ne me répugnait de fournir des armes contre les Banou-Amir, je t'assure que je te donnerais la cuirasse que tu me demandes; j'y ajouterais même des chevaux, et des chevaux plus rapides que les vents. Néanmoins, mon cher Ibn-Ayyoûb, dis-moi quel prix tu mettrais à la cuirasse, car cher, bon marché, on vend à tout prix. » Ce mot passa en proverbe.

— « Et pourquoi, dit Ckays, te répugne-t-il si fort de fournir des armes contre les Banou-Amir?

— Pourquoi? c'est que Khâlid lui-même, le fils de Djafar, a dit ces vers :

Si tu veux être traité avec honneur à Yathrib, dis seulement à haute voix : Ohhayhhah ! et tu seras respecté.

J'ai vu Abou-Amr, Ohhayhhah ; chacun près de lui passe ses nuits en sécurité et l'œil frais ; chacun y est libre de toute peur.

Qui vient à lui, fuyant un ennemi redouté, oublie ses craintes ; qui vient à lui avec la faim, y est rassasié.

Ce sont là d'antiques vertus, héritage d'Al-Djoulâhh reçu

par son fils : honore et glorifie ces quatre vertus d'Ohhayhhah.

— Mais, reprit Ckays, même malgré cet éloge, je ne vois pas que tu aies à craindre de blâme (en me cédant des armes). »

Ohhayhhah, à ces mots, changea de conversation. Mais Ckays revint à la charge et lui demanda ce qu'il voulait pour prix de sa cuirasse. Alors Ohhayhhah, fronçant le sourcil, « Passe la nuit ici avec moi, dit-il à Ckays. » Ckays y consentit, et ils se mirent à boire; puis Ohhayhhah chanta ses vers, et Ckays l'écoutait.

Ckays ne me demande pas à quel prix je veux vendre ma cuirasse. Ce n'est pas à un homme comme moi qu'on marchande des cuirasses.

Si ce n'était, te dis-je, ce que je dois à Khalid-Abou-Owayy, pour ces vers qui ne sortiront jamais de ma mémoire,

Tu aurais emporté d'ici, en présent, dix cuirasses comme celle que tu désires, un coursier aux flancs élancés, au souffle haletant et sonore, à la longue encolure.

Mets ma cuirasse au prix de ce que tu voudras, tu en es libre. Il est permis de susprendre et de faire céder pour son propre intérêt le vendeur ou l'acheteur (c'est chose reçue en commerce; mais pour ma cuirasse, tu ne donneras jamais le prix de ce qu'elle vaut).

O fils de Baghyd[1] ! donner des cuirasses pareilles, donner de rapides coursiers (pour la guerre que tu as à soutenir), ne serait-ce pas une honte ?

Après ces vers, Ckays ne lui parla plus d'acheter sa cuirasse.

Ici finit l'histoire d'Ohhayhhah, mais l'auteur de l'Ag-

[1] Ckays est Abside, et Abs était fils de Baghydh.

hâniyy ajoute le récit suivant, relatif au chant de la première ariette, depuis le deuxième vers :

Qu'il est beau, le beau cou de Molaykah, etc.

Voici le récit :

Yahhya, fils d'Aliyy, fils de Yahhya, m'a raconté l'histoire suivante qu'il avait entendue de son frère Ahhmad, qui la donnait comme lui venant de Afyah, fils de Schabyb; et ce Afyah la racontait d'après Abou-Djafar-l'Açadide, qui, à son tour, la donnait au nom d'Ishhâck, fils d'Ibrahym de Maussal. Cette histoire me fut encore racontée par Ismayl, fils de Younous le Schiyte, comme lui venant médiatement d'Omar, fils de Schabbah, d'après Ishhâck, dont voici les paroles :

Fadhl, fils de Rabi, m'appela un jour chez lui. J'y allai; je trouvai là un schaykh de l'Hhidjâz, d'une superbe physionomie, et d'un extérieur frappant de beauté. « Connais-tu cet homme, me dit Fadhl? — Non, lui dis-je. — Il est fils d'Onayçah, fille de Mabad. Demande-lui quelque chose des chants qu'a composés son aïeul. »

« Mon cher Hhidjazien, dis-je à notre hôte, combien votre aïeul a-t-il composé de chants? — Soixante, me répondit-il; » et il se mit à me chanter :

Qu'il est beau, le beau cou de Molaykah! que belle est sa poitrine! que belle est la gorge qui la pare!

Et il mélodia ce chant avec un charme inimaginable. Je ne le pris pas ce chant, m'imaginant qu'il me serait possible de me le rappeler. Fadhl bondissait de plaisir, était enthousiasmé, hors de lui.

Le schaykh partit pour Médine. Vainement je cherchai ensuite à chanter ces vers; vainement j'en demandai l'air à tous les plus vieux chanteurs, à toutes les plus anciennes chanteuses, je ne rencontrai personne qui le connût. Plus tard j'allai à Bassra, à l'époque de la plus forte chaleur de l'été. Je passais la nuit à l'île; puis le lendemain, de très-grand matin, je revenais chez moi. Un jour, en rentrant dans la ville, je suis accosté par deux femmes d'extérieur distingué, qui, en me voyant, s'étaient levées tout à coup, et étaient venues saisir la bride de mon âne. — « Laissez, laissez cela, leur dis-je. »

Abouzayd donne ainsi la suite de cette anecdote :

Une des deux femmes lui dit alors : « Comment va votre amour pour la chanson : *Qu'il est beau, le cou de Molaykah!* En êtes-vous toujours épris? J'ai entendu dire que vous en aviez demandé le chant à tout ce qu'il y a de chanteurs au monde. Je vous ai vu en société chez Fadhl; et la mélodie de ce chant vous faisait bondir, et tout à coup vous vous mîtes à en battre la cadence avec les mains. — Bon Dieu! lui dis-je, j'en suis encore plus amoureux que jamais, et voilà qu'en m'en parlant vous venez de rallumer le feu dans mon cœur. Je l'ai demandé, ce joli chant, à tout ce qui vit dans Bagdad; nul n'a pu me le faire entendre. — Et vous plairait-il que je vous le chantasse? — Oh! certainement. » Et elle me le chanta, Dieu! mille fois mieux que ce que j'avais entendu autrefois, mais à demi-voix. Je saute

en bas de mon âne; je baise à ma belle chanteuse les mains et les pieds : «Dieu me fasse votre victime! je suis tout à vous. Et si vous le voulez, venez, venez chez moi. — Et qu'y ferai-je? — Je vous chanterai Molaykah, vous me la chanterez aussi, tout le jour, jusqu'à la nuit. — Vous êtes trop avare pour cela; ce n'est là qu'un prétexte (vous ne voulez qu'apprendre la chanson); je vous la chanterai ici jusqu'à ce que vous la sachiez. — Je te sacrifierais mon père (en reconnaissance), je te sacrifierais mon sang; qui es-tu? — Je suis Wahbah, esclave de Mohhammad, fils d'Imran-al-Ckarawiyy. C'est de moi que parle le poëte Farroûdj-al-Rafa-al-Taldjyy, dans cette ariette :

O Wahbah, je n'ai trouvé de délices et de joie qu'à tes côtés, quand tu me donnais à boire, et qu'à mon tour je te donnais à boire,

Quand tu mêlais à ma coupe ta salive enivrante, savoureuse comme du musc distillant de tes lèvres.

Qu'elle est parfumée ta salive que nul n'a jamais goûtée que par ce qui en imprègne le bout de ton cure-dent!

Jamais tu n'es venue à moi qu'une seule fois. Viens une autre fois encore; ne fais pas comme le coq qui ne pond qu'un œuf dans toute sa vie.

Je n'ai rien obtenu de toi qui me satisfît l'âme; mais tu ne m'as jamais non plus rien fait qui me pût affliger.

Wahbah m'a répondu : Tu es vaincu par l'amour, moi je ne le suis pas. Mais, lui ai-je dit, toute femme victorieuse n'humilie pas toujours celui qu'elle a vaincu.»

Voici ce qu'ajoute spécialement Abou-Zayd :

Ishhâck dit : Elle me chanta cette ariette sur un air charmant qu'elle avait elle-même composé.

Wahbah fut ensuite à moi. Certainement c'était la plus merveilleuse chanteuse du monde; elle savait une foule de vers et d'anecdotes. Toutefois l'ariette qu'elle excellait surtout à chanter est celle-ci:

Il faut s'enivrer et se réjouir; l'âme alors s'échappe de l'empire des soucis.

Donne, donne-moi la liqueur dorée et limpide où les perles mousseuses sourient dans l'or.

Elle chantait ces vers avec un art enivrant. — Elle a fait l'air de cette chanson :

Coupe sur coupe, et l'homme sérieux passe, pour toi, à la svelte légèreté de la jeunesse.

Le vin rapproche les rangs les plus éloignés, épanouit les visages les plus refrognés.

Mais voici le chant où elle s'élançait au delà de toute limite :

ARIETTE.

Apporte-moi un nectar plus doux que le sucre, clair comme les rayons du soleil [1], plus léger que le Charckafâ et le Khandarys [2].

Apporte-le moi sur ces hauteurs (dans ces jardins élevés) [3], que la pluie du ciel revêt de fleurs et de fruits dont on réjouit l'hôte qu'on y reçoit;

Au milieu de ces fleurs qui exhalent un zéphyr embaumé, un parfum qui, promené par le vent, rappelle l'âme à la vie.

[1] C'est-à-dire, qui ne trouble pas la tête.

[2] Deux sortes de vin.

[3] On faisait souvent les jardins de plaisance sur les lieux élevés.

h.			Imrou-l-ckays-al-Batrick.	
		15	Ghitryf.	
Iozayckyâ.			Hhâritah.	
bah.			Amir.	
10âthah.			Amir-Mozayckyâ.	
			Thalabah.	
k.		10	Hhârithah.	
.	Khazradj.		Aus.	Khazradj.
ır.	Amr.		Mâlik.	Djouscham.
f.	Thalabah.		Auf.	Adhb.
ulfah.	Al-Nadjdjâr.		Amr.	Malik.
ıhhdjabâ.	Mâlik.	5	Auf.	Abd-Hharithah.
ırysch.	Mandoul.		Koulfah.	Zorayck.
ulâhh.	Amr.		Djahdjabâ.	Amir.
ayhhah.	Moawiah.		Hharisch.	Hhamdah.
	Amr-Ibn-Tallah.	1	Djoulâhh.	Zayd.
		0	Ohhayhhah.	Fak-hah.

MÉMOIRE 

Sur l'ouvrage intitulé : كتاب الاغانى *Kitâb-alagâni*, c'est-à-dire, *Recueil de chansons;* par M. QUATREMÈRE [1].

(Suite.)

Au rapport de l'écrivain cité précédemment, lorsque les enfants de Mondhar furent réunis chez Adi-ben-Zaïd, il fit dire à Noman : « Je ne porterai pas au trône un autre que toi; ne t'effarouche donc pas si je parais te préférer tes frères, et les traiter avec plus de distinction; je n'ai d'autre but que de les tromper. » En effet, il ne manquait pas de leur accorder une supériorité marquante, sous le rapport du logement, des honneurs, de la conversation. Devant eux il affectait de ravaler le mérite de Noman, et protestait qu'il n'avait nulle intention de faire pencher la balance en faveur de ce prince. S'abouchant avec chacun d'eux, il lui disait : « Au moment où vous serez introduit auprès du roi, ayez soin de revêtir vos habits les plus beaux, les plus magnifiques; lorsque ce monarque vous admettra à sa table, mangez lentement, peu, et par petites bouchées. » Puis il ajouta : « Lorsque le roi

[1] Voyez le commencement de ce mémoire dans les cahiers de novembre et décembre 1835 du Nouveau Journal asiatique, t. XVI, pag. 385 et 497, et suiv.

vous demandera si vous êtes en état de tenir en bride les Arabes, répondez affirmativement; s'il vous adresse cette question : Dans le cas où l'un de vos frères s'écarterait de l'obéissance qu'il me doit, et se mettrait en état de révolte, pourrez-vous le soumettre? répondez : Une partie d'entre nous n'a aucun empire sur l'autre. De cette manière, le monarque vous craindra, ne songera point à semer la division entre vous, et sentira que les Arabes sont des hommes braves et redoutables. » Tous les princes promirent de suivre ces conseils. Adi s'étant ménagé une conférence secrète avec Noman, lui dit : « Aie soin de revêtir des habits de voyage, et présente-toi devant le roi avec l'épée au côté; lorsque tu seras à table, mange beaucoup, en prenant de fortes bouchées à la fois; mâche et avale précipitamment. Prépare-toi à ce repas par une abstinence prolongée, car Kesra aime que tout le monde mange abondamment, et surtout les Arabes Il prétend qu'un individu de cette nation ne mérite pas d'estime, s'il ne montre pas un grand appétit et une extrême gourmandise, principalement lorsqu'on lui sert des mets qui diffèrent de ses aliments ordinaires, et qu'il n'a jamais eu occasion de goûter. Quand le roi te demandera si tu lui garantis la soumission des Arabes, réponds affirmativement; s'il ajoute : Qui se chargera de maintenir tes frères dans le devoir? réponds hardiment : Si je manquais de force à leur égard, j'en aurais encore moins à l'égard des autres. » Cependant, Ebn-Merina ayant

eu une conférence particulière avec Aswad, lui demanda quels conseils Adi lui avait donnés. Dès qu'il en eut entendu le détail, il s'écria : « J'en jure par la croix et par le baptême, cet homme t'a trompé et t'a donné un avis perfide. Si tu veux m'en croire, tu prendras le contre-pied de ce qu'il t'a dit, et tu arriveras ainsi au trône; si tu refuses de m'écouter, c'est Noman qui sera roi. En effet, les avis que tu as reçus ne sont qu'un tissu de ruses et de fraudes; et tous ces Arabes, issus de Maad, se montrent constamment artificieux et fourbes. » Aswad répondit : « Il n'a pas manqué de me donner un conseil plein de franchise; il connaît mieux que toi la cour de Kesra. Si je fais le contraire de ce qu'il m'a recommandé, je l'indisposerai contre moi, et il cherchera à me nuire; car c'est lui qui nous a amenés ici, et qui a parlé de nous au roi; or ce prince se fait un devoir de déférer à ses avis. » Ebn-Merina, désespérant de se faire écouter, dit à Aswad : « Tu vas voir ce qui arrivera. » Bientôt après, les jeunes princes ayant été introduits auprès de Kesra, ce monarque fut charmé de leur beauté, et se dit à lui-même qu'il avait rarement vu des hommes aussi remarquables; aussitôt, il leur fit servir un repas. Les jeunes princes suivirent ponctuellement le conseil que leur avait donné Adi. Le roi attacha ses regards sur Noman, considérait avec plaisir sa manière de manger, et dit à Adi, en langue persane : « Si quelqu'un d'eux annonce un mérite distingué, c'est à coup sûr celui-ci. » Lorsque les

princes se furent lavé les mains, le roi les fit appeler l'un après l'autre, et dit à chacun d'eux: « T'engages-tu à tenir en bride les Arabes? » Le jeune prince répliqua: « Oui, je réponds de tous les Arabes, à l'exception de mes frères. » Noman s'étant présenté le dernier de tous, le roi lui demanda s'il garantissait la soumission des Arabes; le prince répondit affirmativement. « T'engages-tu pour tous? » demanda le monarque? « Oui, » dit Noman. « Mais, continua le roi, que dois-je penser relativement à tes frères? » — « Ah! dit Noman, si je ne pouvais pas les contenir, je serais encore moins en état de réprimer les autres Arabes. » Kesra, charmé de ces réponses, conféra à Noman le titre de roi, le revêtit d'une robe d'honneur, et lui mit sur la tête une couronne valant soixante pièces d'argent, et ornée d'or et de perles. Au moment où il sortait du palais, avec les insignes de sa dignité, Ebn-Merina dit à Aswad: « Hé bien! voilà le fruit que tu recueilles du mépris que tu as fait de mes conseils. »

Cependant Adi se préparait à donner un festin dans une église, et fit dire à Ebn-Merina: « Amène-moi autant de personnes que tu voudras, car j'ai une affaire qui réclame leur présence. » Ebn-Merina arriva, accompagné de plusieurs amis, et l'on se mit à table dans l'église. Adi, s'adressant à Ebn-Merina, lui dit: « Certes, le plus digne de ceux qui ont observé les lois de la justice, et ne méritent à cet égard aucun blâme, est celui qui agit comme toi. Je savais bien que ton ami Aswad t'était plus cher

que mon ami Noman ; ne me blâme donc pas d'une conduite conforme à la tienne. Maintenant, je veux que tu ne conserves contre moi aucune rancune pour un acte que tu aurais fait si tu en avais eu le pouvoir. Je désire que tu me fasses les mêmes concessions que je te fais, car dans cette circonstance je n'ai pas recueilli plus d'avantages que toi. En achevant ces paroles, Adi se leva au milieu de l'église, et jura que jamais il ne se montrerait l'ennemi d'Ebn-Merina; qu'il ne chercherait jamais à lui faire du mal, et n'intenterait contre lui aucune dénonciation. Adi-ben-Merina se leva à son tour, et employant la même formule de serment, jura qu'il ne cesserait, pendant toute sa vie, d'être l'ennemi d'Adi, et de s'efforcer de lui nuire.

Cependant Noman se rendit à Hirah, et vint habiter le palais qu'avait occupé son père. Adi-ben-Merina adressa à Adi-ben-Zeïd les vers suivants :

Va dire à Adi, de la part d'Adi (et ne te décourage pas, quoique tes forces soient épuisées) : « O chien[1] ! tu pourras te justifier aux yeux d'un autre ; tu pourras te faire louer, ou obtenir de lui des avantages complets !

Si tu es vainqueur, ton succès n'aura rien de louable.
Si tu péris, que personne ne disparaisse, excepté toi.
Puisses-tu te repentir, à l'instar de Kosaï[2], aussitôt que tes yeux verront ce que tes mains ont fait !

هياكلنا تبرّ لغير فقد
لتحمد او يتمّ به غناكا

J'ai lu هيا كلبًا.

[2] Sur cette expression proverbiale : ندامة الكسعى « Le repentir

Ensuite Adi-ben-Merina dit à Aswad : « Puisque tu n'as pas réussi, applique-toi au moins à tirer vengeance de cet Arabe issu de Maad, qui s'est conduit de cette manière à ton égard. Je t'avais averti que la ruse et la perfidie de Maad ne s'endormaient jamais; je t'avais exhorté à suivre mes conseils, mais tu as mieux aimé me désobéir. » Aswad ayant demandé ce qu'il avait à faire. « Je veux, dit Ebn-Merina, que tu m'envoies régulièrement tout le produit de tes biens et de tes terres. » Aswad accepta cette proposition. Ebn-Merina était très-riche en capitaux et en propriétés territoriales. Depuis cette époque, il ne laissait pas passer un seul jour sans offrir à Noman un présent quelconque. De cette manière, il acquit un si grand crédit auprès de ce prince, qu'aucune des affaires du royaume ne se décidait que par ses avis. Lorsqu'il parlait d'Adi auprès de Noman, il ne manquait pas de faire un pompeux éloge de son rival; puis, il ajoutait : « Adi-ben-Zeïd est un homme plein de fourberie et de ruse, car tel est le caractère de tous les Arabes issus de Maad. » Lorsque les courtisans de Noman eurent vu l'ascendant qu'Ebn-Merina avait pris auprès du prince, ils s'attachèrent à lui, et lui firent la cour. Choisissant, parmi les personnes de sa société, celles qui lui inspiraient le plus de confiance, il leur dit : « Lorsque vous m'entendrez faire, en

« de Kosaï, » on peut consulter les observations qu'a recueillies M. S. de Sacy (*Chrestomathie arabe*, tome III, pag. 236 et suiv.), et *Additamenta ad historiam Arabum ante islamismum*, pag. 80.

présence du roi, l'éloge d'Adi, ne manquez pas de dire : Tout cela est vrai; mais, d'un autre côté, il ne respecte personne; car, lorsqu'il parle du roi, c'est-à-dire de Noman, il va jusqu'à dire que le roi est son délégué; que lui seul a fait monter le prince au rang qu'il occupe. » Ces discours fréquemment répétés indisposèrent Noman contre Adi. Les conjurés supposèrent une lettre adressée par celui-ci à son intendant; puis, ayant aposté un émissaire, ils saisirent le papier, et le portèrent à Noman. Ce prince, outré de colère, écrivit à Adi-ben-Zeïd : « Je te prie de venir me visiter, car je désire vivement te voir[1]. » Adi, qui se trouvait alors auprès de Kesra, demanda et obtint du roi une autorisation de faire le voyage. Lorsqu'il fut arrivé auprès de Noman, ce prince ne daigna pas le regarder, et le fit enfermer dans une maison, dont l'accès fut interdit à

[1] Le texte porte :

عزمتُ عليك الّا زرتَنِي

Les mêmes mots se trouvent répétés dans l'Histoire de Nowaïri (man. ar. 700, fol. 8). Dans un proverbe de Meïdani (prov. 2669) on lit : عَزمتُ عليك لما اخذت « Je t'adjure, je te conjure de prendre. » Dans le Commentaire de Tebrizi sur le Hamasah (f. 231 v.), on lit : عزم عليه ليقتل مالكا « Il l'adjura de tuer Malek. » Dans un passage de l'Histoire d'Égypte d'Ebn-Aïas (tome II, f. 295), on lit : عزم الامير على ملك الامراء فنزل اليه « L'émir invita instamment le roi des émirs, qui vint en effet le trouver. » On peut voir, sur cette expression et ses formes diverses, le Commentaire sur Hariri (*makam.* I, pag. 19, édit. de M. de Sacy).

quelque personne que ce fût. Dans cette retraite, Adi se livra avec ardeur à la poésie; voici les premiers vers qu'il fit à cette occasion :

Plaise à Dieu que je sache, relativement aux héros (et tes questions répétées obtiendront un fidèle récit des événements),

Quel fruit produira pour nous le courage avec lequel nous avons exposé notre vie et nos richesses, au moment où les ennemis nous attaquaient avec fureur!

Lorsque placé à tes côtés je combattais nos adversaires, faisant pleuvoir sur eux mes traits, tandis qu'ils me lançaient leurs flèches, sans que de part ni d'autre l'ardeur guerrière se ralentît un moment,

Je réalisais tout ce que tu désirais, avec une franchise entière. Je domptais tes rivaux, et je te prouvais ma fidélité. Plût à Dieu que je me fusse donné la mort de mes propres mains, et que je n'eusse pas subi le trépas réservé aux ennemis!

Depuis notre catastrophe, partout règne la misère, quoique les meules soient placées sur le *thifal*[1].

[1] Le texte porte :

فقد اوقعوا الرحا بالثفال

Dans un vers de Zohaïr cité par Soïouti dans son Commentaire sur le Mogni (man. ar. 1238, fol. 91 *v.*) on lit:

فتعرككم عرك الرحا بثفالها

Il vous frottera comme la meule frotte le *thifal*.

Et le scoliaste fait cette observation : الثفال جلد او كسا يوضع تحت الرحا ليكون الدقيق يقع عليها « Le mot *thifal* ثفال « désigne une pièce de cuir ou d'étoffe que l'on met sous « la meule afin qu'elle puisse recevoir la farine. »

Il disait, dans la même pièce de vers :

Les ennemis, par leurs calomnies, s'occupent sans relâche de te nuire; j'en jure par le maître de la Mecque et par la croix.

Ils ont voulu que tu négligeasses un homme important, afin que, par suite, tu fusses jeté en prison ou précipité dans la tombe.

Je luttais assidûment contre tes ennemis[1], sans rien calculer, et déjà ils avaient amené sur toi un jour de désastre.

Je me montrais à eux ouvertement, ou je leur déguisais tous mes secrets, comme la branche de palmier, qui est cachée sous les fibres qui l'enveloppent.

Lorsque nous en sommes venus aux mains, à Nahek, j'ai obtenu contre eux autant d'avantages que peut en procurer, lors du tirage au sort, la meilleure flèche.

Je n'ai de ma vie troublé la position florissante de personne.

[1] Le texte porte : وكنت لزاز خصمك. On lit dans la *Moallakah* de Lebid : انّا اذا التقت المجامع لم يزل منّا لزاز عظيمة جشّامها ; et Zouzeni fait cette observation : رجل لزاز للخصوم يصلح لان يلزّ بهم اى يقرن بهم ليقهرهم «On entend par le mot لزاز للخصوم un homme qui est toujours «prêt à joindre les ennemis pour les vaincre.» Dans le *Hamasah* (page 309), on lit لزاز خَصْم, que Tebrizi explique par يلزم خصمه فلا يفارقه او يغلبه «Celui qui s'attache à son ennemi, et ne le quitte pas qu'il ne l'ait vaincu.» Dans un vers cité par l'auteur du *Sirat-arresoul* (fol. 187 r.), on lit :

هناك لو كان ابن عبد لزازها

Si un fils d'esclave était son adversaire.

Mais le traitement que j'éprouve est vraiment extraordinaire.

Qui voudra dire, de ma part, à Noman (car l'on aime les conseils donnés dans le secret):

Aurais-je dû avoir pour partage les liens, les chaînes, le joug? (L'homme habile saura exposer ces faits avec éloquence.)

Tu as appris que ma captivité se prolongeait, et tu n'as pas été touché des maux d'un prisonnier malheureux.

Ma maison est déserte; il n'y reste plus que des femmes veuves, épuisées par les gémissements; elles versent continuellement des larmes sur le sort d'Adi, comme une outre que l'ouvrier a cousue avec peu de soin.

Elles redoutent perpétuellement les calomnies des adversaires d'Adi, et des imputations mensongères qu'ils ont inventées contre lui.

Si j'ai fait une faute, si tu as contre moi quelque mécontentement, l'homme franc et loyal s'intéresse à son ami.

Si j'ai commis une injustice, vous m'en avez puni; je suis opprimé, j'ai droit de réclamer justice.

Si je meurs, tu regretteras ma perte, et tu ne trouveras plus un puissant auxiliaire lorsque, dans les combats, les lances rivales se croiseront.

Es-tu décidé à réparer le mal que j'éprouve, et à ne pas laisser échapper un avis utile?

Aujourd'hui, je remets ma cause entre les mains d'un dieu qui est près de nous, et qui exauce les vœux qu'on lui adresse.

Il ajoutait :

Cette nuit a été pour nous longue et ténébreuse. Je suis comme un homme qui a devancé l'aurore, pour se livrer à une conversation nocturne[1],

[1] Le texte porte : كان بادر الصبح مُسَمّر. Je lis بادر الصبح.

Par l'effet d'un vif chagrin qui s'est fixé près de moi, et qui est au delà de tout ce qui s'exprime et que je dissimule. Il semble que la nuit est le double d'elle-même; ordinairement la nuit paraît courte.

Je n'ai point fermé l'œil pendant toute la durée de cette nuit, et je souhaitais vivement voir poindre l'aurore.

Ce n'est pas, en effet, de l'amour, mais la suite d'un malheur, qui m'a ravi le sommeil, et m'a condamné à une veille continue.

Il disait plus bas :

Fais parvenir à Noman un messager envoyé par moi; fais-lui entendre les paroles d'un homme livré à la crainte, à la méfiance, et qui lui adresse ses excuses.

O Dieu (accepte mon serment)! j'en jure par mon père, par un anachorète qui, toutes les fois qu'il prie, est heureux;

Dont les entrailles sont agitées, qui vit dans un temple, qui se distingue par la beauté et l'ampleur de sa chevelure:

Je n'ai jamais porté le joug de vos ennemis, et Dieu connaît les choses les plus cachées.

Ne soyez pas comme un homme qui, par des remèdes, a su remettre en état son os fracassé, et qui, après la cure, a cherché à affaiblir cet os pour entraver sa marche, de manière que l'os s'est brisé de nouveau.

Souvenez-vous de vos bienfaits que, dans tous mes actes, je n'ai jamais oubliés, tandis que l'homme est ordinairement ingrat.

Il disait, dans une *kasidah* :

Fais parvenir, de ma part, un message à Noman; dis-lui que ma prison et mon attente se prolongent outre mesure.

Plût à Dieu que je susse quel est l'homme vil qui arrivera au point que je n'ai pu atteindre ni le jour ni la nuit.

Quand je suis assis, mon âme est dévorée par ses chagrins. Mon emprisonnement, et le mépris que j'éprouve, sont des actes également illicites.

C'est aux bienfaits du dieu de l'univers que vous devez votre origine, et moi, je suis uni avec vous, par les liens du voisinage et de la parenté.

Suivant le récit de Moufaddal-Dabbi, lorsque Adi-ben-Zeïd se rendit auprès de Noman, il trouva ce prince sans argent, sans meubles, et sans rien de la magnificence qui convient à un roi. Il ne se distinguait de tous ses frères que par sa laideur, et tous étaient plus riches que lui. « Que puis-je faire en ta faveur, lui dit Adi, puisque tu n'as aucune somme à ta disposition? » Noman répondit : « J'ignore quel expédient tu peux employer, tu le sais mieux que moi. » Adi invita le prince à l'accompagner chez Ebn-Firdis, l'un des habitants de Hirah, de la tribu de Doumah. Ils se rendirent chez cet homme, et lui demandèrent, par manière d'emprunt, une somme d'argent; mais il refusa de leur rien prêter, et assura qu'il ne possédait rien. Ils se présentèrent alors chez l'évêque Djaber, fils de Siméon, frère des Benou-Aous-ben-Kelam, et le prièrent de leur avancer quelque argent. Il les logea chez lui l'espace de trois jours, faisant tuer des animaux pour leur table, et leur servant du vin. Le quatrième jour il leur demanda quelle somme ils désiraient; Adi le pria de leur prêter quarante mille pièces d'argent, qui étaient nécessaires à Noman pour réussir auprès de Kesra. Djaber répondit : « J'ai à votre disposition

quatre-vingt mille pièces. » En même temps il leur remit cette somme. Noman dit à Djaber : « Si je suis roi, je n'aurai pas un seul dirhem qui ne passe par tes mains ». Ce Djaber était le propriétaire du Château blanc القصر الأبيض, situé à Hirah. Le reste de la narration, en ce qui concerne Noman, ses frères, Adi et Ebn-Merina, est parfaitement conforme à ce que nous avons rapporté, d'après Ebn-Kelbi.

Moufaddal expose en ces termes les motifs qui amenèrent l'arrestation d'Adi-ben-Zeïd, par ordre de Noman. Adi avait un jour fait préparer un repas pour le roi, et prié ce prince de se rendre chez lui pour y dîner avec ses courtisans. Noman se mit en marche; mais il rencontra Adi-ben-Merina, qui l'attira dans sa maison, l'y retint, et l'engagea à se mettre à table, ainsi que toute sa suite. Les convives burent jusqu'à ce qu'ils furent complétement ivres. Alors Noman se rendit chez Adi, n'ayant plus l'usage de sa raison; ce procédé blessa vivement Adi. Le roi, lisant sur son visage le chagrin et le mécontentement, se leva, remonta à cheval, et retourna à son palais. Ce fut à cette occasion qu'Adi-ben-Zeïd composa ces vers :

As-tu pensé que notre société et l'agrément de notre conversation dissiperaient tes richesses ?

Que les richesses et les parents causeront le renversement de ta fortune, ou ton supplice.

Que délibères-tu à notre égard ? Ton sort est dans ta main droite ou ta main gauche.

Suivant le même auteur, Noman manda un jour

Adi, qui refusa de se rendre à cette injonction. Un second message n'obtint pas plus de succès. Le roi, qui avait bu avec excès, entra en colère. Par ses ordres Adi fut entraîné de sa maison, et amené en présence du prince, qui le fit enfermer dans le lieu nommé *Sannin* الصنين, et s'obstina à le tenir en prison. Cependant Adi ne cessait de lui adresser des vers, parmi lesquels on distingue les suivants :

Rien n'est à l'abri des coups de la mort, excepté l'être digne de toutes les louanges, le créateur universel.

Lorsque nous sommes dans la sécurité, nous voyons tout à coup fondre sur nous une catastrophe qui attaque l'ami le plus affectionné.

Mon cœur est pur de tout crime envers le Seigneur, et de tout mensonge envers l'être qui préside aux serments. J'ai été affligé de voir l'arrogance d'un parent, d'un ami, qui semblait mettre le plus grand prix à notre attachement.

Il a été blessé de voir nos bienfaits et les titres que nous nous donnions à la reconnaissance des hommes.

Omaïah, retire-toi non loin d'ici; celui qui est dans les chaînes ne peut se livrer à des embrassements. Omaïah, s'il plaît à Dieu, échappe saine et sauve du milieu de cette catastrophe.

Si le malheur t'atteint, tu subiras le sort de tous les hommes; car les enchanteurs ne sauraient détourner la mort.

On cite encore les vers suivants :

Les ennemis disaient : Adi est mort, et ses enfants sont assurés de languir dans les chaînes.

O Abou-Moshar! si tu arrives dans les plaines de l'Irak, envoie un courrier à mes frères.

Annonce à Amer et à son frère que je suis aujourd'hui chargé de chaînes pesantes,

Que je suis dans les fers, observé par un gardien ombrageux; car l'homme est exposé à tous les accidents.

Je gémis sous des chaînes redoublées, sous des entraves, couvert de vêtements grossiers et tout usés.

Partez dans le mois sacré, venez délivrer votre frère; déjà une caravane se dispose à partir.

Par le mot حرام, l'auteur entend *le mois sacré* الشهر الحرام. Suivant le témoignage unanime des écrivains cités, Noman étant parti pour la contrée de Bahreïn, un homme de la tribu de Gassan, c'est-à-dire, suivant une tradition, Djefnah-ben-Noman-Djefni, s'avança vers la ville de Hirah, et y recueillit tout le butin qu'il voulut. C'est à cette occasion que Adi fit les vers suivants :

Un homme pauvre et avide a paru, a livré aux flammes les environs de la ville,

Tandis que tu t'es laissé amuser par des chameaux que tu emmenais et par l'herbe restée dans les pâturages.

Suivant le récit unanime des historiens, comme la détention d'Adi se prolongeait, il écrivit à son frère Obaï, qui se trouvait auprès du roi Kesra, et lui adressa les vers qui suivent :

Fais connaître à Obaï, malgré son éloignement (et la science de l'homme lui est-elle de quelque utilité?),

Que ton frère, qui t'était si sincèrement attaché, et dans lequel tu avais une confiance entière tant qu'il a été heureux,

Est auprès d'un roi, chargé de fers, soit justement, soit injustement.

Je ne te connais plus ; comme fait l'homme, tant qu'il ne trouve pas un être qui ait des pensées nobles.

J'en jure par ta patrie, si tu viens auprès de nous, tu dormiras d'un sommeil exempt de songes.

Son frère Obaï lui répondit en ces termes :

Si le destin t'a opprimé, ne te montre ni un homme faible et injuste, ni un homme stupide et sans force.

J'en jure par Dieu, si j'avais à mes ordres une armée redoutable, au milieu de laquelle on vît briller les glaives,

Qui fît entendre ses clameurs, prête à traverser intrépidement les champs de la mort, couverte de bonnes cuirasses bien compactes,

Je viendrais à toi en courant, sois-en bien certain. Plût à Dieu que je pusse t'entendre, lorsque tu réclamerais mon aide !

Si, dans ton intérêt, on me demandait mes richesses, je ne refuserais pas de sacrifier pour toi mes biens patrimoniaux ou nouvellement acquis.

Si tu étais dans une contrée où je pusse parvenir jusqu'à toi, je ne me laisserais intimider ni par l'éloignement, ni par les dangers.

Si tu m'es enlevé, par Dieu, j'éprouverai le malheur le plus sensible, et toutes les pluies de l'automne ne sauraient effacer tes traces.

Tu es, au milieu des ennemis, éloigné de moi, et les temps fâcheux et les calamités me pressent de toutes parts.

J'en jure par ma vie : si le sort de mon frère me jette dans le découragement, un ami, affligé du destin de son ami, peut bien tomber dans le désespoir.

J'en jure par ma vie : si tu parviens à me consoler, certes j'ai dans le cours de ma vie rencontré peu d'hommes semblables à toi.

Suivant le témoignage unanime des historiens, à

peine Obaï avait-il lu la lettre d'Adi, qu'il se rendit auprès du roi Kesra, pour lui parler de son frère, et lui dépeignit l'évènement dont il était la victime. Le monarque s'empressa d'écrire à Noman, et d'envoyer un exprès chargé d'une lettre, dans laquelle il lui enjoignait de mettre Adi en liberté. D'un autre côté, le fondé de pouvoirs de Noman lui écrivit, et lui annonça le motif de la dépêche du roi. En même temps des ennemis d'Adi, qui étaient membres de la famille de Bogaïlah, une des branches de la tribu de Gassan, allèrent trouver Noman, et le pressèrent de faire, à l'instant même, égorger son prisonnier; mais il refusa de céder à leurs sollicitations. Cependant le courrier du roi arriva à Hirah; avant son départ, le frère d'Adi, ayant gagné cet homme par des présents, lui avait recommandé de se rendre d'abord auprès d'Adi, qui était renfermé dans la prison de Sannin, de lui demander ses ordres, et de les exécuter ponctuellement. Le député étant entré auprès d'Adi, lui annonça qu'il était chargé de réclamer son envoi à la cour de Perse, et lui demanda s'il désirait quelque chose. « Ce que tu voudras, » répondit Adi. Puis ayant fait au courrier des promesses magnifiques, il lui dit : « Ne me quitte pas, et remets-moi la lettre du roi, pour que je la fasse parvenir à sa destination; car si tu t'absentes un moment, je serai infailliblement égorgé. » L'envoyé déclara qu'il ne pouvait se dispenser de se rendre auprès de Noman et de lui remettre la dépêche. Un des ennemis d'Adi, qui se

trouvait présent à cet entretien, se hâta d'aller trouver Noman, et de lui annoncer qu'un courrier du roi Kesra s'était abouché avec Adi, et se préparait à l'emmener. « Si ce projet réussit, ajouta-t-il, votre ennemi, dans sa fureur, n'épargnera ni vous, ni aucun de nous. » Noman, frappé de ces raisons, envoya à la prison les ennemis d'Adi, qui le saisirent, l'étouffèrent, et se hâtèrent d'enterrer son corps. Cependant le courrier s'étant présenté devant Noman, lui remit la lettre de Kesra. Le prince protesta de sa soumission aux ordres du roi de Perse, et fit présent à l'envoyé d'une somme de 4000 *mithkals* d'or et d'une belle esclave; puis il dit à cet homme : « Demain, de grand matin, va toi-même mettre Adi en liberté. » En effet, dès le point du jour, le courrier se présenta à la porte de la prison; mais les gardiens lui signifièrent que le détenu était mort depuis plusieurs jours. « Nous n'avons pas, ajoutèrent-ils, osé en parler au roi, dans la crainte d'exciter sa colère, car nous savions combien il serait affligé du décès d'Adi. » L'envoyé retourna auprès de Noman, et lui dit : « J'entrai hier au lieu où était enfermé Adi, et je le trouvai plein de vie; mais aujourd'hui, lorsque je me suis présenté à la prison, le geôlier m'a refusé la porte, et m'a, par une imposture insigne, soutenu qu'Adi était mort depuis plusieurs jours. » Noman répondit : « Comment est-il possible de croire que le roi t'ayant envoyé vers moi, tu te sois d'abord abouché avec Adi? Non, tout ce que tu dis n'est qu'un

mensonge, et tu n'as eu d'autre but que d'extorquer des présents et de montrer ta méchanceté.» Faisant succéder aux menaces de nouveaux dons et de nombreux témoignages de considération, il tira de cet homme une promesse formelle, qu'il annoncerait au roi de Perse qu'Adi était mort avant son arrivée. En effet, l'envoyé étant retourné auprès de Kesra, lui dit: «Adi n'existait plus au moment où je me suis présenté pour le voir.»

Cependant Noman se repentit d'avoir ordonné ce meurtre; il reconnut qu'il avait été le jouet des intrigues et de l'audace des ennemis d'Adi, et, dès ce moment, il ne les vit plus qu'avec une extrême frayeur. Un jour qu'il était à la chasse, il rencontra un fils d'Adi, nommé Zeïd; frappé de la ressemblance que présentait sa physionomie, il lui demanda qui il était. Le jeune homme répondit: «Je suis Zeïd, fils d'Adi et petit-fils de Zeïd.» Le roi s'entretint avec lui, et reconnut qu'il se distinguait par les grâces de son esprit. Enchanté de cette rencontre, il attacha Zeïd à sa personne, le combla de dons et de gratifications. Il chercha à se justifier auprès de lui, sur ce qui concernait la mort de son père; ensuite il le fit partir pour la cour de Kesra, et écrivit à ce prince en ces termes: «Adi était un des hommes dont les conseils et les lumières étaient utiles au roi; il a éprouvé le sort qui attend infailliblement tous les hommes, et sa vie est arrivée à son terme: personne n'a plus vivement que moi ressenti ce malheur. Quant au roi, toutes les fois

qu'il perd un serviteur, Dieu ne manque pas de lui susciter, dans la famille de cet homme, un être capable de le remplacer, attendu que Dieu se plaît à accroître la grandeur et la prospérité du prince. Adi a laissé un fils, qui est aujourd'hui dans l'adolescence, et qui n'est, sous aucun point, inférieur à son père; j'ai pensé qu'il était digne d'entrer au service du roi, et je le lui envoie. Si le roi juge à propos de lui confier la place que remplissait son père, il peut le faire, et appeler à d'autres fonctions l'oncle paternel du jeune homme. »

Cet oncle était chargé de correspondre au nom du roi avec les princes arabes, pour ce qui concernait leurs intérêts et les affaires particulières du monarque. Il recevait chaque année, des Arabes, une redevance fixe consistant en deux poulains bais, qui lui apportaient le mets appelé *halûm* حلام; des truffes fraîches [1] dans la saison, et des truffes desséchées, du fromage, des cuirs, et tous les

[1] Les écrivains arabes font souvent mention des truffes, كمأة. On peut voir, sur cette plante, les détails que donne Makrizi (*Opuscules*, fol. 191 *v*.). On lit dans le *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 365 *v*.): جاء جوارى الحى يجتنين الكماة وغيرها من نبات الارض «Les jeunes filles de la tribu arrivèrent et se mirent à ramasser «des truffes et d'autres plantes de la contrée.» Ailleurs (tom. III, fol. ٢٠٢ *v*.) يجتنى الكماة «Ramassant des truffes.» Ebn-Batoutah (*Voyages*, manuscrit, fol. 142 *r*.), nous apprend que les déserts de l'Afrique produisent une grande quantité de truffes. On lit dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (tome III, fol. 363 *r*.): كان فقيرا ومعاشه ومعاش ابنيه فى التقاط الكماة وغيرها «Il était «pauvre, et gagnait sa vie, ainsi que ses deux fils, en ramassant des

genres de denrées que produit l'Arabie. Zeïd-ben-Adi remplissait ces fonctions au nom de son oncle, qui occupait la place dont Adi avait été en possession. Lorsque Zeïd eut gagné la bienveillance du roi, ce prince lui demanda ce qu'il pensait de Noman, et Zeïd en fit constamment l'éloge. Plusieurs années se passèrent, durant lesquelles Zeïd occupait le poste confié précédemment à son père. Kesra était charmé de lui; et Zeïd avait le privilége d'entrer à toute heure en présence du monarque, et de remplir auprès de lui les devoirs de sa charge.

Les rois de Perse possédaient un signalement de femme, tracé par écrit, et qu'ils faisaient circuler dans les contrées soumises à leur empire : toute fille dont la figure se trouvait conforme à ce portrait, était aussitôt envoyée à la cour. Jusqu'alors on n'avait point cherché de femmes dans le pays des Arabes, où l'on ne soupçonnait pas en devoir trouver d'assez belles. Cependant, le roi ayant eu la fantaisie de se faire apporter le signalement susdit, donna ordre de le transcrire, et de l'expédier dans les diverses provinces. Tandis qu'il était occupé de ce soin, Zeïd entra, et entretint le monarque des objets qui l'avaient amené; après quoi, il lui dit : « Je vois que le roi vient de faire écrire, pour demander qu'on lui cherche des femmes, et

« truffes et autres plantes. » Le verbe كمأ à la quatrième forme, signifie *produire des truffes*. On lit dans le *Moroudj* de Masoudi (t. I, fol. 202 r°) أكمأت الأرض « La terre produit des truffes. »

j'ai lu le signalement auquel elles doivent ressembler; or, dans la famille de Mondhar, et auprès de votre serviteur Noman, on compte parmi les filles de ce prince, ses sœurs, ses cousines et ses autres parentes, plus de vingt femmes, dont la figure est conforme à ce portrait. Le roi lui ordonna d'écrire à ce sujet; Zeïd répartit: « Le plus grand défaut des Arabes, et de Noman en particulier, c'est qu'ils se regardent comme plus nobles que les Perses; je crains que ce prince ne dérobe ses parentes à la vue de votre envoyé, et ne lui présente d'autres femmes; si je me rends en personne auprès de lui, il ne pourra pas me tromper. Veuillez, ô roi, me charger de cette mission, et faire partir avec moi un homme de confiance, qui entende la langue arabe, afin que j'accomplisse heureusement ce qui fait l'objet de vos pensées et de vos désirs. » Le roi désigna, pour l'accompagner, un homme d'un caractère ferme, et rempli d'intelligence. Zeïd s'étant mis en marche, s'attacha à gagner son adjoint par des politesses et des témoignages de déférence. Lorsqu'ils furent arrivés à Hirah, Zeïd ayant été introduit auprès de Noman, vanta la puissance du roi de Perse; puis, il dit: « Ce monarque désire des femmes pour lui, ses enfants et ses parents; voulant vous honorer de son alliance, il s'adresse à vous, de préférence à tout autre. » Noman ayant demandé quelles femmes désirait le roi, Zeïd lui dit: « Voici le signalement que nous avons apporté. Mondhar le Grand avait jadis fait présent au roi Anouschirwan d'une

jeune fille qui était tombée en son pouvoir, dans l'expédition qu'il avait entreprise contre Hâreth le Grand, fils d'Abou-Schamer, le Gassanide, et il avait adressé au monarque perse le signalement conçu en ces termes : « J'envoie au roi une jeune fille, qui a la taille bien proportionnée, un beau teint, de belles dents; qui est d'une blancheur éclatante[1], qui a les yeux noirs, bien fendus, dont le tour des paupières est naturellement noir, et bien garni de cils; un nez élevé et aquilin, des sourcils minces, des joues délicates, des lèvres appétissantes, une chevelure touffue, un long cou, les os de l'épaule et du bras bien prononcés, un joli poignet, une main gracieuse, des doigts allongés, le ventre maigre, les hanches minces, la croupe rebondie, les cuisses charnues, la jambe grasse, la cheville forte, le talon et le pied petits, marchant avec lenteur, paresseuse à se mouvoir le matin; chez qui les parties que l'on montre à nu sont également délicates[2]; docile envers son maître; elle n'est

[1] Le texte porte : بيضاء قمراء. Dans un passage du *divan* de la tribu de Hodheil (manuscrit, fol. 7 *v.*), on lit : تحت اقمر ذى جنوب ; et le scoliaste explique le mot أقمر par سحاب ابيض. « Un nuage blanc. »

[2] Le mot بضّ est expliqué, dans le *Kamous* (tome I, page 894), par الرخص الجسد الرقيق الجلد الممتلى « Qui a le corps délicat, la peau mince, de l'embonpoint. » On lit dans le *Kitab-al agâni* (t. I, f. 188 *v.*) : امراة شابة بضّة. Plus loin (f. 227 *r.*) : بضّة الجسم, et enfin (tome III, fol. 39 *v.*), انّها لبيضاء بضّة.

ni camuse, ni noire; elle est souple et en même temps fière; elle n'a point été élevée dans l'indigence; elle est habile, sensée, douce, pleine de gravité; elle a pour oncle maternel un homme honorable; elle ne cite que la généalogie de son père, sans se vanter du reste de sa famille, et la noblesse de cette famille n'a pas besoin de celle de toute sa tribu. L'expérience a mûri son jugement; ses idées sont celles des hommes distingués, et son activité égale à celle des gens réduits à gagner leur vie; elle travaille de ses mains, parle peu, a une voix douce et tranquille; elle embellit la maison et confond l'ennemi. Si vous la demandez, elle montre une vive ardeur; si vous la laissez, elle quitte la partie; ses yeux sont ouverts, ses joues colorées de rouge, ses lèvres balbutiantes. Lorsque vous vous levez, elle est sur pied avant vous; si vous êtes assis, elle ne s'assied elle-même que sur votre ordre exprès.» Anouschirwan accueillit la jeune fille, et ordonna de transcrire le signalement sur les registres du royaume. Ses successeurs se transmirent ce portrait jusqu'à l'époque où il passa à Kesra, fils de Hormuz.»

Lorsque Zeïd lut le signalement en présence de Noman, ce prince, vivement contrarié, dit à Zeïd, devant l'envoyé qui l'écoutait: «Ne se trouve-t-il pas, parmi les antilopes مهى du Sawad (la Chaldée) et les gazelles de la Perse عين [1], de quoi satis-

[1] Le mot أعْيَن, qui fait au pluriel عِين, désigne «un bœuf

faire les désirs du roi? » L'envoyé s'adressant à Zeïd, en langue persane, lui demanda ce que signifiaient les mots المهى والعين ; Zeïd répliqua, dans le même langage, que ces expressions désignaient *des vaches* گاوان. L'envoyé se tut, et Zeïd dit à Noman : « Le roi a voulu vous faire honneur; s'il avait supposé que sa proposition pût vous déplaire, il ne vous l'aurait pas adressée. » Noman retint auprès de lui les deux négociateurs l'espace de deux jours, après quoi il écrivit à Kesra : « Je n'ai point chez moi ce que le roi demande. » Puis il dit à Zeïd : « Ne manque pas de m'excuser auprès du prince. » Zeïd étant retourné à la cour de Perse, dit à son compagnon de voyage : « Rapporte fidèlement au roi ce que tu as entendu, et, de mon côté, je lui ferai un récit entièrement conforme au tien, et je ne te contredirai sur aucun point. » Lorsqu'ils furent introduits devant le roi, Zeïd lui présenta la lettre de

qui a de grands yeux, » et par suite *une antilope*, qui se distingue par la même propriété. Un vers du poëte Zohaïr (man. d'Asselin, fol. 56 *v.*), cité par le *Sirat-arresoul* (man. 629, fol. 160 *r.*) et par le *Kitab-alagâni* (tom. II, fol. 345 *r.*), offre ces mots : بها العين والآرام يمشين خلفه « Là sont des antilopes et des « jeunes gazelles, qui marchent derrière lui. » Et, dans ces divers passages, une glose marginale explique le mot عين par بقر. Dans le *Yétimah* (man. ar. 1370, fol. 315 *r.*), on lit ce vers :

مثل الرمال تناطحت اوعالها
فاعانها العين بالامداد

¹ Tels sont les sables où se battent, à coups de cornes, les chamois, auxquels les antilopes viennent porter secours.

Noman, et lui en fit lecture. Kesra lui demanda : « Où est donc ce que tu m'avais annoncé ? » Zeid répondit : « Je vous avais prévenu que les Arabes, par un effet de leur mauvais naturel, refusent de donner leurs femmes à d'autres ; qu'ils préfèrent la faim et la nudité à l'abondance de la nourriture et à des habits somptueux ; qu'ils aiment mieux le *semoum* et les vents brûlants de leur pays que l'heureuse température du vôtre, et qu'ils vont jusqu'à désigner cette contrée par le nom de *prison*. Du reste, veuillez interroger mon compagnon de voyage sur les discours qu'a tenus Noman ; car je respecte trop le roi pour lui rapporter une pareille réponse. » Le prince ayant questionné son envoyé, celui-ci répondit : « O roi ! Noman s'est exprimé en ces termes : Est-ce que le roi n'a pas assez des vaches de la Chaldée et de la Perse, sans convoiter ce qui se trouve chez nous ? » Ce discours fit sur l'esprit du prince une impression profonde, et son visage exprima la colère. Toutefois, il se contint, et se borna à dire : « Plus d'un esclave a osé former des vœux plus ambitieux encore, et a vu la mort terminer ses prétentions. » Ce propos se répandit, et vint aux oreilles de Noman. Cependant Kesra laissa s'écouler plusieurs mois, sans rien dire qui eût trait à cette affaire. Dans cet intervalle, Noman faisait ses préparatifs, et attendait son sort. Enfin, il reçut une lettre qui lui disait : « Viens à la cour, le roi a besoin de toi. » Il partit aussitôt, faisant porter avec lui ses armes, et tout

ce qui annonçait sa puissance. Il arriva aux montagnes de Taï : il avait pour épouses Kazah قزعة, fille de Saad-ben-Hârethah, qui lui avait donné un fils et une fille, et Zeïnab, fille de Aous-ben-Hârethah. Noman supplia les Arabes de Taï de le recevoir dans leurs montagnes, et de le défendre; mais ils refusèrent, et lui dirent : « Sans les liens de parenté qui nous unissent avec toi, nous te massacrerions à l'instant, car nous n'avons nul besoin de nous mettre en état d'hostilité contre le roi, et nous serions dans l'impossibilité de lutter avec lui. » Noman parcourut différentes tribus arabes, sans trouver personne qui voulût le recevoir; seulement, les enfants de Rawahah-ben-Rebiah lui dirent : « Si tu veux, nous combattrons à tes côtés. » Ils lui devaient de la reconnaissance pour un service qu'ils en avaient reçu dans leurs démêlés avec Merwan-Kerit مروان القرظ. Noman répondit qu'il ne voulait pas les exposer à une mort certaine, puisqu'ils n'étaient point en forces pour résister à Kesra. Continuant sa route, il vint descendre secrètement à Dhou-kar بذي قار, chez les Benou-Schaïban. Il y rencontra Hani, fils de Kabisah, ou, suivant d'autres, Ani, fils de Masoud. C'était un homme également distingué par sa naissance et son courage. Le titre de chef de la tribu de Rebiah était, à cette époque, dans la famille de Dhou'ljeddeïn, et appartenait à Kaïs-ben-Masoud. Celui-ci avait mangé, à la table du roi de Perse, un plat de dattes. D'après cette circonstance, Noman ne voulait pas déposer chez

lui sa famille, et il apprit que Hani était homme à le défendre autant qu'il se défendrait lui-même.

Suivant le récit de Hammad-Rawiah الراويه (le narrateur), Noman alla implorer la protection de Hani, comme il avait imploré celle de plusieurs autres. Hani accueillit sa requête, et lui dit : « Je te défendrai comme je défendrais ma personne, ma femme et mes fils, tant qu'il restera un homme de ma famille. Toutefois ma bienveillance ne te sera nullement utile, et nous tomberons, toi et moi, sous les coups du roi de Perse. Je vais te donner un conseil, non pas dans l'intention de te frustrer de la protection que tu m'as demandée, mais parce que cet avis me paraît le plus salutaire pour toi. » Noman ayant demandé ce qu'il voulait dire, Hani répliqua : « Tout état convient à un homme, mais non pas à un roi ; ce dernier ne peut pas, après avoir occupé le trône, tomber dans une condition vulgaire. La mort atteint infailliblement tous les humains ; il vaut mieux pour toi mourir honorablement que de subir l'humiliation, ou de végéter dans un état obscur. Va trouver ton souverain ; offre-lui des présents et des sommes d'argent considérables, et prosterne-toi devant lui ; ou il te fera grâce, et tu redeviendras un roi puissant ; ou s'il te fait périr, il vaudra mieux pour toi recevoir ainsi la mort que de rester à la merci de misérables Arabes, de voir tes richesses enlevées par ces loups affamés, d'être réduit à vivre pauvre, sous la protection d'autrui, ou à périr assassiné. » Noman ayant demandé ce qu'il

devait faire de ses femmes, Hani ajouta : « Elles sont sous ma sauvegarde ; et personne ne pénétrera jusqu'à elles, pas plus qu'auprès de mes filles. » Noman s'écria : « J'en jure par ton père ! voilà un conseil excellent, et je le suivrai à la lettre. » Il choisit, parmi tout ce qui lui appartenait, des chevaux, des robes d'étoffe du Yémen, des pierreries, ou autres objets précieux; il les remit à un homme de confiance, qu'il envoya au roi de Perse, avec une lettre, dans laquelle il s'excusait auprès de ce prince, et lui exprimait le désir de se rendre à la cour. Kesra reçut le présent, et fit dire à Noman qu'il pouvait venir. Le messager étant de retour auprès de son maître, lui rapporta ce qui s'était passé, et l'assura qu'il n'avait rien vu qui fût de nature à inspirer des craintes : Noman se mit aussitôt en marche. Lorsqu'il fut arrivé à Madaïn, Zeïd-ben-Adi le rencontra sur le pont de Sabat, et lui dit : « Sauve-toi, petit Noman, si tu en as le pouvoir. » Noman lui dit : « C'est donc toi qui as tramé ma perte ? O Zeïd ! j'en jure par Dieu, si je vis, je te ferai périr par un supplice tel qu'aucun Arabe n'en aura subi un semblable, et je t'enverrai rejoindre ton père. » Zeïd répondit : « Va, petit Noman, remplir ta destinée ; j'ai disposé pour toi des entraves que ne romprait pas le poulain le plus pétulant. » Dès que Kesra eut appris que Noman était à sa cour, il le fit charger de chaînes, et l'envoya dans une prison située dans la ville de Khânekin. Il resta enfermé, jusqu'à ce que la peste s'étant déclarée dans cet endroit, il

en fut la victime. Suivant le témoignage de Hammad et des savants de Koufah, Noman mourut en prison, dans la ville de Sabat; suivant Ebn-Kelbi, Noman fut jeté devant les éléphants, qui le foulèrent aux pieds, jusqu'à ce qu'il expirât. Ceux qui émettent cette opinion se fondent sur le vers d'Aschâ :

Cet homme ne put sauver son maître de la mort; et ce prince périt à Sabat, dans la détresse وهو مُحْرَزِق[1].

Cette tradition est repoussée par ceux qui prétendent que Noman mourut à Khânekin. Ils ajoutent que ce prince y resta enfermé durant un laps de temps considérable, et qu'il périt bien postérieurement à cette époque, un peu avant la naissance de l'islamisme. Les Arabes prirent les armes pour venger Noman, et la mort de ce prince fut le véritable motif du combat de Dhoukar.

Suivant une narration, qui remonte jusqu'au père d'Ebn-Kelbi, le poëte Adi-ben-Zeïd était amoureux de Hind, fille de Noman-ben-Rebiah. C'est en parlant d'elle qu'il a fait ce vers extrait d'une longue élégie.

Mon cœur éprouve pour Hind les transports d'un homme fiévreux, livré à la fatigue et à l'insomnie.

Il dit encore :

Quel cœur malade, épuisé, qui est sourd aux conseils et aux avis utiles!

[1] Le mot المحرزق, dit l'auteur, équivaut à المضيق عليه.

Ailleurs, il s'exprime en ces termes :

O mes deux compagnons! facilitez ce qui semble difficile; ensuite, partez, et allez faire votre méridienne.

Arrêtez avec moi devant le pays que Hind habite. Il sera peu pénible pour vous de suspendre un moment la marche de vos montures.

Suivant le témoignage d'Ebn-Kelbi, Hind devint l'épouse d'Adi. Si l'on s'en rapporte à l'assertion de Khâled-ben-Kelthoum, cité par Ebn-Abi-Saad, voici quelle fut l'origine de la passion d'Adi pour Hind : « Celle-ci était une des plus belles femmes, non-seulement de sa famille, mais de son temps; elle avait pour mère Mawiah, de la tribu de Kendah. Un jeudi de Pâques, c'est-à-dire trois jours après le dimanche des Rameaux, cette jeune fille, alors âgée de onze ans, sortit de chez elle pour aller communier à l'église. A cette époque régnait Mondhar; et Adi venait d'arriver auprès de ce prince pour lui offrir un présent de la part de Kesra. Noman, fils de Mondhar, était dans l'adolescence. Au moment où Hind entra dans l'église, Adi y était déjà, se préparant à entendre la messe. Hind était d'une haute taille, et avait beaucoup d'embonpoint. Adi surprit Hind dans un moment où elle ne se doutait pas qu'on l'observât; elle ne se dérangeait donc pas, et Adi eut le temps de la contempler tout à loisir. Les jeunes esclaves de Hind voyaient bien que les yeux du poëte étaient fixés sur leur maîtresse; mais elles se gardèrent bien de l'en avertir.

Elles agissaient ainsi à l'instigation d'une de leurs compagnes, nommée Mariah, qui était éprise d'Adi, et ne savait quel moyen prendre pour se faire remarquer de lui. Dès que Hind s'aperçut qu'Adi la considérait avec tant de curiosité, elle en fut vivement blessée, adressa à ses esclaves des reproches sévères, et quelques-unes d'elles furent battues par ses ordres.

Cependant l'image de Hind était restée gravée dans le cœur d'Adi. Un an s'écoula sans qu'il fît à personne confidence de sa passion. Au bout de ce terme, Mariah pensant que Hind avait oublié ce qui s'était passé, lui nomma l'église de Doumah دومية, ou, suivant Khaled-ben-Kelthoum, l'église de Touma توما (Saint-Thomas), ce qui est la véritable leçon. Elle lui vanta les religieuses[1] qui habitaient ce couvent, la beauté de l'édifice, la magnificence des lampes, et l'assura que cette église était fréquentée par les jeunes filles de Hirah. Elle l'engagea à solliciter de sa mère la permission de s'y rendre; Hind demanda et obtint cette autorisation. Aussitôt Mariah courut chez Adi, et lui rendit compte de ce qui se passait. Adi se hâta de re-

[1] Le mot رواهب est le pluriel de راهبة qui désigne une *religieuse*. On lit dans l'ouvrage théologique du Nestorien Amrou (*Madjdal*, man. ar. 82, page 732) : الرهبان والرواهب « Les moines et les religieuses. » Plus bas (page 752) : الرواهب والديرانيات. Ailleurs (page 765) on trouve le mot au singulier, راهبة.

vêtir une robe يلمق, qui lui avait été donnée par Ferkhanschah-Mard ; elle était brodée en or, et l'on n'avait en ce genre jamais rien vu de plus beau. Adi se distinguait par une taille élevée, un visage charmant, des yeux pleins de douceur, un sourire gracieux, des dents parfaitement blanches; s'étant fait accompagner par quelques-uns des jeunes gens de Hirah, il entra dans l'église. Dès que Mariah l'aperçut, elle dit à Hind : « Regardez donc ce jeune homme; par Dieu! il est plus beau que ces lampes et autres objets que vous considérez. » Hind ayant demandé de qui elle voulait parler : « C'est, répondit-elle, Adi-ben-Zeïd. » Hind lui dit alors : « Ne crains-tu pas qu'il ne me reconnaisse, si je m'avance pour le voir de près? » — « Comment, dit Mariah, pourrait-il vous reconnaître? il ne vous a jamais vue de manière à ce que vos traits lui soient présents. » Hind s'approcha. Adi badinait avec les jeunes gens qui l'accompagnaient, et qu'il surpassait tous par sa beauté, l'élégance de sa taille, son élocution brillante et la magnificence de ses habits; Hind resta interdite et stupéfaite, en contemplant cet ensemble agréable. Mariah, qui s'en aperçut, et qui lisait sur le visage de sa jeune maîtresse ce qu'elle avait dans l'âme, l'engagea à parler à Adi. Hind le fit, et s'éloigna bientôt après; mais son cœur était épris d'amour pour Adi, qui de son côté éprouvait pour elle un sentiment aussi tendre.

Dès le lendemain, Mariah se présenta chez Adi:

il la reçut avec un air riant, tandis que, avant cette époque, il ne lui parlait jamais. Il lui demanda ce qui l'amenait de si grand matin; elle répondit qu'elle avait quelque chose à lui demander. « Explique-toi, dit Adi, car, au nom de Dieu, je t'accorderai tout ce que tu désireras. » Elle lui apprit alors qu'elle était amoureuse de lui, et qu'elle réclamait une entrevue secrète, promettant, à ce prix, de le servir auprès de Hind, et s'y engageant par serment. Adi entra avec elle dans la boutique d'un cabaretier, et satisfit ses désirs. Elle retourna alors auprès de Hind, et lui demanda si elle désirait voir Adi. La jeune fille ayant demandé comment elle pourrait y parvenir, Mariah lui dit : « Je lui désignerai un lieu en dehors du château, afin qu'il s'y trouve, et que vous puissiez le considérer à votre aise. » Hind y consentit; et, sur l'invitation de Mariah, Adi se rendit au lieu indiqué. Hind, en le voyant, faillit mourir de plaisir; puis elle dit à son esclave : « Si tu ne l'introduis pas auprès de moi, je périrai infailliblement. » Mariah s'empressa d'aller trouver Noman, et lui raconta avec une entière franchise ce qui se passait; elle lui apprit que sa fille était éperdûment amoureuse d'Adi, depuis qu'elle l'avait vu dans l'église le jour de Pâques; elle ajouta que, s'il ne les mariait pas ensemble, l'honneur de Hind serait compromis, et qu'elle mourrait de chagrin. « Mais, dit Noman, comment puis-je aller faire auprès d'Adi les premières avances? » Mariah répondit : « Il désire trop

vivement la chose, pour que vous ayez besoin de le presser à cet égard; je conduirai la négociation de manière qu'il ignorera complétement que vous soyez instruit du fait. » Mariah se hâta d'aller trouver Adi, et lui raconta ce qui venait de se passer; puis elle ajouta : « Invite Noman à dîner, et, lorsqu'il sera pris de vin, demande-lui sa fille en mariage, et tu es certain de ne pas éprouver un refus. » Adi répliqua : « Je crains, par cette proposition, d'irriter Noman, et de faire naître entre nous une inimitié ouverte. » Mariah lui protesta qu'elle ne lui avait parlé de rien, avant d'avoir arrêté la conclusion de l'affaire. Adi fit préparer un festin somptueux. Le lundi, trois jours après la fête de Pâques, il se rendit chez Noman, et l'invita à venir chez lui dîner avec toute sa suite; la proposition fut acceptée. Au moment où les convives étaient pris de vin, Adi pria Noman de lui donner sa fille pour épouse. Le père y consentit, conclut le mariage, et, au bout de trois jours, remit Hind à son mari. Suivant le rapport de Khâled-ben-Kolthoum, cette princesse demeura avec Adi jusqu'au moment où il fut égorgé par ordre du roi Noman. A cette époque elle embrassa la vie religieuse, dans le monastère de Hind, situé en dehors de la ville de Hirah. Au rapport d'Ebn-Kelbi, après trois ans de mariage, Hind, voulant embrasser la vie monastique, refusa de partager le lit de son mari, et se renferma dans le monastère susdit, où elle demeura jusqu'à sa mort, qui arriva longtemps après

la naissance de l'islamisme, à l'époque où Moghirah-ben-Schabah était gouverneur de Koufah. Cet officier l'avait demandée en mariage, et éprouva un refus formel.

Suivant le témoignage d'Ebn-Kelbi, qui cite pour garants son père et Scharki-ben-Adami, Moghirah-ben-Schabah ayant été nommé par Moawiah au gouvernement de la ville de Koufah, et passant un jour près du monastère de Hind, s'y arrêta; après avoir demandé et obtenu de Hind, fille de Noman, la permission de se présenter auprès d'elle, il entra chez cette princesse, qui fit étendre un cilice, sur lequel il s'assit; après quoi elle lui demanda quel était le motif de sa visite. Il répondit qu'il était venu la demander en mariage. Elle s'écria: «J'en jure par la croix, si je savais avoir en moi quelque reste de jeunesse ou de beauté qui pût t'inspirer de la passion, j'accéderais à ta proposition; mais tu n'as d'autre intention que de pouvoir dire, dans les réunions des Arabes : Je possède le royaume de Noman-ben-Mondhar, et j'ai épousé sa fille. Au nom du Dieu que tu adores, voilà quel est ton but.» Moghirah répondit que la chose était parfaitement vraie. «Eh bien! dit Hind, cette alliance est impossible.» Moghirah se retira à l'instant; et ce fut à cette occasion qu'il composa ces vers :

Tu as atteint le but auquel je tendais précédemment [1].
Sois bénie, ô fille de Noman!

[1] أدركت ما منيت نفسي خاليا

Tu as rendu à Moghîrah la jouissance de son esprit, car les rois sont distingués par la pureté de leurs sentiments.

Suivant une autre tradition :

Car les rois sont lents à se soumettre.
O Hind! tu dois être contente, tu as dit la vérité; arrête-toi maintenant, car la sincérité est ce qu'il y a de meilleur dans les discours des hommes.

Si l'on en croit un Ebn-Kelbi, différent d'Ali-ben-Sabbah, Hind aimait Zerka-alyemamah[1], et ce fut chez les Arabes la première femme qui montra de la passion pour une autre femme. Lorsqu'elle eut appris la mort de Zerka, elle prit l'habit monastique, et fit construire un couvent qui porte encore aujourd'hui le nom de *Monastère de Hind*, et elle y demeura jusqu'à la fin de sa vie. Au rapport d'Ebn-Habib, qui cite le témoignage d'Ebn-Arabi, lorsque Noman eut fait mettre Adi en prison, il voulut le contraindre à répudier Hind, et ne cessa point ses poursuites qu'il n'eût obtenu son consentement. Au rapport d'Ebn-Habib, Adi, en plusieurs endroits de ses vers, fait allusion aux nœuds de parenté qui existaient entre lui et Noman, dont il avait épousé la sœur; et cette dernière circonstance est attestée par les savants de la ville de Hirah; mais, suivant les historiens arabes, c'était Hind, fille de

[1] Cette femme, sur la vue perçante de laquelle les Arabes ont débité bien des fables, n'a pu probablement être contemporaine de Hind.

Noman, qu'avait épousée Adi. Le poëte lui-même l'atteste, dans la pièce de vers qui commence par ces mots :

Mon œil a vu, le soir, la lueur d'un feu.

Il disait aussi [1] :

Par suite de la générosité qu'a montrée le premier d'entre vous ;
Par suite de ce que nous sommes vos voisins, vos parents.
Nous étions jadis (vous le savez très-bien) les piliers de l'édifice, les pieux qui soutiennent les cordes de la tente.

Suivant une tradition qui remonte à Ahmed-ben-Obaïd, Noman-ben-Mondhar le Grand adorait les idoles. Un jour qu'il se promenait hors de la ville de Hirah, accompagné d'Adi-ben-Zeïd l'*Ib-adi* العباديّ [2],

[1] أجل نعمى ربّها أوّلكم
ودنوّي كان منكم واصطهاري
نحن كنّا قد علمتم قبلها
عمد البيت وأوتاد الاصار

[2] Le mot *ibad* العباد désignait les chrétiens nestoriens. On lit dans un ouvrage de Masoudi (*Tenbih*, man. de Saint-Germain 337, fol. 84 r. et 87 r.) : اضافت الملائكة (الملكية) العباد من النصارى وهم المشارقة اليه يقربها لهم بذلك فسموا النسطورية العباد «Les Melkites, par haine contre les chrétiens «orientaux, les ont désignés comme appartenant à Nestorius ; et «ils ont donné aux Nestoriens le nom de *ibad* (esclaves).» Dans

il passa près des tombeaux situés entre la banlieue de cette ville et la rivière qui la baignait; Adi dit au roi : « Puisse la malédiction s'éloigner de vous! Savez-vous ce que disent ces sépulcres? » Puis il ajouta : « Voilà leur langage :

O vous, qui, réunis en caravane, bondissez sur la terre et avancez rapidement,
Nous avons été ce que vous êtes, et vous serez un jour ce que nous sommes! »

Suivant une autre tradition, le dernier vers était conçu en ces termes :

Nous avons été longtemps ce que vous êtes; mais le temps a changé notre position, et bientôt vous serez ce que nous sommes.

Le roi se retira tout attendri. Au bout de peu de temps il fit une seconde promenade, ayant encore

un autre ouvrage, le même écrivain (*Moroudj*, tom. I, fol. 39 *r.*) s'exprime ainsi : المشارقة هم العباد الملقبون بالنسطورية « Le « mot *ibad* désigne les chrétiens orientaux, autrement nommés *Nes-* « *toriens*. » Plus loin (fol. 43 *r.*) : كان عبادى المذهب وهم النسطورية من النصارى « Il était *ibadi* de religion; et ce mot « désigne les chrétiens nestoriens. » (Voyez aussi fol. 140 *r.* et 142 *v.*) Comme, dans la ville de Hirah, c'étaient les Arabes de Tanoukh qui formaient en grande partie la population chrétienne, le mot *ibadi* عبادى s'appliquait ordinairement à un de ces Arabes. C'est ce qu'attestent l'auteur du *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 224 *v.* t. III, f. 163 *r.*); Hamzah-Isfahâni (*Historia regnorum Arabum*, pag. 31); Tebrizi, dans son Commentaire sur Motanebbi (tom. I, fol. 158 *r.*); Birouni (*Athâr*, man. ar. de l'Arsenal 17, fol. 155 *v.*); Abulféda (*Annales*, tom. II, pag. 244).

auprès de lui Adi-ben-Zeïd. Au moment où ils passaient près des tombeaux, le poëte dit au roi : «Savez-vous ce que disent ces sépulcres?» — «Non,» dit Noman. «Hé bien, dit Adi, ils vous parlent en ces termes :

Que celui qui nous voit se dise à lui-même qu'il est sur le penchant de sa ruine.

Les montagnes les plus solides ne sauraient échapper aux vicissitudes du temps, et à tout ce qu'elles traînent à leur suite.

Combien de voyageurs se sont arrêtés autour de nous, tout occupés à boire un vin savoureux mêlé à une eau pure!

Ils portaient avec eux des bouteilles bien bouchées, et conduisaient de beaux chevaux couverts de housses magnifiques.

Ils ont vécu quelque temps au milieu des plaisirs, sans presser leur marche, sans rien craindre des coups du sort ;

Et, tout à coup, la fortune les a enlevés avec la rapidité de la foudre; c'est ainsi qu'elle se plaît à faire périr les hommes.

C'est ainsi qu'elle précipite de catastrophe en catastrophe le mortel qui cherche une vie heureuse.»

Si l'on en croit le témoignage de Souli, Noman, au retour de cette promenade, embrassa la religion chrétienne. Au rapport d'Ahmed-ben-Obaïd, Noman étant retourné à son palais, dit à Adi : «Cette nuit, lorsque tout le monde sera plongé dans le sommeil, viens me trouver, afin de voir ce que je vais faire.» Adi étant arrivé à l'époque indiquée, trouva le roi qui, ayant embrassé la religion chrétienne, s'était revêtu d'un cilice, et avait adopté la vie monastique. Ce prince partit ensuite pour entreprendre des

courses religieuses, et l'on ne sut pas ce qu'il était devenu. Son fils faisait également profession du christianisme : tous deux s'occupèrent à faire construire des églises et des monastères. Hind, fille de Noman, fils de Mondhar, petit-fils de Noman et arrière-petit-fils de Mondhar, fit élever le monastère situé en dehors de Koufah, et qui porte le nom de *Couvent de Hind.* Lorsque Noman le jeune, père de cette princesse, eut été arrêté par ordre du roi de Perse Kesra, et fut mort dans sa prison, elle prit l'habit monastique, et se consacra à la vie religieuse dans son monastère, où elle séjourna jusqu'à sa mort, et où elle fut enterrée.

L'auteur de cet ouvrage ajoute : « J'ai transcrit en entier le récit de Ziadi, malgré les erreurs que renferme cette narration, attendu que je voulais, pour ce qui concernait cette histoire, recueillir toutes les traditions. » Mais ce récit renferme des circonstances évidemment fausses. En effet, Adi-ben-Zeïd fut réellement le compagnon de ce Noman-ben-Mondhar, emprisonné par ordre du roi de Perse; mais il ne vit ni ne connut Noman l'ancien, qui d'ailleurs n'était pas l'aïeul de Noman auprès duquel vécut Adi. J'ai rapporté tout à l'heure la généalogie de Noman; peut-être celui dont il est question était-il l'oncle paternel de Noman le jeune, fils de Mondhar et petit-fils de Noman l'ancien. Le prince qui embrassa le christianisme, et qui entreprit des pèlerinages religieux, ne fut pas converti par Adi-ben-Zeïd[1]. Et comment

[1] Au rapport du nestorien Amrou (*Madjdal*, man. arabe 82,

la chose serait-elle possible, puisque Adi, dans les vers qu'il adressa à Noman, au moment où ce prince l'avait fait mettre en prison, lui cita l'exemple de ce monarque avec ceux des rois anciens ?

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DE MOURAKKISCH L'ANCIEN,

مرقّش الاكبر[1]

Le mot *Mourakkisch* مرقّش est un surnom qui fut donné au poëte, à raison de ce vers :

الدار وحش والرسوم كما

رقّش في ظهر الاديم قلم[2]

pag. 779), Noman-ben-Mondhar, qui était païen, ayant été guéri par les prières de Siméon, évêque de Hirah, embrassa la religion chrétienne.

[1] *Agâni*, tom. II, fol. 7 et suiv. On peut voir, sur ce qui concerne ce poëte, les détails que donne Soiouti dans son Commentaire sur le *Mogni* (man. ar. 1238, fol. 180 *r.*). On lit dans des vers manuscrits de Tarafah (man. de la Bibliothèque du roi, fol. 89 *v.*) :

لمّا أحْرَزَتْ اسماء قلبَ مرقّش

بحبّ كلمع البرق لاحت مخايله

Lorsque Asmah eut conquis le cœur de Mourakkisch en lui inspirant un amour dont les signes caractéristiques se montrèrent partout aussi brillants que l'éclair.

Tebrizi, dans son Commentaire sur le Hamasah, parle de ce poëte (pag. 49), aussi bien que Meïdani (proverbe 875).

[2] On lit dans des vers manuscrits de Tarafah (fol. 83 *r.*) :

كسطور الرقّ رقّشه بالضحى مرقّش يَنشِمُهُ

La maison est déserte, et ses vestiges ressemblent aux lignes qu'une plume a tracées sur la surface d'une pièce de cuir.

Il fut du nombre des poëtes dans les vers desquels on puisa leurs surnoms.

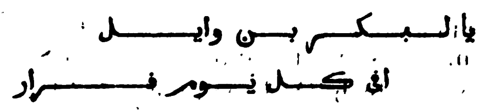
Au rapport d'Abou-Amrou-Scheïbani, il se nommait Amrou; suivant d'autres, Auf-ben-Saad-ben-Malek-ben-Dabiah. On le compte parmi les amants les plus passionnés هو من المتيمين. Il fut épris d'une de ses cousines, nommée Asma, fille d'Auf-ben-Dabiah. Mourakkisch le jeune المرقش الاصغر; était fils du frère de Mourakkisch l'aîné. Il se nommait, dit-on, Abou-Amrou-Rebiah-ben-Sofian-ben-Saad; ou, suivant d'autres, Amrou-ben-Harmalah-ben-Saad : il fut aussi au nombre des amoureux célèbres. Épris de Fatimah, fille du roi Mondhar, il célébra dans ses vers la passion que lui avait inspirée cette princesse.

Les deux Mourakkisch jouèrent un rôle parmi les enfants de Bekr-ben-Waïl, prirent part aux guerres que cette tribu eut à soutenir contre les Benou-Thalebab ثعلبة, et se distinguèrent par leur audace, leur bravoure, la hardiesse avec laquelle ils se précipitaient les premiers dans les combats, les ravages qu'ils faisaient dans les rangs ennemis, et leur excellente conduite. Auf-ben-Malek-ben-

Telles sont les lignes écrites sur un parchemin, où les a tracées, le matin, un dessinateur habile.

Le scoliaste explique le verbe رقّش par نقطه وزيّنه, et مرقّش par ناقطا.

Dabiah, oncle paternel de Mourakkisch l'aîné, fut aussi un des principaux guerriers de la tribu de Bekr-ben-Waïl. Ce fut lui qui dit, à la journée de Kiddah يوم قضة :



O enfants de Bekr-ben-Waïl, faut-il fuir chaque jour!

Puis il ajouta : « J'en jure par celui qui est l'objet de mes serments وكحلو, tout Arabe de Bekr qui, en fuyant devant l'ennemi, viendra à passer près de moi, recevra de ma main un coup d'épée. » Il continua de combattre, et reçut ce jour-là le nom de *Borek* البُرَك. Son frère, Amrou-ben-Malek, était aussi un des guerriers de la tribu de Bekr; ce fut lui qui fit prisonnier Mohalhel. Durant une des expéditions qui eurent lieu entre les tribus de Bekr et de Tagleb, Amrou et Mohalhel, chacun à la tête d'un corps de cavalerie, se rencontrèrent dans un lieu nommé *Maï-arraml* مى الرمل, sans que ce fût en bataille rangée. La troupe de Mohalhel ayant pris la fuite, Amrou poursuivit ce chef, le fit prisonnier, et le présenta à sa tribu, qui se trouvait alors dans les environs de Hadjar هجر. Il traita son captif avec une extrême bienveillance. Cependant, un marchand, qui faisait commerce de vin, arriva du pays de Hadjar; cet homme était lié d'amitié avec Mohalhel, à qui il achetait du vin; passant auprès du prisonnier, il lui fit présent d'une outre de

vin. Les fils de Malek s'étant réunis, tuèrent un jeune chameau, et se mirent à boire autour de Mohalhel, dans une maison séparée, qu'Amrou lui avait donnée pour son habitation. Lorsque les convives furent pris de vin, Mohalhel se mit à chanter des vers qu'il avait composés, et dans lesquels il déplorait la mort de Kolaïb. Amrou-ben-Malek, entendant ces vers, s'écria : « Cet homme est rassasié! Par Dieu, il ne boira plus d'eau chez moi, jusqu'à ce qu'il me rende Zeïneb! » C'était un chameau appartenant à Amrou-ben-Malek, qui broutait l'herbe dans les vallées de Hadjar, et allait paître tous les dix jours sur les bords de l'étang de Gaïd بجارة الغيظ. Les chameliers de la famille de Malek cherchèrent Zeïneb, car ils avaient vivement à cœur de sauver la vie à Mohalhel; mais leurs perquisitions furent inutiles, et Mohalhel périt de soif. Amrou ayant, ce soir-là, immolé un vieux chameau, enveloppa dans sa peau le corps de Mohalhel, ne laissant passer que la tête. Cet infortuné avait pour femme une fille de son oncle maternel Moudjalid, l'un des enfants de Thaaleb. Elle avait eu dessein de venir visiter son mari durant sa captivité, et Mohalhel dit, en parlant d'elle :

La fille de Moudjalid, cette gazelle aux lèvres fraîches, au caractère folâtre, dont les embrassements sont si agréables.

Lorsque cette femme apprit la position où se trouvait Mohalhel, elle ne vint point, et le laissa mourir. Habankah-Kaïsi, l'un des enfants de Kaïs-

ben-Thaleban, et qui avait pour véritable nom Yezid-ben-Therwan, était un fou, dont la démence a passé en proverbe chez les Arabes. Cet homme dit alors : « Tout chameau que je posséderai recevra de moi le nom de Zeineb. »

Mourakkisch l'aîné fut, comme on l'a dit plus haut, amoureux d'une de ses cousines, nommée Asma, fille d'Auf-ben-Malek, surnommé Borck البرك. Il s'éprit pour cette femme, lorsqu'il était encore fort jeune, et la demanda à son père. Mais il lui répondit : « Je ne te donnerai pas ma fille, jusqu'à ce que tu te sois fait une réputation. » A cette époque, les Arabes de Rebiah n'avaient point encore quitté le Yemen. Mourakkisch, après avoir essayé vainement de fléchir son oncle par ses promesses, se rendit à la cour d'un roi, auprès duquel il séjourna quelque temps; et il chanta les louanges de ce prince, qui le combla de ses dons. Cependant Auf se trouvait dans une position critique, lorsqu'il reçut la visite d'un Arabe, de la famille de Gatif غطيف et de la tribu de Morad. Cet homme le tenta par des offres avantageuses, et obtint, pour un prix de cent chameaux, la main d'Asma; après quoi, il quitta le territoire habité par les enfants de Saad-ben-Malek.

Mourakkisch ne tarda pas à revenir. Ses frères convinrent entre eux de lui dire qu'Asma était morte. Ayant tué un bélier, dont ils mangèrent la chair, ils prirent les os, les enveloppèrent dans un manteau, et les ensevelirent. Mourakkisch, à son ar-

rivée, reçut de ses frères la nouvelle que son amante n'existait plus. Ils le conduisirent auprès du tombeau, sur lequel il attacha tristement ses regards, et qu'il allait dès lors visiter continuellement; il tomba bientôt dans un état de maladie très-grave. Un jour qu'il était couché et couvert de ses vêtements, les deux fils de son frère jouaient auprès de lui aux osselets الكعاب. Une contestation s'étant élevée entre eux, relativement à un osselet, un de ces enfants dit : « Cet osselet m'appartient, il m'a été donné et provient de ce bélier qui a été enterré à l'époque du retour de Mourakkisch, et dont on est convenu de lui montrer le tombeau, comme étant celui d'Asma. » Mourakkisch s'étant découvert la tête, appela le jeune homme, lui demanda des détails, et apprit de lui tout ce qui s'était passé, et le mariage d'Asma avec un Arabe de la tribu de Morad. Il avait une jeune esclave, mariée à un Arabe de la tribu d'Akil عقيل, qui travaillait chez Mourakkisch en qualité de mercenaire. Ayant dit à cette femme de faire venir son mari, il recommanda à celui-ci de lui disposer des montures, afin qu'il pût se rendre au lieu où séjournait l'Arabe de Morad. Dès que les animaux furent prêts, Mourakkisch en monta un, et se mit en marche pour aller chercher son rival. Étant tombé malade en route, il ne pouvait avancer que couché en travers sur le dos de sa monture. Lui et ses compagnons de voyage vinrent descendre dans une grotte située au bas de Nedjran, lieu de la résidence du Moradi. L'Arabe de la famille

d'Akil avait avec lui sa femme, esclave de Mourakkisch. Celui-ci entendit un jour le mari de cette jeune femme, qui lui disait : « Laisse là cet homme, il est mort de sa maladie, et nous allons périr de faim et de misère. » La jeune esclave ne répondait que par des larmes; son mari ajouta : « Si tu refuses de m'obéir, je vais t'abandonner et partir. » Mourakkisch savait écrire; son père, Harmalah, qui le chérissait plus que ses autres enfants, l'avait confié à un chrétien de Hirah, qui lui avait enseigné l'écriture. Lorsqu'il eut entendu ce que disait l'Arabe Akili à la jeune esclave, il traça sur la partie postérieure de la selle les vers suivants :

O mes deux compagnons, arrêtez-vous, ne vous pressez point; vous pourrez partir ce soir; si vous ne déférez pas à mes vœux[1],

Peut-être que votre retard vous nuira en quelque chose, ou que la promptitude vous servira à devancer quelque catastrophe prête à s'accomplir.

O voyageur, si tu passes près de moi, va dire à Anes-ben-Saad, et à Harmalah, si tu les rencontres, que Dieu bénisse et vous et votre père;

Ne laissez pas échapper ces deux esclaves, mais qu'ils reçoivent la mort;

Qui se chargera d'annoncer aux Arabes que Mourakkisch a été pour ses compagnons un fardeau insupportable?

Il semble déjà voir les lions qui, en l'absence des enfants de Rebiah, se précipiteront sur ses membres comme vers un abreuvoir.

يا صاحبيّ تلبثا لا تعجلا

ان الرواح رهين ان لا تفعلا

L'arabe Akili et sa femme, s'étant mis en marche, vinrent dans leur demeure habituelle, et annoncèrent la mort de Mourakkisch. Cependant Harmalah, jetant les yeux sur la selle, se mit à la retourner et lut les vers susdits. Aussitôt il manda les deux esclaves, les intimida par ses menaces, les somma de lui dire la vérité : ils obéirent et furent aussitôt mis à mort. Comme ils avaient indiqué les lieux d'une manière exacte, Harmalah se mit en route pour aller à la recherche de Mourakkisch. Arrivé à l'endroit, il recueillit des renseignements que nous allons rapporter. Mourakkisch était resté dans la caverne, lorsqu'un troupeau y pénétra. Le berger s'étant avancé dans cette grotte, et ayant aperçu Mourakkisch, lui demanda qui il était, et

فلعل لبثكما يفرّط سما (lis. شيا)
او يسبق الاسراع شيا مقبلا

يا راكبا اما عرضت فبلغن
انس بن سعد ان لقيت وحرملا

لله دركا ودر ابيكما
ان افلت العبدان حتى يقتلا

من مبلغ الاقوام ان مرقشا
اضحى على الاصحاب عِبْاء مثقلا

وكانما ترد السباع بشلوه
اذ غاب جمع بنى ضبيعة منهلا

comment il se trouvait là. Mourakkisch répondit qu'il était un Arabe de la tribu de Morad, puis il demanda à cet homme au service de qui il était. L'Arabe lui nomma son maître, qui était précisément le mari d'Asmâ; Mourakkisch lui ayant demandé s'il avait la liberté de parler à la femme de son maître, il répondit : Non, et je n'approche jamais d'elle; mais chaque nuit, une de ses esclaves vient me trouver; je trais pour elle une chèvre, dont elle porte le lait à sa maîtresse[1]. Mourakkisch lui dit : « Prends cet anneau, et jette-le dans le lait; Asmâ ne manquera pas de le reconnaître. Et si tu fais exactement ce que je te demande, tu en recueilleras des avantages que n'a jamais obtenus aucun berger. » Cet homme prit l'anneau; et, dès le soir même, lorsque la jeune esclave apporta le vase, le berger, en y versant le lait, y jeta la bague. L'esclave enleva le vase, et le déposa devant sa maîtresse. Lorsque l'écume du lait fut tombée, Asmâ se mit à boire, suivant son usage. L'anneau ayant

[1] Les voyageurs modernes s'accordent en général à dire que le mot arabe *leben* لبن désigne du lait aigre. Burckardt (*Travels in Arabia*, tom. I, pag. 59) dit que *leben* signifie *sour milk* (du lait sur). Suivant le même voyageur (*ibid.* pag. 60), *leben hâmed* désigne du lait aigre et que l'on fait épaissir en le faisant bouillir. Dans la relation de MM. Denham et Clapperton (*Narrative of travels and discoveries in Africa*, tom. II, pag. 11), on lit aussi *leban* (*sour milk*). La même assertion se trouve répétée dans plusieurs passages du voyage de MM. Mangles et Irby (*Travels*, pag. 350. 481, 482). Le P. Naud (*Voyage dans la Palestine*, pag. 469) dit aussi « *laban*, c'est-à-dire *lait aigre.* » M. Lyon (*Voyage dans l'Afrique septentrionale*, pag. 40) dit que *libban* signifie le *lait de beurre aigri*;

frappé contre une de ses dents, elle le prit, et à la lueur du feu, reconnut cette bague. Elle demanda

mais cette assertion ne doit point être prise dans un sens absolu. Il est certain, comme l'atteste M. Lyon (pag. 50) que les Arabes préfèrent au lait frais celui qui est aigri et réduit en lait de beurre. On peut voir les détails que donne Burckhardt (*Notes on the Bedouins*, tom. I, p. 59, 202). Mais le mot *leben* لبن signifiait en général *du lait*. On lit dans le *Mesalek-alabsar* (manuscrit 583, fol. 230 *v.*) : عندي اللبن الحلو واللبن الحامض «J'ai chez moi du lait doux et du lait aigre.» Dans le Voyage d'Ebn-Batoutah (fol. 50 *v.*), اللبن الحليب «Du lait fraîchement trait.» Il est vrai que, dans un autre endroit (fol. 39 *v.*), ce voyageur explique le mot persan ماس (ماست) par لبن. Dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 167 *r.*) : ارو مهرك من اللبن «Abreuve ton poulain de lait.» Ailleurs (fol. 222 *v.*) Amrou'lkaïs refuse de boire du lait aigre et demande où est le lait frais ou le lait mélangé; لبن الصريف والرثيئة. Dans le *Yétimah* (man. 1370, fol. 165 *v.*), on lit ce vers :

لقد تواخى قلبانا كأنهما

تراضعا بدم الاحشا لا اللبن

Nos deux cœurs se sont aimés, comme s'ils avaient été nourris du sang des entrailles et non de lait.

A cette occasion, je dois dire quelques mots d'une expression qui se rencontre chez les anciens écrivains arabes. On lit dans le *Sirat-arresoul* (man. ar. 629, fol. 116) : اما الكرم حاجة لي اللبن ; et l'auteur fait cette remarque : قال ابن هشام يريد باللبن ان من اسرني افتكني منه بابل كثيرة اللبن «Ebn-Hescham dit : Il entend par le mot لبن celui qui m'a fait prisonnier m'a rendu la liberté au prix de femelles de chameaux abondantes en lait.» Dans les Proverbes de Meïdani (prov. 171), on lit : خذ مني اللبن اللبن, que l'auteur explique par خذ مني الفدية «Reçois de moi une rançon.» Les mêmes mots se trouvent dans

des renseignements à l'esclave, qui protesta ne savoir absolument rien. Asmâ envoya cette fille vers son maître, qui se trouvait alors dans un festin, à Nedjran, et l'engagea à venir. Il arriva tout tremblant, et demanda à sa femme pour quel motif elle l'avait mandé. Elle lui répondit : Fais appeler ton esclave, le berger de ton troupeau, et demande-lui où il a rencontré cette bague. Cet homme interrogé par son maître, lui dit : J'ai reçu cet anneau d'un homme qui se trouvait dans la caverne de Djebban كهف جبّان ou, suivant un autre récit, de *Djebbar*

l'Histoire de Nowaïri (man. ar. 700, fol. 21). Plus loin (fol. 22) : الست تريد اللبن « Ne veux-tu pas recevoir une rançon (composée de femelles de chameaux). » Plus bas (fol. 29) : اساءت بذلك لنا صغار ولدك وتسومنا اللبن من دم كليب « Tu as outragé en nous offrant tes jeunes fils et en exigeant « de nous une rançon pour le meurtre de Kolaïb. » Dans un passage d'Ebn-Nobatah (*Addîtam al-Hiûon-Arab*. pag. 12) : تسومنا اللبن « Tu exiges de nous une rançon. » Dans le *Hamasah* (man. fol 74 v.) on lit ce vers :

ولكن قومي اصبحوا مثل خيبري
بمكة العار فاختاروا على اللبن دما

Tebrizi fait cette observation : جعل اللبن كناية عن الابل التي تودى عقلا لانه منها « Il désigne par le mot اللبن, *le lait*, « les femelles de chameaux que l'on donne pour la rançon du « meurtre, attendu que les femelles ont du lait. » Dans un passage du Commentaire de Tebrizi (pag. 422), on trouve ces mots : لئن قتلتم اما اخذتم حتى الى اللبن « Si je suis égorgé, tu ne ti- « reras de ma mort d'autre vengeance que de recevoir une rançon. »

كمهب جبار. Il m'a engagé à jeter cette bague dans le lait destiné pour Asmâ, en m'assurant que cette démarche me serait extrêmement avantageuse. Du reste, il n'a pas dit qui il était; et, au moment où je l'ai laissé, il était près de rendre le dernier soupir. Le mari d'Asmâ lui ayant demandé quelle était cette bague, elle répondit : C'est celle de Mourakkisch; hâte-toi d'aller le trouver. Cet homme monta aussitôt à cheval, plaça sa femme sur un autre cheval, et se mit en route. Avant la fin de la nuit, ils atteignirent Mourakkisch, et le transportèrent chez eux. Il expira dans la demeure d'Asmâ, et, avant de mourir, il récita ces vers :

Un fantôme, qui vien td'auprès de Soleïma, m'a surpris durant les ténèbres, et m'a tenu éveillé tandis que mes compagnons étaient plongés dans le sommeil.

J'ai passé la nuit à rappeler dans mon esprit toutes mes aventures, et à penser aux parents de ma maîtresse, dont je me trouvais si éloigné.

Tout à coup mes regards ont été frappés par la vue d'un feu ardent, qui brûlait dans le lieu nommé *dhou 'larta* بذى الارطى

Autour de lui étaient endormis des antilopes à la poitrine blanche, des faons et des gazelles.

Tous étaient délicats, n'avaient jamais éprouvé la misère, tous privés, ne courant et ne fuyant pas;

Ils marchaient tous ensemble, d'un pas lent.

Vêtus de robes parfumées de safran, et d'étoffes du Yémen.

Ils habitent une ville, tandis que j'en habite une autre;

Ils ont rompu leurs serments et leurs promesses.

Pourquoi faut-il que je sois fidèle à mes promesses, tandis que l'on viole les engagements contractés avec moi? Pour-

quoi faut-il que je sois pris dans les filets, et que personne ne se prenne dans les miens?

Combien de jeunes vierges aux joues délicates, aux formes aimables, dont le cou et la chevelure étaient également remarquables,

(Au lieu nommé *dhou-osr*, où la végétation est éparse, où les eaux sont douces, qui est paré de couleurs pures, où l'éclat est réuni à une température fraîche.)

Avec lesquelles j'ai longtemps folâtré durant ma jeunesse.

Elle recevaient constamment de ma part des messages et des vers.

Là, quand je rompais une liaison, je formais bien vite une liaison nouvelle.

Mourakkisch, étant mort chez Asmâ, fut enterré dans le canton de Morad.

Suivant un récit différent de celui d'Abou-Amrou et de Moufaddal, un Arabe de la tribu de Morad, homme fort riche, nommé *Karn-algazal* قرن الغزال demanda en mariage Asmâ; elle était également recherchée par Mourakkisch, qui était fort pauvre. Le père maria secrètement sa fille à l'Arabe Moradi. Mourakkisch, instruit du fait, déclara que, s'il en trouvait l'occasion, il tuerait son rival. Celui-ci, voulant emmener chez lui son épouse, les parents d'Asmâ, qui craignaient pour elle et pour son mari la vengeance de Mourakkisch, attendirent un jour où ce dernier s'était éloigné avec ses chameaux. Le Moradi, profitant du moment, consomma son mariage, puis emmena Asmâ, et prit la route de son pays. Mourakkisch retournant au lieu où habitait sa tribu, vit un jeune homme qui raclait un os, et auquel

il demanda quel événement s'était passé en son absence ; car un secret pressentiment lui faisait craindre ce qui était arrivé. Le jeune homme lui répondit : L'Arabe Moradi a emmené chez lui sa femme Asmâ, fille d'Auf. Mourakkisch, étant rentré dans le campement de sa tribu, revêtit sa cuirasse, monta son cheval, dont le front était orné d'une étoile blanche, et suivit les traces des voyageurs. Au moment où il parut à leurs yeux, l'Arabe Moradi se dit à lui-même : Voilà Mourakkisch; s'il parvient à te joindre, ta vie sera sacrifiée avant la sienne. Les parents dirent alors à Asmâ : Mourakkisch va passer près de toi; avance la tête vers lui, ôte ton voile; il ne voudra ni te percer de ses flèches, ni te faire aucun mal. Tout occupé de converser avec toi, il oubliera de poursuivre ton mari, et dans l'intervalle, il sera rejoint par ses frères, qui le ramèneront avec eux. Puis ils pressèrent le mari de prendre les devants, et il suivit leur conseil. Cependant Mourakkisch étant arrivé près de la caravane, Asmâ montra la tête hors de sa litière, et l'appela. Mourakkisch, retenant la bride de son cheval, se mit à marcher auprès de cette femme. Bientôt il fut rejoint par ses deux frères, Anes et Harmalah, qui, après lui avoir adressé des reproches, le forcèrent de revenir sur ses pas. L'Arabe Moradi emmena tranquillement sa femme, et arriva au milieu de sa tribu. Mourakkisch tomba malade par suite du regret que lui causa le départ de son amante. Il dit à cette occasion :

Est-ce à la famille d'Asmâ qu'appartiennent ces vestiges effacés, dans lesquels les oiseaux traçent des sillons, et qui n'offrent plus qu'un vaste désert ?

Ce vers fait partie d'un long poëme il dit aussi à l'occasion d'Asmâ.

Seras-tu vaincu par ton cœur opiniâtre? te forcera-t-il de céder à l'amour d'Asmâ, ou est-ce toi qui le surmonteras?
Son cœur, consumé par la passion, ne cessera point de chérir Asma;
Telles sont les amertumes et les suites de l'amour.
Peut-on blâmer un homme, qui pour l'amour d'Asmâ, a supporté les dénonciations des calomniateurs, et qui s'est éloigné entièrement?
Asmâ, si tu le sais, est l'objet des chagrins de mon âme; elle est le principal sujet des conversations qui ont rapport à l'absence.
Lorsque mon cœur pense à elle, je suis comme un homme livré au frisson et aux accès d'une fièvre violente.

Au rapport d'Abou-Amrou, Moudjaled-ben-Raïian ayant attaqué, près de Nedjran, les Benou-Tagleb, leur fit éprouver un échec considérable, et enleva beaucoup de butin et de prisonniers. Il avait avec lui, dans cette expédition, Mourakkisch l'aîné, qui fit, à cette occasion, les vers suivants :

J'ai reçu un messager des Benou-Amer; il m'a raconté leurs nouvelles, qu'il savait comme témoin occulaire,
Il m'a appris que les enfants de Rakhm marchaient tous ensemble, avec une armée aussi brillante que les étoiles de l'aurore;
Conduisant des chameaux gras, qui marchent toute la nuit et des chevaux bais, à la taille svelte, et dont le front offre une étoile blanche.

La tribu n'a pas su leur arrivée, jusqu'au moment où elle a vu briller les cimiers de leurs casques au-dessus de l'étoile de leur front.

Ils ont fait avancer, puis reculer leurs troupeaux, et leur ont fait quitter l'abreuvoir avant le temps ordinaire.

Combien de corps de guerriers généreux j'ai frappés de mon glaive, près de Dhou-Mazhaf et de Meker!

Combien d'hommes égorgés gissent à Nedjran! combien d'êtres, dont le visage était caché dans la poussière!

HISTOIRE DE MOURAKKISCH LE JEUNE.

Suivant le récit d'Abou-Amrou, Mourakkisch se nommait Rebiah-ben-Sofian-ben-Saad-ben-Malek-ben-Dabiah; il était neveu de Mourakkisch l'aîné, et oncle paternel de Tarafah-ben-Abd. Au rapport d'Abou-Amrou, des deux personnages qui portèrent le nom de Mourakkisch, le jeune fut le plus habile poëte, et celui qui vécut le plus longtemps. C'est lui qui fut l'amant de Fatimah, fille de Mondhar. Cette princesse avait à son service une jeune esclave nommée Bint-Adjlan بنت عجلان; elle habitait un palais situé dans le lieu appelé *Kadimah* كاظمة, et devant lequel étaient des gardes apostés par Mondhar. Chaque nuit, les soldats traînaient des pièces d'étoffe autour de la forteresse, dans laquelle personne ne pouvait entrer que Bint-Adjlan. Celle-ci, toute les nuits, introduisait chez elle un habitant des bords de la rivière من اهل الماء, qui restait avec elle jusqu'au jour. Amrou-ben-Habbab-ben-Malek dit à Mourakkisch : « Bint-Adjlan choi

sit chaque soir un homme qui lui plaît, et qui passe la nuit avec elle. » Mourakkisch, entièrement livré à la vie pastorale, ne quittait pas ses chameaux; mais cette fois il resta sur le bord de l'eau, et laissa ses chameaux sans les faire boire. Il était de la plus belle figure, et avait un talent admirable pour la poésie. Fatimah, fille de Mondhar, avait coutume de s'asseoir sur le faîte du palais, et de regarder ceux qui passaient. Mourakkisch était entré chez Bint-Adjlan, et avait passé la nuit avec elle. Le lendemain, cette jeune fille, pressée par les questions de sa maîtresse [1], lui parla de l'amant qu'elle avait choisi : « En effet, » dit Fatimah, « j'ai vu un homme d'une belle figure, qui est entré hier soir dans notre demeure, et que je n'avais jamais aperçu. » Bint-Adjlan lui apprit que ce beau jeune homme faisait paître habituellement des chameaux, et les avait quittés momentanément pour venir passer la nuit avec elle. « Hé bien, » dit la princesse, « demain, lorsqu'il viendra chez toi, présente-lui un cure-dent, puis une cassolette, et invite-le à s'asseoir dessus; s'il se sert du cure-dent, ou s'il le rejette, il n'y a rien de

[1] Le texte, que je me suis bien gardé de traduire littéralement, est conçu en ces termes :

اذا كان من الغد تجردت عند مولاتها فقالت لها ما هذا بفخذيك واذا نُكَت كانها البَثْر وكآثار السياط من شدة حفره اياها عند الجماع قالت آثار رجل بات معي الليلة

bon à attendre de lui. Il en est de même s'il s'assied sur la cassolette ou s'il la repousse. » Bint-Adjlan ayant présenté la cassolette à Mourakkisch, lui dit : « Assied-toi dessus ». Il refusa de s'asseoir; invita la jeune fille à placer auprès de lui la cassolette, après quoi il parfuma sa barbe et sa chevelure. Ayant pris le cure-dent, il en coupa la pointe, après quoi il s'en servit. La princesse, instruite de ces détails, sentit redoubler l'intérêt que lui avait inspiré ce jeune homme, et elle dit à son esclave : « Introduis-le auprès de moi. » Bint-Adjlan prit dans ses bras Mourakkisch, comme elle faisait d'ordinaire, et il partit avec elle. Ses compagnons, en s'éloignant, se dirent l'un à l'autre : « C'est sans doute avec une mauvaise intention que Bint-Adjlan a saisi Mourakkisch. » Les gardes placés devant le pavillon où résidait Fatimah, fille de Mondhar, répandaient la terre autour de l'édifice, et promenaient par-dessus un vêtement, afin qu'elle fût parfaitement unie. Ils exerçaient une surveillance scrupuleuse, et ne laissaient entrer auprès de la princesse que Bint-Adjlan. Le matin, le roi envoyait ses devins القافة, qui, après avoir examiné attentivement les traces imprimés sur le sol, venaient dire au monarque qu'ils n'avaient vu d'autres vestiges que ceux des pas de Bint-Adjlan. Le soir[1], la jeune esclave fit monter Mourakkisch sur son dos, se l'attacha en travers du corps à l'aide d'une pièce d'étoffe, et l'introduisit chez

[1] Je n'ai pas besoin d'avertir que cette histoire rappelle l'anecdote romanesque d'Emma et d'Eginhard.

la princesse, auprès de laquelle il passa la nuit. De grand matin le roi envoya ses devins qui, après un examen attentif, revinrent faire leur rapport au prince, et lui dirent : « Nous n'avons remarqué que les traces de Bint-Adjlan, qui paraissait chargée d'un poids pesant. » Cette intrigue avait déjà duré quelque temps; Amrou-ben-Djenab-ben-Auf voyait bien ce que faisait Mourakkisch, mais ne savait pas où il allait. Il lui dit un jour : « Ne nous sommes-nous pas promis de n'avoir rien de caché l'un pour l'autre, et de ne nous jamais tromper mutuellement? » Mourakkisch lui rendit compte de tout ce qui lui était arrivé. Amrou lui dit : « Je ne te le pardonnerai jamais; et je ne te parlerai plus, à moins que tu ne m'introduises auprès de la princesse. » Et il confirma cette menace par un serment. Mourakkisch s'étant rendu au lieu où il donnait rendez-vous à Bint-Adjlan, le fit asseoir, le mit au courant de ce qu'il avait à faire, puis s'éloigna. Les deux parents avaient l'un et l'autre une ressemblance frappante, excepté qu'Amrou avait une chevelure plus touffue. Bint-Adjlan étant arrivée, porta Amrou, et l'introduisit chez Fatimah. Il suivit exactement les conseils que lui avait donnés Mourakkisch. Toutefois, son tremblement, et d'autres signes, ayant fait reconnaître la supercherie[1], la princesse repoussa Amrou d'un coup de pied dans la poitrine, et dit :

[1] Le texte porte :

فلما اراد مباشرتها وجدت مس شعر فخذيـــه

« Que Dieu maudisse cette entrevue secrète ! j'ai chez moi le *Moaïdi*[4]. » Puis, ayant appelé Bint-Adjlan, elle lui ordonna de reconduire Amrou. Celui-ci étant de retour au lieu où il avait laissé son compagnon, Mourakkisch, qui le vit revenir si promptement, se douta bien que son imposture avait été découverte.

¹ C'est une allusion à cette expression proverbiale, تسمع بالمعيدى خير من ان تراه « Il vaut mieux entendre parler du « *moaïdi* que de le voir. » On dit également : لان تسمع بالمعيدى خير من ان تراه, ou ان تسمع, ou enfin تسمع بالمعيدى لا ان تراه. La meilleure leçon, dit Meïdani (prov. 774 et 5982), est celle de ان تسمع ; mais on trouve plus ordinairement تسمع بالمعيدى. C'est ainsi que le proverbe est cité dans le Commentaire d'Ebn-Djinni sur le Hamasah (man. d'Asselin 778, fol. 64 *r.* et *v.*). Dans l'Histoire biographique d'Ebn-Khallikan (manusc. ar. 730, fol. 280 *r.*), on lit تسمع بالمعيدى لا ان تراه « Que tu « entendes parler du *moaïdi*, mais que tu ne le voies pas. » Ainsi que dans le *Kartas* (man. pag. 69) et dans l'ouvrage d'Ebn-Kotrob (man. 897, f. 15 *v.*), et dans les scolies sur Ebn-Fâred (f. 50 *r.*). Dans l'Histoire de Kaïrowan (man. ar. 752, fol. 21 *r.*) on lit : لان تسمع بالمعيدى خير من ان تراه ; et dans le Commentaire d'Ebn-Nobatah sur Ebd-Zeïdoun (*Additam ad. Hist. Arab.* pag. 49) : فالمعيدى تسمع به خير من ان تراه. Cette expression, ainsi que l'attestent Meïdani (prov. 774) et plusieurs des écrivains déjà cités, s'emploie en parlant d'un homme dont il vaut mieux entendre parler que de le voir ; et, par extension, le mot *moaïdi* معيدى signifie « un être nuisible, qui est le fléau « des autres, » comme dans ce passage de l'Histoire de Mahmoud, écrite par Otbi (man. de Ducaurroy, fol. 265 *v.*) : هو معيدى الاحرار بخراسان دناءة همة « Il était dans le Khorasan, par suite « de ses inclinations lâches, le fléau des hommes généreux. »

Amrou se mordit les doigts si violemment, qu'il les coupa; couvert de honte, il abandonna le troupeau, c'est-à-dire les chameaux à la garde desquels il veillait, et se retira vers sa famille. Mourakkisch fit, à cette occasion, une pièce de vers, qui commence ainsi :

O Fatimah, sois saine et sauve! je ne romps point aujourd'hui avec toi, et ne romprai jamais, tant que ton amour subsistera [1].

[1] Je donnerai ailleurs cette pièce de vers tout entière.

ADDITION POUR LA PAGE 484.

Au rapport de Burckhardt (*Notes on the Bedouins*, tom. I, p. 60), les truffes sont encore un mets favori des Arabes du désert.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 12 octobre 1838.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société de Philadelphie. *Transaction of the american Society, held at Philadelphia for promoting useful knowlegde*, published by Society. Vol. VI, part. I; 1838. In-4°.

Par l'auteur. *Quatrième lettre sur l'hitoire des Arabes avant l'islamisme*, par Fulgence FRESNEL.

Par l'auteur. *Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux*, par M. QUATREMÈRE.

Par l'auteur. *Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens*, par M. Ed. BIOT.

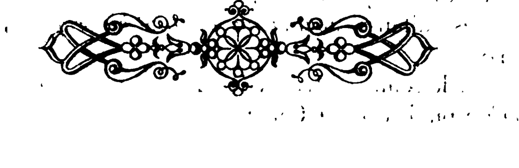
Par les éditeurs. *Journal de l'institut historique*, 49e livr.; août 1838.

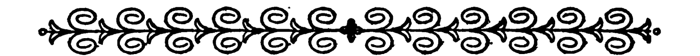
Par M. le comte de Lasteyrie. *Harangue de Lycurgue contre Léocrate*, publiée par M. CORAY.

M. Four de Saint-Genis, chef de l'administration du domaine, a été présenté et admis en qualité de membre de la Société asiatique, dans la séance du 13 septembre dernier.

AVIS.

Les relations qui existent entre les Sociétés asiatiques de Paris et de Calcutta permettant aux auteurs ou éditeurs qui auraient des communications à faire, ou des ouvrages à offrir à la Société de Calcutta, de les lui faire parvenir aussi exactement que possible, ces communications ou offres d'ouvrages pourront être adressées *franco* à M. Cassin, agent de la Société asiatique de Paris, rue Taranne, n° 12.





JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1838.

CINQUIÈME LETTRE

Sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme,
par Fulgence Fresnel.

A M. STANISLAS JULIEN.

Djeddah, février 1838.

Monsieur,

J'ai trouvé dans mon maître d'ehhkili quelques-unes des qualités précieuses que j'avais rencontrées, au Caire, dans mon maître d'arabe, *viz* de l'intelligence, de la véracité, un cœur droit et aimant. Le parallèle ne va pas plus loin, car le schaykh Mouhhammad est un docteur plein de mansuétude, et Mouhhsin un véritable enfant de

l'Arabie, un Schanfara (moins le talent poétique), qui enrage de ne pas avoir la science et les ressources des nations civilisées, mais qui ne s'en servirait, s'il les possédait, que pour faire une guerre sans quartier à tous les intrus, Anglais, Osmanlis, etc. Sa mère est une Bédouine de la région thurifère, et son père est un de ces pirates qui infestaient naguère toutes les côtes de la Péninsule, et que les Anglais ont mis à la raison. Voilà l'homme dont j'extrais tous les jours des noms substantifs et adjectifs, pronoms, verbes, et, qui pis est, des conjugaisons, comme s'il en pleuvait. Ce sont les conjugaisons qui nous désespèrent.

Je suis très-certain qu'il n'y a pour le hhimyarique, comme pour toute langue sémitique, qu'une seule conjugaison, en ce sens, que les mêmes afformatives et les préformatives indiquent les mêmes personnes des mêmes temps, nombres et genres dans tous les verbes, ou presque tous. Mais il n'en est pas moins vrai que je n'ai pas encore trouvé dans cet idiome deux verbes qui puissent se conjuguer l'un sur l'autre par la simple substitution des radicales du second aux radicales du premier. Cela tient, 1° à ce que nous avons six voyelles (au lieu de trois, nombre des voyelles arabes), et que les voyelles des lettres radicales jouent un rôle très-important dans la conjugaison du verbe ehhkili; 2° à ce que nous avons un grand nombre de lettres infirmes : vous savez que nous appelons ainsi les lettres qui, dans certains cas, se transforment en

d'autres lettres par une nécessité euphonique. Cette nécessité euphonique, qui est bien claire à mes oreilles dans l'arabe et l'hébreu, ne me paraît pas à beaucoup près aussi claire dans le hhimyarique; ainsi, il me semble que, dans cet idiome, chaque permutation obligée rend le mot un peu plus difficile à prononcer; ce qui ne prouve rien, sinon que mes oreilles ne sont point encore familiarisées avec ses articulations. De là toutes les irrégularités de nos verbes. De là vient que je ne sais pas encore combien il y a de conjugaisons relativement aux voyelles des radicales du prétérit et de l'aoriste.

Je suis peut-être un peu plus avancé relativement aux formes dérivées du verbe trilitère, qui est dans les langues sémitiques le pivot de toute la science étymologique. Je crois pouvoir établir dès à présent :

1° Que la seconde forme, résultant du redoublement de la seconde radicale, forme qui se trouve en hébreu ainsi qu'en arabe, manque dans le hhimyarique; c'est la quatrième (إفْعال) qui en tient lieu;

2° Que la troisième et la sixième forme des verbes arabes (مُفاعَلة et تَفاعُل) sont remplacées dans l'hhimyarique par la huitième des Arabes (إفْتِعال), ce qui a lieu souvent dans la langue arabe elle-même, où اقتتلوا signifie la même chose que تَقاتلوا ou قاتلوا بعض بعضًا. Je n'ai pas vu d'exemple de la

forme إنفعال (la septième des Arabes), qui me paraît constamment remplacée ou par le passif des verbes, ou par la huitième des Arabes, ou par celle dont il me reste à parler;

3° Enfin que la dixième et la cinquième des Arabes, إستفعال et تفعّل, me paraissent correspondre à la forme hhimyarique, dont la caractéristique est un ش *chîn.*

Je ne distingue donc que trois formes dérivées dans le hhimyarique, formes qui correspondent, sous le point de vue purement étymologique, à la quatrième, la huitième et la dixième des Arabes. D'après ce premier aperçu, le hhimyarique serait le plus pauvre de tous les dialectes sémitiques en formes dérivées; mais il est possible qu'une connaissance plus approfondie de cette langue me conduise à en admettre un plus grand nombre.

Vous penserez peut-être qu'avant de vous envoyer un essai de grammaire, j'aurais dû apprendre la langue à part moi. Mais, ainsi que je l'ai dit à M. Mohl, cela supposerait que je compte sur le lendemain; or, dans ce pays-ci, il n'y a point de lendemain pour les Européens. Je suis, Dieu merci, parfaitement exempt d'inquiétude, relativement à l'interruption de mon existence; mais la question n'est pas de savoir si j'ai peur de mourir, la question est de savoir si j'ai chance de vivre : elle est résolue par nos tables de mortalité, et je dois agir en conséquence. On me pardonnera donc, je l'es-

père, la liberté que je prends d'envoyer en Europe les éléments d'une grammaire plutôt qu'une grammaire, et des études au lieu d'un travail.

Je suis très-porté à croire qu'il existe encore des monuments écrits dans la langue de Coûsch; mais en attendant qu'on les trouve et qu'on les déchiffre, je dois représenter les mots de cette langue telle qu'on la parle aujourd'hui à Mirbât et Zhafâr, par un système de caractères emprunté à l'une des langues sémitiques que nous connaissons. A cet effet il semble naturel de choisir l'alphabet de la langue qui a le plus de rapports avec le hhimyarique, et, *a priori* comme *a posteriori* [1], j'ai tout lieu de croire que c'est l'éthiopien. Cependant je m'en tiendrai à l'alphabet arabe pour plusieurs raisons :

[1] Un savant voyageur, M. Antoine d'Abadie, pendant le court séjour qu'il a fait à Djeddah, a eu la complaisance de me communiquer son Dictionnaire éthiopien de Ludolf (2ᵉ édit.); et le signor Giuseppe, qui l'accompagnait, m'a permis de consulter sa Grammaire. J'ai trouvé beaucoup plus de différences que je ne m'y étais attendu entre l'éthiopien et l'ehhkili; ainsi la première de ces deux langues a une bien plus forte proportion d'arabe que la seconde, ce qui est précisément l'inverse de ce qu'on aurait pu croire *a priori*. Mais il y a aussi de grandes ressemblances, de ces ressemblances grammaticales qui attestent une origine commune; et la plus frappante, celle qui fait de ces deux idiomes un rameau à part, c'est le ك *kâf*, afformative de la première personne commune et de la seconde personne masculine du singulier du prétérit; c'est كُمْ *koum* et كِنْ *kèn*, afformatives des secondes personnes du pluriel de ce même temps; c'est la préséance des dizaines par rapport aux unités dans les noms de nombre; c'est le ذ ou ذِ, signe du génitif dans certains cas. Je signalerai en son lieu chacune des ressemblances que j'ai observées.

1° parce qu'il est à l'usage d'un grand nombre de lecteurs européens; 2° parce qu'il est riche de son propre fonds en articulations diverses, et, de plus, comporte l'extension par suite d'un vice radical, vice qui devient vertu dès qu'on veut l'appliquer à d'autres langues que l'arabe. Il suffit, en effet, de multiplier les points diacritiques, pour représenter avec des caractères arabes les articulations étrangères à la langue de Mahomet. C'est ce qu'ont fait avant moi les Persans et les Turcs.

La langue de Zafâr comprend au moins trente-six articulations bien distinctes les unes des autres; je dis *au moins*, parce que je ne fais pas deux lettres du ب *b* et du ٻ *p*, cette dernière articulation n'ayant lieu que quand le ب se trouve quiescent à la fin d'un mot. Ici, dès le début, se présente une question assez grave.

En principe, et dans l'espèce, une bonne orthographe étymologique serait préférable à celle qui n'a pour but que de représenter les sons de la manière la plus exacte et la plus uniforme; car on n'apprendra pas apparemment le hhimyarique pour le parler, mais bien pour le comparer aux autres langues sémitiques. La meilleure orthographe possible du hhimyarique serait donc celle qui rendrait sensibles tous les rapports existants entre les mots de cette langue et leurs correspondants respectifs de l'hébreu, du chaldéen, etc. Mais de quel droit puis-je imposer une orthographe de ce genre à une langue dont je ne sais que quelques mots?

Quel sera, pour moi comme pour nous, le garant de sa bonté? Je dois donc me borner à peindre les sons, et cela seul offre assez de difficultés; car sur les trente-six articulations que contient la langue hhimyarique, il y en a treize qui sont étrangères à l'arabe, tel qu'on le prononce aujourd'hui dans le Hhidjâz, et dont plusieurs cependant doivent être représentées par les lettres arabes qui leur correspondent sous le point de vue lexicographique. Enfin, après avoir épuisé l'alphabet arabe, il n'est pas indifférent de choisir tel ou tel caractère de cet alphabet, pour représenter telle ou telle consonne particulière au hhimyarique par l'addition d'un ou plusieurs points diacritiques; un mauvais choix pouvant entraîner de graves erreurs dans les rapprochements auxquels l'invasion de cette vieille langue doit nécessairement donner lieu.

Je ne suis pas certain d'avoir bien résolu le problème de l'alphabet harmonique qu'il s'agissait de créer; mais, telle qu'elle est, ma solution a obtenu l'assentiment de Mouhhsin, qui, sans être un lettré, connaît parfaitement la valeur des lettres arabes, ayant lu à plusieurs reprises l'Alcoran d'un bout à l'autre. Pour la première fois de sa vie, et le premier entre ses compatriotes, il a pu lire assez couramment un texte écrit dans la langue de sa mère, et j'avoue que j'ai joui de son ravissement.

Ainsi que je viens de le dire, plusieurs des lettres communes aux deux langues (sous le point de vue lexicographique) se prononcent très-différemment

dans l'une et dans l'autre; c'est au point que je ne voulais pas, au commencement, les considérer comme lettres communes. Je niais l'identité, quoiqu'elle ne fît pas la matière d'un doute pour mon précepteur; mais enfin j'ai dû la reconnaître par la comparaison des mots très-évidemment communs aux deux langues.

Voici notre alphabet :

أ ب ت ث ج چ ح خ د ذ ر ز ژ س ش ڛ ڜ ڛ ص

ض ڝ ڝ ط ظ ع غ ف ق ك ل م ن و ه ى ۆ

M. de Sacy a très-bien expliqué ce que c'est que la consonne أ *alif hamzé* ou *hamzah*. Cette articulation se retrouve dans toutes les langues sans que l'on s'en doute. Ainsi, quand nous disons d'un mot français qu'il commence par une voyelle, cela veut dire qu'il commence par un hamzah (c'est-à-dire par une consonne), et ce hamzah ne disparaît que lorsque le mot qui est censé commencer par une voyelle se trouve précédé d'un autre mot terminé par une consonne articulée; dans ce cas il y a ce que l'on appelle *liaison* en français (et *wassl* en arabe), et le hamzah est remplacé par la dernière lettre du mot précédent. Ainsi les voyelles ne peuvent pas plus se passer des consonnes que les consonnes des voyelles. L'analyse très-délicate qui décompose une syllabe simple en consonne et voyelle, est admise par notre esprit sur le témoignage de nos

oreilles, mais les deux éléments ne peuvent pas être présentés séparément par la voix; quand nous disons, par exemple, que *sa* se compose d'un sifflement suivi de la voyelle *a*, nous pouvons bien, à la rigueur, faire entendre le sifflement de l'*s* sans le secours d'une voyelle, mais nous ne pouvons pas faire entendre la voyelle *a* indépendamment de toute consonne, et quand nous nous efforçons de le faire, nous remplaçons réellement la consonne *s* par la consonne hamzah. Si l'on disait à un Arabe que سَ se compose de سْ et de أَ, il nierait à coup sûr la proposition, et il aurait raison, parce que سَ est autre chose que سْأَ. Cependant cette proposition est reçue dans toutes nos écoles sans la moindre opposition. Dans la syllabe *ba*, il est impossible de faire entendre isolément la consonne, en sorte qu'aucun des deux éléments ne peut être présenté séparément. Une conséquence nécessaire du fait que je viens d'établir, c'est que l'écriture syllabique a dû précéder l'écriture alphabétique. Quant à la valeur de l' ا considéré comme lettre de prolongation, j'en parlerai en traitant des voyelles.

Les lettres ب *b*, ت *t*, ث *th*, ج *gu*^{i}, se prononcent comme en arabe, avec cette différence que le ب *b* devient پ *p* à la fin des mots. Exemple : إِب ou إِيب ; prononcez *ip*, père. Le ث *th* est identique avec le *th* des mots anglais *thick, thin*, et essentiellement distinct du *th* des mots anglais *there, those*. Le ج *guîm* se prononce dans le Hhidjâz

comme le *gu* des mots français *guérir, guignon,* et c'est ainsi qu'il faut prononcer cette lettre en ehhkili. Si j'écris *hhidjâz* au lieu de *hhiguiâz,* c'est uniquement pour me conformer à l'orthographe reçue. En Égypte on dirait *hhigâz,* ce qui est fort différent.

Le ج *dzîm,* qui ne me paraît être qu'une annexe ou un lieutenant du ج, se prononce presque comme *dz* ou *dj*. Exemple : حِجل *hhidjol,* sourcils, pluriel de حَجِل *hhaguil;* غُجِي *ghodzî,* duel de غِج *ghègu,* homme (رَجُل); غُجِت *ghodzèt,* fille (رِجْلَة).

Les lettres ح، خ، د، ذ، ر، ز، ont la même valeur en arabe et en ehhkili. On est convenu en Europe de rendre la première par *hh* et la seconde par *kh*. Le *ch* du mot allemand *sprach* peut donner une idée du *hha,* et la *jota* espagnole ou le *ch* de *ich* dans la Suisse allemande, rend assez bien le *kha*. Le د *dâl* est notre *d,* et le ذ *dhâl* identique avec le *th* des mots anglais *there, those*. Le ر *râ* est notre *r,* et le ز *zây* ou *zayn* notre *z*.

Le ژ est une des trois lettres dont la prononciation détruit la symétrie du visage.

Toutes les langues que j'ai étudiées en Europe ont cela de commun, qu'on peut et doit les parler sans contorsions. Ainsi, lorsqu'un homme s'exprime en anglais, en russe, en arabe ou en chinois, si l'on conçoit la figure de l'orateur coupée de haut en bas par le plan que déterminent ces trois points, le milieu des lèvres, le sommet de la tête et le milieu de la nuque, les mouvements de ses organes vo-

caux seront exactement les mêmes de chaque côté de ce plan à chaque instant de son discours. Il n'en est pas toujours ainsi dans la langue ehhkili ou hhimyarique. Elle a des articulations qui exigent que la langue et la lèvre inférieure se portent à droite, d'où résulte une grimace que Mouhhsin lui-même trouve fort ridicule, parce qu'il a voyagé. Assurément, quand la reine de Saba prononçait le س, le ژ ou le ض, sa beauté devait en souffrir. M. Antoine d'Abadie, à qui je faisais remarquer ce phénomène, eut, ainsi que moi, l'idée de demander à Mouhhsin s'il n'y avait point dans son pays des gens qui, pour prononcer ces trois lettres, tournassent la langue du côté gauche. Notre Bédouin lui assura, comme il me l'avait assuré à moi-même, qu'on n'avait jamais vu d'exemple d'une pareille *gaucherie;* et cette question, éminemment philosophique, ne lui parut que bouffonne. Là-dessus, M. d'Abadie me dit d'un air pensif qui doublait la valeur du trait : « Je ne désespère pas de trouver, dans l'intérieur de l'Afrique, une langue qui se parle du côté gauche. »

Pour rendre le son du ژ, il faut chercher à prononcer un *z*, en portant l'extrémité de la langue sous les molaires supérieures du côté droit. Exemples : ژيش *zisch*, de son père ; صيژی *ssouyzi*, il a prié. Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette articulation barbare tient lieu de la plus douce consonne qui soit au monde, le ل *lâm*, c'est-à-dire l'*l*, et ne

la remplace que par euphonie (euphonie hhimyarique, bien entendu). En effet, زيش est pour ليش *lîsch*, mot qui en renferme trois, et correspond à l'arabe لأبيه, à son père, ou de son père. Le ز, lieutenant du ل, indique la possession ou le génitif, ou, plus généralement, la dépendance, (comme le ز en éthiopien, et je crois dans les mêmes circonstances); le ى est ce qui reste du mot إيب *ip*, père, et le ش est le pronom affixe de la troisième personne masculine du singulier. Dans صيزى *ssouyzi*, qui a pour racine صلوت *ssolôt*, orient ou prière, le ى suivi du ز, tient lieu d'un double ل *lâm;* c'est le mot صلى, il a prié; avec d'autres voyelles que les voyelles arabes de ce mot : c'est صُلِّى *ssoulli* au lieu de صَلَّى *ssallâ*. Dans le ى qui remplace le premier ل *lâm*, on aperçoit une tendance aux *ll* mouillées. Cependant, après le son de la voyelle *ou* (ـُ), je n'entends que celui du ى, consonne pure, comme l'*y* du mot *yeux*, et ensuite une espèce de *z* ou de ذ *dhâl* qui, pour mes oreilles, n'a aucun rapport avec l'*l*. Moubhsin, qui est beaucoup plus pirate que grammairien, ne se doutait pas que cette lettre ز pût tenir lieu d'un *lâm* (ل), et maintenant il en est parfaitement convaincu; mais comme le rapport acoustique qui doit exister entre ces deux articulations échappe complétement à nos sens, je n'ai pas voulu représenter la nouvelle articulation

par un ڈ avec addition d'un point, de peur qu'on ne s'imaginât que le son de l'une a quelque ressemblance avec celui de l'autre.

Au reste le ژ n'est pas le seul remplaçant du ل ; car le و *wâw* se substitue aussi à cette lettre, et cela en français comme en ehhkili; de sorte que je ne sais pas si nous avons raison de l'appeler *liquide*. Exemples du remplacement de *l* par *u* en français : *Paume* pour *palme*, *marteau* pour *martel*. On peut même dire qu'en français comme en ehhkili, la voyelle suivie de l'articulation *l*, c'est-à-dire le groupe *al* ou *el* se trouve remplacé par la voyelle *o*, quoique assurément il soit difficile de rendre compte de cette substitution. En voici des exemples pris dans l'ehhkili : كُوب *kob*, chien, est évidemment pour كَلْب, comme *paume* pour *palme*; أُوف *ôf*, mille, est bien certainement pour أَلْف *alf*. Je constate le fait en Orient et en Occident, mais je n'en vois pas la raison physique. Observons, en passant, que le ب *b* est aussi une lettre infirme; nous l'avons vu disparaître dans le mot complexe زِيش, qui est pour زِإِبْش *zi-ibsch*, de son père; la même lettre ب disparaît dans كُــوي *koy*, mon chien, qui est pour كُوبِي *kobi*, sans qu'il me soit possible de dire pourquoi. On voit déjà que le chapitre des lettres infirmes sera bien long en ehhkili. Quelques personnes partiront peut-être de là pour déclarer que la langue hhimyarique, considérée

dans son état actuel, n'est plus qu'un patois informe; mais cette conclusion serait extrêmement injuste, car nous voyons dans l'hébreu des infirmités de ce genre, dont l'arabe vulgaire est exempt. Ainsi, dans tous les dialectes de l'arabe, le ن *noûn* du mot بِنْت *bint* ou *bént*, fille, se fait entendre très-distinctement, et pourtant ce même *noûn* avait déjà disparu de l'hébreu au temps de David et de Salomon, peut-être même bien avant leur époque, puisqu'on disait chez les Juifs בַּת *bath*, fille, et non pas בֶּנֶת *beneth*, et que *bath* est bien certainement pour *beneth*; témoin בָּנוֹת *bânôth*, filles. On ne peut donc rien inférer de ces transformations ou suppressions de quelques lettres relativement au rang d'ancienneté de telle ou telle langue; elles prouvent seulement, et ne peuvent servir qu'à mettre en évidence une idiosyncrase des organes vocaux et acoustiques de certaines races d'hommes. A quoi tient-il que dans la langue des îles Sandwich on peut toujours remplacer un *t* par un *k*, et réciproquement? A quoi tient-il que dans le hhimyarique et l'éthiopien le *kâf* remplace le *ta* des autres langues sémitiques, comme afformative de la première personne du singulier du prétérit? Je me borne donc, pour le moment, à constater ce fait, qu'une série de phénomènes, en apparence arbitraires, peut se rencontrer et se rencontre effectivement chez des peuples qui n'ont eu aucun rapport les uns avec les autres, et à des trente et quarante siècles d'inter-

valle. Notez bien que je ne révoque point en doute la haute antiquité de la langue arabe : je trouve au chapitre x de la Genèse un certain Almodad parmi les fils de Joctan; or, dans ce nom, *al* est sans aucun doute l'article arabe. Il est même très-possible que la langue des Arabes Bédouins soit aussi ancienne que la langue de Cousch et celle de Canaan; et si j'ai quelque raison de regarder le hhimyarique comme la plus ancienne du monde, c'est que les Arabes eux-mêmes, c'est-à-dire les enfants de Maadd, fils d'Adnân, reconnaissent la priorité des enfants de Ckabhtân ou Joctan, et que ceux qui parlent aujourd'hui l'ehhkili prétendent aux plus beaux arbres généalogiques de toute l'Arabie. Dans la région thurifère, dès qu'un enfant commence à parler, on lui fait dire : « Je suis un tel, fils d'un tel, etc. » en se bornant d'abord à deux ou trois générations; et à mesure que l'enfant grandit et que sa mémoire se fortifie, on lui fait apprendre de nouveaux noms. Les bons généalogistes remontent jusqu'à soixante et soixante-dix générations, ce qui représente environ deux mille ans, et cela *sans sortir de l'Arabie Heureuse*. Je reviens à notre alphabet.

Le س *sîn* est une *s*, et le ش *schîn* est notre *ch*, comme en arabe. Je représente toujours cette dernière articulation par la combinaison *sch*, d'après l'exemple donné par M. de Sacy.

Le ڛ *chîn* avec trois points en dessous, est en quelque sorte un *ch* enfantin. On l'obtiendra en

appuyant l'extrémité de la langue contre les incisives de la mâchoire inférieure, et cherchant à prononcer notre *ch* sans changer la position de la langue. Exemples : سوم *choûm*, soleil; on croit entendre *sioûm;* سيرع *chîro*, nombril; ليسن *lichîn*, langue, etc. C'est un terme moyen entre l'articulation du *ch* et celle de la sifflante *s*.

Le ش *tchîn* ou *tsîn* représente à peu près la double articulation *tch* ou la triple articulation *tsy*, mais sans aucun effort insolite des organes de la parole. Son usage me paraît borné aux afformatives des prétérits au duel. Exemples : زجدشي *zégudétsî*, nous avons pris (à deux); تاشي *tétsî*, vous avez mangé tous les deux *ou* toutes les deux. Peut-être faut-il l'étendre aux pronoms personnels du nombre duel.

Le س *sîn* ou *sthîn* avec un seul point en dessous, est une des trois lettres qui se prononcent du côté droit de la bouche. Pour l'obtenir, il faut porter l'extrémité de la langue sous les molaires droites de la mâchoire supérieure, et la langue restant dans cette position, chercher à faire entendre une *s* ou le *th* anglais (les deux efforts produisent le même résultat). Exemples : عسيرت *ècîret*, dix; سيوث *sthiyôth*, moustaches; سفور *sthfôr*, cils. Le son a plus d'analogie avec celui du *th* anglais dans *thik* qu'avec toute autre articulation.

Le ص *ssâd* n'a pas la même emphase en ehh-

kili qu'en arabe, mais il est bien plus fortement sifflé. De fait, il n'y a rien dans l'alphabet ehhkili qui ressemble à l'emphase des lettres arabes ص, ض, ط, ظ; mais il y a autre chose qui tient lieu de cette emphase, et que je trouve beaucoup plus difficile à rendre. Le véritable écueil de cet alphabet, pour des organes européens, est dans les lettres ص, ڝ, ط, ظ et ق. Elles ont toutes cela de commun, qu'elles exigent un certain gonflement des amygdales, et sont, pour ainsi dire, *crachées* par une émission violente et subite de l'air comprimé dans le larynx. Le *ssâd* ص peut être représenté (conventionnellement) par *ss*, le ڝ par *ttch* ou *tss*, le ط par *tt*, le ظ par *tth* et le ق par *ck;* mais, à moins d'avoir ouï parler l'amharique (*amara*) ou éthiopien moderne, on ne peut pas deviner ce que j'entends ici par *tt* ou *ck.* Du reste j'ai connu un Européen, M. Samuel Gobat, qui prononçait ces deux dernières avec la plus grande facilité. Exemple du *ssâd:* صلوت *ssolot*, prière ou orient. Exemple du *ttchâd* ou *tssâd*: ڝين *ttchîn* ou *tssîn*, scorpion; شڝي *schoutssi*, il a bu. Comme ce dernier mot me paraît correspondre à la racine שָׁתָה *schatha*, qui, en hébreu, en chaldéen, en syriaque et en éthiopien, signifie *boire*, j'ai hésité sur la question de savoir si je devais représenter la consonne en question par le caractère ت ou le caractère ص, avec addition de points diacritiques; mais elle appartient trop évidemment à la classe des lettres nommées *empha-*

tiques, pour qu'il me soit permis de la rapprocher d'une lettre aussi douce que le ث *tha* (ת). Relativement à la prononciation ehhkili, on pourrait appeler *explosives* les lettres que M. de Sacy nomme très-bien *emphatiques*, relativement à la prononciation arabe. (Le ض ehhkili, dont nous allons parler tout à l'heure, n'est point compris dans cette catégorie). Quant à la lettre ط *ttha*, elle me représente deux articulations, celle du ت et celle du ث, ou *th* anglais des mots *thick*, *thin*, plus l'explosion. Exemple : غيط *ghétth*, haine, qui est bien évidemment le même mot que غَيْظ, courroux, en arabe, et dans lequel il faut, après la voyelle, émettre avec violence un *t* suivi de l'articulation *th*, ou du θ *thîta* grec.

Le ض ehhkili n'a presque point de rapport avec le ض arabe. C'est la troisième des lettres qui se prononcent du côté droit de la bouche. Pour l'obtenir, il faut, comme pour le ڗ et le ش, porter l'extrémité de la langue sous les molaires supérieures de droite, et la langue restant dans cette situation, chercher à faire entendre la double articulation *ts*, sans gonflement du larynx ni explosion forcée. Exemple : ارض *érts*, terre. Cet exemple prouve suffisamment et l'utilité et les difficultés d'un alphabet harmonique.

Le ص *chtsâd* n'a d'extraordinaire que l'accumulation des articulations dans une seule lettre; du reste il n'est pas plus difficile à prononcer que le

chtcha des Russes. Je n'en connais d'autre exemple que le mot صوه *chtsò*, épée; ou plutôt *gladius*, sabre droit à deux tranchants, où Mouhhsin ne veut voir qu'une seule lettre avant la voyelle.

Les lettres ع, غ, ف, ك, ل, م, ن, و, ه et ى, se prononcent exactement de la même manière en arabe et en ehhkili. La lettre ع *ayn*, dont la prononciation est fort adoucie dans l'Yaman occidental, reparaît avec toute sa dureté dans le Hhdramaut et le pays de Mahrah. Le غ *ghayn* est, comme on sait, une *r* grasséyée dans le goût marseillais. Les autres lettres correspondent respectivement à nos consonnes *f*, *k*, *l*, *m*, *n*, *w*, *h*, *y*. Le *w* représente ici notre *ou* consonne des mots *oui*, *ouate*. L'*y* consonne se trouve dans le mot *yeux*. L'*h* des Arabes doit être un peu plus fortement aspiré que l'*h* des mots français *haine*, *héros*, ne l'est à Paris; mais c'est la même articulation à l'intensité près. Le و et le ى ont encore une autre valeur dont nous parlerons en traitant des voyelles.

Le ڗ, lettre servile, a le même son que *u* dans les mots français *pluie*, *huit*, *huître*, et est toujours affectée de la voyelle *i* (ـِ). C'est un *u* consonne; mais ce n'est pas le *v*, cette dernière articulation restant complétement étrangère et à l'arabe et à l'ehhkili. Exemple : تلوتغ *tëluitëgh*, tu tueras (en s'adressant à une femme).

DES VOYELLES.

Il y a en ehhkili six voyelles pures, bien distinctes, que je représente ainsi : *a* (ـَا), *è* (ـَ), *é* (ـٍ), *i* (ـِ), *o* (ـُ) et *ou* (ـُ). Elles peuvent être longues ou brèves. Pour indiquer leur prolongation, j'ajoute un ا après les deux premières, un ى après la troisième et la quatrième, et un و après les deux dernières, selon le génie des langues sémitiques. A chacune de ces voyelles correspondent des demi-voyelles ou voyelles très-brèves, que je ne peins pas dans l'écriture, attendu que l'on peut, sans inconvénient, les remplacer toutes par un *e* muet, tel que celui des mots français *demi*, *cheval*.

Quant aux voyelles nasales, elles jouent dans cette langue un rôle très-important, attendu qu'elles y remplacent à chaque instant la lettre م servile ou radicale, comme dans رَانل rENl, qui est pour رَمْل *raml*, sable; شِينع *sch*IN', qui est pour شِمِع *schémi'* il a entendu; أُونتغ OUN*togh*, pour إِمُوتغ *émoûtogh* l'homme tué; (القتيل arabe) de la racine تـــغ *létégh*, il a tué. Dans le mot مُوتغ, participe passif de cette racine, le ل radical a disparu à l'arrivée d'un *mîm* servile, et a été remplacé par un *wâw*, et le *mîm* servile disparaît lui-même à l'arrivée du *hamzah* qui représente l'article, en sorte que la voyelle nasale qui succède à tout cela tient lieu de

deux lettres fort importantes, et qu'un Ehhkili doit nécessairement rétablir dans sa pensée pour comprendre la valeur du mot.

Je suis porté à croire qu'il y a autant de voyelles nasales que de voyelles pures; cependant je n'ai point encore entendu celle de l'*a*, qui est celle du mot français *chanter*. Fidèle au système que j'ai adopté, de peindre les sons à l'exclusion de l'étymologie, je représente toute voyelle nasale par la voyelle pure qui lui est analogue, suivie de la lettre de prolongation homogène à cette voyelle, le tout suivi d'un *noûn* ن qui ne s'articule point séparément, et ne sert qu'à donner un son nasal à la voyelle précédente; et pour indiquer que le *noûn* n'a pas ici d'autre fonction, je réunis par un trait horizontal, placé au-dessus ou au-dessous du mot, la lettre affectée de la voyelle pure, la lettre de prolongation de cette voyelle, et le *noûn* ن. Dans les transcriptions je réunis par un trait les deux ou trois lettres qui représentent en français la voyelle nasale. Il est nécessaire d'entrer dans quelques explications sur le son de ces voyelles, attendu que trois d'entre elles sont étrangères à la langue française telle qu'on la parle aujourd'hui.

La voyelle nasale de *è* (ـَ) est *èn* (ـَان); c'est le son de *en* dans *moyen*. Cette nasale doit toujours être prononcée *ain* et jamais *an*. Exemples : إِحلُوَانش *éhhlouwènsch*, ses songes; ظَلَانَن *tthèlènn*, opprimez (en parlant à plus de deux femmes). Ce dernier

mot est terminé par deux *noûn*, dont le premier appartient à la voyelle nasale, et le second est l'afformative de la deuxième personne féminine du pluriel; ce dernier doit s'articuler distinctement après la voyelle nasale. Prononcez donc *tthè-lain-n*, *éhh-lou-wain-che*, la nasale ayant précisément le même son que dans les mots français *guinche*, *grince*.

La nasale de l'*é* fermé (ـِ) est ÉN (ـِين). Cette nasale manque dans la langue française telle qu'on la parle aujourd'hui, mais se trouve encore dans le bas-normand. Les mots *sainte*, *crainte*, prononcés par une vieille femme des villages situés au nord du Calvados, peuvent donner une idée fort juste de la voyelle dont je veux parler; on la retrouve encore dans cette phrase : I' *r'viéèndra s'i' plaît à Gueu* (il reviendra s'il plaît à Dieu). En voici un exemple : ظَلِينتو *tthèlÉNto*, elles ont opprimé (à deux).

La voyelle nasale de l'*i* (ـٖ) manque également à la langue française telle qu'on la parle aujourd'hui, mais se retrouve dans plusieurs dialectes provinciaux, entre autres dans le bas-normand, et dans d'autres langues européennes, comme l'anglais et le portugais. Exemples : *Infirme* du bas-normand; prononcez *î-firme*, en vous touchant le nez, et cherchant à faire sortir l'air par ce nez bouché; le mot anglais *think*, fort différent de *thick*, quoique l'*n* de *think* ne sonne pas séparément et ne serve qu'à modifier la voyelle; il en est de même

de *king*, dont l'*n* ne se fait point entendre indépendamment de l'*i*, et ne sert qu'à lui donner un son nasal. La lettre *m* joue précisément le même rôle dans le mot portugais *jardim;* prononcez *jardi*, en vous bouchant le nez, et en cherchant à faire explosion sur la dernière syllabe. Il représente cette nasale par la combinaison (ـِين) *in*. Exemples : شيمنع *schIN'*, il a entendu, ou il a été entendu; ظلين *tthilINn*, nous avons été opprimés. Dans ce dernier exemple, il faut articuler une *n* après la voyelle nasale *in;* car ظليـن est pour ظلمن *tthilimén*, première personne du pluriel du prétérit passif de ظلم *ttholoum*, il a opprimé.

La nasale de *o* (ـَ), que je représente ainsi ـَون, est identique avec la nasale française *on*. Exemple : خونت *khONt*, dehors; ظليون *ttèhliyON* (au duel), où la voyelle nasale doit se prononcer exactement comme celle des mots français *honte*, *aimons*.

Enfin la nasale de *ou* (ـُ) se représente ainsi : ـُون. Elle manque en français, mais peut s'obtenir par un procédé analogue à celui que j'ai indiqué par la nasale de *i* : c'est la voyelle *ou* nasillée. Exemple : حونش *hhOUNsch*, son rêve (mot dans lequel deux radicales ont disparu, le ل et le م); عونر *OUNr*, il a dit, où le hamzah de l'hébreu אמר (أمر) est remplacé par un ع.

Remarque. Lorsque le م ou le ن se trouvent quiescents à la fin d'un mot et précédés d'une voyelle pure, on donne souvent un son nasal à la voyelle qui précède; mais alors cette nasale est brève (tandis que toutes celles que j'ai énumérées sont longues), et le م et le ن ne cessent pas d'être articulés. Exemple : نِيصان *néss*-ÈN, petit. Mais je crois qu'il n'y a point d'inconvénient à prononcer la voyelle de la dernière syllabe comme celle des mots *peine* ou *penne*.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que les nasales de la langue ehhkili n'ont rien de commun avec les تنوين nunnations de l'arabe littéral.

DE L'ACCENT OU EMPHASE.

L'accent est l'intensité d'explosion de l'air, qui fait ressortir une ou plusieurs syllabes d'un mot entre toutes les autres. L'accent est essentiellement différent de la quantité; ainsi le mot anglais *capital* ne se compose que de brèves; mais il y en a une accentuée ou emphatique, et c'est la première; l'on prononce *cap'ital*. Il en est de même du mot *philosophy;* toutes les syllabes de ce mot sont brèves; mais la seconde se distingue des autres par l'accent, et l'on prononce *philos'ophy*, en élevant la voix sur *los'*.

Cette emphase, qui n'est pas très-sensible dans les mots arabes (où il n'y a guère plus d'accent que

dans les mots français, du moins pour une oreille française), est au contraire extrêmement marquée dans le hhimyarique; et l'on conçoit, en entendant parler cette langue, que les Juifs aient pu faire une science de la notation des accents. Ne pouvant en ce moment faire face à tout, je négligerai de les indiquer, quoique cette négligence ne soit pas sans inconvénients.

Après cet exposé, je crois pouvoir maintenir ce que j'ai avancé dans ma lettre à M. Mohl nommément, qu'il n'y a pas au monde une langue plus riche en sons divers, que la langue ehhkili ou hhimyarique. Depuis trois ou quatre mille ans qu'elle se parle dans l'Arabie méridionale, le nombre de ses articulations a dû diminuer plutôt qu'augmenter, si nous en jugeons par comparaison avec l'arabe. Ainsi, des vingt-huit articulations que l'on distinguait dans l'arabe du Hhidjâz, au temps de Mahomet, il y en a deux (au moins) qui sont devenues inutiles aux habitants du Caire, le ث et le ذ. Or cet alphabet arabe, qui se trouve aujourd'hui trop riche de deux lettres pour les Cairotes, est trop pauvre de huit pour les *Moutaàrribes* de Mirbât et Zhafâr. Qu'était-ce donc que l'alphabet des Hhimyarides ou Sabéens au temps de Salomon, et quel était leur alphabet écrit ou peint? S'il eût été aussi pauvre de formes, aussi mal imaginé (tranchons le mot) que celui des Arabes ou celui des Hé-

breux, s'ils se fussent bornés à représenter les mots par une mauvaise sténographie, comme la plupart des races sémitiques, la lecture de leurs livres eût présenté les plus grandes difficultés, et l'intelligence des choses écrites n'eût été le partage que d'un bien petit nombre de savants. Que les choses en soient venues à ce point, au commencement de l'islamisme, par la coopération de toute autre cause, telle que l'invasion éthiopienne, une langue antique tombée en désuétude ou considérablement modifiée par la triture des siècles, une langue écrite différente de la langue parlée, etc. c'est ce que je suis très-disposé à admettre; sans cela, comment expliquer les immenses lacunes de l'histoire des Sabéens? Mais que ces mêmes Sabéens, à l'époque de leur splendeur, lorsqu'ils avaient l'entrepôt du commerce du monde, le monopole des transactions civilisatrices entre l'orient et l'occident, fussent privés d'un avantage dont jouissaient et l'extrême orient et l'extrême occident, l'art de peindre clairement la parole, voilà ce que le bon sens repousse, et ni la *conjecture*, ni la *certitude* d'un savant ne peuvent prévaloir contre le bon sens.

Mais j'ai tout lieu de croire que le système d'écriture nommé *mousnad*, n'avait rien de commun avec celui que les Arabes du Hhidjâz adoptèrent sous le nom de *djazm* un peu avant l'islamisme, et cela nonobstant un passage du Ckâmoûs, qui donnerait lieu de penser que le *djazm* était immédiatement dérivé du *mousnad*. Voici ce passage :

والجزم في الخط تسوية الحروف والقلم لا حرف له وهذا
الخط المؤلف من حروف المعجم لانه جزم اي قطع عن
خط حمير

Pour bien comprendre, il serait nécessaire de savoir comment les Hhimyarides taillaient leurs plumes (je veux dire leurs roseaux), et quelle différence il y avait entre leur taille et celle des premiers musulmans. Ce qu'il y a de certain, c'est que le djazm était encore le système d'écriture suivi par l'auteur du Ssahhâhh au IV[e] siècle de l'hégire, puisqu'il dit expressément :

والعرب تسمى خطنا هذا جزما وقلم جزم اي
لا حرف له

Il est également certain que c'est dans ce système qu'ont été écrites les premières feuilles de l'Alcoran, et que l'introduction de cette écriture à la Mecque ne datait pas de loin au commencement de l'islamisme. Quant au système que l'auteur du Ckâmoûs oppose au djazm, et qu'il nomme خط حمير (écriture hhimyarique), ce ne peut être que le *mousnad*. Or il dit positivement que le *djzam* a été coupé (supposons *abrégé sténographié*) de cette écriture hhimyarique. Ceci est inadmissible, car nous savons,

1° Que les Hhimyarides procédaient ainsi que

nous, ainsi que les Hindous et les Éthiopiens, de gauche à droite.

والمسند خط لحمير مخالف لخطنا هذا

C'est encore Djawhariyy qui parle (art. سند), et le sens du mot مخالف n'est pas douteux. Je lis dans le Mouz'hir :

وقد ذكر ان لغة يونان عارية من حروف الحلق ومخالفة لسائر لغات الخلق

« On dit que la langue grecque est privée de « lettres gutturales et *contraire* à toutes les langues « humaines. »

Contraire à toutes les langues humaines, c'est-à-dire contraire à l'arabe, à l'hébreu, au syriaque et au chaldéen, qui s'écrivent de droite à gauche, tandis que le grec s'écrit de gauche à droite. Or il n'est pas probable que l'écriture arabe sortît *immédiatement* d'une écriture qui procédait en sens inverse.

2° Lorsque vous aurez jeté les yeux sur les conjugaisons hhimyariques, vous serez frappé du rôle important qu'y jouent les voyelles, et vous jugerez avec moi qu'elles devaient être représentées dans l'écriture pour que l'écriture fût intelligible.

3° Il est très-probable que dans le *mousnad* il n'y avait ni lettres finales ni séparation entre les mots, et que tout se tenait comme dans le sanskrit. De

ce point de vue le passage du Ckâmoûs pourrait s'expliquer d'une manière raisonnable : *mousnad* signifierait l'écriture cohérente, compacte (dont tous les mots s'appuient l'un sur l'autre), et *djazm* l'écriture coupée, intersectée.

4° Enfin les traditions authentiques que Ssouyoûtiyy nous a transmises sur l'introduction du *djazm* ne permettent pas de supposer qu'il fût immédiatement dérivé du *mousnad*. Voici deux de ces traditions :

« Ibn-Dourayd rapporte, d'après une série d'au« torités, qui remonte à Ibn-Alkalbiyy, ces paroles « d'un docteur nommé *Ouwânah :* « Les premiers qui « aient écrit dans notre système actuel que nous « nommons *djazm*, sont Mourâmir, fils de Marwah, « et Aslam, fils de Djadarah (ou *Schadharah*, sui« vant une autre version), tous deux de la tribu « de Tayy. Ils l'enseignèrent aux citoyens d'Anbâr « (ville de la Chaldée). [Ce fut d'eux que] l'apprit « ensuite Bischr, fils d'Abd-Almalik et frère d'Ou« kaydir, fils d'Abd-Almalik, roi (ou gouverneur) « de Doumat-Aldjandal, de la tribu de Kindah. Ce « Bischr, étant venu à la Mecque, épousa Ssahbâ, « fille de Hhrab, fils d'Oumayyah, et sœur de Sou« fyân, et enseigna le djazm à plusieurs Mecquois; « d'où il arriva que le nombre des écrivains se mul« tiplia à la Mecque dans la tribu de Ckouraysch. « C'est à ce sujet qu'un poëte de Doumat-Aldjandal, « et de la tribu de Kindah, a dit dans ses vers, rap-

de Mourâmir sont les mots insignifiants forgés des lettres de l'alphabet arabe rangées dans l'ordre antique, qui est celui des lettres de l'alphabet hébreu. Ces lettres sont au nombre de huit, et les Arabes ignorants les avaient personnifiées. Les uns les prenaient pour les huit rois, et les autres y voyaient les huit enfants de Mourâmir. Cependant un docteur moins ignorant que les autres avait reconnu l'origine chaldaïque de cet alphabet :

قال ابو صعيد ولا يَبْعُدُ فيها العُجْمَةُ لِأَنّ هذه الحروف عليها يَقَعُ تعليمُ الخطّ بالسُّرْيَانِيّ

« Selon Abou-Saîd, il n'y a point d'invraisemblance à dire que ces mots sont étrangers à la langue arabe; car les lettres dont ils se composent (rangées dans le même ordre) sont précisément celles qu'on apprend pour écrire le souryâniyy, c'est-à-dire le syriaque ou le chaldéen. »

Voici la seconde tradition, qui remonte de Khatîb à Ibn-Abbâs par une série continue d'autorités connues. Au rapport de Khatîb, Ziyâd, fils d'Anam et père d'Abdarrahhmân, dit un jour à Ibn-Abbâs :

« Hommes de Ckouraysch, de qui tenez-vous cette écriture arabe dont vous étiez en possession avant la mission prophétique de Mahomet (*ssalla 'llâhou àlayhi wassallam*), dans laquelle certaines lettres se lient les unes aux autres, et d'autres ne se lient point, comme l'*alif* suivi du *lâm?* »

Ibn-Abbas répondit : « Nous la tenons de Hharb, « fils d'Oumayyah. » — « Et de qui la tenait Hharb ? » — « D'Abdallah, fils de Djoudân. » — « Et de qui la « tenait Ibn-Djoudân ? » — « Des citoyens d'Anbâr. » — « De qui la tenaient les Anbârites ? » — « Des « hommes de Hîrah. » — « Et ceux-ci ? » — « D'un « émigré de la tribu yamanite de Kindah. » — « Et « cet émigré ? » — « De Khafaldjân, fils de Wahm, « qui écrivit la révélation du prophète Hoûd. »

Il résulte de cette tradition, et de plusieurs autres que je pourrais accumuler ici, que l'écriture arabe proprement dite, c'est-à-dire le djazm, ne vint pas immédiatement du Yaman à la Mecque dans le siècle qui précéda l'islamisme : au contraire nous y voyons clairement que ce fut du nord ou du nord-est, de Doumat-Aldjandal ou d'Anbâr, que l'écriture arabe fut importée dans l'intérieur de l'Arabie, et l'ordre antique des lettres de son alphabet montre assez son origine chaldaïque. Mais il est bien remarquable que ces mêmes traditions s'accordent généralement à placer dans le pays de Hhimyar, qui est celui du prophète Hoûd, les premiers essais et les premiers résultats de l'écriture. Selon ces traditions, ce seraient des hommes d'origine yamanique, de la tribu de Kindah ou de la tribu de Tayy, qui auraient enseigné les Chaldéens; et cette conclusion n'a rien d'étonnant pour quiconque a lu la Bible, puisque nous voyons qu'au temps de Salomon le pays de Hhimyar ou de Saba était déjà arrivé à un haut degré de richesse et de

culture. Ce qui serait vraiment étonnant, ce serait l'absence de l'écriture dans ce pays-là à cette époque. Que le mousnad fût tombé en désuétude au temps de Mahomet, que le djazm fût alors de fraîche date, tout cela est très-possible et très-probable; mais il est également très-probable qu'il y a eu en Arabie un système d'écriture *fort antérieur* au djazm. Sans donner aux traditions arabes plus de valeur qu'elles n'en ont réellement, examinons le sens de celle-ci, qui m'est encore fournie par le Mouz'hir :

« Ibn-Abbâs a dit au rapport de Fâris : Le pre-« mier qui ait écrit l'Arabe est Ismaël (sur qui soit « la paix); il l'écrivit selon son langage et sa pro-« nonciation. » Et un autre docteur arabe ajoute : « Cette écriture était liée tout d'une venue, et ce « furent les enfants d'Ismaël qui la divisèrent. » Le « docteur explique ainsi sa pensée, c'est-à-dire qu'Is-« maël ne séparait point les mots les uns des autres, « et que toutes les lettres se tenaient de cette ma-« nière,

بسماللهالرحمنالرحيم

« Hamaysa et Ckaydhar, fils d'Ismaël, séparèrent « les mots. » (Selon le Ckâmoûs, Hamaysa est le nom d'un fils de Hhimyar, fils de Saba.)

Que veut dire cette tradition, sinon que l'écriture mousnad, la plus ancienne écriture arabe dont les Arabes maadiques ou ismaélites nous aient

transmis le nom, *procédait comme le sanscrit?* Et cette interprétation n'est-elle pas confirmée par cet autre passage du Mouz'hir :

متى وُضِعَ الخطّ العربى وسُطِّرَ المسند الحميرى

« A quelle époque l'écriture arabe (le djazm) fût-« elle *posée*, inventée ? A quelle époque le mousnad « hhimyarique fût-il *aligné?* »

N'est-il pas extrêmement probable que tous les mots écrits dans ce dernier système s'appuyaient sur une ligne horizontale *visible?* et n'est-ce pas là le véritable sens du mot arabe *mousnad?*

Quelques traditions font remonter l'usage de l'écriture à Édris ou Énoch, d'autres à Adam, et l'Arabie étant le pays des plus anciens prophètes *post-diluviens*, Hoûd, Ssâlihh, Schouayb, aucun docteur arabe n'aurait pu admettre que la patrie de ces prophètes eût été privée d'une écriture alors que toutes les nations environnantes avaient la leur. La question qu'ils ont agitée est celle de l'introduction du djazm ou système chaldéen, qui devait être à très-peu de chose près le même que le système actuel. Toutefois je suis porté à croire qu'immédiatement avant l'introduction du djazm à la Mecque il y avait eu en Arabie une sorte d'interrègne, et que le djazm ne fut si bien accueilli que parce que le mousnad était tombé en désuétude jusque dans la contrée dont il était originaire. Lorsque Ibn-Khillicân affirme qu'au commencement de l'isla-

misme il n'y avait personne dans le Yaman qui sût lire et écrire, cela veut dire que l'intelligence du mousnad était perdue, et que ce système d'écriture n'y avait point encore été remplacé par un autre. Aussi, à cette époque de transition, les Bédouins se trouvèrent-ils à la tête de la civilisation arabe, ce que l'on n'avait jamais vu auparavant. Faut-il s'étonner qu'ils ne nous aient pas transmis des archives devenues indéchiffrables pour les Sabéens eux-mêmes ?

Je regrette beaucoup que les voyageurs anglais qui, dans ces derniers temps, ont visité le Hhadramaut et le pays de Mahrah n'aient pas publié le résultat de leurs explorations. Je ne doute point qu'ils n'aient rencontré des monuments du plus haut intérêt. Les hypogées de بظة Bizhah, l'une des plus anciennes villes de la vallée de دوعن Daw'an (Doân), à quatre ou cinq journées au nord de Moukallah, doivent offrir des inscriptions en caractère mousnad. Les gens du pays rapportent ces hypogées au temps de Schaddâd, fils de Ad [1].

Je reviens à la langue vivante. Je ne sais si dans l'état actuel de la philologie, la multitude des articulations diverses est considérée comme un caractère d'ancienneté. Ce que je sais, c'est que l'al-

[1] Dans une carte d'Arabie publiée à Gotha en 1835, la vallée de Doan, où se trouvent bien réellement les villes de Raschîd, Ckourayn, Ckaydoûn et beaucoup d'autres, est placée entre 49 et 50° de long. E. et entre 18 et 19° de lat. N. C'est une erreur inconcevable; cette vallée est à l'Ouest et non pas à l'Est du Hhadramaut.

phabet arménien est un des plus riches que l'on connaisse, et que les Arméniens sont intimement convaincus que leur langue se parlait dans l'arche de Noé. Les Arabes ont la même idée relativement à deux autres langues, le souryani ou chaldéen, et l'arabe primitif, qui n'est autre que le hhimyarique; or le nombre des articulations de ce dernier idiome, considéré dans son état actuel, l'emporte de beaucoup sur celui des articulations arméniennes. Mais, indépendamment des opinions traditionnelles relatives à l'antiquité de la langue appelée aujourd'hui *mahri* ou *ehhkili* (voyez ma quatrième Lettre à M. Mohl), et sans parler de sa richesse en consonnes et voyelles, je trouve dans sa grammaire un caractère de haute antiquité auquel il est, ce me semble, impossible de se méprendre : l'existence d'un duel pour toutes les personnes des verbes, outre celle du duel dans les noms. C'est surtout par là que l'ehhkili l'emporte sur l'éthiopien, langue qui devait être déjà très-corrompue par la superposition des races diverses sur un même sol, lorsqu'un système d'écriture vint la fixer; car je ne doute pas qu'à une époque bien antérieure la même langue n'ait été parlée et écrite, et par les Couschites d'Éthiopie et par ceux du Yaman.

DU VERBE EN HHIMYARIQUE.

Ainsi que je vous le disais tout à l'heure, je n'ai pas encore eu la satisfaction de trouver deux verbes

qui se conjuguent avec les mêmes voyelles, en sorte que l'on puisse passer de l'un à l'autre par le simple changement des radicales. Je vais vous donner d'abord les deux paradigmes qui me paraissent les plus exempts d'irrégularités, d'après toutes les comparaisons que j'ai faites.

CONJUGAISON

du verbe actif زجد *zéguéd*, prendre.

PRÉTÉRIT.

	Singulier.		Duel.		Pluriel.	
1re pers.	زجدك	*zéguidek.*	زجدڜی	*zéguidétsi.*	زجدن	*zéguidén.*
2e. Masc.	زجدك	*zéguidék.*	زجدڜی	*zéguidétsi.*	زجدكم	*zéguédkoum.*
2e. Fém.	زجدڛ	*zéguidéch.*	زجدڜی	*zéguidetsi.*	زجدكن	*zéguédkén.*
3e. Masc.	زجد	*zéguéd.*	زجدو	*zéguédô.*	زجد	*zéguéd.*
3e. Fém.	زجدت	*zéguédot.*	زجدتو	*zéguidétô.*	زجد	*zéguéd.*

AORISTE.

1re pers.	إزجد	*ézéguiod.*	إزجدو	*ézguédô.*	نزجد	*nézéguiod.*
2e. Masc.	تزجد	*tézéguiod.*	تزجدو	*tézguédo.*	تزجد	*tézéguéd.*
2e. Fém.	تزجد	*téziguid.*	تزجدو	*tezguédô.*	تزجدن	*tézguiodoun.*
3e. Masc.	يزجد	*yizéguiod.*	يزجدو	*yizguédo.*	يزجد	*yizéguéd.*
3e. Fém.	تزجد	*tézéguiod.*	تزجدو	*tézguédô.*	تزجدن	*tézguiodoun.*

IMPÉRATIF.

	Singulier.	Duel.	Pluriel.
2e. Masc.	زجد *zguiod.*	زجدو *zguédô.*	زجد *zguéd.*
2e. Fém.	زجد *zguid.*	زجدو *zguédô.*	زجدن *zguiodoun.*

CONJUGAISON

du verbe passif زجد *ziguid*, être pris.

PRÉTÉRIT.

	Singulier.	Duel.	Pluriel.
1re comme.	زجدك *ziguidk.*	زجدشي *ziguidtsí.*	زجدن *ziguidén.*
2e. Masc.	زجدك *ziguidk.*	زجدشي *ziguidtsí.*	زجدكم *ziguidkoum.*
2e. Fém.	زجدش *ziguidch.*	زجدشي *ziguidtsí.*	زجدكن *ziguidkèn.*
3e. Masc.	زجد *zéguid.*	زجدو *ziguidô.*	زجد *ziguid.*
3e. Fém.	زجدت *zéguidot.*	زجدتو *ziguidètô.*	زجد *zéguid.*

AORISTE.

	Singulier.	Duel.	Pluriel.
1re comme.	ازجد *ézéguiod.*	ازجدتو *ézguédô*, pour toutes les personnes.	نزجد *nézéguiod.*
2e. Masc.	ازجد *ézéguiod.*		ازجد *ézguéd.*
2e. Fém.	ازجد *ézéguid.*		ازجدن *ézéguidoun.*
3e. Masc.	ازجد *ézéguiod.*		ازجد *ézguéd.*
3e. Fém.	ازجد *ézéguiod.*		ازجدن *ézéguiodoun.*

Il est digne de remarque que, dans la conjugaison du verbe passif, les préformatives de l'aoriste disparaissent de toutes les personnes autres que la première. Le prétérit passif me paraît être le même pour tous les verbes qui admettent un passif; mais les voyelles de l'aoriste varient d'un verbe à l'autre. Ces variations sont probablement assujetties à une loi que je n'ai pas encore saisie. Ainsi لتغ ou لتغ *létégh*, ou *létègh*, tuer, fait au prétérit passif لتغ *litigh*, il a été tué; et à l'aoriste passif إلتغ *éllétagh*, je serai tué; au duel إلتغو *éltoghô;* à la seconde et à la troisième personne au féminin du pluriel إلتغن *éllétaghèn*.

Les terminaisons en *ô* et en *tô* ne rappellent-elles pas les duels grecs?

CONJUGAISON

du verbe actif خسف *khéçof*, percer.

PRÉTÉRIT.

	Singulier.		Duel.		Pluriel.	
1re comne	خسفك	*khéçofk.*	خسفتشي	*khéçoftst.*	خسفن	*khéçofoun.*
2e. Masc.	خسفك	*khéçofk.*	خسفتشي	*khéçoftst.*	خسفكم	*khéçofkoum.*
2e. Fém.	خسفڛ	*khéçofch.*	خسقتشي	*khéçoftst.*	خسفكن	*khéçofkèn.*
3e. Masc.	خسف	*khéçof.*	خسفو	*khéçofô.*	خسف	*khéçof.*
3e. Fém.	خسفت	*khéçofot.*	خسفتو	*khésfétô.*	خسف	*khéçof.*

AORISTE.

	Singulier.		Duel.		Pluriel.	
1re comm.	أخسف	*ékhésf.*	أخسفو	*ékhséfo.*	نخسف	*nékhosf.*
2e. Masc.	تخسف	*tékhésf.*	تخسفو	*tékhséfô.*	تخسف	*tékhosf.*
2e. Fém.	تخوسف	*tékhuisf.*	تخسفو	*tékhséfo.*	تخسفن	*tékhosfoun.*
3e. Masc.	يخسف	*yikhésf.*	يخسفو	*yikhséfô.*	يخسف	*yikhosf.*
3e. Fém.	تخسف	*tékhséf.*	تخسفو	*tékhséfô.*	تخسفن	*tékhosfoun.*

IMPÉRATIF.

2e. Masc.	خسف					
	ou أخسف	*khséf.*	خسفو	*khséfô.*	خسف	*khçof.*
2e. Fém.	خسف	*khsif.*	خسفو	*khséfô.*	خسفن	*khséfén.*

On voit, par la comparaison de ce paradigme avec le premier, combien le jeu des voyelles est complexe dans l'ehhkili. Je pourrais multiplier beaucoup ces paradigmes sans mettre la loi en évidence. Mais ce qui précède suffit, ce me semble, pour faire voir qu'à moins que le hhimyarique n'ait subi une très-notable altération, le système sténographique (dont on peut à la rigueur se contenter pour l'arabe) n'eût rempli qu'imparfaitement le but de l'écriture pour les peuples de l'Arabie méridionale. Au reste, j'ai lieu de croire que bien avant le

siècle de Mahomet, la langue arabe proprement dite (la langue du Coran), avait fait de grands progrès dans l'Yaman, et que la tribu qui conservait l'usage de la langue antique était déjà considérablement réduite; voilà comment je conçois que le *mousnad* fût tombé en désuétude dès le temps de Mahomet. Une question bien intéressante serait celle de savoir, 1° si le mousnad était applicable à la langue arabe; 2° si l'application en a été faite dans les temps anciens. Le dernier des vers que j'ai cités me porterait à résoudre cette question affirmativement :

وأغنيتم عن مسند الحي حمير

وما زبرت في الصحف أقلام حميرا

mais ce qui suffit pour établir une présomption, ne suffit pas pour constituer une preuve [1].

[1] Je lis dans le *Kaschf azzhounoun* de Hhâddj Khalifah :

وفي السيرة لابن هشام ان اول من كتب اسماء الخط العربي حمير بن سبا

«On lit dans le *Sirât-arreçoûl* d'Ibn-Hischâm que l'invention de «l'alphabet arabe appartient à Hhimyar fils de Saba.»

(*La suite à un prochain cahier.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

COLLECTION ORIENTALE. — Manuscrits inédits de la Bibliothèque royale, traduits et publiés par ordre du Roi.—*Histoire des Mongols de la Perse, écrite en persan par Raschid-eldin, publiée, traduite en français, et accompagnée de notes et d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de l'auteur;* par M. QUATREMÈRE, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc. tome Ier. Paris, Imprimerie royale, 1837.

La tendance actuelle des études historiques offre ce phénomène remarquable, que sans exclure d'un manière absolue l'esprit de système, véhicule dont on a reconnu la puissance mais le danger, cependant on sent plus que jamais le besoin de recourir aux sources originales, de rendre aux monuments anciens leur physionomie primitive, et surtout de bien constater les faits; d'où il suit qu'en fait d'érudition comme en toute autre matière, la spécialité des connaissances, mais cette spécialité qui suppose l'étendue aussi bien que la profondeur, est devenue l'une des premières conditions du succès.

Ces réflexions, nous osons le croire, se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit de nos lecteurs, lorsqu'ils auront attentivement examiné l'ouvrage dont nous allons essayer de leur rendre un compte sommaire, et dont l'appréciation ne saurait être mieux placée que dans un recueil consacré à l'histoire,

aux langues et à la littérature de l'Asie, ni présentée, ce semble, à une époque plus opportune que ne l'est l'époque actuelle, puisque, d'une part, l'attention du monde savant et celle du monde politique se portent plus que jamais vers l'Orient, et que d'ailleurs aucun organe de la presse périodique, ni autre, n'a encore signalé l'importante publication dont il s'agit.

Le premier volume de l'Histoire des Mongols de la Perse se compose de trois parties bien distinctes, savoir :

1° D'un mémoire sur la vie et les écrits de Raschid-eldin;

2° D'une préface composée par cet auteur;

3° De l'histoire de Houlagou-khan.

Né à Hamadan (l'ancienne Ecbatane), en 1247, c'est-à-dire précisément vingt ans après la mort de Djenghiz-khan, Raschid-eldin, de simple médecin qu'il était, devint successivement premier ministre sous les trois sultans, Gazan, Oldjaïtou ou Khoda-bendeh, et Abou-Saïd; mais les soins à donner au gouvernement d'un empire aussi vaste et aussi puissant que l'était alors celui des Mongols, les sollicitudes inhérentes aux fonctions du vizirat, et l'obligation d'accompagner en tous lieux des princes essentiellement voyageurs, ne l'empêchèrent pas de se livrer à la difficile étude de la théologie, de la métaphysique, et même à celle de l'économie rurale, de la géographie et de l'histoire, en sorte qu'il fut à la fois un homme d'état très-habile, et un savant et

fécond écrivain. Le mémoire destiné à faire connaître la vie et les écrits de cet homme illustre se divise donc en deux parties, dont l'une contient la vie politique, et l'autre la vie littéraire de Raschid-eldin.

En le considérant sous le premier de ces rapports, M. Quatremère, à qui on était déjà redevable d'une excellente biographie de Raschid-eldin, insérée dans le tome V des Mines de l'Orient, nous le représente comme un ministre habile, faisant l'usage le plus noble de son puissant crédit et de ses immenses richesses, soit quand il fallait prendre contre des conquérants souvent cruels et toujours avides, la défense des faibles et des opprimés, soit quand il s'agissait d'élever quelques-uns de ces monuments de piété publique qui suffisent pour immortaliser tout un règne. Tel fut le faubourg de Sultanièh, bâti par les ordres de Raschid-eldin, où, en 1806, nous avons encore vu nous-même l'une des plus belles mosquées qui subsistent dans tout l'Orient. Tel fut le *Raba'-Raschidi,* quartier renommé de Tébriz, qui renfermait quantité d'édifices non moins remarquables par leur magnificence que par l'utilité de leur destination.

Mais c'est surtout comme polygraphe, comme historien, comme amateur passionné des lettres que Raschid-eldin a des droits réels à la sympathie, à l'estime, à l'admiration des hommes éclairés de tous les pays. Il résulte en effet des détails curieux consignés dans la deuxième partie du mé-

moire de notre savant confrère, que, doué d'une excellente mémoire, d'un jugement sûr, et d'une facilité de travail qui tenait presque du prodige, Raschid consacrait à l'étude le temps que le reste des hommes destine au délassement ou au sommeil; qu'il possédait à fond, outre le persan, sa langue maternelle, l'arabe, le mongol, le turk, l'hébreu, peut-être même le chinois, et qu'il composa, sur les matières les plus diverses, un nombre d'ouvrages tel que leur collection pourrait à elle seule former une véritable bibliothèque orientale.

Les précautions qu'il prit pour conserver à la postérité les fruits de ses veilles, sont consignées dans un acte dont M. Quatremère nous donne le texte entier et en partie la traduction, pièce trop remarquable pour n'être pas mise, au moins par extraits, sous les yeux de nos lecteurs :

« Ayant composé, dit-il, plusieurs ouvrages sur « différentes matières, nous en avons fait faire des « copies séparées; de plus, divers savants et autres « personnages de distinction en ayant pris lecture, les « ont fait transcrire pour leur usage; enfin nous avons « donné ordre d'en déposer plusieurs exemplaires « dans la mosquée que nous avons fait élever à Té- « briz, et qui fait partie du quartier dit *Raba'-Raschidi;* « notre dessein était que chacun pût à volonté co- « pier ces différents ouvrages. Cependant je conçus « le projet de faire dessiner des cartes des diverses « contrées, d'après les méthodes des plus savants « géographes, et de la manière la plus nette et la

« plus claire ; de fixer les noms des lieux sur lesquels on n'avait rien de certain, et de déterminer « la position de chaque pays [1] d'après les observations d'hommes instruits et de témoins oculaires, « en sorte que d'un seul coup d'œil on pût se former « une idée exacte de l'étendue et des limites de « chaque royaume. Je sentis bien que mon but se« rait mieux rempli si je donnais à ces cartes la plus « grande dimension possible ; je choisis à cet effet « le papier de Bagdad, dont chaque feuille a six « palmes de longueur ; mais bientôt après, l'idée me « vint de faire copier et réunir mes ouvrages en un « seul volume, afin de laisser à la postérité un mo« nument qui attestât mes travaux [2] ; et afin qu'ils « fussent d'une égale utilité pour ceux qui parlent « persan ou arabe, je traduisis dans cette dernière « langue tout ce qui avait été écrit en persan, et j'en « fis tirer plusieurs copies, dont quelques-unes de« vaient rester séparées, d'autres être réunies, et une « enfin devait entrer dans le grand volume dont j'ai « parlé. Je traduisis également en langue persane « tout ce qui était en arabe, et je donnai à mon re« cueil le titre de *Collection complète des ouvrages de*

[1] En longitude et en latitude. Voyez page 170 de l'Appendice, publié seulement en arabe : الممالك و الولايات باعتبار اطوال البلدان وعروضهـــا.

[2] ليبقى تذكرة منّا لمن بعد نا. L'expression de ce vœu touchant est si honorable pour la mémoire de Raschid-eldin, que nous éprouvons un véritable plaisir à la reproduire textuellement.

« *Raschid-eldin.* » Ici l'auteur en donne le catalogue général et détaillé, qui ne comprend pas moins de dix pages grand in-folio; puis il continue en ces termes :

« J'ai cru devoir joindre à mon recueil plusieurs « ouvrages séparés, dont chacun forme un seul vo« lume, et dont jusqu'à présent il n'existait dans nos « pays aucun exemplaire. Les ayant fait chercher « avec tous les soins possibles, je suis enfin parvenu « à m'en procurer des copies, après quoi je les ai « fait traduire de la langue du Khataï (du chinois), « d'abord en persan, et ensuite en arabe.

« Le premier de ces ouvrages contient les prin« cipes de la médecine théorique et pratique des « peuples du Khataï.

« Le second traite des remèdes simples en usage « dans le Khataï, tant de ceux que nous employons « que de ceux qui nous sont inconnus.

« Le troisième présente le recueil des remèdes « simples usités chez les Mongols.

« Le quatrième contient les principes du gouver« nement, et les règles que suivent les princes mon« gols dans l'administration de l'empire. »

Raschid-eldin, après avoir fait faire plusieurs copies de ces divers traités, et après avoir fait mettre au net cet immense volume qui contenait le recueil général de ses œuvres, déposa tous ces exemplaires dans le vaste édifice qu'il avait fait construire pour servir à sa sépulture; il voulut que tout le monde eût la liberté d'en prendre copie, que l'on prît,

chaque année, sur les revenus affectés à cet édifice une somme suffisante pour les faire transcrire sur du grand papier de Bagdad, et il prescrivit que des exemplaires en fussent envoyés aux principales villes des contrées soumises à l'islamisme. Mais c'est dans l'acte authentique qui renferme ses volontés à cet égard, qu'on verra jusqu'à quel point il avait poussé les précautions pour empêcher la perte de tant et de si précieux documents.

Malheureusement ces précautions furent à peu près inutiles; la majeure partie des œuvres de ce grand historien a disparu, perte d'autant plus regrettable que, d'après les mérites de ce qui reste, il est facile de juger du prix de ce qu'on a perdu. En effet Raschid-eldin n'est pas, comme l'auteur du *Djihan-kuschaï*, un froid panégyriste des oppresseurs de sa patrie, ni, comme le *Wassaf-al-hazret*, un rhéteur s'attachant à orner son livre des fleurs de la poésie orientale, et comparant son propre style aux *tresses brillantes qui tombent du front d'une jeune beauté*; c'est un historien véridique, consciencieux, exact, qui, loin de donner dans un travers trop commun dans plus d'un pays et à plus d'une époque, a signalé lui-même dans l'un de ses ouvrages « les inconvé« nients du style figuré, énigmatique, et la nécessité « d'employer dans les discussions des raisonnements « bien développés et des arguments parfaitement « clairs. »

Tant de services rendus aux sciences et à l'humanité, tant de talents, tant de vertus, ne mirent

pas Raschid-eldin à l'abri de la calomnie; victime de l'accusation la plus odieuse, ce vieillard vénérable (âgé de 73 ans) vit périr l'un de ses fils, et périt lui-même d'un supplice atroce, dans le voisinage de cette ville de Tébriz qu'il avait pris soin d'embellir. On livra au pillage le quartier qui portait son nom, on confisqua ses meubles et ses propriétés territoriales, et l'on se fit même un plaisir barbare d'anéantir la plupart de ses productions.

Au mémoire sur la vie et les écrits de Raschid-eldin, et à l'appendice écrit en arabe et accompagné de notes, qui fait suite à ce mémoire, succède une préface dans laquelle l'auteur expose les motifs qui l'ont porté à entreprendre la composition du *Djami-al-tawarikh* (recueil des histoires, ou plutôt cours complet d'histoire et de géographie), l'idée qu'il se forme des devoirs imposés à un historien, les titres qu'il a à la bienveillance des hommes distingués qui liront son ouvrage, « qu'il prie, s'ils « y rencontrent une faute, une négligence, une « erreur, d'étendre dessus le pan de la robe du par« don et de l'indulgence, de faire à ses récits les « corrections et les additions qu'ils trouveront con« venables et nécessaires, et de témoigner de la bonté « pour un faible auteur qui a dû obéir aux ordres « qu'il avait reçus. » Cette préface se termine par une table raisonnée des matières contenues dans le recueil dont il s'agit, et par divers détails sur la composition du *Tarikhi-Gazani*, le plus intéressant sans doute de tous ses ouvrages, puisqu'il renferme

une narration naïve, originale, attrayante, où les lecteurs de toutes les classes trouveront d'éclatants exemples des vicissitudes humaines, de grandes et sérieuses leçons.

Lorsqu'en 1833 le gouvernement du roi ordonna la publication de la magnifique collection qui porte à bon droit le nom de *Collection orientale*, M. Quatremère crut d'abord pouvoir se charger de mettre au jour le volume entier de Raschid-eldin, sans en retrancher un seul mot; mais réfléchissant ensuite que la publication récente de l'estimable ouvrage de M. Mouradja d'Ohsson rendait moins nécessaire la traduction de la vie de Djenghiz-khan, examinant de plus près l'immensité de la tâche qu'il s'était imposée, et prenant en considération la brièveté de la vie humaine et les lenteurs inévitables de l'impression, il crut devoir se borner à publier la partie de l'ouvrage qui donne l'histoire des Mongols de la Perse, en commençant par Houlagou-khan.

L'histoire de ce prince se divise en trois parties, dont l'une comprend sa généalogie, le dénombrement de ses femmes, de ses enfants et petits-enfants; la seconde, le récit des événements qui précédèrent et suivirent son avénement, et la troisième, l'exposition de ses qualités, de ses manières, de ses sentences et des réglements qu'il promulgua. Nous n'appellerons pas l'attention de nos lecteurs sur la partie généalogique; elle se refuse à toute analyse. Quant à la partie historique, de peur de

dépasser les bornes prescrites à un article de journal, nous nous bornerons à en indiquer, pour ainsi dire, les points culminants.

Ce qui frappe d'abord l'imagination dans le récit de l'expédition mongole en Perse, c'est la promptitude avec laquelle nous voyons ces hordes à demi sauvages envahir de vastes contrées où le mahométisme était encore loin d'avoir éteint le flambeau de la civilisation; c'est la confiance dans le succès, le ton de mâle assurance qui règne dans tous leurs discours. Voici, par exemple, à peu près, comment s'exprime Mangou-khan dans les instructions qu'il donne à Houlagou, son frère puîné, au moment où celui-ci était sur le point d'entreprendre cette mémorable expédition : « Que depuis les bords du Djeï-« houn (de l'Oxus) jusqu'à l'extrémité de l'Égypte, « tout homme qui se montrera soumis à tes ordres « soit traité avec bienveillance. Si quelqu'un té-« moigne de l'indocilité, du penchant à la rébellion, « laisse-le dans le désert, ainsi que sa femme, ses « enfants, sa famille et ses relations, en proie à la « violence et à l'humiliation; détruis de fond en « comble toutes les citadelles du Kouhestan, marche « vers l'Irak, extermine ces Lôrs et ces Kurdes « constamment occupés à infester les chemins. Si le « khalife de Bagdad s'empresse de te rendre hom-« mage, garde-toi de le molester; mais s'il montre « de l'orgueil, et si ses paroles comme ses senti-« ments paraissent peu sincères, traite-le comme tu « auras traité tes autres ennemis. »

En effet, après les cérémonies et les repas d'usage chez les Mongols, Houlagou laissant ses tentes à Kara-Korom, part de cette résidence à la tête d'une nombreuse armée et accompagné de ses principales épouses et de ses fils; parvenu dans la Transoxiane, il reçoit les hommages des gouverneurs de cette province, et successivement ceux des princes qui régnaient dans le Khorasan, dans la majeure partie de la Perse, et même en Géorgie; puis il passe l'Oxus, châtie ou fait châtier par ses lieutenants les Ismaëliens, sectaires fameux dont la prépondérance avait duré cent soixante-dix-sept ans; pénètre dans l'Irak, et s'empare de Hamadan d'où il envoie un de ses noïans en Asie Mineure, avec la mission « de soumettre cette contrée jusqu'aux rivages de la mer, et de l'enlever aux enfants de la France et aux infidèles (les croisés et les Arméniens). »

Mais tant et de si rapides succès ne suffisaient point à l'infatigable ambition du conquérant mongol; il lui fallait la Syrie, l'Égypte, et surtout Bagdad, où le faible Mosta'sem vivait plongé dans une honteuse mollesse, tandis que l'ennemi était aux portes, et que la ville était déchirée par des factions. Les forces des Mongols étaient de beaucoup supérieures à celles du khalife, et leur audace s'accroissait en raison du sentiment de cette supériorité. A des messages tour à tour insidieux ou hautains, à des propositions évidemment inacceptables, Houlagou répondait : « Probablement le khalife est un

« homme dépourvu de toute capacité, puisqu'il se « montre à notre égard aussi tortueux qu'un arc; si « le Dieu éternel me protége, je saurai, en puni- « sant cet audacieux, le rendre aussi droit qu'une « flèche. »

Il tint parole; après deux mois de siége, Bagdad fut emportée d'assaut, pillée par les Mongols, et la puissance des Abbassides, au bout de cinq cent vingt-cinq ans de durée, s'évanouit comme un fantôme, et disparut pour jamais.

Après cet événement, les Mongols se répandirent au delà du Tigre et de l'Euphrate, saccagèrent Alep et Damas, et menacèrent l'Égypte; c'en était fait de cette dernière province, si elle n'eût été défendue que par ses faibles enfants; mais les mamlouks égalaient les Mongols en valeur et les surpassaient en discipline; ils connaissaient trop leur perfidie et leur mépris de la foi du serment pour se fier à leurs promesses : ils attaquèrent donc en bataille rangée Kitoubouka-noïan, lieutenant de Houlagou, et le défirent complétement. Au moment de la déroute, on voulut engager ce général à se soustraire par la fuite aux coups de l'ennemi; mais il repoussa ce conseil, en disant : « Il faut absolument mourir ici; mieux « vaut périr avec honneur que de fuir lâchement. Sans « doute quelqu'un des chefs ou des soldats qui com- « posent cette armée se présentera devant le mo- « narque, et lui dira : Kitoubouka s'est refusé à une « retraite honteuse, et a sacrifié sa vie à son devoir. « Du reste, il ne faut pas que la perte d'une armée

« mongole afflige trop le cœur du roi; qu'il se figure « que, durant une année, les femmes de ses soldats « n'ont point été enceintes, et que les chevaux de « ses haras n'ont pas produit. Puisse-t-il vivre heu« reux! Si sa personne auguste est saine et sauve, « cet avantage compense toutes les pertes, car la « vie ou la mort de nous autres esclaves n'a rien de « bien important. »

Cependant le torrent de l'invasion mongole, loin d'être tari dans sa source, ne fut que détourné de son cours. Les principales villes de l'Arménie et du Diarbékir, Meïâfârekin, Mardin, Mausel, Arbil, et plusieurs autres, tombèrent successivement au pouvoir de Houlagou. La fortune sembla se plaire à couronner de succès toutes ses entreprises, jusqu'au moment où une violente querelle ayant éclaté entre lui et un autre chef mongol, Bérékaï-khan, il fut vaincu sur les bords du Terek, et non loin de la mer Caspienne, comme s'il eût été dans sa destinée de ne pouvoir être abattu que par un homme de sa race et sorti des steppes du nord comme lui. Peu de temps après cette défaite, il mourut auprès de Maragha, âgé de quarante-huit ans seulement.

La barbarie des Mongols a été dès longtemps flétrie par l'histoire, et l'ouvrage de Raschid-eldin est loin d'atténuer l'idée qu'on pouvait se former de la férocité du petit-fils de Djenghiz-khan. Pour être juste toutefois envers la mémoire de ce prince, il ne faut oublier ni l'époque où il vivait, ni le peu

de prix que ses contemporains attachaient à la vie. S'il fut dépourvu de philanthropie, du moins ses projets, ses entreprises, son langage, ne furent pas dépourvus de grandeur; s'il détruisit beaucoup d'édifices, il en fit construire plusieurs, et notamment le fameux observatoire de Maragha. « Il était, « dit Raschid-eldin, amateur de philosophie, et il « aimait à voir sa demeure embellie par la présence « des savants; mais, de toutes les sciences, celle à « laquelle il s'adonnait le plus était l'alchimie. Il « protégait constamment les hommes voués à ce « genre de recherches, qui, dans leurs vaines imagi- « nations, allumaient partout des feux, consumaient « une masse énorme de substances diverses, met- « taient en mouvement, sans aucune utilité, des « soufflets grands et petits, mais qui du reste ne « réalisèrent aucune transformation. »

D'après cette analyse sommaire et rapide, nos lecteurs ont pu pressentir combien l'histoire des Mongols de la Perse offre d'imposants sujets de méditation, et jusqu'à quel point le volume que nous annonçons est intéressant; et cependant nous n'avons rien dit du luxe typographique qui frappe les yeux à l'ouverture de ce volume, luxe vraiment royal, et propre à donner aux Orientaux eux-mêmes la plus haute idée de la perfection de nos arts d'imitation; de la pureté et de la correction du texte persan, soigneusement collationné sur deux manuscrits de la Bibliothèque royale; de la fidélité, de l'élégance, de la clarté du style de la traduction, ni

surtout des nombreuses notes qui l'accompagnent, et qui, destinées à éclaircir divers points douteux de philologie, de géographie, d'histoire politique, d'histoire naturelle, etc. sont tellement pleines de citations curieuses, qu'elles pourraient à elles seules former un ouvrage à part, ou plutôt une série de mémoires des plus dignes de fixer l'attention du monde savant.

Malgré les progrès qu'ont faits depuis quelques années les études orientales en France, en Angleterre, en Allemagne et dans l'Inde, l'obscurité des textes, la difficulté de concilier entre elles des assertions souvent diverses et contradictoires, l'insuffisance des lexiques même les plus estimables et les plus complets, ont été reconnues par toutes les personnes qui se sont livrées à ce genre d'études avec quelque persévérance et quelque succès. Ces personnes, nous n'en doutons pas, sauront un gré infini à notre savant confrère du soin qu'il a pris de leur épargner de longues et pénibles recherches, en fixant le sens de quantité de mots usités au XIII[e] siècle, chez les Persans, chez les Arabes, chez les Turcs et chez les Mongols, et en enrichissant cette édition déjà si magnifique, d'une foule d'observations tout à fait nouvelles, fruit de ses immenses lectures, et que seul en Europe, peut-être, il était en état de recueillir, de coordonner et de mettre au jour.

Nous aurions désiré pouvoir appeler l'attention

des orientalistes sur tout ce qui, dans ces notes, nous a paru digne de piquer leur curiosité. Dans l'impossibilité de le faire avec quelque étendue, nous nous bornerons à donner ici une courte liste des explications dont la justesse ou la nouveauté nous ont particulièrement frappés.

1° On connaissait la signification du mot اوروق ou اوروغ qui sert à désigner en turk oriental la *famille*, la *race*, les *parents;* mais l'origine de ce mot était incertaine. D'après les textes cités page 7 de la préface, il est évident que c'est une expression tout à fait mongole.

2° On était généralement porté à croire à la synonymie des titres de قاآن ou خاقان, et de خان, dont le dernier surtout se donne encore aujourd'hui aux princes ou à des personnages plus ou moins importants du nord de l'Asie. M. Quatremère établit d'une manière incontestable (pages 10 et 11 de la préface, et 86, 87, 88 de l'Histoire) qu'il existait chez les Mongols une différence d'acception entre ces divers mots, et que le titre de *kaân* ou de *khacan* indiquait une dignité supérieure à celle de *khan*.

3° D'après l'opinion d'un savant moderne (M. Schmidt), qui s'est occupé avec beaucoup de zèle et de succès de la langue et de l'histoire des peuples mongols, le mot *Togmak* servirait à désigner cette vaste contrée qui s'étend au nord de la mer Caspienne, et que tout le monde connaît sous le

nom de *Dechti-Kaptchak*. M. Quatremère prouve, d'après divers témoignages, et entre autres par celui du *Zafer-namèh*, que les Persans entendent par *Togmak*, un peuple turk qu'ils se gardent bien de confondre avec les habitants du Kaptchak.

4° Dans la note relative à l'habitation primitive et à la capitale de *Djenghiz-khan*, notre savant confrère (pages 115, 116, 117, 118, 119, 120 et 121 de l'Histoire) entre dans des détails aussi curieux qu'étendus sur le lieu de la naissance et sur le lieu de la sépulture de ce fameux conquérant.

5° Il donne (pages 132, 133, 134, 135, 136 et 137) des renseignements tout à fait neufs sur l'huile bitumineuse appelée *naphte*, et qui, mêlée à d'autres ingrédients, entrait dans la composition du terrible feu grégeois.

6° Il détermine avec une précision suffisante la véritable situation de la ville d'Almaligh الماليغ dont il est si souvent question dans les historiens mongols.

7° Il prouve que, ainsi que l'ont reconnu les naturalistes, l'espèce du *lion* va toujours diminuant en Asie, mais que, par une sorte de compensation, le *tigre* étend, dans une progression effrayante, le théâtre de ses ravages. Tout ce qu'il cite dans les notes 31 et 34 (qui ne comprennent pas moins de dix-sept pages à double colonne d'impression) relativement au *lion*, au *tigre*, à la *panthère* et à l'*once*,

mal à propos confondue avec le *léopard*, paraît du plus haut intérêt.

8° Il explique (pages 177 et 179) ce qu'on doit entendre par پايزه et par يارليق. Le premier de ces mots désignait cette espèce de tablettes d'or ou d'argent qui, chez les Mongols, conféraient à ceux qui en étaient porteurs, certains priviléges. Le deuxième signifiait *ordre émané du souverain*.

9° Les amateurs de l'histoire et de la littérature orientales liront avec plaisir (pag. 18[illegible] et suiv.) la note relative au mot بخشی. Ce mot, dont on chercherait vainement l'explication dans les dictionnaires, signifiait *lettré*, *docteur*, *instituteur* ou *lama*.

10° Les géographes remarqueront les notes relatives à la montagne volcanique de *Démavend*, à la situation des villes d'*Alamout*, de *Hamadan*, de *Reï*, de *Meïâfârekin*, à la signification des mots *Irân* et *Anirân*, et les détails dans lesquels le savant traducteur est entré relativement au lac d'*Urmiah*.

11° Nous ne saurions nous dispenser de signaler à l'attention publique les observations contenues pag. 267 et suivantes, sur le genre de divination usité chez les nations turques et mongoles, et qui consistait à prédire l'avenir au moyen de l'inspection d'une omoplate de mouton; la description détaillée (pag. 284 et suivantes) de diverses *machines de guerre* en usage chez les Orientaux; enfin (page 170,

note 40) l'emploi que faisaient les Mongols du *henné*, plante dont ils considéraient l'infusion comme l'un des préservatifs les plus efficaces contre la peste. Le plus ou le moins d'exactitude de cette dernière assertion vaut assurément bien la peine d'être vérifié par des observateurs habiles, dans l'intérêt de l'humanité.

P. Amédée Jaubert.

ESQUISSE

De la langue arabe parlée à Alger et dans la régence, par L. J. Bresnier, professeur d'arabe littéral et vulgaire à la chaire d'Alger.

Bien des opinions se sont formées, depuis notre conquête, sur la langue parlée soit dans l'Algérie, soit sur toute la côte barbaresque. Les uns croient y reconnaître les éléments d'une langue constituée, ayant à elle son génie, ses beautés, et attendant un Milton ou un Dante pour les faire ressortir; d'autres, avec plus de raison, la regardent comme un simple *patois* livré seulement aux relations sociales, mais trop grossier pour se prêter aux exigences d'une littérature. Beaucoup établissent une différence entre la langue barbaresque et l'idiome littéral, d'après la forme des caractères; et j'ai vu affirmer avec le plus grand sérieux, devant une assemblée, par une

personne soi-disant compétente, qu'un manuscrit du Coran était en arabe vulgaire, par cela seul que le type de l'écriture était celui du pays.

Ces diverses manières de considérer l'arabe à Alger, par les personnes qui cultivent cette langue, doivent donner une idée de l'état actuel des connaissances en cette matière. La plupart trouvant dans les manuscrits des difficultés qu'elles ne peuvent s'expliquer, n'hésitent pas à déclarer qu'ils sont écrits dans une langue toute différente, et ne conçoivent pas que leur étude puisse en rien servir au langage qu'ils emploient.

L'arabe-algérien, comme, du reste, tous les autres dialectes de l'arabe, n'est employé que dans les relations familières, et seulement dans le discours. Il n'est écrit que par les Maures, qui n'ont pour la plupart d'autre instruction qu'une longue pratique, reposant seulement sur la tradition; ses formes, qui ne sont fixées, chez les indigènes, par aucun ouvrage, se sont transmises par une succession d'autant plus constante, que le nombre des mots qu'il emploie est assez restreint, et que la composition du discours suit les règles les plus simples de la syntaxe arabe, en modifiant ou abrogeant les autres.

Peu d'ouvrages encore ont déroulé aux yeux des Européens le tableau du dialecte d'Alger, et aucun ne l'a fait d'une manière assez complète pour que le philologue puisse, dans son cabinet, s'en former une idée exacte. La grammaire de Dombay même, pleine d'utiles et intéressantes remarques,

laisse regretter une foule de détails qui n'ont certes point échappé à ce savant, et qu'il était rigoureusement néessaire de mentionner pour remplir le but de toute grammaire.

Les livres qui l'ont suivie n'ont pas comblé cette lacune, soit à cause du manque de spécialité de plusieurs d'entre eux, soit parce que le point d'observation où se trouvaient leurs auteurs ne leur permettait de considérer l'arabe d'Alger que sous l'unique aspect où il se présentait à eux. Néanmoins, on doit le reconnaître, de laborieux efforts ont été tentés à une époque où l'on ne pouvait encore consulter ici les ouvrages généraux sur la matière; on a travaillé avec la noble ambition d'être utile, et si le but n'a pas été pleinement atteint, c'est que depuis peu d'années seulement la carrière est ouverte; c'est que, pour la parcourir avec quelques chances, il faut avoir à sa disposition les moyens que la science nous offre; qu'il ne faut point être forcé de créer là où il n'y a qu'à imiter; c'est, enfin, parce que aux connaissances générales il faut joindre celle de la localité. D'ailleurs tous ou presque tous les ouvrages qui ont été publiés récemment sur ce sujet ont une utilité pratique : quelques-uns même sont les monuments les plus complets de l'idiome algérien.

Avant d'entrer dans le détail des traits caractéristiques de ce langage, il faut jeter un coup d'œil sur les éléments de la population algérienne, mélange d'une foule de nations, de castes et de tribus, qui

expliquera les diverses variations que subit la langue.

D'après le dernier recensement, le total de la population algérienne était, au 1er janvier 1838, de 25,962 âmes, ainsi réparties :

7,575 Européens [1],
12,332 Musulmans,
6,065 Juifs.
(*Moniteur algérien* du 3 mars 1838.)

La population indigène est donc de 18,397 individus, employant tous dans leurs relations la langue arabe, mais chacun avec les modifications usitées chez ceux de son pays ou de sa caste.

Dans les 12,332 musulmans, il faut comprendre :

1,580 Kabaïles,
629 Mozabites,
595 Biskris,
351 Nègres,
146 Mezitha.

Total : 3,301 individus, formant des classes bien distinctes, et employés tous à des travaux agricoles, aux constructions, au transport des fardeaux, comme les Kabaïles, les Biskris, les nègres; ou se livrant à certaines branches de commerce, à diverses fonctions dans les marchés, comme les Mozabites et les Mezitha. Je ne parle point de 81 Aghouâth qui sont, comme les deux dernières corporations,

[1] Aujourd'hui 5 mai, le chiffre porté sur les registres de la mairie se monte à 10,162 individus.

attachés à un marché spécial, comme, chez nous, les forts de la halle ou les charbonniers.

Il reste donc, déduction faite de ces 3,301 individus, le chiffre 9,031, dont $\frac{1}{7}$ représentera les Arabes des tribus, domiciliés dans la ville; $\frac{1}{4}$ les musulmans étrangers, et le reste, les Maures nés à Alger ou dans la régence.

On ne doit donc point s'étonner des variations que l'on rencontre dans les synonymes, puisque, tout en se conformant aux usages généraux, chacun se sert d'un certain nombre d'expressions particulières à sa caste ou à sa tribu. Il n'y a, en ce fait, rien que de très-naturel, rien que nous ne remarquions dans notre propre langue. Toute cette synonymie est prise dans la vaste et belle langue arabe, dont, à la vérité, un assez grand nombre de mots ont été détournés de leur signification primitive, tout en conservant leurs formes, tandis que d'autres ont subi l'altération inverse.

Les Kabaïles ou Berbères, cependant, emploient, en parlant arabe, beaucoup de mots de leur langue; mais il ne faut point oublier que ce ne sont pas des Arabes, et qu'ils ont parmi eux une langue particulière[1]. Les Juifs surtout se font reconnaître au choix de leurs mots et à leur prononciation; leurs

[1] Je n'ai pu encore acquérir la certitude qu'ils n'écrivent pas cette langue, cependant ce fait est plus que probable. Ils parlent de livres qui existeraient chez eux *écrits dans leur langue;* mais aucun de ceux que j'ai interrogés ne m'a répondu d'une manière satisfaisante. Ils sont très-peu instruits, et on ne peut ajouter foi, sans confirmation, à ce qu'ils avancent.

femmes ont une voix traînante; les voyelles sont toujours par elles ramenées vers l'accent aigu, et la fin des périodes de leurs phrases est marquée par une espèce de point d'orgue.

L'éducation chez les musulmans est fort bornée; fondée partout sur les mêmes principes, elle suit partout les mêmes errements. La première étude des enfants, lorsqu'ils savent former leurs lettres, est le Coran, que le maître d'école, qui prend le titre de طالب, leur fait écrire, verset par verset, sur des tablettes, et qu'il leur fait à tous ensemble lire à haute voix, jusqu'à ce qu'ils le conservent en leur mémoire. La plupart des enfants appartenant à des parents trop pauvres, acquièrent pour toute science une certaine quantité de chapitres du Coran, qu'ils sont d'autant plus loin de comprendre, qu'on ne les leur a point expliqués, et que l'étude de la langue et de la littérature arabes ne commence qu'après celle du livre du prophète. La plupart de ces طُلَبَاء n'en savent pas beaucoup plus que leurs élèves; leur mémoire est plus exercée : ils réciteront avec une facilité prodigieuse de longues tirades de vers; mais si, comme il m'est arrivé, vous leur dites de les écrire, ils les défigurent par tant de fautes, que ce n'est qu'après un long travail que vous parvenez à les rétablir.

La plupart des Maures *instruits*, et ils ne sont pas très-nombreux, sont, à peu de chose près, dans ce même cas. Habitués de bonne heure à exercer

leur mémoire, ils sont à même de vous réciter les plus beaux morceaux de leur littérature; mais le jugement chez eux n'ayant point été appelé au secours de la mémoire, il leur est souvent difficile de les expliquer. Les hommes profondément instruits sont très-rares à Alger.

D'après ce que l'on vient de voir, beaucoup de musulmans d'Alger n'ont reçu d'autre éducation que celle de la lecture ou de l'écriture, ou bien se sont contentés de charger leur mémoire sans exercer leur esprit, et cela explique pourquoi les écrits privés, les correspondances, sont si généralement incorrects, et leur style quelquefois si bizarrement mêlé d'expressions vulgaires, et de mots ou de phrases empruntés au Coran ou à des auteurs.

Telles sont les causes qui maintiennent et maintiendront longtemps encore le dialecte algérien dans l'état où il se trouve; je me trompe, le contact des Européens, les relations avec l'Europe, le feront marcher à une corruption nouvelle, jusqu'à ce qu'après une décomposition progressive et accomplie, il montre dans ses débris, comme tant d'autres langues, le germe d'un nouvel avenir, qui doit le faire revivre sous une autre forme.

Malgré les différences des expressions des diverses castes, le langage, dans toute la régence, est toujours soumis aux mêmes formes, applicables aussi pour la plupart aux autres contrées de la Barbarie. Avant de parler de ces formes locales, il convient de parler des lettres de l'alphabet.

Plusieurs lettres arabes, comme on sait, varient leur prononciation suivant les localités. Voici celles qui pourraient être l'objet de quelque doute.

ث se prononce *ts*, comme l'a fait remarquer Dombay, et après lui, MM. Caussin de Perceval et Delaporte fils; mais cette prononciation est toujours subordonnée à l'euphonie; elle est plus ou moins forte, et il ne faut pas l'admettre comme absolue. On ne dira pas تَتْكَلَّم *tsetskellem*, mais *tetskellem*, tu parles. L'oreille d'ailleurs détermine les cas d'application de cet usage.

Le ث a souvent le son de *t* simple.

ج se prononce *dj*, et *jamais autrement*.

ذ est presque toujours confondu avec د.

ظ, écrit et prononcé ض, espèce de ذ emphatique.

غ n'est autre chose que le *r* grasseyé, comme chez les Parisiens et les Provençaux.

ق[1] est un *k* guttural. Chez les gens de certaines tribus, il est prononcé *g* dur : قال *gâl*, il a dit.

Quant à ces lettres ڃ, ڨ, ڭ, représentant le son de *g* dur, et ڜ *tch*, elles n'appartiennent point à l'alphabet barbaresque. Les Maures s'en servent lorsqu'ils veulent représenter un son qui leur est étranger; toutes les lettres, avec une addition de trois points, peuvent chez eux remplir la même fonction. C'est ainsi qu'un Arabe qui écrivait la tra-

[1] On doit se rappeler que les Barbaresques ne mettent qu'un point sur le ق (ڧ) et un sous le ف (ڢ).

duction française d'un vers arabe, rendait notre *v* par ڢ. Jamais ces lettres ne sont employées dans les mots usuels.

Les lettres ا, و, ى, si souvent consonnes dans la langue écrite, font presque toujours fonction de voyelles dans la langue parlée.

Beaucoup de mots, avons-nous dit plus haut, ont subi des modifications dans la forme ou dans le sens; ainsi l'on dit جَبَدْ [1] pour جَذَبَ tirer; نَعَلْ pour لَعَنَ maudire; كْلَا pour أَكَلَ manger, etc. J'ai également entendu dire, mais seulement par quelques personnes d'une condition inférieure, زُجْ pour جُزْ passe (impératif de جَازَ), et جُوزْ pour زُوجْ deux. — دَعْوَة et أَمْر signifient *affaire;* عَمَّر emplir; شَابَّة belle, en parlant d'une femme; au masculin شَبَاب. Ces exemples pourraient être facilement multipliés.

D'autres mots, qui n'appartiennent point au fonds de la langue, ont pris naissance dans chaque localité, et ont revêtu la forme des mots arabes de leur espèce. Tels sont, entre beaucoup d'autres :

بَالزَّاقْ beaucoup.

دَاسْ (يدوس) disputer.

[1] Je figure la prononciation vulgaire des mots à la manière de certains Maures maîtres d'école, ce qui évite les inconvénients d'une transcription française, qui ne pourrait être rigoureusement exacte,

سَقْسَى (يْسَقْسِي) interroger.

زَقّْ (يْزَقّ) crier.

مْجَرّ tiroir d'un meuble.

حَوَّسْ se promener.

تْحَوِيسْ promenade.

صَامَطْ (على) importuner, ennuyer.

نَجَّمْ pouvoir.

وَاسَى (يْوَاسِي) faire, arranger.

Enfin des expressions européennes s'introduisent chaque jour dans la conversation. On dit souvent : عَنْدَكْ رَازُون vous avez raison; جَبَرْتْ فَالْطَهْ فِي هَذَا الشِّي j'ai trouvé à redire dans cette chose; سِيكُورُو assurément.

Les points-voyelles sont placés arbitrairement, c'est-à-dire sans égard pour les règles grammaticales, et leur son dépend presque toujours de la nature douce, gutturale ou emphatique, de la consonne qui les porte. Les trois signes *fathha*, *kesra* et *dhamma*, répondent ainsi à toutes les modifications dont les sons-voyelles sont susceptibles. Il ne faut donc point s'attacher, quand on veut peindre le plus exactement possible la prononciation, à représenter constamment ces trois signes par nos voyelles beaucoup trop positives, *a*, *i*, *o*.

J'ai vu quelques écrits en style vulgaire, ponctués par les Maures, conformément à la pronon-

ciation usuelle, pour l'usage des Européens qui étudiaient la langue. Qu'on me permette de transcrire ici un échantillon de ces sortes d'exercices, extrait d'une série de contes familiers dont mon ami, M. É. de Nully, secrétaire-interprète du ministère de la guerre, est devenu possesseur :

حِكَايَة عَلَى الذِّيبْ وَالقَنْفُودْ

كَانُوا فى ازْمَانْ المُتَقَدِّمْ اصْحَابْ ذَاتْ ايَّامْ وَحْدَ (واحد)
النَّهَارْ [1] هُمَا يَتْعَشَّوْ فَالْغَابَهْ (فى الغابة) صَابُ (صَابُوا) طُبْرِي
(طُبْرِيَهْ) انْتَعْ (متاع) الْخَلِيعْ انْطَقْ الذِّيبْ لِلْقَنْفُودْ قَالُوا
(قال له) يَا قَنْفُودْ انْتَ اقْصِيرْ وَنَا (وَانَا) طْوِيلْ آلخ.

Traduction.

HISTOIRE DU LOUP ET DU HÉRISSON.

« Il y avait autrefois des amis qui, un jour, sou-
« paient dans la forêt; ils trouvèrent une jarre [2] de
« *khalia* [3]. Le loup prit la parole, et lui dit : O héris-
« son, tu es petit, et je suis grand [4]..... »

[1] هما indique le pluriel dans l'usage vulgaire; il n'est point usité comme duel.

[2] طبرية *thobria*. A Alger c'est un vase en terre cuite; il y en a de plusieurs dimensions.

[3] Le خليع est un mets fort recherché par les Maures, et composé de chair de mouton séchée au soleil et préparée avec de l'huile, etc.

[4] *Court* et *long*, porte le texte; mais à Alger les mots قصير et طويل répondent très-souvent à صغير et كبير.

Cette citation, que je craindrais de prolonger, peut donner une idée à la fois de l'orthographe et du style. J'ajouterai que ces contes ont été écrits par un طالب maître d'école, grade scolastique qui correspondrait à notre baccalauréat-ès-lettres; qu'on juge par cela du reste.

La césure des mots n'est pas non plus assujettie aux règles grammaticales; l'usage l'a soumise à un mode particulier et presque constant, que l'on peut établir ainsi :

1° Les mots composés de deux *lettres* [1] sont d'une syllabe;

2° Les racines de trois lettres sont ordinairement d'une syllabe; on dit : شْرَبْ il a bu; فْرَحْ il a été bien aise; ضْرَبْ il a frappé. La voyelle, comme on voit, est toujours placée sur la seconde radicale. Quant aux autres mots de trois lettres, ils peuvent être d'une ou de deux syllabes; dans le premier cas la voyelle est sur la première lettre : ضَـــرْبْ coup; فَرْقْ distinction; تْمَـــرْ datte; زَبَدْ espèce de parfum;

3° Dans les mots qui renferment plus de trois lettres, chaque syllabe en comprend deux, en observant toutefois que, si le mot est composé d'un nombre impair de lettres, la première se prononce

[1] Par *lettres* j'entends ici les *consonnes*, et par *consonnes* j'entends toutes les lettres de l'alphabet, moins les trois lettres ا, و et ى. J'ai déjà fait remarquer que dans l'usage vulgaire elles faisaient fonction de voyelles.

toujours isolément : يضرب il frappe; يعمل il fait; فرجة satisfaction; يستخبر il s'informe; يتقدم il se présente; يضربه il le frappe; مبارك béni; محرمة mouchoir; محرمتي mon mouchoir[1].

Lorsqu'un mot commence par deux consonnes, beaucoup de Maures le font précéder, même dans l'écriture, d'un ا d'euphonie, assez analogue à l'*e* qui commence plusieurs des mots de notre langue, tels que *esprit, estoc;* on rencontre fréquemment, امبارك béni; ازمان temps; اتقول tu dis.

Ils suppriment souvent aussi les lettres ا, ة, و, ى, qui terminent un mot : زرق bleue; امريض malade (fém.); صاب ils trouvèrent; يشر il achète, pour زرقاء, مريضة, صابوا, يشري.

Quoique ces sortes d'altérations soient fréquentes, il n'en faut pas conclure qu'elles soient appliquées systématiquement; elles se représentent sous des formes très-variées, toujours soumises au degré d'instruction de celui qui les emploie.

Une autre particularité du dialecte algérien, mais à laquelle tout le monde se conforme, c'est l'emploi

[1] Lorsque par une addition ou une suppression quelconque, un mot formé primitivement d'un nombre *impair* de lettres se trouve ramené à un nombre *pair*, ou *vice versâ*, il subit dans sa césure l'influence de l'usage signalé. Les mots *i-dhar-boh* et *makhrem-tsi* en sont un exemple qui se présente fréquemment.

du ن au lieu de l' ا, comme crément de la première personne du singulier de l'aoriste des verbes. Tout le monde, sans exception, dans toutes les contrées de la Barbarie, dit : نَعْرَفْ je sais; نَشْرَبْ je bois, etc. au lieu de أَعْرِفُ, أَشْرَبُ. Il n'est pas rare de voir cet usage conservé dans des écrits d'ailleurs du style le plus correct.

La conjugaison est extrêmement simple; elle se réduit à trois temps seulement, le prétérit, l'aoriste, qui, au pluriel, prend la terminaison du prétérit, et l'impératif. Les participes ou adjectifs verbaux forment leur pluriel de l'addition de ينْ cas oblique du même nombre dans la langue écrite. Leur pluriel féminin est régulier.

Le pluriel féminin des verbes, ainsi que celui des pronoms et des adjectifs autres que ceux qui dérivent immédiatement du verbe, est inusité. Le pluriel masculin le remplace constamment. On dit : عنْدِى زَوْجْ بْنَاتْ ظُرَافْ يلعْبُوا « J'ai deux filles bien aimables qui jouent. »

La voix passive est inusitée; l'indécision des voyelles la ferait sans cesse confondre avec la voix active. On la remplace par la cinquième, la septième ou huitième forme conjugative, suivant les verbes.

La conjugaison des verbes irréguliers est également fort simple; on peut facilement la réduire à deux classes, celle des verbes terminés par une

des lettres faibles ou un *hamza*, et celle des verbes où la lettre faible ou le hamza est la seconde radicale.

Quant aux verbes sourds, il suffit de mentionner l'intercalation du ى avant la désinence de la seconde ou de la première personne du prétérit; ils sont d'ailleurs semblables aux verbes réguliers.

Les verbes hamzés de ف, fort limités dans la langue vulgaire, transportent quelquefois leur hamza à la fin du mot au prétérit seulement, et alors se conjuguent comme les verbes défectueux. A l'aoriste, le hamza reprend sa place, et l'anomalie disparaît. On dit : كلا il a mangé, pour أَكَل, aoriste يَاكُل. — خَذَا il a pris *ou* reçu, pour أَخَذ, aoriste يَاخُذ.

Les verbes *assimilés* subissent rarement la suppression de leur première radicale à l'aoriste.

Les deux lettres را, suivies des pronoms affixes [1], équivalent à l'indicatif présent du verbe être, et s'emploient lorsque l'idée d'actualité ne résulte pas essentiellement du sens de la proposition. On dira donc : مُحَمَّد رَاهْ مْرِيضْ Mohammed est malade, mais on ne dirait pas : مُحَمَّد رَاهُ عَالِم Mohammed est savant, parce que, dans la première de ces deux phrases, il s'agit d'un état accidentel qui pourrait

[1] A la troisième personne féminin singulier, on dit رَاهِي, et non رَاهَا.

être aussi bien passé que présent ou futur, tandis que, dans la seconde, il est question d'une qualité constante. Cette espèce de particule (را) se place aussi, toujours suivie des pronoms affixes, devant le prétérit ou l'aoriste des verbes, et indique alors un présent relatif ou absolu : رَانِي مْشِيتْ signifiera littéralement : « je suis ayant été, » et رَانِي نَمْشِي je vais maintenant.

Les substantifs, les adjectifs et pronoms suivent généralement les règles ordinaires. Il faut ajouter aux derniers les mots مْتَاعْ et دِيَال, qui, suivis des pronoms affixes, ont la valeur de pronoms ou adjectifs possessifs : دِيَالِي، مْتَاعِي mien; الدَّارْ مْتَاعَكْ ta maison; الْكِتَابْ دِيَالُهْ son livre.

Presque tous les substantifs ou les adjectifs peuvent prendre la forme diminutive; les femmes surtout en font le plus grand usage. La plupart des diminutifs se forment régulièrement; quelques-uns cependant répètent leur seconde lettre après le ى formatif. Tels sont : كُبَيْبَرْ *kebiber*, طُوَيْوَلْ *thowiwel*, diminutifs des adjectifs كَبِيرْ grand, et طويل long.

A Alger, les noms de nombre cardinaux, depuis onze jusqu'à dix-neuf, changent le nom de dizaine عشر en اش, suivant un usage vulgaire à peu près général; mais de plus, dans la composition du discours oral, ils ajoutent le son d'un ن après le ش, en sorte qu'on prononce احداش دار *ahhdâchen dâr*.

onze maisons, et ainsi de suite jusqu'à dix-neuf. Si le nom de nombre était employé seul, cette addition n'aurait point lieu.

Tels sont les points les plus saillants de l'idiome usité à Alger et dans toute la régence. Les autres dialectes de Barbarie contiennent des altérations, sinon toujours semblables, du moins analogues, et l'on peut facilement juger l'un par l'autre. J'ai tenu note des faits que chaque jour me met à même d'observer, et j'espère les développer un jour, peu éloigné peut-être, avec plus de détails:

وَالأَمْرُ لِلّٰهِ تَعَالَى

Je terminerai cette esquisse, dont on voudra bien me pardonner la sécheresse, par le parallèle de deux lettres écrites pour des affaires personnelles, et dont le style forme, pour ainsi dire, les deux limites dans lesquelles s'étend ou se resserre l'arabe d'Alger. La première est d'une femme [1], qui se prétend lésée dans ses intérêts pécuniaires; la seconde est d'un homme qui demande à être nommé وُكِيلْ (administrateur) d'un *marabout* ou tombeau de saint, situé à la porte orientale d'Alger (باب عزون).

[1] Les femmes ne savent point écrire chez les Maures. Cette lettre a été dictée.

I.

LETTRE DE LA DAME SOUNA À M. L'INTENDANT CIVIL.

البراة الى جنـــــــــرال من عند بنت بو صروال سون (سونه[1]) واليوم انا شاكيه اليك انت مَوْلَاَ البلاد وجُنتنا نحى (تنحى) الظلم علينا (عنّا) عندى نصف حنوت فى السفرين (الصفّارين) انهدت على يدكم وانا مـريـض (مريضه) ولا باش انعيش الا انصب (نصيب) من تلك لحنوت كيف انهدت اصبرت للقضى (قَضَآء) جنى (جاءنى) رجل اختى حسين الترك قال لى صبت منه من هو يشر عليك الارض اعطنى العقد اعطيت العقد وجبلى (جاب لى) اشهود وشر الروم (رومّى) على من سوم سـبـعـين دورا فرنصيص من شهر لجلب كل يوم ايقول يعطونى الدراهم اذا قلتلوا (قلت له) لخميس يقولى لخميس لاخر وكـذلـك الى يومنا هذا واليوم انت تحكم بيننا وتقتش على الظالم الى (الّذى) اظلمنى وخد حقى منه يدك اطويل سلتك (سأُلتك) بلالا مريم وابنها سيدنا عيسى والكتاب الى جابه تخد حقى وتسكلى ادرهم نيصرك ويقوى عسكرك

[1] Je n'indique que les fautes les plus nuisibles au sens; je laisse les autres à l'appréciation du lecteur.

لا تخيبنى ولا تخيبنى يرزقك المال و الاولاد و الصح (صحة)
و العمر الطويل لا تخيبنى انا فقير وتحت ايديكم و انت
سيدنا لا تخيبنى

Traduction littérale.

« La lettre est au général (ou l'intendant civil), « de la part de Souna, fille de *Bouserwâl*. Je t'adresse « aujourd'hui mes plaintes; tu es le maître du pays, « et tu es venu pour enlever l'injustice de dessus « nous. J'ai une boutique dans le quartier des « Chaudronniers, qui a été démolie par vos mains « (pour cause d'utilité publique); je suis malade, et « n'avais rien pour vivre que je ne tirasse du pro- « duit de cette boutique. Lorsqu'elle fut détruite, « je me résignai aux événements. Le mari de ma « sœur, Hoçeïn, le Turk, vint me trouver : J'ai « trouvé, me dit-il, quelqu'un qui t'achètera le « terrain; donne-moi le titre de propriété. Je le lui « donnai; il m'amena des témoins, et le *roumi* (chré- « tien) m'acheta (le terrain) pour la somme de « 70 douros (pièces de 5 francs de France), au mois « de *djalab* [1]. Chaque jour il me disait que l'on me « donnerait l'argent; si je lui disais : Jeudi prochain, « il me remettait au jeudi suivant, et ainsi de suite, « jusqu'au jour où nous sommes. Maintenant tu « prononceras entre nous, et tu chercheras l'injuste « qui m'a lésée. Reçois toi-même ce qu'il me doit,

[1] ذى القعدة, 1253; c'était vers la fin de février 1838.

« ta main est longue. Je te conjure par la dame Ma-« rie, son fils, Notre-Seigneur Jésus, et le livre qu'il « a apporté. Tu toucheras ma créance, tu me reti-« reras les fonds, et il t'aidera et fortifiera ton ar-« mée. Ne trompe point mon espoir : il te comblera « de richesses, d'enfants ; il t'accordera la santé et « une longue vie. Ne trompe point mon espoir. Je « suis pauvre, et placée sous tes mains ; tu es notre « maître. Ne trompe point mon espoir ! »

(Sans date ni cachet.)

II.

LETTRE DE SIDI-AHMED-BEN-ABD-ALLAH, AU MÊME.

الحمد لله ولا معبود سواه ومن توكل عليه كفاه
وءاواه وحفظه وتولاه من عبد الله سبحانه وتعلى (تعالى)
احمد بن عبد الله الى سعادة حضرة المعظم لطاذط
سبيل حاكم بلد الجزائر ومتولى امورها اسعدك الله
ووقاك ومن كيد الحاسدين نحاك السلام عليكم وعلى من
انتما اليكم ولاذ بكم وتعلق بجنابكم اما بعد فالمراد
منك والمطلوب من جزيل فضلك ان تعطينى سيدى عبد
القادر لان وكيله قد مات فانا احق به واولى لانه لا
يخفاكم حال من له عيال مع قلة المال وانى احد علماء
الجزائر شريف النسب طالب علم الذى هو اشرف بضاعة

وليس لى حرفة ولا تجارة ولا خراج استعين به على وقتى
فى هذه الساعة وقد قصدتك فى هذه البـــاب واردت
تذكرتك بهذا الكتاب فاذا ورد عليك الكتاب وفهمت
هذا الخطاب فنحب منك ان تقضى لى هذه الحاجة وتعجل
برد الجواب وهذا الامر الذى طلبته منكم ليس هو من
الامور الصعاب بل هو سهل هين ان اراده الله الكريم
الوهاب الذى بيده خزاين السموات (سماوات) و الارض
العزيز الوهاب وقد طلبت من القبيرنوا فى السابق قبل
مشيه الى قصنطينة ان يعطينى زاوية العباسى التى هى بجاورة
الى حمام سيدى محمد الشريف فاجابنى لذلك ولما توجه
الى قصنطينة لم يرد الله بذلك والان نحن من الله ثم
من جزيل فضلك ان تتفضل على بسيد عبدى القادر او
بالزاوية المذكورة كما ظهر لك مع اسهال الامور والله
يكثر خيركم وينعم عليكم ويحسن اليكم والله لا
يضيع اجر المحسنين وعليكم السلام التام المعطر بالمسك
والختام من كاتبه اليكم احمد بن عبد الله وفقه الله
ولـــطـــف بـــه ، آمـــــيـن

Traduction littérale.

« Louange à Dieu! Il est le seul qui doive être « adoré. Quiconque met sa confiance en lui, il de-

« vient sa suffisance ; son refuge ; le garde, et le met « au nombre de ses élus. De la part du serviteur de « Dieu (qu'il soit loué et exalté), Ahmed-ben-Abd-« Allah, à la fortunée présence du très-honorable, « l'intendant civil, gouverneur de la ville d'Alger, « et chargé d'en administrer les affaires. Que Dieu « t'accorde sa faveur et te protége, qu'il te délivre des « perfides machinations des envieux ! Que le salut soit « sur vous et sur quiconque appartient à votre fa-« mille, est sous votre protection, ou est attaché à « votre personne ! Or donc, ce que je désire de toi, « ce que je demande de l'excès de ta bonté, c'est « que tu me donnes *Sidi-Abd-el-Qader* (tombeau « auprès d'Alger, fort vénéré par les musulmans) ; « car son administrateur est mort, et je suis digne « et capable de remplir sa place. Vous n'ignorez pas « quelle doit être la position d'un homme qui a de « la famille[1] et peu de bien. Je suis un des *Oulama* « d'Alger, noble d'origine, me livrant à la science, « qui est le plus noble des capitaux. Je n'ai en ce « moment ni profession, ni commerce, ni revenu « dont je me soutienne. C'est pour cette cause que « je me suis adressé à toi, et ai désiré ton apos-« tille à cet écrit. Lorsqu'il te sera parvenu, et que « tu auras compris mes paroles, je te demanderai « que tu décides cette affaire en ma faveur, et que « tu te hâtes de me rendre la réponse. Telle est « l'affaire que je réclame de toi : elle n'est pas du

[1] عيال. Vulgairement ce mot signifie « l'épouse seule, » il a repris ici son sens réel.

« nombre des choses difficiles : elle sera au con-
« traire facile et douce avec la volonté de Dieu, le
« Généreux, le Libéral, dans la main duquel sont
« les trésors des cieux et de la terre; le Puissant, le
« Libéral. J'avais antérieurement demandé au gou-
« verneur, avant son départ pour Constantine, qu'il
« me donnât la petite mosquée[1] d'*El-Abbaci*, qui est
« auprès des bains de Mohammed-Chérif (quartier
« d'Alger). Il m'avait répondu à cet égard; mais
« lorsqu'il fut parti pour Constantine, Dieu ne vou-
« lut point permettre que cela fût. Maintenant je
« demande de Dieu, puis de l'excès de ta bonté,
« que tu daignes me faire la faveur de *Sidi-Abd-el-*
« *Qader* ou de la petite mosquée mentionnée, sui-
« vant qu'il te semblera plus facile. Dieu accroîtra
« votre bien, répandra ses grâces sur vous, et vous
« comblera de bienfaits. Dieu ne laisse point s'éva-
« nouir la récompense des gens bienfaisants. Que
« le salut le plus entier soit sur vous, parfumé du
« musc et de l'ambre! De la part de celui qui vous
« écrit la présente, Ahmed-ben-Abd-Allah; que
« Dieu le protége et le traite avec bonté! »

Que l'on me pardonne la trivialité de cette citation, dans un journal consacré aux plus hautes conceptions philologiques. Depuis quelque temps

[1] زاوية : c'est une espèce de chapelle, sous l'invocation de tel ou tel marabout.

l'arabe d'Alger a attiré l'attention de quelques savants orientalistes, et j'ai osé croire que les remarques d'un jeune homme qui observe autant par goût que par devoir, pourraient intéresser les philologues qui s'occupent de notre *patois*. Je tenais aussi à détruire les illusions que quelques personnes ont pu se faire, et à prouver que, comme les idiomes qui ne reposent que sur la tradition, et qui sont soumis le plus souvent à l'arbitraire de l'ignorance, l'arabe *algérien* n'est écrit que par ceux qui ne savent mieux faire; que tout écrit d'un homme instruit, de quelque pays musulman qu'il puisse être, sera intelligible à quiconque connaît l'arabe, en faisant la part toutefois des détails de localités. La lettre d'Ahmed, sans être un chef-d'œuvre de style, est écrite avec une pure simplicité; l'autre n'est qu'un discours écrit : ceux qui ont entendu parler le peuple algérien y reconnaîtront la négligence de la conversation la plus familière. Les seuls livres où les formes barbaresques soient conservées, sont des récueils de chansons populaires, qui font les délices des cafés maures. Ces manuscrits, dont plusieurs se trouvent à la bibliothèque d'Alger, d'une assez belle écriture barbaresque, sont généralement pleins de fautes contre le mètre ou l'orthographe. Beaucoup de Maures ne les entendent que très-imparfaitement, quoiqu'ils les chantent très-volontiers.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 9 novembre 1838.

Il est donné lecture d'une lettre de M. E. Sicé, par laquelle il adresse à la Société un exemplaire d'un ouvrage qu'il a publié dans l'Inde, sous le titre de *Lois musulmanes*. Les remercîments de la Société seront adressés à M. Sicé.

M. Brosset écrit à la Société pour lui annoncer que M. Savélief propose à la Société de lui faire connaître, par des communications plus ou moins rapprochées, l'état et les progrès de la littérature orientale en Russie. Il sera répondu à M. Brosset que le conseil accepte avec reconnaissance la proposition de M. Savélief.

M. Bargès adresse au conseil une note sur le cours d'arabe de Marseille. Cette note est renvoyée à la commission du Journal.

M. le comte de Lasteyrie communique au conseil un mémoire de M. de Sorgo sur un poëme illyrien en vingt chants, qui est renvoyé à la commission du Journal. M. de Lasteyrie dépose en même temps sur le bureau le règlement de la Société philosophique des sciences morales et historiques, qui vient d'être fondée récemment. M. de Lasteyrie reçoit les remercîments du conseil pour ces communications.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 novembre 1838.

Par l'auteur : *Explication de diverses inscriptions géorgiennes, arméniennes et grecques,* par M. Brosset (Extrait des Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg), 1838; in-4°.

Par l'auteur : *Lois mahométanes, ou recueil des us et coutumes des Mahométans établis dans la presqu'île de l'Inde,* par F. E. Sicé, jeune de langue. Pondichéry, 1834; in-4°.

Par M.*** Trois thèses rédigées en latin, contenant quelques poëmes syriaques inédits de Bar-Hebræus. 1836-1838; in-4°.

Par les éditeurs et rédacteurs :

Recueil des actes de la séance publique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, tenue le 29 décembre 1837. Saint-Pétersbourg, 1838; in-4°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, vi^e série, tome IV. Saint-Pétersbourg, 1838; in-4°.

Journal of the Asiatic Society of Bengal. January 1838.

Bulletin de la Société de géographie, n° 57, tome X; septembre.

Plusieurs numéros du Journal de Smyrne, du Moniteur ottoman, de l'Écho de l'Orient, du Journal du Caire et du Journal de Candie.



BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte, écrite en arabe par TAKI-EDDIN-AHMED-MAKRIZI; traduite en français, et accompagnée de notes philologiques, historiques, géographiques; par M. QUATREMÈRE, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, chez Firmin Didot, 1837. In-4°, 273 pages.

Parmi les nombreux écrits historiques de Makrizi, un des plus précieux est celui dans lequel il retrace les événements dont l'Égypte et la Syrie ont été le théâtre sous le règne des Aiyoubites et des sultans mamlouks. Cet ouvrage, intitulé, *Kitab os-Solouk fi marifet douel il-molouk*, embrasse un espace de près de trois cents années, et il renferme des détails du plus haut intérêt pour l'histoire de cette période. Les profondes connaissances de Makrizi et son talent de recherches se font remarquer ici comme ailleurs, et le nom de l'auteur, ainsi que l'importance du sujet qu'il traite, ont beaucoup contribué à faire connaître et apprécier en Europe ce beau travail. Un pareil ouvrage ne devait pas échapper à l'examen de M. Quatremère; aussi, depuis bien des années, ce savant s'en était occupé d'une manière spéciale, et il a eu le bonheur de trouver dans le généreux patronage de la commission anglaise des traductions orientales, le moyen de faire paraître une première partie de sa traduction de cette histoire. Ce volume, publié sous des auspices si favorables, justifie complétement l'empressement que cette commission avait mis à contribuer à sa publication; la courte analyse des matières qu'il renferme en sera une preuve suffisante.

Dans la préface du traducteur on trouve beaucoup de nouveaux renseignements sur Makrizi et sur sa famille. Les recherches infatigables de M. Quatremère l'ont mis à même de pouvoir ajouter une foule de faits nouveaux à ceux qu'on trouve dans les deux notices biographiques sur l'historien arabe, qui ont été composées, l'une par Abou-l'mehasin, et publiée dans la *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy, 2ᵉ édit. tome I, pag. 112 et suiv.; l'autre par Sekhawi, et imprimée dans l'ouvrage de M. Hamaker, intitulé, *Specimen catal. Bib. Ludg. Bat.* pag. 207 sqq. Après cette préface de dix-neuf pages, vient la vie du sultan Al-Melik al-Moezz Izz-eddin-Aibek, qui avait été un des mamlouks d'Al-Melik as-Salih, prince de la famille des Aiyoubites. Aibek, après avoir su déjouer, pendant près de sept ans, tous les complots formés contre lui par ses rivaux, et repousser les attaques de ses ennemis à l'extérieur, fut assassiné par l'ordre de sa femme Schedjer-ed-Dorr, jalouse de ce que son mari voulait épouser une fille du prince de Mausil.

Ce fut pendant le règne de ce sultan qu'eut lieu la célèbre éruption volcanique à Wadi-Scheta, près de la ville de Médine, et qui, pendant cinq jours, continua à jeter des flammes et à verser des torrents de lave. On pourra comparer, avec la notice qu'en donne Makrizi dans ce volume, la description graphique faite par un autre écrivain arabe, et cité par Burckhardt dans son Voyage en Arabie, tome II, page 218 de l'édition anglaise.

Aibek eut pour successeur son fils Al-Melik al-Mansour Nour-eddin-Ali, qui n'avait alors que quinze ans. Ce prince, après avoir régné deux ans et huit mois, fut déposé par l'émir Koutouz, sous prétexte qu'il était trop jeune pour gouverner, et pour résister aux Tartars, lesquels venaient d'entrer en Syrie, sous le commandement de Houlakou, après avoir pris Baghdad, et mis à mort la plus grande partie des habitants de cette ville, ainsi que le khalife Mostasim et sa famille. Ce fut Koutouz lui-même qui, sous le titre d'Al-Melik al-Modhaffer, remplaça le faible sultan

qu'il venait de détrôner. Déjà plusieurs des villes les plus importantes de la Syrie étaient tombées entre les mains des Tartars; l'Égypte même en était sérieusement menacée, quand Koutouz s'avança avec une armée à leur rencontre. Après un combat acharné, près d'Ain-Djalout, les Tartars furent repoussés, la ville de Damas fut reprise par les musulmans, et bientôt une grande partie de la Syrie se trouva au pouvoir du sultan de l'Égypte. Tout paraissait sourire aux entreprises de Koutouz; quand il succomba victime d'une conspiration dont l'émir Bibars fut l'âme. Il avait régné près d'un an.

A sa mort, Bibars-Bondokdari, celui qui l'avait fait assassiner, s'empara du pouvoir, et prit le titre d'Al-Melik al-Dhahir Rokn-eddîn. Le nouveau sultan s'occupa de rétablir les forteresses de la Syrie, qui avaient été ruinées par les Tartars, et il se mit à réorganiser l'administration civile et militaire de son empire. Il rétablit le khalifat que les Tartars avaient renversé, et il nomma en conséquence prince des croyants Mostansir-Billah, fils du khalife Dhahir, et oncle paternel du khalife Mostasim. Makrizi entre ici dans de longs détails relatifs à l'installation du nouveau khalife, et aux honneurs que Bibars lui accorda. Mostansir-Billah était à peine établi à Baghdad quand cette ville fut de nouveau menacée par les Tartars; il se mit lui-même à la tête de ses troupes, et il alla au-devant de l'ennemi; mais son armée fut détruite dans la rencontre, et il y perdit lui-même la vie. Il eut pour successeur Abou'l-Abbas-Ahmed, qui prit le surnom d'Al-Hakim-bi-Amr-Illah, et qui reçut de Bibars toutes les marques d'honneur qui avaient été accordées à son prédécesseur. Ceci eut lieu l'an 661 de l'hégire. Le volume termine à l'an 662, en donnant des détails sur les travaux de Bibars, pour organiser l'administration de son empire, et pour se mettre en état de marcher contre les croisés.

Cette publication, déjà si importante en elle-même, reçoit une grande valeur additionnelle des notes que le savant traducteur y a jointes, et dans lesquelles il a prodigué à

pleines mains les fruits de ses recherches et de son érudition. On sait que cette histoire de Makrizi fourmille de mots étrangers à la langue arabe, introduits dans l'usage par les mamlouks turcs. Il s'y trouve aussi beaucoup de mots arabes détournés de leur sens primitif, et dont la signification nouvelle était jusqu'à présent presque ignorée du lecteur européen. Il n'est pas nécessaire de dire que nos lexiques ne donnent que rarement l'explication de ces termes : il paraît même qu'il n'existe chez les Arabes aucun ouvrage qui traite spécialement ce sujet. Ainsi on était resté jusqu'à présent dans l'incertitude sur le sens précis de la plupart de ces mots. Il était réservé à M. Quatremère de jeter le jour le plus vif sur cette partie si obscure de la littérature arabe; la vaste lecture de ce savant, tant dans les livres des Orientaux que dans les récits des voyageurs européens, l'a mis à même de donner la solution de toutes ces difficultés. Ces notes offrent donc une mine extrêmement riche pour le lexicographe et un secours indispensable pour l'orientaliste. C'est surtout dans ses notes sur les mots غاشية, فتوة, خونكار, سنقر, جاليش, que M. Quatremère a versé les trésors d'une érudition extrêmement variée. On pourrait citer aussi la longue note sur le mot *chicane*, qui désignait originairement le jeu de paume à cheval, et qui a été employé depuis, dans l'occident de l'Europe, pour désigner certains artifices juridiques, qui probablement ne se rencontrent plus au barreau français. Dans une autre note on trouve les noms des différentes espèces de navires employés par les Orientaux, et plus loin on lit la description détaillée de tout l'appareil qui entourait le sultan dans ses marches solennelles. Mais la note la plus curieuse est celle qui donne les détails de la réception d'une ambassade envoyée par Bibars au sultan tartar Bereka, qui était campé alors sur le bord du Wolga.

Peut-être reprochera-t-on aux notes d'être trop remplies de ces citations dans lesquelles se trouve le mot de signification douteuse qu'il s'agit d'expliquer; on pourrait croire que le grand nombre de témoignages sur un seul sujet est

plutôt embarrassant qu'utile; à cela il serait facile de répondre que ces citations ont été prises dans différents auteurs, dont l'un a pu ne pas employer le même mot dans le sens que l'autre lui donne. Ceci peut surtout avoir lieu, quand une des citations est tirée d'un poëte ancien, et l'autre, d'un annaliste qui a vécu plusieurs siècles après, et peut-être dans un pays différent; c'est pour cette raison qu'il est nécessaire de confronter un grand nombre d'exemples avant d'en tirer une conclusion. Quelques personnes aussi ont paru croire que plusieurs de ces notes étaient inutiles, puisque les mots qu'elles servent à expliquer se trouvent déjà dans les lexiques avec leur véritable signification; d'autres notes leur ont paru tout à fait déplacées, puisqu'elles n'ont aucun rapport au texte. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point; mais il n'y a pas de doute que l'orientaliste ne les lise toujours avec plaisir, souvent avec fruit. Une autre objection qu'on a faite à M. Quatremère sur la manière dont il fixe le sens des mots, est celle-ci : que la comparaison des différents passages dans lesquels ces mots se trouvent, doit bien mener à en comprendre le vrai sens, mais que c'est par une espèce de généralisation qu'on y parvient, et que cette généralisation même empêche quelquefois d'arriver au sens précis. En définitive, on peut reconnaître la justesse de cette objection, mais il faudrait faire un examen approfondi du sujet avant d'en admettre la validité dans le cas actuel, et peut-être alors ne restera-t-il que peu de choses qu'un censeur pût relever. On pourrait cependant faire à cette publication un reproche qui paraît mieux fondé, c'est la suppression du commencement de l'ouvrage, morceau considérable, qui traite de la dynastie des Aiyoubites, et de ces époques si intéressantes de l'histoire orientale, dans lesquelles figurent Saladin, et plus tard saint Louis. Le savant traducteur avait prévu cela, car il dit dans sa préface : « J'aurais dû naturellement commencer mon travail par l'histoire des Aiyoubites; mais, « d'après un plan arrêté depuis longtemps, une histoire complète de cette dynastie, réunie à celle des khalifes fathé-

« mites, devait se trouver placée par forme d'introduction en « tête de la collection des Historiens des croisades. Des cir- « constances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de « réaliser ce projet qui, j'ose le croire, n'aurait pas été sans « utilité. Comme ma traduction était déjà sous presse, il ne « m'a plus été permis de revenir sur mes pas, et de publier « cette première partie que j'avais cru devoir omettre, afin « de ne pas répéter inutilement ce que j'aurais dit ailleurs. » Peut-être qu'aucun obstacle ne s'oppose plus maintenant à la publication de cette première partie; alors il n'y aurait qu'à changer le titre du volume actuellement publié; et il ne serait pas permis de supposer que la commission des traductions orientales de Londres, qui a déjà donné tant de preuves de sa protection éclairée à la littérature de l'Orient, s'opposât à une entreprise qui remplirait la grande lacune dont toute personne qui commence la lecture de ce volume ne manque pas de s'apercevoir. Autrement il serait extrêmement fâcheux qu'un ouvrage aussi important que celui-ci restât imparfait et privé de son commencement; et le savant éditeur serait plus en droit que tout autre de sentir vivement ces contrariétés et de s'en plaindre, puisqu'une chose analogue est arrivée à son édition de l'Histoire des Mongols, par Raschid-eddîn.

M. G. de S.

Les personnes qui s'intéressent aux lettres orientales liront avec plaisir la liste suivante des ouvrages en langue arabe, qui s'impriment actuellement à l'étranger.

M. Kosegarten a terminé l'impression du second volume de son édition des Annales de Thaberi, et il fait imprimer dans ce moment son édition du Diwan des Hodhailites.

M. Flügel a achevé l'impression du second volume de son Dictionnaire bibliographique de Hadjj-Khalifah.

M. Fleischer vient de mettre sous presse son Catalogue raisonné des manuscrits arabes, persans et turcs de la Bibliothèque de la ville de Leipzig. Cette collection importante, qui renferme plus de trois cents ouvrages, avait été formée par les soins d'Acoluth, Pfeiffer et Wagenseil.

M. l'abbé Arri, de Turin, est sur le point de commencer l'impression de la première partie de l'Histoire universelle d'Ibn-Khaldoun, tant le texte que la traduction.

On prépare à Leyde, sous la direction de M. Weyers, professeur de langues orientales, les publications suivantes :

كتاب طبقات المفسّرين للسيوطى *Arabice, e cod. ms. Bibl. Lugd. Bat. Præmissis prolegomenis de vita Soyouti, et subjuncta annotatione in editum libellum.* In-4°.

Prolegomena ad editionem celebratissimi Ibn-Abdouni poëmatis; quibus, ex diversis libris editis et manuscriptis, de historia Aphtasidarum (بنى الافطس)*, Badajoci regulorum exponitur, vitaque Ibn-Abdoun traditur.* In-4°.

قصيدة ابن عبدون مع شرحها لابن بدرون *Arabice, ex quatuor cod. mss. Bibl. Lugd. Bat. cum versione latina et annotatione.* In-4°.

كتاب لبّ اللباب فى تحرير الانساب للسيوطى *Arabice, e duobus cod. mss. altero Bibl. Lugd. Bat. altero viri doct. J. Lee, humanissime ad hunc usum ex Anglia transmisso. Cum annotatione maximam partem critica.* In-4°.

كتاب أحاسن كلم النبىّ صلعم والصحابة والتابعين وملوك الجاهلية وملوك الاسلام والوزراء والكتّاب والبلغاء والحكماء والعلماء *Arabice, e cod. mss. Bibl. Lugduni Batav. n° 1042, 2 (Catalogi editi n° 1479), cum versione latina et annotatione.* In-4°.

Le premier de ces ouvrages paraîtra dans le cours de cette année; les autres suivront en 1839.

Il vient d'être publié dans la même ville :

Historia Yemanæ sub Hasano Pascha; e cod. ms. arab. Bib. Lugd. Batav. (*n°* 477; *Catal. n°* 1853), *composuit et annotationem indicemque geographicum subjunxit* Anton. Rutgers, theol. doct. et prof. litt. orient. 1838; in-4°, 231 pag.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

An expedition of discovery into the interior of Africa, etc. Voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique, en 1827, par le capitaine J. E. Alexander. Londres, 1838; 2 volumes in-8°.

Lebens Nachrichten über G. Niebuhr. Notice sur la vie de G. Niebuhr, d'après les lettres et les souvenirs de ses amis. Hambourg, 1838; tome Ier. In-8°.

The History of eastern India. Histoire, antiquités, topographie et statistique des Indes orientales, d'après les documents originaux de la Compagnie des Indes, par M. Mongommery-Martin. Londres, 1828; 2 vol. in-8°, avec planches. — Il y aura un troisième volume.

La seconde livraison du texte arabe des Vies des hommes illustres d'Ibn-Khallikan paraîtra au commencement de l'année prochaine.

FIN DU TOME VI.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

